This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 50118 3

Digitized by Google

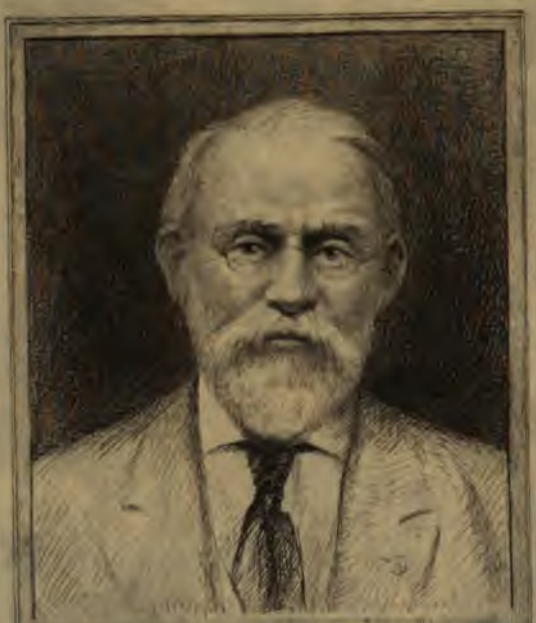

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

IIC
611
V.

REVUE
DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME VII — ANNÉE 1892

~~4e Trimestre~~

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1892

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Mifhaff
4-20-28
15088

ÉTUDE

SUR

LE GOITRE ET LE CRÉTINISME

DANS LES PYRÉNÉES CENTRALES

(VERSANT FRANÇAIS)

L'endémie du goitre et du crétinisme présente en France deux foyers principaux dont l'un correspond aux Alpes centrales et comprend la Savoie et le Dauphiné, l'autre occupe le massif des Pyrénées dans presque toute son étendue. Le premier, sans contredit le plus important, a été le champ de prédilection des études très nombreuses instituées par les observateurs, médecins, hygiénistes et philanthropes, qui ont cherché à déterminer les causes du goitre et du crétinisme et les moyens propres à combattre ces deux maladies. Il nous suffira de rappeler les patientes investigations de de Saussure, Chatin, Grange, Niepce, Saint-Lager, de la commission sarde du Piémont, de Mgr Billiet, etc.; la science leur doit ses notions les plus précieuses sur l'étiologie, la prophylaxie et la thérapeutique de ces affections qui dégradent si profondément l'espèce humaine.

Le foyer pyrénéen, quoique bien digne d'intérêt, n'a suscité jusqu'à ce jour qu'un faible nombre de travaux, parmi lesquels nous citerons ceux de G. Marchant (1842), Garrigou, Auzouy, Cordier. Il serait utile cependant de l'étudier avec autant de soin que le premier, non-seule-

Digitized by Google

ment pour établir exactement la situation présente de l'endémie et savoir si elle est en progrès ou en décroissance, mais encore afin de pouvoir soumettre au critérium des faits les nombreuses théories émises sur la genèse du goitre et du crétinisme.

Telles sont les raisons qui nous ont amené à entreprendre, dans la région des Pyrénées centrales, une enquête approfondie sur ces deux maladies qui sont évidemment l'expression d'une cause commune.

La portion de territoire que nous avons examinée à ce point de vue est constituée par le Saint-Gironais presque tout entier, l'arrondissement de Saint-Gaudens et une faible partie de l'arrondissement de Muret située au sud ou sur les rives de la Garonne ; elle forme les vingt cantons de Saint-Girons, Castillon, Oust, Saint-Lizier, Sainte-Croix, Saint-Gaudens, Salies, Aspet, Saint-Martory, Aurignac, l'Isle-en-Dodon, Boulogne, Montrejeau, Barbazan, Saint-Béat, Luchon, Cazères, Montesquieu, Rieux et Carbonne.

Notre enquête fut d'abord toute personnelle et consista dans une visite minutieuse de toutes les localités réputées pour être des foyers de l'endémie; nous parcourûmes ainsi le pays dans tous les sens, inspectant avec un égal intérêt les villages haut situés et ceux qui sont construits sur les pentes ou au fond des vallées, interrogeant la nature du sol et des eaux de boisson, nous renseignant sur le genre de vie des habitants et leur alimentation, étudiant enfin les conditions hygiéniques au milieu desquelles vivent les populations.

Toutefois, une telle étude, embrassant une région très étendue, eût été certainement incomplète si nous n'avions fait appel à la bonne volonté de personnes éclairées et capables de donner, pour chaque commune, les informations les plus précises sur l'état actuel de l'endémie et son passé. Nous conçûmes donc la pensée, d'adresser à chacun des instituteurs de la région un questionnaire portant sur les points suivants :

Digitized by Google

Nombre actuel des goîtreux et des crétins dans la commune;

Décroissance ou aggravation de l'endémie;

Origine de l'eau de boisson;

Conditions d'existence des sujets atteints, etc.

Le questionnaire était accompagné d'une définition très complète du crétin, destinée à éviter la confusion avec l'imbécile ou l'idiot qui représentent des états pathologiques presque toujours distincts. Il était de plus recommandé de compter parmi les goitreux toutes les personnes présentant un développement anormal de la glande thyroïde.

MM. les instituteurs mirent pour la plupart beaucoup de zèle à nous répondre, et nous nous hâtons de déclarer qu'ils nous ont fourni des renseignements nombreux et recueillis le plus souvent avec une sagacité remarquable. Plusieurs de nos confrères et quelques prêtres de la région ont bien voulu également nous apporter le fruit de leurs observations. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici notre reconnaissance à ces nombreux collaborateurs; c'est grâce à leur concours que nous avons pu instituer sur une base solide l'étude que nous présentons aujourd'hui au lecteur.

Quelle que soit la valeur des documents que cette enquête, faite en 1885, a réunis entre nos mains, nous ne pouvions négliger de puiser à une autre source d'informations, celle que constituent les comptes rendus du recrutement. Ceux-ci fournissent, en effet, des éléments importants d'appréciation sur la distribution géographique de l'endémie et indiquent, pour une période de temps assez prolongée, les variations qu'elle a subies.

Le rapport magistral de Baillarger sur le goitre et le crétinisme, publié en 1873 et contenant les résultats de l'enquête faite en 1865 sur la situation de l'endémie dans chacun des départements français, nous a donné, d'après les relevés établis au Ministère de la guerre sur les

Digitized by Google

pièces originales, le chiffre des exemptions prononcées pour goitre, idiotie et crétinisme de 1850 à 1865. Nous avons fait de notre côté ce même travail pour les 19 classes appelées de 1873 à 1891, en compulsant les carnets de tournée de révision conservés au bureau de recrutement de Saint-Gaudens. Ces carnets mentionnant la commune d'origine de chacun des exemptés, nous avons pu déterminer avec précision, dans chaque canton, les localités particulièrement affectées par l'endémie et compléter ainsi les documents fournis par notre enquête de 1885.

I

Situation actuelle de l'Endémie

Les renseignements que nous avons recueillis depuis 1885 et les résultats statistiques obtenus au moyen des divers procédés d'investigation indiqués plus haut, nous permettent de faire connaitre d'une manière assez précise l'état présent de l'endémie dans la région des Pyrénées centrales. Nous avons réuni toutes les données de la statistique dans un tableau d'ensemble dont les indications numériques seront complétées par une brève description de l'endémie dans chaque canton. Il nous a paru rationnel de faire figurer dans ce tableau, parmi les exemptés, les jeunes gens classés dans les services auxiliaires pour goitre léger et qui, sous l'ancienne législation, eussent été déclarés impropres au service militaire. Cette manière de procéder nous permettra de comparer légitimement la proportion des exemptions pour goitre avant 1865, calculée par Baillarger, avec celle qui s'observe depuis 1873, d'après nos propres recherches.

Ce tableau présente quelques lacunes résultant de l'absence de renseignements sur la population de quelques communes importantes, telles que Bethmale, Bordes, Buzan, Orgibet, Sentein, Bagnères-de-Luchon, Montau-

Digitized by Google

ban, Salies-du-Salat, Oust, Aspet, Rieux, l'Isle-en-Dodon. Plusieurs de ces communes, qui comptent beaucoup de crétins et de goitreux, semblent mettre un soin jaloux à cacher l'étendue du mal qui les éprouve. Nous pourrons néanmoins, à l'aide des renseignements que nous avons pris sur place et des indications fournies par les comptes rendus du recrutement, donner un aperçu exact de la situation de l'endémie dans chaque canton et déterminer ses foyers principaux.

Canton de Castillon. — Il n'existe pas, dans les Pyrénées françaises, un pays où l'endémie se montre plus grave que dans ce vaste canton composé des cinq vallées du Lez, de Biros, Bethmale, Balaguères et la Bellongue. Mais il est à remarquer qu'elle ne frappe pas également les nombreuses localités comprises dans les limites du canton; elle épargne presque complétement celles qui occupent les quatre premières vallées et sévit, au contraire, avec une extrême rigueur sur les habitants de la Bellongue. En outre, il est intéressant de constater que, d'une manière générale, son intensité va en croissant de l'origine de cette vallée à sa partie la plus basse. Le village d'Audressein, situé presque au confluent de la Bouigane[1] et du Lez, est le foyer le plus important de l'endémie. Les communes qu'on rencontre en amont, sur le cours du même ruisseau, Argein, Aucazein, Illartein, Augirein et Orgibet, se signalent également par le très grand nombre de goitreux qu'on peut y compter et par un aspect tout spécial de leur population qui offre les signes d'une dégénérescence manifeste.

L'endémie atteint peut-être son maximum dans un hameau de la commune d'Orgibet, Augistrou, dont les maisons mal construites, obscures, malpropres, envahies constamment par les eaux de surface, se pressent sur les deux rives du ruisseau, en un point où la vallée est resserrée entre la montagne au midi et un escarpe-

1. La Bouigane est le ruisseau qui parcourt la Bellongue.

Digitized by Google

ment vertical, au nord, dominé par la route départementale.

Les villages situés sur les pentes de la vallée ont beaucoup moins à souffrir de l'endémie que les précédents. La commune de Buzan fait toutefois exception à cette règle, en dépit de sa belle situation au midi sur un petit plateau bien aéré et ensoleillé. Le crétinisme et le goitre y ont toujours été fréquents et ont marqué de leur empreinte la population entière qui semble avoir subi comme un arrêt de développement. Parmi les conscrits fournis par le Castillonnais, ceux de Buzan présentent la taille la moins élevée et les infirmités les plus nombreuses[1].

Dans les communes de Saint-Lary et de Portet qui occupent l'extrémité supérieure de la Bellongue, l'endémie est très bénigne, bien que les conditions d'hygiène n'y soient pas sensiblement meilleures que dans les portions moyenne et inférieure de la vallée. L'immunité relative de ces deux localités met en lumière l'influence pathogénique du sol sur le développement du goitre et du crétinisme. Les terrains qui constituent la haute Bellongue diffèrent absolument de ceux qui règnent plus bas, entre Augirein et Audressein. Dans cette diversité de structure géologique se trouve l'explication du contraste qui règne, au point de vue qui nous occupe, entre les deux extrémités de la vallée. Il y a là un fait d'une grande importance sur lequel nous reviendrons plus longuement en abordant l'étude des causes du goitre et du crétinisme dans les Pyrénées.

L'endémie est loin de présenter aujourd'hui, dans le canton de Castillon, la même gravité qu'autrefois. Il résulte en effet des témoignages les plus divers et de nos constatations directes, qu'elle est en voie de décroissance rapide dans toute l'étendue du canton, particulièrement dans la Bellongue. C'est à peine si l'on observe deux ou

1. Ch. Chopinet. Etude sur la taille dans les Pyrénées centrales, (*Revue des Pyrénées*, 1890).

Digitized by Google

trois cas de goitre, au-dessous de l'âge de 30 ans, dans certaines communes (Arrout par exemple) où jadis abondaient crétins et goitreux. Beaucoup d'enfants nés de parents goitreux ne portent aucune trace de la tare paternelle ou maternelle.

Cette atténuation remarquable de l'endémie est due certainement aux progrès de l'hygiène et à l'amélioration des conditions d'existence de la population. La misère, qui naguère était profonde dans ce pays, a beaucoup diminué depuis que l'émigration a entraîné vers les grands centres les habitants les plus vigoureux et entreprenants; trouvant dans les villes l'emploi de leur activité, ils réunissent un petit pécule qu'ils rapportent chaque année dans leur pays natal, et ils contribuent ainsi puissamment à faire pénétrer un peu de bien-être jusque dans les plus misérables chaumières.

Canton de Saint-Béat. — La commune d'Arlos a été pendant longtemps le foyer principal de l'endémie. La plupart des habitants étaient affectés de goitre et presque aucune femme n'échappait à cette affection. Les crétins étaient également fort nombreux dans cette population profondément dégénérée. Arlos était alors le village le plus misérable de toute la contrée. Ses habitants vivaient dans des masures couvertes en chaume, dépourvues de fenêtres et de cheminées. Une seule pièce servait au logement de toute la famille et abritait souvent les animaux domestiques eux-mêmes. Les maisons construites au pied de la montagne, dont les flancs s'élèvent presque verticalement, étaient le siège d'une humidité malsaine contre laquelle nul ne cherchait à se défendre en recouvrant le sol d'un plancher. Plusieurs étaient parcourues par des ruisseaux; parfois même une source naissait au milieu de l'habitation. La nourriture était grossière et la viande n'entrait que pour une part infime dans l'alimentation.

Telle était encore la situation de cette malheureuse

Digitized by Google

population, il y a quelque trente ans. Depuis cette époque, le tableau a bien changé. Le village d'Arlos a eu la bonne fortune d'être détruit à plusieurs reprises par de violents incendies. Secourus largement par la charité publique, les habitants ont construit de belles maisons, qui ont été percées de nombreuses fenêtres et couvertes en ardoise. Beaucoup ont émigré vers l'intérieur de la France, s'y sont livrés à des travaux pénibles mais lucratifs[1], et ont ainsi réalisé des économies qui leur ont permis d'adoucir le sort de leurs parents restés au pays. Peu à peu, une certaine aisance s'est substituée à la misère horrible qui régnait dans cette commune et, en même temps, l'on a vu la santé publique s'améliorer et l'endémie du goître et du crétinisme diminuer très-rapidement.

Dans l'importante commune de Fos, on comptait également, il y a vingt-cinq ans, un très grand nombre de goitreux et quelques crétins. En 1864, le nombre des goitreux était évalué à 200, beaucoup de femmes portaient au cou des tumeurs énormes. Aujourd'hui, le nombre des goitreux est de 55 environ et les goitres volumineux sont absolument exceptionnels. A Fos, comme à Arlos, l'aisance a beaucoup augmenté, et cela par suite du développement des relations commerciales avec l'Espagne et des bénéfices que beaucoup d'habitants retirent du colportage. La médication iodée a contribué également à la décroissance de l'endémie. Dès qu'apparait la tuméfaction, qui est le premier stade du goitre, les personnes atteintes ou menacées font usage de la teinture d'iode ou de l'éponge calcinée. Plusieurs ajoutent à ce traitement l'absorption quotidienne et matinale d'un verre d'eau-de-vie, médication adjuvante qui nous paraît moins utile que dangereuse.

A Cierp et Marignac, l'endémie sévissait jadis avec quelque intensité. Mais elle a subi une atténuation très

1. Arlos fournit un assez grand nombre d'égoutiers à la ville de Paris.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

notable par suite des progrès réalisés dans l'hygiène de la population pendant ces dernières années. Les colporteurs sont aussi nombreux à Cierp qu'à Fos. On a remarqué que les personnes affectées de goitre qui quittent la contrée, reviennent fréquemment guéries.

La petite commune d'Argut-Dessus, située à une altitude élevée au-dessus de la vallée de la Garonne, et dont la population est occupée en grande partie à l'exploitation d'importantes ardoisières, compte, d'après notre statistique, un assez grand nombre de crétins et de goitreux. Il n'en aurait pas été toujours ainsi, s'il faut accepter le témoignage de Saint-André qui écrivait, en 1813, que « la population de cette localité se distingue par la fraîcheur des traits, la vigueur, l'intelligence surtout et la rareté du goitre[1]. »

Canton de Luchon. — L'endémie présente son maximum d'intensité dans la vallée de Luchon et affecte principalement les villages voisins de la rive droite de la Pique, Juzet-de-Luchon, Montauban, Salles et Pratviel. Dans les vallées d'Oueil et de Larboust, le goitre et le crétinisme ont toujours été rares; ils ne s'observent guère que dans les villages situés dans des bas-fonds (Oô) ou composés de maisons insalubres et séparées par d'étroites ruelles, réceptacles d'immondices (Cazaux-Larboust).

D'après les déclarations unanimes de toutes les personnes que nous avons interrogées et particulièrement des médecins de Luchon, le crétinisme est en décroissance dans tout le canton. Le temps n'est plus où, en traversant les villages voisins de Luchon, on rencontrait, presque à chaque pas, ces êtres disgraciés que le langage populaire qualifiait, sans doute par euphémisme, du nom d'*innocents*. Ces malheureux sont devenus très rares aujourd'hui; la plupart ont dépassé la vingtième année et il est

1. *Topographie médicale de la Haute-Garonne*, par le docteur Saint-André. — Toulouse, 1813.

Digitized by Google

permis d'espérer que le type qu'ils représentent ne tardera pas à disparaître.

L'endémie du goître n'a pas subi une atténuation comparable à celle du crétinisme. Elle est stationnaire à Cazaux-Larboust et, depuis quelques années, elle s'est aggravée sensiblement dans la commune d'Oo. Il est incontestable cependant que les goîtres volumineux sont plus rares que par le passé. Chez les jeunes gens, le goître est encore assez commun, et nous verrons plus loin qu'il a entrainé, de 1872 à 1890, une plus grande proportion d'exemptions du service militaire que pendant la période qui s'étend de 1850 à 1865.

Canton de Salies-du-Salat. — L'endémie affecte particulièrement les communes situées dans la vallée du Salat et à proximité de la rivière, telles que Salies, Mazères et Roquefort. Il y a cinquante ans, les goîtreux et les crétins étaient encore extrêmement nombreux dans ces trois communes où vivait une population très pauvre.

Au contraire, l'endémie épargne complétement les villages situés sur les hauteurs, comme Touille, Montsaunés, Figarol. La commune de Montespan, construite sur un monticule à l'aspect du midi, ne compte de goîtreux, parmi ses habitants, que dans un hameau voisin de la Garonne ; la portion principale de la commune est presque complétement indemne.

Les communes de Saleich et Urau, situées dans la montagne, loin de tout cours d'eau important, ne présentent qu'un petit nombre de goîtres. Ceux-ci ont d'ailleurs diminué de fréquence depuis le jour où la population a pu se convaincre de l'efficacité de la médication iodée, instituée dès le début.

L'endémie s'est beaucoup atténuée dans tout le canton, et particulièrement à Mazères où la prospérité des papeteries a beaucoup augmenté le bien-être de la population.

Canton de Sainte-Croix. — Les cas de goître sont

Digitized by Google

assez fréquents dans le canton de Sainte-Croix, mais il n'y existe pas de foyer et les différentes communes sont éprouvées presque au même degré par l'endémie, qui est d'ailleurs en décroissance.

Canton d'Oust. — Dans ce canton, l'endémie présente son maximum d'intensité dans les villages situés à proximité du Salat et notamment à Vic, Soueix et Couflens. Vic était autrefois légendaire en raison des goitreux qu'on y rencontrait à chaque pas.

La commune de Sentenac, située dans une vallée secondaire et dont la population est misérable, est également affectée d'une manière grave. Dans cette commune, les goitres sont moins communs depuis qu'on a construit des fontaines. Il est probable que, en même temps, les conditions d'existence de la population sont devenues, comme dans toute la région, meilleures que par le passé.

Canton d'Aspet. — Il existe, dans le canton d'Aspet, deux foyers de l'endémie, l'un à Soueich, l'autre à Arbas. Dans la première de ces communes, les goitres sont extrêmement nombreux; les 2/3 des femmes environ en sont affectées; les crétins y sont relativement rares. Le crétinisme est au contraire assez fréquent à Arbas, village situé dans un bas-fond, au pied de la chaine de l'Arbas, et où règne presque constamment un froid humide qui contribue certainement à entretenir l'endémie. Le goitre est également très commun à Arbas.

Le hameau de Fontagnères, section de la commune d'Aspet, construit au fond d'un ravin étroit, où coule le Ger, et habité par une population pauvre, présente un assez grand nombre de goitreux et quelques crétins. L'endémie règne également dans les villages de Cabanac et d'Izaut-de-l'Hôtel, situés dans la vallée et sur les rives du Job.

L'endémie est en décroissance dans tout le canton, sauf à Soueich où elle paraît être stationnaire. C'est à Arbas

Digitized by Google

que la situation s'est améliorée le plus sensiblement.

Canton de Saint-Martory. — La commune de Saint-Martory renferme le foyer principal de l'endémie ; celle-ci est localisée presque exclusivement dans la portion de cette bourgade située sur la rive droite de la Garonne, dans un faubourg habité par une population ouvrière qui a longtemps vécu dans les conditions d'hygiène les plus défectueuses. Le goitre est exceptionnel dans le quartier de la rive gauche, plus mal partagé au point de vue topographique, mais qui sert d'habitation à la classe aisée.

L'endémie s'est beaucoup atténuée depuis une vingtaine d'années et les crétins, qui étaient autrefois très nombreux, sont en voie de disparaitre. Cet heureux résultat est dû certainement aux progrès de l'hygiène et à l'augmentation du bien-être dans la commune de Saint-Martory.

Canton de Saint-Gaudens. — L'endémie sévit principalement dans les trois communes de Valentine, Miramont et Pointis-Inard, situées sur la rive droite de la Garonne. On observe aussi un assez grand nombre de goitres, surtout chez les femmes, dans le petit village de Lespiteau qui occupe, en aval et à proximité de Soueich, une plaine basse, sur la rive droite du Ger. Dans ces quatre villages, l'atmosphère est habituellement très humide et les brouillards fréquents le matin. La population y a longtemps vécu misérable; mais le développement de l'industrie a exercé, il y a environ cinquante ans, une influence très favorable sur la santé des habitants.

A Valentine, cette amélioration a été la conséquence de la prospérité, malheureusement éphémère, de l'industrie de la porcelaine. A Miramont, ce sont les filatures qui ont apporté le bien-être dans la population et ont contribué à la régénérer. La classe ouvrière de Pointis-Inard doit principalement aux tanneries l'aisance qui, depuis quel-

Digitized by Google

ques années, s'est introduite dans le pays et a chassé devant elle l'endémie, autrefois très sévère. Seule la population agricole de Lespiteau n'a pas participé à ces progrès et l'endémie y est stationnaire, comme à Soueich.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le goitre est très rare dans le petit village de Rieucazé, presque contigu à Lespiteau, mais situé au sommet d'une colline où l'air est beaucoup plus sec.

L'endémie s'est atténuée dans tout le canton et elle a presque disparu des deux communes de Valentine et Miramont où naguère les goitreux et les crétins affligeaient à chaque instant le regard.

A Miramont, l'endémie sévissait principalement sur le quartier de Prat-Bediaou, habité par la classe pauvre et composé de masures humides, qui ne possédaient souvent d'autre ouverture que la porte, et n'étaient éclairées que par une étroite lucarne tenue presque constamment fermée. On peut voir encore aujourd'hui, dans ce quartier, une de ces maisons, habitée par deux crétineux, et qui donne une idée approximative de l'insalubrité qui régnait jadis à Miramont.

Les deux gros villages de Labarthe-Rivière et Villeneuve, situés dans la belle plaine de Rivière, sont absolument épargnés par l'endémie. Il n'en était pas de même au commencement de ce siècle pour la première de ces localités, car Saint-André constatait « qu'il y a beaucoup de goitres à Labarthe-Rivière; c'est le contraire à Villeneuve où l'on n'en voit pas ».

Canton de Boulogne. — Le crétinisme est exceptionnel dans ce canton et le goitre y est peu fréquent. Ces affections, qui n'ont jamais présenté dans la région le caractère endémique, tendent à disparaître complétement.

Canton de Montrejeau. — Dans le canton de Montrejeau, le foyer principal de l'endémie correspond aux trois

Digitized by Google

villages de Bordes, Taillebourg et Ausson, situés dans la plaine de Rivière, sur la rive gauche de la Garonne, en face des deux villages de Pointis et d'Huos où l'endémie sévit également avec intensité. Il existe quelques goitreux dans la commune de Lécussan.

L'endémie est partout en décroissance, sauf dans cette dernière commune, qui est d'ailleurs affectée légèrement.

Canton de Carbonne. — On ne trouve guère de goitreux qu'à Carbonne même, dans un quartier contigu à la Garonne et appelé *quartier de l'Ile*. Ils sont d'ailleurs beaucoup moins nombreux qu'autrefois. Comme dans les autres cantons, l'endémie est localisée exactement au voisinage des rives du cours d'eau.

Canton de Cazères. — Le goitre était jadis fréquent à Palaminy, Mauran, le Plan, Boussens et le Fourc, d'après le témoignage de Saint-André, qui faisait remarquer que toutes ces localités sont « soumises à l'influence d'une exposition humide et d'une situation basse. » Malgré ces conditions défavorables, la santé publique s'est beaucoup améliorée dans chacune de ces communes et les goitreux sont devenus rares.

Canton de Montesquieu. — On ne signale dans ce canton que quelques cas sporadiques de goitre.

Canton de Rieux. — La petite ville de Rieux était jadis fort affectée par l'endémie crétino-goitreuse. Celle-ci s'est beaucoup atténuée, mais sans disparaître complétement. On observe encore assez fréquemment le goitre dans la classe pauvre.

Canton d'Aurignac. — Le goitre a toujours été peu fréquent dans ce canton ; il devient aujourd'hui de plus en plus rare.

Canton de l'Isle-en-Dodon. — Le goitre est excep-

Digitized by Google

tionnel et ne s'observe guère qu'à l'Isle-en-Dodon où il est beaucoup moins commun qu'autrefois.

II

Variations de l'Endémie depuis 1850

Les tableaux statistiques contenus dans le rapport de Baillarger sur le goître et le crétinisme en France, et qui se rapportent à la période 1850-1865, permettent de comparer la situation, à cette époque, avec l'état actuel que nous venons d'exposer. Il suffit, en effet, pour faire resssortir les variations d'intensité de l'endémie pendant ces quarante dernières années, de rapprocher les chiffres indiqués par Baillarger comme exprimant les exemptions du service militaire pour goître, crétinisme et idiotie, de 1850 à 1865, de ceux que nous avons obtenus pour la période 1873-1891. En procédant ainsi, nous avons établi le tableau suivant (voir page 16) :

La première conclusion qui se dégage de ce tableau, c'est que le goître est en décroissance dans presque tous les cantons. Ce fait est mis en évidence par le tableau comparatif qui fait suite au précédent (voir page 17), et qui indique le classement des cantons, d'après la proportion décroissante des exemptions pour goître, pendant les deux périodes 1850-1865 et 1873-1891.

La diminution de la proportion des goitres est frappante dans presque tous les cantons, notamment ceux de Montrejeau et Saint-Lizier ; mais en revanche on observe une légère élévation dans le canton d'Aspet et une augmentation considérable dans celui de Luchon.

Nous pensons qu'il n'y a pas lieu d'accorder une trop grande importance à cette recrudescence locale ; elle est sans doute passagère et la gravité qu'elle affecte dans

Digitized by Google

TABLEAU DES VARIATIONS DE L'ENDÉMIE DE 1850 A 1891

CANTONS	PÉRIODES	Examinés	Crétins et Idiots	Proportion pour 1000	Goitreux	Proportion pour 1000
Bagnères-Luchon	Classes 1849-1864	940	9	9.5	9	9.5
	Classes 1872-1890	1270	13	10.2	35	27.6
Saint-Béat	Classes 1849-1864	1319	18	13.6	63	47.7
	Classes 1872-1890	1179	12	10.1	40	33.5
Aspet	Classes 1849-1864	1904	10	5.2	12	6.3
	Classes 1872-1890	1729	13	7.4	14	8.0
Saint-Gaudens . .	Classes 1849-1864	1907	9	4.7	10	5.2
	Classes 1872-1890	2205	15	6.7	12	5.4
Montrejeau.	Classes 1849-1864	1186	5	4.2	26	21.9
	Classes 1872-1890	1459	12	8.2	7	4.7
Barbazan.	Classes 1849-1864	1342	6	4.4	27	20.1
	Classes 1872-1890	1206	7	5.7	17	14.9
Salies-du-Salat . .	Classes 1849-1864	1206	6	4.9	27	22.3
	Classes 1872-1890	1548	11	7.1	20	12.9
Saint-Martory. . .	Classes 1849-1864	695	1	1.4	8	11.5
	Classes 1872-1890	631	3	4.9	4	6.3
Aurignac.	Classes 1849-1864	1183	3	2.5	5	4.2
	Classes 1872-1890	1328	10	7.5	1	0.7
Cazères.	Classes 1849-1864	1176	2	1.7	9	7.6
	Classes 1872-1890	1373	7	5.1	3	2.1
Carbonne	Classes 1849-1864	760	7	9.2	7	9.2
	Classes 1872-1890	1295	7	6.3	7	6.3
L'Isle-en-Dodon .	Classes 1849-1864	1113	7	6.2	1	0.8
	Classes 1872-1890	1428	4	2.7	1	0.7
Boulogne	Classes 1849-1864	1200	5	4.1	16	13.3
	Classes 1872-1890	1349	8	5.9	7	5.2
Rieux	Classes 1849-1864	523	1	1.9	6	11.4
	Classes 1872-1890	742	7	9.4	2	2.6
Saint-Girons . . .	Classes 1849-1864	2572	4	1.5	64	24.8
	Classes 1872-1890	2960	18	6.0	41	13.8
Castillon	Classes 1849-1864	2247	29	12.9	134	59.6
	Classes 1872-1890	2440	30	12.3	98	40.2
Saint-Lizier	Classes 1849-1864	1266	6	4.7	38	30.0
	Classes 1872-1890	1736	13	7.4	24	13.7
Oust	Classes 1849-1864	1966	14	7.1	25	12.5
	Classes 1872-1890	2101	20	9.5	23	10.9
Sainte-Croix. . . .	Classes 1849-1864	958	9	9.3	23	24.0
	Classes 1872-1890	955	4	4.1	11	11.5
Montesquieu. . . .	Classes 1849-1864	712	2	2.8	7	9.8
	Classes 1872-1890	999	8	8.0	3	3.0

Digitized by Google

VARIATIONS DE L'ENDÉMIE DU GOITRE DE 1850 A 1891

PÉRIODE 1850 - 1865			PÉRIODE 1873 - 1891		
Nos D'ORDRE	CANTONS	Proportion des exemptions pour 1000 examinés	Nos D'ORDRE	CANTONS	Proportion des exemptions pour 1000 examinés
1	Castillon	59.6	1	Castillon	40.2
2	Saint-Béat	47.7	2	Saint-Béat	33 5
3	Saint-Lizier	30.0	3	Bagnères-Luchon.	27.5
4	Saint-Girons. . . .	24.8	4	Barbazan.	14.0
5	Sainte-Croix. . . .	24.0	5	Saint-Girons. . . .	13.8
6	Salies-du-Salat . .	22.3	6	Saint-Lizier	13.7
7	Montrejeau	21.9	7	Salies-du-Salat . .	12.9
8	Barbazan.	20.1	8	Sainte-Croix. . . .	11.5
9	Boulogne	13.3	9	Oust	10.9
10	Oust.	12.5	10	Aspet.	8.0
11	Saint-Martory. . .	11.5	11	Saint-Martory. . .	6.3
12	Rieux.	11.4	12	Saint-Gaudens . .	5.4
13	Montesquieu. . . .	9.8	13	Carbonne.	5.4
14	Bagnères-Luchon.	9.5	14	Boulogne.	5.1
15	Carbonne.	9.2	15	Montrejeau	4.7
16	Cazères	7.6	16	Montesquieu. . . .	3.0
17	Aspet	6.3	17	Rieux.	2.6
18	Saint-Gaudens . .	5.2	18	Cazères.	2.0
19	Aurignac.	4.2	19	Aurignac	0.7
20	L'Isle-en-Dodon. .	0.8	20	L'Isle-en-Dodon. .	0.7

Digitized by Google

le canton de Luchon est atténuée par un fait incontesté, à savoir, la diminution très sensible de la fréquence du goitre dans le sexe féminin. Il est exceptionnel d'observer aujourd'hui dans la vallée de Luchon ces goitres volumineux que portaient jadis beaucoup de femmes et dont quelques-uns atteignaient des dimensions énormes. On peut donc affirmer d'une manière générale que, dans ce canton, comme dans tous les autres, l'affection goitreuse est en décroissance.

Si l'atténuation de l'endémie du goitre ressort nettement de notre enquête de 1885 et de la statistique des exemptions du service militaire, une solution contraire semble tout d'abord s'imposer relativement à l'endémie du crétinisme. Nous constatons, en effet, que la proportion des exemptions pour idiotie et crétinisme a augmenté dans 15 cantons et diminué seulement dans les 5 cantons de Castillon, Saint-Béat, Sainte-Croix, Carbonne et l'Isle-en-Dodon.

Est-ce à dire qu'il ne faut ajouter foi au témoignage de tous les observateurs, quand ils sont unanimes à déclarer que le crétinisme est partout en décroissance et que bientôt il ne sera plus qu'un souvenir dans les Pyrénées françaises ? Non certainement. L'atténuation du crétinisme ne peut être niée. Si elle n'est pas mise en évidence par les statistiques du recrutement, c'est que, dans ces documents, les idiots et les crétins sont confondus dans une même catégorie. Nous avons pu nous assurer, par l'examen des carnets de tournée, que, parmi les 211 jeunes gens exemptés pour crétinisme et idiotie, de 1873 à 1891, les crétins sont au nombre de 27 seulement.

Ce faible chiffre fourni, pendant une période de 19 ans, par la région des Pyrénées centrales, indique nettement que le crétinisme est en voie de disparaître. Mais d'un autre côté, la statistique militaire fait ressortir la fréquence croissante des affections du système nerveux aboutissant à l'idiotie. Sans insister sur ce fait qui ne

Digitized by Google

rentre pas dans le cadre de notre étude, nous ne saurions nous dispenser d'appeler sur lui l'attention.

III

Causes du Goître et du Crétinisme dans les Pyrénées

Il est peu de questions, dans le domaine de la médecine, qui aient provoqué autant de discussions que l'étiologie du goitre et du crétinisme. Au milieu des opinions nombreuses et très diverses qui ont été émises, on peut distinguer quatre théories principales :

1° La doctrine de l'ioduration insuffisante des milieux ;
2° La doctrine de l'infection miasmatique ;
3° La doctrine hydro-tellurique ;
4° La doctrine des causes multiples.

A laquelle de ces opinions devons-nous nous rattacher après un mûr examen des faits que nous avons observés ? Nous allons répondre à cette question en passant successivement en revue les quatre théories en présence.

Doctrine de l'ioduration insuffisante des milieux. — Son auteur, Chatin, a cherché à démontrer que l'endémie du goitre doit être attribuée à l'absence de l'iode dans l'air, le sel et les eaux. Nous ne discuterons pas longuement cette théorie qui est aujourd'hui très contestée. Nous ferons seulement remarquer que, d'après les recherches de Chatin lui-même, la richesse de l'air en iode est moindre sur le sommet des montagnes et les lieux élevés, en général, que dans les localités d'une altitude moyenne, en raison même de la densité de la vapeur d'iode et de son peu de force élastique. Or, nous constatons partout, dans les Pyrénées centrales, que le goitre et le crétinisme sont extrêmement rares dans les villages haut situés et que ces affections règnent presque uni-

Digitized by Google

quement dans le fond des vallées et les plaines de faible altitude, comme celle de Rivière. Une distribution inverse de l'endémie serait observée si la théorie de Chatin était fondée.

Doctrine de l'intoxication miasmatique. — Elle a été soutenue principalement par Vingtrinier, Morel, Kœberlé, Tourdes et Virchow. Ces auteurs admettent que, « dans certaines régions, il se fait une fermentation ou putréfaction spécifique, végétale ou animale, dont l'air reçoit et dissout les émanations et les transmet par la respiration à tous les individus qui vivent habituellement dans cet air ». Morel s'efforçait en outre de prouver que ces émanations miasmatiques se rapprochent beaucoup du miasme paludéen.

Cette doctrine pourrait peut-être donner l'explication de la fréquence du goitre et du crétinisme dans certains villages de la vallée de Luchon, Juzet par exemple, dont les abords sont marécageux. Mais les terrains de cette nature sont rares dans les Pyrénées centrales et, en réalité, le sol est parfaitement sec dans la plupart des communes éprouvées par l'endémie.

La constitution du sol est identique dans toute l'étendue de la plaine de Rivière, et cependant nous observons que l'endémie sévit exclusivement dans les villages de cette plaine qui sont situés au voisinage de la Garonne. Les rives du fleuve sont très élevées au niveau d'Huos et Pointis, localités tristement célèbres, et il est certain que le terrain sur lequel reposent ces deux communes ne dégage pas plus de miasmes que celui des villages de Labarthe et Villeneuve-de-Rivière qui jouissent d'une salubrité remarquable. Il y a donc lieu de rejeter, malgré l'appui que lui a apporté la grande autorité de Virchow, cette doctrine vague qui ne repose que sur des hypothèses.

Doctrine hydro-tellurique. — Cette théorie, soutenue par Mac-Clelland, Grange, Saint-Lager, Mgr Billiet et

Digitized by Google

Garrigou, est celle qui satisfait le mieux l'esprit et jouit aujourd'hui de la plus grande faveur. Elle a été exposée et défendue avec beaucoup de talent par R. Longuet[1]. Ses partisans s'attachent à démontrer les deux propositions suivantes :

1° L'usage habituel de certaines eaux provoque le goitre ;

2° On observe le goitre et le crétinisme exclusivement sur certains terrains qui cèdent aux eaux un agent toxique spécial.

La première proposition, basée sur de nombreux exemples, est admise aujourd'hui par tous les observateurs. Il y a donc lieu de se demander si, dans les Pyrénées, l'existence de l'endémie, dans beaucoup de localités, ne serait pas sous la dépendance des eaux de boisson consommées par les habitants. Il semble tout d'abord indispensable, pour résoudre cette question, de soumettre à l'analyse toutes les eaux qui peuvent être soupçonnées d'entretenir l'endémie. Ce travail serait sans doute utile et intéressant, mais nous avons la conviction qu'il ne conduirait à aucun résultat précis et que la chimie resterait impuissante, comme par le passé, à déceler le principe spécial goitrigène.

A défaut d'analyses chimiques, nous nous bornerons à constater que, dans toutes les communes affectées autrefois par l'endémie, celle-ci est en voie de s'éteindre, bien que les habitants boivent aujourd'hui la même eau qu'autrefois.

Il en est ainsi à Arbas où les mêmes sources ont toujours été utilisées, à Huos, Pointis-de-Rivière et Miramont où l'eau d'alimentation est empruntée, de temps immémorial, aux nombreux puits qui existent dans chacun de ces villages, à Boussens où l'eau de boisson est fournie, en partie par des puits, en partie par la

1. R. Longuet. — Etudes sur le recrutement dans l'Isère *(Archives de médecine et de pharmacie militaires)*, t. III, p. 97, 1884. — Etud. sur le recrut. dans la Haute-Savoie *(Arch. de méd. et de pharm. mil.)*, t. VI, p. 417, 1885.

Digitized by Google

Garonne. Il nous serait facile de multiplier les exemples à l'appui de notre affirmation.

Aussi une conclusion s'impose, c'est que l'eau de boisson ne joue qu'un rôle très peu important dans l'étiologie du goitre et du crétinisme, du moins dans les Pyrénées. Peut-être certaines eaux renferment-elles un principe goitrigène ; mais il faut convenir qu'elles ne produisent le goitre que si d'autres causes interviennent pour diminuer la résistance de l'organisme au germe efficient, encore inconnu, de cette maladie.

Il nous reste maintenant à examiner quelle peut être l'influence, sur le développement de l'endémie, de la constitution géologique du sol. Cette question se rattache directement à la précédente, car c'est par l'intermédiaire de l'eau que le sol exerce principalement son action sur la population. Si l'eau contient quelque principe toxique, elle l'extrait évidemment du sol.

Les travaux de Mgr Billiet, Grange, Elie de Beaumont, Saint-Lager et Garrigou ont démontré nettement que le goitre et le crétinisme s'observent avec une fréquence marquée sur certains terrains, tels que les schistes argilo-calcaires, talqueux, micacés et gypseux (Mgr Billiet), le lias, le trias, les marnes irisées, le grès bigarré, les calcaires dolomitiques (Grange, de Beaumont, Virchow), les terrains métallifères, la mollasse miocène (St-Lager), les argiles plus ou moins marneuses, chloritées, ophitiques, talqueuses, en un mot magnésiennes (Garrigou). De cette relation entre l'existence de l'endémie et la constitution du sol, on a été porté naturellement à conclure à l'influence goitrigène des terrains que nous venons d'énumérer et l'on a particulièrement incriminé la mollasse miocène, les calcaires dolomitiques et les schistes liasiques.

Cette relation s'observe-t-elle dans la région qui sert de cadre à notre étude et trouvons-nous ici la confirmation de la doctrine hydro-tellurique ? Telle est la question

Digitized by Google

très importante que nous allons chercher à approfondir, après avoir exposé aussi succinctement que possible la géologie de cette portion du territoire français.

Esquisse géologique

La région qui nous occupe se divise, au point de vue géologique, en deux zônes bien distinctes : la première, formée de hautes montagnes et comprise entre la ligne de faîte des Pyrénées et les vallées de la Garonne et du Salat; la deuxième, qui n'est qu'un lambeau du bassin sous-pyrénéen, constituée par une vaste plaine hérissée de monticules dont la hauteur s'abaisse graduellement du Sud au Nord.

La région montagneuse présente, au milieu d'un chaos apparent, une succession assez régulière de terrains qui s'échelonnent, depuis la crête, dans l'ordre presque normal de leur ancienneté ; au sommet, quelques ilots granitiques émergeant au centre d'une large ceinture de terrains de transition, cambrien, silurien et devonien ; plus bas, le lias, puis le jurassique et le crétacé. Les derniers gradins de la montagne sont constitués essentiellement par les grès verts du crétacé inférieur, qui forment comme la falaise terminale du massif pyrénéen.

La région de la plaine repose tout entière sur le terrain tertiaire (éocène et miocène) et sur le quaternaire, le premier composant les collines de la rive gauche de la Garonne et le massif des Petites-Pyrénées, le dernier occupant exclusivement les vallées dans toute leur largeur.

Les notions générales qui précèdent seraient trop incomplètes si nous n'y ajoutions les indications suivantes sur la nature du sol dans chaque canton et surtout dans les localités les plus éprouvées par l'endémie.

Canton de Luchon. — Le sol est constitué presque exclusivement par les terrains de transition; le devonien domine dans les vallées de Larboust et d'Oueil, le cambrien et le silurien dans la vallée de Luchon. Saint-Mamet, Montauban et Juzet sont situés au pied de puissantes assises de terrain cambrien; Salles et Pratviel reposent directement sur les schistes siluriens.

Canton de Saint-Béat. — La partie méridionale du canton est formée par le cambrien. Au centre même, à Lez, apparaît le trias accompagné d'un pointement d'ophite; un ilot de granit s'élève à

Digitized by Google

Géry ; enfin, à Saint-Béat, surgit le calcaire marmoréen que M. de Lapparent considère comme un terrain primitif, tandis que Leymerie le rattache au lias et MM. Garrigou et Magnan au calcaire carbonifère. Le pic du Gar est essentiellement jurassique.

Les villages d'Arlos et de Fos sont construits à la base d'énormes masses de terrain cambrien, Argut-Dessus sur le silurien et Argut-Dessous sur le cambrien.

Canton d'Aspet. — Le terrain jurassique règne presque uniquement dans la moitié méridionale du canton. Au Nord, on rencontre les calcaires crétacés, formant lisière à la jolie petite plaine comprise entre Soueich et Encausse et qui est due évidemment au comblement d'un ancien lac par les alluvions modernes. Les deux principaux foyers de l'endémie, Arbas et Soueich, sont situés, l'un dans la sphère du terrain jurassique, l'autre sur le quaternaire.

Canton de Barbazan. — Son territoire se compose d'une région montagneuse où se montrent successivement, du Sud au Nord, le jurassique et le crétacé inférieur, et d'une région parfaitement plane, faisant partie de la plaine de Rivière, où le quaternaire existe seul et atteint une grande puissance. Dans cette zône se trouvent, au voisinage immédiat de la Garonne, les deux foyers d'Huos et Pointis.

Un gisement assez important d'ophite s'observe dans le bassin de Siradan où le goitre n'est pas rare.

Canton de Castillon. — La constitution géologiqne du sol diffère absolument d'une vallée à l'autre : le granit règne dans la vallée de Bethmale, le silurien et le devonien dans celle de Biros, le jura-crétacé dans le vallon de Balaguères, le lias dans la Bellongue. Entre Castillon et Saint-Girons, on voit affleurer successivement le trias, le jurassique et le crétacé.

Le lias de la Bellongue, que Bleicher a rapporté à tort au silurien, est représenté, dans la partie supérieure de la vallée, par des calcaires dolomitiques, dans les portions moyenne et inférieure, par des marnes et des schistes de couleur ardoisée. Portet et Saint-Lary reposent sur les formations dolomitiques, Orgibet, Augirein, Illartein, Aucazein, Buzan, Argein et Audressein sur les schistes liasiques.

Canton d'Oust. — Le terrain jurassique domine dans toute l'étendue du canton ; il s'y présente à l'état de grès et de schistes, principalement sur le territoire des gros villages de Vic et Soueix où l'endémie a toujours été assez sévère.

Canton de Saint-Girons. — Il existe ici une grande variété de

Digitized by Google

terrains, parmi lesquels ceux de l'époque secondaire sont les plus étendus ; ces derniers sont constitués, au voisinage de Saint-Girons, par l'oolithe et le crétacé inférieur dans lequel est creusé le lit du Salat, entre cette ville et Saint-Lizier.

Canton de Saint-Lizier. — Le jurassique, le lias, et le crétacé se partagent le territoire de ce canton. Bonrepaux, le principal foyer de l'endémie, est situé au pied d'un important gisement d'ophite qui affleure sur la rive gauche du Salat, entre le lias qui règne en amont, et le crétacé supérieur qui s'étend en aval.

Un autre gisement d'ophite s'observe près de Montgauch.

Labastide, foyer important de l'endémie, repose sur les alluvions modernes de la rive droite du Salat.

Canton de Sainte-Croix. — Ce canton appartient entièrement au terrain éocène qui y montre ses différents étages, sénonien, garumnien et nummulitique ; il est constitué par le prolongement, vers l'Ariège, des Petites-Pyrénées ou massif d'Ausseing.

Canton de Saint-Martory. — Il présente la même structure géologique que le précédent. La grosse bourgade de Saint-Martory est construite à la base du sénonien supérieur ; son faubourg s'étend, près de la rive droite de la Garonne, sur les alluvions modernes.

Canton de Salies-du-Salat. — Structure géologique des plus complexes : le grès vert et l'éocène (nummulitique) occupent la rive droite du Salat, le trias et l'éocène (sénorien et turonien) la rive gauche. A Salies même apparaît un typho nophitique qui forme la colline à laquelle la ville est adossée ; ce typhon est accompagné, comme cela s'observe souvent dans les Pyrénées, de dépôts de gypse et de sel gemme.

D'autres pointements d'ophite existent près de Marsoulas.

Canton de Montrejeau. — La plus grande partie du canton appartient au terrain tertiaire représenté par le miocène lacustre. La zône méridionale comprend une portion de la plaine de Rivière. — C'est là, sur le terrain quaternaire, près de la rive gauche de la Garonne, que se trouvent, presque en face d'Huos et Pointis, les foyers de Bordes, Clarac, Ausson et Taillebourg.

Canton de Saint-Gaudens. — Le nord du canton est formé par le miocène lacustre, le sud par le grès vert du crétacé inférieur. Le plateau de Saint-Gaudens est d'origine quaternaire. Il en est de même du sol sur lequel reposent les villages de Valentine, Miramont, Pointis-Inard et Lespiteau, dans les vallées de la Garonne et du Ger.

Digitized by Google

Canton d'Aurignac. — La moitié septentrionale de ce canton appartient au miocène lacustre, l'autre à l'éocène, caractérisé par les étages sénonien, garumnien et nummulitique.

Canton de l'Isle-en-Dodon. — Le miocène lacustre règne sans mélange.

Canton de Boulogne. — Le miocène occupe toute l'étendue du canton, sauf à Larroque, Gensac et Lespugue où l'éocène forme trois petits ilots qui marquent la limite extrême, vers l'ouest, des terrains dépendant des Petites-Pyrénées.

Canton de Cazères. — L'éocène et le miocène revêtent le territoire de la rive droite de la Garonne, les alluvions modernes celui de la rive gauche.

Canton de Carbonne. — Les coteaux de la rive droite de la Garonne sont constitués par le miocène, la plaine, qui s'étend sur la rive gauche, est faite entièrement d'alluvions modernes.

Cantons de Montesquieu et de Rieux. — Le miocène lacustre forme les coteaux, tandis que le quaternaire occupe le fond de la vallée de l'Arize.

Arrivé au terme de cette description géologique dont nous avons emprunté les éléments aux travaux de MM. Leymerie, Mussy, Garrigou, Magnan et Caralp, nous pouvons examiner, au moyen de données précises, les relations qui existent entre la répartition de l'endémie dans les Pyrénées centrales et la constitution du sol.

Si nous commençons cette étude par le canton de Castillon où le goitre et le crétinisme sévissent avec le plus d'intensité, nous sommes tout d'abord frappé de voir l'endémie se localiser exactement à la vallée de la Bellongue, qui est creusée dans les calcaires dolomitiques, et épargner presque complétement les autres vallées constituées par les terrains primitifs, les terrains de transition et le jura-crétacé.

C'est que nous trouvons ici réunies les conditions géologiques qui contribuent le plus puissamment, d'après tous les observateurs, à la production de l'endémie, c'est-à-dire la présence des schistes liasiques, que l'on s'accorde à mettre au premier rang des terrains goitrigè-

Digitized by Google

nes, et la superposition à ces schistes des calcaires dolomitiques, lesquels occupent la zone supérieure de la Bellongue.

« L'intensité maximum du goitre et du crétinisme, a dit Grange, s'observe toujours au-dessous des grandes formations dolomitiques. » C'est exactement ce que nous constatons dans le canton de Castillon où la proposition formulée par ce savant est pleinement confirmée par les faits. Ainsi s'explique la gravité toute spéciale de l'endémie dans la Bellongue et particulièrement le village de Buzan que son heureuse situation semblerait devoir préserver du fléau.

Dans le canton de Saint-Lizier, l'influence nuisible du terrain se fait également sentir à Bonrepaux, village construit au bord du Salat, à la base d'une colline liasique et d'un gisement d'ophite, roche qui a été incriminée par quelques observateurs. Malgré sa situation basse qui engendre l'humidité, cette commune jouit d'une belle exposition au midi et le goitre et le crétinisme n'y affecteraient certainement pas autant de gravité si la composition du sol ne jouait un rôle important dans le développement de ces deux maladies.

Il est donc juste de reconnaître que, dans les deux foyers de la Bellongue et de Bonrepaux, la doctrine hydrotellurique triomphe et se fortifie de preuves nouvelles. Mais si nous poursuivons cette enquête dans les autres cantons, nous rencontrons à chaque pas des faits peu favorables à la théorie ou qui la mettent en défaut.

C'est ainsi que, dans le même canton de Saint-Lizier, nous ne pouvons invoquer la structure géologique du sol comme une des causes de l'endémie qui, de temps immémorial, sévit à Labastide-du-Salat ; cette commune repose en effet sur les alluvions modernes qui n'ont jamais été regardées comme goitrigènes.

Il en est de même à Saint-Martory, Pointis-Inard, Lespiteau, Miramont, Pointis-de-Rivière, Huos, Clarac, Bordes, Ausson, Taillebourg, Valcabrère. Dans toutes

Digitized by Google

ces localités, célèbres dans les annales du goître et du crétinisme, le sol, d'origine quaternaire, et formé par les matériaux de comblement des vallées, est salubre autant qu'il est fertile. La même observation s'applique aux communes de Boussens, Carbonne, Rieux et Montesquieu.

Pénétrons maintenant dans les cantons montagneux de la Haute-Garonne et cherchons à contrôler par les faits la valeur de la doctrine hydro-tellurique. Que voyons-nous? Dans le canton de Luchon, le foyer le plus important, comprenant les quatre communes de Saint-Mamet, Montauban, Juzet, Salles et Pratviel, s'étend sur les terrains de transition, cambrien et silurien, terrains qui n'ont jamais été accusés de produire le goître.

Dans le canton de Saint-Béat, la commune d'Arlos, qui fut longtemps le foyer principal, appartient au terrain cambrien; celui-ci occupe également le territoire de Fos. Argut-Dessus est construit sur le silurien. Devons-nous donc ajouter les terrains de transition à la liste déjà longue des terres goitrigènes? Mais avant d'adopter cette conclusion, difficile à concilier avec l'atténuation très marquée de l'endémie dans les communes précitées, il faudrait expliquer pourquoi celle-ci épargne la plupart des villages compris dans la sphère de ces terrains et se localise seulement sur quelques points.

Dans le canton d'Aspet, les deux foyers d'Arbas et Soueich sont éloignés de tout terrain suspect: le sol du premier est jurassique, celui du deuxième est d'origine moderne. On peut donc affirmer que, dans chacune de ces localités, la nature du terrain est étrangère au développement et à la persistance de l'endémie.

Que conclure de tous ces faits, sinon que la constitution géologique du sol est impuissante à expliquer, à l'exclusion de toute autre cause, la distribution géographique de l'endémie dans les Pyrénées centrales? Certains terrains, comme les calcaires dolomitiques et les schistes liasiques, possèdent une nocuité incontestable

Digitized by Google

et, par l'intermédiaire des eaux qui y prennent naissance, prédisposent les populations à subir l'action du poison goitrigène. Mais le plus souvent la nature du sol est absolument étrangère au développement de l'endémie et il faut invoquer d'autres causes pour établir une étiologie rationnelle et conforme à la réalité des faits.

Doctrine des causes multiples. — D'après les défenseurs de cette doctrine, « l'existence d'une cause unique est inadmissible et il faut, de toute nécessité, expliquer la genèse de l'endémie par une simultanéité d'éléments producteurs et d'actions combinées. » (Ferrus.) Les causes du goitre et du crétinisme seraient nombreuses et, parmi les principales, il conviendrait de citer : l'air humide et vicié, la situation défectueuse du pays, la malpropreté des maisons, le défaut d'aération et de lumière solaire, la mauvaise qualité des eaux, l'insuffisance de l'alimentation, etc.

Cette doctrine, nous l'avons déjà laissé entrevoir, est celle à laquelle nous nous rallions, mais en adjoignant l'action tellurique aux causes que nous venons d'énumérer. D'accord avec G. Marchant, nous nous inscrivons contre « la prétention de ceux qui veulent assigner au goitre et au crétinisme une cause constante et toujours nécessaire. »

Le concours de plusieurs conditions est indispensable pour provoquer la manifestation de l'endémie. Parmi les plus puissantes nous devons citer l'humidité des maisons et la mauvaise hygiène. Nous avons montré en effet que partout, dans les Pyrénées centrales, il existe un rapport évident entre l'intensité de l'endémie et les conditions hygiéniques défavorables où vit la population. Les villages les plus éprouvés sont les plus misérables et les plus mal situés. Presque tous s'étendent à proximité des cours d'eau, dans des bas-fonds où règne une humidité constante et que le soleil visite à peine.

Si, à ces causes d'insalubrité vient s'ajouter l'action

Digitized by Google

tellurique, la population est vouée presque fatalement au goître et au crétinisme. L'influence du sol joue un rôle prépondérant dans certaines localités que leur belle situation sur un plateau bien ensoleillé met à l'abri de l'humidité, Buzan par exemple ; mais ici nous retrouvons comme facteur constant et essentiel une misère profonde, ayant pour conséquence une hygiène déplorable.

Si la doctrine des causes multiples est fondée, nous devons constater une atténuation de l'endémie partout où l'aisance de la population a augmenté et où, par suite, l'hygiène s'est améliorée.

C'est en effet ce qu'on observe d'une manière absolue dans toute la région des Pyrénées centrales, même sur les terrains nettement goitrigènes. Dans beaucoup de localités, l'endémie a presque disparu, sans qu'il soit possible d'attribuer cet heureux résultat à autre chose qu'aux progrès du bien-être et de l'hygiène générale. Mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus, les habitants ont pu lutter avec plus de succès contre les causes d'insalubrité permanentes et irréductibles, telles que la situation basse du pays, la nocuité du sol, la qualité suspecte de l'eau de boisson, et ils s'affranchissent peu à peu du fléau dont leurs pères ont eu tant à souffrir. Il en est ainsi à Arlos, Huos, Pointis-de-Rivière, Saint-Martory, Arbas.

Ces faits ont, à nos yeux, la valeur d'une démonstration expérimentale ; ils nous semblent imposer cette conviction qu'il n'existe pas, dans les Pyrénées, une cause unique du goitre et du crétinisme et que l'endémie y est sous la dépendance de causes nombreuses, inégalement puissantes, capables de se suppléer et de s'associer suivant des types variés, mais dont aucune n'est nécessaire, sauf la misère avec les conséquences qu'elle entraine.

Digitized by Google

Prophylaxie

Il découle de ce qui précède que le seul moyen de déraciner complétement des Pyrénées le goître et le crétinisme serait d'introduire un peu d'aisance au milieu des populations pauvres de la montagne, et d'améliorer partout les conditions matérielles de la vie.

Des deux parties de ce programme, une seule malheureusement semble réalisable. Les Pyrénées renferment trop peu de richesses naturelles pour qu'on puisse espérer que les biens de la fortune s'y répandent jamais au-delà d'un petit cercle de privilégiés. Mais il est possible, avec l'intervention des pouvoirs publics, d'adoucir l'existence de nos montagnards, en combattant les causes d'insalubrité entretenues par la routine et l'ignorance.

On devra veiller tout d'abord à ce que chaque commune soit approvisionnée d'une bonne eau de source, ou à défaut, d'une eau de puits bien protégée contre toute contamination extérieure. L'assainissement des maisons sera l'objet de soins particuliers. Beaucoup sont dépourvues de fenêtres et même de cheminées et ne reçoivent l'air et la lumière que par la porte. On invitera leurs propriétaires, et au besoin on les y obligera, à percer de larges baies dans les murailles, principalement du côté du midi, et, pour vaincre leur résistance, on les exemptera, pendant cinquante ans au moins, de l'impôt sur les portes et fenêtres, impôt meutrier pour la santé publique. La lumière pénétrant abondamment dans toutes les chambres, la malpropreté, compagne obligée de l'obscurité, ne tardera pas à disparaître.

Des cheminées seront construites dans les habitations qui en manquent. Une cave sera creusée au-dessous de

Digitized by Google

chaque maison et recouverte d'un plancher qui occupera tout le rez-de-chaussée. L'étable et la porcherie seront soigneusement isolées de l'habitation ; les fumiers seront éloignés des maisons aussi bien que des puits particuliers, pour prévenir tout danger d'infiltration.

L'application de ces mesures, surveillée par les conseils d'hygiène, l'administration préfectorale et les municipalités, n'amènerait certainement pas de bien grosses dépenses et serait bientôt suivie d'une amélioration très sensible de la santé publique, d'une atténuation rapide de l'endémie dans les communes les plus infectées ; l'expérience toute fortuite d'Arlos permet d'émettre avec assurance cette affirmation.

En même temps qu'on procèdera à ces travaux d'assainissement, on conseillera la médication iodée à toutes les personnes atteintes de goître. Le traitement sera institué dès le début chez les enfants et consistera essentiellement dans l'administration de 12 à 15 gouttes par jour de teinture d'iode pure ou additionnée d'iodure de potassium. Dans les cas de goître volumineux, on obtiendra le plus souvent une résolution rapide de la tumeur en injectant, dans le tissu même de la glande, suivant la méthode de Luton, un gramme environ de teinture d'iode. Les injections doivent être répétées tous les huit jours environ, sur différents points de la tumeur. Elles sont généralement peu douloureuses et jamais, pour notre part, nous ne les avons vues suivies d'accident.

Si ce traitement est impuissant à amener la guérison, il sera utile de soustraire le goitreux à l'influence du milieu où il a toujours vécu et de lui conseiller les voyages, loin de son pays natal, et le séjour dans la plaine. Ce changement de résidence réduit souvent avec une rapidité étonnante des goitres dont l'énorme développement menaçait de produire des accidents asphyxiques. Il peut même, au bout d'un certain temps, déterminer la disparition complète de la tumeur, quand celle-ci n'a pas atteint un volume excessif.

Digitized by Google

Nous ne mentionnerons le traitement du crétinisme que pour constater son impuissance contre la maladie confirmée. Le traitement doit d'ailleurs céder le pas à la prophylaxie, laquelle repose, comme celle du goitre, sur l'application des règles de l'hygiène. Ajoutons que cette question ne présente qu'un intérêt restreint, en raison de la rareté du crétinisme dans les Pyrénées françaises et de la probabilité de son extinction prochaine.

Dr Ch. Chopinet,

Médecin-major de l'armée.

Digitized by Google

LE CHATEAU D'AURIGNAC

Les vieux manoirs du moyen âge, dont les ruines nombreuses couronnent encore les hauteurs de l'ancien Comminges, appartiennent presque tous à l'époque romane, qui a duré jusqu'à la fin du XIIIe siècle dans nos contrées méridionales. Les châteaux-forts de l'époque ogivale sont donc assez rares chez nous ; on en trouve cependant quelques-uns construits, en entier ou en partie, aux XIVe et XVe siècles. Mais ces derniers portent presque toujours l'empreinte des traditions romanes : point de donjons cylindriques ; le donjon carré ou barlong domine toujours ; les tours qui flanquent les remparts sont souvent carrées. Quand elles présentent la forme cylindrique, elles ne sont ordinairement que des espèces de bastions ou de contreforts couronnés d'une guérite d'observation. L'ogive n'est pas toujours l'arc préféré ; le plein-cintre hésite encore à lui céder la place. Ce ne fut qu'au XVe siècle que les traditions romanes achevèrent de disparaitre. Jusqu'à cette époque, je ne connais, dans l'arrondissement de Saint-Gaudens, aucun château-fort qui présente, sans mélange du roman, les caractère du style ogival. Le château d'Aurignac, qui fait l'objet de la présente notice, offre des formes purement gothiques, tandis que plusieurs détails rappellent l'époque romane.

La petite ville d'Aurignac, aujourd'hui chef-lieu de canton, était au nord du Comté de Comminges. Elle est bâtie sur une hauteur coupée vers l'est par un escar-

Digitized by Google

pement, et dont le sommet présente, à l'extrémité de la ville, les ruines majestueuses d'une forteresse féodale.

Aucun document historique ne vient nous révéler le nom du seigneur qui construisit cette citadelle; les archives d'Aurignac ont été perdues à la Révolution, et, aujourd'hui, on ne peut déterminer que par les conjectures de la science l'époque qui nous a légué ces ruines.

Le château d'Aurignac avait autrefois une étendue très considérable. On y remarque deux enceintes ; il y en avait trois, m'a-t-on dit, à l'origine. La première, très vaste, est maintenant occupée par certains quartiers de date récente et qui ont été pour elle une cause de ruine. On ne voit plus que quelques parties de ses remparts. A son extrémité sud se trouve l'église paroissiale d'Aurignac, autrefois chapelle du château. L'enceinte était défendue, à l'est, par l'escarpement dont j'ai parlé, et des trois autres côtés par un large fossé, creusé dans le roc et muni de palissades.

Les trois portes principales donnaient accès à cette grande cour : celle de *Cabirol*, au nord ; celle de *Savoie*, vers le sud-ouest ; la troisième se trouve sous le clocher de l'église paroissiale actuelle. Outre ces entrées principales, une quatrième porte se trouvait à l'occident. Aujourd'hui les parties les moins ruinées de l'enceinte sont : la porte percée sous le clocher et la partie occidentale des remparts.

L'ancienne église paroissiale d'Aurignac se trouvait, avant la Révolution, dans une partie de la ville qui n'existe plus aujourd'hui. L'ancienne chapelle du château l'a remplacée. On y remarque le portail, le porche qui le précède et le clocher ; le reste de l'édifice est presque tout moderne. Le porche est orné de colonnes torses, couronnées de chapiteaux en forme de dais et reposant sur une espèce de balustrade à moulures flamboyantes. Le portail présentait de riches voussures et des jambages ornés de niches et de statues ; mais il est complétement

Digitized by Google

défiguré. Le clocher se trouve à côté du chevet formé par un mur droit, au sommet duquel on voit encore un oculus avec des moulures du XIIIe siècle. L'église est tournée vers le sud et son chevet se trouve, avec le clocher, à l'extrémité méridionale de l'enceinte. Le clocher présente les caractères de deux époques différentes; il ne me parait avoir été jadis qu'une tour de défense, destinée à protéger l'entrée qu'elle surmontait. Il accuse cette destination militaire jusqu'à la hauteur du second étage. Le rez-de-chaussée est occupé en entier par l'entrée du château qui consiste en un passage voûté à plein cintre, traversant la cour et encadrant, du côté extérieur de l'enceinte, une large porte en ogive dont l'arc et les jambages ne présentent pour toute moulure qu'un simple biseau. Au-dessus ce cette porte se trouvent, l'une à côté de l'autre, deux petites ouvertures carrées, ornées de même d'un chanfrein, et éclairant le premier étage voûté en berceau plein cintre. A partir de cet étage, le clocher offre les caractères de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe; il présente de longues et légères fenêtres flamboyantes, surmontées d'une balustrade découpée à jour. A cette hauteur, le clocher était sans doute destiné à supporter une flèche, mais il est resté inachevé.

La porte dite de Savoie était percée, au sud-ouest du château, au fond d'un retrait terminé d'un côté par une tourelle. Les quatre meurtrières, situées entre la tourelle et la porte, me semblent une addition postérieure. A partir de la porte de Savoie, en rèmontant vers le nord, le mur occidental de la grande enceinte présente les restes de cinq ou six tourelles semblables à celles que je viens de citer et dont deux flanquent de chaque côté la quatrième porte dont j'ai parlé et qui est aujourd'hui murée. Toutes ces tourelles et celles qui peuvent se rencontrer dans les autres parties du château sont cylindriques et d'un petit diamètre. Elles sont appliquées, soit sur un des angles, soit sur la face extérieure des remparts. Elles pourraient être considérées comme des contreforts,

Digitized by Google

car elles sont pleines jusqu'au faite des murs, mais à cette hauteur, elles se dégagent, augmentent de diamètre au moyen d'un encorbellement et deviennent des échauguettes demi-octogones intérieurement et demi-cylindriques extérieurement. A l'extrémité nord-est de la première enceinte, existait une tourelle autrefois très élevée et servant de moulin-à-vent.

L'enceinte intérieure du château d'Aurignac pourrait être considérée comme le véritable donjon de cette forteresse ; elle est située à l'est de la première et fait saillie vers l'escarpement. Sa forme est un carré long régulier de 40 m 54 de long, sur 21 m 5 de large, sans y comprendre la saillie des tourelles ou contreforts qui flanquent ses quatre angles. Deux portes y donnaient accès ; la plus importante se trouvait au nord, entre deux tourelles aujourd'hui détruites. Elle est elle-même complétement murée. La seconde entrée était à l'ouest, percée sous une tour carrée fort élevée, qui n'existe plus. On ne voit maintenant que la voûte à plein cintre ou légèrement bombée du passage ; la porte a été encore fermée par un mur où est percée l'entrée actuelle de l'enceinte.

A l'est, au bord de l'escarpement, se trouvait un bâtiment d'une seule pièce qui occupait toute la largeur de l'enceinte, du nord au sud, sur une largeur intérieure de 6 m 84. Il était éclairé à ses extrémités par deux belles fenêtres à plein cintre. D'autres ouvertures l'éclairaient du côté de l'escarpement ; mais elles n'existent plus, le mur où elles étaient percées étant en grande partie détruit. J'ai remarqué cependant, caché sous un lierre touffu, un jambage de fenêtre, orné d'une colonnette avec chapiteau et base marquant la fin du XIIIe siècle. Ce bel édifice me parait avoir été la salle d'honneur du château. J'ai reconnu dans cette construction les arrachements de deux cheminées. L'entrée était une porte à plein cintre, située sur la ligne d'un rocher qui élève le niveau du sol vers l'intérieur de l'enceinte.

Nous voici maintenant arrivés à la description de l'édi-

Digitized by Google

fice le plus remarquable du château, le donjon. Cette belle tour cylindrique, qui s'élève encore à plus de vingt mètres au-dessus du sol environnant, domine la contrée de sa masse gigantesque, et le voyageur qui aperçoit à peine la ville d'Aurignac, voit cette masse se dresser à l'horizon imposante et majestueuse.

Situé au sud de l'enceinte intérieure, ce noble donjon est divisé, dans sa hauteur, par trois étages. Jusqu'au dessus du second, ses murs conservent une épaisseur de 2 m 53. Le rez-de-chaussée n'est autre chose que des oubliettes, comme on en voit presque toujours dans la partie inférieure. On n'y pouvait pénétrer que du premier étage, par une ouverture carrée percée dans le centre de la voûte [1]

A côté du donjon se trouvent les restes d'un bâtiment, de forme barlongue. Un autel en maçonnerie, appuyé contre le mur qui touche au donjon, et le monogramme du Christ, sculpté sur la porte de ce bâtiment, indiquent assez que c'était une chapelle qui servait sans doute au seigneur du château et à sa famille. Deux niches carrées, dont l'une était une crédence, se voient de chaque côté de l'autel. Celui-ci est recouvert d'une table de pierre, de 1 m 72 de long sur 0 m 95 de large, dont la partie inférieure est taillée en biseau.

Les angles de l'enceinte intérieure sont flanqués de quatre tourelles ou contreforts ; celles de l'ouest ont un diamètre plus considérable. D'autres constructions se voyaient autrefois dans l'intérieur de cette enceinte. On n'en voit plus de traces ; un jardin les a remplacées.

Par les courts détails que l'on vient de lire sur le château d'Aurignac, on conçoit qu'il a dû avoir une certaine importance.

1. Ce serait une erreur ou un préjugé de croire que ce qu'on appelait les « oubliettes » dans les vieux châteaux étaient toujours des cachots. C'est dans ces lieux cachés, dissimulés et obscurs, parfois souterrains, que se déposaient les trésors des châtelains au moment des assauts et lorsqu'on pouvait craindre un pillage. Rarement on y a trouvé des ossements humains.

Digitized by Google

Il présente, seul peut-être au milieu d'une grande étendue de pays, presque tous les caractères du style ogival. Il est vrai que le plein cintre domine dans la plupart de ses ouvertures et de ses voûtes ; mais son majestueux donjon cylindrique, ses tourelles rondes et ses encorbellements, ses formes principales sont bien franchement gothiques.

A quelle époque faut-il rapporter la construction de cette vaste forteresse? Elle porte sur ses murs le cachet de la seconde moitié du XIIIe siècle ou du commencement du siècle suivant. C'est donc un des anciens monuments militaires gothiques de la contrée.

La ville d'Aurignac[1] possède dans ces ruines un monument de sa force passée ; mais hélas ! depuis bien des années, la sape, prévenant le temps, arrache chaque jour quelque pierre de ces nobles débris. Puissions-nous cependant encore, pendant de longues années, voir le donjon d'Aurignac dominer la ville de sa masse gigantesque, animer le paysage et résister aux efforts de cette vétusté qui ronge presque toujours les œuvres des mortels !

Anthyme SAINT-PAUL.

1. Après la réunion du comté de Comminges à la couronne, ce territoire fut divisé en châtellenies. Aurignac fut le chef-lieu d'une des huit qui composèrent la circonscription commingeoise. Celle-ci, très importante, comprit cinquante-sept communautés, et arrivait jusqu'aux portes de Saint-Gaudens, puisque les communautés de Saint-Ignan, Liéoux, Savarthez, Laudorthe, Estancarbon.... lui appartenaient.

Aurignac faisait partie de l'archiprêtré d'Alan.

Son châtelain avait dans sa mouvance le château de Montpezat, entre Saint-Martory et Mancioux, qui avait appartenu aux comtes d'Armagnac, au XIVe siècle. A. C.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

LES TUMULUS

I

Nature, forme et site de nos Tumulus

On donne le nom de *tumulus* à des tertres artificiels, à des mamelons qu'on rencontre parfois au milieu de nos plaines, au sein de nos forêts et jusques sur le sommet de nos collines les plus élevées. J'en ai visité un grand nombre ; les plus remarquables sont ceux de Mondilhan, de Villeneuve-Lécussan, de Gensac, de Lalouret et de Montmaurin. Cette dernière localité en possède trois, comme las Salles dans les Hautes-Pyrénées.

Celui du Tuco de la Mautho, à Montmaurin, situé sur une haute colline, mesure 150 mètres de circonférence. Un fossé très profond l'environne : sa hauteur est d'environ 10 mètres ; son diamètre, au sommet, n'a pas moins de 20 mètres.

On trouve fréquemment — particularité digne de remarque — un bloc de rocher ou une dalle au centre du plateau qui couronne le tumulus. Pourquoi ce bloc, cette dalle dans quelques-uns, et pourquoi leur absence dans quelques autres? Cela nous expliquera, peut-être, les diverses destinations des tumulus.

Ovales ou circulaires pour la plupart, nos tumulus diffèrent, quant à l'intérieur, de ceux de la Bretagne : ceux-ci ont presque toujours une chambre centrale ou une allée; les nôtres sont toujours massifs. Quelques-uns affectent la forme d'un pain de sucre, quelques autres celle d'un cône oblong dans la direction de la colline qui les porte. Plusieurs sont tronqués au tiers et même aux deux tiers de leur cône. Il en est qui décrivent une circonférence très régulière et d'autres une forme rectangulaire oblongue. La vallée de la Neste possède, elle aussi, de nombreux tumulus ; on en compte une cinquantaine à Avezac-Prat, dont la

Digitized by Google

hauteur moyenne est d'environ 0 m 65 sur un diamètre de 10 à 12 mètres. Je ne connais pas de tumulus dans la vallée de la Save qui ait moins de 8 à 10 mètres de hauteur avec un diamètre double. Ceux de Montmaurin, Gensac, Villeneuve-Lécussan, Cardeilhac ont un diamètre de 25 à 30 mètres au sommet; celui de Mondilhan mesure 80 mètres de l'est à l'ouest et 50 ou 60 du nord au midi.

Si l'on trouve des tumulus au milieu des plaines et des forêts, dans les landes et sur les grèves de l'Océan, le plus souvent ils occupent, parmi nous, le penchant ou le sommet des principales collines.

Le tumulus de Lalouret surtout est particulièrement intéressant. Entouré d'un fossé généralement bien conservé, il présente au regard la forme d'un grand parallélogramme oblong. Avec la terre extraite des fossés on a formé, à l'extérieur, un double retranchement : le premier, plus petit, pour défendre l'accès du fossé lui-même, et le second pour se mettre à l'abri des traits de l'ennemi. Il ressemble assez au camp romain. On y voyait autrefois plusieurs enceintes circulaires et profondes, quelques-unes avec des parois en maçonnerie; c'étaient évidemment des citernes, et les autres des silos. On y remarque une grande quantité de morceaux de briques, de vases, de ferrailles. Tout ce plateau est aujourd'hui livré à la culture. Dans la partie du Midi s'élève, à une hauteur de 6 à 7 mètres, un second tumulus à plateau rectangulaire. On y a découvert des amulettes et d'autres objets qu'on m'a définis d'une manière vague. J'y ai recueilli moi-même des morceaux de fer informes, des poteries grossières et une lance qui a dû s'adapter, par la douille, à un manche de bois. Si je me suis étendu sur ces détails, c'est qu'ils auront leur importance lorsque nous parlerons de la destination des tumulus.

II

Origine probable de nos Tumulus

Tous les peuples anciens ont eu des monuments à peu près semblables à ceux qui nous occupent. Les tumulus sont très communs en Asie qui fut le berceau du genre humain. C'est grâce aux pérégrinations des enfants de Noé, que leur usage s'étendit sur toute la terre; car on ne les trouve pas seulement en Asie, mais en Europe, en Afrique, en Amérique, partout.

La plupart de nos tumulus me semblent remonter aux Celtes, ou tout au moins aux Gaulois. Vers l'an 587 avant J.-C., des tribus

Digitized by Google

gauloises, ayant Ségovèse à leur tête, pénétrèrent en Orient avides de gloire et de conquêtes. A leur retour, elles, ou leurs descendants, en emportèrent de si grandes richesses qu'elles tentèrent la cupidité de Cœpion dont elles firent, à Toulouse, un sacrilège malheureux. Il est incontestable qu'elles lui empruntèrent également de nombreux usages ou qu'elles ravivèrent, sur les lieux de leur antique berceau, ceux qu'elles possédaient déjà. Or, chez les Orientaux on bâtissait les temples sur les lieux élevés, et ces temples étaient à peu près semblables à nos tumulus : d'où le nom de *alta, ara, altaria, excelsa*, que nous trouvons si souvent dans nos Livres Saints.

Lorsque le prophète Elie voulut confondre l'imposture des prêtres de Baal, il érigea un petit tumulus avec douze pierres qu'il entoura d'une rigole, comme à l'ordinaire : *Et ædificavit de lapidibus altare... fecitque aquæductum... in circuitu altaris... et currebant aquæ circum altare et fossa aquæductûs repleta est.* (III, *Reg.*, cap. XVIII, v. 31-35).

La sainte Bible exalte souvent le zèle des prophètes et des rois de Juda, pour avoir renversé les hauts lieux, témoins d'infâmes mystères : *Fregerunt simulacra, succederuntque lucos, demoliti sunt excelsa, et altaria destruxerunt* [1]. Venus d'Orient, nos pères ont bâti leurs tumulus sur le modèle de ceux qu'ils y avaient laissés.

« Les premiers temples furent fournis par la nature même... ce furent les hauts lieux... le sommet des montagnes...; vinrent ensuite les bois dont l'obscurité était favorable au recueillement... ou bien un simple terrain que bientôt on entoura d'une enceinte en terre ou en pierre. »

Tous les auteurs qui ont passé sous mes yeux ne veulent voir que des tombeaux dans les tumulus. Je ne puis partager ce sentiment que j'espère réfuter victorieusement dans la suite.

Il me semble raisonnable d'attribuer à plusieurs de nos tumulus une origine romaine; mais ceux-là sont en très petit nombre et beaucoup moins considérables que les tumulus celtiques. Ces derniers sont parfois si spacieux qu'on serait tenté de les prendre pour des camps romains. Ceux, en petit nombre, qui ont une forme carrée, sont certainement ou l'œuvre, ou une transformation, des conquérants de la Gaule.

1. II *Paral.*, cap XXX, v. 22; — cap XXXI, v. 1.

Digitized by Google

III

Destination des Tumulus

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'aucun écrivain n'a donné jusqu'à ce jour une explication exacte de la destination des tumulus, et il est probable que la lumière ne se fera jamais complétement sur cette question obscure. Nous avons cherché à triompher des difficultés par une étude approfondie de ces monuments et des mœurs, usages et religion des peuples qui les ont élevés, et je suis arrivé à cette conclusion : 1° Que quelques tumulus sont bien des tombeaux antiques ; 2° Que d'autres sont des ossuaires romains ; 3° Qu'un petit nombre a servi de bornes à des tribus voisines entr'elles, et de monuments commémoratifs ; 4° Que ceux-ci ont été des forteresses, et ceux-là des observatoires et même des lieux de réunion. — Des preuves intrinsèques et extrinsèques vont me permettre, j'espère, de le démontrer.

1. — *Beaucoup de Tumulus sont des tombeaux antiques.* — Cela est aujourd'hui certain et à l'abri de toute controverse. Longtemps on a pu en douter, mais grâce aux démonstrations et aux fouilles de M. de Caumont, de Versaac, de Muller, de Cantu, de Piette et Sacase, etc., etc., le doute n'est plus permis.

« Les tumulus, dit M. de Caumont, se composent d'une chambre centrale... à laquelle on accède ordinairement par une allée. » J'ai cherché à découvrir dans nos tumulus et cette chambre et cette allée : peine inutile ; j'ai même consulté plusieurs propriétaires qui avaient présidé eux-mêmes à la démolition de leurs tumulus ; ils m'ont affirmé qu'ils n'y ont découvert rien de pareil, mais seulement quelques ossements, des débris de poteries, d'urnes funéraires, de lances et d'amulettes : autant d'objets que nous y avons recueillis nous-même, mais c'est tout. Cela d'ailleurs ne prouve rien contre l'illustre archéologue, qui ne parle point de nos tumulus. Ce que l'on peut tout au plus en conclure, c'est que les usages des tribus gauloises n'étaient pas uniformes à cet égard.

« Une immense élévation de terre, en forme de colline, recouvrait les restes des chefs de famille gaulois et devait marquer à jamais son départ pour une autre existence ».

César Cantu résume en quelques pages l'enseignement de l'histoire universelle sur la destination funèbre des tumulus.

Muller enseigne « que les tumulus sont autant de tombeaux d'un âge héroïque, et qu'ils furent souvent témoins de funérailles splendides. »

Digitized by Google

Les petites éminences qu'on voit en si grand nombre à Avezac-Prat, à côté de magnifiques tumulus, sont peut-être les tombeaux de simples guerriers tombés à côté de leurs chefs qui dorment sous ces hautes collines artificielles.

Antony Rich enseigne « que le tumulus est un tertre de terre... au-dessus d'une tombe. »

César, parlant des magnifiques funérailles qu'il vóyait chez les Gaulois, nous dit qu'on faisait brûler, avec le guerrier tombé au champ d'honneur, tout ce qu'il avait affectionné le plus, et Tacite ajoute, en parlant des Germains leurs frères : *Sua cuique arma quorumdam igni et equus adjicitur. Sepulchrum Cespes erigit.*

Chose bien digne de remarque, et qui établit éloquemment l'unité d'origine du genre humain, des funérailles semblables à celles que nous voyons chez nos aïeux ont lieu de nos jours encore parmi les tribus sauvages du nouveau monde. Voici ce que disait de l'une d'elles le *Monde* du 10 janvier 1882 :

« Six chevaux et beaucoup de porcs gras ont été égorgés sur sa tombe [d'un chef] et l'on a enterré avec lui son fusil, son couteau de chasse et quelques ustensiles de cuivre, afin qu'il ne risquât pas d'être pris au dépourvu à son arrivée dans les heureux terrains de chasse. »

Que beaucoup de nos tumulus soient donc des tombeaux antiques, je suis loin d'y contredire; mais ce que je considère comme une erreur, c'est de croire, d'affirmer, comme le font la plupart des historiens, que tous les tumulus soient des tombeaux antiques, et que tous en aient les caractères. En effet, il en est un grand nombre où ces caractères font complétement défaut. Que faut-il en conclure? On le devine sans peine. C'est que les tumulus avaient chez nos aïeux diverses destinations. Ce qui nous reste à en dire est de nature à nous en convaincre.

2. — *Quelques Tumulus sont des ossuaires romains.* — Tout le monde sait que les Romains ont conquis et habité notre pays, à la suite de plusieurs campagnes illustrées par l'habileté des vainqueurs et la bravoure des vaincus. Que de combats d'un côté pour étendre au loin les limites d'un empire déjà colossal! Que de sang versé, de l'autre côté, pour défendre, pied à pied, les derniers vestiges de la liberté! Que de victimes de part et d'autre, et combien Rome paya cher la conquête des Gaules.

Or, le premier soin des Romains après la bataille, c'était d'ensevelir leurs morts tombés au champ d'honneur. Pour s'en convaincre on n'a qu'à lire l'histoire. A ce sujet le témoignage de Virgile est on ne peut plus concluant. Quiconque a lu son *Énéide* se rappelle avoir vu, en cent endroits divers, les combattants mettre bas

Digitized by Google

leurs armes, recueillir leurs morts, procéder à leur crémation, et marquer par un tumulus, élevé sur le champ de bataille même, le lieu de leur sépulture.

Voici ce qu'il dit de la sépulture de Micène :

> At plus Eneas ingenti mole sepulchrum
> Imponit...

Cacita, sa nourrice, étant morte pendant la traversée, Enée fait arrêter sa flotte pour lui faire de solennelles funérailles où le tumulus a son rôle ordinaire,

> At piis exequiis Eneas rite solitis
> Aggere composito tumuli...
> Tendit iter velis.

Après le combat, les deux armées ennemies déposent souvent leurs armes d'un commun accord, ensevelissent leurs morts et élèvent le tumulus funèbre sur leurs restes incinérés.

> Mœrentes altum cinerem et confusa ruebant
> Ossa focis tepidoque onerabant aggere terræ.

Il est donc probable que quelques-uns de nos tumulus sont des ossuaires romains. Dans notre pays, à Montmaurin, il en est un que je place sans peine dans cette catégorie : c'est celui d'Esclignac qui commande aux quartiers de *Coupe-Gorge* et de *Bataille*.

Tandis que presque tous nos tumulus décrivent un cercles très régulier, celui d'Esclignac, au contraire, a la forme d'un quadrilatère régulier, encadré par un fossé assez bien conservé. Sauf le parapet qui lui manque, on dirait un petit camp romain. J'y ai trouvé beaucoup d'ossements, des briques anciennes et des fragments considérables d'urnes funéraires.

Les Romains, qui ont parcouru notre contrée dans tous les sens, ont laissé des traces nombreuses de leur séjour dans le canton de Boulogne-sur-Gesse, et les magnifiques monuments de Montmaurin proclament bien haut leur civilisation et leur progrès dans les sciences et les arts.

Il paraît donc hors de doute que quelques-uns des tumulus de notre pays ont une origine romaine et ne sont que des ossuaires.

3. — *Quelques tumulus sont des monuments commémoratifs.* — Ce sentiment a pour bases les légendes, les mœurs et les usages de tous les peuples, et nos Livres Saints le corroborent de tout le poids de leur autorité.

L'usage d'élever des monuments en mémoire de quelque grand événement, de quelque fait historique, naturel ou surnaturel, est

Digitized by Google

et a toujours été plus ou moins en vogue chez tous les peuples et dans tous les temps. On voit, à Fontaine-Française et à Magenta, deux monuments commémoratifs : le premier rappelle la victoire d'Henri IV sur le duc de Mayenne, en 1595; l'autre, la victoire de Napoléon III sur les Autrichiens, en 1859. A Saint-Valéry-sur-Somme, on lit sur une plaque de marbre que Guillaume le Bâtard partit de ce port, en 1066, pour aller faire la conquête de l'Angleterre. On voit à Beauvais la statue de Jeanne Hachette, celle de Jeanne d'Arc à Orléans et à Domremy, celle de Fabert à Metz, de Turenne à Sedan, et de Belsunce à Marseille. Chacune d'elles rappelle à la postérité des actes héroïques, ce que nous devons à Dieu, au prochain, à la patrie.

Fuyant la colère d'Esaü, Jacob, harassé de fatigue, s'endort sur les bords du chemin. Dieu le favorise alors d'une vision céleste [1]. A son réveil, il n'a rien de plus empressé que d'élever un monument en souvenir de ce bienfait. A son retour de Mésopotamie, Dieu lui ayant apparu de nouveau, de nouveau le patriarche érige un monument commémoratif : *Ille vero erexit titulum lapideum in loco quo Deus locutus fuerat ei* [2].

Persécutés par les Pharaons, les Hébreux s'arrachent à l'esclavage des Egyptiens. Dieu, par le plus éclatant des miracles, leur fait traverser à pied sec la mer Rouge. Arrivés sur la rive opposée, ils gravent sur le granit, en caractères qui existent encore, le souvenir de ce grand événement.

Prévoyant sa fin prochaine, Moïse trace aux Hébreux leur ligne de conduite et leur recommande l'érection d'un monument commémoratif en souvenir du passage miraculeux du Jourdain [3].

A Moïse qui meurt sur le mont Nébo, superbe masse de granit à l'est de la mer Rouge, succède Josué dans le commandement du peuple de Dieu. On sait comment Dieu lui fit franchir le Jourdain pour l'introduire dans la Terre promise. Tandis que le miracle du passage s'opère, Josué fait recueillir et rassembler douze grosses pierres sur le lit du fleuve : *in medio Jordanis alveo;* douze autres blocs formèrent un deuxième monument au milieu du camp, *Portantes de medio Jordanis alveo duodecim lapides... ibique posuerunt eos* [4]. Pourquoi ces monuments ? *Quid sibi volunt isti lapides ?* Le texte sacré va nous l'apprendre : Vous répondrez à ceux qui vous poseront cette question, qu'ils sont là pour perpétuer, au milieu des fils d'Israël, le souvenir du passage miracu-

1. *Genèse*, XXVIII, 18.
2. *Genèse*, XXXV, 14.
3. *Deut.* XXVII, 2.
4. *Jos.* IV. 8-9.

Digitized by Google

leux du Jourdain. *Respondebitis : defecerunt aquæ Jordanis ante arcam fœderis Domini, cùm trasiret eum : idcirco positi sunt lapides isti in monumentum* [1].

A quelques pas de Gethsémani et aux pieds de Jérusalem, j'admirais un jour un superbe monument taillé dans le roc. Absalon l'avait fait construire pour lui servir de tombeau ; mais, poursuivant son royal père à travers le désert, le fils rebelle fut pris et tué par l'ordre de Joab, et jeté dans une fosse profonde, qu'on recouvrit ensuite d'un tas énorme de pierres pour dire à la postérité la punition réservée aux enfants rebelles et ingrats [2].

Dans la prise de Jéricho qui suivit le passage du Jourdain, Achan s'empare de quelques dépouilles, contre l'ordre de Dieu. A cette nouvelle, Josué le fait lapider avec tous les siens et ensevelir dans la vallée d'Achor. Après cela il fit recouvrir sa tombe d'un grand amas de pierres, comme souvenir de son châtiment... *Congregaveruntque super eum acervum magnum lapidum* [3].

Le tumulus qu'on rencontre au pied du Carmel, à quelques pas de la route qui de Kaïffa conduit à Nazareth, a peut-être une origine semblable. Nous en parlerons dans la suite.

(A suivre).

1. *Jos.* IV, 7.
2. II. *Reg.* XVIII, 17.
3. *Jos.* VII, 26.

Digitized by Google

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE et NÉCROLOGIQUE

Une visite aux Fouilles de Martres-Tolosane. — A la suite des nouvelles découvertes de statuaire antique faites à Martres en 1890 et 1891, après une visite sur les lieux en compagnie de plusieurs de nos collègues de la Société archéologique du Midi, nous donnâmes, à la page 71 et suivantes, du t. IV, année 1891, de cette *Revue*, une relation sur les précieuses trouvailles et un résumé de l'opinion des archéologues à ce sujet.

Que fallait-il penser notamment d'une pareille accumulation d'œuvres d'art sur un même point ?

A cet égard, M. le professeur Lebègue n'hésitait pas. Il y avait eu, en cet endroit, recouvert ensuite par les inondations de la Garonne, un atelier de statuaires et aussi un dépôt de sculptures faites ailleurs, puisque plusieurs des marbres façonnés par les artistes ne proviennent pas de nos Pyrénées. Les marbres d'Italie, par exemple, y sont représentés par de remarquables spécimens.

Cette localité, *Angonia,* près de *Calagurris*, n'était-elle pas voisine du centre même de notre *Civitas Convenarum,* dont Lugdudum était la capitale et l'une des plus importantes des *Civitates* de la Novempopulanie ?

D'autres savants, comme M. Perrot, de l'Institut, après avoir admis d'abord l'existence d'un atelier, avaient abandonné leur première hypothèse et s'étaient arrêtés « comme étant la plus vraisemblable » à celle d'un bourg renfermant un temple bâti au bord de la rivière et consacré à Hercule, « l'image de ce Dieu se rencontrant là sous toutes les formes. »

Là aussi se trouvait, suivant ce même académicien, une riche villa, toute remplie d'objets d'art, propriété de quelque grande famille sénatoriale.

« Tous ces édifices, du IVe siècle sans doute, ajoute M. Perrot, auront été saccagés par les Chrétiens empressés d'anéantir les monuments du paganisme, ou pillés par les Barbares qui détruisaient pour le plaisir de détruire. »

Voilà pourquoi les sculptures mutilées sont retrouvées enfouies pêle-mêle dans les couches de terre elles-mêmes, ou dans des excavations préexistentes. Il faut qu'elles y aient été violemment ensevelies ou précipitées dans un but de destruction, et non « pour être conservées par les Gallo-Romains et pour les soustraire au vandalisme des envahisseurs ». Cette dernière opinion était émise devant nous par un archéologue toulousain.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, on devra à un des adhérents les plus dévoués de notre Société, très zélé pour les recherches où il apporte une sagacité qui n'a d'égale que son extrême modestie, — à M. Batmalle, possesseur du bel escalier du xve siècle, que nous visitâmes en excursion à Sarremezan — la confirmation irrécusable de l'opinion de M. Lebègue.

Il résulte du minutieux examen que notre collaborateur a fait récemment des excavations d'où les beaux débris de sculptures ont été exhumés, qu'il y avait bien en ces lieux un atelier près duquel étaient débarqués les marbres pyrénéens que devaient modeler les artistes.

Voici ce que M. Batmalle a bien voulu nous écrire à ce sujet :

... « Bientôt je me trouvai en face de chambres rectangulaires dont la moitié des parois épaisses et le parement des moëllons indiquaient au premier coup d'œil des substructions romaines.

» Il ne me restait dès lors qu'à résoudre le problème de leur destination... Après mûr examen, j'ai reconnu là des bassins qu'alimentait l'eau d'un ruisseau voisin, dont j'ai retrouvé le lit, pour le lavage et le polissage des marbres façonnés. Un fragment de ciment adhérent à une des parois d'un de ces récipients, la rigole d'écoulement pratiquée entre eux dans toute leur longueur, et les tuyaux en terre cuite, découverts par moi, qui les mettaient en communication, prouvent, à n'en pas douter, l'exactitude de mon opinion relative à un atelier installé en cet endroit.

» On n'est donc pas en présence des restes d'une villa pompéienne, embellie par une profusion d'œuvres artistiques, mais bien d'un établissement destiné à la sculpture et au polissage des marbres.

» J'y ai ramassé de nombreux fragments de marbre brut et, ce qui est encore plus démonstratif, des éclats provenant du ciseau ou de l'ébauchoir. Du reste, lorsque les eaux sont très basses, on aperçoit très bien, au bord du terrain qui recélait les richesses mises à jour, un bloc de marbre brut, long d'environ 1 mètre, large d'à peu près 60 centimètres.

» D'ailleurs il m'a été affirmé qu'on avait recueilli à travers les débris un instrument conservant encore l'aspect d'un ciseau de sculpteur. »

Et le choix de cet endroit pour un atelier de marbrerie, non loin du confluent de la Garonne et du Salat, ne s'expliquerait-il pas par les facilités d'arrivage en radeaux des cargaisons de marbres des Pyrénées ?

M. Batmalle a constaté que leur quai de débarquement, et la jetée qui le protège, se voient encore lorsque le niveau des eaux est très bas, en face des champs fouillés.

Nous le félicitons, en le remerciant de nouveau de son intéressante communication. Il mérite aussi nos remerciments pour quelques monnaies romaines qu'il nous a offertes et qui proviennent de ces mêmes fouilles de Martres.

Nous n'avons pu encore les déterminer exactement.

Digitized by Google

Ancien portail de l'Église de Luchon. — Pendant que se poursuit l'achèvemeat de l'église paroissiale de Bagnères-de-Luchon[1], les archéologues ont lieu de se préoccuper du sort réservé à la vieille porte, celle qui fut substituée, au XVIe siècle, à l'ancienne entrée de l'antique église romane, si intéressante, dont MM. Anthyme Saint-Paul et d'Agos ont parlé précédemment (tomes I et II de la *Revue).*

Mais on peut être rassuré. Les constructeurs actuels ont compris qu'ils devaient conserver cette partie du vieil édifice, et ils vont adapter tout ce spécimen de l'architecture religieuse de 1541 dans le Comminges, à l'ouverture latérale du côté nord du nouveau porche.

On ne peut que les en féliciter. L'histoire de l'art aussi bien que les souvenirs traditionnels y trouveront leur compte.

Notre porte est cintrée. Mais ce n'est plus l'arcade romane.

Les tores qui l'encadrent sont fort simples. Ils retombent sur un ensemble de colonnettes engagées dont une corniche continue forme le chapiteau. On y lit deux inscriptions. L'une gravée en creux :

ET IN ETERNVM NON PECCAVIS
MEMORARE NOVISSIMA

Les caractères de l'autre sont en relief; il faut quelque attention pour reconstituer la phrase :

..IONIS VOCABITUR
DOMUS MEA DOMVS V..

Voici la double lecture : *Memorare novissima tua, in æternum non peccabis.*

Et : *Domus mea, domus orationis.*

Le tympan, où l'on voit en bandeau un reste d'inscription, présente une console vide de sa statuette que surmontait un dais. Un autre dais couronne chacune des lancettes terminales des montants latéraux et qui ont à chacune de leurs bases un cartouche rond, bordé d'une torsade, et portant, l'un le millésime 1541, l'autre le monogramme de Jésus-Marie.

Deux médaillons, non symétriques, rongés par les intempéries, offrent encore les linéaments du dessin de deux personnages. Dans l'un on croit apercevoir l'archange saint Michel terrassant le dragon. A gauche apparaissent les vestiges d'une figure nimbée et de mains armées d'une sorte de javelot dont la pointe est renversée.

Notre studieux et très compétent collègue M. Bernard, qui est sur les lieux, nous rectifiera si nous avons fait fausse route dans cet essai de reconstitution. Qu'il nous permette, en passant, de le féliciter d'avoir contribué à la conservation de cette partie du mo-

1. Cet heureux achèvement est dû au zèle très louable de M. le curé-doyen Maupomé et à la direction de M. Loupot, l'architecte auteur du plan actuel, à qui sa verte vieillesse a permis d'achever l'œuvre entreprise il y a plus de quarante ans.

Digitized by Google

nument qui sera soigneusement démolie, pour faire partie intégrante du nouvel édifice dont la belle ordonnance et la remarquable exécution mériteront tous les éloges.

***

Les Fouilles de Saint-Martory. — Un nouvel abri préhistorique de l'âge du renne vient d'être découvert à Saint-Martory par M. Darbas, le zélé collaborateur de M. Chamaison à la grotte de la Tourasse.

Nous avons eu sous les yeux de fort précieux échantillons d'os travaillés et de silex qui dénotent un art supérieur à celui que révélaient les découvertes précédentes.

Les fouilles qui se continuent avec ardeur sont faites au lieu dit de Caumonfort. On nous assure qu'une délégation de la Société archéologique du Midi et une autre de la Société de Géoraphie doivent s'y rendre très prochainement.

Nous souhaitons que la moisson annoncée par M. Darbas soit abondante, comme tout le fait prévoir, et fournisse aux hommes spéciaux un sujet d'études intéressantes dont la Société du Comminges fera, elle aussi, son profit.

***

NÉCROLOGIE. — Jean-Louis-Arnaud DE BREAU DE QUATREFAGES, né à Berthézène le 10 février 1810, décédé le 12 janvier 1892

L'Institut de France a perdu en M. de Quatrefages, membre de l'Académie des sciences, un naturaliste et un paléontologue devenu une illustration européenne.

Avec lui notre Société de Comminges a perdu l'un de ses membres honoraires dont elle était le plus justement fière. Il avait beaucoup encouragé ses débuts et lui témoignait encore toute sa sympathie.

Lors des découvertes préhistoriques de notre collègue M. Chamaison, à Saint-Martory, qui l'intéressèrent beaucoup, il avait manifesté le désir de venir les visiter.

Après avoir fait de brillantes études littéraires, disent ses biographes, M. de Quatrefages alla étudier à Strasbourg — qui était nôtre alors ! — la médecine et les sciences. Il était docteur ès-sciences à vingt ans ; docteur en médecine à vingt-deux.

Quelque temps après il devenait presque notre compatriote. Le ministre lui confiait la suppléance de la chaire de chimie à la Faculté de Toulouse. En 1838, il était nommé professeur titulaire de zoologie à la même Faculté.

Mais passionné pour la science et voulant continuer ses recherches dans un milieu plus riche et plus favorable aux investigations scientifiques, il résolut d'habiter Paris.

Dans ce but, il résigna le professorat en 1840 et fut admis à la

Digitized by Google

rédaction de la *Revue des Deux-Mondes*, où il publia une série d'articles qui commencèrent sa réputation de savant.

En 1855, déjà membre de l'Institut pour la section des sciences, il fut chargé de professer l'anatomie et l'ethnographie au Museum. Il avait déjà enseigné avec un très grand succès l'histoire naturelle dans un des meilleurs établissements universitaires de Paris, le lycée Napoléon.

Plus tard il entrait aussi à l'Académie de Médecine.

Diverses Sociétés étrangères sollicitaient sa collaboration. Entre autres, la Société royale de Londres se félicitait de le compter parmi ses membres les plus éminents.

Au moment de sa retraite qui a précédé de peu de temps sa mort, il était directeur suppléant du Museum d'histoire naturelle.

C'est surtout en zoologie que la renommée de M. de Quatrefages avait acquis le plus d'éclat. Il a fait notamment sur les animaux marins inférieurs les découvertes les plus utiles.

Ses ouvrages sur l'anthropologie l'ont surtout rendu célèbre. Le dernier, l'*Introduction à l'étude des races humaines*, restera son œuvre capitale.

M. de Quatrefages avait reçu des souverains étrangers les plus hautes distinctions et il avait un grade supérieur dans presque tous les ordres privilégiés d'Europe. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Pour notre humble part, nous devions rendre hommage à cette célébrité scientifique dont nous étions si heureux de voir figurer le nom en tête des membres émérites de notre chère Société.

Alphonse COUGET.

ERRATUM

du Tome VI (Volume de 1891)

Lire, à la page 309, en note « L'ABBÉ HAMARD » au lieu de *les abbés Hémard.*

A la page 312, article " Musée Lézat de Luchon ", lire « CASTELVIEL » au lieu de *Castelblancat.* A. C.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX SYNTHÉTIQUE & GRAPHIQUE

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE 1891

Dans le tableau graphique, la pression barométrique et la hauteur de pluie sont exprimées en millimètres. La température et l'humidité relative, en degrés centigrades. L'intensité du vent est indiquée par un des signes suivants :

○ Vent faible.
⊙ Vent assez fort.
◐ Vent fort.
⊖ Vent très fort.
€ Vent violent.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de janvier 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	723.2	13.0	-1.8	6.6	6.0	0.0	20	4	"	"	"	s-e	faible
2	727.0	11.2	-0.5	5.3	7.8	5.2	68	5	"	"	"	s-o	id.
3	731.3	10.2	2.4	6.3	4.8	2.3	66	5	"	"	"	s-e	id.
4	730.5	11.8	0.2	6.0	4.7	3.1	78	5	"	"	"	n-o	assez fort
5	724.4	9.0	-1.1	4.0	8.6	5.3	59	2	"	"	"	n-e	id.
6	723.0	9.5	3.4	6.4	-2.3	-2.4	99	2	"	"	13	n-e	faible
7	724.1	-0.8	-9.0	-4.9	-7.2	-7.3	99	5	"	"	"	s-o	id.
8	726.4	-3.4	-8.6	-6.0	-5.5	-5.6	90	5	"	"	"	s-o	assez fort
9	722.3	-0.6	-1.1	-0.8	1.7	1.3	94	0	"	"	"	n-o	id.
10	728.0	2.5	-9.0	-5.7	-6.5	-7.0	93	5	"	"	"	n-o	id.
11	732.7	-3.7	-10.5	-7.2	-7.2	-7.2	99	1	"	"	12	s-e	id.
12	735.8	-0.1	-11.8	-5.9	-0.3	-0.5	98	0	"	"	"	n-o	id.
13	732.1	0.4	-3.5	-1.5	0.0	-0.9	98	5	"	"	18	s-e	faible
14	734.4	-0.2	-2.8	-1.3	-0.2	0.0	90	5	"	"	"	s-o	assez fort
15	733.0	1.0	-3.7	-1.3	-1.8	-2.0	96	4	"	"	15	n-o	id.
16	723.6	-2.3	-6.5	-4.4	1.0	-4.3	50	5	"	"	"	n-o	fort
17	727.0	-0.8	-13.1	-6.1	-6.6	-7.0	92	5	"	"	38	s-o	assez fort
18	727.2	-6.2	-16.5	-11.3	-11.3	-11.5	95	1	"	"	23	s-o	id.
19	728.5	-6.3	-11.0	-8.6	-6.2	-6.8	88	5	"	"	21	s-o	id.
20	733.4	-4.8	-9.5	-7.1	-5.2	-5.9	86	5	"	"	"	s-o	id.
21	723.0	5.6	-11.5	-2.9	6.6	3.2	55	5	"	"	9	s-o	id.
22	726.1	8.8	-1.0	3.9	6.8	4.3	67	5	"	"	373	n-o	id.
23	731.0	9.4	6.4	7.9	8.3	5.2	62	5	"	"	35	n-o	id.
24	729.2	10.6	2.5	6.5	8.0	5.3	67	0	"	"	"	s-e	id.
25	733.5	12.5	3.0	7.8	8.8	4.1	45	3	"	"	"	n-e	id.
26	729.4	12.3	3.7	8.0	4.5	3.4	83	0	"	"	"	s-e	faible
27	731.7	11.3	-2.5	4.3	8.0	6.2	78	0	"	"	"	s-o	id.
28	732.8	12.5	-3.7	4.5	9.2	5.8	59	0	"	"	"	s-e	id.
29	731.6	12.9	-3.2	4.9	8.8	4.7	50	0	"	"	"	s-e	id.
30	734.5	12.4	-1.0	5.7	8 9	4.6	51	3	"	"	"	s-e	id.
31	736.0	14.3	-0.3	7.0	8.7	7.0	80	5	"	"	10	s-o	id.
Totaux	22.608.7	162.2	-121.6	19.3	60.9	3.6	2205		"	"			
Moyenne	729.3	5.2	-4.0	0.6	2.0	0.1	71		"	"			

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de février 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	736.8	14.4	-0.8	6.8	8.0	3.2	54	5	"	"	11	s-o	assez fort
2	741.5	8.9	1.3	5.1	4.8	3.6	82	5	"	"	26	n-o	id.
3	741.0	6.7	1.7	4.2	4.5	2.5	71	5	"	"	"	n-o	id.
4	739.5	7.5	-2.0	2.7	6.8	4.2	66	1	"	"	"	n-o	id.
5	740.1	8.6	0.1	4.3	7.0	5.1	74	3	"	"	"	s-o	id.
6	739.2	8.5	-2.1	3.2	6.0	4.6	81	1	"	"	"	n-o	id.
7	733.8	5.1	-2.4	1.3	3.0	1.1	71	3	"	"	"	n-o	id.
8	730.8	3.5	-5.6	-1.1	2.0	1.0	85	4	"	"	"	n-o	id.
9	730.1	5.0	-3.4	0.8	4.7	1.3	53	4	"	"	02	n-	id.
10	733.7	9.0	-6.3	1.4	1.3	0.0	90	0	"	"	"	n-e	id.
11	736.0	8.3	-5.5	1.5	7.2	2.0	39	0	"	"	"	n-o	id.
12	738.2	7.2	-4.6	1.3	4.1	1.1	58	0	"	"	"	s-o	id.
13	735.6	11.5	-0.4	5.5	10.8	6.3	51	4	"	"	"	n-o	id.
14	737.3	11.4	-1.0	5.2	5.0	3.4	91	3	"	"	"	n-e	id.
15	736.2	8.7	-3.9	2.4	4.5	3.2	81	0	"	"	"	s-e	id.
16	735.0	12.6	-2.1	5.3	10.5	5.0	39	0	"	"	"	n-o	id.
17	734.8	11.5	-1.3	5.1	4.0	3.0	85	4	"	"	"	s-e	faible
18	733.8	8.7	-3.8	2.4	4.1	5.0	87	0	"	"	"	s-e	id.
19	730.5	14.0	-2.1	6.0	11.8	9.2	72	0	"	"	"	s-e	assez fort
20	731.6	15.9	-2.3	6.8	15.2	10.1	51	0	"	"	"	s-e	faible
21	729.0	17.0	-1.8	7.6	15.0	7.8	32	0	"	"	"	s-e	id.
22	731.4	18.5	-2.4	8.1	12.1	9.2	67	0	"	"	"	s-e	id.
23	733.5	17.2	-4.2	6.5	15.3	10.3	52	0	"	"	"	s-e	assez fort
24	733.0	17.5	-5.0	6.2	10.6	6.8	55	0	"	"	"	s-e	id.
25	728.4	16.8	-4.2	6.3	15.7	11.2	57	0	"	"	"	s-e	id.
26	724.0	17.2	-5.5	3.6	10.3	6.0	52	0	"	"	"	n-e	id.
27	725.2	18.6	0.6	9.6	9.6	7.2	71	3	"	"	"	n-e	id.
28	730.4	16.0	1.2	8.6	16.6	6.6	20	1	"	"	"	n-e	faible
Totaux	20.550	325.8	-67.8	127.8	220.5	140.0	1786		"	"			
Moyenne	734	11.6	-2.4	4.6	7.8	5.0	63		"	"			

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de mars 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	734.4	18.0	0.6	9.3	11.8	7.3	57	2	"	"	"	n-o	assez fort
2	732.1	18.1	1.2	9.7	15.5	10.1	52	2	"	"	"	n-o	faible
3	735.7	17.0	4.0	10.5	7.0	6.2	86	5	"	"	"	n-o	assez fort
4	739.2	7.6	-1.8	3.0	6.1	4.1	73	4	"	"	18	n-o	id.
5	738.2	10.2	-3.0	3.6	7.0	4.8	74	0	"	"	"	n-o	id.
6	731.1	18.3	-3.5	7.4	16.3	10.1	45	0	"	"	"	s-e	faible
7	725.5	19.6	-3.0	8.3	18.5	9.0	25	0	"	"	"	s-e	assez fort
8	721.0	20.1	-1.3	9.3	17.3	11.2	47	3	"	"	"	s-e	id.
9	717.3	20.0	8.5	14.2	19.4	11.4	34	2	"	"	"	s-o	id.
10	713.7	23.5	8.2	15.8	10.0	6.2	55	5	"	"	"	n-o	id.
11	717.3	12.5	6.0	9.0	7.4	4.3	61	4	"	"	102	n-o	fort
12	713.0	11.8	2.1	7.0	10.0	8.0	77	3	"	"	"	s-e	assez fort
13	712.8	15.2	-2.9	5.6	5.1	5.2	99	5	"	"	10	s-o	id.
14	719.3	8.1	3.1	5.6	6.0	5.0	86	5	"	"	210	s-o	id.
15	723.6	12.3	2.2	7.2	7.1	4.3	61	3	"	"	12	s-o	id.
16	712.0	14.5	0.5	7.5	12.6	8.4	57	5	"	"	"	s-o	id.
17	711.1	15.2	3.4	9.3	10.5	8.2	77	1	"	"	17	n-o	id.
18	711.5	15.4	2.5	9.0	9 4	7.3	76	4	"	"	"	n-o	id.
19	720.0	13.8	-1.8	8.7	12.2	7.2	48	1	"	"	22	s-e	id.
20	713.1	15.9	1.6	8.8	12.0	8.4	57	5	"	"	"	s-e	faible
21	716.1	15.0	2.7	8.9	5.0	2.3	59	5	"	"	"	s-o	fort
22	719.7	7.6	-2.3	2.7	3.7	1.9	63	4	"	"	38	n-o	assez fort
23	725.8	4.5	-3.0	0.8	3.2	0.0	99	3	"	"	"	n-o	id.
24	727.7	8.2	-1.0	3.6	6.0	3.1	60	5	"	"	"	n-o	id.
25	731.0	11.1	0.4	5.8	10.5	6.3	55	5	"	"	"	n-o	id.
26	731.2	14.0	0.4	7.2	13.5	8.3	49	1	"	"	"	n-o	id.
27	731.2	15.3	3.0	9.1	11.0	7.4	56	5	"	"	4	n-o	id.
28	725.3	12.3	3.8	8.0	6.7	4.1	61	5	"	"	25	s-o	id.
29	725.0	9.9	0.2	5.0	8.0	5.3	64	3	"	"	28	n-o	id.
30	726.0	7.2	-0.5	3.4	5.2	3.3	72	4	"	"	"	s-o	id.
31	725.3	8.4	2.0	5.2	8.0	5.1	63	4 3/4	"	"	"	n-o	id.
Totaux	2242.5	420.6	32.3	226.3	302.0	183.8	1705	103	"	"	486		
Moyenne	723.4	13.6	1.0	7.3	10.0	5.9	55	3	"	"	16	n-o	

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'avril 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	720.1	12.3	2.2	7.2	11.4	7.8	66	4	"	"	"	s-e	assez fort
2	721.1	14.4	3.8	9.1	9.1	6.2	64	5	"	"	8	s-o	id.
3	721.0	12.2	3.0	7.6	10.1	5.6	45	5	"	"	30	s-o	faible
4	724.9	15.8	7.7	11.7	15.4	10.3	52	4	"	"	51	s-o	assez fort
5	725.0	11.6	6.0	8.8	11.6	7.2	56	5	"	"	145	s-o	id.
6	725.7	20.5	3.2	11.8	16.0	11.0	54	4	"	"	"	n-e	id.
7	722.3	13.8	2.0	7.9	12.8	8.6	58	3	"	"	48	s-o	id.
8	723.7	13.7	2.2	8.0	11.3	7.9	66	4	"	"	6	n-o	id.
9	722.0	13.2	3.0	8.2	5.5	4.3	85	5	"	"	155	s-o	id.
10	726.2	9.1	0.5	4.8	8.0	4.6	63	5	"	"	95	s-o	id.
11	726.0	9.3	2.3	5.9	9.2	5.3	53	3	"	"	30	s-o	id.
12	726.7	12.6	3.8	8.2	6.7	5.1	74	5	"	"	22	n-o	id.
13	725.9	11.5	2.5	7.0	11.0	7.2	56	4	"	"	5	s-o	id.
14	727.7	12.0	4.5	8.2	10.9	6.5	46	4	"	"	138	s-o	fort
15	731.6	12.6	3.5	8.0	9.8	6.1	55	4	"	"	15	n-o	assez fort
16	733.7	11.0	2.9	7.0	8.5	6.4	75	4	"	"	21	n-o	id.
17	730.6	15.5	1.0	8.2	14.4	8.1	42	0	"	"	"	s-e	id.
18	724.6	18.6	0.5	9.5	15.9	9.8	45	3	"	"	"	s-e	id.
19	720.0	24.0	7.6	15.8	19.2	8.4	20	5	"	"	"	n-o	id.
20	725.0	14.2	3.9	9.0	12.3	7.9	57	5	"	"	95	n-o	faible
21	727.0	18.2	7.5	12.8	16.6	9.1	60	3	"	"	"	n-o	assez fort
22	723.7	22.0	6.4	14.2	17.0	11.4	50	4	"	"	"	s-e	faible
23	718.7	19.0	2.6	10.8	16.4	12.1	53	5	"	"	15	s-e	assez fort
24	718.3	17.4	6.8	12.1	12.0	9.1	60	5	"	"	94	s-o	id.
25	722.7	14.2	3.8	9.0	13.0	8.6	45	1	"	"	96	n-o	id.
26	717.3	21.2	3.0	12.1	16.0	10.8	43	2	"	"	"	s-e	id.
27	715.0	18.6	6.0	12.3	15.3	11.3	31	5	"	"	"	s-e	faible
28	718.9	17.0	7.5	12.2	9.3	6.2	70	5	"	"	245	s-o	assez fort
29	726.4	15.4	5.0	10.2	14.0	10.0	51	1	"	"	30	n-o	id.
30	726.5	20.8	4.0	12.4	19.3	11.3	50	2	"	"	"	s-e	faible
Totaux	21.710	759.7	118.7	289.2	378.0	234.2	1655	114	"	"	1314	s-o	
Moyenne	724	15.3	3.9	9.6	12.6	7.9	55	4	"	"	43		

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de mai 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	723.6	25.0	8.2	16.6	22.0	15.2	42	3	"	"	"	s-e	assez fort
2	722.2	26.7	8.3	17.5	18.0	11.8	63	3	"	"	"	n-o	id.
3	725.4	20.8	7.0	13.9	10.2	6.1	73	5	"	"	263	n-o	faible
4	726.1	13.6	5.0	9.3	10.2	8.0	66	5	"	"	204	n-o	assez fort
5	725.4	12.7	7.7	10.2	11.8	7.4	60	5	"	"	30	s-o	id.
6	727.7	13.6	6.8	10.2	10.1	9.1	72	5	"	"	58	s-o	id.
7	726.1	13.4	7.5	10.4	11.0	7.4	57	5	"	"	"	n-o	id.
8	721.5	15.7	5.5	10.6	14.8	9.0	68	5	"	"	7	n-o	id.
9	714.2	15.8	3.5	9.7	11.2	8.3	58	5	"	"	94	n-o	id.
10	719.6	12.0	2.7	7.4	11.0	6.1	62	5	"	"	64	n-o	id.
11	725.4	14.9	8.0	11.4	10.1	6.2	86	5	"	"	195	n-o	id.
12	728.7	19.0	8.9	13.9	15.6	7.0	55	4	"	"	4	n-o	id.
13	728.0	20.2	10.8	15.5	18.0	13.7	78	4	"	"	35	n-o	id.
14	726.4	21.0	11.2	16.1	20.3	16.8	60	3	"	"	68	n-o	id.
15	724.6	22.7	8.5	15.6	13.8	12.0	76	5	"	"	"	n-o	id.
16	724.5	15.7	5.0	10.4	7.2	5.3	76	5	"	"	8	s-o	id.
17	725.7	10.5	2.8	6.7	8.0	4.2	57	4	"	"	105	n-o	id.
18	719.0	24.	0.4	12.2	19.2	14.0	51	3	"	"	9	n-o	id.
19	723.2	20.0	7.4	13.7	17.3	13.4	50	4	"	"	"	s-e	id.
20	719.6	20.5	6.6	13.3	19 2	15.4	64	5	"	"	"	s-e	id.
21	715.1	22.3	9.2	15.7	21.4	17.1	53	3	"	"	"	s-e	id.
22	720.0	23.7	6.0	14.8	15.0	12.9	42	2	"	"	"	s-e	id.
23	718.9	19.5	9.0	14.2	12.3	8.3	73	5	"	"	52	s-e	id.
24	725.2	16.4	2.4	9.4	14.6	11.0	44	5	"	"	105	n-o	id.
25	725.4	20.0	7.3	13.6	14.0	10.5	51	4	"	"	23	n-o	id.
26	723.8	15.3	6.8	11.0	12.0	8.8	55	5	"	"	"	s-o	faible
27	723.6	14.3	1.2	7.7	13.6	9.2	50	4	"	"	"	n-o	assez fort
28	724.0	18.0	3.3	10.6	17.4	13.0	48	0	"	"	"	s-e	id.
29	722.5	22.6	8.2	15.4	16.2	11.2	49	5	"	"	"	s-e	faible
30	719.6	20.5	9.5	15.0	17.2	12.8	54	5	"	"	"	s-e	assez fort
31	721.9	25.1	5.5	15.3	15.2	12.0	45	2	"	"	90	s-e	id.
Totaux	2241.6	571.9	180.2	377.3	447.9	322.5	1828	130	"	"	1422		
Moyenne	723.1	18.5	5.9	12.1	14.5	10.4	59	4	"	"	46	n-o	

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de juin 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	721.6	24.1	9.2	16.6	22.4	16.1	68	5	"	"	"	s-e	assez fort
2	723.0	23.8	9.5	16.5	14.0	10.2	64	3	"	"	250	n-o	id.
3	721.0	24.8	6.5	15.7	22.0	16.4	53	3	"	"	25	s-e	id.
4	721.6	23.0	11.5	17.2	20.4	16.3	53	2	"	"	"	n-o	id.
5	722.0	25.2	13.3	19.3	20.7	16.4	63	3	"	"	"	s-e	id.
6	720.6	23.5	14.0	18.7	18.5	13.8	70	3	"	"	"	n-o	id.
7	719.0	22.2	10.0	16.1	17.4	10.8	67	4	"	"	15	n-e	id.
8	721.1	15.2	9.7	12.4	11.4	8.6	85	5	"	"	198	n-o	faible
9	727.3	20.8	8.0	14.4	19.7	13.6	48	4	"	"	61	n-o	id.
10	725.7	20.4	10.4	15.4	14.0	10.3	82	5	"	"	31	s-o	id.
11	730.2	14.5	9.0	11.8	11.2	7.1	87	5	"	"	225	n-o	assez fort
12	733.2	18.6	9.8	14.2	16.8	12.1	48	3	"	"	16	s-o	id.
13	735.4	21.2	7.8	14.5	16.4	12.2	47	0	"	"	"	n-o	id.
14	732.4	24.7	6.7	15.7	21.3	15.0	35	0	"	"	"	n-e	id.
15	729.4	27.0	9.2	18.1	25.6	19.2	30	0	"	"	"	n-e	id.
16	730.8	28.3	11.4	19.8	21.3	13.8	53	1	"	"	"	n-o	id.
17	731.0	23.2	10.8	17.0	21.2	14.0	40	0	"	"	"	s-e	id.
18	729.7	25.3	8.5	16.9	24.7	17.3	43	0	"	"	"	s-e	id.
19	729.2	28.7	10.0	19.3	27.7	17.0	48	0	"	"	"	s-e	id.
20	727.5	31.0	12.5	21.8	24.2	17.2	45	0	"	"	"	n-o	id.
21	725.8	27.4	10.5	19.0	25.0	14.3	47	3	"	"	"	n-e	id.
22	723.0	27.0	14.5	20.7	25.2	17.4	41	3	"	"	"	n-e	faible
23	726.1	27.0	12.2	19.6	21.9	15.8	63	5	"	"	"	n-e	assez fort
24	721.5	24.0	13.5	18.7	21.2	16.7	67	5	"	"	42	n-e	faible
25	725.5	24.6	14.0	19.3	18.2	13.7	66	5	"	"	"	n-o	id.
26	724.4	28.3	11.0	19.6	26.4	17.1	38	2	"	"	"	n-e	assez fort
27	728.2	27.6	16.0	21.8	21.8	15.4	57	5	"	"	"	s-o	id.
28	726.0	35.5	12.5	24.0	29.1	23.0	25	0	"	"	"	s-e	id.
29	723.2	33.5	17.4	25.4	29.2	19.6	51	4	"	"	"	n-o	id.
30	724.1	22.3	16.8	19.5	20.1	16.7	78	5	"	"	"	s-e	id.
Totaux	21.779	744.7	336.2	539.1	629.0	447.1	1662	83	"	"	863		
Moyenne	725.9	24.8	11.2	18.0	21.0	14.9	55	3	"	"	29	n-o	

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de juillet 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	725.1	28.8	17.1	22.9	27.5	19.1	48	4	"	"	"	s-e	faible
2	726.1	31.4	16.6	24.0	18.0	14.4	50	5	"	"	"	n-o	assez fort
3	728.0	21.3	12.4	16.8	14.5	8.3	78	5	"	"	98	n-o	id.
4	731.1	21.5	9.6	15.5	17.1	12.4	95	5	"	"	28	n-o	id.
5	730.9	25.2	11.8	18.5	23.5	10.3	46	4	"	"	"	n-o	id.
6	731.	25.3	9.9	17.6	22.3	14.7	49	5	"	"	"	n-o	id.
7	728.6	26.6	15.7	21.1	23.2	18.1	56	3	"	"	4	n-o	id.
8	728.1	25.3	15.4	20.4	21.6	19.1	53	4	"	"	"	s-o	faible
9	727.7	24.0	12.1	18.0	17.0	12.3	58	5	"	"	"	s-e	id.
10	727.0	25.1	15.2	20.1	23.5	17.1	45	2	"	"	"	n-e	id.
11	727.1	25.3	14.8	20.0	23.2	16.4	38	0	"	"	"	n-e	assez fort
12	724.0	31.4	10.1	20.7	29.1	21.1	28	2	"	"	"	s-e	faible
13	727.6	28.6	17.2	22.9	26.8	16.1	36	1	"	"	5	n o	assez fort
14	726.0	30.8	15.2	23.0	28.2	17.1	58	2	"	"	"	s-e	id.
15	724.4	30.0	16.4	23.2	27.4	19.3	45	3	"	"	30	s-e	id.
16	723.1	30.8	17.0	23.9	27.6	18.0	62	4	"	"	57	s-e	id.
17	727.7	26.3	16.0	21.1	19.5	15.6	69	5	"	"	21	s-o	id.
18	726.8	29.6	12.5	21.0	28.3	20.8	52	2	"	"	"	n-o	id.
19	733.5	22.3	15.1	18.7	19.8	13.4	50	5	"	"	27	s-e	id.
20	732.1	29.4	10.1	19.8	26.0	21.3	37	1	"	"	"	s-e	id.
21	730.2	28.0	12.5	20.2	24.6	18.4	44	1	"	"	"	n-e	id.
22	729.9	28.6	16.9	22.8	20.4	15.3	69	5	"	"	"		calme
23	730.6	23.5	13.2	18.3	15.8	11.2	85	5	"	"	18	s-o	assez fort
24	732.7	20.6	12.0	16.3	18.6	13.2	44	4	"	"	"	n-o	id.
25	732.6	25.2	8.0	16.6	23.5	16.4	35	0	"	"	"	s-e	id.
26	726.7	32.3	10.2	21.3	29.2	18.4	32	0	"	"	"	s-e	id.
27	727.9	35.0	13.8	24.4	19.3	15.1	71	5	"	"	2	s-o	id.
28	727.0	22.4	14.5	18.4	20.8	15.2	48	5	"	"	4	s-o	faible
29	728.0	23.8	11.5	17.6	14.4	10.1	50	3	"	"	"	s-o	assez fort
30	725.1	22.2	8.3	15.2	18.1	12.4	48	3	"	"	"	n-o	id.
31	726.2	22.3	12.0	17.1	17.4	12.3	60	5			105	n-o	faible
Totaux	2257.2	822.9	413.1	617.7	686.0	481.9	1708	102	"	"	399		
Moyenne	728.1	26.6	13.4	20.0	22.1	15.6	55	3	"	"	13	s-e — n-o	

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'août 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	730.0	21.8	11.2	16.5	21.0	13.3	40	3	"	"	95	n-o	assez fort
2	731.	25.2	10.5	17.8	18.8	14.3	61	2	"	"	"	n-o	id.
3	727.3	20.8	8.9	14.9	17.6	12.8	68	5	"	"	"	s-o	id.
4	727.1	20.3	12.0	16.1	17.3	13.8	58	5	"	"	"	s-o	faible
5	727.2	19.6	11.6	15.6	15.4	10.1	65	5	"	"	105	s-e	id.
6	728.7	18.6	7.6	13.1	16.8	12.1	50	4	"	"	"	n-o	assez fort
7	733.4	22.4	11.0	17.7	18.3	10.4	48	3	"	"	8	n-o	id.
8	734.2	19.3	10.9	15.1	17.8	12.4	56	5	"	"	"	n-o	id.
9	729.0	29.8	10.3	20.0	26.9	16.2	45	0	"	"	"	s-e	id.
10	730.1	22.3	12.4	17.4	19.8	12.4	62	3	"	"	"	s-o	faible
11	732.1	21.8	14.5	18.1	19.4	13.1	55	4	"	"	17	n-o	assez fort
12	732.2	26.4	13.4	19.9	25.2	14.1	55	0	"	"	"	n-o	id.
13	733.1	29.2	15.8	22.7	26.9	18.4	55	0	"	"	"	s-e	id.
14	730.3	33.2	16.1	24.7	27.8	19.2	44	0	"	"	"	s-e	id.
15	725.4	36.2	14.3	25.2	32.4	22.1	31	0	"	"	"	s-e	id.
16	729.8	24.2	17.1	20.7	17.4	12.3	58	5	"	"	"	n-o	faible
17	725.3	30.2	16.5	23.3	27.9	15.4	51	1	"	"	"	n-o	id.
18	724.1	21.3	11.3	16.3	16.7	13.2	72	5	"	"	"	s-o	id.
19	728.2	21.0	9.0	15.0	19.8	15.0	52	3	"	"	84	n-o	assez fort
20	728.1	23.2	10.7	17.0	21.8	17.2	58	4	"	"	"	n-o	id.
21	725.8	26.0	10.7	18.3	21.7	17.3	76	5	"	"	"	s-o	faible
22	722.1	20.4	11.0	15.7	18.3	13.6	55	2	"	"	45	n-o	assez fort
23	724.2	19.8	10.0	14.9	14.8	12.3	50	5	"	"	163	s-o	faible
24	729.5	20.5	11.1	15.8	19.2	13.2	57	2	"	"	43	n-o	assez fort
25	728.4	26.9	10.3	18.6	25.3	16.4	38	2	"	"	"	n-o	id.
26	727.0	30.0	10.0	20.0	27.8	16.3	40	0	"	"	"	s-e	id.
27	722.2	31.0	13.5	22.2	28.7	17.4	35	2	"	"	"	s-e	faible
28	729.1	33.0	13.4	23.2	19.0	13.2	57	5	"	"	15	s-o	id.
29	728.8	22.4	10.5	16.4	20.3	12.1	62	5	"	"	"	s-e	assez fort
30	726.6	27.2	14.1	20.6	25.3	16.2	54	3	"	"	17	s-e	faible
31	729.0	26.0	10.8	18.4	24.1	13.1	50	2			"	n-o	assez fort
Totaux	2257.9	769.4	370.5	573.2	669.5	446.9	1658	90	"	"	594		
Moyenne	728.3	24.8	11.9	18.5	21.3	14.4	54	3	"	"	19	n-o	

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de septembre 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	727.2	25.3	10.8	18.0	23.1	16.3	47	3	"	"	"	s-e	assez fort
2	725.6	27.4	14.5	21.0	24.2	18.6	58	2	"	"	"	s-e	id.
3	725.7	29.9	15.5	22.7	20.4	17.2	72	5	"	"	"	n-o	faible
4	729.8	20.8	13.2	17.0	15.1	13.8	86	5	"	"	5.8	s-o	id.
5	732.2	17.7	10.3	14.0	14.8	10.4	57	5	"	"	7.6	s-o	id.
6	729.0	24.2	8.2	16.2	22.7	15.7	46	3	"	"	"	s-e	id.
7	729.4	25.8	10.5	18.1	23.2	15.4	40	0	"	"	"	n	assez fort
8	730.1	28.9	10.1	19.5	26.1	17.5	40	0	"	"	"	s-e	id.
9	729.5	29.3	11.0	20.1	27.0	17.2	33	0	"	"	"	s-e	id.
10	727.0	31.0	10.2	20.6	28.1	19.8	44	2	"	"	"	s-e	id.
11	727.0	29.2	14.9	22.0	27.1	18.8	37	3	"	"	"	s-e	id.
12	725.0	25.8	14.5	20.1	23.0	18.4	64	5	"	"	"	s-e	faible
13	724.2	22.0	11.0	16.5	20.3	18.3	82	5	"	"	3.0	s-e	id.
14	729.3	27.0	15.2	21.1	25.4	18.2	48	4	"	"	6.5	s-e	assez fort
15	734.1	25.2	14.3	19.7	23.2	18.2	61	3	"	"	"	n-e	id.
16	735.4	24.1	11.8	18.0	16.3	11.9	58	2	"	"	24.5	n-o	id.
17	734.0	21.2	12.2	16.7	18.2	13.2	56	5	"	"	"	n-o	id.
18	732.1	22.1	9.1	15.6	20.1	14.2	51	3	"	"	"	n-o	id.
19	730.3	25.3	9.6	17.5	23.5	15.8	42	2	"	"	"	n-e	id.
20	726.6	27.0	12.1	19.5	25.2	16.9	40	2	"	"	"	s-e	id.
21	729.2	25.2	13.5	19.3	17.0	10.8	45	3	"	"	9.5	n-o	id.
22	728.9	18.8	11.1	15.0	16.1	11.3	55	2	"	"	"	n-o	id.
23	731.0	17.5	9.0	13.2	15.0	10.2	54	1	"	"	6.5	s-o	id.
24	732.1	19.8	6.6	13.3	17.6	11.2	45	0	"	"	"	s-e	id.
25	732.9	22.4	9.0	15.7	17.3	12.3	54	5	"	"	"	s-e	id.
26	732.4	27.2	10.5	18.8	27.2	18.5	41	3	"	"	"	n-e	id.
27	732.8	28.5	13.8	21.1	19.4	16.8	77	5	"	"	"	s-o	id.
28	732.6	21.6	14.1	17.8	20.0	16.5	70	2	"	"	7.5	s-o	faible
29	729.0	28.2	8.9	18.5	27.0	19.9	50	3	"	"	"	s-e	assez fort
30	727.4	28.4	12.0	20.2	25.7	22.3	61	3	"	"	"	s-e	id.
31													
Totaux	21.891	743.7	347.5	546.8	649.3	475.6	1530	86	"	"	70.9		
Moyenne	729.7	24.8	11.6	18.2	21.6	15.8	51	3	"	"	2.3	s-e	

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'octobre 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	724.3	27.4	11.1	19.3	20.8	14.2	61	2	"	"	"	n-o	assez fort
2	730.6	21.3	9.2	15.2	10.5	5.3	82	5	"	"	183	n-o	id.
3	732.0	18.5	4.8	11.7	15.7	9.3	45	1	"	"	5	s-e	id.
4	728.3	19.0	5.1	12.1	17.2	8.9	48	1	"	"	"	n-e	id.
5	724.6	23.2	4.5	13.9	26.3	16.4	35	1	"	"	"	s-e	id.
6	720.2	27.4	6.6	17.0	27.4	17.2	40	1	"	"	"	s-e	id.
7	725.6	30.1	11.0	20.5	14.2	7.2	77	5	"	"	"	s-o	faible
8	728.0	20.0	7.5	13.7	18.2	10.1	45	2	"	"	30	n-o	assez fort
9	726.0	26.1	8.9	17.5	26.2	13.0	33	1	"	"	"	s-e	id.
10	724.5	28.2	11.2	19.7	23.1	12.3	47	1	"	"	"	s-e	id.
11	726.0	27.2	13.9	20.6	25.2	14.1	54	2	"	"	"	s-e	id.
12	719.6	21.0	10.5	15.7	12.1	6.7	99	5	"	"	180	s-o	id.
13	722.0	20.0	7.2	13.5	18.2	8.7	46	4	"	"	105	s-o	id.
14	727.5	21.2	5.9	13.6	19.3	7.4	70	4	"	"	5	s-e	id.
15	727.6	29.0	8.5	15.7	20.9	14.1	53	4	"	"	"	n-o	faible
16	724.6	22.8	7.6	15.2	19.9	9.2	76	5	"	"	15	s-e	id.
17	730.1	21.7	12.5	17.1	12.8	10.2	85	5	"	"	32	s-o	id.
18	731.5	13.8	10.0	11.9	13.2	7.4	72	5	"	"	"	s-e	id.
19	725.2	23.0	3.4	13.2	21.2	12.4	57	2	"	"	"	s-e	assez fort
20	719.3	23.0	7.2	15.1	21.2	7.0	59	3	"	"	"	s-e	id.
21	717.0	22.0	12.4	17.2	14.0	5.2	79	5	"	"	55	s-o	id.
22	718.2	18.2	4.0	11.1	16.3	7.2	60	2	"	"	"	s-e	faible
23	718.1	21.0	9.2	15.1	19.1	12.1	53	1	"	"	"	s-e	id.
24	718.4	21.5	12.8	17.2	10.5	6.2	85	5	"	"	30	s-o	id.
25	710.0	16.0	8.3	12.2	14.1	7.8	70	5	"	"	290	s-e	id.
26	714.3	16.0	10.6	13.3	13.2	6.4	65	5	"	"	75	s-e	assez fort
27	716.3	14.8	5.0	9.9	12.3	10.0	61	5	"	"	"	s-e	id.
28	717.5	17.0	8.2	12.6	13.0	8.2	78	5	"	"	4	s-e	faible
29	723.5	15.2	8.0	11.5	10.7	6.3	83	5	"	"	"	s-o	id.
30	727.0	13.2	8.1	10.6	13.4	5.7	60	4	"	"	"	s-o	assez fort
31	728.2	14.2	4.0	9.1	9.1	5.0	63	2			"	s-e	id.
Totaux	22.385	644.3	257.2	452.1	525.3	291.2	1941	103	"	"	99.9	s-e	
Moyenne	722.1	20.8	8.3	14.6	17.0	9.4	62	3	"	"	3.3		

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de novembre 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie o. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	729.7	11.0	3.8	7.4	9.5	5.2	74	5	"	"	"	n-e	assez fort
2	728.7	10.8	-1.0	4.9	8.2	2.3	62	3	"	"	"	s-o	id.
3	726.3	11.1	1.5	6.3	9.2	4.1	55	2	"	"	"	s-e	id.
4	726.6	10.5	3.6	7.1	8.7	6.8	72	5	"	"	"	n-e	id.
5	729.0	10.0	1.6	5.8	7.7.	2.4	81	5	"	"	"	s-o	id.
6	730.3	11.5	1.7	6.8	9.4	3.1	61	2	"	"	"	n-e	id.
7	729.2	10.5	5.7	8.1	8.0	4.2	57	3	"	"	"	s-o	fort
8	728.0	10.8	-1.0	4.9	7.4	3.8	41	0	"	"	"	s-e	assez fort
9	725.4	14.2	-2.2	6.0	12.3	7.4	42	1	"	"	"	s-e	id.
10	724.4	14.0	5.5	9.7	12.0	6.2	57	3	"	"	"	s-e	id.
11	718.5	15.3	5.3	10.3	11.8	5.7	73	5	"	"	"	s-o	faible
12	718.6	14.3	5.5	9.9	11.9	7.8	60	1	"	"	125	s-e	assez fort
13	711.6	19.2	7.0	13.1	11.0	8.9	79	4	"	"	48	s-e	faible
14	710.4	19.1	3.2	11.1	16.4	9.9	33	2	"	"	"	s-o	fort
15	713.2	16.0	3.5	9.8	14.7	8.2	46	2	"	"	"	s-o	faible
16	723.0	13.8	4.0	8.9	10.8	6.1	60	4	"	"	"	s-o	assez fort
17	730.3	18.3	6.8	11.9	16.7	10.2	49	5	"	"	"	s-o	id.
18	731.5	18.6	5.2	11.9	15.8	8.7	55	1	"	"	"	s-e	id.
19	729.2	18.5	2.1	10.3	16.2	8.3	45	1	"	"	"	s-e	id.
20	725.7	18.7	7.2	12.9	14.8	7.8	69	4	"	"	"	s-o	faible
21	724.0	15.2	9.6	12.6	13.2	6.4	68	5	"	"	22	s-o	assez fort
22	721.6	10.0	6.5	8.3	8.1	2.3	65	5	"	"	18	s-e	faible
23	717.1	9.0	6.1	7.5	7.1	2.2	90	5	"	"	23	s-e	assez fort
24	719.5	12.3	5.2	8.7	10.7	4.8	80	5	"	"	"	s-o	id.
25	719.6	12.6	5.5	9.0	6.4	2.9	85	5	"	"	21	s-o	id.
26	723.4	8.1	4.2	6.1	5.3	1.8	78	5	"	"	28	s-o	id.
27	727.0	12.5	-1.9	5.4	10.0	6.0	51	1	"	"	"	n-o	id.
28	721.0	12.8	-3.0	4.9	10.5	4.3	55	0	"	"	"	s-e	id.
29	720.5	12.8	-3.9	4.4	11.4	6.2	47	1	"	"	"	s-e	id.
30	724.6	14.2	1.2	7.7	9.7	5.3	67	5	"	"	"	n-o	id.
Totaux	21.708	398.7	49.2	221.7	324.9	163.3	1857		"	"			
Moyenne	723.6	13.3	1.7	7.5	10.8	5.4	62		"	"			

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de décembre 1891

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE			HYGROMÉTRIE			État du ciel	GRANDES AVERSES		Pluie e. neige	VENTS	
		Maxim.	Minimum	Moyenne	Therm. sec	Therm. mouillé	Humidité relative		Heure et durée	Hauteur de pluie		Direction	Intensité
1	726.5	12.5	3.0	7.7	11.2	6.8	70	3	"	"	"	n-o	assez fort
2	723.3	12.7	2.0	7.3	11.1	7.4	70	5	"	"	13	n-o	id.
3	730.8	15.5	8.2	11.8	14.2	7.8	89	5	"	"	160	s-o	id.
4	734.3	17.1	4.3	10.7	15.8	8.9	73	1	"	"	"	s-e	id.
5	733.7	18.0	3.8	10.9	14.9	9.2	63	1	"	"	"	s-e	id.
6	734.0	16.5	3.8	10.1	9.5	4.2	85	5	"	"	"	s-e	faible
7	732.2	13.0	2.3	7.6	12.1	4.7	67	2	"	"	"	s-o	assez fort
8	734.6	13.9	6.2	10.0	9.5	4.9	64	4	"	"	"	n-o	id.
9	727.6	10.8	3.2	7.0	8.6	4.6	78	5	"	"	18	s-o	fort
10	729.5	14.0	4.8	9.4	12.3	6.8	60	4	"	"	32	s-e	faible
11	732.3	13.8	3.4	8.6	12.4	7.9	68	3	"	"	5	n-o	id.
12	733.0	15.2	5.4	10.3	13.9	10.0	59	0	"	"	"	s-e	id.
13	729.0	15.3	9.5	12.4	13.8	7.9	55	0	"	"	"	s-e	id.
14	734.4	15.1	3.4	9.2	12.2	6.2	52	4	"	"	"	n-o	fort
15	736.0	13.8	5.2	9.5	11.4	5.1	75	4	"	"	"	n-o	assez fort
16	734.3	11.8	2.3	7.1	8.5	4.3	78	4	"	"	"	s-o	id.
17	732.2	13.9	4.2	9.1	8.4	5.3	50	2	"	"	"	n-o	id.
18	732.2	8.2	-3.8	2.2	6.0	2.4	83	0	"	"	"	n-o	id.
19	733.1	4.0	-9.0	-2.5	1.6	-0.5	95	2	"	"	"	n-o	id.
20	733.6	2.8	-9.0	-3.1	1.3	-2.3	67	0	"	"	"	s-e	id.
21	733.1	6.3	-8.1	-0.9	3.3	-1.0	62	1	"	"	"	n-e	id.
22	735.0	5.0	-7.2	-1.1	5.1	1.3	57	0	"	"	"	n-e	faible
23	730.5	6.3	-7.5	-0.6	3.1	0.0	60	4	"	"	"	n-e	id.
24	727.1	9.0	-1.5	3.8	7.2	2.4	47	4	"	"	"	n-o	assez fort
25	730.8	11.7	-2.8	4.4	9.0	3.4	55	3	"	"	"	s-e	id.
26	728.4	12.5	0.0	6.3	8.3	2.8	59	1	"	"	"	n-o	faible
27	730.1	12.2	-1.5	5.4	6.7	1.3	78	4	"	"	29	n-o	assez fort
28	733.3	11.2	-2.4	4.4	10.2	5.4	59	3	"	"	"	s-o	id.
29	734.8	12.0	2.3	4.8	10.8	5.9	48	5	"	"	"	s-o	id.
30	734.3	15.0	6.2	4.4	13.0	7.6	56	5	"	"	4	s-o	faible
31	731.6	19.5	5.2	7.1	17.1	9.2	40	0			"	s-o	assez fort
Totaux	22.685	378.6	35.9	20.8	302.7	151.9	1922		"	"			
Moyenne	731.8	12.2	1.2	6.7	9.7	5.0	62		"	"			

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1891

RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1889-1890-1891

Baromètre. — La plus forte pression barométrique, 741.5, a été constatée le 2 février, par un vent de N. O. La plus faible, 719, a été constatée le 25 octobre, par un vent de S. E.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1889 : 727,6 | 1890 : 727,4 | 1891 : 727,0

Thermomètre. — La température la plus élevée, + 36° 2, a été observée le 15 août; la plus basse, — 16° 5, a été observée le 18 janvier 1891.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1889 : 10° 4 | 1890 : 11° 1 | 1891 : 11° 5

L'année 1891 a été plus chaude que 1890, et celle-ci plus chaude que 1889.

Jours de Gelée. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 24 jours en janvier, 23 jours en février, 11 jours en mars, 6 jours en novembre et 10 jours en décembre. Total : 128 jours.

En 1890, le nombre de jours de gelée a été de 89 jours.
En 1889. — — — — 95 —

Hygrométrie. — Le degré d'humidité de l'air est déduit des observations du psychromètre.

Le maximum d'humidité, 99, a été constaté, en 1891, les 6 et 7 janvier, le 13 mars et le 12 octobre, par vent de S. O.

Le minimum, 20, a été observé les 1er janvier et 28 février, par vent de S. E. et N. E.

État du ciel. — Les 365 jours des années 1889, 1890 et 1891 se composent ainsi qu'il suit :

	Jours beaux	Nuageux	Couverts
1889	75	107	183
1890	68	135	162
1891	90	93	182

En 1891, le temps a été plus régulièrement beau qu'en 1889 et 1890.

Digitized by Google

Pluie. — Le pluviomètre a reçu, pendant l'année 1891, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 661^{m}. Le nombre de jours de pluie a été de 127.

Le mois le plus pluvieux a été le mois d'avril, pendant lequel il a plu 20 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois de février, pendant lequel il n'a plu que 3 jours.

Totaux comparés des trois dernières années :

	1889	1890	1891
Jours de pluie :	150	138	127
Hauteur de pluie :	894,6	765,9	661,0

Vents. — En 1891, le vent dominant a été le N. O., qui a soufflé 120 jours, puis le S. O. qui a soufflé 85 jours.

St-Gaudens, impr. Abadie.

Digitized by Google

LE BOIS-NEUF

ET COURADILLES

(1985 MÈTRES)

Depuis quelques années déjà, aux environs de Luchon, de nombreux sentiers muletiers sillonnent les principales forêts, créant ainsi des courses nouvelles, qui élargissent le champ des excursions dont Luchon est le centre naturel, le point de départ obligé.

Parmi ces promenades que les nouveaux sentiers forestiers ont mises à la portée de tous, cavaliers ou piétons, il en est une que nous ne saurions trop recommander : c'est celle du Bois-Neuf et de Couradilles. Autrefois, quiconque voulait faire cette excursion, peu fréquentée, devait affronter une fatigante chevauchée de 3 heures et demie ou 4 heures de marche, presque toujours en plein soleil. Maintenant, au contraire, à toute heure de la journée, c'est une fraiche et charmante promenade de moins de 3 heures à l'ombre des grands bois.

De Luchon à l'entrée du val de Burbe, rien d'intéressant à signaler, si ce n'est, au sortir du village de Saint-Mamet, à gauche et près de la route, trois ou quatre abris sous roche, connus dans le pays sous le nom de grottes de Berdot. Les objets préhistoriques trouvés par M. de Chas-

Digitized by Google

teignier et nous-même, et les trouvailles faites plus tard par J. Sacaze, indiquent que cette station appartient à la période de la pierre polie.

Le chemin se poursuit alors entre des prairies et des champs d'un côté, la montagne de l'autre, laisse d'abord à droite une ancienne usine, où l'on traitait jadis le minerai de cobalt apporté à grands frais de la vallée aragonaise de Gistain, puis peu après une croix de fer. Sur un bloc de marbre encastré dans le socle, une main inhabile grava, il y a bien des années (XVIe siècle ?), une inscription en l'honneur de N.-D. du Rosaire. Au delà, une maisonnette, poste avancé des douanes, semble placée là tout exprès à la bifurcation de la route. Celle de gauche, presque partout facilement carrossable, conduirait en Aran par le val de Burbe. Suivez l'autre jusqu'au *Pont de Péquérin*, passez-le, puis gagnez une vieille grange, d'où, prenant à droite par un chemin assez encaissé, vous atteignez un petit plateau précédant la *pépinière* de l'administration forestière.

Ici nouvelle bifurcation. Au midi, le chemin de *Gouardère;* il côtoie d'assez haut la gorge de la Pique et va déboucher au *Pont Lapadé.* Immédiatement à l'est, celui du *Bois-Neuf,* dont les nombreux lacets s'élèvent graduellement au travers des hêtres et des sapins. Maintenant plus de difficultés, plus d'hésitation sur la direction à suivre. Au bout de 20 à 25 minutes de marche dans une sorte de petite clairière, évitez seulement de quitter le bon chemin, celui de gauche vous ramènerait dans le val de Burbe. Montez toujours sous le couvert des grands bois, sans vous apercevoir pour ainsi dire que vous vous élevez. Seul le dernier lacet est long et quelque peu rapide. Puis la forêt s'éclaircit, ce ne sont plus que des bouquets de hêtres, des arbres isolés, de rares sapins disséminés sur les pelouses. Il y en a vraiment de curieux avec leurs branches tordues, habillées de mousses ou festonnées de grands lichens d'un blanc vert, jaune d'or ou gris-jaunâtre. Mais on est pressé d'arriver,

Digitized by Google

on hâte le pas, et vous voilà dans les alpages, près d'une source tombant dans une auge en bois. Elle précède de peu, cent cinquante mètres à peine, la maison forestière du Bois-Neuf[1] (altitude : 1632 mètres.)

Décrire en détail le panorama qui se déroule autour de vous m'entraînerait à donner ici une longue liste de noms de pics, de cols ou de brèches. J'en ferai grâce au lecteur, elle pourrait lui paraître monotone. Quelques lignes suffiront, je l'espère, pour en faire comprendre l'étendue et la beauté.

Vers le sud, toutes les montagnes des hautes vallées de la Pique et du Lys sont en vue. Des rives de leurs torrents, jusques aux cimes les plus élevées de la frontière, prairies, forêts, alpages, rochers et neiges permanentes s'échelonnent offrant le plus pittoresque ensemble. A l'ouest, Superbagnères et Céciré masquent en partie les glaciers d'Oô. Vers le nord, par une large échappée ménagée entre les arbres, se voient les vallées d'Oueil et de Larboust, avec leurs villages disséminés comme des points bleus, blancs ou gris au milieu des cultures. Plus près de vous, sous vos pieds, le regard étonné plonge sur le bassin de Luchon, sur la ville elle-même, dont les habitations vous semblent d'ici toutes petites. Puis, c'est la vallée de la Pique qui s'enfuit au nord vers Marignac. On se croirait presque au sommet de Superbagnères.

Voulez-vous maintenant contempler un plus vaste horizon? Elevez-vous (30 minutes environ) au-dessus de la maison forestière, dépassez la forêt, puis, au travers des pelouses, gagnez le faite de la montagne de *Couradilles* ou *Plan de la Serre* (1985 mètres). En Aragon, au delà du port de la Picade, étincellent les glaces éblouissantes des Monts-Maudits. Vers l'orient, en Catalogne, une partie du val d'Aran, la moins belle malheureusement. Qui n'a pas, en effet, pénétré dans les sauvages vallées de Valartias, de Colomès et de Ruda, n'a rien vu en Aran.

1. Construite en 1884, elle a été incendiée dans la nuit du 4 au 5 juillet 1891.

Digitized by Google

Du Plan de la Serre, on peut rejoindre le *Col du Clot de Barèges*, descendre vers l'ancien Casino, près la douane espagnole, à 25 minutes (est) du Portillon de Burbe, et par la vallée du même nom rentrer à Luchon. Mais, sans guide, le sentier à peine tracé n'est pas facile à trouver et même à suivre.

Cependant, pour les touristes qui voudraient varier leur itinéraire de retour, j'extrais de mon carnet de notes les lignes suivantes. Elles suffiront, je l'espère, pour les guider : Un quart d'heure environ de montée au travers des pelouses et des bouquets d'arbres (depuis la maison forestière) amène au point où le sentier muletier passe sur le versant septentrional du val de Burbe. De là, par de rapides lacets tracés au flanc de la montagne, on débouche soudain (1 heure de marche) dans une petite clairière marécageuse, près d'une cabane de bûcherons (elle existait encore en juin 1885). De ce point il faut 50 à 60 minutes, toujours à travers bois, d'abord sans sentier tracé (1/2 heure, rive gauche d'un ruisselet), pour descendre (N.-O.) dans le val de Burbe, d'où par la route carrossable on arrive à Luchon en moins de 1 heure 15 minutes. — Itinéraire fort pittoresque, mais impraticable pour les cavaliers.

Maurice Gourdon.

Digitized by Google

LE

COMMINGEOIS VIGILANCE

Vigilance est un de nos premiers ancêtres ; son savoir et son esprit lui conquirent d'abord l'affection et l'estime de saint Paulin et de Sulpice-Sévère, deux personnages non moins recommandables par leur science que par leurs vertus ; ils se plaisaient à le nommer *noster et sanctus presbyter Vigilantius*. Gennade, prêtre marseillais, qui vivait au vme siècle, le mentionne, dans son ouvrage *de Viris illustribus*, disant de lui : *linguâ politus, argutus et eloquens*. Mais la lecture d'Origène, et de quelques livres faussement attribués à Esdras et à Salomon, l'ayant jeté dans l'erreur, il se rendit plus tard tristement célèbre par ses doctrines hétérodoxes et par ses violents démêlés avec saint Jérôme. Ce Père de l'Église, qui fut son implacable adversaire, nous le dépeint comme le plus vil des hommes, comme un ignorant auquel on pourrait appliquer le proverbe grec : *L'âne tient la harpe*. Nous ne prendrons pas à la lettre les outrages dont il l'accable, nous rappelant que la haine et l'amour, deux passions extrêmes, furent bien souvent d'injustes appréciateurs.

I

Les historiens ont beaucoup varié sur le nom de la patrie de Vigilance.

Digitized by Google

Au XVIme siècle, on convenait généralement qu'il était espagnol; mais l'accord cessait de régner quand il fallait préciser le lieu de sa naissance. Les uns, avec le cardinal Baronius *(Annales ecclésiastiques*, année 406), le plaçaient à *Calagurris-Fibularia ;* c'est aujourd'hui Calahorra sur l'Ebre ; ils se fondaient sur ces paroles de saint Jérôme : *Vigilantius iste caupo calagurritanus.* D'autres, comme Jean Mariana *(de rebus Hispaniæ)* et Vasseus *(Chronique d'Espagne)*, le fixaient à Pampelune. Cette dernière opinion fut vivement soutenue en 1644 par l'auteur de l'*Aquitaine sacrée*, le R. P. Bajole (chapitre IX, page 115). Vers 1660, un célèbre critique, Pierre de Marca, alors archevêque de Toulouse, remettant la question sur le tapis, affirma, dans une *étude spéciale*, que Vigilance avait vu le jour à Calagurris ou Calagorgis, dans le diocèse de Comminges [1]. Les conclusions de l'illustre prélat furent adoptées par les principaux érudits de son époque [2]. Au siècle suivant, les avis se partagèrent de nouveau ; ainsi, tandis que Lamartinière, Vosgien, et surtout l'abbé Drouet, maintenaient les conclusions de Pierre de Marca, d'autres, tels que Longueval *(Histoire de l'Église gallicane)* et Jean de Ferreras *(Histoire d'Espagne)*, indiquaient Lugdunum Convenarum comme étant le berceau de Vigilance. D'après un auteur assez récent, il serait né dans un hameau du nom de Quintilis, près de Cazères, sur la rive gauche de la Garonne [3]; mais quand saint Jérôme le qualifie de *mutus Quintilianus*, il veut signifier qu'il était un Quintilien qui ne savait pas parler, un ignorant incapable de défendre la vérité même évidente, et non pas le taciturne, le rêveur ou le silencieux de Quintilis. De nos jours on admet généralement qu'il était de nationalité gauloise et

1. Cette étude, qui ne fut publiée qu'en 1681, se trouve dans un livre intitulé : *Petri de Marca opuscula*, in 8°, page 374.

2. Le Nain-de-Tillemont, *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique.* — Larroque, *Journal des savants*, 31 mars 1681. — Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, tome V, mot Vigilance.

3. Nap. Peyrat, *Histoire de Vigilance*, 1855, page 39.

Digitized by Google

natif de Calagurris chez les Convènes ; c'est aussi notre avis et voici nos preuves :

1° *Vigilance était Gaulois.* — A l'appui de cette assertion, nous citerons en premier lieu plusieurs textes empruntés à saint Jérôme lui-même. Ce Père de l'Église n'était pas seulement un de ses contemporains, mais encore il le connaissait tout particulièrement. En 395, il lui donna l'hospitalité dans sa cellule de Bethléem ; nous verrons plus loin qu'ils ne vécurent pas longtemps en bonne harmonie ; en 396, il lui adressa dans son pays natal une lettre dans laquelle il le traite fort mal ; nous l'entendrons, en 404, se plaindre amèrement de ce que l'évêque de son diocèse endure ses fureurs, au lieu de s'armer contre lui de la verge apostolique. Deux ans après (406), un moine toulousain, Sisinnius, lui ayant apporté ses œuvres, il en dicta une foudroyante réfutation. Enfin, deux saints prêtres, Didier et Ripaire, lui demandèrent plusieurs fois, contre cet hérésiarque dont ils étaient voisins, le secours de sa puissante dialectique. Par conséquent, il n'est pas douteux que saint Jérôme ne fût bien renseigné et sur la nationalité et sur la patrie de Vigilance. Or, il nous dit : « On a vu dans l'univers des monstres de toute espèce ; seule la Gaule, toujours féconde en hommes éloquents et courageux, s'en trouvait exempte jusqu'au jour où, tout à coup, s'éleva Vigilance, ou plutôt Dormitance, combattant avec l'esprit impur contre l'esprit du Christ. *Multa in orbe monstra operata sunt ; sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortissimis et eloquentissimis abundat ; exortus est subito Vigilantius, seu veriùs Dormitantius, qui immundo spiritu pugnat contra Christi spiritum*[1]. » On s'est plu à pointiller sur ce mot *exortus est ;* ainsi, le père Bajole objectait que cet hérésiarque a pu s'élever et dogmatiser dans les Gaules, quoique ayant pris naissance ailleurs, par exemple en Espagne. Assurément la chose aurait pu avoir lieu ; mais ici l'objection

1. S. Jérôme, *adversus Vigilantium.*

Digitized by Google

ne porte pas : mieux vaudrait accuser franchement saint Jérôme d'être en contradiction avec soi-même, que de vouloir donner à ses paroles une telle interprétation ; car il nous apprend lui-même que l'Ibérie n'a produit d'autre hérésiarque que Priscillien[1]; il savait également que ce dernier, dont il avait naguère réfuté les erreurs, avait déjà paru et dogmatisé dans cette Gaule, la seule au monde, *sola*, dans laquelle jusque là ne s'étaient pas élevés de pareils personnages. Saint Jérome ajoute : *Galliæ vernaculum hostem sustinent et sedentem cernunt in ecclesiâ*, c'est-à-dire, les Gaules souffrent un ennemi domestique, *indigène*, et le voient siéger dans l'Église ; indigène, c'est bien là, ce nous semble, le vrai sens de *vernaculum*, dont le primitif *verna*, comme nous le remarquons chez les auteurs latins, signifie esclave né dans la maison du maître. Enfin, s'adressant à Vigilance lui-même, il disait : Vous vous glorifiez dans votre pays de m'avoir confondu par la force de votre éloquence, vous habitez au pied des Pyrénées, proche de l'Espagne : *Ad radices Pyrenei habitas, vicinusque es Iberiæ.*

A ces textes déjà significatifs, nous pouvons en ajouter un autre qui résout définitivement la question. Nous le tirons de l'historien Gennade, lequel mourut vers 492. Dans son livre *de Viris illustribus*, chapitre XXXV, nous lisons expressément que Vigilance était gaulois : *Vigilantius presbyter natione Gallus.*

2° *Il était Commingeois.* — Certes, s'écrie saint Jérôme, il est digne de sa race, lui qui descend des bandits et des étrangers que Cn. Pompeius, après la soumission de l'Espagne, pressé d'aller recevoir à Rome les honneurs du triomphe, déposa du sommet des Pyrénées et réunit dans une place forte qui de là reçut le nom de ville des Convènes : *Nimirum respondet generi suo ut qui de latronum et Convenarum natus est semine, quos Cn. Pom-*

1. *Commentaire sur le prophète Isaie*, chap. 19. — Voir aussi Jacques Valdès, *de dignitate Hispaniæ*, cap. 9.

Digitized by Google

peius, edomitâ Hispaniâ et ad triumphum redire festinans, de Pyrenei jugis deposuit et in unum oppidum congregavit, unde et Convenarum urbs nomen accepit. Selon l'auteur de l'*Aquitaine sacrée*, ces étrangers et ces bandits (pour notre part, nous dirions plutôt des hommes amis de la patrie et de la liberté) seraient des Celtibériens que Pompée aurait rassemblés dans un oppidum qui s'appela *urbs pompelonensis*. Que Pampelune reconnaisse ce général romain pour son fondateur, c'est une chose que l'on peut soutenir; mais nulle part, du moins dans aucune pièce sérieuse, probante, on ne voit qu'elle ait jamais porté le surnom de *Convena*, tandis que par *Convenæ* on a toujours entendu un peuple de l'Aquitaine, c'est-à-dire les Commingeois, comme l'attestent clairement Strabon, Ptolémée, Pline et bien d'autres.

3° Puisque Vigilance était Commingeois, c'est évidemment dans le Comminges que nous devons chercher le lieu de sa naissance, savoir, ce Calagurris où dès son bas-âge il apprit, selon les termes de saint Jérôme, l'art de déguster les vins et de prendre garde si les pièces d'or étaient de bon aloi. Or, dans l'*Itinéraire* d'Antonin, entre *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand, et *Aquas siccas*, Seysses, Saint-Julien d'après les uns, Lhoum, Seix, d'après d'autres, il est un vicus qui porte le nom de Calagurris ou Calagorgis. C'est dans ce bourg, probablement d'origine ibérienne, que nous placerons son berceau. On a fait cette objection : bien que Gaulois et né chez les Convènes, il a pu dans la suite exercer en Ibérie la profession d'hôtelier; on pourrait donc supposer que par *caupo Calagurritanus*, saint Jérôme eût voulu faire allusion à la cité de Calahorra. Cette supposition n'est pas recevable; notons d'abord que le Calagurris où se trouvait l'auberge *(caupona)* de Vigilance, porte dans saint Jérôme l'humble dénomination de *viculus*, tandis que celui d'Espagne fut colonie romaine d'une grande célébrité. Ensuite, cette *caupona*

Digitized by Google

était située en deçà et non au delà des Pyrénées, dans les Gaules et non dans l'Ibérie, comme on peut l'inférer des paroles suivantes, toujours à l'adresse de notre hérésiarque : « Vous vous moquerez de ma délicatesse de conscience ; pour vous, vous avez peur, à ce qu'il paraît, que si la sobriété, le jeûne et la continence sont reçus dans *les Gaules*, on ne gagne plus rien dans votre cabaret : *Videris mihi dolere et aliud, ne si inoleverit apud Gallias continentia, sobrietas et jejunium, tabernæ tuæ lucra non habent.*

Dans une chronique publiée sous le nom de Flavius Dexter, évêque de Barcelone, vers la fin du IVme siècle, nous lisons ces mots : *Vigilantius, hereticus calagurritanus ex Galliâ ;* mais nous n'insisterons pas là-dessus, cet ouvrage étant considéré par la plupart des érudits comme l'œuvre de quelque moine du moyen âge ; d'ailleurs nous pensons avoir suffisamment établi que Vigilance, de nationalité gauloise, avait vu le jour à Calagurris ou Calagorgis en Comminges.

Ce Calagurris, avons-nous dit, est mentionné par Antonin entre *Lugdunum Convenarum* et *Aquas siccas*[1]. Ce serait Saint-Martory, selon Walkenaër, l'abbé Pomian et quelques autres ; Adrien de Valois et D'Anville le plaçaient à Cazères ; Dom Vaissette, après avoir fait observer que Cazères a toujours dépendu du Toulousain, ajoute ceci : « Il est plus vraisemblable que l'ancien Cala-
» gurris est Hour ou Houra à l'embouchure du Salat ;
« outre que ce village est dans les distances marquées
» dans l'*Itinéraire* d'Antonin, il parait que son nom s'est
» formé des deux dernières syllabes du mot de Calagur-
» ris ou Calagurra dont on aura supprimé les premiè-
» res[2]. » Du Mège le mettait à Chiragan, près Martres-

1. D'après quelques écrivains de nos jours, au lieu de *Lugdunum* il faudrait dire *Aquas Convenarum*, et *Vernosolem* au lieu de *Aquas siccas ;* il peut se faire que certaines stations aient été interposées dans l'*Itinéraire* d'Antonin ; mais, pour le moment, nous nous en tiendrons au texte qui jusqu'à présent a été donné par tous les éditeurs. Voir *Itinéraires romains de la Gaule*, par M. Léon Renier, 1850, page 38.

2. *Histoire générale de Languedoc.*

Digitized by Google

Tolosanes. Aujourd'hui c'est le sentiment du géographe D'Anville qui semble prévaloir.

II

Vigilance que les protestants, dit Bossuet, regardent comme celui qui a conservé le dépôt, c'est-à-dire, la succession de la doctrine apostolique, naquit dans la seconde moitié du IVme siècle. Quoique de basse extraction, il se livra à l'étude des belles-lettres et, au rapport de Gennade, son langage ne manquait ni de politesse ni d'éloquence. En 395, il fut chargé, par l'illustre aquitain Sulpice-Sévère, de porter un message à saint Paulin, lequel, las des honneurs du siècle, venait de quitter l'Espagne pour aller finir paisiblement son existence aux environs de Nole en Campanie. Dans ce voyage au delà des monts, Vigilance fut en proie à une fièvre violente, comme nous l'apprend Paulin lui-même dans sa réponse à Sévère: *Vigilantius noster in Campaniâ, et antequam ad nos pervenit et postquam pervenit, vi febrium laboravit*[1]. De ces mots *Vigilantius noster*, quelques auteurs, entre autres Tillemont, ont conjecturé qu'il ne devait avoir encore aucun rang dans la hiérarchie ecclésiastique; selon les Bollandistes, cette conjecture n'est pas fondée[2]; il est du moins positif qu'il était déjà revêtu de la dignité sacerdotale en 396, lorsqu'il entreprit le voyage de la terre sainte. Dès son arrivée à Jérusalem, il se lia d'une étroite amitié avec le fameux Ruffin, le grand admirateur d'Origène; puis, les aumônes de ses compatriotes pour les pauvres d'Orient étant distribuées, il s'achemine vers Bethléem, portant à saint Jérôme un panégyrique de l'empereur Théodose, nouvellement composé par Paulin de Nole; sur une lettre de recommandation que lui avait donnée ce dernier et dans laquelle il le qualifiait de *sanctus*

1. Paulin n'était donc pas alors à Barcelone, comme l'ont pensé quelques historiens.
2. *Acta sanctorum*, tome VIII. Vie de saint Jérôme.

Digitized by Google

presbyter, il reçut de la part de l'illustre docteur le plus bienveillant accueil ; mais ils ne restèrent pas longtemps en bonne intelligence, comme nous l'apprenons de saint Jérôme lui-même. « Je ne vous dirai pas, écrivait-il à saint » Paulin, avec quelle affection et quel empressement j'ai » vu le saint prêtre Vigilance, j'aime mieux que vous » l'appreniez de lui-même ; je ne vous expliquerai pas le » motif de son départ précipité, car je ne veux offenser » personne ; je l'ai retenu quelque temps auprès de moi, » comme un homme qui ne faisait que passer. Cependant » je n'ai pas laissé de lui témoigner les sentiments d'ami- » tié et d'estime que j'ai pour vous. » Ils n'avaient pu tomber d'accord sur certaines questions religieuses, par exemple, sur les jeûnes, les veilles, l'état des âmes dans l'autre vie et les prophéties de Daniel. De la Palestine, Vigilance passa en Egypte, pour s'y mêler aux querelles théologiques dont ce pays était alors l'orageux théâtre ; il dut y faire de nombreux prosélytes, car plus tard il lui sera dit : Tu as quitté cette province où un grand nombre, le front haut, soutiennent tes erreurs : *Dimisisti Egyptum et cunctas provincias in quibus sectam tuam plœrique fronte libera defendunt.*

De retour en Europe au commencement de l'an 397, alla-t-il, lors de son passage en Italie, revoir son cher ami de Nole ? Alla-t-il lui conter sa rupture violente avec le cénobite de Bethléem ? C'est l'avis d'un historien dont nous regrettons de ne pouvoir partager les idées, mais qui avait pour nos chères montagnes une bien vive affection[1]. Un fait positif, c'est qu'il s'arrêta quelque temps sur les bords de l'Adriatique et dans les Alpes Cottiennes. Venu dans son pays natal, il décriait saint Jérôme, se vantant de lui avoir imposé silence par la force de ses raisonnements, quand de la Palestine lui arrive une lettre dont voici la teneur : « Il ne serait pas » nécessaire de vous envoyer mon apologie, puisque je

1. *Histoire de Vigilance*, par Nap. Peyrat, Paris, 1855.

Digitized by Google

» me suis assez expliqué avec vous tête à tête ; cependant
» je veux bien vous témoigner encore par écrit ce que je
» vous ai déjà dit de vive voix ; j'ai lu et je lis encore
» Origène, Apollinaire et autres écrivains qui émettent
» des sentiments non approuvés par l'Église ; mais com-
» ment pouvez-vous affirmer que je suis hérétique, moi
» que les hérétiques redoutent ? N'avez-vous pas aussi
» transcrit le traité d'Origène sur Job, où cet auteur
» avance des choses que l'Église condamne ? N'appar-
» tient-il qu'à vous, comme à la première cervelle du
» monde, de juger des auteurs tant grecs que latins ?
» Vous dites hautement dans votre pays que, trouvant en
» vous la pénétration d'un autre Chrysippe, je n'ai osé
» lutter avec vous ; j'ai compté sur le témoignage que le
» saint prêtre de Nole rendait de votre personne ; j'ai
» cru qu'il vous connaissait à fond ; et bien que je m'aper-
» çusse que vos discours ne répondaient pas à l'idée
» qu'il me donnait de vous, néanmoins je vous regardais
» plutôt comme un homme simple et grossier que comme
» un fou et un extravagant. Cessez donc de me décrier
» et de m'accabler de la multitude de vos écrits ; si vous
» voulez exercer votre éloquence, allez à l'école des
» grammairiens et, après avoir appris la connaissance de
» toutes choses, apprenez encore à vous taire. Mais à
» quoi pensais-je de vouloir donner des conseils à un
» insensé, à un homme auquel on pourrait appliquer
» le proverbe : *L'âne tient la harpe.* »

Vigilance ne crut pas devoir répondre à cette insultante missive ; mais soutenu, ou du moins toléré par son évêque, il s'érige fièrement en novateur. Le célibat est à ses yeux une hérésie ; il taxe de cendriers et d'idolâtres tous ceux qui honorent les restes des martyrs ou qui les enveloppent dans des étoffes précieuses ; les miracles, s'écrie-t-il, sont des prestiges diaboliques, attendu que les infidèles peuvent également s'en attribuer la gloire ; allumer en plein jour des cierges et des lampes dans les temples, c'est une superstition, un usage transmis par

Digitized by Google

l'antiquité païenne; quant aux moines, et ici il frappait en plein cœur son adversaire de Bethléem, il les regardait comme des soldats qui avaient déserté le champ de bataille.

Alarmé des progrès que faisaient ces nouvelles doctrines, un saint prêtre, Riparius, voisin de l'hérésiarque, leur déclare ouvertement la guerre ; mais il parait qu'il ne fut pas heureux dans cette lutte, car saint Jérôme lui écrivait en 400 : « Vous combattez avec un zèle énergique pour la » cause du Christ, mais j'apprends, hélas! que les vents » vous sont contraires et que ceux-là mêmes se sont » laissé entraîner dans le parti de l'erreur qui auraient » dû être les premiers à défendre la vérité. » Ailleurs, il ajoute : O honte! on dit que Vigilance a des évêques pour complices de ses crimes : *Proh nefas! episcopos sui sceleris dicitur habere consortes.* Riparius sentait son courage défaillir, quand un autre prêtre, Desiderius, également remarquable par la sainteté de sa vie, vint lui prêter le secours de ses conseils; ils écrivent à l'éloquent docteur de Bethléem, et celui-ci, toujours prêt au combat, leur envoie cette réponse : « Vous m'informez que Vigi- » lance, c'est par antiphrase et contre toute vérité qu'on » le nomme ainsi, continue à vomir ses blasphèmes con- » tre les reliques des martyrs ; il nous appelle cendriers, » parce que nous respectons leurs cendres ; et idolâtres, » parce que nous honorons les ossements des morts : ô » le misérable! ne voit-il pas qu'en tenant un tel langage, » il est lui-même un Samaritain et un Juif, peuple supers- » titieux qui s'attache à la lettre qui tue et non à l'esprit » qui vivifie; pour nous, nous n'adorons ni les restes » des martyrs, ni le soleil, ni la lune, ni les anges, ni les » archanges, ni les chérubins, ni les séraphins, ni aucun » nom de dignité qui puisse être dans le siècle présent ou » futur, de peur de rendre à la créature le culte souverain » qui est dû au Créateur béni de tous les âges; mais nous » honorons les serviteurs, afin que l'honneur que nous leur » rendons retourne au Seigneur qui dit: Celui qui vous

Digitized by Google

» reçoit me reçoit. Je m'étonne que le saint évêque dans
» le diocèse duquel on dit que Vigilance exerce les fonc-
» tions sacerdotales, acquiesce à ses fureurs. Je m'étonne
» qu'il ne se serve pas de la verge apostolique et de la
» verge de fer pour briser ce vase inutile. O langue digne
» d'être coupée! j'ai vu autrefois ce monstre-là et je fis
» usage alors de plusieurs passages de l'Écriture, comme
» d'autant de liens pour enchaîner cet homme furieux;
» mais il se retira et se sauva avec précipitation. »

Ripaire, Didier et Jérôme ne furent pas seuls à résister au novateur pyrénéen; à eux se joignit un auguste prélat que le Comminges revendique comme une de ses grandes gloires. Natif d'Arreau (vallée d'Aure), où une ancienne basilique perpétue sa mémoire vénérée, il occupait en ce moment le siège de Toulouse. Exupère, c'est de lui que nous voulons parler, dénonce l'hérésie à Rome même et le souverain pontife Innocent Ier lui répond par une fameuse décrétale où sont résolues des questions religieuses d'une haute importance; en même temps saint Jérôme déchaînait ses colères contre le prêtre commingeois; dans un traité qui a pour titre : *adversus Vigilantium*, il réfute avec une extrême véhémence chacune de ses erreurs, semant çà et là le sarcasme et l'injure; c'est ainsi qu'au sujet des veilles, il saisit l'occasion de le plaisanter sur sa panique en Palestine, lors d'un tremblement de terre survenu pendant la nuit; il nous le montre au pied des autels tout tremblant et dans une tenue qui scandalisait les regards des fidèles; puis, il s'exclame : Voilà les défenseurs de l'Église! Cette réfutation, que sa longueur ne nous permet pas de reproduire ici, se termine par ces mots : « J'ai dicté ce livre à la prière des
» saints prêtres Didier et Ripaire dans l'espace d'une
» soirée, pressé par notre frère Sisinnius qui se hâte
» d'aller porter secours aux solitaires de notre contrée.
» Si Dormitance s'obstine à m'attaquer, ce n'est plus
» une courte veillée que j'emploierai à lui répondre,
» mais c'est une nuit tout entière que je lui consacrerai

Digitized by Google

» ainsi qu'à ses partisans, ses disciples et ses maîtres. »

A partir de ce moment (année 406), il n'est plus question de Vigilance. Que devint-il? Nous voyons dans Gennade qu'on lui confia la direction d'une paroisse dans le diocèse de Barcelone; cela doit nous faire supposer qu'il dut abjurer ses erreurs, sinon publiquement, au moins d'une façon tacite, mais sincère; il avait eu pour amis deux Aquitains non moins distingués par leur science que par leurs vertus, Sulpice-Sévère et saint Paulin; il avait entrainé dans son parti jusqu'à plusieurs membres du haut clergé, toutes choses qui ne seraient évidemment pas arrivées s'il eût été aussi stupide et aussi ignorant que le rapporte son implacable adversaire; mais pour saint Jérôme en particulier, quiconque osait se déclarer contre lui ou contre ses écrits était toujours le dernier des hommes, de sorte que, dans ces conditions, il est bien difficile de rendre à un ennemi la part de justice qui lui est due pourtant; aussi suivrions-nous de préférence le jugement de Gennade, lequel traite notre Commingeois assez durement dans certains endroits, pour que nous soyons autorisé à le croire quand il en dit du bien. Or, s'il blâme son impéritie dans la connaissance des Livres sacrés, il lui accorde d'autre part langage poli, subtilité et éloquence : *Imperitus in Scripturis, linguâ politus, argutus et eloquens tamen.* Quoi que l'on puisse dire de défavorable contre lui, fait observer l'auteur des *Populations Pyrénéennes,* « ce fut un homme de talent, et si son » hétérodoxie ne l'eût classé au rang des ennemis de » l'Eglise, peut-être les écrivains ecclésiastiques auraient » pris soin de mieux nous le faire connaitre. C'est sur- » tout à cette dernière circonstance que nous devons » l'oubli dans lequel sont tombés plusieurs hérésiarques » qui, à part leurs erreurs, méritaient d'être placés au » rang des grands hommes du siècle. On a été trop injus- » te envers eux, sans être trop sévère envers leurs » doctrines [1]. »

1. Castillon (d'Aspet), tome I. Pièces justificatives, p. 396.

Digitized by Google

NOTE. — Plusieurs auteurs ont écrit que par ces mots : *Miror sanctum episcopum in cujus parochia Vigilantius presbiter esse dicitur acquiescere furori ejus*, saint Jérôme aurait fait allusion à saint Exupère de Toulouse ; mais, en ce moment-là, Vigilance dogmatisait dans le Comminges ; c'est du haut de ces retraites où Cn. Pompeius avait rassemblé les Convènes, qu'il faisait des irruptions contre l'Eglise du Christ : *Hucusquè latrocinatur contra Ecclesiam Christi*[1]. Par conséquent, ces reproches tombent uniquement sur l'évêque de Comminges. Et comment pourraient-ils être à l'adresse d'Exupère, lui que saint Jérôme lui-même appelle *ami très cher, vénérable père*, dont le souvenir seul le touchait jusqu'aux larmes, qu'il nous propose comme un modèle parfait des vertus chrétiennes, auquel enfin il dédia son commentaire sur le prophète Zacharie. Saint Jérôme écrivait alors à Didier et à Ripaire, prêtres toulousains ; s'il eût voulu désigner leur évêque, il eût donné à sa phrase une tournure tout autre, il eût dit votre évêque, ou bien l'évêque de votre diocèse, et non l'évêque dans le diocèse duquel *on dit* que Vigilance exerce les fonctions sacerdotales. Notons encore que les Actes de la vie de saint Exupère constituent par eux-mêmes une silencieuse mais éloquente condamnation des doctrines de l'hérésiarque. Celui-ci taxait de cendriers ceux qui vénéraient les reliques des saints ; celui-là, au contraire, se faisait une gloire de bâtir des églises en l'honneur de la Vierge et de saint Saturnin ; tandis que l'un tonnait contre les jeûnes et le dépouillement des biens, l'autre se livrait aux austérités de la pénitence, se faisant pauvre au point d'être contraint de porter le corps de Jésus-Christ dans un panier d'osier et le sang dans un calice de verre ; pour le prêtre commingeois, les monastères étaient le refuge des laches ; mais Exupère, non content d'enrichir les couvents de son diocèse, envoyait d'abondantes aumônes jusque dans les solitudes de la Thébaïde.

1. Saint Jérôme, *adversus Vigilantium*.

Digitized by Google

Les historiens dont nous parlons se seront laissé tromper par l'expression *sanctum* qu'ils auront prise à la lettre, oubliant que, dans l'antiquité, elle était employée bien fréquemment, comme un simple titre de respect et d'honneur. On trouve plusieurs exemples de cela dans Sidoine Apollinaire et dans saint Jérôme lui-même. L'annaliste Socrate, qui vivait au vme siècle, s'excuse de ce qu'en s'adressant à des prélats, il ne leur a pas donné la qualification de *sanctissime*. C'est par *sanctissimis episcopis* que débute la lettre du pape Jean VIII à l'archevêque d'Auch et à ses suffragants [1]. Donc saint Jérôme a pu parfaitement appliquer l'épithète *sanctum* à l'évêque de Comminges, bien que celui-ci acquiescât aux fureurs de Vigilance.

J. Dulon.

Saint-Germain-en-Laye, 1891.

1. *Revue de Comminges*, tome v, année 1890, page 129.

Digitized by Google

PAUL BOILEAU

BOTANISTE, ANCIEN MAIRE DE LUCHON

SON HERBIER — SON ADMINISTRATION

I

Correspondance de Louis-Paul Boileau avec le monde savant. Son Herbier.

Sous le titre d'*Explorations pyrénéennes*, le « Bulletin de la Société Ramond », qu'envoie pour nos archives le ministère de l'Instruction publique, contient une série de travaux qui rentrent sous cette rubrique générale et complexe : *Ascensions des hautes cimes ; Observations météorologiques ; Recherches scientifiques et archéologiques.*

C'est dans un des derniers fascicules de 1890 qu'un de nos collègues les plus connus, l'infatigable et savant explorateur de nos Pyrénées commingeoises, M. Maurice Gourdon, a consacré un intéressant article au regretté botaniste Paul Boileau, pharmacien de première classe à Luchon[1]. Cette personnalité scientifique nous appartient, et il devait y avoir place pour sa mémoire dans notre Revue dont il eût été assurément un des adhérents et des collaborateurs si son exceptionnelle longévité avait pu encore se prolonger jusqu'à nous. Il mourut en 1879, à 98 ans ! Et que de souvenirs il emportait avec lui qu'il eût été si précieux de recueillir pour l'histoire des progrès et des métamorphoses de Luchon pendant la première moitié de ce siècle !

1. Le père de Paul Boileau avait été procureur de la commune en 1792, et un document émané de lui prouve sa droiture et son dévouement au bien public dans les temps troublés que l'on traversait. En 1807, il remplissait la charge « de trésorier communal. »

Digitized by Google

Avant de donner, dans une soigneuse classification, l'énumération des richesses de son Herbier, ce qui est du plus haut intérêt pour une région dont la Flore est si variée, notre collègue nous montre Paul Boileau en rapport avec de nombreux naturalistes de son époque : les Gay, Dufour, de Charpentier, Des Moulins, Luyken, etc.

Ce dernier, botaniste hollandais, au retour d'excursions au Pic du Midi de Bigorre, à Gavarni et dans toute cette partie des Pyrénées, lui envoyait de Bordeaux, le 3 septembre 1812, une relation détaillée de ses courses et des provisions de plantes qu'il y avait faites. « Au Pic du Midi, écrivait-il, j'ai trouvé : *Rosa rubrifolia*, *Iberis spathulata*, *Androsace villosa*, *Galium flavibandum* Dec., *Saxifraga groelandica*, *Primula vitaliana*, *Lychnis alpina*, etc., etc. Le lendemain, je montai le pic d'Endretslis ; mais à peine arrivé au pied des rochers, un orage terrible nous prit et nous mouilla tout à fait. Nous fumes obligés de descendre rapidement, et je fus encore assez content que mon guide me trouva au moins la *Saxifraga longifolia* et *Geranium varium*. Etant pressé, comme vous le savez, je me mis en route le lendemain ; je laissai mes effets à Luz et arrivai à deux heures à Gavarni... Les fruits de mes peines étaient : *Ramondia pyrenaïca*, *Asperula hirta*, *Merendera bulbocodium*, *Aquilegia alpina*, *Saxifraga ajugæfolia*, etc. » Puis il raconte son voyage, qui se poursuit de Luz à Lourdes, à Tarbes et à Pau. De Bayonne, le savant hollandais fait « une excursion en mer qui lui donna très-peu de plantes nouvelles. » Il arrive à Bordeaux, devant rentrer à Paris par Rochefort et Nantes. « Des plantes que je viens de vous nommer, continue-t-il, j'ai mis de chacune un petit échantillon dans un paquet que M. Bertin[1] aura la bonté de vous faire passer par

1. M. Bertin, ami de Paul Boileau, et luchonnais comme lui, a laissé un nom dans le haut commerce bordelais. Il y établit vers 1825 la première raffinerie de sucre perfectionnée et qui ne tarda pas à acquérir une très grande importance.

Il fut l'oncle de M. Stéphane Bertin, homme distingué, décoré comme président de la chambre de Commerce de Bordeaux et administrateur des chemins de fer du Midi.

Digitized by Google

occasion... J'ai ajouté encore *Erica vagans*, *cinerea* et *ciliaris*, et *Spartium complicatum* que j'ai trouvés entre Lourdes et Bayonne. Elles doivent servir seulement à vous prouver que je n'ai pas manqué de ma parole. Je me rappelerai toujours avec plaisir le temps que j'ai passé chez vous. Arrivé chez moi, j'espère de trouver bientôt occasion de vous envoyer une collection plus considérable.

« Après être parti de chez vous, j'étais bien fâché d'avoir oublié de payer le garçon du boulanger et le pauvre décrotteur boiteux à qui je dois encore pour deux pairs de souliers de décrotter. J'enferme pourquoi dans le paquet 55 sous, dont vous aurez la bonté de donner 8 sous au décrotteur et le reste au garçon.

» Lorsque j'arrivai ici, M. Bertin n'avait pas reçu encore ni lettre, ni caisse. Il me reçut aussi sans recommandation avec toute l'amitié possible, et me conduisit chez M. Anthony, dont j'ay bien de raison d'être content. La caisse n'est pas arrivée même en ce moment et j'en suis bien fâché, parce que je ne peux pas rendre à M. Anthony assez de plantes et parce que je ne peux pas la faire passer à Paris avec ma malle ensemble.

» Je serais bien enchanté quand vous bien me vouliez donner des nouvelles de vous et de vos courses à Paris...

» Adieu, mon cher ami. Contez toujours sur l'estime et l'amitié inaltérable de votre frère[1].

» Albert LUYKEN, Dr en méd. »

La cordialité de Paul Boileau envers ses hôtes devenait toujours réciproque, et on en trouve la preuve dans sa correspondance avec les hommes distingués qu'il recevait chez lui ou avec lesquels il entretenait des rapports scientifiques.

Le célèbre naturaliste Picot de Lapeyrouse lui écrivait à son tour de Toulouse la lettre la plus aimable, avec son

1. On a pu remarquer que nous avions respecté l'orthographe et le style de cette lettre comme de toutes celles que nous citerons.

Digitized by Google

orthographe surannée qui n'enlève rien à l'intérêt des détails :

« 13 may 1814.

» Si comme on le dit, mon cher Monsieur, vous avez pris jeune et jolie femme, je ne suis pas étoné de n'avoir pas reçu signe de vie de votre part, quoique je n'aye pas manqué de provoquer votre souvenir. J'aurais même cru que vous me portiez assés d'amitié pour être persuadé que je prendrai toujours le plus vif intérêt à tous événements de votre vie, et, sous ce rapport, j'ay droit d'attendre que vous voudrés bien m'en faire part.

» Plusieurs botanistes m'ont adressé le catalogue des plantes de vos cantons qu'ils desirent se procurer. Aujourd'hui vous n'aurés plus à craindre vos voisins, et vous vous occuperés de la recherche et de la préparation de tout ce que vous avés de rare autour de vous. Nous avons mis le cent à 50 fr., avec M. Xatard, cela en vaut la peine. Celui cy va se livrer avec ardeur aux herborisations qu'il a projettées, et il espère trouver du nouveau. Vous feirés comme luy, je l'espère, un riche magazin des plantes rares qui vous environent, et, à la fin de l'été je vous feirai passer les diverses demandes que j'ay reçues, lorsque vous serés libre des soins que la saison des eaux vous donne.

» Mlle Charpentier va quitter incessamment Paris. Elle y attend le brave général Thielman, son beau-frère, avec lequel elle doit s'en retourner en Saxe ; peut-être que notre cher Jean viendra les y voir. J'espère avoir ce plaisir sous peu de jours. Je pars demain pour Paris, avec mon fils Zéphyrin. Nous y passerons un couple de mois. Si je puis vous y être bon à quelque chose, disposés de moi. Isidore me feira passer vos lettres ou paquets.

» Vous devés être instruit de tout ce que nous avons souffert avant, pendant et après la fameuse bataille du 10 avril, jour de Pâques. Repris le 28 mars, mon château et toutes mes métairies n'ont pas désempli d'officiers, de soldats, de chevaux. Nous avons eu pendant cinq jours

Digitized by Google

une colonne de 10.000 Espagnols, cantonés à Lapeyrouse. Foin, pailles, avoines, bœufs, moutons, bled, millet, bois, vin, tout est perdu. Nous ne nous refeirons pas de dix ans. Dieu vous garde de voir jamais deux armées ravager l'une après l'autre votre territoire !

» Adieu, mon très cher Monsieur, conoissés l'attachement que vous a voué votre dévoué serviteur.

» PICOT de LAPEYROUSE. »

Il y a un post-scriptum consacré à la question botanique. Voilà pourquoi nous le reproduisons tout entier :

« N'oubliés pas cette année de sécher pour moi quel-
» ques beaux échantillons du *Saxifraga nervosa :* elle se
» trouve sur les rochers de Cadeil et de Barcugnas ; il
» faut choisir des individus qui conservent de vieilles
» feuilles sèches. Elle est printanière, elle est en fleur en
» ce moment au jardin. Vous chercherés aussi l'*Aster*
» *pyrenœus* à Esquierry ?

» Je vous recomande les lichens et mousses. Toutes
» celles que vous trouverés sur les bords des glaciers
» seront à coup sûr rares. Faites-en provision ; on vous
» en demandera beaucoup ; étalés-les bien, surtout les
» brins qui porteront le fruit. »

Cette même année 1814, le 10 juillet, c'est J. Gay, secrétaire particulier de Son Excellence le comte de Semonville, grand-référendaire de la Chambre des pairs et botaniste passionné, qui s'adresse à Paul Boileau pour le prier de lui réserver « les plantes les plus rares des hautes régions..., ayant vu que vos intentions annoncées dans l'ouvrage de M. de Lapeyrouse sont de faire participer les botanistes étrangers à ces richesses. »

Neuf ans plus tard, du val d'Aran, Gay écrivait encore à son correspondant luchonnais pour mettre son obligeance à contribution, « une rame entière de son grand

Digitized by Google

papier ayant été brûlée au four », et il lui adresse « l'expression de son fidèle dévouement. »

Il y a encore une série de lettres de Gay à Paul Boileau ; mais aucune, dit avec raison M. Gourdon, ne renferme autant de renseignements scientifiques que celle qui lui fut adressée, le 18 juin 1847, par un autre naturaliste « dont le nom est cher à la science pyrénéenne, Léon Dufour. » Elle était destinée au savant lichénographe Schœrer, qui devait lui-même aller voir Paul Boileau. « Ne manquez pas, disait Dufour à Schœrer, de visiter les crêtes du port de Venasque et de la Picade, belle excursion que vous pouvez facilement faire en un jour. Si vous allez à Esquierry, vous feriez bien d'aborder les rochers de micaschiste de la Pale de Pietch et la Soulane de Courts. Pour y arriver il faut, en entrant au vallon d'Esquierry, prendre les escarpements sur la gauche. Le Soum de la Soulane de Courts est un des plus beaux points de vue que je connaisse. On distingue de là la cascade de Séculéjo.

» Vous trouverez près d'une ancienne mine de plomb la *Solarina crocea* et la *Lecidea Walhenbergii*. Je vous recommande surtout les crêtes lichéneuses du Pic du Midi. Prenez-y mes *Lecidea œnea* et *olivacea*, *l'atrobrumea*, la *melanophlalma*. Tâchez de vous fixer sur les espèces de Ramond que de Candolle a fait connaitre dans la Flore française. Le Lich. *Clavus* de Ramond n'est peut-être qu'une des nombreuses variétés de l'*amilacea*. Enfin, quand nous serons ici, j'espère que vous y verrez la plus grande partie des types que votre œil investigateur vous aura fait trouver dans la chaine que vous parcourez. »

Le fils du directeur des douanes royales à Bordeaux, M. Ch. Des Moulins, avait aussi recours à l'obligeance et aux connaissances de Boileau touchant la Flore des Pyrénées centrales, et l'histoire naturelle en général.

Il lui demandait également, dit encore M. Gourdon, après

Digitized by Google

avoir cité plusieurs de ses lettres, « de lui envoyer pour ses études pêle-mêle tout ce qu'il trouverait en cryptogames, coquilles fluviatiles, terrestres et fossiles, ainsi qu'un morceau de granit du sommet de la Maladetta, avec un lichen adhérent. »

En dehors des botanistes, bien d'autres savants correspondaient avec celui qu'ils qualifiaient de « docteur en pharmacie » dans la suscription de leurs lettres. Un de ceux-ci, dont le nom illustre ne se sépare pas du nom de Palassou quand il s'agit de la Géologie pyrénéenne, de Charpentier avait été aussi en rapport avec Paul Boileau dès 1812, et il en était résulté entre eux une étroite amitié. Le 1er décembre de cette année-là, après des effusions amicales, l'éminent géologue lui écrivait : «... Avec une certaine satisfaction je me suis aperçu que, parmi tous les minéraux des Pyrénées qui se trouvent dans les collections, il n'y a qu'une seule roche qui m'est échappée : et c'est encore une roche de Bagnères-de-Luchon. C'est un schiste micacé passant au schiste argileux qui renferme des petits grenats. Vous connaissez le grenat? ce sont des petits cristaux ou plutôt grains d'une couleur rouge de sang plus ou moins translucide, qui se trouvent disséminés dans ce schiste argileux. Je ne sais pas au juste l'endroit : sur l'étiquette était seulement marqué que cette roche venait des environs de Bagnères-de-Luchon, envoyée par M. Siret, ingénieur des ponts et chaussées. Connaissez-vous ce M. Siret? Je serais fort aise de savoir au juste la localité et le gisement de cette roche. Je présume qu'elle doit être du rive gauche de la rivière de Larboust; de là à peu près où se trouve le commencement d'une vieille galerie des mines, un peu au-dessus le pont de Mousquères; ou bien, si vous ne la trouvez pas là, je crois qu'elle sera de la coume ou gorge de Gouron vers Labasets. Si vous la trouviez, en mettez-moi quelques jolis échantillons de côté, car je vous prierai encore de m'envoyer dans le tems beaucoup

Digitized by Google

d'échantillons de roches de votre pays. Au reste, je vous conseille de vous faire une collection complette de toute la contrée que vous habités. Cette collection doit être classée d'après un ordre géographique; c'est-à-dire, si vous voulliez faire la collection des roches que vous trouvés de Bagnères au port de Bénasque, vous commencerés avec le schiste argileux qui se trouve à Bagnères, puis le granit de Beauregard, de Castelviel, etc..., puis le schiste argileux micacé de Labats de l'...

. . . . . .

« Je fais imprimer en ce moment un mémoire sur la Lherzolite qui est une variété du Pyroxène; je vous ferai passer un exemplaire et à M. Sengez. Dès que je serai de retour à Dresde, je m'occuperai de l'impression de mon grand ouvrage; je ne l'ai pas encore fait, car ici il me manque le tems.

» Adieu, mon très-cher Boileau, faites mes compliments à toute votre famille, à M. Sengez[1] et à la sienne, et soyez persuadé que je ne cesserai jamais d'être avec l'attachement le plus sincère, votre fidel et sincère ami.

Jean de CHARPENTIER.

Nous disions récemment, dans une courte notice consacrée au regretté M. de Quatrefages, qu'il avait professé l'histoire naturelle à Toulouse. C'est pendant cette période de sa vie que l'éminent académicien n'avait pas manqué de correspondre avec Paul Boileau, à qui il demandait « des mammifères des montagnes et des plaines pyrénéennes. » Dans cette même lettre du 18 mai 1839, il l'entretenait « de la création d'un cabinet d'histoire naturelle, qui, placé à Toulouse, fit connaître toutes les richesses qui sont peut-être moins connues que celles

1. Autre personnalité luchonnaise très intéressante.

Le docteur Sengez fut un des plus intelligents administrateurs de la ville, au commencement de ce siècle.

Ses services, comme maire de Luchon et maire principal de la vallée d'Aran, lui valurent la croix de la Légion d'honneur et les fonctions de sous-préfet de Saint-Gaudens qu'il remplit pendant quelque temps. On a donné son nom à une des galeries des Thermes de Luchon.

Digitized by Google

que peuvent fournir tel marais de la Guiane ou telles forêts du Brésil. »

Le Muséum fut fondé à Toulouse et il compte parmi les plus beaux de province.

M. Gourdon énumère ensuite de nombreuses lettres reçues de divers personnages : MM. de Boispère (1814), comte de Talarn (1812), Emerie (1812), de Saint-Aman (1821), baron de Puymaurin (1824), et de quelques autres, mais qui n'ont pas trait particulièrement à la science pyrénéenne.

Il indique les titres scientifiques et honorifiques de Paul Boileau et annonce qu'il va « donner le relevé exact et textuel des plantes et notes de l'Herbier pyrénéen du botaniste luchonnais, et honorer ainsi la mémoire d'un homme qui, à son époque, a cherché, dans la mesure de ses forces, à faire connaître aux étrangers son pays natal et les richesses naturelles de tous genres, encore inépuisées, de ses montagnes. »

Et M. Gourdon avoue combien a été laborieuse la tâche qu'il a accomplie de rétablir l'ordre dans les classifications autrefois très-ordonnées de l'Herbier de Boileau, mais que diverses causes avaient bouleversées.

Empressons-nous de dire qu'avec son esprit méthodique et patient, avec sa science toute spéciale, notre collègue a conduit à bonne fin le travail entrepris, et voici comment il s'exprime avant de présenter l'important catalogue de l'Herbier de Paul Boileau : « En compulsant avec soin cet herbier, nous y avons constaté la présence de près de 900 plantes, espèces ou variétés (892) actuellement existantes, et représentées d'ordinaire par un specimen, quelquefois par plusieurs. A cette longue liste nous avons crû devoir ajouter les noms d'une centaine de plantes (143) plus communes il est vrai, qui n'y figurent pas, je pourrais dire : qui n'y figurent plus.

» Si nous nous sommes permis d'agir ainsi, c'est uniquement pour donner autant que possible une idée plus

Digitized by Google

complète de la flore de nos régions. Aussi, malgré cette légère addition, peut-on considérer la liste ci-après comme le catalogue absolument exact et fidèle de ce qu'était l'Herbier de Boileau au commencement de 1889. »

Vient enfin la nomenclature méthodique et savante de ce trésor botanique, remplissant quarante-cinq pages dans le format de notre Revue, et commençant par le genre des DICOTYLÉDONÉES : ranonculacées, papavéracées, fumariacées, crucifères, cistacées, violacées, résédacées, droséracées, pyrolacées, empétracées, caryophylées, linacées, tiliacées, géraniacées, hypéricinées, acérinées, balsaminées, oxaliacées, évonimacées, iléacées, rhamnacées, papilionacées, amygdalées, rosacées, pomacées, cucurbitacées, circéacées, portulacées, œnothéracées, paronychiacées, crassulacées, saxifragées, grossulariées, ombillifères, hédéracées, cornuacées, loranthacées (représentées par une seule plante : le *Viscum album* du Bosquet des Bains à Luchon), caprifoliacées, rubiacées, valérianées, dipsacées, composées (comprenant l'énumération la plus longue), campanulacées, vaccinacées, arbutacées, asclépiacées, jasminées, oléacées, gentianées, ményanthées (une seule plante dans la vallée de Luchon, le *ményanthus trifolia)*, polémoniacées, convolvulacées, cuscutacées, borraginées, solanées (parmi lesquelles l'*Atropa belladona*, chemin de Lys et bois de Superbagnères), daturacées, verbascacées, ramondiacées, veronicacées, scrophulariées, orobanchées, acanthacées, pinguiculacées, labiées, verbénacées, primulacées, staticées, globulariées, plantaginées, plombaginées, amaranthacées, polygonées, daphnéacées, lauracées, thésiacées, aristolochiées, euphorbiacées, buxacées, urticacées, cannabinées, juglandées (qu'on trouve auprès des habitations), cupulifères, salicinées, platanacées, conifères, junipéracées.

Puis vient le genre MONOCOTYLÉDONÉ : colchicacées, lilia-

Digitized by Google

cées, asparaginées, dioscorées (abondant dans les rochers de Cazaril), iriacées, amaryllacées, orchidées (24 variétés); juncaginées, aroidées (un seul spécimen, l'*Arum maculatum* sous la colonne de marbre blanc à l'entrée de la vallée d'Oueil), typhéacées, juncacées, cypéracées, graminées.

Le troisième genre, ACOTYLÉDONÉ, y figure par un petit nombre de plantes, 16 dont les noms forment un premier paragraphe suivi des équisétacées, qu'on rencontre sous la tour de Castel-Blancat, et des lycopodiacées, qui poussent dans la région d'Espingo, sur les montagnes de Jurvielle, à la rue d'Enfer, sur les rochers élevés; et certaines comme la *Selaginella spinulosa* de Braun, dans les lieux humides.

Les véritables botanistes prendront quelque intérêt à suivre cette énumération et se reporteront au catalogue lui-même publié par M. Gourdon. Les profanes comme nous-même, quelque peu étonnés par ces dénominations scientifiques — sans parler de celles qui distinguent les espèces, les familles, les variétés, — se consoleront de leur ignorance, en redisant avec le poète Autran :

. . . . . .

Ah ! je n'ai pas besoin de chercher, dans un livre,
Vos noms que la science a trop multipliés...
Pauvre ignorant ! ma joie est encore assez douce
De vous voir fourmiller dans l'herbe et dans la mousse,
O chefs-d'œuvre de Dieu que l'homme foule aux pieds !

Digitized by Google

II

Paul Boileau adjoint au Maire. Son Administration.

(Visite à Luchon de la duchesse d'Angoulême et de la duchesse de Berry. — Les Bains en 1819. — Une plainte contre les Baigneurs et les Baigneuses.)

A notre tour, nous avons dû à la très gracieuse obligeance de Mesdemoiselles Boileau, les dignes et intelligentes filles de Paul Boileau, si pieusement fidèles à sa mémoire, la satisfaction de parcourir ce qui reste de leurs archives de famille. Le « docteur en pharmacie », le botaniste, l'homme versé dans les sciences naturelles, s'y montre sous un aspect nouveau.

Le membre de la Société Linnéenne de Paris (1822), de la Société royale d'agriculture (1827), de celle des sciences physiques, chimiques et arts industriels de Paris (1832), fut un des meilleurs administrateurs de sa ville natale, qui ne saurait oublier cette partie d'une existence si utile, si dévouée au bien public.

Le registre des délibérations du Conseil municipal, à la date du 3 février 1813, constate en ces termes son installation comme adjoint au maire Sengez : « M. le maire président, en ouvrant la séance, a dit : « Je vous ai » assemblés, Messieurs, pour vous annoncer la nomina- » tion de M. Paul Boileau (Louis) reçu à l'École de phar- » macie de Paris, aux fonctions d'adjoint au maire de » cette ville, et pour procéder à son installation ainsi qu'à » sa prestation de serment. Il doit cette distinction flat- » teuse de la part de l'honorable magistrat auquel notre » auguste Empereur a confié le gouvernement de notre » département, à ses bonnes mœurs, à la conduite irré- » prochable qu'il a menée pendant toute sa jeunesse, à » son application à la profession qu'il pratique, et à l'étude » approfondie qu'il a faite des sciences accessoires ; en un » mot, aux efforts qu'il n'a cessé de faire pour dévelop- » per les facultés intellectuelles que la nature lui avait

Digitized by Google

» départies. Ordinairement l'étude de la nature inspire à » l'homme qui s'y livre un grand amour de ses sembla- » bles, ainsi que pour le sol qui l'a vu naître, aussi » bien que pour le gouvernement qui le régit. Ce sont » ces belles qualités qui forment l'excellent citoyen. » Je ne doute pas que M. Paul Boileau, pénétré de recon- » naissance pour la distinction flatteuse qu'il vient de » recevoir, ne soit entièrement disposé à employer ses » facultés au service auquel le gouvernement l'appelle » et au bien de ses concitoyens. »

Ne sommes-nous pas quelque peu déshabitués aujourd'hui d'un pareil langage, et les antécédents des élus pour remplir les fonctions municipales, leur intégrité, leurs bonnes mœurs sont-ils mis en lumière avec de tels accents, quand ils méritent de l'être ? N'a-t-on pas changé tout cela ?...

Par parenthèse, le procès-verbal de cette réunion du conseil de ville relate une résolution qui avait sa raison d'être dans les événements. Les fautes de l'Empire à son déclin s'accumulaient ; la désastreuse campagne de Russie exigeait de grands efforts et « les sacrifices de la nation pour aider à les réparer. » Les représentants de la ville de Luchon ne voulurent pas rester en arrière de la plupart des villes de l'Empire. Ils délibérèrent « sur les moyens à prendre » et décidèrent qu'il serait fourni par la commune un cavalier monté et équipé, « le nommé Courrège (Joseph) qui est d'une complexion ne laissant rien à désirer, conscrit de 1814, et qui a manifesté l'intention de s'enrôler volontairement pour la cavalerie. »

Les fonctions d'adjoint de Luchon, même alors, n'étaient pas une sinécure ; ainsi que l'avait écrit le maire, docteur Sengez, dans un arrêté de délégation destiné au prédécesseur de Boileau : « l'administration de cette ville est chargée d'affaires, il faudrait pour ainsi dire un avocat qui en fût continuellement chargé, et je suis extrêmement retardé dans quelques-unes de mes fonctions. » Mais voici qu'un surcroît d'occupations allait

Digitized by Google

être imposé à ce même M. Sengez, l'obligeant à déléguer à ses adjoints l'administration presque tout entière. La vallée d'Aran, qui par sa topographie semblerait devoir toujours appartenir à la France, en avait été détachée une première fois[1] en 1192. Jusque là elle avait fait partie du pays des *Garumni* ou des *Convenæ*, plus tard comté de Comminges. Par une anomalie singulière, elle resta française pour le spirituel, et, jusqu'à la Révolution, elle fût du diocèse de Comminges.

En 1808, Napoléon avait donné le trône d'Espagne à son frère Joseph, ce qui engendra de 1808 à 1814 une guerre acharnée avec la France. Ce fut une des causes de la chute de l'Empire. La vallée d'Aran redevint provisoirement française, et, le 14 juin 1812, le préfet de la Haute-Garonne en prenait possession au nom de l'Empereur. Dès le 20 du même mois, M. Sengez, le maire de Luchon, était chargé d'en organiser « l'administration civile » en qualité « de maire principal de la vallée. » — « En vous nommant à ces fonctions, disait le préfet, j'ai cru devoir cette marque de confiance au zèle, à l'activité et au dévouement dont vous n'avez cessé de me donner des preuves dans les fonctions que vous avez jusqu'à présent remplies. Je sais qu'en quittant votre résidence et vos affaires personnelles vous faites un sacrifice dont il est juste que vous soyez dédommagé, et, en conséquence, j'ai demandé au ministre qu'il vous fût alloué un traitement annuel de 1.500 francs, imputable sur les fonds communaux de la vallée. » Puis, il traçait au nouvel administrateur ses attributions et sa compétence.

On conçoit le surcroit de besogne pour le maire luchonnais, et ce qui en revenait par contre-coup à Boileau, l'adjoint qui ne fut jamais au-dessous de sa tâche; et, durant cette période, la correspondance du sous-préfet est personnellement adressée à M. Paul Boileau,

1. Nous devons à l'obligeance de l'érudit archiviste de l'Ariège, M. Pasquier, de savoir que la cession définitive de l'Aran à l'Aragon eut lieu le 11 juillet 1308, et fut consentie par Philippe le Hardi à Jacques d'Aragon.

Digitized by Google

adjoint municipal de Bagnères de Luchon. En 1814, il reçut le brevet de chevalier du Lys.

L'Empire s'écroula sous le poids de ses défaites et la branche aînée des Bourbons remonta sur le trône avec Louis XVIII.

Paul Boileau fut nommé maire, quand déjà avaient succédé à M. Sengez : B. Colomic, J. Trescazes et F. Soutiran.

Un arrêté de M. le préfet, baron de Saint-Chamans, en date du 20 avril 1821, le confirmait dans ses fonctions, avec Jean-Pierre Maurette pour adjoint. Un des premiers soins du nouveau maire, comme l'atteste sa correspondance avec M. de Villèle, père du célèbre ministre toulousain de la Restauration, fut d'obtenir que la cure de Luchon fût élevée à la première classe.

A cette époque, la fièvre jaune, rapportée des colonies espagnoles, faisait de grands ravages de l'autre côté des Pyrénées et des mesures de précaution durent être concertées entre les deux gouvernements limitrophes ; c'est alors que fut organisé ce fameux cordon sanitaire dont l'établissement et la surveillance vinrent aggraver pendant un temps assez long les sollicitudes du maire de Luchon. Il y aurait à cet égard de curieux détails à relever, mais ils nous entraîneraient trop loin. Ce fut du reste une complication passagère.

D'autres soins appelaient toute l'attention de l'administrateur zélé, constamment occupé des intérêts de sa ville et de la prospérité de la station thermale.

Depuis les transformations dont d'Etigny avait pris l'heureuse initiative[1], on avait peu travaillé à l'embellissement de Luchon.

Pourtant les successeurs du célèbre Intendant avaient plus ou moins suivi l'impulsion de leur illustre devancier. Ils avaient conçu le projet de donner aux thermes notamment « l'éclat qui leur convenait. » Même

1. V. dans la *Revue* (1887) notre notice sur " l'Intendant d'Étigny à Luchon ".

Digitized by Google

l'intendant de La Chapelle avait commencé, en 1783, un bâtiment qu'il faisait continuer avec toute l'ardeur que lui inspirait son enthousiasme pour Luchon, et, suivant un contemporain, « il est probable que, si le ministère de son protecteur de Calonne avait duré un an de plus, cet établissement aurait été terminé en le disputant à tous ceux que l'on voit en Europe. Il se trouvait à la moitié de son élévation quand la Révolution éclata. »

Le premier préfet de la Haute-Garonne, M. Richard, animé lui aussi d'un grand zèle pour nos eaux et convaincu qu'il y avait des vices de conception dans les travaux déjà exécutés, les fit démolir et commença, en 1803, plus près des sources, l'établissement que devait remplacer vers 1850 celui qui existe aujourd'hui. Un autre préfet, M. Desmoussaux, en activa si bien la construction, qu'il put l'ouvrir définitivement au public à la saison de 1807.

Cela fait pour l'installation balnéaire, il restait à s'occuper des embellissements extérieurs et de l'agrément des baigneurs comme des touristes. Deux arrêtés préfectoraux des 24 mars 1809 et 14 février 1810 ordonnèrent la création de trois nouvelles promenades.

En exécution du premier de ces arrêtés trois avenues furent créées : l'une partant des bains et conduisant à la rivière, en droite ligne ; l'autre — qu'on appelle aujourd'hui allée de Piqué — allant de la ville à la rivière ; une troisième longeant celle-ci, depuis le pont de Montauban devait rejoindre celui de Saint-Mamet. Elle s'arrêta à la chute de la Pique, si pittoresque avec Castelvieil et les pics pour fond de tableau.

Voici du reste le rapport adressé par Boileau au préfet sur « ces projets d'embellissements » et qui consistaient en effet : 1° à enlever les décombres de la démolition des anciens thermes, laissés à l'extrémité de la grande allée qui y conduit, et à entretenir toutes les promenades existant dans cette ville ; 2° à restaurer le chemin de Bagnères au pont de Montauban et à le convertir en allée plantée de

Digitized by Google

deux rangs d'arbres; 3° à confectionner, en face des bains, jusqu'à la rivière de la Pique une promenade en trois allées à quatre rangs d'arbres; 4° à confectionner une autre promenade le long de la rivière de la Pique en deux allées sur trois rangs d'arbres; 5° à construire un pont sur la Neste de Larboust aux frais des communes dont les habitants en ont le plus besoin.

« Les travaux du bosquet des bains, écrivait le maire, ainsi que la réparation du pont de Saint-Mamet ne sont pas compris dans l'arrêté; mais comme ils se lient aux embellissements de cette ville, je dois aussi les mettre en ligne de compte. »

Et, divisant son exposé en plusieurs paragraphes, le maire Boileau poursuivait:

» *Chemins vicinaux de St-Mamet, Juzet et Salles.* — Ce serait encore un charme de plus à donner à la vallée de Luchon que de réparer ces chemins comme ils devraient l'être.

» Placés au bas de la montagne à l'aspect du couchant, on ferait le tour de la vallée en joignant la grande route qui est de l'autre côté, dans des promenades enchanteresses, et aucune des vallées des Pyrénées, tant décrites et tant vantées par les voyageurs, n'offrirait rien de si charmant...

» *Enlèvement des décombres entassés à l'extrémité de l'allée des bains, et entretien des allées existantes.* — Ce qu'on a fait pour remplir les vues de M. le préfet consiste dans l'enlèvement d'une partie des décombres de l'allée des bains[1]; il en reste encore beaucoup à enlever; mais ces matériaux pourront servir pour le remblai de l'allée projetée en face des bains..

» Ce qu'on a fait pour l'entretien des allées existantes consiste dans la replantation de quelques arbres morts. Mais depuis 1814 les allées ont été totalement négligées,

1. On appelait ainsi l'allée d'Étigny elle-même.

Digitized by Google

et les arbres qu'on avait plantés ont tous péri faute de soin. On a laissé enlever les tuteurs et les buissons qui les entouraient, et les fossés n'étaient pas entretenus, de sorte que tous les jeunes arbres avaient péri en laissant des lacunes considérables.

» En entrant en fonctions en 1817, mon premier soin a été de faire remplacer tous les arbres morts. J'ai fait entretenir les fossés et, en traitant ces allées comme faisant partie de nos chemins vicinaux, je suis parvenu, par la voie des prestations en nature, et en deux campagnes, à faire remblayer les allées de Montauban et du Larboust. Ce travail n'est pas terminé: il manquerait encore une campagne pour l'achever; mais les prestations en nature se trouvant supprimées, je n'ai aucun moyen pour y pourvoir. Cette seconde partie de l'arrêté de M. le préfet n'a pas eu son entière exécution; il y a encore des travaux à exécuter.

» *Allée de Montauban.* — Des trois promenades ordonnées par M. le préfet, celle de Bagnères au pont de Montauban a été exécutée. Les arbres y furent plantés, les fossés assez bien entretenus jusqu'en 1814. Mais depuis cette époque jusqu'en 1817, elle a eu le même sort des autres allées. J'ai fait faire le remblai nécessaire, remplacer les arbres morts, etc... Il reste peu de chose à faire.

» *Promenade en face les bains.* — Cette promenade doit donner à la place qui sera en face du bâtiment des bains, une perspective d'autant plus belle et plus agréable qu'à son entrée elle coupera la grande allée à angle droit et qu'elle aboutira à la promenade qui doit être établie le long de la rivière de la Pique depuis le pont de Saint-Mamet jusques à celui de Montauban. Comme cette allée devait être établie sur des propriétés particulières en 1810, mon prédécesseur M. Sengez se donna tous les soins possibles pour acquérir les terrains nécessaires et il parvint à convenir de gré à gré avec les différents particuliers, excepté avec M. Lafont-Lassale qui toujours se

Digitized by Google

refusa à tout ce qui peut convenir aux intérêts de cette ville.

» En 1818, j'ai fait planter les arbres sur le terrain déjà acquis et je vois avec plaisir qu'ils commencent à se développer. Mais tant que M. Lafont se refusera à vendre sa propriété, cette allée sera incomplète. Il manque donc pour l'exécution de l'arrêté préfectoral la propriété du sieur Lafont-Lassale qui doit être forcé à la céder à la ville.

» *Promenade au bord de la rivière de la Pique.* — D'après le projet de MM. les ingénieurs, cette promenade devait commencer au pont de Saint-Mamet jusqu'au pont de Montauban, en suivant les petites sinuosités de la rivière. Elle devait former le complément le plus agréable de tout ce qu'on pouvait faire de bien entendu pour une ville où les établissements thermaux attirent tous les ans une foule considérable de malades. De quelque condition qu'ils soient, ils ne sont à Bagnères que pour songer à leur santé[1] : par conséquent, ils doivent chercher, le long de la journée, toutes les distractions possibles, et les matinées, ainsi que les après-midi seront agréablement remplies. La promenade qu'on pourra faire dans les quatre allées qui formeront un quarré parfait, sera toujours la même ; mais tout s'y présentera dans la plus grande variété. Le doux murmure d'une eau limpide, l'aspect d'un beau vallon, celui des montagnes qui l'entourent, tout présentera dans ces promenades une infinité de tableaux qu'on chercherait vainement ailleurs[2]...

» *Pont situé sur la Neste de Larboust, à l'extrémité de l'allée dite des Soupirs.* — Ce pont est d'une nécessité absolue puisqu'il procure à notre ville une communication avec Bagnères-de-Bigorre, les vallées d'Aure, de

1. Cela n'a-t-il pas beaucoup changé depuis, et Luchon n'est-il pas aujourd'hui un rendez-vous mondain autant qu'une station thermale ?

2. Cette partie du projet ne s'exécuta jamais. Mais que de travaux faits depuis sur d'autres points, et que de transformations !

Digitized by Google

Louron, Larboust et d'Oueil. Par rapport à la fréquentation du chemin vicinal de Bagnères-de-Luchon à Bagnères-de-Bigorre, la vallée d'Aure et de Louron dans le département des Hautes-Pyrénées, ce pont mériterait la plus grande attention, et aussi parce qu'il est le seul passage pour les étrangers au couchant de la ville...

» *Bosquet des bains.* — Ce bosquet, situé immédiatement au-dessus des bains, serait très-susceptible d'ajouter de l'agrément aux embellissements déjà projetés, en pratiquant des chemins dans les parties latérales: de ce bosquet et en le continuant en différents sens, on arriverait jusqu'au sommet, et partout on jouirait du tableau le plus enchanteur. La vue de deux ruisseaux parcourant le plateau de Luchon, la promenade déjà établie, tout enfin s'y présenterait de la manière la plus variée et la plus agréable. »

Tels étaient donc les travaux qui s'effectuaient dans cette période de 1818, 1820, 1822... Le Luchon moderne naissait alors. Paul Boileau mit tous ses soins, employa toutes les ressources disponibles à cette œuvre d'embellissement qui fut le point de départ de toutes les autres. Il fut puissamment aidé par le préfet M. de Saint-Chamans, très-zélé pour la prospérité de la station balnéaire qu'il voulait appeler à la prééminence sur toutes celles des Pyrénées.

Le bosquet des bains fut converti par Boileau « en jardin anglais », suivant l'expression d'un contemporain qui a laissé des impressions manuscrites dont nous reproduisons des fragments[1]. M. de Vaudreuil a critiqué cette pensée dans sa *Promenade de Bagnères-de-Luchon à Paris.* Il aurait voulu qu'on laissât à la montagne son aspect naturel. Quoi qu'il en soit, on en a fait une promenade agréable.

» C'est, de l'avis de M. Trincaud-La Tour, sous-préfet

1. Papiers de la famille de feu le docteur Barrau.

Digitized by Google

de Saint-Gaudens, un lieu d'un agrément infini pour les personnes qui fréquentent les bains. A travers un bois touffu, impénétrable aux rayons du soleil, on s'élève insensiblement jusqu'à une grande hauteur par des sentiers bien entretenus, taillés en zigzags, au moyen desquels on monte sans éprouver de fatigue :

Ce sont mille sentiers, qui, dans un cours charmant
En faux-fuyants, partout s'approchent, se séparent,
Se rencontrant toujours, incessamment s'égarent.

» Des sièges, de distance en distance, des échappées de vues ménagées avec goût, des plantations d'arbres exotiques, des gazons, des parterres couverts de fleurs augmentent encore l'aménité du bosquet.

Le coudrier vous invite à jouir de son ombre.
Cet arbuste charmant, planté dans ce lieu sombre,
Vous plaît assurément ; il vous offre à la fois
Un feuillage agréable et d'excellentes noix...

» Au sommet, une fontaine d'une eau vive et sapide, ombragée par des saules pleureurs, offre ses ondes rafraichissantes au gravisseur haletant, dont l'impatience de jouir du plus beau coup d'œil qu'il soit permis d'avoir a précipté le pas. Après avoir repris haleine et plongé sa coupe dans l'eau cristalline de cette fraiche fontaine, il faut s'aller placer sur une roche qui est un peu au-dessus d'elle.

» De là on découvre un paysage enchanteur qu'offrent le bassin de Luchon et les montagnes qui l'environnent. On contemple avec intérêt le tableau animé que présente la ville de Bagnères, et les regards aiment à se reporter sur l'établissement thermal qui est à vos pieds, dont les sources précieuses répandent les bienfaits avec leurs eaux et font la fortune de ces lieux.

» Après avoir goûté toutes ces impressions on aime, dans la descente, à se perdre et à errer,

Dans ces beaux lieux où Flore établit son empire,
A l'ombre des rameaux caressés par Zéphyre,

Digitized by Google

Dans ces berceaux jolis où de tendres amants
Vont soupirer leur peine et chanter leurs tourments »...

On aura lu sans regret cette page, ainsi intercalée dans la notice, parce qu'elle ne manque pas de saveur et qu'elle est bien de son époque.

En 1822, Paul Boileau avait eu un moment la pensée de résigner ses fonctions ; mais il fut l'objet des instances les plus pressantes en vue de le dissuader, non seulement de la part de ses supérieurs hiérarchiques, mais de ses amis. Le docteur Barrié, père, inspecteur des eaux, lui écrivait de Saint-Béat, le 26 mars : « Mon cher monsieur, j'appris il y a quelques jours que vous aviez fait et envoyé la démission de maire à M. le préfet. J'en fus très faché, et c'est parce que je le suis que je m'empresse de vous dire qu'il convient que vous vous rétractiez. Faites attention que vous êtes investi de la confiance des autorités supérieures et qu'il convient d'y répondre comme vous le faites, surtout dans les circonstances actuelles. Ne songez donc plus, mon cher Monsieur, à cesser vos fonctions. Je vous le demande, et mon amitié pour vous me donne l'espoir que vous n'insisterez plus. J'en ai parlé à M. le sous-préfet et je l'ai engagé à ne pas accepter votre démission trop précipitée. Ne me refusez pas cette condescendance et continuez à être maire. Recevez l'assurance de mon sincère attachement. »

Boileau resta jusqu'en 1830 à la tête de l'administration municipale de Luchon.

C'est dans cet intervalle que deux événements se produisirent à peu d'années de distance et marquèrent une double date dans les annales luchonnaises : deux visites princières, celle de la duchesse d'Angoulême et celle de la duchesse de Berry.

Il ne paraît pas qu'on ait conservé la relation détaillée de ces visites dont la courte durée ne fut accompagnée d'aucune de ces fêtes publiques qui signalaient d'ordinaire, sous la monarchie, le passage de hauts personnages

Digitized by Google

et de princes du sang[1]. Au mois de mai 1891, Luchon montrait aussi avec quel éclat fastueux il savait recevoir un Président de la République.

La duchesse d'Angoulême vint en juillet 1823. Son arrivée avait été annoncée le 17 juillet au maire de Luchon par le sous-préfet de Saint-Gaudens, lui transmettant une lettre de celui de Bagnères-de-Bigorre : « Arreau, ce 17 juillet 1823, Monsieur et cher collègue, S. A. R. est arrivée ici ce soir. Elle partira demain à 6 heures du matin pour Bagnères-de-Luchon, en passant par le port de Peyresourde et la vallée de Larboust. Elle restera deux heures à Bagnères-de-Luchon, y déjeunera, et reviendra coucher ici pour retourner samedi à Saint-Sauveur. »

Cinq ans après, le baron Girot de Langlade, inspecteur général des forêts, prévenait officiellement Paul Boileau, son ami, du projet de la duchesse de Berri d'aller visiter Luchon, informant le maire qu'il lui ménagerait l'accueil le plus aimable de la part de M. de Menars, 1er écuyer de la duchesse, et de la duchesse de Reggio, 1re dame d'honneur.

Le 26 août, c'était le sous-préfet de Saint-Gaudens, M. Trincaud, qui mandait au maire de Bagnères : « D'après une lettre de Mme la duchesse de Reggio, adressée à M. le préfet, S. A. R. Madame la duchesse de Berry ne passera que 24 heures à Bagnères-de-Luchon, où elle sera le 19 ou le 20 du mois de septembre prochain. S. A. R. aurait désiré loger dans une auberge, mais la chose n'est pas possible. Occupez-vous donc de lui faire préparer des logements ainsi que pour les personnes de sa suite, comme je vous y ai invité par ma lettre du 24 du courant, et veuillez me tenir au courant des dispositions que vous aurez faites à ce sujet. Madame

1. Voir notre article sur d'Étigny (vol. 1887) et, dans la *Revue des Pyrénées*, la relation des fêtes données à Luchon en l'honneur de la comtesse de Brionne, par M. H. de Gorsse.

Digitized by Google

a accepté pour le 21 un déjeûner qui lui a été offert par la ville de Saint-Gaudens.

» D'après les nouvelles dispositions, il paraît inutile de faire réparer le chemin du Lac. S. A. R. ne passant que 24 heures à Luchon, il est à peu près certain qu'elle ne pourra le visiter. Mais il ne serait pas impossible qu'elle visitât la vallée du Lys, et peut-être qu'elle fît le tour de la vallée par Juzet et Salles. Il serait également possible, quoique je ne le pense pas, que la princesse arrivât par le port de Peyresourde. Il convient donc de faire réparer de suite ces divers chemins, autant que les localités le permettront, et je vous invite à vous en occuper, en ce qui concerne la commune de Bagnères, sans le moindre retard. J'écris aux maires des communes qui bordent ces mêmes chemins et les invite à se concerter avec vous et avec deux commissaires que je désigne pour vous seconder.

» Si vous appreniez à Saint-Sauveur que la princesse dût réellement venir à Luchon par la montagne, et que son projet fût de visiter quelques-unes des vallées qui entourent Bagnères, vous voudrez bien m'en informer de suite. J'enverrai un commissaire spécial pour hâter les travaux et stimuler le zèle de MM. les maires.

» En réfléchissant, je pense qu'il serait possible que Madame voulût visiter le Lac, surtout si elle arrivait le 19. Je donne en conséquence des ordres aux maires de Cazaux, Castillon et Oô, pour qu'ils fassent réparer le chemin. »

Autre lettre du 3 septembre au maire de Luchon :

« J'ai reçu votre lettre du 31 août par laquelle vous avez bien voulu m'informer de la promesse qui vous a été faite par S. A. R. Madame d'accorder à la ville de Bagnères une journée entière et d'arriver en conséquence le 19.

« Dans l'incertitude où vous êtes si S. A. R. n'arrivera point par Arreau, il convient de réparer le chemin du port de Peyresourde, et je vous engage à vous en occuper,

Digitized by Google

de concert avec les deux commissaires que j'ai désignés. Si, pour escarper les rochers en quelques endroits, il faut acheter de la poudre, je vous autorise à en faire payer la dépense sur les fonds de la commune.

» J'accorderai la même autorisation aux autres communes qui auraient des fonds libres, d'après la faculté que m'en donne M. le préfet dans une de ses lettres du 21 août dernier.

» Vous allez également vous occuper sans doute de faire réparer le chemin du port de Venasque, d'après l'intention manifestée par la princesse de visiter la Maladetta ainsi que j'en ai été informé indirectement.

» Vous vous occuperez aussi de faire préparer un nombre suffisant de chaises à porteur, disposées avec propreté et élégance. Vous vous rappelez l'embarras où vous vous trouvâtes pour en fournir à Madame la Dauphine, lorsqu'elle quitta Luchon pour retourner à Arreau. Il faut prévenir de semblables désagréments.

» Il faut également vous procurer à l'avance tout ce qui est nécessaire, tant pour l'ameublement de la princesse que pour le service de la table : porcelaine, argenterie, couteaux, etc... Il serait convenable de placer dans les appartements de la princesse le buste du Roi et ceux de ses augustes enfants, Mgr le duc de Bordeaux et Mademoiselle. C'est une des attentions auxquelles S. A. R. sera certainement le plus sensible.

» Pour le service personnel de la princesse et de sa table, les valets de pied de sa maison sont suffisants; mais pour les autres tables, il faut vous assurer de quelques individus sachant servir. Il convient que les servantes d'auberge ne se présentent pas dans le salon à manger lorsque la princesse sera à table.

» Les deux jours où vous aurez la princesse sont deux jours maigres. Vous aviserez d'avoir, s'il est possible, de la marée.

» La table de la princesse doit être servie avec délicatesse et non avec profusion. La profusion est de mauvais

Digitized by Google

goût et rien ne sent davantage la province et le défaut d'usage.

» J'entre dans ces détails, quoique je sois bien persuadé qu'ils ne vous auront pas échappé ; mais, dans une circonstance aussi importante, il faut se communiquer réciproquement toutes ses idées.

» Je ne puis encore vous dire si M. le préfet se rendra à Luchon pour recevoir S. A. R. C'était son intention et je lui ai demandé s'il y persistait. Je m'y trouverai moi-même, à moins que je ne reçoive des ordres contraires.

» Je pense que vous élèverez deux arcs de triomphe, un à l'entrée de la ville, un autre devant la cour de la maison Ferras que doit occuper la princesse. Vos administrés rivaliseront de zèle et d'empressement pour pavoiser leurs maisons. Vous verrez si vous n'élèverez pas aussi un arc de triomphe en verdure à l'entrée du faubourg de Barcugnas.

» Vous me ferez très grand plaisir de me donner des détails sur ce que vous avez projeté pour les embellissements de la ville et pour la réception de S. A. R. »

Les deux princesses conservèrent le meilleur souvenir de leur visite à Luchon et de l'accueil reçu d'une municipalité toujours à la hauteur de son rôle.

Agrandir et embellir les abords des thermes fut une des constantes préoccupations de Paul Boileau. Il faut voir, dans sa correspondance officielle, combien cette question est importante à ses yeux. Notamment, le 21 novembre 1827, il est heureux d'annoncer au sous-préfet l'acceptation de la proposition faite par le sieur Bonnemaison d'échanger un terrain peu distant du bâtiment Richard — une annexe des bains — « contre une partie du champ acquis du sieur Lafont par la commune, en observant une ligne parallèle à la maison nouvellement construite par le sieur Sarthe-Sarrivatet. »

Il ajoutait : « J'ai désigné pour expert de la commune

Digitized by Google

le sieur Cargue, géomètre à Montauban, pour procéder conjointement avec le sieur Trescazes, officier retraité, expert nommé par le sieur Bonnemaison, à l'estimation des objets à échanger... »

Ce projet d'échange rencontra de l'opposition de la part d'une assez grande partie des habitants qui pétitionnèrent pour faire échouer la négociation préparée par la municipalité. On invoquait à l'appui un vice de forme. Ainsi, M. Germain Tron, un des conseillers municipaux, bien que présent à Bagnères n'avait pas été convoqué. Les documents manquent pour nous apprendre les suites de cette affaire.

Boileau s'occupait aussi fort activement de la viabilité urbaine. Dans une de ses lettres au sous-préfet, il annonce qu'il a donné des ordres pour empierrer l'allée des bains jusqu'à la maison Gascon, cette partie étant devenue impraticable en temps de pluie.

A-t-on besoin de dire que le régime des eaux, le bon fonctionnement du service balnéaire, fut une des premières sollicitudes de Paul Boileau. Dès 1819, il avait soigneusement préparé un cahier des charges pour le fermage de l'établissement et un règlement « pour l'administration et la police intérieure des eaux minérales-sulfureuses de Bagnères-de-Luchon. »

Le bail se faisait « à la chaleur des enchères et à l'extinction des feux, à la sous-préfecture de Saint-Gaudens, pour l'espace de trois années, en présence du sous-préfet et du maire de la commune. »

La mise à prix — bien dérisoire à côté des chiffres actuels — était payable « par trimestre et d'avance, versée à titre de dépôt, dans la caisse des hospices de Toulouse, pour servir à l'acquit de toutes les dettes de l'établissement, à l'entretien, aux réparations et améliorations des sources, bains et établissements en dépendant, ainsi qu'au paiement de l'officier de santé, inspecteur des eaux. »

Digitized by Google

Aux termes du règlement, art. 3, cet inspecteur devait tenir un registre exact de l'arrivée des malades et de la nature de leur maladie. Il réglait « le rang de chacun pour se baigner ou recevoir les douches, de manière que les premiers inscrits sur son tableau fussent les premiers à se baigner ; il devait délivrer en conséquence, à chaque malade, une carte portant son nom, l'heure à laquelle il devait se baigner et le numéro du cabinet qu'il devait occuper. »

L'affluence actuelle permettrait-elle de suivre les errements en vigueur à cet égard en 1819?

L'art. 17 portait : « Il sera pourvu à tous les cas non prévus dans le présent règlement, de la manière la plus conforme à l'intérêt des malades, aux soins de l'humanité souffrante, et spécialement des militaires qui sont envoyés pour faire usage des bains et douches. »

Le tarif pour « l'usage des eaux » était ainsi fixé (nous le donnons comme terme de comparaison avec celui d'aujourd'hui) :

Bains. — Dans les baignoires du bâtiment Richard : le jour, 70 centimes ; la nuit, 80 centimes, y compris le chauffage du linge. — Dans les baignoires du grand bâtiment : le jour, 60 centimes ; la nuit, 80 centimes, y compris le chauffage du linge.

Douches. — Le jour, 25 centimes ; la nuit, 35 centimes, y compris le chauffage du linge.

Eaux de boissons. — Le prix du litre, bu à la source, est fixé à 5 centimes ; celui du litre transporté, à 10 centimes.

Nota. — La nuit s'entend du moment où les bains sont illuminés. Les heures sont fixées, par l'inspecteur des eaux, tous les dix jours.

En dépit d'une soigneuse règlementation, il parait que tout ne se passait pas à l'établissement au gré de tous les étrangers. Alors, comme aujourd'hui, il y en avait de difficiles et de grincheux ; sans doute aussi leurs plaintes n'é-

Digitized by Google

taient-elles pas dénuées de fondement. Même à la distance où nous sommes, il serait téméraire, comme on dit, de leur jeter la pierre. Quoi qu'il en soit, et pour varier le ton de cette rapide notice, voici de quelle verte façon, le 8 février 1828, une dame de Larroque-Morel adressait ses doléances à M. Boileau, maire : « Monsieur, celle-cy est pour vous dire que j'ai été pendant trois années de suite aux eaux de Bagnères-de-Luchon, et je me suis convencu quon ne peut que faire éloge des otorités de cette ville ainsi que des eaux ; mais quant aux baigneurs et baigneuses, je me suis apperçu qu'ils sont tous de la canaille, et notamment ce gros François et Marianne. Ils ont excroqué des billets des bains à une demoiselle qui est du côté de Gimont, et Baptiste aussi à un garde qui est du côté de Toulouse, et cela pendant le temps que j'ai resté, et beaucoup d'autres s'en pleignent ausi ; et pour vous convéncre de la vérité, vous pouvez le demander au secrétaire du bureau quil en eut connaissance de tout cela. Il monta même une semonce à François et à Marianne, et l'un s'excusa sur l'autre, et que de manière il parvint à faire rendre les billets à la demoiselle. Nous nous sommes aperçus qu'ils font du tort aux maîtres des bains de l'argent à ceux qui se baignent à quelque sol de moins. Je vous dirai en finissant que tous ceux qui connaissent cette engence de baigneurs et baigneuses sont grandement surpris de ce que vous n'en faites point une refonte, un changement en entier, et dailleurs ils sont tous d'une malhonnêteté que rien négalle. Ils sont plutôt faits pour être des portiers des enfers que pour être les begneurs des eaux de Luchon. Monsieur, j'ai l'honneur d'être avec un profond respect votre très humble servante. »

Post. — « Nous espérons donc que cette année il n'en sera plus ainsi. »

Et nous voulons penser nous-même que jamais pareils méfaits n'ont été commis par « des baigneurs et baigneuses », devenus sans doute impeccables pour la plus grande satisfaction de leur clientèle.

Digitized by Google

Nous n'aurions garde d'omettre en parlant d'un des plus utiles administrateurs de Luchon, deux travaux, de son ressort, où se montrent à un degré remarquable ses connaissances particulières en histoire naturelle, surtout en botanique et arboriculture, en géologie et minéralogie. L'un est un Mémoire de longue haleine intitulé : *Topographie du canton de Luchon*, où le sol, ses productions, la climatologie et aussi les mœurs des habitants, vallée par vallée, sont étudiés d'une manière approfondie. L'autre travail est un rapport adressé au Conseil municipal sur *l'élagage des arbres des promenades* qui traite de tout ce qui peut intéresser les plantations suivant leur essence.

Il y avait onze ans que Paul Boileau n'administrait plus la ville, lorsque ses longs rapports avec la vallée d'Aran, et les services qu'il y avait rendus en mainte circonstance, lui valurent du gouvernement espagnol la décoration royale d'Isabelle la Catholique.

Cet homme vénérable, dont la belle physionomie nous apparait encore sous ses cheveux d'une blancheur de neige, vécut assez pour voir Luchon s'acheminer vers sa splendeur actuelle, pas assez heureusement pour voir disparaître prématurément un fils, « homme aimable et instruit, qui lui avait succédé depuis longtemps déjà dans l'exercice de la pharmacie. »

Alphonse Couget.

Digitized by Google

CESSION DÉFINITIVE

DU

VAL D'ARAN A L'ARAGON

PAR PHILIPPE LE BEL

ÉTUDE D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Les érudits français qui ont traité l'histoire des Pyrénées centrales[1], comme Pierre de Marca[2], Dom Vaissète[3], ne se sont pas préoccupés de chercher à quelle époque et dans quelles circonstances le val d'Aran a été définitivement réuni à l'Espagne[4]. Les chroniqueurs espagnols, entre autres Féliu et Zurita, n'ont pas manqué de mentionner un événement dont la conséquence a été d'assurer la reconnaissance authentique des droits de l'Aragon sur la haute vallée de la Garonne. Cependant la renonciation du roi de France est constatée dans trois pièces qui existent en original au Trésor des Chartes[5], et en copie dans les registres de la collection François de Camps à la Bibliothèque nationale[6]. C'est au moyen de ces documents encore inédits, qui corroborent et complètent le récit de Zurita, que nous nous proposons d'élucider un point

1. Castillon (d'Aspet), dans l'*Histoire des Populations Pyrénéennes*, semble ignorer le fait. — Cénac-Moncaut, dans l'*Histoire des Peuples et des Etats Pyrénéens*, t. II, p. 55, édition de 1873, mentionne la cession du val d'Aran en se référant à Féliu.

2. Pierrre de Marca, *Marca Hispanica*, 1688.

3. *Histoire de Languedoc.*

4. Les auteurs du *Gallia Christiana* n'ont pas fait allusion à la réunion du val d'Aran à l'Aragon. Ils se contentent de constater que l'évêque de Comminges avait une partie de son diocèse sous la domination du roi d'Espagne. (Province d'Auch, diocèse de Comminges.)

5. Archives nationales, Trésor des Chartes, Registre de Philippe le Bel, JJ. 42a.

6. Bibliothèque nationale, collection de Camps, registre 61.

Digitized by Google

important de l'histoire du Comminges, en faisant connaitre les actes en vertu desquels Philippe le Bel a cédé au roi d'Aragon ses droits sur le val d'Aran.

Nous n'avons pas à rechercher comment s'était établie et développée la souveraineté des rois d'Aragon sur le versant français des Pyrénées, dans une vallée relevant du diocèse de Comminges et qui, à tous égards, pouvait être considérée comme une dépendance de la Gascogne. Des textes[1] des XIIe et XIIIe siècles ne laissent aucun doute sur la nature des droits qu'exerçait la couronne d'Aragon dans le val d'Aran. En 1285, ce pays, malgré des prétentions émises en diverses circonstances, ne relevait ni de la France ni des comtes de Comminges ; c'est dans le courant de cette année qu'éclata la guerre entre le roi de France Philippe le Hardi[2] et le roi d'Aragon Pierre III. En entreprenant cette campagne, le roi de France voulait assurer à son second fils, Charles de Valois, la couronne d'Aragon, dont le pape Martin IV avait déclaré déchu le roi Pierre, préalablement excommunié pour avoir aidé les Siciliens révoltés contre Charles d'Anjou. On connait l'issue de l'expédition. Au début, les opérations furent heureuses pour les Français qui, après avoir occupé le Roussillon, franchi les Pyrénées, envahirent le nord de la Catalogne jusqu'à Gérone. Quelques mois après, l'armée française battait précipitamment en retraite, et, porté dans une litière, le roi arrivait à grand'peine à Perpignan où il mourut à la fin de septembre 1285.

Les vainqueurs s'empressèrent de profiter de leur succès pour rentrer en possession du pays occupé par

1. Voir Castillon (d'Aspet), *Histoire des Populations Pyrénéennes*, t. I, p. 431 : Donation de la vallée d'Aran, en 1119, par Alfonse, roi d'Aragon, à Centulle, comte de Bigorre.

2. Philippe le Hardi avait épousé Isabelle d'Aragon, fille de Jacques I le Conquérant, sœur de Pierre III le Grand, roi d'Aragon (1276-1284) et de Jacques I, roi de Majorque, mort en 1311.

Pierre III eut pour fils et successeur Alfonse III (1285-1291) auquel succéda son frère Jacques II (1291-1327).

Le roi de Majorque Jacques I eut pour successeur son fils Sanche (1317-1324).

Philippe le Bel, fils de Philippe le Hardi, Alfonse III et son frère Jacques II, tous

Digitized by Google

l'ennemi, et, lorsqu'ils se disposaient à prendre l'offensive pour pénétrer dans le Languedoc, Pierre III vint à succomber, survivant à peine un mois à son rival.

Si le principal effort des agresseurs fut tourné du côté de la Catalogne, les agents français tentèrent des diversions sur d'autres points, et le val d'Aran ne tarda pas à être occupé au nom du roi de France.

Quand la paix fut signée entre les deux couronnes, les terres situées en Comminges ne furent pas rendues à Alfonse, fils de Pierre III, comme l'avaient été celles dépendant du Roussillon. De ce côté, la reprise du pays envahi n'avait pas dû soulever de grandes difficultés, puisque les Aragonais n'avaient qu'à rentrer dans les places abandonnées. En Comminges, la situation n'était plus la même; les Français avaient dû s'installer solidement sur une terre qu'ils considéraient comme devant leur appartenir, et dont ils n'avaient pas été contraints de s'enfuir précipitamment.

Pour faire valoir ses droits et relever son étendard, le roi d'Aragon aurait été obligé de franchir les Pyrénées qui le séparaient des terres revendiquées. Du reste, les conseillers du roi de France n'invoquaient pas seulement le droit de conquête; ils s'appuyaient sur d'autres arguments, et, à en croire le chroniqueur Féliu[1], ils assuraient qu'en vertu du traité de Corbeil, conclu en 1258 entre Saint Louis et le roi d'Aragon, Jacques Ier le Conquérant, la France devait étendre sa domination sur tout le versant septentrional des Pyrénées, à l'exception du Roussillon et de la Cerdagne, et qu'en échange de ces concessions, elle devait renoncer à toutes ses prétentions sur la Catalogne. Telle n'était pas la théorie des Arago-

deux rois d'Aragon, étaient cousins germains, et tous avaient, comme oncle commun, Jacques I, roi de Majorque. Sanche, le fils de ce dernier, était aussi leur cousin.

Nous donnons ces détails généalogiques pour expliquer les termes de parenté qu'on rencontre dans le courant du récit et dans les pièces justificatives.

1. Tome II. — Voir Cénac-Moncaut, *Histoire des Peuples et des Etats Pyrénéens*, t. III, page 55, éd. 1873.

Digitized by Google

nais, qui invoquaient les conventions de 1285 et alléguaient une ancienne possession.

Philippe le Bel ne se montrait pas pressé de rendre un pays qu'il trouvait bon à garder pour arrondir ses possessions en Gascogne et fermer la frontière à un adversaire toujours redoutable.

En 1291, un traité fut signé à Tarascon, dans le but de mettre fin aux différends concernant les prétentions sur les couronnes d'Aragon et de Sicile et existant entre l'Eglise Romaine, le roi de Naples, le roi d'Aragon, le roi de France et son frère Charles de Valois. D'après Zurita[1], la restitution du val d'Aran ne fut pas abordée en cette occurrence. Sur ces entrefaites, le roi Alfonse III vint à mourir, laissant le trône à son frère Jacques II. Profitant des embarras d'un nouveau règne, Philippe le Bel continua de jouir tranquillement du pays nouvellement annexé.

En 1295, une occasion solennelle s'offrit à Jacques II pour faire entendre ses réclamations; il choisit[2] le moment où il concluait un traité de paix avec les rois de France, de Naples et de Majorque, pour régler toutes les affaires relatives aux successions de Sicile et de Majorque. Cette circonstance lui permit de revenir sur la question du val d'Aran où les Français tenaient toujours garnison. En vue d'en finir sur ce point litigieux, les deux princes choisirent des ambassadeurs qui, après maintes négociations, ne purent tomber d'accord. En cette conjoncture, on eut recours à l'intermédiaire du Pape, qu'on pria de désigner un légat chargé de procéder à une enquête et de faire bonne justice. Les ambassadeurs acceptèrent la proposition, mais à la condition qu'en attendant la solution, la vallée serait mise sous séquestre et que l'administration en serait laissée au Pape, à son légat ou à toute autre personne au nom de l'Église. Le Pape décida que ce serait un cardinal.

1. Zurita, *Anales de la corona de Aragon*, t. I, p. 346.
2. *id.* *id.* *id.* t. I, p. 358.

Digitized by Google

En 1303, même situation. La France, à cette époque, eut des relations suivies avec l'Aragon à l'occasion des querelles avec Boniface VIII. Philippe le Bel aurait bien voulu entrainer dans son parti Jacques II et s'en faire un allié contre le Souverain Pontife; il éprouva un refus formel de la part de son cousin qui, en lui envoyant des ambassadeurs[1] porteurs de sa réponse, lui fit rappeler que le val d'Aran n'était pas encore restitué. Le roi d'Aragon demandait en outre le comté de Bigorre, qu'il considérait comme un fief de sa couronne. Les ambassadeurs devaient ensuite parler de la possibilité d'un mariage entre l'Infante dona Maria, fille aînée du roi d'Aragon, avec Philippe, second fils du roi de France, à qui reviendraient par héritage, du chef de sa mère Jeanne, la Navarre, le comté de Champagne et la Brie. Philippe le Bel fit la sourde oreille à ces propositions; Jacques II ne se découragea pas et, au mois de novembre 1304, il envoya en France Jean Burgond, sacristain de Majorque, et Thomas de Proxita pour reprendre les pourparlers au sujet des affaires abordées précédemment et laissées en suspens. Le projet de mariage avait certainement influé sur l'envoi d'une nouvelle ambassade; mais, remarque Zurita[2], le but qu'on poursuivait principalement était la restitution du val d'Aran.

Le différend entre le Pape et le roi de France avait empêché la conclusion du traité dont Jacques II avait pris l'initiative; la guerre que ce prince engagea avec la Castille avait achevé de tourner son attention d'un autre côté. Enfin la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, qui était souveraine de la Navarre, vint à mourir; son fils aîné Louis, avec le consentement du roi, lui succéda, et il ne fut plus question de son mariage avec l'Infante.

En ce qui concernait le val d'Aran, un résultat fut acquis. Le roi de Majorque, au nom du Pape, reçut l'ad-

1. Zurita, t. I, p. 410.
2. *Id.*, t. I, p. 422.

Digitized by Google

ministration du séquestre. Philippe le Bel préférait voir, dans ce pays, prédominer l'influence d'un prince son parent et son allié plutôt que l'autorité du Saint-Siège qui, sous Boniface VIII, lui avait été hostile. D'autre part, Jacques II ne pouvait redouter ce choix, surtout après les gages d'amitié que le roi de Majorque lui avait donnés en 1298 en signant la paix avec lui[1] et en lui rendant hommage pour ses états.

Si c'était un premier succès pour la couronne d'Aragon d'avoir obtenu que la question du val d'Aran fut soumise à un arbitrage et que le pays fut placé sous séquestre, le roi de France, malgré ses déclarations, ne renonçait pas à ses prétentions et reculait le moment de faire honneur à ses engagements.

En 1308, une ambassade, avec mission spéciale de réclamer l'accomplissement des promesses tant de fois différées, alla trouver Philippe le Bel à Poitiers, où il était en conférence avec le pape Clément V[2]. La délégation comprenait Lopez Sanchez de Luna et Jean Burgond, sacristain de Majorque, lequel trois ans auparavant, ainsi que nous l'avons vu, avait entamé au sujet de cette affaire des négociations restées en suspens. Cette fois, dit Zurita[3], il n'y avait plus d'excuses honnêtes à mettre en avant.

C'est ce que comprit Philippe le Bel ; aussi se résolut-il de donner une preuve de bonne volonté, en faisant, le 11 juillet 1308, une déclaration par laquelle il s'engageait, conformément au traité de paix, à rendre sans débat, d'ici la prochaine Saint-Remi[4], tout ce que le roi d'Aragon possédait dans le val d'Aran avant la dernière guerre. Pour montrer ses bonnes intentions, il ajoutait qu'il choisirait sans retard des agents pour déterminer la part revenant au roi d'Aragon et que, dès maintenant, il en faisait en

1. Zurita, t. I, p. 422.
2. Le pape Clément V, Bertrand de Goth, avant d'être archevêque de Bordeaux, avait été évêque de Comminges de 1295 à 1299. Boson de Solignac qui lui succéda, mourut en 1315.
3. Zurita, t. I, p. 427.
4. Voir pièces justificatives, n° I.

Digitized by Google

principe la remise aux délégués de son cousin stipulant au nom de leur maître. Chacun des souverains devait désigner un prélat pour régler définitivement l'affaire ; la nomination de commissaires français chargés de procéder à une enquête préalable dans la val d'Aran ne se fit pas attendre; des lettres de service furent immédiatement expédiées à Gérard de Cortone, clerc, à Jean de Blainville[1], sénéchal de Toulouse, et à Lambert de Thurey, seigneur de Saissac. Leur mandat consistait : 1° à se mettre en rapports personnels avec le comte et l'évêque de Comminges, et le procureur du roi à Toulouse ; 2° à faire de concert avec eux une enquête pour rechercher et constater les droits de chaque couronne. En faisant intervenir le comte et l'évêque de Comminges qui avaient, à divers titres, des droits à faire valoir dans la vallée, Philippe le Bel avait l'intention d'embrouiller la question ; à ses propres prétentions il joignait celles de personnages intéressés au triomphe de sa cause.

Même, en faisant une concession, il formulait des restrictions qu'il n'hésitait pas à consigner dans les documents officiels, comme preuve permanente de ses droits. Il consentait bien à laisser le roi d'Aragon reprendre possession des terres occupées par les Français pendant la dernière guerre, mais il entendait en rester le souverain[2] *(jure proprietatis.)*

Enfin, Philippe le Bel crut à propos de faire tenir à Jacques II, par l'intermédiaire de Lopez Sanchez de Luna, une lettre pour lui faire part de sa renonciation[3]. « Je désire, lui disait-il, maintenir d'une façon indestructible les liens d'affection qui nous unissent et montrer une fidélité inviolable dans l'observation du traité. » En ce qui le concernait, il ne voulait tenir aucun compte des objections qu'on lui faisait pour lui prouver qu'avant la guerre son père possédait le val d'Aran. « Tout ce que

1. Voir pièces justificatives, n° II.
2. Voir pièces justificatives, surtout le n° I.
2. Voir pièces justificatives, n° III.

Digitized by Google

possédait votre père, au moment de l'ouverture des hostilités, vous sera rendu, et nous envoyons des personnes compétentes en vue de régler la question et de vous mettre en possession réelle pour la prochaine Saint-Remi. »

Malgré cette promesse solennelle, la Saint-Remi de 1308 se passa, et rien ne fut changé jusqu'en 1312. Enfin, on se décida de part et d'autre à en finir ; les commissaires se trouvèrent disposés à se remettre à l'œuvre. Lorsqu'ils se livraient à leurs travaux, arrivèrent, au nom de Philippe le Bel, Raymond de Rabastens, sénéchal de Bigorre, et au nom de Jacques II, Jean Pérez d'Arbé, comme procureur de ce prince. Les commissaires de l'Aragon étaient Bérenger d'Argiles, archidiacre d'Urgel, et Pierre d'Aspes de Lérida; Zurita ne nomme pas ceux de la France, et nous ignorons si ceux désignés en 1308 avaient conservé leurs fonctions. Au moment de prendre une détermination définitive, surtout en ce qui avait trait à la restitution, les quatre délégués ne purent s'entendre. Désireux cependant d'aboutir à un résultat, ils résolurent de s'en rapporter à l'arbitrage du cardinal de Tusculum[1], à qui furent confiées les pièces de l'enquête. Sa décision devait être sans appel et reconnue valable par les parties. Sur sa réquisition, Sanche, roi de Majorque, qui avait succédé[2] à son père dans l'administration du séquestre[3], n'aurait qu'à se faire l'exécuteur de la sentence.

Le cardinal, après avoir pris connaissance de l'affaire et avoir examiné l'avis de chaque commissaire, statua que le val d'Aran, occupé par les Français pendant la dernière guerre, dépendait bel et bien de la couronne d'Aragon. Aussitôt que Philippe le Bel eut connaissance de cette décision arbitrale, il n'hésita pas à se soumettre et à donner des ordres en conséquence. Il écrivit sans retard au roi de Majorque de mettre fin au séquestre et

1. Le cardinal de Tusculum était à cette époque Bérenger Frédoly, évêque de Béziers.
2. Sanche devint roi de Majorque en 1311, à la mort de son père.
3. Zurita, t. I, pp. 455-456.

Digitized by Google

de faire la restitution prescrite. Ce dernier s'empressa de prévenir Pierre de Castel, qui administrait le pays en son nom, et lui prescrivit de remettre la vallée aux officiers du roi d'Aragon; ce qui s'effectua sans difficulté, sans réserve d'aucune sorte.

Jacques II ne refusa pas de reconnaître qu'il était redevable au roi de Majorque de sept mille livres barcelonaises dépensées pour l'administration du séquestre.

Dès que l'autorité de la maison d'Aragon fut rétablie publiquement dans la vallée d'Aran, les syndics et les procureurs du pays[1] se présentèrent devant le roi Jacques, lui prêtèrent serment de fidélité et lui firent hommage comme sujets et vassaux de sa couronne.

C'est ainsi qu'après vingt-sept ans, c'est-à-dire depuis l'avènement au trône de Philippe le Bel, deux rois d'Aragon, à force d'instance, de ténacité, arrivèrent à satisfaire un de leurs plus vifs désirs. La restitution du val d'Aran assurait la revanche complète de la guerre de 1285 et consacrait le succès d'une politique habile et persévérante.

On peut être surpris de voir Philippe le Bel, sans y être contraint, et de son plein gré, faire l'abandon pur et simple d'une vallée qui donnait à ses provinces du Languedoc une frontière naturelle et fermait l'accès du pays aux entreprises des Espagnols. La cession était d'autant plus singulière que le roi d'Aragon élevait des prétentions sur la Bigorre que le roi de France essayait de rattacher au domaine de sa couronne. Constatons que c'était le moment où Philippe le Bel préparait la destruction de l'ordre des Templiers; les difficultés étaient sans cesse renaissantes avec les Flamands et le roi d'Angleterre. Enfin, son fils Louis, comme héritier de la reine Jeanne sa mère, était monté sur le trône de Navarre; il eût été dangereux de se rendre l'Aragon hostile,

1. Zurita, t. I. p. 456.

Digitized by Google

la campagne de 1285 en était un exemple frappant. Le roi de France préféra, en renonçant au val d'Aran, s'assurer, avec l'amitié de son cousin d'Aragon, la tranquillité sur la frontière Pyrénéenne.

F. PASQUIER,

Archiviste de l'Ariège.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — *Restitutio terre vallis Aragni, facta Jacobo, regi Aragonum.*

Poitiers, 11 juillet 1308

(Archives nationales, Trésor des Chartes, registre JJ. 42a, folio CXI *verso*, pièce CIX. — Bibliothèque nationale, collection de Camps, volume 61, pages 484-487)

Philippus, Dei gratia, Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus universis quod, cum princeps inclitus, consanguineus noster, Jacobus, Dei gratia, rex Aragonum illustris assereret quod, inclite recordationis domino et genitore suo Petro, quondam Aragonum rege, terram vallis Aragni possidente, felicis memorie dominus et genitor noster, occasione guerre mote inter reges ipsos, per se vel per gentes suas terram vallis predicte occupaverat, diceretque quod, juxta formam pacis tractate inter nos et ipsum consanguineum nostrum, debebamus ei omnia restituere que, ante guerram hujusmodi seu guerre cepte tempore, possidebat ipse genitor suus et que, occasione guerre illius, per ipsius genitoris nostri gentes capta fuerunt super eum, ac peteret quod vallis predicta, tanquam possessa a dicto illius genitore ante guerram hujusmodi et per ipisus domini genitoris nostri gentes [tempore] dicte guerre occupata, redderetur eidem, verum licet per gentes nostras e contra diceretur nos et progenitores nostros possedisse dicto tempore guerre cepte et antea

Digitized by Google

vallem predictam, et ideo, secundum formam dicte pacis, regi prefato restituendam non esse, nos tamen, pacis hujus formam servare et tenere volentes, vallem predictam que, occasione controversie mote inter nos et ipsum consanguineum nostrum ratione vallis ejusdem, in manibus charissimi Jacobi, Dei gratia, regis Majoricarum illustris, avunculi nostri, tanquam in communis amici nostri manibus posita fuerat in sequestro, ex tunc dicto consanguineo nostro restituimus per presentes, quicquid possessum fuerit seu possidebatur in valle predicta, totam vallem, si tota possessa fuerat et possidebatur ab ipso domino genitore suo ante tempus et in tempore mote guerre predicte, et [quicquid] occasione illius guerre captum fuerat super ipsum genitorem suum per gentes prefati genitoris nostri, salvo et retento nobis et omnibus aliis jure nostro et jure omnium aliorum, tam in possessione quam in proprietate in omnibus et singulis rebus et locis que dominus et genitor noster predictus seu alii quicumque ante tempus et in tempore mote guerre hujusmodi possidebant in valle predicta, retento etiam nobis et omnibus aliis jure proprietatis in hiis que constabit ipsius consanguinei nostri genitorem ante motam guerram hujusmodi possedisse in valle predicta.

De quibus per certas deputatas a nobis personas celeriter faciemus veritatem inquiri ; et de hiis, que liquebunt possessa fuisse et esse in valle predicta per dominum et genitorem ipsius consanguinei nostri ante tempus et in tempore mote guerre predicte, hinc ad festum beati Remigii sibi realiter restitui faciemus. Et nunc ea sibi ac discreto viro Johanni Burgundi, sacriste Majoricarum, et nobili viro Lupo Sancii de Luna, militi, nuntiis ejus, presentibus, pro ipso et ejus nomine restituimus de presenti.

Ne autem, ratione proprietatis hujusmodi inter nos et consanguineum nostrum nostrosque et ipsius successores, futuris temporibus quevis possit oriri dissensio, unus ex nostra et alius ex dicti consanguinei nostri parte eligerentur prelati, qui de proprietate rerum hujusmodi, quas constiterit dictum progenitorem suum dicto cepte guerre tempore possedisse, quas gentes nostre jure proprietatis ad nos asserunt pertinere, de plano cognoscentes, unicuique nostrûm jus suum declarare et tenere tenebuntur.

In cujus rei testimonium presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Datum Pictavis XI^a^ die julii anno Domini millesimo trecentesimo octavo.

Digitized by Google

II. — *Mandatum certis commissariis quod, si terra vallis Aragni, tempore guerre hic descripte, pertinebat regi Aragonum, domino Jacobo presenti regi Aragonum deliberent.*

Poitiers, juillet 1308[1]

(Archives nationales. Trésor des Chartes, registre JJ. 42a, folio CXII *verso*, pièce CX. — Bibliothèque nationale, collection de Camps, volume 61, pages 487-489.)

Philippus, Dei gratia, Francorum rex, dilectis et fidelibus Gerardo de Cortona, clerico, Johanni de Malo Conchino, domino de Blainvilla, senescallo Tolose, et Lamberto de Turreyo, domino de Saissaco, militibus nostris, salutem et dilectionem. Mandamus vobis et committimus quatenus vos aut duo vestrûm ad partes vallis Aragni vos personaliter conferentes, vocatis dilectis et fidelibus episcopo et comite Convenarum ac procuratore nostro Tolose et aliis, quos probitate melius indaganda videritis evocandos, inquiratis cum sollicita diligentia si dominus et genitor charissimi consanguinei nostri Jacobi, Dei gratia, regis Aragonum illustris, ante tempus et in tempore dicte guerre mote inter felicis recordationis dominum et genitorem nostrum ex parte una, et ipsius consanguinei nostri genitorem ex altera, erat in possessione terre vallis Aragni vel de aliqua portione seu aliquibus locis vallis ejusdem, et de hiis etiam que dominus et genitor noster et comes predictus et alii quicumque tempore predicto possidebant in valle predicta, et ea, de quibus ipsius consanguinei nostri genitorem per inquestam vestram esse constiterit possessorem tempore predicto, que per gentes domini et genitoris nostri capta fuerint super eum occasione guerre predicte, eidem consanguineo nostro vel ejus mandato infra instans festum beati Remigii realiter reddatis et restituatis ad plenum, illa vero, que tunc dominus et genitor noster possidebat ibidem, nobis integre reservantes, alia etiam que tunc temporis a comite vel aliis personis possessa fuisse constiterit, singulis singula ab eis tunc possessa, nisi constiterit quod ex titulo cessionis, emptionis vel alio justo titulo ad nos debeant pertinere, restituatis ad plenum, salvo nobis et cuilibet jure proprietatis, si de ea voluerimus experiri. Datum.

1. Pas plus sur cette pièce que sur la suivante, la date n'est indiquée. Mais, comme le document CXIII, qui vient après la lettre suivante, est datée de Poitiers, 30 juillet 1308, il y a lieu de supposer que les pièces CX et CXI sont de la même époque que les lettres patentes.

Digitized by Google

III. — *Restitutio terre vallis Aragni facta regi Aragonum*

Poitiers, juillet 1308

(Archives nationales, Trésor des Chartes, registre JJ. 42a, folio CCXII *verso*, pièce CXI. — Bibliothèque nationale, collection de Camps, volume 61, pages 489-491)

Inclito principi Jacobo, Dei gratia, regi Aragonum illustri, consanguineo nostro charissimo, Philippus, eadem gratia, Francorum rex, salutem et cum sincero votivorum successuum incremento. Vir nobilis Lupus Sancii de Luna, nuntius vester, lator presentium, ad nostram novissime presentiam accedens ex parte vestra, cum instantia petiit ut terram vallis Aragni que, ratione dissensionis inter vos et nos super hoc orte, in manibus charissimi avunculi nostri, Jacobi, Dei gratia, regis Majoricarum illustris, tanquam in communis amici manibus posita fuerat in sequestro, vobis, prout nos ad hoc teneri dicebat juxta formam pacis facte inter vos ex una parte et nos ex altera, restitueremus ad plenum, presertim cum tractatu pacis ejusdem asserat contineri quod vobis tenemus reddere quecumque capta fuerunt per dominum et genitorem nostrum super dominum et genitorem vestrum ratione guerre mote inter eos et quod, tempore guerre predicte, vallis predicta per gentes domini et genitoris nostri, occasione ipsius guerre, super ipsum dominum et genitorem vestrum fuerat occupata.

Et licet a pluribus magnis et prudentibus [viris] nobis in verbo veritatis dicatur quod ad illam restituendam aliquatenus non tenemur, cum dominus et genitor noster ante tempus et in tempore guerre predicte vallem predictam, ut asserunt, possideret, nos, qui libenter ea exequimur per que nexus amoris, per quem ad invicem jungimur, incorruptibilis perseveret, volentes etiam illius pacis tractatum, quantum ad nos attinet, inviolabiliter observare et contra in aliquo non venire, ea omnia, que dominus et genitor vester in valle possidebat eadem ante tempus et in tempore guerre predicte et que per gentes ipsius domini et genitoris nostri super eum occasione dicte guerre capta fuisse de plano ac omni sine strepitu judicario constiterit, uti ea dominus et genitor noster illa possidebat, ita vobis per alias patentes litteras reddenda duximus et restituenda, salvo jure proprietatis et aliis quibuscumque.

Ut illa, ratione pacis predicte, quantum in nobis est, plenius observentur, ecce quod certas personas ad partes illas statim mittimus, per quas hinc ad festum sancti Remigii, inquisita de hiis veritate, fiant realis in hac parte restitutio atque traditio, prout ad illam constiterit nos teneri. Datum [1].

1. En ce qui concerne la date, même remarque que pour la pièce précédente.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

LES TUMULUS (FIN)

IV

Quelques tumulus ont été des forteresses.

Toutes les tribus, tous les peuples ont eu leurs forteresses, leurs citadelles — naturelles ou artificielles — pour s'y réfugier au besoin, contre un ennemi vainqueur en rase campagne. Qui oserait nier que nos plus beaux tumulus aient eu cette destination ?

Vaincus par les Assyriens et Alexandre, par les Perses et les Egyptiens, les Hébreux cherchent souvent un refuge sur leurs montagnes et leurs collines. Mille fois le mont Thabor leur offrit un asile inexpugnable. C'est comme un énorme pain de sucre naturel, coupé aux deux tiers de sa hauteur. Il dit à tous ceux qui le visitent quel a été l'acharnement des uns pour s'en emparer et la bravoure des autres pour défendre ce dernier rempart de l'indépendance et de la religion israélites : *Pro aris et focis.*

Dans notre pays, Lugdunum Convenarum avait sa citadelle sur le mont voisin, qui a pris le nom de Saint-Bertrand, en mémoire du grand évêque de ce nom. Vieille-Toulouse avait probablement, la sienne dans le superbe tumulus qu'on y admire encore. Encore aujourd'hui on voit les restes de plusieurs tumulus autour d'Alesia (Alyse Sainte-Reine) dans la Côte-d'Or, dernier rempart de Vercingétorix et de l'indépendance de la Gaule. Au rapport de César, il y en avait vingt-trois, occupés par des postes militaires pour donner le signal d'alarme en cas de surprise : *Ibique Castella tria viginti facta in quibus... stationes disponebantur ne qua subito irruptio fieret*[1]. Telle a certainement été aussi, comme je l'expliquerai ailleurs, la destination de plusieurs des tumulus qu'on voit *encore* de nos jours dans le voisinage du camp romain *fixe* de Lespugue.

1. De bello Gallico

Digitized by Google

Voici, à l'appui de mon hypothèse, un argument plus péremptoire encore, tiré du livre II de la *Guerre des Gaules* de César. Les légions romaines couraient les plus grands dangers de la part des Nerviens, lorsque César, saisissant le bouclier d'un soldat, s'avance au premier rang pour exciter le courage des siens. A cette vue, ses soldats se précipitent sur l'ennemi, qui succombe malgré sa bravoure. De part et d'autre on se bat comme des lions. « Là où tombaient les guerriers du premier rang, ceux du second » les remplaçaient, montés sur leurs cadavres. Ceux-ci tombant à » leur tour et les morts s'amoncelant, ce qui restait d'ennemis » nous lançait ses traits, *comme du haut d'un tumulus,* et nous » renvoyait nos javelots : *ut ex tumulo, tela in nostros conjicerent* » *pilaque intercepta remitterent* » Cette expression prouve que le tumulus était parfois un ouvrage défensif.

V

Que quelques tumulus semblent avoir été consacrés aux divinités locales.

Tout le monde sait combien était profond, chez les Druides, le sentiment religieux, et personne n'ignore que, dans leurs épaisses forêts, les Gaulois offraient à Esus et à Theutatés de nombreuses victimes. On connait aussi le sacrifice solennel des deux taureaux blancs, immolés au pied du chêne où l'on venait de découvrir le gui sacré. Or, peut-on supposer une religion aussi accentuée, des sacrifices humains si nombreux, sans admettre en même temps, un lieu spécialement réservé aux sacrifices et à la prière ? Or, enlevez le tumulus aux Druides, où trouverez-vous un autre monument auquel on puisse attribuer la destination du temple celtique ou gaulois ? On rencontre bien, çà et là, quelques dolmens et quelques menhirs, quelques pierres fichées et quelques alignements de monolithes : mais ils sont trop rares pour qu'ils aient été les seuls temples ou les seuls autels de la Gaule. D'ailleurs, les sentiments sur leur destination sont assez partagés.

Le tumulus, considéré comme temple, ne répugne point à l'histoire et s'accorde admirablement avec les mœurs et la religion de nos ancêtres. « Chez les Gaulois, d'énormes rochers servaient » d'autel et, quelquefois, de grosses pierres... décrivaient l'enceinte » sacrée. » Mais la pierre fait souvent défaut. Alors on creusait un fossé qui en tenait lieu et la terre servait à élever le temple et à former un rempart pour en interdire l'accès au vulgaire.

Les dieux des Gaulois, dit un historien, n'avaient pas de temple proprement dit ; c'était dans les forêts, sur les vastes plateaux, qu'ils étaient honorés. « Les Druides, au rapport de Pline,

Digitized by Google

» s'étaient fait une loi d'habiter les bois de chêne ; c'est là qu'ils » tenaient leurs assemblées et qu'ils avaient leurs collèges. » Selon Tacite, la solitude de leurs forêts tenait lieu de temple aux Germains, et cela s'applique également aux Gaulois. « Les Druides » célébraient leurs cérémonies en plein champ ou au milieu des » bois, pendant la nuit, au clair de la lune ou à la lueur des flam- » beaux. C'eût été une horrible profanation que de labourer un » champ qui aurait servi à quelque sacrifice. » Ne pourrait-on pas attribuer à ce sentiment la conservation extraordinaire de nos tumulus et le respect superstitieux dont fréquemment ils sont encore l'objet ?

Souvent, au centre du tumulus à plateau, on trouve, on a trouvé, comme à Montmaurin et à Lespugue, un bloc de rocher, un monolithe carré ou rectangulaire, rond quelquefois, concave et convexe à la fois, avec un orifice au milieu. C'est là une particularité d'une grande importance dans la question qui nous occupe. Pourquoi sur un petit nombre de tumulus ce bloc informe, cette dalle carrée, rectangulaire, circulaire, etc., etc. ? Ce bloc ne serait-il pas une de ces idoles grossières que tant de peuples ont adorées, et cette dalle n'a-t-elle pas été un dolmen sur lequel on leur immolait des victimes ? Un fait bien digne de remarque et bien favorable à cette hypothèse, c'est que les localités du pays qui ont les plus beaux tumulus me paraissent avoir eu leur divinité propre... Mondilhan, Lalouret, Montmaurin, Boudrac et Cardeilhac sont au moins de ce nombre. Cardeilhac, en effet, adorait les dieux Arpens et Abellion; Montmaurin Tutèle, Mondilhan Fluron, et Lalouret Mercure qui couronne aujourd'hui le pignon de son église.

Beaucoup de nos tumulus ont une légende pleine de sang ; quelle peut en être la cause ? Ne pourrait-on pas l'attribuer au souvenir des tortures que tant de victimes humaines enduraient sur le dolmen du Druide sanguinaire ? Nos saints Livres me semblent corroborer notre hypothèse en plus d'un endroit.

Un jour, entre Nazareth et Kaïffa où nous allions nous embarquer pour retourner en France, nous fîmes halte, mes compagnons et moi, à quelques pas du mont Carmel et en face du lieu devenu célèbre par le sacrifice miraculeux du prophète Elie. On montre encore, sur la montagne sainte, une chapelle catholique qui en occupe la place. Le texte sacré nous enseigne qu'Elie, ayant convaincu les prêtres de Baal d'imposture, les fit conduire sur les bords du Cison où ils furent tous mis à mort. Là se trouve un magnifique tumulus consacré peut-être au culte de leur divinité, et je suis porté à croire que c'est sur son plateau que ces 850 prê-

Digitized by Google

tres payèrent leurs impostures de leur vie : *Quos cùm apprehendisset duxit eos Elias ad torrentem Cison et interfecit eos ibi*[1].

VI

Que quelques tumulus ont été des salles d'École et des Observatoires.

De toutes les hypothèses avancées dans cette étude sur les tumulus, celle-ci me paraît la plus vraisemblable et la plus conforme à l'histoire.

En effet, tous les historiens enseignent que les Druides étaient les instituteurs de la noblesse gauloise, et que les femmes, les Druidesses, élevaient les jeunes filles des meilleures familles. Ils avaient fait leur demeure des plus sombres forêts, dit Lucain, *nemora alta habitatis;* et Pline ajoute qu'ils y tenaient leurs assemblées et que c'est là qu'ils avaient leurs collèges. Aux leçons de théologie, de philosophie et de morale, les Druides ajoutaient des enseignements sur la physique, la géographie et la cosmographie. Tous les historiens s'accordent à dire, avec Pomponius Mela, Strabon, Pline et César, que leurs connaissances étaient très-étendues. Voici le jugement de César : *In primis hoc volunt persuadere non interire animas... multa prœtereà de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum naturâ, ac deorum immortalium vi ac potestate disputant et juventuti tradunt*[2].

Rien n'est plus propre à élever l'âme que la vue du ciel et la beauté de la nature. De là, chez les Druides, ces temples magnifiques qui ont les collines et les montagnes pour bases, les forêts pour portiques, les chênes pour colonnes, l'océan pour barrière, le firmament pour voûte, les étoiles, la lune et le soleil pour flambeaux.

Les Druides étaient donc et surtout astronomes : *multa prœtereà de sideribus atque de eorum motu juventuti tradunt;* mais l'étude des astres ne suppose-t-elle pas, chez un peuple *qui passe sa vie au sein des plus sombres forêts, l'existence de quelques monuments sur les collines et les montagnes ?* Les tumulus de Gensac, de Mondilhan, de Villeneuve-de-Lécussan, de Montmaurin, etc., du haut desquels le regard embrasse une immense étendue de pays, peuvent donc avoir servi de salles d'école et d'observatoires pour l'étude des astres.

L'histoire enseigne encore en outre que les Druidesses partageaient avec les Druides le ministère des autels, qu'elles avaient

1. III, Reg. XVIII, 40.
2. De bello Gallico, lib. VI.

Digitized by Google

» une grande part dans la politique, *qu'elles se réunissaient dans* » *certaines enceintes dont l'entrée était rigoureusement interdite* » *aux hommes.* »

Pour quiconque a lu la Guerre des Gaules de César et les autres auteurs qui ont écrit sur ce peuple, tout cela est à l'abri de toute controverse. Nous pouvons donc conclure, sans trop de témérité, que plusieurs de nos tumulus, à plateau plus ou moins étendu, ont pu servir de salles d'école et d'observatoires.

L'universalité des historiens et des archéologues pensent que les menhirs, les pulvans, les pierres fichées et alignées, les cromlechs, etc., étaient destinés, soit à des réunions politiques et religieuses, soit à des assemblées où l'on rendait la justice et où l'on s'occupait des intérêts de la tribu ou de la patrie. Dans les pays où la pierre fait défaut, nos tumulus, avons-nous dit, pouvaient en tenir lieu.

Je pense aussi que plusieurs des tumulus à plateau ont pu avoir à la fois les diverses destinations, dont nous venons de parler.

Pour résumer en peu de mots toutes nos hypothèses sur les tumulus, nous dirons : 1° que quelques-uns, à cône pointu, sont probablement des tombeaux ; tels sont ceux de Nizan, de Loudet, de Boudrac, de Balesta, et de las Salles près de Garaison.

2° Que d'autres, comme celui d'Esclignac à Montmaurin, dans le quartier de Coupe-Gorge et de Bataille, sont des ossuaires romains.

3° Que plusieurs sont des monuments commémoratifs, ou des bornes; le tumulus de la Mauthe, à Montmaurin, pourrait appartenir à cette catégorie ; la légende qui s'y rattache rend plus que probable cette hypothèse.

4° Il me paraît certain qu'un assez grand nombre ont été des forteresses gauloises, que les Romains auraient transformées et adaptées à leur stratégie. Ceux de Lalouret et de Mondilhan sont certainement de ce nombre, s'il faut admettre la vérité de l'hypothèse.

5° Les cippes déjà signalés dans plusieurs des localités où se trouvent des tumulus, joints aux enseignements de l'histoire, me portent à croire que quelques tumulus à cône brisé étaient des temples où les Druides immolaient leurs victimes.

6° Quant à la dernière hypothèse — que les plus grands de nos tumulus, comme celui de Mondilhan, servaient aux réunions politiques, religieuses, scientifiques, etc., — elle me paraît la plus vraisemblable et la plus conforme aux enseignements de l'histoire.

Plusieurs, en nous lisant, nous accuseront peut-être de témérité et d'invraisemblance. Témérité? soit; invraisemblance? non, puisque nos hypothèses sont basées sur l'inspection et la nature même

Digitized by Google

des monuments et des lieux, sur les traditions et les légendes, sur les usages, les mœurs et les histoires sacrée et profane.

Quoi qu'il en soit, une chose demeure certaine — la seule qui nous importe, quant au fond — c'est que le site de Montmaurin a été habité dès la plus haute antiquité, et que les tumulus qu'on y rencontre, comme dans les environs, proclament bien haut son importance dès les temps préhistoriques. Cela nous suffit pour le moment; et c'est pour arriver à cette conclusion que nous avons entrepris cette étude difficile, ingrate et quelque peu téméraire, sur les tumulus.

L'abbé Couret.

Digitized by Google

DES RAPPORTS EUPHONIQUES

Existant entre l'Article Nébouzanais et l'Article Arabe

Nous avons reçu, de notre érudit compatriote, M. C. Mondon, actuellement en Éthiopie, et qui s'est passionnément voué aux études de linguistique, la communication suivante fort intéressante par les rapprochements qu'elle contient, et pour laquelle nous lui adressons tous nos remerciments. A. C.

A Monsieur le Directeur de la Revue de Comminges,

Harar, 18 mai 1892.

Bien que Harar fasse partie de l'Empire éthiopien depuis quelques années, la langue abyssine (amharique) reste surtout la langue des conquérants *amharas* (chrétiens abyssins). Les langues indigènes — harari, galla, argobba — vont être reléguées à l'état triste où végètent nos patois, et l'arabe reste encore la langue des relations commerciales et politiques dans cette région, que cinq ou six années de domination n'ont pu assimiler aux *Amharas*. J'ai donc dû me remettre à l'étude de l'arabe et je me permets de vous soumettre quelques considérations qui m'avaient depuis longtemps frappé Votre imprimerie ne possédant pas les caractères orientaux, je me servirai des équivalents de transcription française.

Je veux parler de notre article nébouzanais *et*, correspondant à l'*eg* (pron. *edj*) du Comminges et à l'*el* castillan, usité également dans certaines parties du Midi.

Cet article *et* — qui devient *eg (edj)* par euphonie devant une voyelle — est à *el* ce que *castet*, château, est à *castel; bedet*, veau, à *bedel; audet* (pron. *aoudet*) oiseau, à *auzel* (pron. *aouzel*). Vous n'ignorez point que la forme *el*, lat. *ellum, castellum*, cast. *illo, castillo*, donne *et* dans le gascon pyrénéen, ou *eg* (pron. *edj*) *castedj*, dans plusieurs de nos vallées.

On a longtemps cru que l'article castillan *el* provenait de l'arabe, et il n'est pas sûr que certains savants n'en soient encore persuadés. Rien n'est plus faux. L'article castillan *el* est très ancien selon toute probabilité et antérieur à la conquête sarrazine. La meilleure preuve en est dans le pléonasme constant qui existe en castillan, où l'on dit : *el alcazar*, arabe *el qasr*, le château (soit *le le château*) ; *el almojarife*, etc. etc. Le *el* des Arabes est toujours d'ailleurs traduit en espagnol par *al* — *alcala, almoacin, almanaçor, calatayud*, arabe *qalat-el-youd*, citadelle du juif, etc.

Au contraire, notre article *et* (pron. *ett*) qui ne dérive pas plus de

Digitized by Google

l'arabe que l'article castillan, a avec l'article arabe des analogies euphoniques qui me semblent dignes d'être signalées.

Comme en arabe, dans la prononciation cet article subit des modifications qui sont très curieuses. En effet, le *el* arabe prend, devant les lettres dites " solaires ", un caractère nouveau. Le *l* se confond avec le son de la lettre qui la suit et, si elle ne disparaît pas dans l'orthographe, elle s'efface dans la prononciation pour produire un redoublement de cette lettre, ainsi :

El dar, la maison, devient *ed-dar ; el radjel*, l'homme, devient *er-radjel ; el nas*, les gens, devient *en-nas ; el teben*, la paille, devient *et-teben*.

Or, voyez ce qui se passe dans la prononciation de notre *et*. On ne prononce pas *et bedet*, le veau, mais *eb-bedet ; et caudè* (pron. *caoudé*) le chaudron, mais *ec-caudè ; et nas*, le nez, mais, *en-nas*, etc. En revanche, comme en arabe, devant d'autres lettres, surtout devant les sifflantes, notre *et* conserve sa prononciation. On dit : *et saumet* (pron. *saoumet*) l'âne, au lieu de *es-saumet ; et xieulet* (pron. *et chieoulet*) le sifflet, et non *ex-xieulet*. Il est vrai que l'arabe procéderait ici autrement, l'*s* arabe étant une lettre " solaire ".

Il est à remarquer que l'hébreu a supprimé l' *l* des arabes, car le *hé* hébraïque, qui tient lieu d'article, est employé pour *hel*, ou *el* arabe. Cet article, dans le chaldéen, n'est plus qu'un *aleph* et est transporté à la suite du mot.

J'ai cru curieux de vous signaler les rapports euphoniques qui existaient entre notre article et l'article arabe, d'autant plus qu'ils sont fortuits. Notre article euphonique *eg (edj)* et le féminin *era* — qui existe dans les patois gallo-cisalpins de l'Italie du Nord — excluent tout rapport de parenté avec l'article arabe, hors celle qui peut unir, dans la nuit des temps, les articles sémitiques aux articles ariès ou indo-européens.

Veuillez excuser cette communication venue du fond de l'Afrique et me croire, etc.

C. MONDON-VIDAILHET.

P. S. — Je m'étais promis, dans les trop nombreux moments de loisir que l'on a dans ces régions tropicales, de vous adresser une petite note sur les rapports de l'ancien gascon, de l'ancien castillan, léonais, aragonais, etc. J'ai eu la douleur de constater que les documents que j'avais péniblement recueillis à Paris ont disparu, au cours de mon voyage à travers le pays somali. De mémoire, je vous signale la présence de notre parasite *que* (*que bouy, qu'aymi, que sentissi, que crediov*, etc.) dans l'aragonais. Une chanson populaire, qui ne date pas de plus loin que de la guerre contre les Français, débute ainsi :

Que no quiere ser francesa
Nuestra Senora del Pilar ;
Que quiere ser capitana
De la tropa aragonesa.

(N.-D. du Pilar ne veut pas être française ; elle veut être capitaine de la troupe aragonaise.) C. M.

Digitized by Google

EXCURSION A SAINT-BÉAT

(9 Juillet 1892)

Cette livraison du deuxième trimestre allait paraitre quand a eu lieu l'Excursion annoncée de la Société des études et de ses invités à travers une des plus séduisantes contrées du Nébouzan et du Comminges. On nous pardonnera d'avoir un peu retardé le tirage de notre publication pour y consacrer, dans le court espace resté libre, quelques lignes à l'agréable journée du 9 juillet.

Certes, celles-ci n'auront rien qui rappelle les comptes rendus auxquels nous avaient habitués tour à tour des plumes érudites, alertes et fines, mêlant avec tant de bonheur le ton de la science à la grâce d'une narration spirituelle et enjouée.

Qu'on ne veuille donc voir ici, en attendant mieux, qu'un simple « memento » d'heures trop rapides, et comme la page détachée d'un album de touriste, où des notes écrites au crayon traduisent, suivant le mot d'une femme d'esprit, « ce qu'on se dit soi-même à voix basse. »

Donc, par un temps propice à souhait, une nombreuse caravane de voitures se déroulait allègrement, samedi dès sept heures du matin, sur la route accidentée qui conduit de Valentine, ancien chef-lieu du Comminges-Languedocien, vers Sauveterre, bourg aux nombreux hameaux, que dominent, du haut d'un mamelon arrondi, une église neuve et une vieille tour servant de beffroi qui donne l'heure à la vallée.

Le chemin montueux a traversé plusieurs de ces magnifiques et « anticques chastaigneraies » dont parle en ses « deviz comingeois » l'aimable et disert « philosofe Marcus de Montréal de Rivière. »

Puis, à gauche, on laisse Bagen, avec son château du XVIe siècle. Voici Boucou en Sauveterre, cette châtellenie du Nébouzan. On y a trouvé un autel votif dédié, je crois, à *Boccus Harruso*. Là est le gracieux vallon baigné par l'Arrouset — du nom de la susdite divinité sans doute — qui est tributaire du Job d'Encausse. L'air y est tout embaumé de la senteur des foins.

Bientôt on monte vers Génos et sa gorge verdoyante, bien encaissée. Malvezie est à gauche. Voici le col du Bouchet (698m.) que surplombent des rochers sauvages, escarpés, où s'aperçoivent des trous noirs, abris sous roche de l'ère préhistorique. Plus bas bleuissent les eaux d'un petit lac, doucement ridées par la brise. Suivant les géologues, c'est un des vestiges de l'époque glaciaire.

Une halte, comme en juin 1888, au gai village de Saint-Pé-d'Ardet — encore le Comminges-Languedocien comme à Valentine — permet d'admirer un site enchanteur. Du haut de la terrasse

Digitized by Google

joignant l'église on contemple la riante et fertile vallée qui, de la région des Frontignes où nous sommes, s'étend jusqu'à Sainte-Marie et Siradan-les-Bains. En face se profilent les glaciers de Cabrioules et d'Oô; et le soleil, d'abord voilé, illumine magnifiquement tout cela. Un peu à gauche se découpent les sept pointes calcaires du pic du Gar, dont M. Maurice Gourdon nous racontera bientôt l'une des ascensions et nous décrira les autels votifs trouvés sur ses sommets, car nos pères avaient divinisé la montagne : DEO GARO.

Les archéologues ont pu trouver satisfaction dans l'antique petite église romane de Saint-Pé-d'Ardet trop fraîchement restaurée. A l'entrée est un marbre portant des sculptures carlovingiennes. Au tympan et à gauche sur le portail, deux monogrammes du Christ. En face de l'entrée, incrusté dans le mur intérieur, est un cippe funéraire, sans inscription, présentant des bustes géminés, encadrés de grossières arabesques. On conserve dans une retraite ménagée dans le mur, à droite de l'autel, deux inscriptions romaines bien connues des épigraphistes, notamment de MM. Hirschfeld et Allmer, et rapportées par Julien Sacaze, *Revue de Comminges*, tome IV, page 304 et suivantes.

Notre distingué collègue le Dr Chopinet a bien voulu en donner lecture.

DEO IDIAT-T-E LVC. POMPEI PAVLINIANI-NE L-P-PAVLINIAIS PRO SALVTE SVA ET SVORVM FELICITER V. S. L. M.	V. S. L. M. LEXEIA ODANHI — F. ARTEHE

D'autres cippes ont passé de l'église de Saint-Pé-d'Ardet dans la collection d'Agos à Tibiran.

Bientôt les voitures roulaient dans la direction, de Fronsac, aux ruines féodales. C'était encore un chef-lieu de châtellenie du Comminges proprement dit. Il y avait un bureau d'Aides et Gabelles. Les fameux sires de Fronsac étaient-ils de là ?

Enfin, vers dix heures et demie s'ouvrait pour les visiteurs, à Chaum, le parc que M. le Dr Fontan avait mis le plus gracieusement du monde à la disposition des excursionnistes. Mais il ne s'était pas borné à leur offrir ses beaux ombrages, et les aimables représentants de l'hôte invisible qui les avait délégués avaient pris les plus délicates dispositions pour recevoir généreusement les visiteurs qui n'oublieront pas les succulentes surprises du moment. Les groupes des convives se formèrent joyeusement et s'abritèrent sous des chênes superbes et des tilleuls centenaires, les toilettes des dames ornant les pelouses ombreuses de leurs nuances variées. Des toats, on le divine, furent portés au docteur Fontan qui contribuait ainsi, par son hospitalité charmante, à l'agrément de la journée.

Digitized by Google

La maison de plaisance du docteur, visitée par quelques-uns d'entre nous, dénote l'homme de goût et l'amateur intelligent des choses de l'art. Elle contient notamment de jolies toiles. L'extérieur d'un pavillon est orné de colonnettes supportant des chapitaux romans, et d'une belle frise de marbre blanc provenant du couvent des Cordeliers de Valcabrère. Une pierre tombale du XVIIe siècle a été heureusement sauvée de la destruction et appliquée à un mur voisin : c'est celle d'un seigneur de Barbazan. Notre collègue M. Montoussé-Dulion a pu la déterminer exactement. Initié à l'histoire du pays, il sait à merveille la généalogie des Barbazan, dont il possède aujourd'hui la belle demeure.

Puis la file des voitures se dirigeait vers Saint-Béat et s'arrêtait devant l'église, cet édifice intéressant du XIe siècle qui eût mérité plus d'attention — mais le temps manquait. Aussi le bon vouloir d'un Commingeois de cœur et de talent, M. le doyen Roquebert, n'a-t-il pas été mis suffisamment à contribution, car il connaît dans ses moindres détails la petite basilique romane dont il eût si bien expliqué l'architecture et le symbolisme de l'ornementation. Notre collègue luchonnais, M. Bernard, fort expert lui aussi en ces matières, et dont les appareils photographiques avaient si complaisamment fonctionné dans le parc Fontan, aurait donné sur ce sujet des aperçus instructifs. Mais, encore une fois, le temps pressait et les groupes les plus nombreux s'étaient répandus dans la ville, si calme d'ordinaire dans son aspect « propret et comme il faut », si animée pour le moment.

Le côté scientifique, un peu délaissé, aura sa revanche. Le prochain numéro de cette *Revue* parlera assez au long de Saint-Béat — *Passus lupi* sous les Romains, plus tard « Clef de Franec » avec son blason parlant, — de son histoire, de ses antiquités, de son vieux château si pittoresque, de ses carrières de marbre d'autrefois et d'aujourd'hui.

L'heure du retour avait sonné. Marignac est rapidement traversé sans voir ses cippes et autels votifs. Bientôt les excursionnistes visitent avec intérêt la belle marbrerie Vivès à Gaud, où ils sont cordialement accueillis par les ouvriers qui font entendre en leur honneur une ravissante cantate et des chants de la montagne. Puis on reprend la route de Saint-Gaudens coupée par une courte halte à l'établissement de bains de Siradan.

A huit heures et demie on rentrait à Saint-Gaudens, échappant à un orage qui menaçait depuis longtemps à l'horizon. On se donnait rendez-vous à l'année prochaine, où, revenant au point de départ de ses excursions, la Société reverra le chef-lieu de la *Civitas Convenarum*, Saint-Bertrand, Valcabrère, Tibiran, tous si fertiles en antiquités ; même la grotte de Gargas, où géologues, naturalistes, simples touristes, retournent toujours avec admiration.

Georges COUGET.

11 juillet 1892.

Digitized by Google

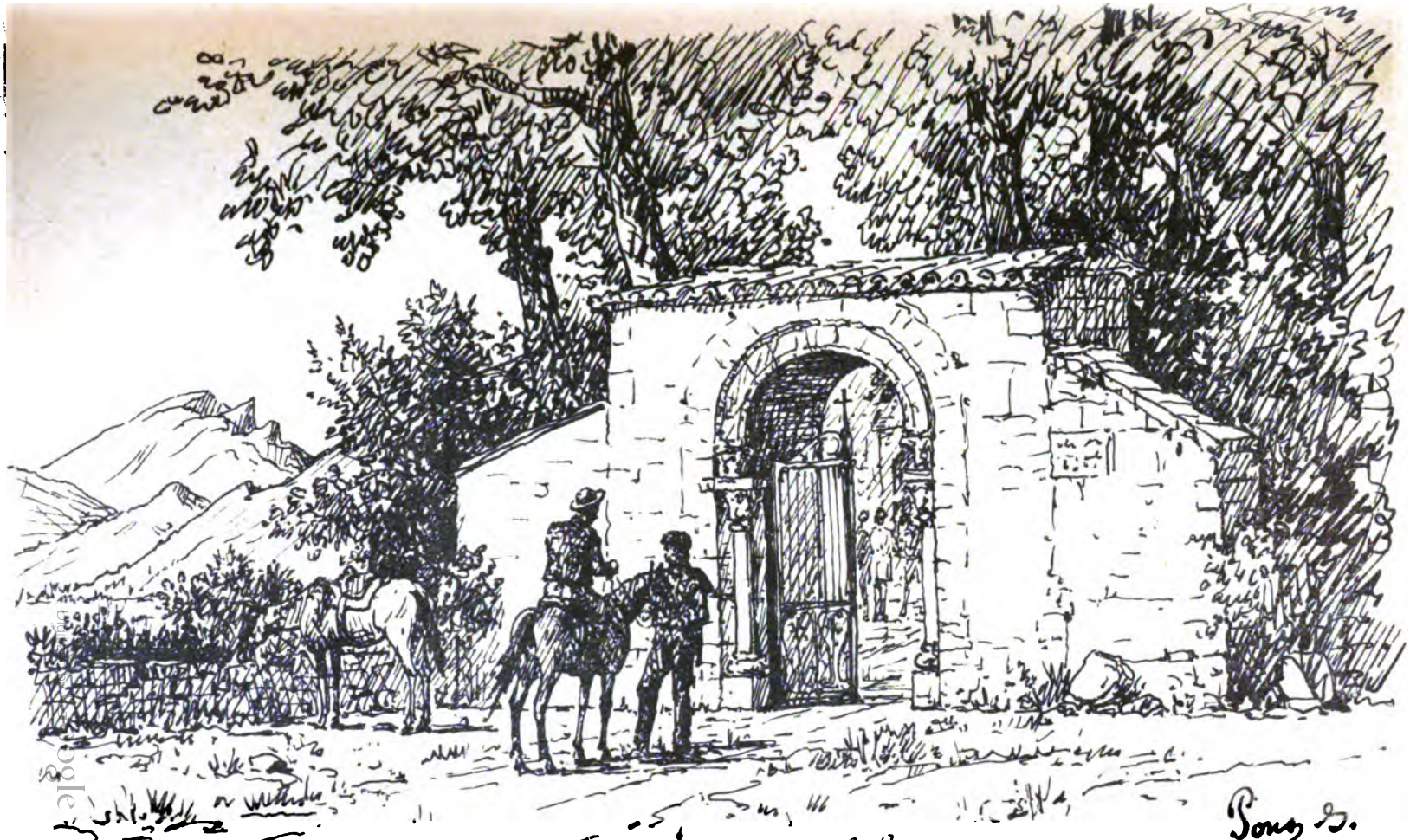

Porte du cimetière de Valcabrère

Digitized by Google

Digitized by Google

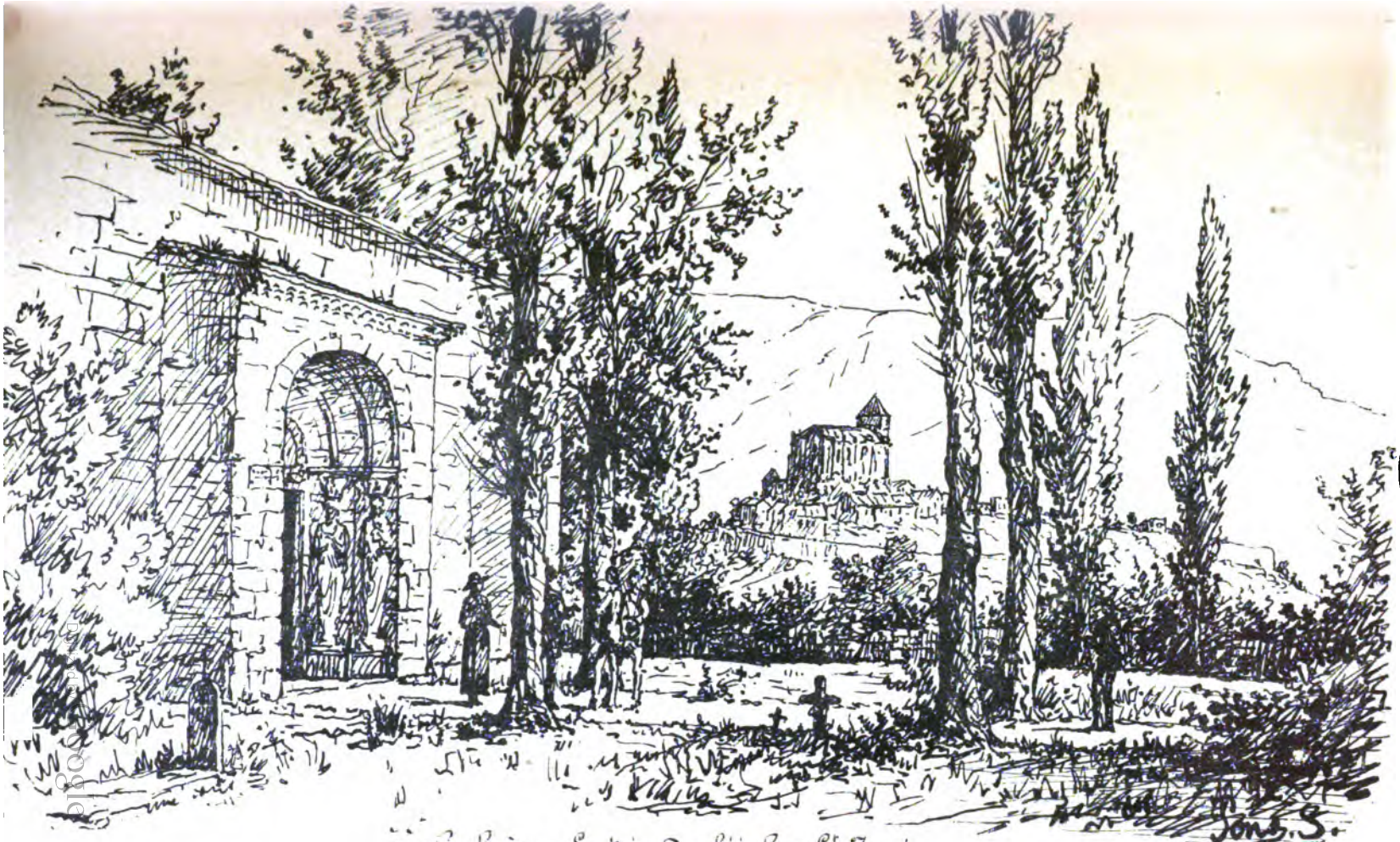

Jons. S. 11 Juillet 1892

Valcabrère - Entrée de l'église St. Just

Digitized by Google

Digitized by Google

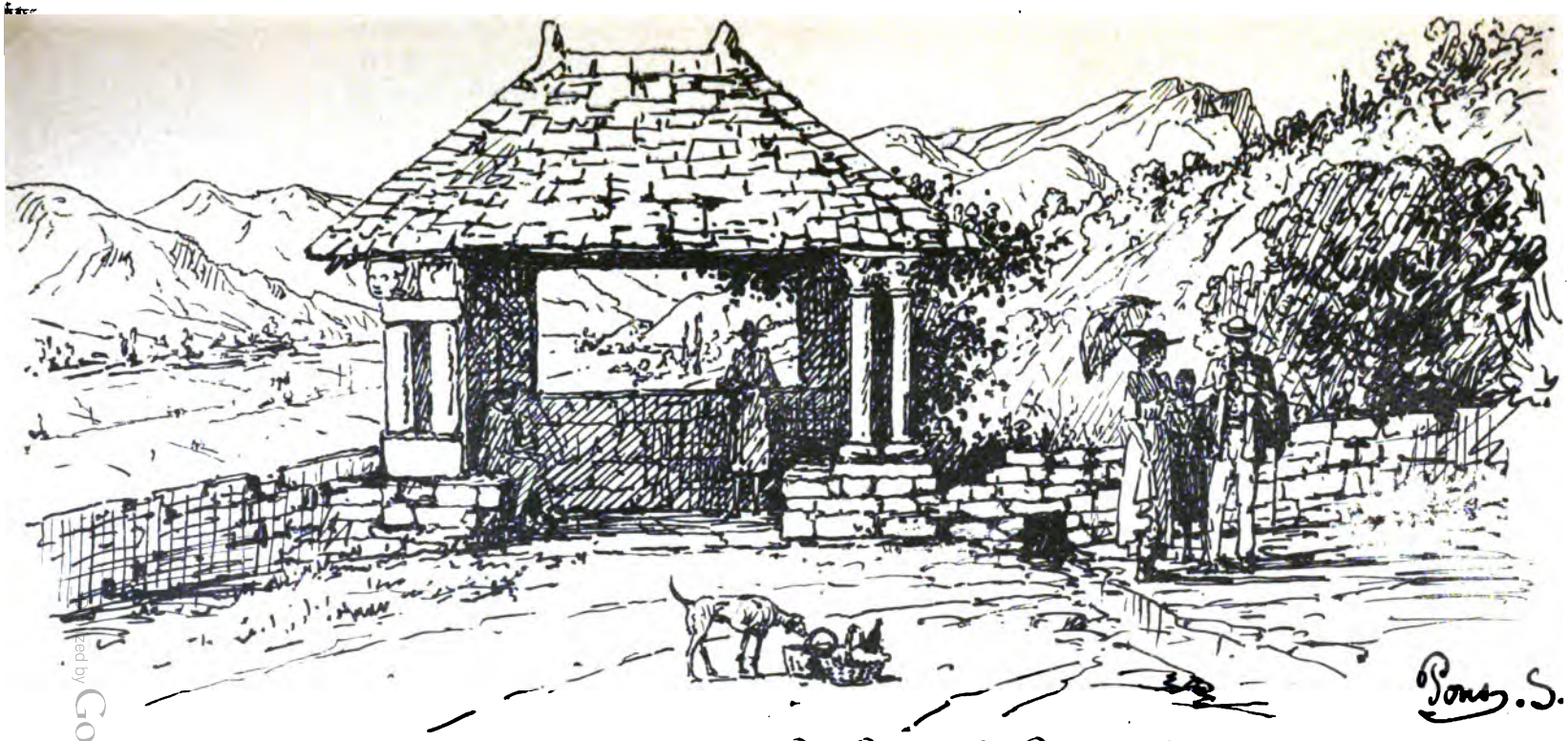

St. Bertrand de Comminges.- Pavillon de la Porte Cabirole

Digitized by Google

Digitized by Google

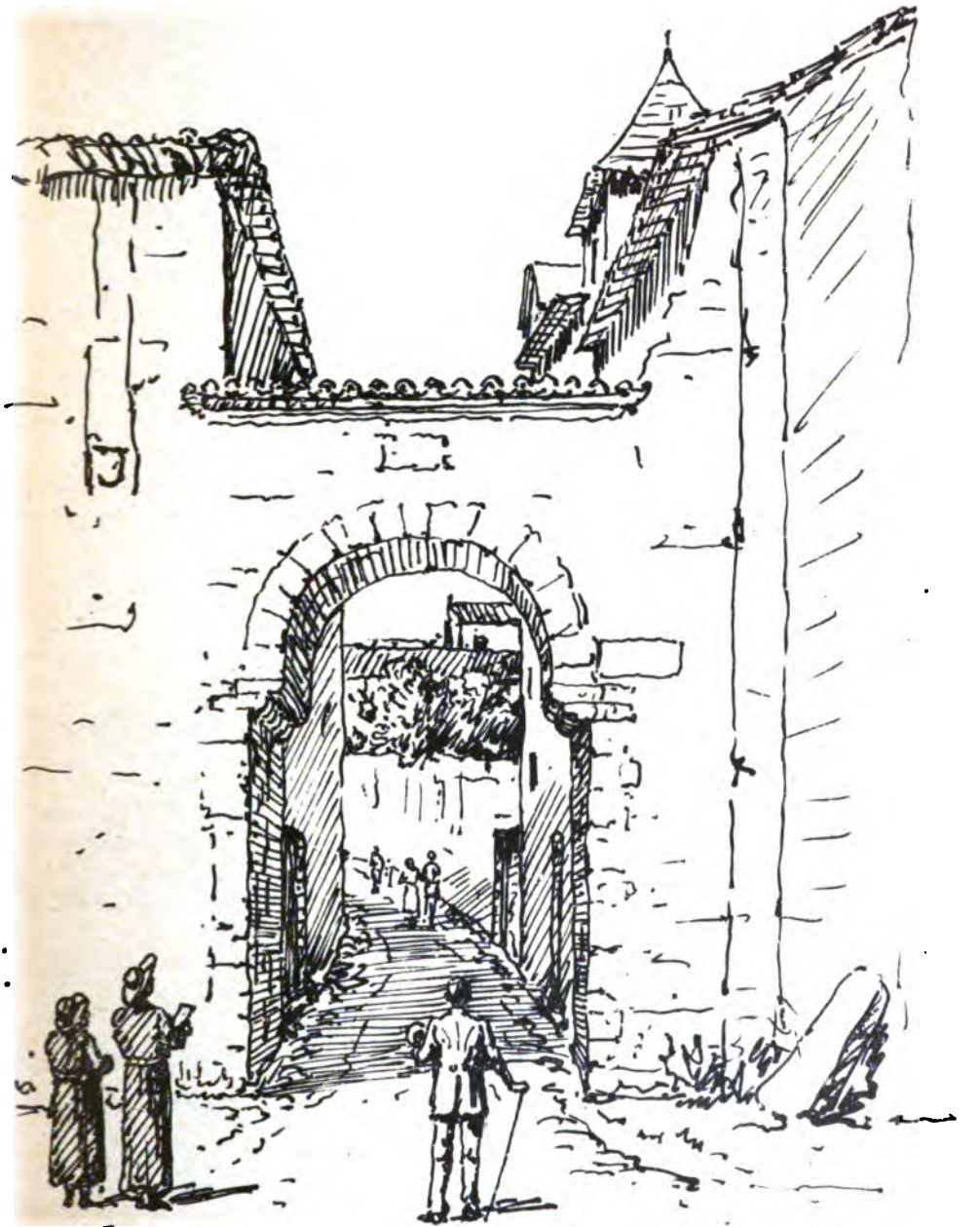

St. Bertrand de Comminges:- Porte Majou Pouy S.

Digitized by Google

Digitized by Google

St. Bertrand de Comminges:- Porte Bridaut

Digitized by Google

Digitized by Google

St. Bertrand de Comminges:- Porte Bridaut

Digitized by Google

Digitized by Google

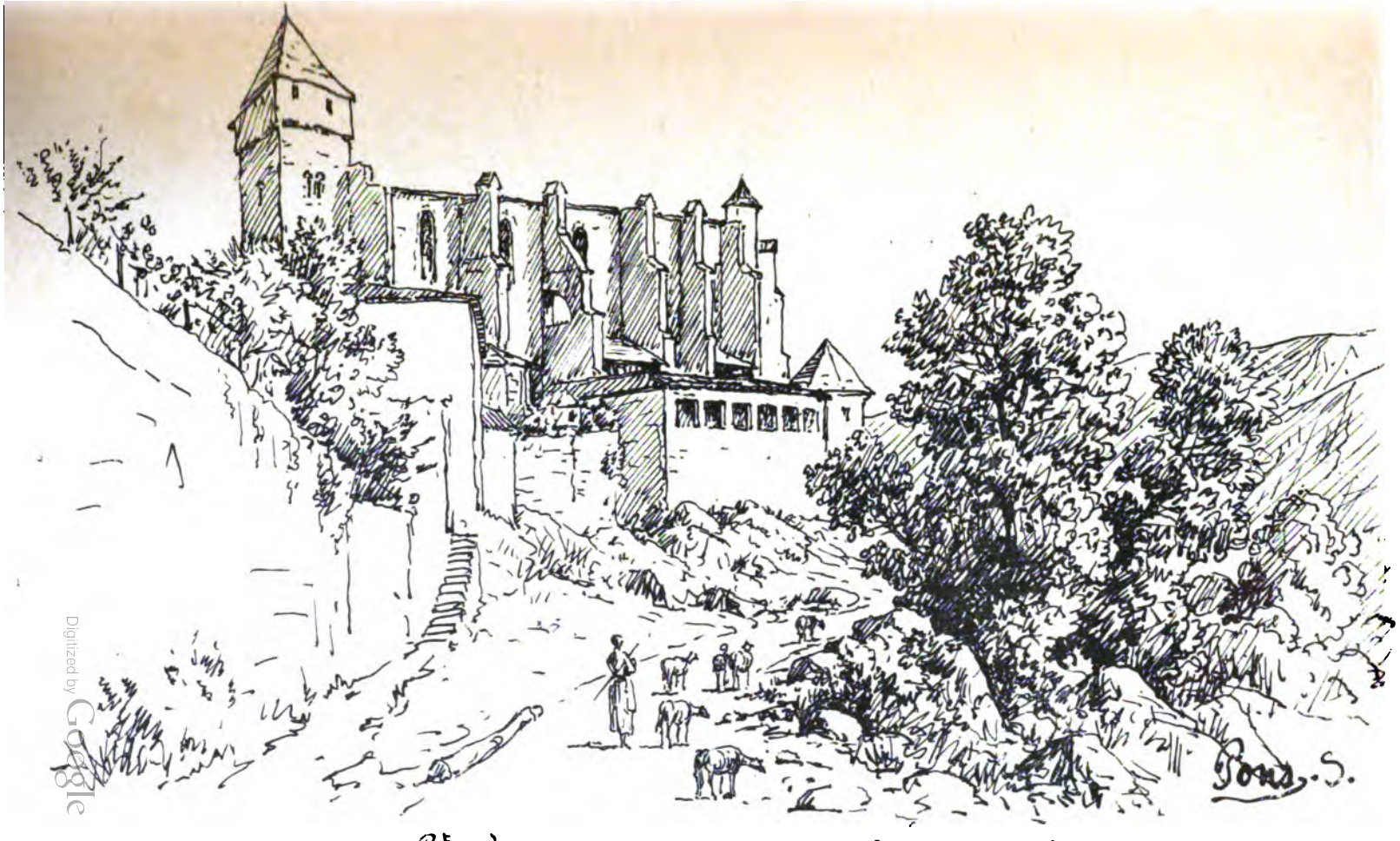

St. Bertrand de Comminges :- La Cathédrale

Digitized by Google

Digitized by Google

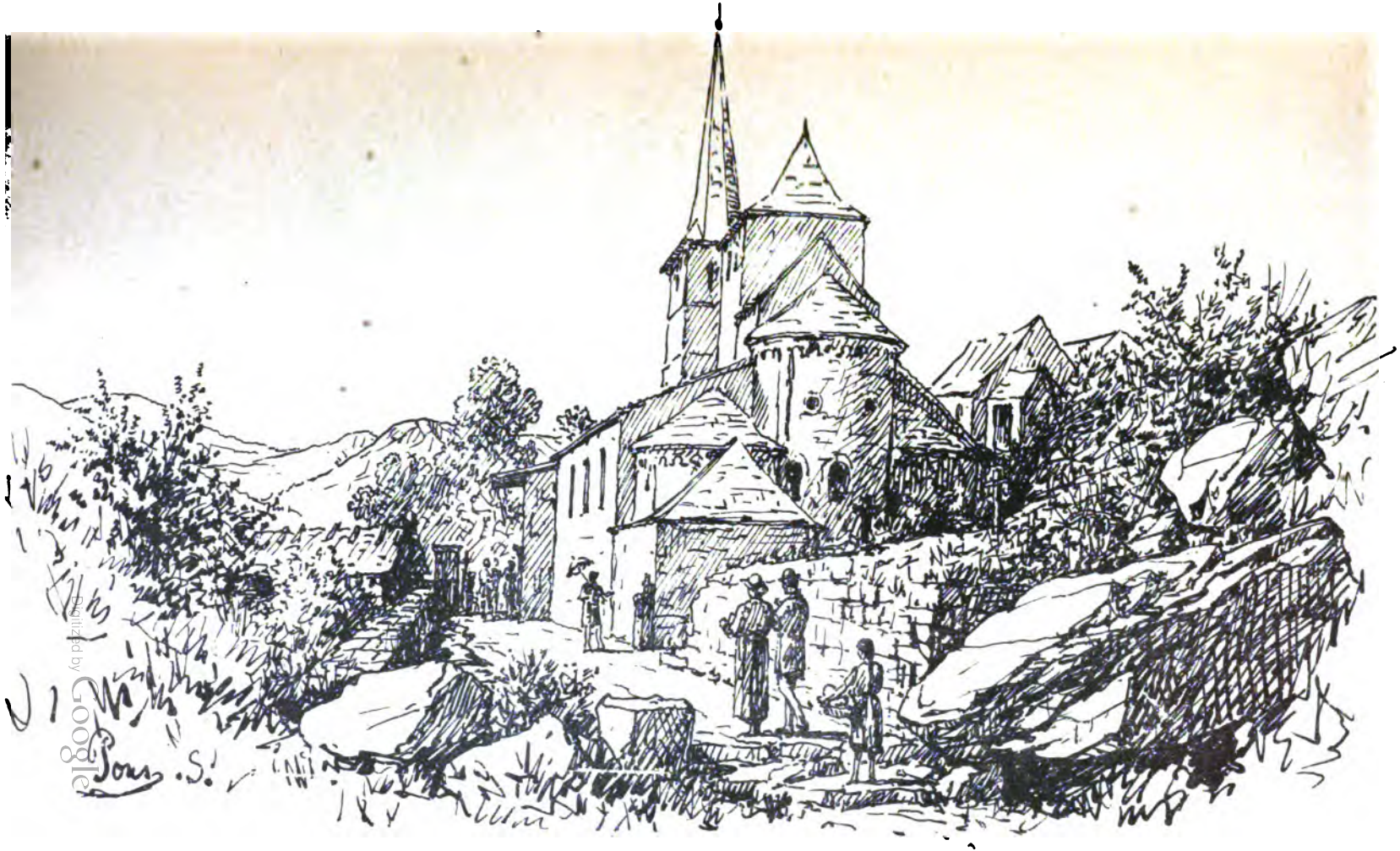

Eglise de St. Aventin

Digitized by Google

Digitized by Google

Eglise de Cazaux de l'Arboust

Digitized by Google

Digitized by Google

CONFRÉRIE

DE

SAINT-JACQUES LE MAJEUR

ÉTABLIE A SAINT-LIZIER EN COUSERANS

L'AN 1533

I

Le 26 juillet 1533, fut fondée à Saint-Lizier, ville épiscopale du Couserans, une Confrérie religieuse, sous le vocable, si populaire dans la région pyrénéenne, de Saint-Jacques le Majeur. Son existence fut régulièrement confirmée par autorisation de messire Arnaud-Guilhem de Bethère, vicaire général de Mgr Manaud de Marthory, le dernier jour de novembre 1548. L'autorité ecclésiastique ne voulut consacrer son existence, par un acte officiel, qu'après s'être dûment enquise de son but par l'examen de ses statuts, que les prieurs durent soumettre à son examen.

Il appert de cet examen que la nouvelle Confrérie de Saint-Lizier, comme toutes les associations du même genre si nombreuses au moyen âge, avait un double objet. Pour les besoins de l'âme et du corps, elle mettait

Digitized by Google

en commun les prières et les aumônes. Ces deux formes de la charité fraternelle revenaient de droit aux membres de la Confrérie. C'était mieux que la bienfaisance officielle de nos jours, qui distribue froidement ses secours aux nécessiteux dont les noms sont publiquement affichés sur les listes municipales.

Ici, c'étaient de prévoyantes familles qui lentement se formaient un fonds de réserve dans lequel, au jour de l'épreuve, le pauvre, le malade, l'infirme avaient droit de puiser comme dans leurs propres épargnes.

Les sociétés de secours modernes ont pris de ces confréries la partie temporelle du programme et ont négligé de s'en assimiler l'esprit religieux qui en constituait le principal élément.

La société était administrée par trois prieurs et quatre conseillers. Des trois prieurs, deux devaient être laïcs et un ecclésiastique; parmi les conseillers, deux clercs et deux civils. Les prieurs étaient élus, le premier jour de mai, en la fête de saint Philippe et saint Jacques; leurs pouvoirs ne duraient qu'une année; ils devaient, le lendemain de leur expiration, rendre compte de leur gestion à leurs successeurs. Leurs devoirs étaient nombreux et leurs pouvoirs très étendus. Tous les samedis, ils étaient tenus de faire en ville une quête pour les besoins de la Confrérie; chaque dimanche, ils devaient avoir soin qu'une messe fut chantée à la chapelle de Saint-Jacques; leur assistance est requise à cette messe ainsi qu'à tous les offices de la fête du saint Patron.

Dès qu'ils apprendront qu'un de leurs confrères est malade, ils se hâteront de l'aller visiter, l'exhorteront à penser au salut de son âme, lui donneront les secours nécessaires pour ses soins et lui assureront, en cas de mort, les honneurs funèbres aux frais de la Confrérie. S'il survient des contestations ou procès, ils les règleront à l'amiable, et, en cas de refus de soumission à leur jugement, la partie rebelle sera chassée de la société. Dans les réunions, il leur appartiendra d'assigner à chacun sa

Digitized by Google

place, d'imposer silence et de punir d'une amende les perturbateurs. Ils auront en outre le droit d'exclure les indignes.

Les nouveaux confrères paieront, le jour de leur réception en la fête de saint Jacques, la collation en « fassen las dansas per la villa comme de vrays confrays. » Ceux qui auront fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle ne seront tenus, pour tout droit d'entrée, qu'à cinq sols tournois. Ils devront en outre jurer d'observer scrupuleusement les statuts de la Confrérie qui seront lus publiquement le jour de Saint-Jacques, devant tous les confrères assemblés, afin que nul ne puisse prétexter l'ignorance de ses devoirs. Charitables envers leurs confrères, ils devront être respectueux à l'égard de leurs supérieurs. Sous peine d'amende, ils sont tenus d'assister à tous les offices de la veille et du jour de leur saint Protecteur, de prendre part au dîner commun de l'association, d'accompagner à leur dernière demeure leurs confrères défunts, et de prier pour le repos de leur âme. Celui qui sera surpris blaphémant le nom béni de Dieu, sera privé de sa place à table le jour de Saint-Jacques ; il devra dîner debout et ne boire qu'un verre d'eau ; s'il retombe dans la même faute, il restera tête nue, pendant le repas, et n'aura pour toute nouriture que du pain et de l'eau ; enfin, à la troisième rechute, les prieurs et conseillers pourront prononcer son exclusion.

Quant aux droits dont jouissaient les confrères, nous les avons déjà indiqués : assistance temporelle et spirituelle dans les besoins de l'âme et du corps, gratuité des honneurs funèbres et prières pour le défunt. La lecture des divers articles des statuts les fera d'ailleurs connaître plus amplement et dans leurs multiples détails.

C'était l'honneur de ces associations d'ouvrir leurs rangs à toutes les conditions sociales. Aussi trouvons-nous, dans les livres de la Confrérie de Saint-Lizier, les noms les plus humbles à côté des représentants de la noblesse et des dignitaires du clergé. Le seigneur et l'ar-

Digitized by Google

tisan, le docteur et l'écolier se trouvaient confondus dans une même compagnie, s'asseyaient à la même table, priaient ensemble et reconnaissaient l'autorité du même chef. C'était la vraie fraternité dans une égalité volontaire.

Sauf quelques rares exceptions, la Confrérie de Saint-Lizier ne parait pas s'être recrutée en dehors du diocèse de Couserans. Elle ne comptait guère plus de soixante membres, d'après les listes que nous avons retrouvées, et encore ces membres appartenaient en grande majorité à la ville épiscopale et aux paroisses voisines. Nous citerons quelques noms seulement qui, pour la plupart, existent encore dans la contrée : Bertrand Sirgant, chanoine, Jean de La Salle, chanoine, Espone, chanoine, de Lapparasse, sacristain, B. Donesane, recteur de Montesquieu, B. de Regardia, prébendier de Lescure, Arnaud Roc, preb. de Lorp, Azéma de Castet, seigneur de Miramont, B. de Castet, seigneur de Biros, Pey Dedieu, marchand à Saint-Lizier, Mathieu Gros, marchand à Toulouse, Baudin de Lara, J. Beret de Gajan, Antony de Suech de Lescure, B. Bouché de Caumont, Dominique de Gaujac de Lorp, Manau de Montjoie, Pey Arnaud de Bellongue, Isarn de Sentaraille, Jean Boy de Taurignan-Castet, etc.

Les fonds de la Confrérie se composaient : des droits d'entrée, du produit des quêtes que les prieurs étaient tenus de faire chaque samedi, des legs, des rentes constituées par acte public et des obits. Vers le milieu du XVIIe siècle, elle possédait environ vingt obits qui lui assuraient une rente annuelle de quarante livres. Généralement les bienfaiteurs constituaient sur leurs biens présents et avenir, par hypothèque légale, une somme de trente-deux livres qui produisait deux livres de rente. Cette somme de deux livres était distribuée aux prêtres confrères qui assistaient à la messe « haulte et de *Requiem* » qui était célébrée au jour stipulé, dans la chapelle de Saint-Jacques, en l'église cathédrale. Pour le

Digitized by Google

même objet, les sieurs Jean Balagué, Bernard Balagué et Jean Micas de Montgauch avaient doté la Confrérie de la rente annuelle d'une barrique de vin.

Outre les fonds de caisse, les obits, la Confrérie possédait une vigne au Marsan. Cet immeuble avait été vendu, sous bénéfice de rachat, par la famille de Nostens, en 1620, pour la somme de cent cinquante livres.

Les registres de l'association furent assez régulièrement tenus jusqu'en 1670, mais dès cette époque nous ne retrouvons plus vestige de comptabilité.

Etablie sous le vocable de Saint-Jacques le Majeur, il ne pouvait qu'entrer dans l'esprit de la Confrérie de propager la dévotion du glorieux Patron des Espagnes.

Un des actes de piété qu'elle recommandait était le voyage de Compostelle, l'un des trois grands pèlerinages du monde chrétien. Voyage long, pénible, dispendieux, en ces temps où les chemins n'étaient ni faciles ni très fréquentés, il fallait, pour l'entreprendre, un sentiment de foi généreuse et d'abnégation. Nous sommes heureux d'avoir rencontré dans les vieilles archives de la Confrérie, tout embaumés encore des parfums de la Galice, les noms de ces héroïques pèlerins qui apportaient à nos contrées, de leur lointain voyage, une abondante moisson de faveurs célestes. Nous les reproduisons, non sans émotion, et comme un titre d'honneur pour les familles à qui ils appartiennent.

« L'an mil cinq cents huictante et le vingtième jour d'avril, sont partis de la présente ville de Sainct-Lisé, pour aller visiter la dévote chapelle de Monsieur Sainct Jacques en Gallice :

» Arnaud Arasse, Bernard Balagué, Bourtolon Anouilh de Caumont, Jeannet Anouilh de Lorp, Pierre Balagué de Lorp ;

» Et seraient revenus du dict sainct voiatgé le vingt et septiesme may, et reçeus à la dicte confrairie le vingt et

Digitized by Google

quatriesme juillet, veille de la fête de Mr Sainct Jacques après suivant. »

En 1582, 7 mars, firent le voyage de Saint-Jacques de Compostelle discrètes personnes :

Raymond Coularet, Jean Lapierre, Bernard Baron, Arnaud Argent, Arnaud Romadé, tous prébendiers, et Pierre Dupuy, cardayré.

Ces pèlerins furent de retour à Saint-Lizier, le 28 avril.

Le 1er mai de la même année, deux jours après l'arrivée de la précédente caravane, partirent :

Jean Durand, docteur et chanoine, Hector de Long, prébendier, noble Bernard Salis, Me Jean Couret, notaire royal, Pierre Preschat, écolier, Pierre Lamary, Jean Reboutat, cordonnier.

Ils rentrèrent à Saint-Lizier le 18 juin.

Le même jour, furent de retour quatre autres pèlerins qui avaient quitté la ville épiscopale du Couserans le 2 mai ; c'étaient :

Bourtholon Duprat, Arnaud Arcoins, Bernard Pujol, Mathieu Nartier.

En 1591 et le 2 mai, sont signalés comme pèlerins de Compostelle :

Noble Jean de Francasal, chanoine et précenteur, Jean Dupont, sacristain de Saint-Lizier, Jacques Anouilh, prébendier de Saint-Lizier, Marquet, menuisier, Baize Villa.

Pèlerins de 1593, 2me jour de mai :

Penceri, prébendier, Bergès, prébendier, Antony Joannet, prébendier, Annibal Ribayras, Mary Foren, Jean Reboutat, Jean Gros, Jean de Larboust de Sentaraille, Michel Crabé, les fils de Pierre Bordes de Schot.

Le 15 mars 1595, prirent le bourdon :

Arnaud Campas de Couserans, Tristan Lasale, prébendier, Pierre Ducasse, prébendier, Arnaud Sajus, prébendier, Jean Salvy, Raymon Prexac, Pierre Bordes, Jacques Larboust.

« Le dict Campas chanta messe au dict Sainct Jacques

Digitized by Google

et arriva avec ses compaignons à Sainct Lizier, le quinsiesme may 1592. »

Dès cette année, les listes de pèlerins deviennent de plus en plus rares, soit que la ferveur des confrères ait diminué, soit que le secrétaire soit moins exact à bien remplir ses fonctions. Plus d'un siècle s'écoule, sans que les registres mentionnent de pieux voyages au delà des Pyrénées.

L'an 1669, nous apprenons cependant que Jean Courtade et Louis Manas de Saint-Lizier sont allés en dévotion au delà des Pyrénées, le 10 mars, et sont rentrés, sains et saufs, le quinze mai.

En 1668, Paul Dedieu de Bardies était parti de Madrid, le 2 mars, pour faire visite au tombeau du célèbre Patron de l'Espagne. Son pèlerinage accompli, il revint en France et se fit recevoir dans la Confrérie le 26 juillet.

Antonin de Maison Blanche, clerc tonsuré, natif de Paris, après avoir été au Pardon de Saint-Jacques, le 5 juillet 1689, vint se faire inscrire au rôle de la société, à Saint-Lizier.

Les derniers pèlerins dont le voyage soit relaté sont: Paul Delort, en 1700, et Bertrand Blanc de Saint-Lizier, en 1710.

C'était généralement au retour de leur pieux voyage que les pèlerins étaient reçus dans la Confrérie. Ils avaient le droit de porter comme insignes d'honneur « le bourdon et le chapeu, » qui étaient déposés plus tard sur leur cercueil comme d'incontestables titres à la miséricorde divine.

Le texte du Règlement que nous donnons n'est pas reproduit de l'original, mais d'une copie faite par Me Bordes, notaire, le 2me jour de mars 1651. Cette copie, déclare Me Bordes, « a été extraicte d'un ancien libre de la confrairie, couvert de bazane noire, fort vieux, exhibé et retiré par le prieur de ladite confrairie. »

Digitized by Google

Nous sommes donc ici en présence d'un texte authentique, garanti par l'honneur professionnel. La rédaction en appartient au siècle précédent, comme l'atteste le préambule qui est en tête des statuts : « faict en Sainct Lisé, le vingt sixiesme jour de juing mil cinq cens quarante sept. » Et nous avons lieu de croire que la plume du copiste n'a pas modifié la forme littéraire d'un document qu'il avait mission de reproduire intégralement et fidèlement[1].

II

Sensuit, en ce présent livre de la confrairie de Monsieur Sainct Jeaques, le nombre des confrères et confrairesses de ladicte confrairie commenceant l'an mil cinq cens trente trois et le vingt et sixiesme de juillet et reformez par lesdicts prieurs et confrères, estans prieurs Maistre François Millet prébendier en l'eglise cathédrale de Sainct Lizé de Conserans et Estienne de Léguchen, marchant et de présent noble Adémar de Castet, seigneur de Miramont et comme seigneur de Castillon.

Fait en Sainct Lizé, le vingt et sixiesme jour de juing mil cinq cens quarante sept.

*
* *

Icy sensuit les statuts et ordonnances de la confrairie de Monsieur Sainct Jeacques mis par articles et les noms desdits confraires pour garder et observer ainsin que sensuit.

Et tout premièrement commencent lesdits statuts et ordonnances.

Au nom de Diu et de la Saincte Trinitat et de la gloriosa dama Vierge Maria et a la honor et lausor[2] du glorios sainct Monsur Sainct

1. Ne voulant point altérer le texte, nous le reproduisons même avec l'incorrection de sa rédaction et les fréquentes variations de son orthographe. Nous nous contentons seulement, pour l'intelligence de ce texte, d'en régulariser la ponctuation. Nous traduisons en notes les expressions qui ont vieilli ou qui appartiennent spécialement à notre dialecte.

2. Louange.

Digitized by Google

Jeacques le maior et de touts les Saincts de paradis, estada fundada la présent confrairie dévota en laglisa cathédrala de Monsur Sainct Lizé de Couserans *ab licentia* [1] et permission de Vénérable homé maistre Arnaud-Guilhem de Vethere, bachelier en dret, Canongé obrier de la susdicte gleisa, Rector de Montceron et Riverenert et Vicary général per le R. P. en Diu Monseigneur Manaud de Martoire per la gratia de Diu Evesque de Conserans. Et ce a la dévota instigation et zel de dévotion des vénérablés homés Messieurs Ramon Bertrand Sirgant et Jean de la Sale, canongés, et Maistre Philip de Lhosparassa, sacrista de ladicte gleisa ; et de Mestres Arnaud Sevren, Bertrand Ortello, Pey Ramon de Sainct Martin, Arnaud de Bernaduca, Huguet de Pujol, Francès Millet, prébendiers de ladicte gleise Cathédrala, et de Mestrés Ramon Rocca, Bernard Anel de Lara, Pierrés Grandis, Martin du Mur, Monsur Bernard de Bessane rector de Montesquieu, Mossen Pey Descoins et mossen Jean Bernard de Regardian, Monsur Arnaud Rog capéras, et de nobles et discrets personnatges Azéma de Castet seigneur de Miramont et conseigneur de Castillon, Raimon Bertrand de Castet son fray, conseignou de Birós et capitany d'Alzen, De Sires Pierre Dedieu, Guilhem Roqui, Estienne de Legucha, Stebe Dedieu, Mathiu Gras, Jean Gras et dona Guirantina de Boffil, Bertranda d'Antin et Sires Jean Salin, Raymonda Peira, Michel de Puiol, Stebé Gras, Jean Solé Guichernaud d'Argen, Antoni Garriga, Mestre Andreu Carrera, Andreu Decau, Guilhem Mercié, Hastoret Manau, Mestre Jean Seitas, Hierome Bacquier, Jean Béret, Bortrand Riberas, Pierres de Rebotat, Gilibert de Log, Pierres de Montesquieu, Arnaud Bavan, Pierres Bauding et Guilhem Pagés et Mathieu Darolas, Arnaud Dedieu et Antoni Descoins, Jean de Peyra, Jammes Roq, Miquel Tort, Bernard Gras, Jean Féveu Joué, Bartolo Anel, Domenges de Gaujac et Pey Dedieu, Jammet Anoilh, Mònsieur Genseri recteur, Monsieur Dupont Sacrista, Monsieur Argenté prébendier, Marin Février, Monsieur Preseich prébendier, Jean Faur de Saintaraille.

Et tout Prumeroment de volentat des susdicts escripts et *ab licentia* et permission deu susdict Senhor Monsieur le Vicari général es estat estatut et ordonat que en ladicta confrairie aura tres prios *sive* syndicz, la un de gleisa, les autres laïs et quatre conseillers, les doux de gleisa et les deux autres laicz, lesquelz tant priours que conseillers seran de

1. On trouvait encore au XVIe siècle, dans les idiomes pyrénéens, de nombreuses locutions latines.

Digitized by Google

ladicte confrairia tant per régir et gouvernar ladicte confrairia et bien daquéra que per fé las élections des priours nouvelz ; laquala élection se fara chacun an, le prumé jour de may, festa de sainct Philip et sainct Jeacques, devant la messe que leydits Confrais seran tenguts de fé dizé ledict jour de sainct Philip et sainct Jeacques et despensaran lesdicts électors en fasen ladicte élection ab los qui si voldran troba des susdicts confrais, scavoir duos livras tornesas lasqualas seran prezas de la brustia [1] et lo que auran plus despendut sera per escot *inter præsentes*.

Item es estatuit et ordonat que lesdicts prious *sive* sindicz portaran la bustia per la villa chacun dissapté per recuilly las aumoynas de las bounaz gens confrais et autres et, se son négligens en aquo, se seran condamnats a una livra tournéza [2] chacun au proufit de ladicte confrairia et seran tenguts de fé roolé de tout so que prendran à ladicte brustio et sur ledict roollé rende conte an los autres condés de lor administration.

Item es estatuit et ordenat que chascuna semmana, le jour de dimenché, se cantara una missa à la capela de Monsieur Sainct Jeacques per touts les cappelas de ladicte confrairia *per ordinem juxta* la tabla [3] et non point per autre capera que nou sio confray et auran lesdicts caperas de ladicte confrairia per laydictes missas quatre livres tournezas que seran présas de ladicte bustia, se y a bastas [4], ou autrement sera cotisat sur touts lous confrais laïcs ; et, le capéra que faillira dire la dicte misse où fé disé, perdra sa part de ladite somme per la pruméro bégade [5] et, chascun des autres bégades faisent ledict défault pagara dex sols de pene ; et, le prieur sera tengut, lo dissapte, averty le capéra qués tengut dire messe, et, si es absent suivant lor dire pourtant pert la taulo desdicts capéras confrais, deu adverti l'autre conséquent a ladicte taule et le capéra défaillant nou pouyra démanda pagoment des messes qu'aura dites ; le priou sera tengut de para l'auta et assista à la messe et se nou y fé son débuoir et y fara aucun défaut ou d'y fé assista a autre confray, encourira la peino de deux sols tourneses, chascune bégade, le tout applicable a ladicte confrairie, lequal prieur lay tenent la clau de la caysse des ornamens sus ladite pene sera

1. La caisse de la Confrérie.
2. La livre tournois valait 25 sols.
3. Par ordre d'inscription sur le tableau de la Confrérie.
4. S'il y a des fonds dans la caisse.
5. Pour la première fois.

Digitized by Google

tengut rapporta le deffaults desdits caperas per este notats de ladicte peine ; et audict prieur sera baillat un coadjuteur et controrolleur de ladicte confrairie per avisa aux défauts desdicts capéras et prieurs.

Item es estatuit et ordonat que les prieurs de ladicte confrairia seran tenguts des portar les candélous alumats tant a la messe haute de Monsieur sainct Philip et sainct Jeacques que à las autres messes basses, que se célébraran une chascune semmana et aussy la vespra, à vespras et le jour du glorious Monsieur Sainct Jeacques le Maior. Et seran tenguts de bailla à chascun confray un candélou per assista a vespras, la messe et las processious que se faran per la villa tant à vespros que le jour.

Item es estatuit et ordonat que chascun confray se trobara à las pruméras vespras et à la messe haute et processions ab las candélas cum es dict et sur la pena de deux ardits per chascun sauf légitima excusa, applicadors leydictz deux ardits au profit de la susdite confrairie.

Item es estatuit et ordenat que si aucun confray ou confrairesse venia indigent et en praubetat que nou aüesse de qué sentreteny on sa malautia, que les prious ab lous conseilles lou iran visitta, à duas léguas à la ronda de la ciutat de Saint Lisé, et l'y présentaran per sustény et supporta sa praubétat du dict romieu [1] en sa malautia la somme que sera accordada entre les dicts priours ; le faran ensébély et faran disé la messe haute de *requiem* ab lou *libéra me* accoustumat et pagaran de la bustia aux cappéras roumieux de ladicte confrairie dex souls tournés.

Item es estat ordonat que s'y era cas que degun counfray ou confrairesse ané à trespas que les dicts prious faran diré et publica per l'hospitalé de la vila, portant una petita esquira [2] à la ma et cridara et manifestara le nom et cognom dudict défunct confray ou confrairesse. Et touts Romieux se trobaran chascun à la sépultura ab son candelou, a la peina de quatre ardits sauf legetima excusation, et lesdicts quatre ardits seran mis a la bustia au proffit de ladicte confrairie. Et outre aquo, les dicts confrays seran tenguts venir à la honor et funérailles dudict confray trespassat ab son abillement honest. Et dira chascun confray lay quinzé *Pater noster*, et quinzé *Ave Maria* per l'arma deu défunct ou défuncta et les clercz diran les sept psalmés ab *lo requiem* et lous cappéras diran un respons ab la collecta [3] sur la tombe dudict

1. Confrères.
2. Sonnette.
3. Prières de la liturgie.

Digitized by Google

défunct. Et avenent que aucun confray fara défaut de se trouva a ladicte sépulture, sauf légitime excuse, les dicts prieurs seran tenguts nota les dicts défauts per les fe paga ladicte pena. Et sio que ledict confray défunct sio de dédins ou debors la ville, le prior lay de la ville sera tengut en adverty le prieur de defore per adverty touts confrays forains per se troba et assista aus dictes sépultures sur ladicte pena.

Item es estat statuit et ordonat que le lendeman de Monsieur sainct Jeacques touts les confrays se trobaran à la messe de *Requiem*, per touts les défunts confrays, prégan Dieu que boulho aver mercy de leur arma. Et les cappéras séguiran las tombes et sépultures desdicts confrays trespassatz et diséran un *libera me* ab la collecta sur chascune tombe desdicts confrays trespassats et les lays y asisti, sur la peine d'un sol au proffit de ladicte confrairie.

Item es ordonat que après la messa dita, touts lesdicts confrays sen retournan de la on auran disnat et souppat le jour de Monsieur sainct Jeacques, et, là, beuran o dignaran selon que les semblara et commeteran ou députaran quatre hommes ensemble les conseillés et prious nouvelz per ausi de comptés les prious viels de toutes prises et misas [1].

Item es ordenat et statuit que qui nou se troubara al dignar et souppar, le jour de Moussur sainct Jaques et lendema, pagara mieja tabla [2]. Et advenent que les susdicts confrays seran en ville, se nou se son excusats de légitime excuse, pagaran autant comme les autres que y seran estats présens.

Item es ordonat que lesdicts prious sen iran visita les confrais et confrayresses que seran en infirmitat et les animaran de la salut de leur arma et l'y récommendaran l'estat de ladicte confrairie si cas es que lou malaut ané de via a trépas. Et lesdictz priors portaran los candélous a la sépulture. Et les confrays portaran le corps del mort a la gleysa et sépultura et metran le bourdon et chapeu a la tomba et les pourtadous auran pé [3] si la possibilitat y basta.

Item es statuit et ordonat que s'y aucun confray ou confrairesse va de via à trespas de duas leguas à l'environ de la ciutat de Sainct Lisé, que lesdicts prioüs l'y portaran le drap et candelos et se faran accom-

1. Recettes et dépenses.
2. Demi écot.
3. Honoraires, *pagoment*.

Digitized by Google

paigna de la plus grand part des confrays et s'y lédict défunct nou a per sa sépultura et funéraillas, lesdicts priors l'y faran disé une messe haute de *réquiem*.

Item et davantage es estat estatuit et ordonat que s'y entre aucuns desdicts confrays si mabio procès, débats et question, que lesdicts priors ensemble les conseillés et autés apparens de la confrairie non suspects à déguna de las partidas anaran somma et réquiri et commanda a lasdictes partidas de faire bona pax et concordia ensemble. Et si cas es que lasdictes partidas nou se pougesson convenir de ma à ma, de le faire remettre à gent de bien tous lor différent tant à l'amiable que a punct de dreit, sur la peine de vingt et cinq livras tourneses ; applicaran la tersa part au rey notre syre. Et l'autre tersa part à ladicte confrérie et l'autre terse part à partida obediente, et destre banit de la consortio et fraternitat de ladicte confrairie comme rebelle et désobédient à james, sauf lou recours audicts priors et conseillés.

Item es statuit et ordonat que les jours que les priors et confrays dignaran et soupparan ensemble o faran autre congrégation lesdicts priors auran puissance de commandar silency a tots à la peine de douctze dinés tournez et de démura touts de pès, tant que ledict repas durara. Et lesdicts priors auran puissance de assignar loc à un chascun selon son degré. Et aussy touchant de las viandas, chascun ne aura sa part aussi ben le paubre com lou riché et les priours serviran et administraran à taula durant la festa.

Item aussy es statuit et ordenat que qui jurara le nom de Dieu ny les membres dont Diu a presa mort et passion per touts sera privat de son disnar et de son loc de la taula et demeurera de pès et beura un beyré daygue por sa pénitence, per la pruméro bégade. Et per la seconde, demurera teste nud et nou naüra qué pa et ayguo. Et sera condamnat à dex solz tournés. Et per la terse begade sera banit et privat de la confrairie, sauf le jutgemen a la connaissance de Messieurs les prieurs et conseillés.

Item es estat ordonat que chascun jour que se fara repas entre les priours et confrays, se dounara per lous praubés, scavoir es douctzé almoynas à la honor des douctzé apostols, et las cinq autres à la honor de las cinq plagas de noste seignor Diu Jésus Christ.

Item es ordonat que touts confrais et confrairesses juraran et prometran de tenir remplir et observar les présents articles et statuts ; autre-

Digitized by Google

ment non seran recebuts à la confrairie et communitat de Monsieur Sainct Jeacques.

Item plus es estat statut et ordonat que lous prious, à la fin de lor annade, rendran bon et loyal conté et prestaran le reliqua [1] es autres prious nouvels. Et où et quand per négligence les susdicts prious auran faillit de cuillir les emoluments de ladicte confrairie que a quo sira sus las costes des susdicts prious négligens ; et se cas era qui y agesse degun procés sur la exaction des émoluments, que se perséguira as despends de la brustia.

La charge des priors vieux finit le jour et festa Monsieur sainct Jeacques, après les offices faits, et celle des priors nouveaux se commence le lendeman devant les offices que le prébendier nouveau demeure chargé de faire l'office et de dire la messe les jours et lendeman.

Item es statuit et ordonat que tout confrais nouvels, à la entrada de la confrairie, que sera le jour de sainct Jeacques, pagaran la collation en fassen las dansas [2] per la ville comme de vrays confrays.

Item es statuit et ordonat que les susdicts priours régiran et auran le régimen et la administration de la caicha, ornament et joyeux ; et que le drap nou sé poira mettre sinon que sur lous confrays et confrairesses à las haunous et funérailles.

Item et davantage es statuit et ordonat que après le conté final feït per lous prious viels, lou que sera dégut per les confrays sera pagat incontinent, ou a tout le mes per tout le jour sus la peine de...

Item es estat instituit et ordonat que chascun an, après que les confrays auran dignat ensemble, et pres la réfoction le jour de sainct Jammes, devant sortir de la maison de là on seran assemblats, sera feita lecturo et publication des présents statuts et articles, afin que dégus nou posca prétende d'ignorenso.

Item es estat instituit et ordenat que touts que au temps à venir se boutaran es ladite confrayrie seran tenguts de servy les confrays viels.

*
* *

Nos Arnaldus Guillelmus de Betere, canonicus ecclesiæ cathedralis Conseranensis, rector ecclesiarum parrochialium de Montesquiou et des

1. Et remettront le reliquat de l'exercice.
2. En faisant *notification* de son élection aux habitants de la ville.

Digitized by Google

Riveronerto, operarius Sancti Licerii et vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus Reverendissimi in Christo patris et domini Manaldi de Martorio, miseratione divina Conseranorum episcopi, in remotis (?) agens ad supplicationem dominorum Arnaldi Fevren, Bernardi Orteg, Petri Raimundi de S^to^-Martyrio, Arnaldi Bernaduca, Ugueti Puiol, Francisci Mileti, presbiteri in ecclesiâ cathedrali Conseranensi, etc... et meritorum Azemari de Castoto, Raimundi Bertrandi de Casteto, R. de Petra, Michaelis de Puiolio, Andreæ de Carreria et aliorum civitatis Sancti Licerii hanc præmissam confratriam omnesque articulos non cancellatos et omnia in eis contenta approbamus et auctorisamus, decretumque nostrum et auctoritatem nostram ordinariam tanquam rite et legitime peractam interposuimus et per præsentes interponimus citra tamen per jurid. quod non admisimus nec illam cassamus.

Actum et datum in civitate Conseranensi, die ultima novembris, anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo octavo.

BETHERE, *vicarius præfatus.*

De mandato dom. vic. generalis :
DE MAZERIIS.

L'abbé CAU-DURBAN.

Digitized by Google

Le Pic du Gar

(1,786 MÈTRES)

Avant la construction de la voie ferrée de Luchon à Montréjeau, le touriste qui voulait aller à Saint-Béat s'y rendait en voiture. Il descendait la verdoyante et jolie vallée de la Pique, tantôt sur une rive, tantôt sur l'autre, s'arrêtait où bon lui semblait; c'était charmant. Aujourd'hui, tout cela est changé. Le chemin de fer a détrôné les calèches : on monte en wagon, la vapeur siffle et vous emporte au travers de la vallée. Les paysages passent rapidement, se succèdent comme dans une véritable lanterne magique; à peine a-t-on le loisir d'entrevoir au vol quelques silhouettes qui paraissent intéressantes, et l'on est déjà à la station de *Marignac*. On débarque au beau milieu d'une vaste plaine, circonscrite par des montagnes à l'allure étrange, les unes boisées, les autres nues, grises ou rouges. Au N. N. E., une surtout, à la forme capricieuse, aux cimes nombreuses, attire l'attention : c'est le *Pic du Gar*.

A peine sorti de la cour de la gare, on franchit la voie ferrée et l'on s'engage sur la bonne route de voiture, qui

Digitized by Google

mène en Espagne par Saint-Béat. Chemin faisant, on traverse le village de Marignac, puis la route se rapproche de la montagne de droite, et l'on passe au-dessous d'une vieille tour carrée, perchée sur l'un des derniers ressauts occidentaux du *Pic de Rie*.

Voici un étroit défilé, et de nouveau la gorge s'élargit. A droite, au pied de parois inabordables, dort l'*Estagnon de Marignac*. Cinq cents mètres plus loin, on pénètre dans un bassin de cultures ; on passe près d'une carrière de marbre blanc en exploitation, et au détour d'un éperon de la montagne, qui parait fermer le passage, on entre tout-à-coup dans les murs de Saint-Béat.

Les montagnes qui enserrent la petite ville, au sud et au nord, fermant complétement l'horizon, il faut sortir en dehors des dernières maisons et atteindre la carrière de Rapp pour jouir d'un beau coup d'œil sur le pic du Gar et ses magnifiques escarpements.

A toutes les époques de l'année, suivant l'heure et la manière dont le soleil les éclaire, ils offrent des aspects tout différents. Le matin, avant le lever de l'aurore, leurs parois grises, ternes et sans formes bien arrêtées, semblent flotter dans l'air et ne présentent qu'un long revêtement de calcaire, sans caractère, presque laid ; rien en dehors de la silhouette de la montagne n'attire l'œil du spectateur. Mais attendez. Bien souvent, en effet, la nature a le don de nous offrir des sites pittoresques ou gracieux, mais il faut savoir attendre l'heure favorable pour les regarder. Combien de fois, ami lecteur, n'avez-vous pas, sans doute, remarqué que les objets inanimés semblent à certains moments prendre vie, se transformer suivant les jeux de la lumière. Le soleil ne va pas tarder à éclairer la montagne ; le voici qui monte rapidement et l'inonde d'une vive clarté. Blanche d'abord, elle devient toute rose, on dirait qu'un voile de gaze tamise les ondes lumineuses. Regardez alors : ces murs, sans contours définis, se modèlent peu à peu ; ici, une anfrac-

Digitized by Google

tuosité se dessine; plus loin, une autre, puis d'autres encore; là, un ressaut s'accuse, des avant-corps semblent se détacher de la masse où ils se confondaient tout-à-l'heure. Ils forment comme autant de colonnes énormes, colossales; on dirait un jeu d'orgues gigantesques, dont les Titans seuls seraient capables de mettre en mouvement le monumental clavier de marbre. Plus loin, apparaissent des bastions, des silhouettes de forts démantelés; tableau aussi pittoresque qu'inattendu, mais qui se modifie d'heure en heure. Voyez plutôt maintenant. Le soleil éclaire toute la montagne, l'enveloppe d'une sorte de vapeur ardente où s'estompent les formes, où se noient les tuyaux d'orgues, les balcons aériens, les encorbellements et les mille accidents de la roche; ce n'est plus qu'une masse dont l'ensemble seul se détache sur le ciel.

J'ai vu le Gar à toutes les époques de l'année; aussi est-ce avec raison que je puis dire que si l'été a ses charmes, l'hiver aussi a ses beautés sauvages. Cependant les neiges séjournent à peine sur le versant du sud. Sous la double action du vent et du soleil, elles fondent rapidement; quelques lambeaux seulement zèbrent les pentes les moins abruptes. Le spectacle est encore plus pittoresque alors qu'à tout autre moment de l'année. Sur un ciel d'un bleu intense et profond se découpe la froide silhouette du pic et ses neiges brillent sous les feux du jour; d'autres fois, quand les vents du Sud-Ouest chassent devant eux des nuages chargés de menaces, elles revêtent une couleur livide et plombée qui donne au paysage un cachet tout particulier de sauvage grandeur, que je n'ai jamais pu voir sans l'admirer.

Bien des fois j'ai gravi le Gar, et les ascensions faites au cours de l'été sont celles qui m'ont laissé le moins agréable souvenir; je leur préfère celles accomplies à d'autres époques. Quel en est le motif? Je ne l'ai jamais bien analysé. C'est sans nul doute la résultante de bien des causes diverses. Pendant les mois de juin, juillet et

Digitized by Google

août, époque à laquelle les touristes visitent d'ordinaire les stations pyrénéennes, Saint-Béat et ses montagnes sont une véritable fournaise, le soleil y fait rage. Les pentes du Gar sont brûlantes, l'eau qu'on y trouve est détestable ou tiède, lorsqu'il y en a; on grimpe sans entrain sous ce ciel de plomb, on respire du feu au travers de ces rochers de calcaire qui réfléchissent les rayons lumineux; l'herbe desséchée, glissante, rend la marche encore plus fatigante, et, finalement, mort de soif, en nage, on arrive, après trois heures environ d'escalade presque à pic, sur le cône terminal, peu en état de regarder le panorama.

A tout autre moment, au contraire, surtout pendant les derniers jours de l'automne, tout semble fait pour favoriser le touriste qui veut atteindre le sommet du Gar. Dans un air plus frais, ses poumons jouent plus librement et sans fatigue, son corps ne souffre pas des ardeurs affaiblies du soleil, il monte sans peine jusqu'au but de sa course, tout disposé à jouir tranquillement de la vue qu'on lui a vantée. Les habitants de Saint-Béat, en effet, sont fiers de leur montagne: ils ont grandement raison, et, pour mon compte, je serai le dernier à les contredire.

De quelque côté qu'on attaque le Gar, rien n'est plus facile que de le vaincre; c'est une course de novice; pas la moindre difficulté ne vient entraver la marche de la base au sommet. Deux voies différentes s'offrent au touriste qui veut en atteindre la cime. L'une, plus longue, passe par le village de Boutx, de là gagne la crête reliant le pic à celui de Cagire, continue à l'O. N. O., traverse la coume descendant du Gar et débouche enfin, après une rapide montée, au col ouvert entre ce dernier sommet et le pic Saillent. Quant à l'autre, elle consiste à escalader le versant méridional de la montagne par les terrasses. Plus court, mais plus rapide, ce dernier itinéraire (maintenant accessible aux chevaux comme le premier) est celui que l'on choisit ordinairement. Il est, du reste, il me

Digitized by Google

semble, plus intéressant que l'autre et permet de le prendre pour varier le retour.

De Fronsac (ouest) et de Moncaup (nord), à travers des forêts épaisses, où, sans un guide local, il est très aisé de se perdre par le brouillard, on peut également gravir le Gar ; mais ces deux voies sont trop éloignées des centres visités par les touristes pour qu'il soit besoin d'en parler plus longuement ; aussi ne décrirai-je que l'itinéraire du versant sud.

Sur la rive droite de la Garonne, au bout du pont, on prend immédiatement à gauche. Aux dernières maisons de la ville, la route se bifurque ; celle de droite, qu'on doit prendre, est loin de valoir l'autre, qui, large et bien entretenue, conduit à Chaum. On longe d'abord un grand éboulis de calcaire gris bien connu des géologues (couséranite, trémolite, etc.) pour remonter ensuite vivement jusqu'auprès d'un énorme pointement de granite en contact avec le calcaire et atteindre *Eup*. De là, une bonne route de chars, nouvellement faite, décrit quelques lacets et monte doucement au travers des champs jusqu'à *Bezins*, dont les maisons, d'aspect assez misérable, s'échafaudent les unes au-dessus des autres ; on dirait qu'elles veulent regarder par dessus leurs voisines. Dans la partie haute du village se voient encore d'anciennes constructions, une vieille tour carrée y attenant, et quelques pans de murs ; ce sont les restes d'un vieux manoir. *Garraux* est le dernier hameau que l'on rencontre. A peine en est-on sorti qu'on suit de mauvais chemins. La roche vive écrêtée en tient lieu ; le sentier, assez rapide et parfois humide, conduit à la *Hount de Pouiné*. Il suit alors la lisière des cultures et des prairies jusqu'à la fontaine d'*el Garraux*, entre des haies d'épines blanches et de cysthes, qui, l'été, se couvrent de ravissantes fleurs du rose le plus tendre.

Nous voici à la base des premiers muraillements du pic ; il vous domine d'une grande hauteur et paraît inabordable. Là commence la véritable ascension. On tra-

Digitized by Google

verse la partie inférieure d'une combe pierreuse pour monter ensuite les pentes d'un sarrat où sont disséminés des noisetiers, des houx et quelques hêtres rabougris; un peu plus loin, ils forment un petit bois assez épais, où le sentier par endroit est taillé dans la roche vive; ailleurs, il disparaît dans les hautes herbes. Avec les nuages ou la brume, ce passage et les pelouses qui lui font suite sont ennuyeux, et, si l'on quittait le sentier, on pourrait faire une chute dangereuse.

Voyez-vous, en face de vous, dans la crête, un large col, sur lequel se détache une belle touffe d'arbres visible de Saint-Béat même? C'est là qu'il faut passer. En 1883, l'administration forestière fit tracer le sentier que l'on suit. A droite du routin s'élancent fièrement au-dessus de vous les derniers escarpements du pic: ils forment un gigantesque rempart du plus bel effet; jamais forteresse ne fut mieux défendue. A trente ou quarante mètres en contre-haut du sentier, s'ouvre une sorte de puits assez large et peu profond, d'où cependant il ne serait pas très facile de sortir sans l'aide d'une corde, si l'on se trouvait seul: il n'offre rien d'intéressant. D'après ce que l'on m'a dit à Saint-Béat, il existerait, sur le versant d'Arguenos, une autre cavité bien autrement profonde, mais je n'ai pu la trouver au milieu des forêts qui l'entourent.

Le *Col du pré de Roger*, sur lequel débouche le sentier forestier, est ouvert au nord du pic de *Prat-de-Dessus*. Ce passage, dominé par les contreforts du Gar, sert de ligne de partage des eaux entre les versants sud et ouest de la montagne. C'est une large échancrure d'où l'on jouit déjà d'une vue fort étendue sur le bassin de Saint-Béat et de Marignac. Plus d'une fois, je m'y suis arrêté à l'ombre d'un bouquet d'arbres, dont la fraîcheur en juillet ou août n'est nullement à dédaigner.

De cette brèche, il faut descendre sur le revers du couchant, traverser de jeunes bois, longer la lisière d'une hêtraie, pour atteindre au bout de quelques instants la *Fontaine du pré de Roger*; c'est, en été, la seule où l'on

Digitized by Google

ait quelque chance de trouver de l'eau à ces hauteurs. Un peu avant d'arriver au faîte de la montagne, dans les pâturages, il en existe bien une autre, mais la roche désagrégée d'où elle sort l'absorbe souvent tout entière, ou les chaleurs la tarissent. De la source à la cime, c'est l'affaire de vingt minutes de marche environ sur des pentes herbeuses excessivement douces dans la partie supérieure. Le *sommet du Gar*, qui de loin apparait comme un simple piton, est en réalité un petit plateau d'une centaine de mètres carrés, de forme parallélogramme, irrégulière, bossuée, où le calcaire gris en place émerge en bandes ou en pointements aigus au travers des gazons.

Du côté nord, une légère dépression le sépare du *pic Saillent*, qui, un peu plus élevé, lui masque la *vallée d'Arguenos*. Isolés entre la grande chaine et les plaines de la Garonne, de hauteur presque égale et si voisins l'un de l'autre, ces deux sommets offrent naturellement une vue panoramique à peu près identique; aussi allons-nous la décrire comme s'ils ne formaient qu'un seul et même pic.

Au premier plan, c'est le pic de Rie (et non Arié), avec sa carrière de marbre, qu'on prendrait d'ici pour une insignifiante excavation. Voyez-vous à sa base la Garonne, comme un étroit filet d'argent, le défilé et les maisons de Saint-Béat? elles semblent autant de petits points blancs; on dirait des jouets d'enfants alignés sur les bords d'un ruisselet minuscule. Un vide immense nous en sépare, se creuse brusquement sous vos pieds, à trois pas de vous; on domine, en effet, le bassin de plus de douze cents mètres tout d'un trait. A gauche du pic de Rie, à l'E. S. E., voici la vallée de la Garonne et les crêtes de l'Aran: à droite, Pales de Burat, sa gorge toute noire de forêts. Il forme la tête du chainon qui sépare la Catalogne et la France, et par les pics de Bacanère, de Poujastou, du Mail du Cric, de Couradille et de l'Antécade va rejoindre la frontière sud de la Haute-Garonne, dont on aperçoit briller au loin les glaces éternelles. Un escadron

Digitized by Google

de cimes rivales, le Boum, le Maupas, le Crabioules, le Quairat et tant d'autres encore, dépassant presque toutes trois mille mètres, jalonnent ce fier rempart ; au-dessus, vers le S. S. E., scintille dans l'azur du ciel le dôme de neige du pic de Néthou, le géant de la cordillère pyrénéenne. A l'occident des montagnes de Luchon s'estompent, dans la vapeur bleuâtre de l'horizon, quelques cimes des vallées d'Aure et de Louron ; puis, c'est l'Arbizon, le pic du Midi de Bigorre, et l'œil distingue encore tout au loin les silhouettes blanches des montagnes des Pyrénées Centrales. Voici, plus près de vous, les crêtes d'Anténac, de Hourmigué et autres, qui séparent la vallée de la Pique de la Haute et Basse Barousse, dont quelques pitons comme le Montlas, le Montsacon, ferment l'horizon à l'ouest. A l'orient, voici Cagire, le massif d'Arbas, et plus loin à l'E. S. E., un fouillis de sommets dépendant de l'Ariège. Au N., sous vos pieds, la vallée d'Arguenos, au-delà de laquelle tout s'abaisse insensiblement jusque vers le bassin de la Garonne, et, par dessus les derniers contreforts des montagnes, le regard se perd sur les plaines vaporeuses de Lannemezan, de Tarbes, de Saint-Gaudens et de Cazères ; ça et là, quelques points blancs, des clochers, essaiment sur cet océan de terres et tout retombe dans le domaine du vague et de l'incertain.

Les Romains, qui divinisaient un peu toute espèce de choses, surtout celles qui s'offraient à eux avec des qualités ou des dehors remarquables, ne devaient pas manquer d'élever un autel au pic aux formes élégantes et hardies, à la base duquel ils établirent *Passus Lupi*. Il avait sa place toute marquée dans leur Panthéon, ce dieu secondaire, et sa venue ne pouvait porter grand ombrage au puissant Abellion, le plus important du pays.

En effet, un cippe en marbre blanc fut trouvé, il y a déjà un certain nombre d'années, aux environs du village de Cierp. Sur le champ de ce monument, actuellement

Digitized by Google

déposé au musée de Toulouse, est gravée une inscription que M. Ed. Barry a publiée et interprétée comme il suit :

DEO
GARRO
GEMIN
VS. SER
VT. S. L. M
. T. PRO. S.
. ONSER

« Deo Garro, Geminus, servus votum solvit libens merito et pro suorum conservatione. »

M. J. Sacaze a lui-même soigneusement examiné cette inscription. Sa lecture s'écarte un peu de celle de M. Barry ; il propose aussi pour les deux dernières lignes une interprétation différente. La voici, telle qu'il me l'a donnée dans une lettre qu'il m'écrivait à ce sujet :

D . .
GARRI
GEMIN
VS. SER
VT. S. L. M
ET. PRO. S.
CONSER

« Deo Garri, Geminus, servus, votum solvit libens merito et pro suis conservis. »

« Au Dieu Garri, Geminus, esclave, acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance, pour lui et pour ses compagnons d'esclavage. »

Un sacellum s'élevait-il, à l'époque romaine, au sommet du pic du Gar ou sur la dépression gazonnée qui le sépare de son voisin le pic Saillent ? je l'ignore ! Jusqu'à présent, aucune fouille n'est venue éclaircir la question en mettant à découvert des restes de construction sur ces

Digitized by Google

hauteurs. Il serait cependant intéressant d'en faire, et les recherches ne seraient point peut-être infructueuses. A ce sujet, je crois utile de rapporter ici la curieuse découverte que je fis, le 24 février 1882, lors de l'une de mes ascensions au pic.

J'y étais monté cette fois dans le but de chercher des plantes rares pour un de mes amis. Mon bâton ferré me gênant, je voulus pour m'en débarasser le planter en terre. J'essayai à plusieurs reprises de l'y enfoncer, mais inutilement. La pointe rencontrait toujours sous le gazon une résistance qui n'était point celle de la roche vive, mais celle d'une pierre détachée et rendant un bruit sourd. Maintes fois, pareil incident s'était produit dans mes courses en montagne, mais je n'y avais jamais fait attention. Je ne sais trop pourquoi, ce jour-là, la trouvaille de Cierp me revenant en mémoire, je voulus à tout risque en avoir le cœur net, et bien m'en prit.

Jetant là mon bâton et armé de ma petite pioche de botaniste, je fouillai le sol. Le gazon et la terre furent vite enlevés ; puis, à une quinzaine de centimètres de profondeur, je mis à découvert une base d'autel votif, de forme parallélogramme et légèrement concave d'un côté ; elle est amincie et rongée sur les bords par l'humidité. Ce premier succès m'ayant encouragé, je continuai mes recherches : élargir le trou, le creuser, tout cela demanda encore quelque temps ; enfin, au bout d'une demi heure, ma pioche venait frapper contre un nouvel objet ; c'était un petit autel en marbre blanc comme la base. Mais un séjour prolongé dans cette terre légère où la pluie, la glace pénètrent facilement, où la neige fond sur place, l'a fortement érodé : les angles, les corniches sont émoussés, le champ lui même a été si fortement attaqué, que par endroits la surface s'est enlevée par lamelles et la patine a disparu pour laisser voir le blanc du marbre. Il ne parait plus actuellement aucune trace d'inscription ; nous croyons du reste que jamais le ciseau de l'ouvrier n'y a tracé de caractères.

Digitized by Google

Cet oubli du consécrateur est d'autant plus regrettable qu'il eût été particulièrement intéressant de rencontrer sur le sommet du Gar un autel votif avec une inscription à la louange du dieu tutélaire de la montagne. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, j'ai appris que plusieurs cippes, également sans inscription, ont été découverts sur les flancs du pic. J'en possède un qui fut trouvé en ma présence, le 3 avril 1883, au village de Bezins, en creusant les fondations d'une maison tout près du castel. Il est de dimension très restreinte et n'atteint pas 15 centimètres. Il est vrai que la base est brisée.

Mais revenons au Gar dont cette digression nous a un peu écartés. Tout ici-bas a une fin, et sur la cime d'une montagne, quelle que soit son altitude, les heures s'écoulent légères: il faut songer à rentrer à Saint-Béat.

Du sommet du pic, deux heures et quart de marche, environ, suffisent pour revenir sur les rives de la Garonne, si l'on redescend par le chemin suivi à l'ascension. Il faudra un peu plus de temps si vous prenez le sentier qui vient aboutir au village de Boutx, et de là retomber à la carrière de la Pène Saint-Martin, à l'extrémité orientale du faubourg Taripé.

Maurice Gourdon.

Digitized by Google

François de BELLEFOREST,[1] commingeois

A PROPOS DE

LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

La grande bibliothèque publique de Toulouse, qui est à la fois l'une des plus considérables des départements français et l'une des mieux organisées pour l'agrément et le profit des hommes laborieux, renferme une quantité notable de vieux voyages. Ce fond géographique comprend des livres très rares ; et c'est l'un d'eux que je vais signaler aux lecteurs de la *Revue de Comminges*, parce qu'il les intéresse tout particulièrement, cette année, où l'on fête avec éclat, un peu partout, le centenaire de Christophe Colomb, la découverte de l'Amérique.

Cet ouvrage porte le titre suivant : « *Les singularités de la France antarctique autrement nommée Amérique, et de plusieurs terres et isles découvertes de notre temps*, par F. André Thevet, natif d'Angoulême. A Paris, chez les héritiers de Maurice de la Porte, au clos Bruneau, à l'enseigne S. Claude, 1558, avec privilège du Roy. VIII feuillets + 168 soit XVI - 236 p.

Voici le début du texte du privilège :

« Henry, par la grâce de Dieu, roi de France, aux prévost de » Paris, baillis de Rouen, séneschal de Lyon, Toulouse, Bordeaux » ou leurs lieutenans, et à tous nos autres justiciers, salut. Nostre

1. François de Belleforest, écrivain fécond mais peu exact, né à Sarzan dans le Comminges, en 1530, mort en 1583, fut nommé historiographe du roi ; mais l'infidélité de ses récits lui fit perdre sa place. Il se mit alors aux gages des libraires et inonda Paris de ses écrits. Les moins mauvais de ses ouvrages sont : *Histoire des neuf rois qui ont eu le nom de Charles*, Paris, 1568 ; *Annales* ou *Histoire générale de France*, Paris, 1600 ; *Histoires tragiques*, extraites des œuvres de Bandello, 1580 ;

Celui-ci était un dominicain italien, professeur de belles-lettres. Lorsque, en 1525, les Espagnols envahirent le Milanais, il se réfugia en France, avec le général César Frégoso. Nommé par Henri II évêque d'Agen, en 1550, il résigna ses fonctions cinq ans après et mourut en 1561. A. C.

Digitized by Google

» amé André Thevet d'Angoulesme nous a fait remonstrer, qu'après
» avoir longuement voyagé et discouru par l'Amérique, et autres
» terres et isles découverts de nostre temps, qu'il a rédigé par
» escript, avec grand peine et labeur, les singularités de toutes les
» contrés dessus dictes, ayant le tout mis en bonne forme et deue,
» pour le contentement et profit des gens studieux de nostre
» royaume et pour l'illustration et augmentation des bonnes let-
» tres, etc. »

Le livre débute par un concert de louanges à l'auteur. Voici d'abord un bien libre et très franc passage de l'ode qu'un des poètes de la fameuse pléïade, Estienne Jodelle, seigneur du Limodin, adresse à M. Thevet :

Si nous avions pour nous les Dieux,
Si nostre peuple avait des yeux,
Si les grands aimaient les doctrines,
Si nos magistrats traffiqueurs
Aimaient mieux s'enrichir de meurs
Que s'enrichir de nos ruines,
Si ceux-là qui se vont masquant
Du nom de docte en se mocquant
N'aymaient mieux mordre les sciences,
Qu'en remordre leurs consciences ;
Ayant d'un tel heur labouré,
Thevet, tu serais assuré
Des moissons de ton labourage,
Quand favoriser tu verrais
Aux Dieux, aux hommes et aux roys
Et ton voyage et ton courage !

L'ode qui m'a suggéré l'idée d'écrire cet article est la suivante ; c'est l'œuvre de François de Belleforest, commingeois :

Le laboureur, quand il moissonne
Courbé par les champs verdoyants :
Ou quand sur la fin de l'autonne
Contraint ses bœufs (in panthelans
Dessoubs le joug, soubs l'atellage)
Recommencer le labourage,
Qui pourvuoir puisse aux ans fuyuans :

Digitized by Google

Ne s'esbahist, quoyque la pène,
Que la rudesse du labeur
Cassent son corps, ains d'une halene,
Forte, attend le temps, qui donneur
D'années riches, luy remplisse
Ses granges, et luy parfournisse
L'attente d'un espéré heur.

Ainsi ta plume qui nous chante
Les meurs, les peuples du Levant,
Du passé point ne se contente,
Quoy qu'elle ait espandu le vent
D'une gloire immortalisée,
D'une mémoire éternisée,
Qui court du Levant au Ponent.

Car encor que l'antique Thrace,
Que l'Arabe riche ayes veu,
Que d'Asie la terre grasse,
D'Aegypte mervueilles sceu :
Encor que ta plume divine
Nous ait descrit la Palestine,
Et que de ce son l'on ait eu ;

Toutefois ce désir d'entendre,
Le plus exquis de l'Univers,
A fait ton vol plus loing esténdre,
Luy a fait voir de plus divers,
Tant peuples, que leurs païsages,
Hommes nuds allans, et sauvages,
Jusque icy de nul découvers.

Je voy ton voyage, qui passe
Tous degrés et dimensions
D'un Strabon, qui le ciel compasse,
Et lez habitez orisons,
Lesquels Ptolémée limite :
Mais leur congnoissance petite
Surpassent tes conceptions.

Car ayant costoyé d'Aphrique,
Les règnes riches, et divers,
Les loingtains païs d'Amérique
Doctement nous as découvers ;

Digitized by Google

Encor en l'Antarctiq avances.
Non une, mais deux telles Frances
Qui soient miracle à l'Univers.

Et ce qui iamais l'escrit d'homme.
N'avait près de soi rapporté
Tu l'exprimes, tu le pains, somme
Tel tu le fais, qu'en vérité
L'obscurité même en serait clère
Tant que par ce moyen j'espère
Que l'on verra ressuscité

Des Mondes cest infini nombre,
Qui feit Alexandre plourer.
O que d'arbres icy je nombre,
Quels fruits doux j'y peux savourer :
Que de monstres divers en formes
Quelles meurs de vivre difformes
Aux nostres tu sais coulourer !

Je voy la gent qui idolastre
Tantost un poisson escaillé
Ors un bois, un métal, un plastre
Par eux mis en œuvre et taillé :
Tantost un Pan, qui mis en œuvre,
Nostre Dieu qui puissant déscouvre,
Qui de l'Univers émaillé,

Par maintes beautez, feit le monde,
Et l'enrichit d'animaux maints,
Qui la terre en forme de boule
Entoura des ciels clers, serains.
De là sortent tes antipodes,
Ces peuples que tu accommodes
A ces sauvages inhumains ;

Desquels quand la façon viens lire
Avec tant d'inhumanitez,
D'horreur, de pitié et puis d'ire,
Je poursuis ces grands cruautez.
Quelquefois de leur politique
Je loue la saincte pratique,
Avecque leurs simplicitez.

Digitized by Google

Làs ! si de ton esprit l'image,
Dieu eust posé en autre corps,
Lequel d'un marinier orage
Eust evité les grands efforts,
Qui eust craint de voir par les undes
Les esclats, les coups furibondes
Des armés, et cent mille morts.

Pas n'aurions de ceste histoire
Le docte et véritable trait ;
Mais Dieu soigneux et de ta gloire
Et de l'équitable souhait
De la France, qui ne désire
Que choses rares souvent lire,
Ce désir a mis en essait.

C'est quand il estrena ce pôle,
De ton bon esprit, et t'esleut,
O Thevet, pour porter parolle,
De ces peuples, ainsi voulut
Que de voir desireux tu fusses,
Et pour le mieux, il feit que peusses
Parfaire ce que autre onc ne sceut.

Ainsi l'Europe tributaire
A ton labeur, t'exaltera ;
Pas ne pourra France se taire,
Ains t'admirant s'esgaiera,
Lisant ces merueilles cachées
Et par nul escrivant touchées :
Les lisant, elle t'honorera.

Quelques lignes d'abord sur Thevet; nous parlerons ensuite plus longuement de son ami commingeois.

Thevet naquit à Angoulême, dans les premières années du XVIe siècle. Ayant pris l'habit de cordelier, il acheva ses études théologiques, puis se passionna pour la lecture, pour les voyages, obtint de passer en Italie (1549), ensuite en Orient où les naufrages eux-mêmes servirent ses goûts. Il ne revint en France qu'en 1554, et la relation de ses aventures fut une publication de grand succès. Dès l'année suivante il repartit, et cette fois pour le nou-

Digitized by Google

veau monde, avec le chevalier de Villegagnon, chargé de l'établissement d'une colonie calviniste au Brésil. Ce fut le 14 novembre que la flotille entra dans le rio Janeiro. Thevet tomba malade presque en descendant à terre ; et il n'était pas rétabli quand il se rembarqua pour la France. Devenu aumônier de Catherine de Médicis, il fut pourvu de la charge d'historiographe et cosmographe du roi, avec des appointements considérables. Il mourut en 1590, à l'âge de 88 ans, comblé d'honneurs et d'éloges, laissant de nombreux ouvrages et « ayant mis en vogue, à Paris, » l'imprimerie en taille-douce, tout ainsi qu'elle était à » Lyon, Anvers et ailleurs. »

Dans sa *France antarctique*, Thevet nous parle fort peu de l'expédition à laquelle il se vit attaché. Il nous apprend que l'on partit en 1555 du Hable de grâce, ville nouvelle située en Normandie ; c'était le Havre, qu'on appelait aussi à cette époque Franciscople.

Sa relation de voyage est bien la plus obscure, la plus désordonnée qu'on puisse lire. A chaque instant Thevet part, la plume à la main, pour des pays qu'il ne visita jamais. Passant en vue du Sénégal, il s'engage aussitôt sur le continent africain et, par l'Ethiopie, la Guinée, Madagascar, il file à Ceylan, et sans aucune transition il parle des Antilles, de la Guyane, de la rivière des Amazones. Il n'a garde d'avouer les mésaventures de sa santé. Mais on le croit au Brésil, il nous décrit le Pérou, et au retour s'étend avec complaisance sur Terre-Neuve.

Chose curieuse, le nom de Colomb n'est nulle part cité. Au contraire, on lit: « or nous tenons pour certain que » Américc Vespuce est le premier qui a découvert ce » grand pays de terre continente entre deux mers, non » toutefois tout le pays, mais la meilleure partie. »

Le livre est orné de bois gravés qui relèvent, autant que le texte, de la fantaisie excessive de Thevet. Mais quoi ! c'est encore ainsi qu'on spécule sur le goût et l'émotion du public et que l'on illustre la livraison heb-

Digitized by Google

domadaire de tel journal des voyages qui tire à des milliers d'exemplaires !

Mais ne nous égarons pas à notre tour loin de notre principal sujet, et revenons au poète enthousiaste, exalté, qui chanta Thevet et son œuvre.

Belleforest naquit, au mois de novembre 1530, à Sarzan, proche de Samatan (Gers). Il n'avait que sept à huit ans lorsque son père mourut ; sa mère, qui se trouvait sans bien, fit tout son possible pour l'entretenir quelque temps dans les écoles. Il fut nourri d'abord chez la reine de Navarre, sœur de François Ier. Ensuite il étudia à Bordeaux sous Buchanan, Vinet, Salignac, Gelida et quelques autres savants hommes de son temps. Puis il se transporta à Toulouse, afin d'y étudier en droit, mais son génie l'appliqua à tout autre chose, comme tant d'étudiants d'autrefois et d'aujourd'hui. Bayle, dans son fameux Dictionnaire, nous dit qu'il s'amusa à faire des vers français pour plaire aux dames et aux demoiselles, et ayant passé sept ou huit ans parmi les délices de la noblesse, et les bagatelles de la galanterie, il s'en alla à Paris où il écouta les leçons des professeurs, et lia des habitudes étroites avec plusieurs savants personnages, et s'insinua même dans la connaissance de plusieurs personnes de qualité.

Tout cela fut un fond stérile, déclare Bayle, de sorte que si les libraires ne lui avaient acheté les productions de sa plume, il n'aurait pas eu du pain à manger. L'étude lui tint lieu de patrimoine, et, selon l'expression curieuse de ses contemporains, « il fut un de ces auteurs qui font rouler leur famille sur la pointe de leur plume. »

C'était encore une chose rare à l'époque de Belleforest, une nouveauté. Ses meilleurs amis nous apprennent « qu'avec la bénédiction de Dieu répandue sur le travail « de ses mains, il avait entretenu sa famille à force de « faire des livres. »

Un autre, du Verdier Van-Privas, son bibliographe,

Digitized by Google

s'exprime en ces termes : « Il fut caressé des Princes, » comme aussi aimé de la noblesse, et porté de tous les » vertueux de ce royaume, mais si bas de fortune, qu'il » n'y a eu que le commencement de l'estude qui l'aye » nourri, et le travail de sa main et de son esprit, benys » et soustenus de grâce divine, qui ont porté les affaires » de sa maison. »

Je trouve à cet égard tant d'insistance parmi les auteurs contemporains, qu'il serait fort possible que Belleforest eût été l'un des premiers à vivre largement de sa plume. Il ressemblait singulièrement à nos Figuier et à nos Jules Vernes, qui publient des livres à chaque saison et sur tous les sujets. « Il en a fait un si grand nombre » (plus de 50 in-f°) et il a entrepris tant de matières qui pas- » soient l'étendue de ses forces ! Mais il lui faloit suivre » la direction des libraires, et se tourner de tous les côtez » selon le goût du public, c'est-à-dire selon qu'on trou- » voit que certains ouvrages bien ou mal faits se débi- » toient promptement. »

Or, c'est la caractérisque à tous égards de notre librairie actuelle ? Cent ans à peine après la découverte de l'imprimerie le commerce des livres avait trouvé sa voie.

Du Haillan, dans son épitre dédicatoire de l'*Histoire de France*, à l'édition de 1584, a dit de Belleforest qu'il *avoit des moulles auxquels avec grande promptitude il jettoit des livres nouveaux*. N'est-ce pas là encore un trait de ressemblance avec nos journalistes et nos publicistes contemporains ?

Belleforest mourut à Paris, le 1er jour de janvier 1585, et fut enterré dans l'église des Cordeliers, comme il l'avait ordonné par son testament.

Thevet, cet ami plus jeune que Belleforest encensa si fort, comme nous l'avons vu, s'était brouillé avec lui sur le tard, comme on vit de nos jours Erckmann et Chatrian ; et dans son *Éloge des hommes illustres* (t. 7, p. 29-31, 1671) il s'exprime en des termes qui excitèrent l'indignation :

Digitized by Google

« Il y en a eu, qui n'estans plus habiles de scavoir que Munster (c'était le Malte-Brun, le Reclus, de ce temps) ont osé néanmoins gratter sur luy, le refondre de nouveau, qui est le second chef sur lequel je fonde le grief que je prétends à l'encontre de ceux, qui n'ayant porté leur nez guère plus loin que les tisons de leurs soiers, leurs poiles ou leurs cahuttes, cependant osent se faire accroire qu'il n'y a loin, canton ny angle de terre lequel ils n'ayent fureté, mais c'est imaginairement. Pour couvrir leur par trop présomptueuse entreprise, ils ont par cy par là dérobé ce qu'ils ont peu, et quelquefois ont voulu estronçonner de petits lopins de la suite des discours qu'ils ont chastré : si bien que leurs gros bouquins ne sont composés pour la plupart que de pièces rapportées, qui sont de si mauvaise grâce, qu'à ce que je puis apprendre ils ne servent qu'à faire des cornets aux espiciers et beurriers. Ce que j'en dis ainsi ouvertement est pour le regret que j'ay, que Belleforest aist assez indiscrètement voulu rabobliner la Cosmographie de Munster. Je ne fais pas de doute que quelques-uns n'estiment, que ce que j'en dis soit pour lui rendre pour poids fèves, et qu'ayant ésté agacé par lui, je vueille à cette heure décharger mon courroux sur luy. Dieu m'en sera à témoin, et de ma part, quand il m'auroit plus offensé qu'il n'a, je serois bien fasché de satyriser et mal parler d'un mort. Joint qu'à la fin de ses jours, reconnoissant le tort qu'il scavoit, d'avoir fait imprimer ces livres, où contre sa conscience il déchiroit la renommée des gens de bien, et de ceux qui lui avoient mis le pain à la main, il me manda : et en présence de deux docteurs de la Sorbonne, son Médecin et son Marchand Libraire et Imprimeur Gabriel Buon, après m'avoir baisé les mains, confessa publiquement qu'il sentoit sa conscience chargée des blasmes qu'il m'avoit imposé : par quoy il me demanda pardon par plusieurs fois. De ma part je le requis au mieux qu'il me fut possible, et luy dis qu'il ne devoit

Digitized by Google

point penser à cela, attendu que nous estions tous des hommes. »

On critiqua durement Thevet d'avoir assommé Belleforest en ayant l'air de lui pardonner au cours de cet entretien *in extremis*, où tout l'honneur est vraiment du côté de notre commingeois.

D'aucuns avaient pris texte de la querelle pour les fustiger tous deux, et parmi ceux-là un autre étudiant de Toulouse, le poitevin La Popelinière, vaillant et loyal huguenot, se fit remarquer par sa sévérité dans la forme et au fond. Dans son *Histoire des Histoires*, p. 456, il les déclare « dépourvus d'esprit, de jugement, de mémoire et de toutes les conditions qu'un bon naturel y peut aporter : que fournis de hardiesse, à mal interpréter et pirement escrire ce qu'ils n'entendirent jamais. Et pour ce qu'à l'un, quelques mal considérez voyages, et à l'autre, une déréglée volonté d'escrire favorisèrent un peu leurs essais envers le vulgaire, qui ne veut et ne sçauroit prendre « le loisir de bien examiner aucune chose : ils se licen-
» tièrent tellement à chafourrer le papier, que tous les
» imprimeurs de Paris, préférant leur mal mesurée capa-
» cité d'esprit à tous les ouvrages judicieux, s'employoient
» comme à l'envi à les acheter, publier et faire veoir à
» tout le monde. »

Et ainsi de suite pendant deux pages ! Avons-nous besoin de signaler le coup de patte donné aux libraires, aux ouvrages de vulgarisation ?

Mais emporté par ses ressentiments, le critique voulant trop prouver ne prouve rien. Il affirme que Thevet et Belleforest « n'ont jamais été bien instruits en leur jeunesse, et furent sans aucune valable expérience des choses de ce monde : pauvres d'ailleurs et desnués de tous les moyens que les plus advisés ont toujours nommé les æles de vertu, ces esprits universels toutefois ont passe sur toutes vacations. Il n'y a langue ni science qu'ils n'ayent profané, » et l'abattage continue sur un ton de plus en plus furieux. « Ils ont préjudicié à la jeu-

Digitized by Google

nesse et par conséquent à l'État. » Ils ont corrompu, falsifié la géographie et l'histoire, dans leurs escrits remplis d'ineptie. Le mot de la fin est contre Belleforest, « que la pauvreté fit parler comme un geai, c'est-à-dire comme une beste. »

Nous avons vu que Belleforest avait été, au contraire, bien instruit dans sa jeunesse, et cela doit nous mettre en garde contre son détracteur qui vécut et mourut pauvre et ne pouvait comprendre qu'à défaut de fortune capitalisée un écrivain put se créer des revenus. Cent ans plus tard La Bruyère exprimera les mêmes scrupules !

Que dirait-il, que dirait le farouche La Popelinière s'il revenait dans notre monde où les plus mauvais livres se vendent le mieux, où il y a des fabriques d'articles selon les besoins de la presse provinciale, où certains — après avoir excité au mépris des lois — passent à la caisse pour émarger à tant la ligne leur cri du cœur, leur appel à plus de justice !

La Biographie Michaud de 1845, qui est encore ce que nous avons de mieux, s'est rangée parmi les aristarques les plus sévères de Belleforest.

Pourtant il eut des amis qui le défendirent avec énergie durant sa vie, et qui, après sa mort, lui restèrent fidèles.

« C'est un homme de grande leçon, disait René de » Lusinge, dans sa *Manière d'écrire l'Histoire*, qui » n'ignore rien de ce que la vieille antiquité a laissé de » confus, dont il éclaircit les passages avec grand soin et » bon langage. »

Et Du Verdier Van-Privas : « Je tirais autant de con- » tentement de notre commerce de lettres que j'ai depuis » reçu de regret par son trépas... Son nom demeurera » immortel entre les hommes tant que le monde sera » monde, à cause des belles œuvres qu'il a faict. »

Ni cette indignité, ni cet excès d'honneur !

Digitized by Google

Belleforest ne fut certainement pas un de ces érudits à grande figure qui survivent dans l'histoire de la littérature et de la science. Très médiocre poète, traducteur hâtif des ouvrages qu'il vulgarisait, écrivain fécond et populaire, il eut le sort qui, dans la république des lettres, attend tous les auteurs de ce genre. Eux surtout donnent une réalité au dicton *habent sua fata libelli*. Combien nombreux sont les livres aimés de ma jeunesse que je vois déjà tombés dans l'oubli et vendus, selon le poids, aux fabricants de carton.

« Il nous faut du nouveau n'en fut-il plus au monde, » chantait-on, dans une opérette d'Offenbach. C'est de plus en plus le cri de la foule.

Mais, par exception, il est agréable à certains esprits, animés d'un soupçon de philosophie et d'un grain de curiosité, de rechercher, dans ce passé délaissé à jamais par une foule toujours plus grande, un de ces types qui eurent à juste titre leur heure de véritable célébrité, non moins, peut-être plus, que les trois quarts de nos académiciens actuels, sans excepter ceux du quarantième fauteuil, où l'on est porté par le suffrage universel.

Ce n'est pas, je pense, aux membres de la Société du Comminges à me blâmer d'avoir exhumé le souvenir de leur compatriote François de Belleforest.

Emile CARTAILHAC.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE PRÉHISTORIQUE

Le Monument (Soleil) de Cardeilhac

Un des monuments préhistoriques les plus remarquables de la vallée de la Save est certainement celui que nous avons découvert au commencement de l'année 1888. Il est situé sur l'un des plateaux de la forêt de Cardeilhac, à côté du chemin qui, de cette paroisse, conduit au Cuing et à Montrejeau, laissant à sa droite, et la dominant, la riche et belle vallée de la Save qui nous occupe.

Voisin de plusieurs tumulus — dont un fort remarquable — nul doute qu'il n'ait été, comme eux, témoin de réunions considérables et même de sacrifices humains en usage chez les Gaulois.

Connaissant le culte de ce peuple pour les sombres et vastes forêts et son habitude de tenir ses assises politiques dans les lieux les plus solitaires, on peut dire, sans être téméraire, que notre monument lui doit son origine. Il est incontestablement l'un des plus curieux de cette époque reculée, et peut-être est-il unique dans son genre. Ce qui est certain c'est qu'aucun auteur n'en signale de semblables. C'est une raison pour que je le fasse connaître et que j'en donne une description aussi exacte que possible.

Le centre se compose d'une circonférence qui n'a pas moins de 24 mètres de diamètre. Creusée un peu au-dessous du sol environnant, il semble qu'elle était ouverte de toute part, à la différence de nos tumulus qui sont toujours protégés par un profond et large fossé dont la terre a servi à leur érection.

Ce cercle à peu près régulier, si l'on peut en juger par ce qui nous en reste, coupait, en deux parties égales, trois allées ou tranchées, creusées dans le sol à une profondeur de 1 m 50 sinon davantage. Comme la plupart des monuments anciens, elles se dirigent de l'Est à l'Ouest, pour nous apprendre, peut-être, qu'à l'exemple de tous les autres peuples, nos aieux attendaient le salut de l'Orient : *Quis suscitaverit ab oriente Justum?* [1]. — *Ab*

1. Isaie, XLI, 2.

Digitized by Google

oriente adducam semen tuum[1]. — *Circumspice Jerusalem ad orientem et vide jucunditatem a Deo tibi venientem*[2].

Des levées de terre, s'élargissant d'autant plus qu'elles s'éloignent davantage du centre, séparent chacune de ces allées, égales en largeur et en profondeur. Quelques chênes rabougris, de la bruyère et des broussailles en couvrent la surface.

Le côté du monument qui regarde le Midi semble avoir eu une septième allée qui, joignant les levées A et B, passait à une petite distance du cercle si elle ne lui servait pas de tangente.

Une allée parallèle à la précédente se trouvait-elle du côté du Nord? C'est probable; mais elle a pu faire place au chemin qui, de ce point, se dirige vers le quartier voisin de la forêt, appelé le Tuco de las Mauthètes, et vers un superbe tumulus qu'enserrent deux profonds et sauvages ravins. Dans notre patois, le mot *tuco* signifie monticule, tumulus, et le mot *mauthètes* exprime la pensée de petites éminences artificielles.

Ces petites élévations, qui ont fait autrefois cortège au Tuco, ont complétement disparu; quant au Tuco lui-même qui les abritait toutes et les dominait, il est encore là, avec son fossé et sa couronne de chênes. Nul doute qu'il n'y ait eu ici une nécropole gauloise, à peu près semblable à celle d'Avezac-Prat dans les Hautes-Pyrénées.

Larges de 4 mètres, plusieurs des tranchées ont une longueur de 110 mètres; mais toutes me paraissent avoir été d'égales dimensions à leur origine.

Il n'en est pas de même des levées de terre qui les séparent. Ces levées ont à leur point de départ, au centre, une largeur moyenne de 4 à 5 mètres, et de 12 à 15 mètres à leurs points extrêmes. Ainsi que les allées, ces levées de terre forment comme les rayons d'un grand soleil qui aurait son foyer à la circonférence. Or, comme le soleil a reçu et reçoit encore de beaucoup de peuples les honneurs divins, ne pourrait-on pas supposer que le monument dont nous parlons était dédié à cet astre?

« De tous les cultes en honneur chez les anciens, celui du soleil tait incontestablement le plus répandu. Malgré les menaces et les châtiments réservés à ses adorateurs, nous le trouvons en vogue jusques chez les Israélites.

» Nous croyons que c'est lui, principalement, que les Phéniciens adoraient sous le nom de Baal et les Moabites sous le nom de Chamos, les Ammonites sous celui de Molac et les Israélites sous le nom encore de Baal et du roi du ciel. Ils ne séparaient pas son culte de celui de la lune qu'ils nommaient Astarté et la reine du ciel[3]. C'est sur les hauteurs, dans les bois, sur les toits des maisons qu'on les honorait.

» Gardez-vous bien, dit Moïse, lorsque vous élèverez les yeux vers le ciel et que vous verrez le soleil, la lune et tous les astres du ciel, de les adorer et de leur rendre un culte superstitieux,

1. Isaie, XLIII, 5.
2. Baruch, IV, 36.
3. Deutér., IV, 19.

Digitized by Google

puisqu'ils n'ont été créés que pour le service des nations qui sont sous le ciel. Ailleurs, il condamne à mort ceux qui se laissent aller au culte des dieux étrangers, du soleil et de la lune[1].

Josias, roi de Juda, ôta du temple du Seigneur les chevaux et brûla les chariots que les rois ses prédécesseurs y avaient consacrés au soleil[2]. Job dit qu'il a regardé comme un très grand crime, et comme un renoncement au Dieu très-haut, de baiser sa main en signe d'adoration lorsqu'il a vu le soleil dans toute sa beauté et dans tout son éclat[3]. Ezéchiel vit en esprit, dans le temple du Seigneur, vingt-cinq hommes de Judas qui tournaient le dos au sanctuaire et qui avaient le visage tourné vers l'Orient et adoraient le soleil à son lever[4]. » *(Dict. d'Ecriture sainte.)*

« Chez tous les peuples polythéistes de l'antiquité, le soleil, » grande et intarissable source de lumière et de chaleur, occupait » un des principaux rangs dans la religion. » Sous des noms divers, tous les peuples anciens et quelques peuples modernes lui ont voué un culte particulier. Il serait trop long de signaler tous les noms dont on l'a honoré, rappelons seulement que certains peuples, et parmi eux les Pamphiliens et les Crétois, nommèrent le soleil Abellion.

Si vous étudiez la mythologie des anciens, vous trouverez que chaque divinité avait toujours son emblème. La foudre était celui de Jupiter, le bouclier et l'épée celui de Mars, et la balance celui de la Justice. Cérès porte une gerbe d'épis, Hercule la massue, et Neptune son trident, etc.

J'ai là, sous les yeux, de nombreuses médailles antiques, qui viennent corroborer à merveille notre sentiment. L'une me montre le Nil personnifié, commandant aux eaux du fleuve qui porte ce nom; l'autre, le Dieu Ibis des Egyptiens, sous la forme d'un oiseau. Là, c'est Priape veillant à la garde des jardins, assis sous un arbre touffu; et là, c'est le cheval sacré des Syriens, que je vois souvent prosternés en face d'un soleil radieux.

Nous l'avons longuement démontré ailleurs, le Dieu Arpen, *Arpenni Deo*, était adoré à Cardeilhac; un autel votif, dérobé à notre église en 1881, en fait foi. Nous poursuivons la revendication de cet objet historique avec la persévérance et l'espoir que donnent la justice. Il y a trente ou quarante ans, on découvrait des substructions antiques et des instruments de sacrifice au milieu d'un quartier auquel le dieu Arpen a laissé son nom. C'étaient là, sans aucun doute, le temple et l'autel de cette divinité topique.

Il en est de même du dieu Abellion, *Abellioni Deo*, dont l'autel ornait, jusqu'en ces derniers temps, le tympan de la porte de notre église du xve siècle. Or, puisque le soleil recevait, çà et là, les honneurs divins, sous le nom d'Abellion, ne pourrait-on pas supposer que l'autel de cette divinité — naguère soustrait à notre église, comme le précédent, ou aliéné par des gens sans qualité,

1. Deutér., xvii, 3, 4, 5,
2. Regum, IV, xxiii, 11.
3. Job, xxxi, 26, 27, 28.
4. Ezech., viii, 16.

Digitized by Google

pour des raisons que je veux ignorer — ne peut-on pas supposer, disons-nous, que le monument préhistorique qui nous occupe, avec sa forme d'un grand soleil, était l'emblème d'Abellion que nos pères auraient adoré dans notre belle et vaste forêt de Cardeilhac? Je me contente de poser la question, laissant à de plus compétents le soin de la résoudre.

Quiconque s'est un peu occupé d'histoire ou d'archéologie, connaît plus ou moins le monument merveilleux de Karnac, composé de plus de 1,200 pierres brutes sur onze lignes parrallèles. Ce sont autant de menhirs, différents de forme et de hauteur.

On connaît également les alignements d'Ardeven. Ceux de Cougny « paraissent avoir formé des clôtures sur les bruyères de » cette commune et limité certains chemins. »

« Les alignements de Pennarck offrent quatre rangs de pierres, courant du levant au couchant et formant trois allées. »

Remplacez ces alignements de monolithes par des levées de terre, dans les pays où la pierre est rare, et vous aurez des monuments presque semblables au nôtre et qui ont certainement une origine et une destination communes.

Cette substitution, commandée souvent par la force des choses à l'époque reculée qui nous occupe, nous l'avons déjà expliquée dans notre étude sur les tumulus. Nous ne reviendrons donc pas sur cette matière; mais si, pour convaincre les incrédules il fallait le sentiment d'un homme qui fait autorité en cette matière, je les engagerais à méditer ces paroles de M. de Caumont :

« Les pierre alignées étaient quelquefois remplacées par des » remparts ou fossés en terre. On a trouvé en Bretagne et » ailleurs, mais assez rarement, des levées de terre parallèles » dirigées de l'est à l'ouest et du nord au midi qui offraient, » quant à cette disposition, de l'analogie avec les alignements de » pierre et semblaient en tenir lieu. »

L'ABBÉ COURET

ancien curé de Montmaurin et de Cardeilhac.

Digitized by Google

EXCURSION EN COMMINGES

des Sociétés archéologique et historique

DE TARN-ET-GARONNE ET DE GASCOGNE

5, 6 ET 7 SEPTEMBRE 1892

VALCABRÈRE. — SAINT-BERTRAND. — BAGNÈRES-DE-LUCHON
SAINT-AVENTIN. — CAZAUX. — SAINT-BÉAT

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne et la Société historique de Gascogne, qui a son siège à Auch, s'étaient donné rendez-vous, cette année, dans notre Comminges. L'une et l'autre désiraient le visiter depuis longtemps. Elles y sont venues ensemble aussi fraternellement qu'elles étaient allées à Bordeaux, il y a deux ans.

Comme toute la seconde partie de notre livraison est consacrée à cette excursion qui laissera aux Commingeois le meilleur souvenir, nous allons d'abord donner l'Invitation à l'excursion due à la plume élégante, et bien gracieuse pour notre contrée, de M. l'abbé Fernand Pottier, et l'Itinéraire qui l'accompagnait, moins les illustrations charmantes dont il était orné au moment de sa distribution. La destruction trop hâtée des clichés aura privé notre *Revue* des jolis dessins de notre habile et distingué confrère M. Maurice Gourdon.

Un programme, artistique aussi dans un genre plus fantaisiste, avait été distribué en même temps au nom de la Société de Gascogne. Le même obstacle matériel s'est opposé à sa reproduction.

Puis viendront les comptes rendus et les diverses communications faites aux séances de Saint-Bertrand et de Luchon.

Digitized by Google

Société archéologique de Tarn-et-Garonne

Montauban, 8 août 1892.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vous l'avez appris par une précédente lettre, nos « Manœuvres d'Automne » vont s'effectuer dans le Comminges.

Parmi les onze *élections* dépendantes de la Généralité de Montauban — de 1642 à 1716 — nulle n'avait revêtu plus verdoyante parure et porté au front plus haute couronne, faite de rochers et de glaciers; nulle n'avait été arrosée par des eaux plus vives et plus salutaires. Virgile eût trouvé là les frais tableaux de ses églogues, et le Dante les âpres inspirations de son génie.

Mais aussi, quelle place de choix pour le Comminges, au cœur même des Pyrénées françaises!

Je ne prétends pas, dans ces lignes rapides, éblouir votre regard en dévoilant les splendeurs de nos montagnes: pourrait-on, sans les voir, les admirer comme il convient?

Sommets divinisés, l'excuse des pauvres païens qui vous consacrèrent des autels se trouve dans votre beauté!

DIS MONTIBVS

S'il est malaisé de dépeindre cette région privilégiée, il serait plus facile d'en retracer l'histoire et d'en mentionner les monuments, si l'espace ne faisait défaut.

Je reviendrai sur ce double sujet dans un programme destiné aux excursionnistes; il me suffit, pour l'heure, dans ce vieux pays des Convènes, colonisé par Rome, de saluer, placée fièrement sur un monticule, la noble cathédrale de Saint-Bertrand. Elle surgit au milieu des ruines

Digitized by Google

du *Lugdunum Convenarum,* debout quand Comminges, ses comtes et ses évêques ont disparu. Au bas du coteau, les ruines d'un amphithéâtre romain; plus loin, dans la vallée, Saint-Just de Valcabrère, une basilique bâtie de débris antiques.

Il est vrai d'ajouter que des noms et des faits inscrits sur des marbres nombreux, sont encore les témoins du passé.

Maintenant, j'ai hâte de vous annoncer une heureuse nouvelle : des membres de la Société historique et archéologique d'Auch — nos hôtes appréciés du mois de mai dernier — doivent se joindre à nous.

Le point de concentration des deux compagnies gasconne et quercynoise est Montrejeau; l'objectif Valcabrère, Saint-Bertrand de Comminges, Luchon, Saint-Aventin, Cazaux en Arboust, Saint-Béat; la dislocation se fera à Marignac.

Plusieurs des Sociétés savantes, nos amies et nos voisines, seront représentées, et des archéologues de haut mérite marcheront dans nos rangs, je devrais dire à notre tête, pouvant nommer entre autres : MM. Anthyme Saint-Paul et Bladé.

Notre phalange sera accueillie aux pieds des monts par les présidents et des délégués de la Société des études du Comminges, de l'Association pyrénéenne; dans le groupe formé par eux nous retrouverons avec joie un confrère fidèle, M. Alphonse Couget.

Je souhaite votre adhésion à ce plan de campagne de trois jours : il me semble digne des efforts que vous tenterez pour vous rendre libre du 5 au 7 septembre.

Et cela dit, je vous assure, Monsieur et cher Confrère, des sentiments très vifs dans lesquels je demeure votre affectionné et dévoué Président.

Le Président,

Fernand POTTIER, *Ch. hon.*,

Correspondant du Ministère.

Digitized by Google

ITINÉRAIRE

Le Trajet

La Garonne, en courant vers l'Océan, trace un chemin, de son bassin large et vert, il conduit en Comminges. Suivons-le.

Après les clochers en briques de Toulouse, voici, de même école et du XVe siècle, celui de Muret; puis le château François Ier, de Saint-Elix. Non loin de Cazères, au sommet d'une colline, le manoir Saint-Michel; près du fleuve, dans des champs cultivés, Martres-Tolosane, gisement inépuisable de trésors lapidaires.

Boussens. — C'est déjà le Comminges Languedocien, l'avant-garde des montagnes apparait, les crêtes portent des ruines féodales : Châteaux de Roquefort, de Bélesta, de Montpezat, et, en vue les unes des autres, des tours à signaux; presque rien de l'abbaye cistercienne de Bonnefont, fondée en 1136.

L'église collégiale de Saint-Gaudens domine Valentine de sa tour romane. Bientôt, à gauche de la voie, il faut chercher du regard la pile de Labarthe; elle abrita une statue de Mercure, dieu protecteur des voyageurs, *Lares viales*. La plaine de Rivière relie Saint-Gaudens à Montrejeau, bastide royale de 1272.

Valcabrère *(Vallis Caprarum)*

Les Celtibères peuplaient le territoire de Comminges lorsque les Romains y vinrent vers 72 (av. J.-C.), sous la conduite de Pompée. Ceux-ci formèrent l'agglomération des Convènes, dont *Lugdunum Convenarum* fut le centre. Jules César fit une colonie romaine de ce beau pays; du cœur des Pyrénées centrales elle s'étendait au loin dans les vallées fertiles.

Digitized by Google

Après une ère de prospérité, *Lugdunum* — aujourd'hui Valcabrère — fut détruit par les Vandales vers 410 ; de la domination des Goths il passa au royaume d'Orléans. La citadelle avait résisté, pour succomber en 585, livrée par trahison à Léodégésile, lieutenant de Gontran, roi de Bourgogne. Son défenseur, Gondevald, fils de Clotaire Ier, fut massacré sur le rocher célèbre de Matacan, au bas de l'enceinte romaine.

De la ville antique il subsiste quelques pans de murailles, les assises d'un amphithéâtre, puis des inscriptions, des chapiteaux, des frises, utilisés dès le Ve siècle pour bâtir Saint-Just.

« Cette église, dit M. de Laurière, avec ses restes antiques, sa construction d'une époque à coup sûr antérieure au XIe siècle, son beau portail du XIIe, son autel de 1200, et l'édicule qui le surmonte (XIVe) est un monument unique en France. C'est à lui seul un véritable musée. » Elle renferme une pierre tumulaire bisome, monument chrétien du plus haut prix ; on lit sur les arcs :

VAL· SEVERA· EGIT· ANNOS· XXX· RECESSIT· III· NON·
IVL· RVFINIO· ET· EVSEBIO· CONSS
PAC· PATROCLVS· PRAESBYTER· SIBI· IN· PACE· XPI

Saint-Bertrand-de-Comminges

Convertie par saint Saturnin, la capitale des Convènes reprend vie sous un grand évêque, saint Bertrand, des seigneurs de l'Isle-en-Jourdain. Tout est chrétien sur le haut de ce monticule, debout avec sa cathédrale, quand le paganisme est enseveli à ses pieds. Il est vrai, la ville est déserte : plus de Chapitre et plus d'Evêque. On pénètre par la porte Cabirol, et en tournant la tête au delà des murs étroits, quelle spendeur pour le regard ébloui ! Ce sont les contre-forts verdoyants des Pyrénées, et au-dessus les cimes vaporeuses et les glaciers à reflets d'argent.

Un marbre, encastré, porte la taxe du poisson en 1661.

Digitized by Google

Le dernier palais épiscopal est à droite ; à gauche le reste de la maison Bridaut, dont un antiquaire a acheté la porte.

Eglise. — La tour et la première travée remontent à la fin du XIe siècle. Bertrand de Goth, trouvant cette église insuffisante, en 1304, en commença la reconstruction terminée en 1350 par l'évêque Hugues de Castillione. Le magnifique tombeau de ce prélat est placé dans la nef. L'adoration des Mages occupe le tympan de la porte, surmontée d'une tour carrée. Sur le linteau, les douze apôtres, comme autrefois à Saint-Aventin.

La nef a 25 mètres d'élévation, 53 m. 92 c. de longueur, 15 m. 54 c. de largeur. Dans les onze chapelles, de belles verrières, d'anciens rétables. On doit à Henri de Mauléon, dont les armes : *de gueules au lion d'argent*, sont partout, les boiseries du chœur et l'autel, inauguré par lui en 1535. Quel précieux spécimen de *l'art du bois* à la Renaissance : sculpture et marqueterie. Le jubé, la chaire et le buffet d'orgue sont du même travail. On a cru pouvoir attribuer l'œuvre aux Fiancette, les ancêtres du baron Fiancette d'Agos, le dévot et érudit historien de saint Bertrand, de son église, de son culte. Il aurait pu user, comme Henri de Mauléon, des trois lettres enlacées O. A. T, *omnis amor tecum*.

Des saints et les sibylles ornent les dossiers des stalles. Le siège épiscopal est digne de remarque.

Le maître-autel est en marbre de Sarrancolin ; le rétable représente l'histoire de Jésus-Christ et celle de la Vierge, histoire figurée par cent quinze personnages. Pourquoi est-il repeint à neuf ?...

Les reliques de saint Bertrand sont conservées dans un tombeau adossé à l'autel, élevé par le cardinal de Foix au XVe siècle, des peintures historiées le couvrent.

Le trésor, très diminué, conserve deux mitres du saint fondateur ; une admirable chape, brodée, aurait été donnée par le pape Clément V ; l'autre appartint, croit-on, à saint Bertrand ; des gants du XIVe siècle, et des sandales

Digitized by Google

pontificales trop restaurées ; *l'alicorne* de saint Bertrand, hampe de sa crosse ; une volute en bronze doré et un coffret de cuivre repoussé.

Le cloître roman est peuplé de tombes et d'inscriptions tumulaires du moyen âge ; c'est une précieuse galerie iconographique et épigraphique.

De Loures à Luchon les sites sont superbes. Regardez à gauche, avant l'étroite vallée, sur la hauteur, la vieille demeure des Barbazan, au-dessous un lac et des bains. Des bains encore à Sainte-Marie et à Siradan.

A Estenos, la Garonne, venant de « polir du marbre au val d'Aran », reçoit les eaux vives de la Pique.

Luchon

Là, M. Gourdon, un archéologue militant, a découvert ou recueilli des témoins de tous les âges ; là, des cromlechs sur les plateaux, des habitations lacustres dans le bas. Strabon qualifie de « magnifiques » les thermes Onésiens ; ils seront déclarés les plus beaux après ceux de Naples ; et leur fière devise le dira : *Balneum Lixonense post Neapolitense primum.*

Les montagnes et les sources avaient leurs autels, aussi bien ELIXON, la divinité topique, que les Nymphes dont vous voyez le cippe votif découvert dans les bains romains. Le savant et regretté Julien Sacaze a publié 63 inscriptions pour Luchon seulement, et a pu écrire : « Je ne connais pas d'épigraphie plus riche, plus intéressante, plus nationale. »

Après vingt siècles Luchon demeure « la reine des Pyrénées. » Le grand intendant d'Etigny a tracé au galop de ses dragons la belle avenue qui de la vieille ville conduit aux Thermes, habilement rebâtis, en 1848, sous l'intelligente administration de M. Soulerat, par l'architecte Chambert, notre compatriote. Romain Caze, élève d'Ingres, a peint le vestibule.

Digitized by Google

Saint-Aventin

Pour gravir les pentes conduisant de Luchon à Saint-Aventin, la route est sinueuse ; à chaque tournant c'est un nouvel enchantement pour la vue : la Neste d'Oueil est écumante et limpide, dans son lit profond ; du flanc de la montagne se détachent Cazarilh et Trébons ; plus loin la tour de Castel-Blancat garde l'entrée de la verdoyante vallée d'Oueil ; plus haut encore les monuments mégalithiques d'Espiaux.

Saluons, devant une petite chapelle, la trace du pied du martyr Aventin fuyant les Sarrasins ; elle est empreinte sur le roc. Bientôt son église se dresse au-dessus du village. Elle est intacte avec ses deux tours, ses absides et ses trois nefs, sa célèbre grille en fer forgé du XIIe siècle. Des peintures de la même époque, au sanctuaire, sont cachées par un rétable, les fonts baptismaux avec dossier et dais de bois peint, sont du XVe siècle, de belles cloches de la même épopue. Le buste du Saint, en partie d'argent (XVIe siècle avancé) est dû à un orfèvre toulousain.

Le portail de marbre n'a point été modifié ; le tympan est garni par un Christ à l'auréole soutenue par les Évangélistes *angélisés*. Le linteau a perdu ses Apôtres, trois d'entre eux ont été retrouvés par nous. Sur les chapiteaux historiés on remarque le martyre de saint Aventin, en regard Magdeleine aux pieds de Notre-Seigneur et le Massacre des Innocents.

Un bas-relief de grand caractère représente la Vierge-Mère offrant aux fidèles Jésus bénissant, assis sur ses genoux. Comme dans un grand nombre d'églises des Pyrénées, des cippes et des autels antiques sont entrés dans la construction.

Cazaux en Arboust

Sa petite église romane, à tour carrée, est surtout remarquable par des peintures du XVe siècle, remises

Digitized by Google

en valeur par l'habile pinceau de M. Bernard, peintre et archéologue.

Sanctuaire. — Sur la voûte le Christ, les évangélistes, des anges ; au-dessous l'Assomption entre deux groupes de Saints. — Les mystères de la vie de la Sainte-Vierge et de Notre-Seigneur.

Voute de la nef. — 1re travée, Couronnement de la Mère de Dieu, — Création, — Chute d'Adam. — 2e travée, Jugement dernier, — Triomphe de la Croix, — Récompense et Châtiment.

Sur les murs latéraux de la nef : saint Michel, saint Antoine, saint Georges, saint Christophe. Des inscriptions en roman déterminent les sujets, en voici plusieurs exemples.

BECI : LO : CORONAMENT : DE : NOSTRA : DAMA
COM : SENT : JOHAN : PREDICABA : AU : POBLE : ET : FOC : PRES : PER : HERODE
CM : I·H·S : CREEC : EBA : DEV : COSTAT : DE : ADAM
COM : LANGEL : GETE : ADAM : EBA : DE : PARADIS : TARECTE

On trouve aussi des textes latins ; pour le Jugement dernier, *Surgite, mortui, venite ad judicium. — Ite, maledicti, in ignem æternum...*

Deux personnages à genoux peuvent indiquer les donateurs.

Saint-Béat

Quatre kilomètres séparent Marignac de Saint-Béat. Les géologues constatent dans ce parcours la juxtaposition de terrains très divers : granit, ophite, roches calcaires. C'est la la route d'Espagne : la ville, autrefois *Passus lupi*, s'appela *clef de France*. Un château-fort du XIIe siècle, repris au XVe, protège maisons et église. Celle-ci fut bâtie par des moines à la fin du XIe siècle ; trois nefs se terminent par des absides ; sur le tympan de sa petite porte on voit le Christ et les Évangélistes, elle renferme des reliques précieuses.

Digitized by Google

Saint-Béat a fourni à la Gaule et donne encore à la France du marbre statuaire; nous lui devons des chefs-d'œuvre de tous les temps, et aussi la dernière halte de nos « manœuvres d'automne. »

F. POTTIER.

RELATION DE L'EXCURSION

LE 5 SEPTEMBRE

à Saint-Just de Valcabrère et Saint-Bertrand de Comminges

L'excursion dont on vient de lire l'annonce et l'itinéraire a eu lieu, en effet, le 5 septembre, favorisée par un temps propice à souhait.

Nos confrères de Montauban et du Quercy, composant la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, arrivaient sous la conduite de leur président M. l'abbé Pottier[1], organisateur hors ligne pour ces sortes d'expéditions[2], toujours attrayantes et instructives, spirituellement appelées par lui « manœuvres d'automne », dont on l'a si bien surnommé « le général ».

L'aimable et pacifique cohorte a « opéré sa jonction » en gare de Montrejeau, avec la Société historique de Gascogne, dirigée par M. l'abbé de Carsalade du Pont[3].

Plusieurs membres du Bureau de la Société des études, MM. Alphonse Couget, Baptiste Abadie et Maurice

1. M. le chanoine Pottier, inspecteur d'archéologie, correspondant du ministère de l'Instruction publique, officier d'Académie.

2. La liste de ces excursions annuelles est déjà longue, car la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, reconnue d'utilité publique, a brillamment célébré, l'an dernier, ses « noces d'argent. »

3. M. l'abbé de Carsalade du Pont, secrétaire général de l'archevêché d'Auch, officier d'Académie, commingeois d'origine et membre de notre Société, nous permettra de rendre hommage à son érudition, à l'activité et au talent dont il fait profiter sans cesse la Société historique et des archives de Gascogne.

Digitized by Google

Picot — auxquels s'étaient joints, entr'autres confrères, M. Montoussé-Dulyon et M. le chanoine de Saint-Denis Fabre-d'Envieu, ancien professeur à la Sorbonne — s'étaient rendus au devant d'elles jusqu'aux abords de la basilique Saint-Just, avec M. le curé de Valcabrère désireux de leur faire lui-même les honneurs de sa vieille église.

Parmi les compagnons du savant abbé Pottier se trouvait un commingeois de race et de cœur, M. Anthyme Saint-Paul, bien connu dans le monde des érudits par ses belles études sur l'architechtonique religieuse et civile au moyen âge. Il était tout indiqué pour diriger nos visiteurs dans leur exploration à travers les richesses artistiques et archéologiques d'une région qui lui fut de bonne heure si familière, et trop aimable pour décliner une tâche qui lui incombait si naturellement : noblesse oblige.

Avec un tel guide, rien de ce qui mérite à un degré quelconque de fixer l'attention, dans cette curieuse basilique de Saint-Just « qui porte le cachet d'une haute antiquité » et dont on a pu dire que, « prise dans son ensemble, elle est un monument unique en France », n'est passé inaperçu. M. Saint-Paul nous en a signalé, nous en a fait admirer les innombrables détails. Les larges tailloirs des chapiteaux aux pans évasés s'encadrant dans des moulures sans baguettes, aussi bien que l'appareil étroit et allongé des assises de pierre, permettent de fixer approximativement l'âge de cet édifice et d'en faire remonter la construction à l'époque carlovingienne.

Le portail dont les statues, les sculptures et le symbolisme fournissent encore matière aux dissertations ; l'appareil des maçonneries ; les débris de marbres antiques encastrés dans les murs ; le curieux autel du XIIIe siècle surmonté d'un édicule à deux étages, de disposition analogue à celle de l'autel et de la châsse de la Sainte-Chapelle à Paris ; l'inscription de Julius Atticus à Julia Salviola sur le portail du cimetière ; celle découverte par

Digitized by Google

Julien Sacaze et M. Otto Hirschfeld, en 1885, sur un contrefort de la basilique ; le chapiteau creux trouvé dans l'autel par M. Bernard, de Luchon, et qui renfermait avec des reliques un parchemin indiquant la date de la consécration de l'autel, en 1200, par l'évêque Raymond-Arnaud Ier[1] ; autant de sujets qui ont tour à tour donné lieu à l'échange d'observations du plus haut intérêt, et sur lesquelles nous ne saurions nous appesantir sans outrepasser les bornes assignées à un simple compte rendu.

Nous ne nous éloignerons pas cependant de cette noble église, véritable relique monumentale du Comminges, sans exprimer le regret causé par l'absence à Valcabrère de M. de Laurière, l'éminent secrétaire général de la Société française d'Archéologie. On avait annoncé, on espérait sa venue ; l'état de sa santé le retint à Luchon ; mais les pages remarquables qu'il a consacrées à l'église de Saint-Just, dans sa relation du Congrès tenu en 1874 à Toulouse, étaient présentes à la mémoire de tous.

*
* *

A trois heures et demie, les excursionnistes, arrêtés en face de la porte Cabirole, contemplaient un instant avec admiration la magnifique plaine au milieu de laquelle émergent du sein de la verdure le village et le château historique de Barbazan, que couronnent au midi les cimes pyrénéennes et que féconde la Garonne de ses eaux abondantes et limpides. Quel flot de souvenirs montait à la pensée, en présence de cette nature luxuriante que le soleil à cette heure inondait de ses chaudes clartés !

Dans ces campagnes sillonnées par de larges voies romaines s'élevaient autrefois de toute part de fastueuses villas ; au pied de ce roc s'étalait jadis une cité splendide que les maîtres du monde avaient enrichie des plus pré-

1. Cet évêque est nommé dans les chartes de l'abbaye de Bonnefont en 1197, 1203 et 1204.

Digitized by Google

cieux priviléges; dans ses rues bordées de superbes édifices s'agitait une population nombreuse. Mais, ô vicissitude des choses humaines! les Barbares s'avancèrent, après les Vandales les Visigoths, après les armées d'Alaric celles des princes mérovingiens, et malgré la vaillance des Convènes toutes ces magnificences s'abimèrent dans une ruine aussi lamentable que la ruine de Troie : *Quomodo ceciderunt fortes ?...*

Après une courte halte, les congressistes s'engagèrent dans les rues tortueuses de Saint-Bertrand, et bientôt ils s'arrêtaient avec respect au pied de la haute tour qui se dresse, imposante et hardie, au seuil de la cathédrale de Comminges.

M. Anthyme Saint-Paul, invité à reprendre le rôle dont il s'était si gracieusement acquitté à Saint-Just, a signalé tout d'abord ici la juxtaposition des styles : le *roman* au porche, à la tour, à la première travée qui datent du XIIe siècle; et le *gothique*, avec le beau vaisseau commencé sous le pontificat de Clément V.

Le portail de marbre, élevé au-dessus de huit marches usées par les pas des pèlerins, mériterait une longue description. Six colonnes à chapiteaux naïvement sculptés soutiennent son arcade romane. Sur l'attique du tympan les Mages sont représentés inclinant devant le divin Enfant leurs têtes couronnées, et sur l'architrave, soutenue au milieu par une colonne de marbre, se détachent, en bas-relief, les figures des douze Apôtres. Diverses inscriptions sont en outre gravées sur ce portail. Elles ont fait le lendemain, à Luchon, l'objet d'une importante communication de M. de Laurière, dont on lira le texte parmi les documents consignés à la suite de ce compte rendu.

A mesure qu'on avance dans l'intérieur, l'admiration redouble; mais il faut renoncer à relater toute les remarques qui sont faites, toutes les impressions qui sont ressenties au cours de cette visite, et surtout l'émotion religieuse qui se dégage de ce lieu sacré, pénètre et sou-

Digitized by Google

lève insensiblement les âmes. Sur la terre que nous foulons, ce fut un disciple des Apôtres, Saturnin, qui planta le premier l'arbre de la Croix et imposa les mains au premier évêque de Comminges. Le martyre et la persécution désolèrent cette église. Pendant des siècles, ses pontifes, devenus nomades, durent, comme nos évêques missionnaires, abriter leur houlette pastorale dans des résidences demeurées jusqu'à ce jour ignorées. Enfin Bertrand de l'Isle parut et, avec lui, pour le diocèse se levèrent des jours meilleurs. Il jeta les fondements d'une nouvelle ville et d'une cathédrale qu'il ne devait pas finir. Un grand pape, Bertrand de Got, l'un de ses successeurs sur le siége de Comminges, posa la première pierre de l'imposant édifice que nos yeux contemplent en ce moment, et qu'Hugues de Chatillon — dont on admire le mausolée en marbre blanc à l'entrée de la chapelle N.-D. de Pitié — eut la gloire d'achever au XIVe siècle. Mais nul n'a laissé de plus magnifiques traces de sa munificence que le dernier évêque élu par le chapitre [1], Jean de Mauléon, à qui on est redevable des riches boiseries de l'orgue, et de celles du chœur qui forment, selon la pittoresque expression de M. Roschach, une seconde église ciselée au milieu de la cathédrale.

Si riches, en effet, qu'elles défient toute description : « Un véritable peuple de statues, de figurines, de médaillons anime au-dedans comme au-dehors les splendides murailles du chœur. Quelques-unes de ces sculptures sont des merveilles d'exécution. L'artiste n'a pas laissé une place où la vie ne palpite. Personnages de la Bible, de l'Evangile et de la légende, Vertus philosophiques et Vertus chrétiennes, Prophètes et Pythonisses, Rois et Martyrs, toutes les poésies et tous les types semblent s'être confondus dans cette inspiration puissante » [2].

De l'église on monte à la sacristie pour y visiter ce

1. Le concordat signé par le pape au 16e siècle anéantit le droit d'élire lui-même son évêque, dont le chapitre avait joui jusqu'alors.

2. Roschach, *Foix et Comminges*, Paris, Hachette, 1862.

Digitized by Google

qui reste du « Trésor », c'est-à-dire une chape de Clément V, une mitre, des gants, des sandales du moyen âge, un vieil anneau épiscopal, un crochet de crosse, un coffret du XIVe siècle en cuivre repoussé dont l'inscription gothique se prête à trois versions : « pour l'amour de ma dame je combats sous cette livrée », ou bien : « pour l'amour de ma dame je combats contre cette vibre (monstre) » — il y a dans le dessin une sorte de chimère, — ou encore : « pour l'amour de ma dame je combats avec cette épée »; et cette corne de licorne, que surmontait la crosse de Bertrand de l'Isle, et dont une note de M. Couget, insérée plus loin, fera connaitre les étranges péripéties.

On est passé ensuite au cloître, monument du XIIe siècle, mais dont la partie adhérente à l'église a été évidemment remaniée lors de la construction du grand vaisseau actuel.

Là reposent plusieurs chanoines, un chevalier, un évêque de Comminges, tous du XIIIe et XIVe siècles. Inscriptions, colonnettes, chapiteaux, tout a été l'objet du plus compétent examen, sans oublier l'épitaphe caractéristique sur laquelle il est encore permis de disserter, avec son jeu de mots : *Rosa mundi, non rosa munda.* V. *Revue de Comminges*, t. I, p. 145.

Après avoir longuement admiré le ravissant panorama qui, de la partie ouverte du cloître, se déploie sur le vallon et sur les montagnes de Barousse, on s'en allait — non sans esprit de retour ainsi qu'on va voir — visiter les anciens remparts et les deux portes de la ville où apparaissent, dispersés çà et là, tant de vestiges romains mêlés à ceux du moyen âge... Que de souvenirs évoqués depuis la fondation de la citadelle des Convènes jusqu'à sa destruction et à l'épisode tragique du rocher de Matacan; puis, à partir du relèvement de la cité par l'évêque Bertrand de l'Isle, canonisé par Alexandre III en 1309, jusqu'au moment où « la thébaïde des chanoines » était déchue, probablement à jamais, du rang de ville

Digitized by Google

épiscopale, pour n'être plus qu'un modeste doyenné... pas même aujourd'hui un chef-lieu de canton !

Devant la porte Cabirole — où l'on s'entretenait avec le très érudit M. Bladé de l'inscription romaine — notre aimable confrère M. Xavier de Cardailhac a eu un mot heureux. Regardant avec nous la louve sculptée à côté de la dédicace à l'empereur Claude : « Voilà bien, a-t-il dit, l'extrait de naissance de la cité des Convènes. »

***

Vers six heures, on se réunit dans la vaste salle de la mairie, mise avec empressement à la disposition du petit congrès par l'autorité municipale. Quelques dames, que n'effraient ni l'archéologie ni l'histoire, étaient au premier rang de l'assemblée.

C'est ici le moment de réaliser notre désir de consigner dans nos annales commingeoises, comme un mémorial précieux de la journée, les noms des visiteurs venus parmi nous du Quercy et de la Gascogne.

S'étaient groupés, pour l'excursion, autour de M. l'abbé Pottier, président : MM. Dumas de Rauly, archiviste départemental de Tarn-et-Garonne ; Buscon, avocat, trésorier de la Société, Paul de Fontenilles, secrétaire général de la Société française d'Archéologie, le chanoine Fourment, Paul Fontanié, avocat, Pouillot, inspecteur d'Académie, capitaine Poussy, de Lahondès, président de la Société archéologique du Midi de la France, de Malafosse, Dr Coste, médecin principal, Dr Lafitte, Dr Cougoureux, de Cassaigneau de St-Félix, comte de Parazols, Carrière de Maynard, Armand Reboulet, colonel Forel, Henry Soubies, l'abbé Galabert, Paul Rigot, X. de Cardailhac, inspecteur de la Société française d'Archéologie, l'abbé Oulés, de Bernard, J. de Severac, Bouis, ancien magistrat, Ernest Moing, l'abbé Ferrand, l'abbé Stanislas Pons, Germain Olivier, l'abbé Bacalerie, Adrien Constans, Henri Peyronnet, Louis Foch, Henri Rigot, J. Tavaillon.

Digitized by Google

Avec M. le chanoine de Carsalade étaient venus de Gascogne : MM. Bladé, membre correspondant de l'Institut, Lavergne, inspecteur de la Société française d'Archéologie, l'abbé Breuils, Journet, Solirène, avocat, de Frétard d'Escoyeux, directeur des Postes, Cabrol, inspecteur, St-Martin, avocat, Dr Serres, l'abbé de Castelbajac, Despaux, Lozes Marcellin, Lozes Albert, de Brux, Dellas, receveur des Domaines, Daudoux, conducteur des ponts-et-chaussées, Calcat, juge d'instruction, Dupuy, Biros, Gardères, Lavergne Hippolyte, Saverne, Castéra Raymond, Gardères Cyr, Castéra, conducteur des ponts-et-chaussées.

Pour la Société des études du Comminges, à MM. Alphonse Couget, vice-président et archiviste, Baptiste Abadie, secrétaire général, Maurice Picot, ancien directeur départemental des Postes, trésorier, Montoussé-Dulyon, officier d'Académie, ancien chef du cabinet du ministre de l'Instruction publique, chanoine Fabre d'Envieu, s'étaient joints : MM. Lacroix, supérieur de Polignan, Roquebert, doyen de Saint-Béat, Georges Couget, Maubé, doyen de Saint-Bertrand, l'abbé Compans, ancien vicaire général de Bordeaux, l'abbé Hazera, doyen de Ste-Marie (Labastide-Bordeaux), François Veuillot, le jeune et très distingué journaliste, et Bernard, de la Société française d'Archéologie, qui avait amené le savant allemand Dr Joseph Partsch, professeur de Géographie à l'Université de Breslau. MM. Anthyme Saint-Paul et X. de Cardailhac, venus avec le Quercy, sont aussi des nôtres et nous n'aurions garde de ne pas les revendiquer.

En l'absence bien regrettée de M. le baron de Lassus, président de la Société, retenu au loin quand il eût été si heureux de faire à tant d'hommes distingués les honneurs de sa demeure à Montrejeau et de sa contrée elle-même, M. Alphonse Couget fut chargé de présider la séance, et il souhaita en ces termes la bienvenue à ses confrères de Montauban et d'Auch :

Digitized by Google

Discours de M. Couget

« Mesdames, Messieurs,

» Ce n'était pas à moi que revenait l'honneur de vous souhaiter la bienvenue, et ce qui me le procure c'est uniquement la dévolution hiérarchique...

» Notre compagnie commingeoise, si heureuse de vous recevoir, étant en ce moment privée de son chef, vous devez vous résigner à ne voir aujourd'hui à sa place que le modeste lieutenant.

» Vous n'entendrez donc pas cette parole étincelante qui vous aurait si bien dit, Messieurs, toute la joie que votre présence ici nous fait éprouver.

» Le regret de M. de Lassus est, je vous l'assure, très vif, et il me l'exprimait encore, dans une lettre d'hier, d'une façon très accentuée.

» Il a donc fallu, croyez-le bien, un sérieux empêchement pour que vous soyez privés vous-mêmes du plaisir d'être accueillis par notre très érudit, très discret et très aimable président.

» Lui, vous aurait exprimé avec charme le sentiment que fait naître votre réunion, chers et savants confrères de Montauban et d'Auch, conduits vers les vestiges d'un passé vénérable et captivant par des présidents si distingués et si sympathiques...

» Il se serait vraiment réjoui en voyant nos liens historiques, de voisinage et d'amitié, se resserrer dans ce site admirable, sur ce sol qu'une double antiquité a rendu célèbre : l'époque romaine et celle du moyen âge.

» Mais M. de Lassus n'aurait pu évoquer des souvenirs qui me sont personnels.

» Les uns me reportent à une date déjà trop lointaine, où mon très docte et cher ami, M. l'abbé Pottier, m'associait spontanément, avec cette exquise bonne grâce qui est un des traits séduisants de sa nature, aux travaux de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne dont il est, depuis 26 ans, le président inamovible. Je ne cessai d'y trouver la plus attrayante confraternité.

» Les autres souvenirs se réfèrent au mois d'octobre 1889, à cette autre réunion d'Auch, si agréable et si instructive grâces à la science, à la verve, à l'esprit des Bladé, des Carsalade du Pont, des Tamizier de Laroque, de tant d'autres... et ne faudrait-il pas les nommer tous ?

» Ce jour-là aussi, le Quercy et la Gascogne fraternisaient, comme ils le font en ce moment à notre profit.

» ... Mais, trêve d'expansion et de réminiscences ! Nous allons entendre les représentants les plus autorisés des deux Sociétés

Digitized by Google

qui nous visitent nous apporter des communications pleines de savoir et d'intérêt...

» Je me reprocherais d'en retarder l'heure. »

Et la parole est aussitôt donnée à M. Anthyme St-Paul.

Nul, assurément, ne pouvait apporter plus de compétence et d'autorité dans l'exposé qu'il fait alors de l'art monumental dans le Comminges, du IVe au XIVe siècle. Cette conférence très nourrie est le lumineux développement d'une forte étude publiée par lui sur notre architectonique dans le tome III de la *Revue*.

Après les remerciments du Président pour cette intéressante course à travers le Comminges architectural et archéologique, M. l'abbé de Carsalade communique à l'assemblée l'analyse d'un grand nombre de bulles émanées de Clément V, qu'il a relevées lui-même dans la collection des actes de ce grand pape, collection due à l'infatigable patience des moines du Mont-Cassin. Les bulles, pour la plupart ignorées, que nous signale M. de Carsalade, concernent exclusivement des églises du diocèse de Comminges, et notamment celles de Saint-Bertrand et de Saint-Gaudens. On lira plus loin ce mémoire, qui restera comme un document précieux dans notre *Revue*.

M. l'abbé Pottier résume, comme MM. Anthyme Saint-Paul et de Carsalade venaient de le faire, en termes rapides, toujours aimables, l'emploi de la journée. Au nom des Sociétés réunies, il félicite MM. Trey et Garravé de leur intelligente persévérance à recueillir des fragments antiques avec lesquels ils sont parvenus à former chez eux un véritable musée. Il se plaît à rappeler aussi ce que furent ces « liens historiques » auxquels avait fait allusion l'allocution du Président : l'évêché de Comminges ayant toujours appartenu à la province ecclésiastique d'Auch, il vint une époque où le pays de Comminges proprement dit fut détaché de la généralité de Montauban dont il dépendait pour être incorporé dans

Digitized by Google

celle de Gascogne : c'était en 1716; mais la séparation ne fut pas pour cela absolue, et le Comminges n'en resta pas moins, pour les finances, comme par le passé, dans le ressort de la cour des aides de Montauban.

Avant de lever la séance, M. le Président propose à l'assemblée, qui adhère, d'émettre trois vœux :

Le premier, exprimé par M. le doyen de Saint-Bertrand, a pour objet d'obtenir la prompte exécution de travaux urgents à la cathédrale de Saint-Bertrand, pour lesquels les devis sont prêts et les fonds alloués;

Le second concerne la basilique Saint-Just à Valcabrère, dont le couvert en fort mauvais état nécessiterait de très urgentes réparations;

Le troisième, formulé par M. Anthyme Saint-Paul, tend à obtenir le classement comme monuments historiques des restes les plus importants de l'abbaye de Bonnefont, épars sur divers points de l'arrondissement, et qui seront indiqués, le moment venu, avec précision.

Ces vœux seront transmis à qui de droit.

***

Au déclin du jour, une longue table se dressait dans la galerie du Cloître dont les grandes ouvertures sont tournées vers la Baroûsse et dominent de verdoyants vallons. C'était vraiment un cadre original et pittoresque, et tout à fait approprié aux circonstances, que cet abri pour des agapes confraternelles d'archéologues et d'artistes, de lettrés et de poètes. Le spectacle restera certainement inoubliable pour tous ceux à qui il a été donné de s'asseoir à ce banquet commencé « au soleil couchant, avec clair de pleine lune au dessert. » Et les arcades romanes, comme les flancs de la cathédrale, se détachaient de l'ombre, baignées d'une blanche lumière, avec des apparences fantastiques qui auraient facilement porté aux évocations..... Mais une gaîté franche et douce régnait parmi les quatre-vingts convives et d'éloquents toasts étaient tour à

Digitized by Google

tour portés, par MM. Pottier et de Lahondès, à la prospérité de la Société de Comminges.

A cette fête il fallait un bouquet, et le bouquet n'a pas manqué. M. l'abbé Ferrand, le poète bordelais, à l'inspiration si variée et si riche, s'est levé et, aux applaudissements répétés de l'assistance, il a dit d'une voix vibrante les strophes spirituelles et piquantes qu'on va lire et que nous sommes heureux d'avoir pu consigner dans ce compte rendu.

Un Rêve de Gascon

SOUS LE CLOITRE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

à M. le Président A. Couget.

Ah ! j'ai fait un rêve charmant...
Pourtant n'allez pas le redire :
Mes ennemis, assurément,
En mourraient à force de rire :

*
* *

La Commission du Budget,
Pour une raison qui m'échappe,
Vient d'exécuter un projet
Qui va bien étonner le Pape :

On rétablit à Saint-Bertrand
Le siège épiscopal ; et comme
Il faut un prélat tolérant,
Je me présente et l'on me nomme.

Après tout m'est-il interdit
D'être évêque ? Non, moins qu'à d'autres,
Car toujours — l'histoire le dit —
Les Gascons furent « bons apôtres ».

Or, comme Clément-Cinq, je puis
Fournir un titre sans conteste :
Il était Gascon, je le suis,
Étant de Bordeaux — près d'Uzeste

Digitized by Google

Donc, me voilà crossé, mitré.
Seulement, j'ai pour amusette,
Comme au temps où j'étais curé,
Gardé ma muse et ma musette.

Debout sous la porte Majou,
Regardant au loin dans la plaine,
Au risque de passer pour fou
Je joue et chante à perdre haleine.

Et mes vers sont si beaux, si beaux,
Qu'au moment où je les récite,
Hors de la poudre des tombeaux
Le vieux Saint-Bertrand ressuscite :

Les murs montent de toutes parts
Comme animés par ma parole,
Et de ses orgueilleux remparts
Emerge la jeune acropole.

Ici, des arceaux éclatants,
Le Cloître aux sculptures magiques,
Tel qu'il était avant le temps
Des Vandales et des... Fabriques ;

Là, splendide comme autrefois,
De l'art chrétien pure relique,
Avec donjon aux hourds de bois,
Trône l'insigne Basilique.

Et Saint-Bertrand, plein comme un œuf,
A moins que le mur ne recule
Va craquer ; et c'est flambant neuf !...
Tout à coup, me vient un scrupule :

Une ville neuve, tant mieux
Pour le commun : c'est son affaire ;
Mais ceux qui fouillent dans le vieux,
Que voulez-vous qu'ils aient à faire ?

Si Saint-Bertrand est tout entier
Aussi frais que l'est... Brazzaville,
Je plains le bon abbé Pottier :
L'archéologue est inutile !

Digitized by Google

*
* *

Dieu merci, ce n'est qu'en rêvant
Que ma muse porta la crosse :
Je suis resté comme devant
Pauvre curé roulant sa bosse.

Je m'éveille donc ; et, joyeux
Plus encor que dans mon prologue,
Je bois à Saint-Bertrand-le-Vieux.
Ce bijou de l'archéologue !

Mais tout hélas ! doit finir ici-bas, et s'arrachant, non sans regret, à cette fête si cordiale, les excursionnistes, ravis de leur première journée, regagnaient par une nuit splendide les voitures qui allaient les emporter vers Loures pour y prendre le train de Luchon.

B. Abadie.

LES 6 ET 7 SEPTEMBRE

a Bagnères-de-Luchon, Saint-Aventin et Cazaux-de-Larboust

L'excursion s'est continuée de Saint-Bertrand à Luchon, pour aller ensuite visiter un monument classé, l'élégante église romane de Saint-Aventin et les curieuses peintures de celle de Cazaux, dans la gracieuse vallée du Larboust ; le temps a persisté jusqu'à la fin à favoriser « l'expédition » des Gascons, des représentants du Quercy et de la délégation des Commingeois à travers notre admirable pays si fertile en souvenirs du passé.

Les « manœuvres d'automne » se poursuivaient donc au grand plaisir et profit « des réservistes et territoriaux » de l'archéologie et des lettres pour la région du Gers et de la Garonne, parfaitement dirigées, d'ailleurs, par des chefs en « pleine activité ». « La dislocation » de la paci-

Digitized by Google

fique phalange devait avoir lieu le lendemain après une intéressante visite à Saint-Béat.

Le mardi, 6 septembre, les excursionnistes, levés tôt pour jouir du charme de la matinée, un soleil radieux inondant de ses rayons notre fraîche et riante vallée, étaient vers 9 heures réunis à l'établissement thermal. Là, M. le Docteur Garrigou décrivait les richesses thermales de la station et conduisait dans les galeries des sources ceux qui étaient disposés à affronter la température de ces antres plutoniques.

Bon nombre d'excursionnistes ont visité l'élégante demeure où le regretté M. Charles Tron avait réuni, avec tant de goût, tableaux et tapisseries de grand prix.

Au Casino, M. Maurice Gourdon[1] a fait, de la façon la plus aimable, les honneurs du Musée fondé par M. Lézat, dont il continue l'œuvre avec la science, l'énergie et le dévoûment qui le caractérisent[2]. En présence du plan en relief des thermes et des galeries des sources, M. le docteur Ferras a fourni des explications et affirmé cette vérité bien connue, que Luchon devait surtout à la supériorité de ses eaux et à l'efficacité de leur emploi en *humage* le titre de *Reine des Pyrénées*. Bien que surmené par la saison médicale, le sympathique docteur s'est multiplié auprès des visiteurs auxquels il a fait, à son tour, les honneurs de sa ville natale avec son affabilité tant appréciée.

Plusieurs membres du Congrès, que les sciences naturelles intéressent plus particulièrement, ont eu la bonne fortune de visiter les vitrines d'histoire naturelle de M. Gourdon, qui leur a montré sa belle collection minéralogique contenant plus de trois mille échantillons de

1. M. Maurice Gourdon, bien connu des lecteurs de notre *Revue*, comme naturaliste, géologue et écrivain, est : officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, de la Société Ramon, du Club-Alpin, etc... et délégué du Ministère pour les travaux géologiques de la Carte de France.

2. On s'est arrêté avec le plus vif intérêt devant le superbe et très exact plan en relief de l'ingénieur Lézat qui, au zèle scientifique joignit à un si haut degré l'amour de nos Pyrénées centrales. M. Gourdon a restauré avec un soin digne de tous les éloges ce plan en relief dont les détails lui rappellent ses hauts faits d'alpiniste émérite.

Digitized by Google

roches pyrénéennes rapportés par lui-même de toutes les gorges et de toutes les altitudes.

Il est regrettable que la ville n'ait pas pu installer, dans un local digne d'elle, la collection épigraphique de Julien Sacaze ; on aurait ainsi examiné avec curiosité — même sans avoir le rare privilège d'être épigraphiste consommé — les autels votifs, les cippes, les sculptures grossières des dieux pyrénéens, cette unique et précieuse collection recueillie avec patience et sagacité par le savant Commingeois, l'un des fondateurs et le premier président de notre Société des études.

Espérons, comme tant d'autres, que quelque généreux et intelligent bienfaiteur, moderne Mécène, donnera tôt ou tard à Luchon les moyens d'installer un Musée définitif, où figureraient, à la grande joie des savants et des touristes, les vestiges archéologiques de la région, les monuments épigraphiques perpétuant le souvenir de Julien Sacaze, et les collections géologique, minéralogique, d'histoire naturelle du massif luchonnais. MM. Maurice Gourdon et Bertrand Bernard seraient les conservateurs tout désignés de ce Musée, pour la réalisation duquel nous faisons des vœux très ardents, mais hélas! nous le craignons, tout platoniques !

***

L'après-midi, sous un ciel sans nuages, a été employée à visiter, dans le Larboust, les églises romanes de Saint-Aventin et de Cazaux.

La première de ces églises, pittoresquement bâtie sur une terrasse dominant le village étagé au-dessous, produit au loin l'effet le plus gracieux ; elle est surmontée d'un clocher roman et d'un clocheton de même style au-dessus de l'abside. Elle date du XIe siècle ou des premières années du XIIe ; les inscriptions de l'antiquité païenne se mêlent sur ses murailles à de beaux fragments de sculptures romanes. On remarque : à l'entrée du sanctuaire,

Digitized by Google

une belle grille en fer forgé, du XIIe siècle ; aux fonts baptismaux, des peintures sur bois du XIVe ; et à l'entrée, un bénitier roman très curieux dont la conservation est due à M. Bernard, de même que la découverte, en 1878, dans cette même église, d'une peinture du XVe siècle.

L'attention des archéologues a été retenue par les détails intéressants du portail. Les sculptures du tympan sont actuellement incomplètes, brisées dans un remaniement ancien ; M. le chanoine Pottier a cru pouvoir assurer qu'on retrouverait un des fragments disparus chez M. Olivier, petit-fils de l'architecte Chambert, qui sera heureux de faciliter ainsi la restauration de cette partie du monument.

On a aussi disserté sur l'un des chapiteaux du portail, où les indigènes s'obstinent à voir la Naissance du Saint local, et où d'autres croient reconnaitre les scènes de Madeleine arrosant les pieds du Sauveur et du Massacre des Innocents. M. de Lahondès, pour qui l'architecture religieuse du Midi n'a pas de secrets, trouve que cette vénérable église rappelle par sa construction celle de Sabart, dans l'Ariège.

***

A Cazaux-Larboust, l'église, isolée du village dont les ruelles serpentent dans le bas, élève sa tour romane, surmontée d'une flèche comme à Saint-Aventin et presque partout dans nos vallées. Cette église du XIIe siècle est surtout remarquable par ses très curieuses peintures qui couvrent toutes les parois de l'intérieur.

Ces fresques qui révèlent un talent original, plein de naïveté et d'énergie, ont vivement impressionné les visiteurs ; elles datent du XVe siècle. La première à droite représente la bénédiction d'Adam et d'Eve par le Père Éternel revêtu de longs vêtements d'archevêque ; la deuxième et la troisième figurent l'expulsion d'Adam hors du Paradis terrestre ; viennent ensuite les Saints, les Sibylles, la Vierge. Derrière l'autel on voit des scènes

Digitized by Google

charmantes sur la Nativité ; d'autres sur la Passion qui ne manquent pas de réalisme, de même que celles du Jugement dernier qui forment la composition la plus remarquable. On doit à M. Bernard la découverte de ces précieux spécimens de peintures murales du moyen âge ; il les a fidèlement reconstituées et en a publié, dans notre *Revue* (t. I, p. 172), une notice complète.

On est remonté en voiture pour descendre vers Luchon en échangeant les remarques et les impressions suggérées par l'examen de ces vieilles églises. Comme l'a dit, en effet, M. J. de Lahondès, « ces sanctuaires inaltérés des montagnes conservent d'une manière saisissante la physionomie du moyen âge. »

N'oublions pas que la montagne d'Espiaux, dont la base finit à la route où courent nos voitures et dont les pentes dénudées séparent les vallées de Larboust et d'Oueil, a été l'objet de découvertes d'archéologie préhistorique importantes. En 1875, M. Julien Sacaze découvrit sur la crête de cette montagne des alignements de pierre — cromlechs. — Ces monuments mégalithiques s'étendent jusqu'au village de Garin, près duquel se trouve le *Caillaou* d'Arribe-Pardin. Des bracelets de bronze, des poteries contenant des ossements calcinés ont été trouvés là par MM. J. Sacaze et Piette, et aussi par M. Maurice Gourdon.

*
* *

Le soir, à l'hôtel Baqué, une table de cent couverts des mieux servie réunissait Montalbanais, Gascons et Commingeois, qui prouvaient par leur entrain que la science n'a rien de morose et n'altère pas la vivacité de l'esprit. « Parmi les toasts les plus applaudis — après ceux des présidents dont le tact et l'esprit sont si connus — on gardera le souvenir des vers spirituels et piquants si bien dits par M. l'abbé Ferrand, et le salut cordial — en langue gasconne luchonnaise — du docteur Ferras, étincelante de verve, de sonorité et de franche expansion

Digitized by Google

méridionale. » M. Bladé y a répondu, avec non moins de verve et d'esprit, dans le dialecte qu'a rendu célèbre son compatriote, le félibre gascon Jasmin.

A neuf heures, dans le grand salon, devant une assistance nombreuse et choisie de dames et d'auditeurs, avait lieu une brillante séance.

M. le chanoine Pottier, qui la présidait, avait à sa droite M. le Préfet de la Haute-Garonne et à sa gauche M. l'abbé de Carsalade, représentant la Société historique de Gascogne. Puis on remarquait : MM. de Laurière, le savant secrétaire général de la Société française d'Archéologie ; de Fontenilles, inspecteur général de la même société ; Alphonse Couget, vice-président de la Société des études du Comminges ; de Lahondès, président de la Société archéologique du Midi de la France ; Anthyme Saint-Paul, l'archéologue si connu ; Bladé, l'érudit correspondant de l'Institut ; Xavier de Cardailhac, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour les Hautes-Pyrénées ; J. de Malafosse, chanoine Galabert, Pouillot, inspecteur d'Académie, Calcat, abbé de Castelbajac, Dumas de Rauly, Fontanié, L. Baurier, les docteurs Garrigou et Ferras, commandant Trespaillé, Paul de Castéran, Eugène Rostand, Cartault, Guérin, Mazens, Cruppi, etc.

M. le chanoine Pottier, dans ce langage plein de charme qui lui est habituel, a rendu hommage aux personnalités marquantes qui ont travaillé à la prospérité et au renom de Luchon, particulièrement à la mémoire du regretté Julien Sacaze. Rappelant, à ce sujet, le discours de M. le Préfet à l'inauguration de la statue de l'intendant d'Étigny, le président, chaudement appuyé par M. le docteur Garrigou, a émis le vœu qu'un autre monument consacrât le souvenir des travaux épigraphiques de Julien Sacaze, dont une prochaine publication[1] va d'ailleurs enrichir le

1. L'*Épigraphie pyrénéenne* dont de nombreux extraits concernant le pays de Comminges, ont déjà paru dans les premiers tomes de notre *Revue de Comminges*. Cet ouvrage considérable met son auteur regretté au premier rang des épigraphistes de France et d'Allemagne.

Digitized by Google

monde savant, « où Sacaze a laissé un grand vide » a dit M. Bladé en rappelant un trait de bienfaisance qui le montre compatissant à l'infortune de ses confrères. Le zèle dévoué et modeste de M. Bernard est aussi mis en relief comme il le mérite.

Quant à M. Maurice Gourdon, dont chaque itinéraire d'alpiniste est une contribution nouvelle aux sciences naturelles, « les rochers des sommets descendront tout seuls, assure l'aimable président, pour élever un monument mérité à celui qui les aura si souvent vaincus ». M. l'abbé Pottier termine en exprimant les regrets provoqués par l'absence de M. le baron de Lassus ; mais, ajoute-t-il, il a été dignement représenté par M. le vice-président, si dévoué aux études du Comminges.

L'assistance a souligné de ses applaudissements l'étincelante allocution de M. le chanoine Pottier — ce modèle des présidents. Ingénieux organisateur de ces charmantes et instructives excursions, il fut justement surnommé général de ces pacifiques « manœuvres d'automne ». Sa science, son érudition sont celles d'un bénédictin, mais *Dom Fernand Pottier*, comme on l'a pour cela très spirituellement appelé, est un savant aimable dont le caractère plein de bienveillance et de courtoisie séduit et attire.

M. de Laurière a lu une dissertation savante sur le symbolisme des sculptures du tympan de la cathédrale de Saint-Bertrand, insérée à la suite de ce compte rendu, de même que le remarquable éloge du baron d'Agos. C'est un vrai morceau littéraire que nous a donné M. Xavier de Cardailhac, membre si distingué de notre Société des études, en retraçant la vie austère et laborieuse du baron d'Agos — ce moine laïque — un des historiens du Comminges. Puis M. de Carsalade nous a raconté, en les dramatisant, les épisodes vraiment épiques de la lutte d'Audijos — gentilhomme pyrénéen si non commingeois — contre l'iniquité de la gabelle. L'auteur de *Jehanne d'Arc et de ses Gascons* — dont plusieurs étaient Commingeois — a fait vibrer en nous le sentiment

Digitized by Google

du patriotisme provincial et de la liberté. Enfin, M. l'abbé Ferrand, l'aimable et si fécond poète, de l'Académie de Bordeaux, a vraiment émerveillé l'assistance en faisant éclater devant elle, comme les gerbes d'un beau feu d'artifice, les strophes d'un vrai poëme[1] sur nos montagnes. *Revue des Pyrénées au vol de Pégase*, tel pourrait bien être le titre de cette pièce de vers aux tons si variés, où les genres opposés sont mêlés avec art, sachant *passer du grave au doux, du plaisant au sévère ;* alliant à l'impeccabilité de la forme classique un tour d'esprit très moderne, n'oubliant ni la couleur locale, ni l'allusion fine très actuelle, et, avec cela, des envolées de poésie délicieuses, souvent lyriques...

Après un tel bouquet — les fusées de l'esprit avaient commencé avec M. l'abbé Pottier — la séance a été levée et personne n'a trouvé cette soirée trop longue. Elle a eu d'ailleurs un épilogue pour le groupe privilégié qui voyait s'en écouler les dernières heures à Champsaurel, dans les salons si hospitaliers de Madame Ariosa, dignes des souvenirs évoqués par des mémoires d'archéologues. Là encore s'est donnée libre cours, aux applaudissements de tous, l'inspiration poétique de M. l'abbé Ferrand redisant, avec d'autres jolies choses, sa spirituelle réponse à Gustave Nadaud qui avait osé persifler « notre incomparable Garonne ! »

Nous avons regretté de ne pouvoir suivre à Saint-Béat le lendemain ceux de nos visiteurs qui s'y étaient donné rendez-vous. On n'a pas oublié d'ailleurs que la *Clef de France* avait été le but de notre excursion en juillet. Et, s'il plait à Dieu, ce n'est pas la dernière fois que nous aurons franchi le *Pas du Loup* et visité la *carrière des Romains*.

Georges Couget.

1. Cette épître en vers, de longue haleine, spécialement composée pour la circonstance, a déjà reçu les plus flatteurs suffrages. Ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre — excellement dits par l'auteur — ces vers étincelants en désirent la publication qui se fera certainement sous le patronage de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Bordeaux.

Digitized by Google

ANNEXES

AU COMPTE RENDU

I

CLÉMENT V & L'ÉGLISE DE COMMINGES

Tel est le titre du mémoire qu'on va lire et dont M. le chanoine de Carsalade du Pont voulut bien nous donner communication à la séance du 5 septembre, à Saint-Bertrand.

Disons auparavant quelques mots de ce Souverain Pontife Clément V, qui fut évêque de Comminges de 1295 à 1299, sous le pontificat de Boniface VIII, devint à cette époque archevêque de Bordeaux où il avait été, avant 1295, chanoine et archidiacre.

Né au château d'Uzeste — où est, dit-on, son tombeau — en 1250, il appartenait à une bonne famille de Gascogne. Il s'appliqua d'abord à l'étude du droit civil, puis du droit canon. Elu Pape, il fixa le premier sa résidence à Avignon où le Saint-Siège s'établit de 1305 à 1375, étant possesseur du Comtat Venaissin.

De même qu'il visita Bordeaux, son ancien siège archiépiscopal, il revint en Comminges dans les derniers jours de 1308 et il fit, le 16 janvier, la translation des restes de saint Bertrand « dans une riche châsse faite à ses frais. » C'est à cette occasion qu'il séjourna à l'abbaye de Bonnefont (ainsi que nous l'avons rapporté dans le t. II, p. 37 de cette *Revue*, année 1886) et qu'il y donna plusieurs bulles, dont nous n'avions indiqué que quelques-unes dans notre article et que le mémoire qui suit énumère exactement. A. C.

*
* *

Les Bénédictins du Mont-Cassin viennent d'éditer à la librairie pontificale de Rome, et aux frais du Souverain Pontife, les bulles données aux églises du monde catholique par Clément V, durant les neuf années qu'il exerça le Souverain Pontificat. La collection de ces bulles, conservées en double aux archives du Vatican, forme huit volumes in-folio et a pour titre : *Regestum Clementis Papæ V*.

Digitized by Google

Avant d'être appelé au gouvernement de l'Église universelle, Bertrand de Goth avait successivement administré l'église de Comminges et celle de Bordeaux. Devenu Pape, il n'oublia jamais ses deux épouses, mais la première eut dans ses souvenirs et dans son cœur une part plus grande ; il ressentit et garda pour elle ce sentiment profond et fidèle qui naît d'un premier amour : il l'aima plus que l'autre.

Le *Regestum* renferme de nombreux et précieux témoignages de cette prédilection. Les bulles adressées à l'église de Comminges peuvent sans contredit être rangées parmi les plus belles de la collection. Le style élevé et soutenu s'écarte tellement des formes arides et des longueurs habituelles à la chancellerie romaine, les sentiments exprimés ont quelque chose de si personnel qu'il n'est pas téméraire de croire qu'elles ont été rédigées de la propre main du Pape. Il semble, d'ailleurs, que les savants Bénédictins aient été frappés du caractère particulier de ces bulles, car ils les ont reproduites en entier presque toutes, au lieu d'en extraire simplement la *richesse*, comme ils l'ont fait pour la plupart des autres.

Mais la valeur littéraire de ces documents, encore qu'elle soit remarquable, disparaît devant leur importance historique. Ils fournissent à l'histoire ecclésiastique du Comminges des renseignements d'un intérêt capital, non seulement pour la durée du pontificat de Clément V, mais encore pour les années antérieures. Certaines de ces bulles, en effet, citent et reproduisent en entier des ordonnances épiscopales rendues par Bertrand de Goth et par ses prédécesseurs, dans le cours du XIIIe siècle. Une autre de ces bulles fixe définitivement la date de la construction de la cathédrale actuelle de Saint-Bertrand de Comminges et nous apprend que le Pape la fit élever à ses frais. D'autres ont trait à des faveurs spirituelles accordées à l'église de Saint-Bertrand, à l'institution de la fête du Saint, à la translation de ses reliques, etc.

Il est malheureusement difficile de se procurer le

Digitized by Google

Regestum, tant à cause de son prix élevé que du lieu même où il a été publié. Le Souverain Pontife ayant daigné m'en offrir un exemplaire, je crois être utile aux lecteurs de la Revue des études historiques du Comminges, en leur donnant le sommaire des bulles les plus importantes. L'ancien diocèse du Comminges est représenté dans le *Regestum* par plus de cinquante bulles.

***

N° 54. — *A Lyon, 24 novembre 1305.* — Dispense de consanguinité au quatrième degré, accordée à Bernard [1], fils de Bernard, comte de Comminges, et à Marguerite, vicomtesse de Turenne, afin qu'ils puissent vivre dans le mariage déjà contracté.

N° 59. — *A Lyon, 29 novembre 1305.* — Le Pape accorde un congé de cinq ans à Guy de Montfort [2], chanoine de Clermont, fils de Bernard comte de Comminges, afin qu'il puisse poursuivre ses études de droit civil.

N° 162. — *A Bordeaux, 30 août 1305.* — Le Pape confère à Jean de Montfort [3], fils de Bernard comte de Comminges, un canonicat dans l'église d'Albi.

N° 747. — *A Bordeaux, 30 juin 1306.* — Dispense de consanguinite au quatrième degré, accordée à Pierre-Raymond [4], fils de Bernard comte de Comminges, et à Constance, fille de Bernard comte d'Astarac : le mariage est déjà contracté ; permission de le consommer.

N° 2797. — *A Poitiers, 17 avril 1308.* — La cure de l'église de Saint-Just de Valcabrère est régie par les chanoines de Saint-Just ; Bernard Lapassa, chanoine et curé de ladite église, vient de mourir : sur la recommandation de Raymond-Athon d'Aspet, damoiseau, le Pape confère cette cure à Bernard de Fronsac, chanoine dudit Saint-Just.

(1) Bernard VII, comte de Comminges, fils de Bernard VI.

(2) Guy de Comminges, fils de Bernard VI et de Laure de Montfort, quitta l'Eglise pour rentrer dans le siècle.

(3) Jean-Raymond, fils de Bernard VI, devint évêque de Maguelonne, puis archevêque de Toulouse.

(4) Pierre-Raymond, deuxième fils de Bernard VI, fut comte de Comminges après son frère Bernard VII. Le P. Anselme, dans son *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, lui donne pour femme — sans preuve, il est vrai — Françoise de Fezensac. Cette bulle établit le vrai nom de sa femme.

Digitized by Google

N° 3784. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Le Pape règle la part de contributions que l'évêque, le clergé et les consuls de Comminges devront fournir pour la défense de la ville.

N° 3855. — *Au monastère de Bonnefont, 20 janvier 1309.* — L'évêque et le chapitre se sont plaints, au Pape, de l'archevêque d'Auch qui s'est emparé d'une partie du diocèse de Comminges voisin du sien. Le Pape ordonne à l'évêque de Toulouse de faire une enquête et de limiter les deux diocèses.

N°s 3856, 3858. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Faveurs spirituelles accordées aux chanoines de Comminges.

N° 3859. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Sept ans et sept quarantaines d'indulgences accordées à tous les fidèles qui visiteront pieusement l'église de Saint-Gaudens les jours des fêtes de saint Gaudens, et durant leurs octaves.

N° 3899. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Union de plusieurs églises au chapitre de Comminges et confirmation des unions d'églises précédemment faites.

N° 3942. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Accord entre l'évêque et le chapitre de Comminges, d'une part, et les habitants de la ville, au sujet des droits de dépaissance et de coupes du bois dans la vallée « Denben », au diocèse de Comminges.

N° 3849. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Le Pape prononce des censures ecclésiastiques contre ceux qui exigent un droit de péage des pèlerins qui passent sur le pont de Saint-Just, pour aller assister à la fête de l'Apparition de saint Bertrand, qui se célèbre chaque année au mois de mai.

N° 3951. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Indulgences à ceux qui visiteront l'église et l'hôpital de Saint-Jacques de Comminges, ou lui feront de pieuses aumônes, huit jours avant et huit jours après la fête du Saint.

N° 3953. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Pareilles indulgences pour l'église de Notre-Dame de Cazaux [1].

N°s 3954 à 3959. — *Du même lieu et des mêmes jour et an.* — Règlements intérieurs pour les chanoines de Comminges et de

1. Située dans la paroisse de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

Saint-Gaudens, casuel, cure de la cathédrale de Comminges, dîmes du chapitre de Saint-Gaudens, etc.

N° 3976. — *A Bonnefont, 19 janvier 1309.* — Confirmation de collations de bénéfices faites par le Pape, quand il était évêque de Comminges, à Sicard de Miramont et à Pons-Azémar de Miramont, son frère, chanoine de Comminges. Dans le cours de la bulle sont citées en entier les ordonnances épiscopales de 1275, 1284, 1301.

N° 3985. — *A Bonnefont, 21 janvier* 1309. — Nouvelle confirmation de collation de bénéfices en faveur de Pons-Azémar de Miramont, avec citation des ordonnances épiscopales de 1282, 1284, 1295, 1301.

N° 3994. — *A Comminges, 16 janvier 1309.* — Institution de la fête de la Translation des reliques de saint Bertrand.

N° 4765. — *A Bonnefont, 20 janvier 1309.* — Confirmation des privilèges accordés aux juges et aux clercs de la cité de Comminges par Bertrand.

N° 5659. — *Au prieuré de Grauselle, 10 septembre 1310.* — Le Pape unit le prieuré de Saint-Pierre de « Pogio », près Alan, au chapitre de Comminges, à condition que tous les jours, à perpétuité, on célèbrera trois messes en l'honneur de saint Bertrand, et qu'un cierge brûlera nuit et jour devant l'autel du Saint, dans la cathédrale de Comminges.

Clément V a épanché dans cette bulle l'amour tendre et fidèle qu'il portait à l'église dont il avait été l'évêque. Cette bulle est une des plus belles du recueil ; elle commence ainsi : « Dilectis filiis capitulo ecclesie Convenarum, etc. In medio pectoris apostolici venerabilis ecclesia Convenarum, sicut filia predilecta recumbens, dum olim nos sponsum habebat, suaviter memoramur honoris et comodi fructus in ea delectabiles percepisse seque prebuisse nostris gradum ascensibus, per quem ascendimus ad majora, propter quod in caritatis visceribus illam pre multa dilectione portantes ac vos et ipsam amplexantes paterne brachiis pietatis, libenter vos et eam condignis gratiis honoramus. »

N° 5660. — *A Avignon, 25 juillet 1310.* — Raymond-Athon d'Aspet (de Aspello) a été nommé à un canonicat dans l'église de Comminges ; les chancines refusent d'abord de le recevoir parce que leur nombre est complet ; mais considérant l'illustre naissance

Digitized by Google

dudit Raymond-Athon, la puissance de sa famille, le danger qu'il y avait de l'offenser et les avantages que le chapitre pourrait retirer de son admission, ils prient le Pape de confirmer cette nomination. Bulle de confirmation.

N° 6536. — *A Avignon, 5 février 1311.* — Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, a construit une chapelle en l'honneur de saint Jacques, à Villeneuve-de-Rivière (*in suâ villa nova de Riparia*) ; le Pape lui accorde le droit de patronat, pour lui et ses successeurs.

N° 7148. — *A Avignon, 20 février 1311.* — Le Pape confirme la concession des dîmes de Boserte faite par le chapitre de Comminges à Vital de Bramevaque, chanoine de Saint-Gaudens. Dans cette bulle est inséré l'acte de concession daté du samedi après la fête de la Translation de saint Bertrand, 1308. Voici le nom des chanoines de Comminges qui stipulent dans cet acte : « Noverint universi, etc., quod venerabiles viri domini Gausbertus de Bosco, archidiaconus de Frontinhesio, Galhardus de Benca, archidiaconus de Aura, Pontius Azemarius de Miramonte, precentor, Azemarius de Sancto-Pastore, sacrista, Petrus de Corneriis, Sicardus de Vauro, Pontius de Bellopodio, Hugo de Remengesio, Bernardus de Planhono, Raymundus de Aspello, Hugo de Castellione, canonici in ecclesia Convenarum, vocati et congregati etc., in presentia reverendi patris in Christo domini Bertrandi, divina Providentia episcopi Albiensis[1], camerariique domini nostri Summi Pontificis. »

N° 9049. — *Avignon, 23 décembre 1312.* — Le Pape charge l'archevêque d'Auch de régler le différent survenu entre les héritiers de feu Bernard, comte de Comminges, et l'abbesse du monastère de Saint-Laurent, ordre de Fontevrault, au sujet des biens de Séguine, sœur dudit feu comte et religieuse dudit monastère.

N° 9146. — *Avignon, 23 décembre 1312.* — Le Pape accorde à Arnaud-Roger[2], fils de feu Bernard, comte de Comminges, et prieur du prieuré de Muret (de Murello), au diocèse de Toulouse, la faculté de disposer de ses biens.

(1) Bertrand de Bordes, évêque d'Albi.

(2) Fils de Bernard VI, fut élu évêque de Lombez en 1317, et transféré à l'évêché de Clermont en 1320.

Digitized by Google

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE COMMINGES

N° 9909. — *Avignon, 30 janvier 1313.* — « Dilectis filiis Ademaro de Sancto-Pastore, sacriste, et Geraldo de Bazorano, canonicis ecclesie Convenarum, etc. Ad consummationem operis fabrice ecclesie Convenarum, quam ad honorem beati Bertrandi, gloriosissimi confessoris, edificari facimus de bonis nostris opere sumptuoso, diligentius intendentes, etc. » Clément V ordonne que les revenus des archidiaconés de Rivière, de Nestier, de la vallée d'Aure et du Louron soient consacrés chaque année, jusqu'à concurrence de 1000 florins d'or, à l'achèvement de la cathédrale.

J. DE CARSALADE DU PONT.

II

ENLÈVEMENT ET RESTITUTION DE LA « LICORNE »

A L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE SAINT-BERTRAND

La ville de Saint-Bertrand fut assiégée et prise trois fois par les Huguenots, en 1577, 1586, 1594, sous le long épiscopat d'Urbain de Saint-Gelais, celui-là même qui joua un grand rôle à Toulouse pendant la Ligue.

Chaque fois, dit notamment l'enquête du 21 janvier 1687, la ville fut saccagée et l'église cathédrale pillée. Les Huguenots « emportèrent l'argenterie et ornements qui étoient en icelle et firent même brûler les papiers qui étoient dans les archives où on a accoutumé de mettre les fondations et autres actes qui regardent le chapitre. »

On le conçoit, à chacun de ces sièges se rapportent de nombreux épisodes, consignés pour la plupart dans des enquêtes ordonnées à diverses époques par le Parlement de Toulouse et dont les originaux sont restés dans les archives.

Si le temps nous l'avait permis, nous aurions voulu donner, à la séance du 5 septembre à Saint-Bertrand, communication d'un de ces épisodes relatifs « aux saccagements et pilleries » commis par les religionnaires. Il a trait à l'enlèvement, et à sa restitution au

Digitized by Google

trésor de la cathédrale, d'un objet presque légendaire quant à sa provenance et à sa destination, considéré encore aujourd'hui comme une des choses les plus précieuses parmi celles que l'on conserve dans la sacristie de l'ancienne cathédrale. Comme on va le voir, il s'agit d'un objet vraiment historique, quoique son origine et sa véritable destination ne soient pas bien connus.

Nous voulons parler de ce bâton d'ivoire, long d'un mètre cinquante, que l'on montre encore avec : un coffret recouvert de lames de cuivre repoussé, dont l'inscription en caractères du XIIe siècle, ou du XIIIe selon M. d'Agos, est encore diversement traduite ; une des mîtres[1] et l'anneau pastoral du saint patron ; une paire de sandales ou bottines de drap *(caligæ)* dont le travail de restauration ne permet plus de fixer la date ; une paire de gants épiscopaux postérieurs au siècle de saint Bertrand ; deux chapes qui auraient été données par le pape Clément V ; enfin une tête ou volute de crosse, en bronze doré.

L'on croit que le bâton dont il s'agit a servi de hampe à la crosse de saint Bertrand. Il est percé d'un bout à l'autre et connu sous le nom de « corne de licorne ». Autrefois, aux processions, un ecclésiastique en chape le portait immédiatement avant la châsse du Saint. On y avait attaché l'anneau pastoral. « Il a la couleur du vieil ivoire et est marquée de stries ou cannelures en spirales, effacées par un travail de polissage ou produites peut-être par le redressement. »

Qu'est-ce en réalité ? Les naturalistes croient y voir une dent de narval.

Lacépède nous apprend qu'en effet, de la mâchoire supérieure de narval sort une dent très longue, étroite, conique dans sa forme, généralement terminée en pointe. Cette dent, séparée de la mâchoire, a été conservée pendant longtemps, dans les collections des curieux, sous le nom de « corne ou de défense de licorne. » On la regardait comme le reste de l'arme placée sur le front de cet animal fabuleux, symbole d'une puissance irrésistible, auquel on a voulu que le cerf et le cheval ressemblassent beaucoup et dont les anciens nous ont conservé la chimérique histoire. On en retrouve l'image sur plusieurs des monuments qu'ils nous ont laissés. « Sa figure, adoptée par la chevalerie, a souvent décoré les trophées des fêtes militaires. Elle rappelle encore de hauts faits d'armes à ceux qui visitent les vieux donjons gothiques. Elle orne les écusson conservés dans une partie de l'Europe. Il n'est donc pas surprenant qu'à une époque déjà reculée, cette dent ou

1. Il y en avait deux autrefois. Une seule reste ; elle a été décrite avec les autres ornements sacerdotaux.

Digitized by Google

défense ait été vendue très cher. Sa nature la rapproche beaucoup de l'ivoire plus dur encore que celui qui provient de l'éléphant.

» Suivant Wormius et, d'après les renseignements qu'un évêque d'Islande lui avait fait parvenir, la longueur de cette dent atteint quelquefois le quart de celle de l'animal lui-même. Il ne faut donc pas s'étonner qu'on ait trouvé des défenses de narval de plus de trois mètres et même de quatre mètres.

» On emploie la défense, ou si l'on aime mieux l'ivoire du narval, aux mêmes usages que l'ivoire de l'éléphant et même avec plus d'avantage, parce que, plus dur et plus compacte, il reçoit un plus beau poli et ne jaunit pas aussi promptement.

» Les rois de Danemark ont eu, et ont peut-être encore, dans le château de Rosenberg un trône composé de défenses de narval. Quant aux prétendues propriétés de cet ivoire contre les poisons et les maladies pestilentielles, on ne trouverait que trop de détails à ce sujet dans Barthulin, dans Wormius, dans Tulpius, etc.

» Mais comment n'aurait-on pas attribué des qualités extraordinaires à des défenses rares, d'une forme singulière, d'une belle substance, qu'on apportait de très loin, qu'on n'obtenait qu'en bravant de grands dangers, et qu'on avait pendant longtemps regardées comme l'arme toute-puissante d'un animal aussi merveilleux que la fameuse licorne ? »

En réalité il s'agit bien d'une « licorne de mer » qui est le narval, cétacé dont la mâchoire supérieure est armée de deux défenses dont l'une, chez le mâle, atteint quelquefois jusqu'à six mètres de long. Mais il faut rejeter au rang des fables l'existence de cet autre animal dont parlent les légendes, quadrupède fantastique qui aurait ressemblé au cheval, mais avec une corne au milieu du front.

Cela dit, il resterait à savoir pourquoi cet objet, précieux en lui-même sans doute, se trouva dans le trésor de la cathédrale commingeoise à côté des riches ornements et de tout le mobilier consacré au culte.

Tout ce qu'on en sait est consigné dans le procès-verbal de visite dressé en 1627 par Mgr Donadieu, dans lequel le chapitre déclare que ce bâton a été donné à l'église, avec toute sa chapelle personnelle, par l'évêque Bertrand de Goth, plus tard Clément V, pape (1305).

Que devient alors cette tradition d'après laquelle la « licorne » était le bâton pastoral de saint Bertrand, mort en 1123 ?

Quoi qu'il en soit, cette sorte de relique d'une nature extraordinaire était en grande vénération à Saint-Bertrand et dans tout le pays ; elle faisait l'objet d'une pratique pieuse et très populaire.

Etant percée bout à bout, cette corne ou défense servait à faire

Digitized by Google

passer de l'eau qu'on recueillait dévotement et à laquelle on attribuait une vertu particulière.

L'argent que l'on offrait, pendant que le prêtre en surplis faisait la cérémonie en plongeant dans l'eau écoulée l'anneau pastoral, était consacré à l'honoraire des messes ou à l'entretien de l'autel.

M. d'Agos a relevé dans le registre de la Confrérie la mention suivante : « En 1731, il a été reçu 20 livres, 6 sols, 7 deniers... »

Voici d'ailleurs ce que dit à ce sujet, dans ses intéressants manuscrits, M. de Froidour, lorsqu'il visita le Comminges en qualité de commissaire royal pour la grande réformation des eaux et forêts, vers 1669 : « On me fit voir à Saint-Bertrand, entre autres choses, un bois ou corne de licorne. On dit, pour faire espreuve si elle étoit vrayment de licorne, qu'il falloit la faire tremper dans l'eau et qu'à l'instant l'eau bouilliroit... Nous fismes cette espreuve, mais inutillement, car l'eau ne prit aucune émotion et demeura froide à son ordinaire. J'appris seulement que quand les bestiaux étoient attaqués de maladie, on avoit recours au sacristain de l'église qui faisoit passer de l'eau dans la licorne et la donnoit aux paysans, et que les bestiaux malades ayant bu de cette eau, ou d'une autre avec qui elle eust été mêlée, guérissoient infailliblement. »

***

Nous arrivons à la justification de notre titre « La restitution de la licorne » qui aurait été emportée, selon M. d'Agos, lors de la dernière invasion des Huguenots, en 1594 [1].

C'est là une erreur évidente, commise par notre regretté collègue sur la foi d'un document confus de 1601. Tous les autres documents relatifs à cet épisode se réfèrent au second siège de la ville qui eut lieu en 1586, « où ladite ville fut prise par les Huguenots et l'église d'icelle saccagée, les images brûlées, les argenteries et ornements d'icelle enlevés par le sieur de Sus, capitaine de la faction huguenote. [2] »

Ceci est encore plus décisif et donne un caractère vraiment historique à l'enlèvement de la « licorne » (la plupart des documents contemporains portent « l'alicorne ») : Il s'agit d'une lettre datée du 7 septembre 1586, qu'écrit la reine-mère Catherine de Médicis à son fils Henri III, afin qu'il ordonne de faire restituer le précieux bâton d'ivoire, enlevé au moment du pillage de la cathédrale. Nous allons la reproduire tout à l'heure.

C'est que le chapitre, particulièrement ému de cet enlèvement,

1. Attestatoire de notoriété du 21 janvier 1640, du mandement de Cazassus, juge.
2. Même « Attestatoire » de 1640.

Digitized by Google

s'était adressé « au roy » pour obtenir son intervention. Henri III avait saisi son procureur général près le Parlement de Toulouse, et, le « lundy, septiesme jour de juing mil cinq cent huictante-six », la Grand-chambre, présents : MM. Durant et de Paule, présidents, et Calmels, Sabattier, Catel, Percin, de Hautpoul, Prohenques, de Resseguier, de La Roche, Melet, Assezat, Caumels, de la Coste, rendait l'arrêt suivant :

« Vue la requeste présentée par le procureur général du roy, ensemble les jugements faits à sa requeste,

» La Cour a ordonné et ordonne que la ville de Sainct-Bertrand de Comenges, naguère réduicte en l'obéissance du roy, sera remise aux mains et pouvoirs de messire Urbain de Saint-Gelais évesque, dudit Comenges et, ce faisant, les seigneurs et gentilshommes qui y sont maintenant avec leurs troupes et gens de guerre vuideront et délaisseront ladite ville, ce que leur est enjoinct faire à chacun d'eux et, au surplus, ordonne aussi que les reliquaires et autres ornements appartenans à ladite église cathédrale, mentionnés en l'inventaire sur ce fait, et mesme « l'alicorne » dont mention est faicte en ladite requeste et information, seront aussy remis en ladite église, et à ces fins seront contraincts par toutes voyes dues et par corps ; enjoignons à tous gentilshommes, seigneurs juridictionnels, consuls et autres s'employer à la restitution de ladite « alicorne » en exécution du contenu en le dict arrest, à peine dix mille escus et autres arbitres. DURANT, CATEL. »

Catherine de Médicis s'était émue elle-même des doléances du chapitre dans lesquelles la soustraction de la fameuse « licorne » semblait occuper le premier rang, et elle s'adressa, en ces termes, à Henri III :

« ... Ce sera, Monsieur mon fils, chose à quoy vous aurez égard. Je ne vous en dirai pas, sur ce point, davantage, mais vous prierai encore d'une chose dont on vous requiert aussy qui est qu'il vous playse escrire expressément au baron Jacques, frère du vicomte de Larboust (que vous savez bien quels gens ils sont), qu'ils ayent à rendre tous les ornements dont ils se sont saisis des églises dudict Saint-Bertrand, et même une licorne appartenant à la grande église de la dite ville, laquelle a de hauteur environ cinq pieds et qui est de grande valleur... [1] »

Il faut savoir que ces sires de Larboust, objet dans cette lettre d'une insinuation peu flatteuse, bien que chargés de la garde de la ville épiscopale, n'avaient pas rempli cette mission à leur louange, pas plus qu'au profit de la cité elle-même. C'était bien là un trait du temps qu'on retrouve aussi dans une situation analogue chez le

1. *Revue de Comminges*, t. I, p. 145.

Digitized by Google

capitaine Gemit de Luscan, à Saint-Bertrand même, puis à Saint-Gaudens et, plus tard, à Muret chez un sire de Montpezat. Sous couleur de sauvegarder, ils pressurèrent. La *Revue* aura l'occasion d'en parler plus au long.

Toujours est-il — pour revenir à la maison des Larboust — qu'ils se trouvèrent nantis d'une partie des déprédations huguenotes et qu'il fallut des décisions arbitrales et des ordonnances royales pour trancher entre le chapitre, coseigneur de Saint-Bertrand avec l'évêque, des différends relatifs aux exigences du baron et du vicomte dont il s'agit.

Une sentence arbitrale du 17 mai 1587, réglant les difficultés survenues, réduit les prétentions du baron de Larboust, lequel était expressément tenu de rendre « la licorne [1]. »

Il fallut pourtant recourir à l'autorité royale elle-même, pour que le baron récalcitrant se conformât aux sentences rendues, et qui n'étaient pas encore exécutées en l'année 1594, quand eut lieu le troisième siège de la ville de Saint-Bertrand par les religionnaires.

Le chapitre, en effet, adressa cette nouvelle requête « au roy et aux seigneurs de son conseil. » La pièce était trop importante pour qu'elle ne trouvât pas intégralement sa place ici-même, bien qu'elle ait trait à d'autres griefs qu'au détournement de « la licorne. »

« Sires,

» Les syndics du clergé et chapitre de l'église cathédrale et habitants de notre pauvre ville de Saint-Bertrand, les agents du clergé de France en ce qui les regarde prenant cause pour eux, vous remontrent très-humblement qu'ores dez le commencement de l'année 1593, ladite ville, ensemble tous les circonvoisins avec elle, se fussent déclarés vos très-humbles et très-fidèles sujets et serviteurs et eussent été mis sous votre protection et sauvegarde, par le traité fait sous votre bon plaisir avec le féal s^r de Monluc et autres seigneurs de l'armée qu'il commandoit pour lors en ces quartiers, en l'absence du s^r maréchal de Matignon, votre lieutenant en Guienne, et que, par ce moyen, ils eussent espérance d'être en pleine paix et assurance, et laissant toutes méfiances fait cesser les gardes-sentinelles et autres moiens de se conserver en leur ville; si est-ce qu'un an ou environ après et lorsqu'on ne pensoit plus être en guerre, les s^rs vicomte et seigneur de Larboust, quoiqu'ils ne pussent ignorer la reconnaissance et traité susdit, pour avoir assisté, consenti et mis leurs soins en iceux, et, en compagnie d'environ 3 ou 400 Huguenots, ou cin-

1. Acte du 4 février 1587. — Autre acte passé à Saint-Gaudens, le 17 mars 1587.

Digitized by Google

quante, de nuit et par un trou de murailles, à main armée, entrés en la dite ville, et en icelle commis tous actes d'hostilité, rançonnement et désordres, extorqué mil écus au chapitre et plusieurs autres diverses sommes des particuliers d'icelui, même entre autres choses pris et emporté des archives et reliquaires de ladite église, et même une extrêmement belle « alicorne » de prix inestimable, soigneusement conservée puis temps duquel n'est mémoire pour joyau précieux en icelle, et depuis celui égaré ou engagé pour quelque somme de deniers, au grand scandale et mécontentement de tout le pais et préjudice des suppliants. Sy aurait ledit vicomte, sous prétexte de certaines prétendues lettres de capitainerie par lui obtenues de V. M. pour commander en ladite ville, établi en icelle une garnison de certains soldats, lesquels n'ayant d'autres moiens de s'entretenir que ce qu'ils prenoient des habitants, les auroient tant travaillés qu'ils auroient été contraints de quitter leurs maisons et familles et laisser leur ville déserte à la discrétion des soldats, jusqu'à ce que le sire de Luscan prétendoit aussi avoir pouvoir de ladite même capitainerie, tant par le susdit traité fait avec ledit s^r de Monluc que par provision et titre qu'il présuppose que V. M. lui en a fait dépêcher, lequel, à la surprise et invasion en avoit été maltraité et chassé de sa maison, au mois d'août ensuivant auroit reprise ladite ville et délivrée des mains et tyrannie desdits soldats et remis les habitants en leurs libertés et maisons, se remettant à ce que par vous seroit ordonné sur l'invalidité des provisions de ladite capitainerie proposée par les supplians ; et quoique par ce moïen ils dussent en être en assurance et en tranquillité si est-ce à cause des préventions desdites lettres et provisions, se jactent et font leurs efforts de se saisir et emparer de ladite ville, qui seroit son entière ruine et désolation, si qu'on est contraint d'entrer en grand frais pour la continuation de la garde, sentinelle et garnison qui ne peut être qu'incommodité et dépense ; et d'ailleurs lesdits s^rs de Larboust emportent par force et violence tous les ans la meilleure partie des fruits et revenus du s^r Évêque, chapitre et autres bénéficiers, lesquels privés des moïens de s'entretenir ne peuvent vous payer les décimes et autres impositions qu'ils vous doivent.

« Ce considéré et pour ce que par la capitulation faite sur ladite prise, dont copie est cy attachée, les suppliants se doivent retirer à V. M. pour avoir réparation de ce-dessus, plaise à icelle ordonner que les informations faites tant sur ladite prise que excès commis ensuite d'icelle, seront rapportés à votre conseil pour y être les coupables punis comme il sera de raison, et néantmoins que, conformément à vos édits, commandement sera fait auxdits s^rs de Larboust de remettre ez mains dudit chapitre, ou leur procureur,

Digitized by Google

ladite « alicorne » entière et en l'état qu'elle étoit lorsqu'ils la prirent, sous peine d'être punis comme sacrilèges, avec inhibition de troubler, ni molester ledit évêque, chapitre et autres bénéficiers en la perception et jouissance de leurs fruits et revenus. Et d'autant qu'en ladite ville il n'y a jamais eu de capitaine en état, ni autre que celui que lesdits... y ont mis selon les nécessités et durant les troubles, et que lesdites prétendues lettres sont obtenues par importunité et faux. — Donner à entendre en suivant les édits de réductions de vos païs de Rivière et Comenge vous plaira les déclarer nulles, cassées et de nul effet, avec inhibitions tant aux s^rs de Larboust que Luscan s'en servir, ni pour cet égard travailler ladite ville, sous peine d'en être punis comme ennemis et perturbateurs du repos public ; et les suppliants continueront leurs très-humbles prières pour votre santé et prospérité [1]. »

Ce document fournirait matière à bien des réflexions, et nous ne manquerons pas de l'utiliser lorsque nous raconterons les sièges consécutifs de notre ancienne ville épiscopale. Pour le moment, nous ne le rattachons qu'à notre épisode relatif à « l'extrêmement belle *alicorne*, de prix inestimable, soigneusement conservée, puis temps duquel n'est mémoire, pour joyau précieux, ceux qui l'auroient prise devant être punis comme sacrilèges. »

Mais cette intéressante « requeste au roy et à son conseil » nous suggère une remarque qui rentre absolument dans notre sujet.

On a vu par les autres documents reproduits plus haut, et notamment par la lettre de Catherine de Médicis à Henri III, qui est du mois de décembre 1586, que le bâton d'ivoire, objet de tant de vénération, avait déjà été enlevé, et cela pendant le second siège et prise de la ville, avant celui de 1594 [2]. La supplique qu'on vient de lire, dont la date ne figure pas exactement dans la copie que nous possédons, peu claire d'ailleurs dans sa teneur, comme il arrivait à cette époque dans ces sortes de rédactions, confond évidemment une partie des excès commis et des rapines perpétrées en la cathédrale de Comminges en 1594, avec ceux commis au cours des précédentes prises de ladite ville. Ainsi en a-t-il été au sujet de « la licorne », dont la restitution était réclamée et ordonnée dès 1586.

Nous allons reproduire, en son entier, le procès-verbal authentique de cette restitution. Il fut consigné dans le registre des délibérations du chapitre, à la suite d'une assemblée solennelle tenue dans le cloître le 6 mars 1601, Urbain de Saint-Gelais étant encore

1. Archives du Parlement.

2 Après avoir rappelé les commencements de l'année 1593, l'acte dit : « Si est-ce qu'un an ou environ après.... »

Digitized by Google

évêque. C'est alors que messire Adrien d'Aure, vicomte de Larboust, fut conduit à résipiscence et que cessa sa morosité, quant à la rétention de la chose qu'il détenait et que le chapitre déclarait « égarée ou engagée pour quelque somme de deniers », au grand scandale et mécontentement de tout le pais et préjudice des suppliants. »

On remarquera le langage plein d'hypocrite soumission de celui qui avait étrangement abusé du malheur des temps et de la mission toute de sauvegarde et de protection qu'il avait reçue, après l'avoir peut-être obtenue par fraude, ainsi que l'insinue le chapitre, et pour les profits qu'il en pouvait tirer en « travaillant » et pressurant les habitants de la cité diocésaine de Comminges.

Restitution de la Licorne (1601)

« L'an 1601 et le 5e jour du mois de mars, en ladite cité de Saint-Bertrand de Comenge, régnant Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, dans le cloître de l'église cathédrale d'icelle, établi en personne messire Adrien d'Aure, vicomte de Larboust, chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'arme de ses ordonnances, lequel se serait présenté par devant vénérables personnes messires Bertrand de Gemito, archidiacre d'Aure, Jean Palatz, archidiacre d'Aran, Jacques Coadau, sacristain, Jean Dufaur, précenteur, Pierre Gramont, Bertrand Sartor, Raimond Jean d'Escrivaire, Gratian Abadie, Michel Cazaux, Manaud Gestas, Pierre Pujol et Jean Bouffartigue, les tous chanoines, capitulairement assemblés, disant qu'à la prise de la présente ville de Saint-Bertrand faite par lui au temps des derniers troubles, il avait trouvé une corne « d'alicorne » dans l'église d'icelle et derrière le grand autel, et craignant qu'elle fut prise et égarée par les gens de guerre qui étaient avec lui à ladite prise, il l'aurait prise et retirée, désirant la conserver pour le profit d'icelle et affection qu'il a toujours eue en son cœur d'aimer l'Église et tout ce qui en dépend, le clergé et habitans d'icelle, comme leur prie de croire qu'il désire demeurer leur bon ami et voisin, et que ledit « alicorne » eût été brisé et mis en pièces sur le gast étant en proie quand prindrent ladite ville sous ledit vicomte : comme ayant le roy approuvé ladite prise aynsi qu'il lui a apparu par l'aveu de sa susdite Majesté, aïant été fait pour son service, comme dit est, aïant donné mandement à Mr le maréchal de Matignon, pour faire l'établissement de ladite garnison et paiement de cinquante soldats à prendre sur les tailles et taillons.

« Pour ces considérations, volontairement il est venu et a porté ladite « alicorne », laquelle il redonne présentement de sa dévotion et bonne volonté à Mr St Bertrand, en son église, au chapitre

Digitized by Google

et au pais, lui requérant s'il leur plaît de le recevoir, et l'assure même comme c'est le même « alicorne » en grandeur et longueur, et n'a été en rien diminué ; lesquels chanoines dudit chapitre ont répondu par l'organe du sr Gemito, président audit chapitre, que c'est le même « alicorne » qui fut pris de l'église dudit Saint-Bertrand en pareille grandeur et longueur que soulait être, sans être en rien diminué ; lequel ils ont reçu présentement dudit vicomte par les mains dudit sr de Gemito et le tiennent pour reçu et en ont remercié tous très humblement audit vicomte et l'en déchargent et tiennent quitte, tant à lui qu'à tous autres, ensemble de toutes autres choses prises à l'occasion de ladite ville, et tout ainsi qu'il plaît au sr vicomte, promettant ne le rechercher en aucune façon que ce soit, tant en général qu'en particulier, déclarant lesdits chanoines dudit chapitre avoir ci-devant entendu l'aveu fait par sadite Majesté de la prise de ladite ville, et tout ainsi qu'il plaît au sr vicomte offrir toute amitié et bon voisinage audit chapitre, promettant ledit chapitre lui offrir toute amitié et services, le tout sans obligation des biens communs dudit chapitre qu'ils ont soumis à toutes les rigueurs de justice, et l'ont juré ;

Présents : noble Jean Barthélemy de Binos, seigneur de Sarp ; Jean de Gemit, capitaine de Luscan ; Jean de Camplong, sieur de Bonrepaire ; Jean Sapène, Jean Sarrut, Carbon Bluze, Roger Bordères, Jean Dupuy, juge de Montagut ; Bertrand Trey, Raimond Palatz, Pierre Milaude, consuls ; Bertrand Pujol et Jean Cazaux, habitants de ladite ville, signés avec lesdits srs d'Aure, Gemito, Estivaire, Gramont, de Gestas, Bouffartigue, de Abbatia, Coadau, Bonrepaire, Sapène, Bluze, Sarrut, Pujol, de Gemito, de Sinhan. »

Et voilà comment fut réintégrée dans le trésor — bien appauvri alors par les pillages [1] — de la cathédrale de Comminges, et après bien de péripéties, ce bâton d'ivoire entouré d'un prestige légendaire et qui n'est pas une des moins curieuses épaves des richesses que renfermait, avant la triple invasion des réformés, la sacristie de l'église Notre-Dame de Saint-Bertrand.

ALPHONSE COUGET.

1. L'historique de ces expéditions est résumé dans un attestatoire des consuls de Saint-Bertrand de 1687, que nous publierons plus tard.

Digitized by Google

III

LES TAPISSERIES DE LA CATHÉDRALE

DE COMMINGES

Mgr Jean de Mauléon, nommé évêque de Comminges en 1519, enrichit notre antique cathédrale des magnifiques boiseries du chœur et de l'orgue qui font l'admiration des visiteurs. Il donna aussi les vitraux, dont on voit encore de beaux fragments, et plusieurs tapisseries très remarquables.

On les suspendait, les jours de grandes fêtes, à l'intérieur du chœur et à la porte de l'église ; elles représentaient divers sujets des mystères de la Vierge. Mais, en 1793, elles disparurent comme tant d'autres choses précieuses : Deux seulement sont restées assez bien conservées. On a enfin compris que leur valeur réclamait un soin particulier, elles sont encadrées et suspendues aux murs de la chapelle Sainte-Marguerite, et représentent : l'une, l'*Adoration des Mages,* l'autre, la *Présentation au Temple.*

La finesse des dessins, le coloris et le plan d'exécution indiquent bien les ateliers célèbres où elles ont été confectionnées ; elles paraissent remonter à Gilles Gobelin lui-même, du temps de François Ier, ce qui en rehausse le prix.

L'une des tentures nous montre, d'après l'histoire topographique : la ville de Bethléhem « située sur une colline ; ses maisons rangées sur le sommet et sur le penchant ». On y remarque la crêche et les animaux domestiques présents à la naissance du Sauveur, S. Joseph et, un peu après l'étable, la Vierge assise, tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, les trois Mages revêtus de leurs habits royaux, portant des présents, le premier à genoux et les deux autres à distance, le dernier, teint noir, suivi d'un serviteur ou esclave noir, paraissent dans l'admiration ; ils sont escortés de leurs gens à cheval ayant des oriflammes. Tout près, un chien lévrier, avec un collier, qui semble leur appartenir, des oliviers ou palmiers avec leurs fruits, un paon, le tout encadré d'un massif de fleurs.

A côté de la Vierge, on croit voir sainte Anne et deux suivantes qui offrent deux tourterelles pour le sacrifice (selon l'usage usité chez les pauvres), enfermées dans un panier qu'un Lévite reçoit de

Digitized by Google

leurs mains. Près de la porte du Temple, paraît un mendiant infirme, pauvrement vêtu, assis, la béquille à côté, une écuelle suspendue au-dessous du bras gauche, tendant une main suppliante et tenant de l'autre la coiffe pour recueillir l'aumôme ; on y remarque, comme dans le tableau précédent, un paon, des oliviers ou palmiers, le tout également encadré d'un massif de fleurs.

Les figures des personnages sont très expressives, leurs vêtements très beaux et leur pose majestueuse. Ces tapisseries sont d'un travail achevé : chacune porte les armes du donateur, Mgr de Mauléon, et ont dû être faites immédiatement après l'achèvement du chœur de la cathédrale, en 1539 : elles portent le cachet de cette époque.

D. TREY-SIGNALÈS.

IV

ÉLOGE

DE FEU

Louis de FIANCETTE baron d'AGOS[1]

lu à la séance de Luchon, par M. Xavier de Cardaillac
Membre correspondant de la Société des études du Comminges, Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

MESDAMES, MESSIEURS,

Hier, à l'entrés de la nuit, le sommeil des tombeaux du cloître de Saint-Bertrand était réveillé, pour quelques heures, par nos vivantes causeries. Au lendemain de cette soirée poétique, permettez-moi de rappeler à vos souvenirs la mémoire d'un homme qui, semblable aux moines d'autrefois, aimait à promener le long de ces arcades ses pieuses rêveries et ses savantes méditations.

1. M. d'Agos fut un des fondateurs de la Société des études du Comminges, avec MM. Julien Sacaze, Morel, Abadie, A. Couget, Dr Chopinet, et le baron Marc de Lassus qui en avait eu la première idée et qui des premiers s'associa à ses travaux.

Digitized by Google

Louis de Fiancette, baron d'Agos, était ainsi que moi de race Commingeoise ; il fut mon prédécesseur immédiat comme inspecteur de la Société française d'Archéologie dans les Hautes-Pyrénées : c'est en cette double qualité de compatriote et de collègue que je viens vous parler d'un homme dont le nom, semblable au lierre qui les étaye, est indissolublement attaché aux vieux murs romains de la cité des Convènes. De même que beaucoup de méridionaux de cette génération si bien trempée de la Restauration, M. d'Agos fit de fortes études dans ce collège de Juilly, où florissait alors l'austère enseignement des prêtres de l'Oratoire. Ses maitres et ses amis furent un des nótres, un Béarnais, l'abbé de Salinis, plus tard archevêque d'Auch, et un des vôtres, Messieurs les Montalbanais, l'abbé de Scorbiac.

Retiré dans ce port de calme et de salut, d'où bientôt il devait s'élancer vers les orages des dissidences religieuses, l'abbé de Lamennais répandait sur ces jeunes intelligences la passion de son style et la fougue de ses doctrines. Au sortir du collège, découragé au début de la vie par la tourmente de 1830, Louis d'Agos, à l'exemple de beaucoup de ses amis, vécut en dehors de son siècle ; dans son isolement volontaire, il se refusa à courber le front devant des pouvoirs successifs qui, pour lui, étaient illégitimes. Si ces hommes, qui furent bien les derniers gentilshommes, les derniers nés d'une race aujourd'hui éteinte, eurent le tort de se tenir en dehors de ce courant d'idées modernes qu'ils seraient peut-être parvenus à endiguer, nous devons envier quand même la noblesse de leur recueillement, nous, les plus jeunes, qui nous sommes mêlés aux luttes et aux transactions parfois amoindrissantes de la politique.

Louis d'Agos, qui avait rêvé le calme de la vie de famille, devait cruellement, par deux fois, être éprouvé dans ses sentiments les plus chers. Après les trop courtes années d'un mariage heureux, devenu veuf, il partagea désormais son temps entre son fils, le seul héritier

Digitized by Google

de son nom, et ses chères études d'archéologie monumentale. Cette riante vallée, où, dans un cadre de montagnes pittoresques, les civilisations successives édifièrent leurs monuments, devait trouver en lui un historien, fidèle évocateur des temps passés. Surveillant depuis de longues années les découvertes fortuites des paysans, dont la charrue déracine sans cesse de curieux débris dans ces mines jamais épuisées, il réunit dans sa demeure de Tibiran-Jaunac les éléments divers d'un musée d'antiquités pyrénéennes : ce sont d'abord les stèles funéraires, qui nous révèlent les noms des faux dieux qu'adoraient les Celtibériens nos pères. L'Olympe du paganisme, vient y coudoyer ces divinité barbares. Pêle-mêle s'étalent les fragments de briques romaines qui couvraient les toits de Lugdunum Convenarum, les morceaux de mosaïques qui pavaient les bains de la cité.

Et, debout encore, se dressent les bornes milliaires, jalonnant autrefois la voie romaine qui de Dax et de Toulouse aboutissait à Lugdunum. Descendant le long des siècles, le collectionneur, devenu historien, étudiait les origines de cette vénérable église de Saint-Just, où nos pères réunirent les débris des temples païens pour les purifier en les consacrant au Christ. M. d'Agos y retrouvait la cathédrale primitive de Saint-Bertrand et associait à ces vieux murs le souvenir des miracles du grand Saint du Comminges. Dans ses descriptions et ses récits nous avons trouvé le meilleur des guides pour nos explorations scientifiques. Chez M. d'Agos, l'archéologue était complété par l'artiste, et les inscriptions qu'il lit, et les sculptures qu'il détaille, il les avait reproduites dans de précieux dessins, malheureusement encore inédits.

Dessiner ou décrire les antiquités gallo-romaines ou romanes de Valcabrère et de Saint-Just ne lui suffisait pas, il les défendait encore contre les déprédateurs, comme un gardien jaloux. Avec quelle indignation protestait-il, dans ses livres et dans ses discours, contre les profanations de ces faux savants, qui trop souvent vin-

Digitized by Google

rent arracher, de ces antiques constructions où elles auraient dû conserver leur place, ces pierres effritées, qui allaient ensuite s'égarer dans la poussière et dans l'oubli des Musées.

Le rêve de ce moine laïque, reproduit par lui dans son ouvrage sur les antiquités de Valcabrère, était que l'église de Saint-Just passât « aux mains d'une de ces communautés que nous voyons — écrivait-il, avant leur expulsion — renaitre une à une, quand il n'a fallu pour les détruire toutes qu'un éclat de tempête. » Si l'étude de M. d'Agos sur la basilique de Saint-Just est restée quelque peu incomplète et heurtée, semblable en cela à cette antique église bâtie avec des matériaux dissemblables, dans sa monographie de Notre-Dame de Comminges, il a élevé une œuvre durable et digne de la grande cathédrale.

Le clocher et le cloître roman, l'église ogivale, il les décrit avec une respectueuse vénération ; mais en revanche, choqué dans ses sentiments d'archéologue chrétien par ces chefs-d'œuvres païens de la Renaissance, il passe presque dédaigneux devant ces guivres qui se tordent sur les accoudoirs, ces figurines grotesques qui grimacent sous les miséricordes, et ces belles têtes de seigneurs et de dames de la cour de Henri II, qui se penchent comme à un balcon au sommet des balustrades du chœur. Aussi abandonne-t-il bien vite ces merveilles de la sculpture sur bois au XVIe siècle, pour élever ses yeux et son âme le long de ces arcs ogivaux, qui, semblables aux doigts joints de mains en prières, dressent leurs fines nervures vers le ciel.

Chapelle par chapelle, arceau par arceau, dalle par dalle, Louis d'Agos lit, à travers les âges, les pierres tumulaires qui rappellent la piété des familiers de la cathédrale, la générosité des gentilshommes du Comminges, et les œuvres des évêques de Saint-Bertrand. Avec lui les poussières de ce cloître s'aggrègent de nouveau ; ce chevalier, couché dans sa cotte d'armes, nous dit son

Digitized by Google

nom et nous montre son écu de bataille; ces prêtres, pieusement étendus comme endormis dans une dernière prière, se réveillent pour nous bénir.

Combien aurait été grande la joie de M. d'Agos, s'il lui avait été donné d'assister à cette fraternelle réunion d'amis du passé. Son vieux cloître désert, si vivant pour quelques heures en cette belle soirée d'été, il l'aurait fait réapparaître à nos yeux avec sa splendeur d'antan.

Par ses diverses publications, Louis d'Agos se rattache à cette école archéologique du milieu du siècle, moins précise que la nôtre, mais plus artistique peut-être. Les archéologues méridionaux de son temps, les Cénac-Moncaut, les Bascle de Lagrèze cherchaient à dégager des vieux monuments la beauté et la poésie, sans s'astreindre toujours, comme on le fait aujourd'hui, à de scrupuleuses lectures ou à de minutieuses descriptions.

Dans cette fin de siècle plus scientifique, nous nous attachons davantage à la lettre des chartes ou au détail des sculptures, mais nos aînés, imbus encore des théories littéraires romantiques, envisageaient l'ensemble avec plus de largeur. Et puisque je viens de nommer M. de Lagrèze, laissez-moi, en passant, associer au souvenir de M. d'Agos celui de l'historien de la Bigorre qui a célébré les vieilles gloires des abbayes de Larreule et de Saint-Sever de Rustan, alors que son compatriote arrachait à l'oubli les vieux monuments de Lugdunum Convenarum.

Dans les dernières années de sa vie, M. d'Agos se reposait de ses études en réchauffant sa verte vieillesse auprès de son fils, un jeune homme de vingt ans. Mais brusquement, en pleine sève, le fils fut fauché par un mal subit; et le père, éprouvé déjà au seuil de sa vie d'homme, éprouvé encore à son déclin, resta seul désormais. En croyant, M. d'Agos adressa à Dieu la prière de Job, remerciant pour ce qu'il lui avait donné et pour ce qu'il lui avait enlevé. Mais si l'âme resta haute, le cœur

Digitized by Google

était brisé; et pendant quelques mois, ruine parmi les ruines, M. d'Agos vécut, comme une ombre au milieu des ombres du passé qui emplissaient sa maison. Dans cette chapelle qu'il avait décorée de sa main avec les débris des âges disparus, il allait demander à Dieu de mourir, et il s'éteignit doucement en accueillant la mort en libératrice.

En amour de lui, les siens ont respecté les moindres dispositions de sa demeure: dans sa chambre se dresse toujours son lit ascétique; sur son bureau les papiers épars et les livres familiers semblent attendre la main du travailleur; et dans la chapelle à l'autel gothique et aux tableaux de sainteté provenant de quelque couvent d'Espagne, les guirlandes disposées par le maître pieux achèvent de tomber en poussière.

Cette maison en deuil semble, comme celui qui l'habitait, dormir d'un éternel repos.

En terminant, Messieurs, de passage avec vous sur cette terre commingeoise, sur cette terre chrétienne, je suis heureux et fier de parler, devant les archéologues du Sud-Ouest, de l'historien du Comminges et du chrétien des anciens jours.

X. de Cardaillac.

Digitized by Google

V

SIMPLE NOTE

SUR UNE INSCRIPTION DU XIIme SIÈCLE

A SAINT-BERTRAND DE COMMINGES

MESDAMES, MESSIEURS,

L'histoire de l'art en France est, depuis quelques années, en train de subir une véritable révolution dans la recherche et la découverte des origines de l'art du moyen âge, particulièrement de l'art *gothique*. On aurait attaché jusqu'alors une importance trop exclusive à la source latine tant pour les origines de l'architecture que pour celles de la sculpture. « Cette source latine, comme le disait récemment un émi-
» nent professeur à l'ouverture de son cours, dès les derniers temps
» mérovingiens ou dès les premiers temps carlovingiens, n'était dans le
» domaine des Gaules ni unique, ni pure; elle n'était pas même le
» principal aliment des idées. »

Le cercle de ce genre de recherches s'est considérablement élargi, si bien que, sans retrancher entièrement l'influence latine, on en serait arrivé à cette conclusion que l'art byzantin, c'est-à-dire l'art néo-grec, serait la source d'où l'art du moyen âge, depuis le VIe siècle, aurait tiré les plus remarquables développements de ses origines.

Je n'ai pas, dans ces quelques mots, la prétention d'examiner ce qu'il peut y avoir de vrai ou d'excessif dans cette thèse. Je voudrais seulement attirer votre attention sur un bas-relief du XIIe siècle que vous avez vu hier à Saint-Bertrand de Comminges et examiner, avec vous, la part considérable qu'y joue cette influence.

Ce bas-relief est celui qui orne le tympan de la porte de l'ancienne cathédrale et qui représente une Adoration des Mages.

Les trois Mages placés sur la même ligne se dirigent vers la sainte Vierge assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Ils portent à la main des vases qui contiennent leurs présents. Au-dessus, des anges aériens agitent des encensoirs. Derrière la Vierge paraît un évêque mi-

Digitized by Google

tré, crossé et bénissant. C'est probablement saint Saturnin, peut-être même saint Bertrand.

L'inscription suivante en caractères du XIIe siècle, sur une même ligne, se lit au-dessus des Mages et de l'enfant Jésus :

ETLEO FARET MIRON ASPRON FILIVM DI.

Derrière la tête de la Vierge apparaissent les mots MARIA MATER qui ne présentent rien d'étrange, rien de particulier. Mais il n'en est pas de même de l'inscription précédente.

Essayons cependant de lui trouver une signification.

Il y a déjà longtemps que le regretté M. d'Agos, dont le nom et le souvenir restent chers aux archéologues de cette région, avait donné du premier mot ETLEO l'interprétation que je tiens à rapporter en lui en laissant tout l'honneur.

Il a retrouvé dans ETLEO, par suite de l'inversion involontaire des deux premières lettres, le verbe grec TELEO dont le sens est offrir, consacrer... Ainsi le premier Mage, du moins celui qui est à la gauche du spectateur et au dessus duquel est inscrit ce verbe, dit : *teleo,* j'offre *far*... Mais nous avons là une très curieuse variante des expressions latines consacrées par l'usage pour désigner ordinairement l'encens, *thus* ou *incensum*. Il paraîtra sans doute assez difficile, pour ne pas dire impossible de trouver l'idée de l'encens, *thus* ou *incensum*, dans *far* dont le véritable sens est blé, froment, farine, essence de farine, et qui rappelle le *pium far* employé par Virgile, pour désigner le gâteau sacré offert dans certaines cérémonies religieuses. Il faut donc admettre que ce Mage offre un présent tout différent de celui de l'encens et qui ne serait autre chose qu'un gâteau de farine pure [1].

Le second Mage dit : et moi j'apporte MIRON. C'est le mot qui remplace *myrrham*, et là il n'y a pas la moindre difficulté d'interprétation. C'est encore une influence gréco-byzantine très caractérisée.

Dans le mot insolite ASPRON nous avons encore un mot grec dont le sens primitif veut dire *blanc*. Au VIe siècle, à Byzance, il devint le nom d'une monnaie d'argent en raison de son éclat brillant. Tout cela, du reste, est expliqué dans Ducange. Les *aspres* sont aussi des monnaies orientales et, en France, il y a eu jusqu'à une époque peu éloignée de nous des monnaies analogues connues sous le nom de *blancs*.

ASPRON est donc pris ici dans le sens général de monnaie, soit *or* ou *argent*, *trésor*, comme le mot latin *pecunia*.

1. Nous voilà bien près, on le voit, de l'origine du *Gâteau des Rois*.

Digitized by Google

Ainsi dans la pensée de l'auteur du bas-relief, ou du moins du rédacteur de l'inscription, le Mage qui est le plus près de la Vierge dit : j'apporte l'or ; le second : et moi le myrrhe ; et le troisième : et moi le froment ou le gâteau de farine pure.

L'Evangile ne dit pas combien il y avait de Mages, mais la tradition en fixe le nombre à trois. Elle s'appuye surtout sur le nombre de leurs présents énumérés dans le texte de l'Evangile. Cependant, dans les peintures des Catacombes, on en voit quelquesfois deux et d'autrefois quatre, comme au cimetière de Domitille. La Note 18, p. 213 (édition Brunet), des *Evangiles apocryphes* prétend que, d'après une tradition du reste peu répandue, les Mages auraient été au nombre de douze. Ne pourrait-on pas trouver dans l'un de ces différents nombres le souvenir de la tradition du présent que l'auteur de notre inscription aura désigné par le mot *far ?*

Remarquons aussi que l'encens traditionnel n'est point absent de cette scène d'offrandes. Car nous l'y trouvons pour ainsi dire d'une manière toute spéciale représenté par les encensoirs qu'agitent les anges au-dessus des Mages et de l'enfant Jésus. L'auteur du bas-relief aurait-il eu l'intention de rappeler une offrande plus complète que celle figurée dans les représentations habituelles du même sujet, voulant indiquer que l'encens offert par les anges descendus du ciel s'adresse à la nature divine et le froment ou la farine pure à la nature humaine ?

Quoi qu'il en soit de ces différentes interprétations, le mélange du grec et du latin dans cette inscription est manifeste et nous fait prendre sur le fait une influence gréco-latine apportée par son auteur dans l'exécution de son bas-relief. C'est un exemple qui n'est pas sans valeur à fournir à la thèse dont il a été question au début de cette note.

Il me restorait, Messieurs, à m'excuser si je reviens aujourd'hui sur une partie des explications que je viens de vous exposer après les avoir traitées à une époque déjà lointaine[1], alors que cette influence gréco-byzantine dans le développement des origines de l'art du moyen-âge n'avait pas encore attiré l'attention de certains érudits. En me retrouvant ici en compagnie d'un grand nombre des savants devant lesquels j'ai déjà eu l'honneur de présenter ces explications, j'espère qu'ils pourront m'en donner de meilleures et je serai très heureux de les recevoir.

J. DE LAURIÈRE.

1. *Congrès archéologique de Toulouse*, 1874.

Digitized by Google

XXIe CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE

POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES

Notre Société des études avait été invitée à se faire représenter au Congrès.

Son délégué a bien voulu résumer, pour la Revue, ses impressions et nous parler, en un style alerte et précis, de la tenue de ce qu'il appelle fort bien « ces assises scientifiques », nous dire en même temps quel est le but de l'Association elle-même.

Entretemps, des souvenirs personnels lui ont suggéré un très-heureux rapprochement : les savants du Congrès siégeant sur les bancs des Lycéens de Pau, dont il fut lui-même avec succès, il y a quelques années.

On lira avec un véritable intérêt ce rapide compte rendu. A. C.

Le Congrès annuel et l'*Association française pour l'avancement des sciences* s'est réuni à Pau du 15 au 22 septembre. De très nombreux membres de l'Association et délégués de Sociétés savantes, des représentants de plusieurs Universités étrangères s'étaient rendu avec empressement à ce 21e Congrès qui marquait « l'année de majorité » de l'Association et témoignait par cela même de sa vigueur et de sa prospérité.

Lr Société des études du Comminges, ne pouvant se désintéresser de ces assises scientifiques tenues aux portes mêmes du champ de ses travaux, était représentée au Congrès.

Un cordial et généreux accueil était réservé aux congressistes par la municipalité de cette ville essentiellement hospitalière. Le Comité local d'organisation avait préparé un *Livre-Guide*, beau volume de 530 pages, soigneusement édité, ayant pour titre : « *Pau et les Basses-Pyrénées*, et destiné à « grouper tout ce qui, à un titre « quelconque, peut mettre en relief, aux yeux des membres de » l'Association, le département des Basses-Pyrénées, ou pour » mieux dire le Béarn, le Pays Basque et le Pays de Labourd » dont il est aujourd'hui la représentation administrative. » — Un exemplaire de cet ouvrage contenant de remarquables illustrations fut remis gracieusement à chaque membre du Congrès.

C'est par un discours de bienvenue très applaudi que M. Fai-

Digitized by Google

sans, maire de Pau, a ouvert la séance d'inauguration, au Théâtre, sous la présidence de M. Collignon, inspecteur général des ponts et chaussées, qui lui-même a donné le signal des travaux scientifiques du Congrès par la lecture d'une savante et attachante étude sur « l'Art et l'ingénieur ».

Le soir, une brillante réception, offerte encore par la municipalité, réunissait les membres du Congrès à la villa du Parc Beaumont.

Les 17 sections qui composent l'Association siégeaient dans les salles du Lycée, particulièrement remplies de souvenirs pour le délégué de la Société des études du Comminges, et ce fut pour lui un piquant spectacle que de retrouver, alignés sur ces bancs où sa mémoire voyait encore de turbulents écoliers, des rangées de savants, de personnalités célèbres au maintien grave et imposant.

Les journées des 16 et 17 septembre furent consacrées tout entières aux séances des sections, à des visites industrielles et scientifiques dans divers établissements de la ville. Parmi les communications vers lesquelles la qualité du conférencier ou l'intérêt du sujet attiraient un public nombreux, nous citerons celles de MM. Léon Say, Frédéric Passy, Yves Guyot, Eugène Rostand à la section d'économie politique ; celles de MM. Schrader, Cartailhac, prince Henri d'Orléans, prince Roland Bonaparte à la section de Géographie ; de MM. Laisant, Marcel Deprez, colonel Laussedat, Mgr Rougerie, Belloc, Teisserenc de Bort, Dr Bouchard, Schlumberger etc. etc. aux diverses sections.

Le dimanche 18, excursion générale à Orthez, Saint-Palais, Mauléon, Sauveterre et Salies-du-Béarn, avec réceptions charmantes des municipalités à chaque point de ce ravissant et intéressant pays.

Le représentant de la Société des études du Comminges apportait au Congrès une importante étude de M. le docteur Chopinet sur « *l'Étiologie du Goître et du Crétinisme dans les Pyrénées centrales* » dont nos lecteurs ont eu ici même un aperçu sommaire [1]. Ce remarquable travail a été lu à la 17e section (Hygiène et Médecine publique), le lundi 19 septembre, et il donna lieu à une intéressante discussion qui en fit ressortir la valeur et à laquelle prirent part notamment MM. le Dr Tison, médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph, représentant le journal le *Monde*, Gils, médecin-major au 18e de ligne, Dr Azoulan, rédacteur du *Bulletin médical de Paris*.

A signaler la très attrayante conférence de M. Eugène Trutat,

1. Revue de Comminges, t. VII, p. 1.

Digitized by Google

directeur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse « les Pyrénées, étude géologique et description pittoresque. » L'intérêt de cette conférence était augmenté par de nombreuses projections à la lumière oxhydrique d'après les photographies obtenues par M. Trutat lui-même, dont la Société des études du Comminges a pu apprécier le talent et la compétence à l'assemblée générale du 26 juin 1885.

Parmi les communications intéressant particulièrement notre région et le domaine de la Société du Comminges, nous citerons :

M. Félix Regnault : *Grotte supérieure de Gargas. — La porte d'Enfer et la haute vallée de la Rouye* (Haute-Garonne).

M. Cartailhac : *Présentation d'une vertèbre humaine pénétrée par une flèche de Silex, grotte de Saint-Martory* (Haute-Garonne).

M. Emile Belloc : *Blocs erratiques et monuments mégalithiques de l'Espiau* (glacier quaternaire d'Oô près Luchon).

Le Congrès s'est terminé par une magnifique excursion générale à Oloron, Saint-Christau, Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes, Argelès, Gazost, Cauterets, Luz, Gavarnie, Pierrefitte et Lourdes, à travers les merveilles de nos montagnes.

En somme, très-brillante assemblée tant par le nombre que par la qualité de ceux qui la composaient. L'Association française a atteint aujourd'hui un degré éclatant de prospérité avec les quatre mille membres qu'elle compte, et cela peut-il être étonnant lorsqu'on connaît son caractère que je ne saurais mieux vous présenter qu'en vous citant textuellement les paroles prononcées par M. le président Collignon à la séance d'ouverture :

« L'Association française est avant tout une société scientifique ouverte à tous, prête à grouper tous les efforts, à encourager toutes les bonnes volontés, à venir en aide, dans les limites de ses ressources, à tous ceux qui lui demandent un appui. Elle stimule les recherches et les travaux dans les différents milieux où elle pénètre. Elle met en rapport les hommes qui s'occupent de science, sans acception d'origine ou de nationalité ; elle crée des relations, souvent même des amitiés, entre personnes qui ne se seraient peut-être jamais rencontrées ni connues. Sans faire appel à aucune idée ambitieuse, elle offre pour récompense aux efforts de chacun, le plaisir de découvrir ce qu'il croit être la vérité et l'honneur de faire part aux autres des résultats de ses recherches. Enfin, et c'est là un point d'importance capitale, elle nous apprend à connaître et à apprécier notre pays, en nous faisant visiter successivement les régions si variées qui le composent.

Louis Germain.

Digitized by Google

VESTIGES GALLO-ROMAINS

A LABARTHE-INARD

La Société des études a déjà signalé[1] les récentes découvertes faites à Labarthe-Inard, aux alentours de la station du chemin de fer et dans le voisinage de l'ancienne voie romaine reliant *Tolosa* à *Lugdunum Convenarum*.

M. Chamaison, percepteur à Saint-Martory, dont on n'a pas oublié les intelligentes et fructueuses fouilles dans les abris préhistoriques de Saint-Martory et de Mancioux, nous prévint le premier de l'existence, aux endroits indiqués, d'une assez grande quantité de substructions révélées par la charrue et la pioche sur un espace assez étendu.

L'un des propriétaires, M. Chourreau, instituteur, s'est prêté, de très bonne grâce, aux explorations, déclarant abandonner les trouvailles aux chercheurs. On a mis au jour, chez lui, deux têtes de statues en marbre blanc et un médaillon, en bas-relief, assez curieux dans sa simplicité.

Nous avons vu ces objets, dont le dernier est intact.

L'une des têtes — 17 centimètres de largeur sur 25 de hauteur — ressemble assez à celle d'un empereur romain, cheveux ramenés et coupés droit sur le front.

L'autre — 16 centimètres de haut sur 27 de large — a la chevelure en bandeaux relevés et ondulés à la Niobée.

Le travail en est assez négligé, bien que dénotant une certaine habileté dans la statuaire, sans se rapporter assurément à la belle époque de l'art antique.

Ces débris se rapprochent de quelques-unes des sculptures trouvées à Martres-Tolosane, et qui contrastent avec de bien

1. *Journal de Saint-Gaudens* du 22 octobre.

Digitized by Google

plus belles recueillies en même temps, comme inspiration et comme facture.

C'est le déclin de l'art à côté d'œuvres marquant son apogée[1].

Le médaillon surtout nous a paru indiquer une période de décadence. Il a 48 centimètres de large et 64 de haut, et présente, en relief, une face humaine, sans caractère, rappelant la figure qui sert parfois à personnifier le soleil entouré de ses rayons. En tout cas, on n'y voit rien d'expressif ou de grimaçant comme dans ces attributs qu'on appelle « masques tragiques. » Le visage y est rudimentaire, entouré seulement d'une sorte de ruban ou de mentonnière avec un nœud très simple, à bouts pendants, presque droits, au-dessous du menton.

Cet ornement était encastré dans un pan de mur renversé sans fracture et recouvert par la terre.

Il était encadré par des losanges formés de cubes ou parallélogrammes en pierre blanche et marbre noir, intercalés et dont les dimensions varient entre huit et dix centimètres. Bien que désagrégés, des spécimens en ont été conservés.

Evidemment le médaillon ornait une façade. Mais quelle était cette construction ?

Etait-ce une villa isolée, ornée d'objets d'art comme l'attestent les fragments de statues ? ou bien y avait-il là une agglomération de population comme le feraient croire les traces de maçonneries trouvées ça et là aux environs ?

Beauchalot, tout voisin, avant d'être reconstruit en bastide au XIVe siècle[2], avait été un centre de population même avant l'occupation romaine, comme nous l'apprend M. Barry dans les notes préparées pour l'*Histoire du Languedoc*.

Pas très-loin de là, et dans l'autre direction, à Estancarbon — Stancarbon suivant l'ancienne orthographe — on découvrait, vers la fin du dernier siècle, encore des substructions très-importantes, en plusieurs endroits, avec de nombreux débris de poteries et d'armes.

Et c'était toujours, comme aujourd'hui à Labarthe, le long de l'ancienne chaussée de la voie romaine, dont les restes ont été si souvent rencontrés et dont la direction est encore indiquée notamment par les ruines des piles itinéraires de Lestelle et de Labarthe-de-Rivière ; celle-ci est toujours debout, bien que gravement entamée aux abords de ce dernier bourg.

Tous ces parages étaient donc parsemés de *mansiones*, d'*oppida*,

1. *Revue de Comminges*, t. VI, p. 73 et *Revue des Pyrénées*, vol. de 1890.

2. Voir notre article sur l'Abbaye de Bonnefont, *Revue de Comminges*, t. II, p. 48.

Digitized by Google

de *villæ,* et voilà pourquoi les découvertes ne sont pas surprenantes.

Cette fois, seulement, à Labarthe-Inard, ce qui est tout d'abord apparu ce sont des fragments d'œuvres d'art, des motifs d'ornementation qui dénotent une recherche particulière dans l'habitation.

L'avenir, sans nul doute, nous apportera des révélations plus précises, et la Société du Comminges n'aura garde de s'en désintéresser.

Elle peut déjà pressentir une conquête nouvelle accomplie dans son domaine si riche en souvenirs et en vestiges du passé.

A. Couget.

Digitized by Google

Digitized by Google

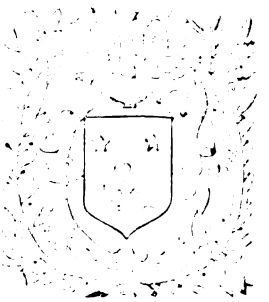

D.D.

Bartholomæi DONADIEU de GRIET Episcopi CONVENARUM

qui sanctissime obiit quique ante hoc altare requiescit

VERA EFFIGIES

Digitized by Google

BARTHÉLEMY DE DONADIEU DE GRIET

ÉVÊQUE DE COMMINGES (1625-1637)

Verbal de la Visite et Reconnaisance de l'église de Saint-Bertrand

DEPUIS la fin du ve siècle jusqu'en l'année 1790, l'Église de Comminges a vu se succéder soixante-huit Évêques, les uns illustres par leur naissance ou leurs dignités, les autres distingués par leur science ou leurs talents, tous pénétrés de la grandeur de leurs devoirs, zélés pour la gloire de Dieu et pour le salut de leur peuple.

Dans cette longue suite de prélats se détache, avec une particulière auréole, l'attrayante et vénérable figure de Barthélemy de Donadieu de Griet. Il gouverna notre diocèse pendant douze années, de 1625 à 1637. Nul de nos évêques n'a mieux mérité le titre de bienheureux, et même de saint, que ce pontife, placé par la pieuse admiration de ses contemporains immédiatement après le glorieux patron de notre pays. Ce sentiment était devenu d'autant plus vif et plus universel, que l'on se plaisait à constater des miracles opérés par l'intercession de cet homme de Dieu. De nouvelles manifestations, arrivées après sa mort, accrurent le respect et fortifièrent les premières

Digitized by Google

croyances. Le culte pour cette mémoire bénie s'est conservé depuis près de trois siècles. De nos jours, on voit encore, dans la vieille cathédrale de Saint-Bertrand, de fervents chrétiens agenouillés sur la tombe du pasteur que la tradition populaire continue à nommer : Saint Donadieu[1].

Les archives du chapitre de Comminges possèdent un monument précieux de l'administration de ce grand évêque. C'est un Verbal d'une visite et reconnaissance de l'église de Saint-Bertrand, faites en l'année 1627.

La publication de ce document, inédit en grande partie jusqu'à ce jour, offre un véritable intérêt pour l'histoire religieuse du Comminges[2]. Sans doute, il faut accepter dans cette relation les longueurs et les inévitables répétitions qu'amènent les formules du cérémonial; mais, ce sacrifice consenti de bonne grâce, on lira volontiers la description de notre cathédrale, telle que nos pères la voyaient sous le règne de Louis XIII; on se laissera vivre pendant quelques instants au milieu de cette ville épisco-

1. On lit dans les *Petits Bollandistes*, t. xv°, p. 691, à la date du 12 novembre : Anniversaires et Commémorations :

« Barthélemy de Donadieu de Griet, seigneur de Montesquieu, d'abord gouverneur de » Domfront en Normandie, sous le roi Louis XIII, puis évêque de Comminges.

» Sévère pour lui-même, il était bon et doux envers tous, ne parlant jamais à un prê- » tre sans se découvrir le premier lorsqu'il avait à reprendre quelqu'un d'entr'eux, par » honneur pour le caractère sacerdotal. Son corps repose dans l'ancienne cathédrale de » Comminges. Son cœur fut donné à l'église de Saint-Gaudens. Plusieurs guérisons mira- » culeuses ont été obtenues par son intercession, avant et après sa mort, 1637. »

Dans le Supplément, par Dom Piolin, t. III, p. 416, on trouve ce qui suit, au 12 novembre :

« Barthélemy de Donadieu de Griet, évêque de Comminges, mort en odeur de sainteté « en 1637.

» Ce vertueux évêque, que les populations de la Gascogne continuent d'invoquer avec » confiance, sera sans doute un jour élevé sur les autels.

» Avant d'entrer dans les ordres, il porta les armes, et fut pendant quelque temps » gouverneur de Domfront, dans le Passais, diocèse du Mans.

» Il releva pour ainsi dire le catholicisme dans le diocèse de Saint-Bertrand de Com- « minges où les guerres de Religion avaient causé de grands ravages.

« — Molinier, *Vie de Barthélemy de Donadieu de Griet*, Paris, 16 9, ouvrage rempli de » choses inutiles, mais renfermant aussi beaucoup de détails précieux. »

— *Gallia Christiana*, Paris, 1715, tomus primus, p. 1109.

2. Dans son ouvrage intitulé : *Notre-Dame du Comminges*, Saint-Gaudens, Abadie, 1876, M. le baron de Fiancette d'Agos a publié quelques extraits de la Reconnaissance de 1627, qu'il a placés à la fin du volume.

Digitized by Google

pale habitée par plus de soixante dignitaires ecclésiastiques, chanoines et prébendiers, parmi lesquels beaucoup de familles de notre pays aimeront à retrouver leur nom. Les archéologues et les curieux feront leur profit de certaines indications sur des coutumes oubliées, sur des emplacements dont la configuration n'est plus la même aujourd'hui, sur des établissements ou des édifices détruits dont il ne reste qu'un vague souvenir. C'est en quelque sorte une résurrection de l'église et de la cité de Saint-Bertrand au commencement du XVIIe siècle, tableau qui n'emprunte aucun trait à la fantaisie ou à l'imagination, mais qui reproduit des faits véritables constatés de la manière la plus officielle.

Comme introduction préliminaire au Verbal de la visite, nous avons cru devoir écrire quelques pages sur Barthélemy de Donadieu lui-même et sur les principaux actes de son épiscopat si fructueusement rempli. Nous nous sommes d'abord servi de la *Vie* du saint prélat, par Etienne Molinier, livre extrêmement rare aujourd'hui, puis de tous les documents qu'il nous a été permis de recueillir dans les archives publiques ou privées[1]. On nous saura peut-être gré d'avoir remis en lumière cette mémoire si chère à nos ancêtres, si digne d'être toujours honorée par leurs descendants comme l'une des plus nobles et des plus pures gloires de notre Église de Comminges.

Barthélemy de Donadieu de Griet naquit à Montesquieu-Volvestre, diocèse de Rieux, le 24 août 1592. Sa famille était d'ancienne noblesse et fort considérée. Son

1. *Vie de Messire Barthélemy de Donadieu de Griet, évesque de Comenge*, par Etienne Molinier, prestre Tolosain. — « Laudemus viros gloriosos. ECCLÉSIASTE, cap. 44. » — A Paris, veuve Jean Camusat, rue Saint-Jacques, à la Toyson d'Or, 1639, in-8°.

Ce livre est dédié à Mgr François de Donadieu, ancien évêque d'Auxerre, oncle de Barthélemy, évêque de Comenge, « non seulement, dit Molinier, comme témoin des belles » actions de son neveu, mais en partie l'autheur par ses conseils et le coopérateur par » son assistance. » — L'ouvrage est revêtu de l'approbation de Mgr de Bertier, évêque de Montauban.

Digitized by Google

père, noble Ferriol de Griet, seigneur de Montesquieu, Villepinte et autres lieux, se recommandait par son mérite et ses vertus. Sa mère se nommait Jeanne de Donadieu, fille de noble Jean de Donadieu, seigneur de Puicheric, et de Jeanne d'Hautpoul. Des trois frères de celle-ci, l'aîné servit avec distinction dans les armées du roi, devint gouverneur d'Angers, sénéchal du pays d'Anjou, et mourut, en 1604, sans avoir été marié; les deux autres arrivèrent à de hautes dignités dans l'Église : ils furent évêques de Saint-Papoul et d'Auxerre[1].

Jeanne de Griet avait été fort éprouvée par la perte successive de tous ses enfants. Elle fit vœu, dès qu'elle serait enceinte de nouveau, d'aller à pied visiter l'insigne basilique de Saint-Serńin. Le voyage était rude; il s'agissait de seize lieues. Ayant obtenu la grâce désirée, elle se hâta d'accomplir son pieux pèlerinage. Elle entra nu-pieds dans l'église, récita ses oraisons avec une extrême ferveur, et pendant son séjour à Toulouse multiplia ses bonnes œuvres. Quelque temps après il lui naissait un fils, le jour de Saint-Barthélemy de l'an 1592. Elle lui donna le nom de cet apôtre, et suivant une pratique touchante, alors très en honneur chez certaines familles profondément chrétiennes, elle voulut le faire tenir par deux pauvres sur les fonts baptismaux et le revêtir de blanc pendant sept années.

Les premiers enseignements d'une mère si pieuse et si tendre ne pouvaient manquer de porter les plus heureux fruits et de seconder les dispositions naturelles de Barthélemy. Les amusements de son enfance ne furent que des essais de vertus. Il fit ses études à Toulouse, sous la direction de son oncle maternel l'abbé de Saint-Hilaire, plus tard évêque de Saint-Papoul, et d'un de ses oncles

1. — 1° François Ier de Donadieu, du diocèse de Mirepoix, moine bénédictin, vingt-troisième évêque de Saint-Papoul, enseveli à Saint-Papoul en 1626. (*Mélanges* concernant l'évêché de Saint-Papoul, par Hennet de Bernoville. Paris, Lainé, 1864.)

2° François II de Donadieu, évêque d'Auxerre, puis de Comminges par permutation avec Mgr Souvré en 1623, se démit de son siège en faveur de son neveu Barthélemy dont il fut le vicaire général, enseveli à Saint-Bertrand, 1643, inhumé devant le grand autel.

Digitized by Google

paternels, religieux de l'ordre de Saint-Benoît au monastère de la Daurade. Ce dernier logeait son neveu dans le couvent, lui faisait même partager sa cellule, afin de le former avec une plus vigilante sollicitude à la science et aux pratiques de dévotion. En 1610, le jeune de Griet partit pour Paris. C'était là que les gentilshommes de son âge devaient compléter leur éducation, se perfectionner dans tous les exercices, apprendre les belles manières et le ton de la bonne compagnie au contact des gens les plus polis de France. Dans cette existence nouvelle, pleine de séductions et de périls, Barthélemy sut maintenir avec une inflexible rigueur la dignité de son caractère et la fermeté de ses principes. La candeur de ses mœurs, sa simplicité, sa modestie, sa douceur forcèrent de le respecter, dans un milieu où ces vertus trouvent si peu d'accès quand les vices opposés y règnent souverainement. Il fuyait les compagnies qui réveillent le goût des plaisirs et qui causent de dangereuses dissipations. Il avait horreur de l'oisiveté, sachant que la mollesse ôte à l'homme tout ce qui peut faire les qualités éclatantes. Ici, comme l'a si bien dit Fénelon, l'homme du monde et celui de l'Évangile sont d'accord. Ces deux royaumes ne sont donnés qu'aux vaillants qui les emportent d'assaut. Barthélemy, sans négliger les devoirs de sa situation, consacrait la plus grande partie de son temps à l'étude et à la prière. Cette âme prédestinée se vouait à Dieu sans réserve. On le trouvait souvent aux pieds de la Croix, lisant, étudiant, contemplant ce grand Livre!

En 1613, il résolut de voyager. Il visita la Hollande et l'Italie. Les divers séjours qu'il fit à Rome et dans les plus célèbres lieux de pelerinage: Assise, Lorette, le Mont-Cassin, confirmèrent ses secrètes aspirations vers la vie religieuse. Il essuya plusieurs tempêtes en mer, et il faillit même périr dans la traversée de Gênes à Marseille, ce qui fait dire à son biographe : « Les vaisseaux » sur lesquels il fut exposé à tant de hasards portaient » non César et son ambition, mais un saint et ses vertus,

Digitized by Google

» un grand prélat et les fruits qu'il devait produire dans » l'Église de Dieu! »

Quand il eut atteint sa vingt-unième année, les évêques ses oncles obtinrent du roi Louis XIII des lettres pour lui faire prendre le nom et les armes de Donadieu. Il s'appela désormais et signa : Barthélemy de Donadieu de Griet[1].

Pour obéir au vœu de sa famille, il prit le parti des armes, en 1617, et suivit le jeune roi Louis XIII dans ses premières campagnes. Entré d'abord comme volontaire dans l'armée royale, il devint capitaine d'une compagnie. Le roi le maintint gouverneur de Domfront, chef-lieu d'une seigneurie appartenant à la maison de Donadieu[2].

Il assiste à la guerre de Normandie, se bat contre les Protestants dans la Saintonge et le Béarn. Le 18 août 1621, sous les ordres du connétable de Lesdiguières, il campe devant Montauban, « ce refuge de tous les rebel- » les réformés de ces contrées, de tout ce qu'il y avait » de courage dans ce party avec la grande opiniastreté

1. La maison de Donadieu portait : D'azur au dextrochère d'argent issant d'une nuée d'argent portant un cœur de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'argent le fasce.

Ces armoiries sont gravées, p. 25, dans le *Recueil des Armoiries de plusieurs nobles maisons et familles de France*, à Paris, chez Claude Magnency, rue Saint-Germain, à l'image de Sainte-Catherine, près La Rose, 1633.

2. En l'an 1600, M. de Donadieu, gouverneur du duché d'Anjou, acheta pour 45,000 écus la vicomté de Domfront, laquelle avait été engagée, le 12 mars 1586, au duc de Joyeuse pour 30,000 écus.

M. de Donadieu promit en plus l'engagement de rembourser au duc de Joyeuse cette dernière somme.

Après la mort de M. de Donadieu, son frère l'évêque d'Auxerre hérita de la vicomté de Domfront, avec Joachim, comte de la Ferrière.

Ceux-ci firent rendre au Parlement de Rouen, le 15 octobre 1608, un arrêt de Réglement servant d'usage local à Domfront, et qui fixait les lods et ventes pour les héritages de la campagne au 6me denier, et au 13e denier pour les biens de la bourgeoisie.

Suivant l'évaluation faite en 1612 et 1613, le domaine de Domfront valait alors 8,627 livres, 15 sols, 6 deniers de revenu.

Domfront doit à MM. de Donadieu l'établissement de plusieurs foires.

Par brevet du 17 mars 1622, Louis XIII accorda à Mlle de Montpensier la liberté de faire l'acquisition du domaine de Domfront.

A cet effet, elle remboursa 30,950 livres à M. de Donadieu.

Après la mort de Mademoiselle, Domfront passa entre les mains de Philippe de France, frère de Louis XIV, puis à la maison d'Orléans qui en a joui jusqu'en 1750. (Caillebotte, *Histoire de Domfront*, etc., etc.)

Nous devons ces notes à la parfaite obligeance de M. le chanoine André, de Domfront, curé-doyen de Bazoche-sur-Hoëne, diocèse de Séez.

Digitized by Google

» des habitants[1]. » Il est toujours au premier rang, aux assauts et dans les charges, choisissant de préférence les endroits les plus périlleux, avec les carabins et les enfants perdus. On le remarque sur la brèche de Ville-Bourbon au milieu des plus sanglantes mêlées. Il donne les plus beaux exemples de vaillance et de respect pour la discipline. Il se montre plein de commisération pour les blessés, les malades et les prisonniers. Il les soigne lui-même et les assiste de ses deniers. Il vient en aide, avec autant de générosité que de discrétion, à des gentilshommes pauvres qui ne peuvent suffire à leurs dépenses. Le R. P. Bénigne et le P. Arnoux confesseur du roi, pères Jésuites attachés à l'armée royale, sont bien des fois les témoins ou les confidents des libéralités et des aumônes de Donadieu ; ils se plairont à les révéler dans la suite. En même temps, le jeune capitaine veille sur ses actions et sur ses paroles ; il accomplit tous ses devoirs religieux. Au sortir des plus chaudes rencontres, il oublie ses fatigues et, rentré dans sa tente, couvert de poussière et de la fumée des mousquetades, il se met en oraison. Il prolonge ses méditations bien avant dans la nuit. Suivant l'expression du P. Bénigne, il fait à la fois deux guerres, l'une contre les ennemis, l'autre contre lui-même. Il semble vouloir réaliser dans toute sa perfection le portrait du gentilhomme et du chrétien, tel que le retraçait un livre fort à la mode à la fin du XVIe siècle, le *Manuel du Chevalier chrétien*, par Jean de Lansperge, dit le Juste, de l'ordre des Chartreux[2].

Barthélemy de Donadieu se retira du siège de Montauban sans blessures, mais sa santé délicate avait grandement souffert des fièvres et des maladies qui décimèrent

1. *Mercure Français*, t. VII, p. 817.

2. *Manuel du Chevalier chrétien*, composé en latin par le vénérable père Jehan de Lansperge, dit le Juste, chartreux de profession, et traduit en français par Jehan de Billy, religieux dudit ordre, prieur de la chartreuse du Mont-Dieu, diocèse de Reims. — Paris, G^me Chaudière, 1571, à l'enseigne du Temps et de l'Homme sauvage, dédié à Mme Catherine de Bourbon, abbesse de Soissons.

Digitized by Google

l'armée royale. Il quitta définitivement le service et revint à Paris.

Lorsqu'il achevait ses études dans cette ville, en l'année 1615, Barthélemy s'était mis sous la direction spirituelle de M. de Bérulle[1], auprès duquel les personnages les plus qualifiés et les plus éminents venaient chercher des lumières et des conseils.

« En ce temps-là, dit Bossuet, Pierre de Bérulle, homme » vraiment illustre et recommandable, à la dignité duquel » j'ose dire que même la pourpre romaine n'a rien ajouté, » tant il était relevé par le mérite de la vertu et de la » science, commençait à faire luire à toute l'Église galli- » cane les lumières les plus pures et les plus sublimes du » sacerdoce chrétien et de la vie ecclésiastique. »

Il n'y avait pas, en effet, dans toute l'Église de France un plus grand esprit. Saint Vincent de Paul appelait M. de Bérulle *son ange visible.*

En même temps, Donadieu s'était pris d'une vive amitié pour M. de Condren[2], un peu plus âgé que lui de quatre ans, et qui venait de renoncer aux avantages d'une brillante situation dans le monde pour entrer dans l'Église. Il voyait fréquemment aussi le P. Bourgoing, « un chrétien de l'ancienne marque » comme l'appelait Bossuet[3],

1. Pierre de Bérulle, cardinal, ministre d'Etat, fondateur de la congrégation de l'Oratoire et premier supérieur des Carmélites de France, né en 1575 au château de Seuilly près Troyes en Champagne, mort en 1629, l'un des plus grands hommes de l'Eglise de France.

Le cardinal du Perron disait: S'agit-il de convaincre les hérétiques? amenez M. de Genève (François de Sales); mais si vous voulez les convaincre et les convertir, adressez-vous à M. de Bérulle.

Les ouvrages du cardinal de Bérulle ont été publiés pour la première fois en 1644. 2 vol. in-folio.

2. Charles de Condren, né à Vaubuin près Soissons en 1588, mort en 1661.

Destiné à la carrière militaire, il embrassa l'état ecclésiastique par une irrésistible vocation. Docteur de Sorbonne en 1615, il entra dans la compagnie de l'Oratoire, devint le directeur de M. de Bérulle, supérieur de la maison de Saint-Magloire. A la mort de M. de Bérulle, il fut élu supérieur général de l'Oratoire.

Modeste autant qu'éminent par la science et par la vertu, M. de Condren refusa plusieurs archevêchés et le chapeau de cardinal. Il a laissé quelques ouvrages de théologie et des lettres sur divers sujets de morale et de piété.

3. François Bourgoing, né à Paris en 1585, mort en 1662, concourut avec M. de Bérulle à la fondation de l'Oratoire dont il fut le 3e supérieur général. L'ardeur de son zèle et de sa charité le firent choisir pour confesseur par Gaston d'Orléans.

Digitized by Google

M. Bourdoise[1], l'un des prêtres les plus éclairés et les plus vénérables du clergé de Paris. La communauté des mêmes sentiments élevés, de la même passion pour le bien, du même dévoûment pour l'Église, formait un lien naturel et puissant entre ces âmes d'élite si bien faites pour se comprendre et pour s'aimer.

Cinquante années de guerres religieuses avaient fait au Catholicisme français de profondes blessures. Le désordre et l'indifférence étaient partout. Point de mœurs, point de lumières, point de charité. Mais, à la suite de la paix ramenée par Henri IV, s'était réveillé l'impérissable sentiment chrétien, indépendant des factions et des discordes civiles. Un siècle fort et fier était né, siècle de véritable [illegible]ration et d'incomparable grandeur! Jamais l'Église de Fran[illegible] répandu tant d'éclat que dans cette première moitié de cet[illegible]ère féconde qui prépara les splendeurs du règne de Louis XIV. Un clergé nouveau se révèle, pénétré de l'esprit du Concile de Trente. La discipline reprend ses droits; les séminaires se fondent; les conférences ecclésiastiques s'inaugurent. Les anciennes communautés troublées par tant de persécutions et de violences ressuscitent de toutes parts; elles reviennent à leurs règles, à la ferveur des anciens jours. Les familles religieuses se multiplient; c'est l'heure de ces magnifiques institutions éminemment françaises: Saint-Sulpice, l'Oratoire, les Prêtres de la Mission, les Filles de la Charité, etc. On voit de près les âmes, on les touche presque dans ce qu'elles ont de plus pur et de plus généreux. Dieu sème les saints comme des étoiles. Un épiscopat s'élève, savant et consciencieux, formé par ces grands directeurs

Bossuet a prononcé l'oraison funèbre de ce saint prêtre (*Œuvres complètes*, t. 17).
Le P. Bourgoing a laissé de nombreux ouvrages de discipline ecclésiastique.

1. F. Bourdoise, né à Chartres en 1584, mort en 1655, ami de saint Vincent de Paul, de M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice. Il institua la communauté des Prêtres de Saint-Nicolas du Chardonneret, donna des règlements aux filles de Sainte-Geneviève appelées Missionnes.
Il a laissé un livre intitulé : *l'Idée d'un bon Ecclésiastique*, dans lequel il n'a eu qu'à se peindre lui-même.

Digitized by Google

de la vie spirituelle qui se nomment Vincent de Paul, Olier, Bérulle, Bourgoing, etc. Un souffle vivifiant de foi et de charité semble traverser toute la société française.

Barthélemy de Donadieu se sentit embrasé par cette ardeur de dévoûment et de sacrifice qu'il voyait déborder autour de lui dans le cœur des nobles amis qu'il avait pris pour guides et pour modèles. La résolution de se consacrer à Dieu se fortifia tous les jours chez lui davantage, et, comme saint François de Sales dont il lisait assidûment les livres, il se promit intérieurement à lui-même de se retirer du monde. Mais se tenant sur une extrême réserve, il n'osait divulguer sa vocation à sa famille, surtout à ses oncles les évêques qui ne cessaient de songer à l'établissement de leur unique neveu, chef de leur maison dont il devait continuer le nom et soutenir le rang. Ils rêvaient pour lui des places, des honneurs, une charge à la cour, un accroissement de grandeur et de fortune apporté par une alliance considérable. Ils s'étonnaient de se heurter à de constantes résistances. La douceur inaltérable de Barthélemy savait atténuer ses refus par les excuses les plus ingénieuses. L'évêque d'Auxerre s'en ouvrit à M. de Bérulle et le supplia d'intervenir. Bien qu'assuré d'un échec dont il se félicitait secrètement d'avance, le directeur spirituel de Donadieu lui représenta doucement qu'il pouvait se faire un mérite du sacrifice de sa vocation et qu'il lui resterait la grâce encore précieuse de servir Dieu fidèlement dans la vie du siècle, à l'exemple de tant d'hommes irréprochables dont la conduite chrétienne constituait le plus efficace des enseignements et méritait les bénédictions du Ciel. Tandis qu'autour de cette âme déjà conquise à l'amour de Jésus-Christ se livrait en quelque sorte un siège en règle, on crut emporter la place par le choix d'une jeune personne de très haute naissance, d'une beauté rare et d'une grande vertu. Cette fois, Barthélemy parut se rendre aux vœux de sa famille. Il prit la poste pour aller à Saint-Papoul annoncer à son oncle l'acceptation impatiemment attendue ;

Digitized by Google

mais à mi-chemin, ne pouvant plus maîtriser sa douleur et ses regrets, il fit tourner bride et revint brusquement à Paris; il courut chez MM. de Bérulle et de Condren pour implorer leur secours. Ceux-ci, fort touchés d'une persévérance sur laquelle ils comptaient, triomphèrent enfin des volontés de l'évêque d'Auxerre qui se soumit devant les desseins si manifestes de la Providence. Barthélemy se retira chez les PP. de l'Oratoire, dans leur maison de Saint-Magloire au faubourg Saint-Jacques. Il y prit l'habit ecclésiastique, le 11 octobre 1624, des mains du P. de Condren.

Un hommme du monde qui voit sa maison en crédit et ses proches dans des emplois importants, à qui sa naissance, son esprit, ses richesses promettent une belle fortune et l'existence la plus enviable, renonce à tous ces avantages avec le plus parfait détachement, et cela, dans la fleur de l'âge, à trente ans, quand l'ardeur et l'impétuosité des désirs, l'ambition, le goût des plaisirs sont dans toute leur force... quel spectacle et quelles promesses de bien, d'édification, de charité pour l'avenir! A cette époque, de telles vocations se renouvelaient tous les jours. Comme nous l'avons dit plus haut, l'Église de France attirait dans son sein les cœurs les plus hauts, les âmes les plus fortement trempées; elle recrutait, dans tous les rangs, les saints qui ont fait son éternel honneur, depuis Vincent de Paul, l'humble fils des champs de notre Gascogne, jusqu'aux héritiers des plus illustres maisons du royaume!

François de Donadieu occupait le siège épiscopal d'Auxerre depuis vingt-trois ans. Il désira se rapprocher de son frère l'évêque de Saint-Papoul et de madame de Griet sa sœur. Il fit proposer une permutation à M. de Souvré, évêque de Comminges depuis 1617[1].

1. Gilles de Souvré, trésorier de la Sainte-Chapelle, fils de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, maréchal de France, gouverneur de Louis XIII, l'un des serviteurs les plus dévoués d'Henri IV.

M. de Souvré publia des Statuts et Règlements qui furent accueillis avec admiration et reconnaissance par le clergé de Comminges.

Digitized by Google

M. Gilles de Souvré, fils du marquis de Courtenvaux gouverneur de Louis XIII, se trouvait bien loin de la cour, dans son diocèse, à l'extrémité de la France. Il accepta l'échange. François de Donadieu fut préconisé évêque de Comminges en 1624, mais il tomba si gravement malade à Paris qu'il ne put se mettre en possession de son nouveau siège.

Il se prit alors tristement à penser « qu'il allait régir » en son déclin un diocèse où le climat était rigoureux, le » pays montagneux, les hommes moins souples qui tien- » nent de la nature des lieux, les visites difficiles pour » l'âpreté des chemins, déplaisantes pour la rudesse du » peuple, les abus mal aisés à déraciner, etc. »

Telle est la peinture peu flattée que Molinier faisait de notre pays, l'an de grâce 1625. Au milieu de ces perplexités, François de Donadieu crut être inspiré du ciel en proposant à son neveu de lui céder l'évêché de Comminges. La profonde humilité de Barthélemy fut très alarmée. Il essaya de faire valoir son entrée si récente dans l'Église, son inexpérience, la faiblesse de sa santé qui ne pourrait supporter les charges et les fatigues de l'épiscopat. MM. de Bérulle et de Condren exhortèrent vivement leur disciple à se laisser fléchir. Pour achever de le vaincre, l'ancien évêque d'Auxerre promit d'assister le nouveau titulaire en qualité de vicaire général.

Barthélemy de Donadieu aspirait à la vie claustrale chez les PP. de l'Oratoire; son acceptation fut un véritable sacrifice. Il reçut l'ordre de la prêtrise le jour de la Pentecôte de l'an 1625. La résignation du siège de Comminges ayant été admise par le roi, la proposition eut lieu à Rome le 6 octobre suivant, et, le 8 décembre, François de Donadieu, assisté de deux autres prélats, procéda lui-même au sacre de son successeur dans l'église des Carmélites de Paris. Le nouvel évêque de Comminges avait trente-trois ans.

Comme l'a dit un Père de l'Église, rien n'est si terrible que de devenir évêque sans entrer dans les vertus épis-

Digitized by Google

copales, et la préparation doit être proportionnée à la grandeur de la charge. Dans son admirable lettre au Prince électeur de Cologne, Fénelon recommande surtout l'oraison comme le seul moyen de former un évêque au milieu de toutes les difficultés. Dès son jeune âge, Barthélemy de Donadieu avait éprouvé un attrait particulier pour ce saint exercice. Il redoubla de ferveur, pendant l'hiver qu'il voulut passer à Paris avant de se rendre dans son diocèse. Sa vie tout ecclésiastique au milieu des devoirs du monde annonçait le prêtre entièrement mort aux choses du siècle, le pasteur uniquement dévoué aux intérêts de la religion et au salut des âmes dont il avait accepté d'être le gardien et le père.

Le 15 février 1626, il envoya le sieur Pierre Mathé[1], vicaire général et official de Saint-Papoul, prendre possession du siège de Saint-Bertrand, cérémonie qui fut faite en présence de messire Arnaud d'Ustou, chanoine et grand archidiacre.

Donadieu partit au mois d'avril pour ce lointain diocèse où l'avait précédé la renommée de son mérite et de ses vertus. Son oncle, l'ancien évêque d'Auxerre, l'accompagnait. Les deux prélats s'arrêtèrent à Notre-Dame de Garaison. Les députés du chapitre de Comminges vinrent leur souhaiter la bienvenue, et les escortèrent jusqu'à la ville épiscopale où l'évêque fit son entrée le jour de la Pentecôte. Une grande foule d'habitants attendait le cortège en dehors des murs. Elle salua des plus vives acclamations le pontife qu'il lui tardait de connaître. Barthélemy résida pendant douze jours à Saint-Bertrand. Il conquit son clergé par ce grand air dont il ne se départait jamais, par ses manières simples et dignes, par la grâce aimable et la bonté répandues dans tous ses discours. A Saint-Gaudens, le charme fut le même : le nouveau pasteur

1. Procuration donnée à Paris, dans la maison de l'Oratoire, le 14 janvier 1626, par Barthélemy de Donadieu de Griet, évêque de Comminges, à Pierre Mathé, vicaire général et official de Saint-Papoul, à suite des bulles datées de Rome de Sainte-Marie Majeure, du 6 octobre 1625, rapportées tout au long. (*Inventaire des archives du chapitre de Comminges :* — Archives départementales de la Haute-Garonne).

Digitized by Google

n'avait qu'à se montrer pour gagner tous les cœurs, pour attirer le respect et la confiance de son peuple!

Pendant les guerres de Religion, le diocèse de Comminges[1] avait souffert de cruelles épreuves. A trois reprises, les Huguenots avaient dévasté le pays, occupé la ville de Saint-Bertrand. Beaucoup d'églises brûlées n'étaient point rebâties; les autres, épargnées par les flammes, avaient perdu leurs modestes trésors, ornements, vases sacrés; les cloches étaient jetées sur le sol ou fondues; les vitraux brisés en mille pièces. A côté de ces désastres matériels, s'accumulaient des ruines morales. L'ignorance et le relâchement avaient pénétré dans les rangs du clergé que les malheurs des temps ne permettaient point d'instruire et de surveiller. Certaines paroisses étaient livrées à l'abandon. Les prêtres ne se faisaient plus un devoir de porter le costume ecclésiastique. Urbain de Saint-Gelais, évêque de 1569 à 1613, prélat singulier, rude et batailleur, plus occupé de politique et d'alchimie que de choses d'Eglise, voulut se montrer sévère, comme le prouvent ses Statuts synodaux publiés en 1608[2]. Mais il prêchait peu d'exemple, ne venait jamais

1. « L'irruption qui coûta le plus à la ville de Saint-Bertrand fut celle de l'an 1586.
» La faiblesse de quelques-uns des habitants, et la trahison de quelques autres furent » cause de sa ruine. Le baron de Sus, Béarnais et chef religionnaire, vint en force considé» rable s'emparer de la cité, dans laquelle il commit toutes sortes de cruautés. On cite » quatre ecclésiastiques et un certain nombre de laïques qu'il fit mettre à mort parce qu'ils » ne voulurent pas déceler les lieux où était cachée l'argenterie de l'église. Mais une mal» heureuse femme que l'on tourmentait, ne pouvant plus résister aux tortures, découvrit » la cachette dans les souterrains du cloître. On y trouva 120 calices, 40 lampes, 5 chan» deliers, des encensoirs et autres objets d'argent massif du poids de 11 quintaux, quan» tité de pluviaux et ornements très riches. Il ne fallut que trois jours pour opérer ces » ravages et faire disparaître ce butin. Après 42 jours de siège, la ville fut reprise par » l'évêque Urbain de Saint-Gelais et le baron de Larboust. Les Religionnaires capitulèrent, » mais à la condition d'emporter toutes les richesses qu'ils avaient pillées. »
(Pomian, *Comminges chrétien*, 1787.)

Le 20 novembre 1594, Saint-Bertrand fut de nouveau saccagé par une bande de Huguenots et d'aventuriers venus en partie du côté de l'Isle-Jourdain. Pendant plusieurs mois, ils mirent à sac les hautes vallées du Comminges. Pour s'en délivrer, on leur donna 2,000 écus, et pour ce, l'on vendit un moulin sur la rive de Garonne, engagement fait à M. d'Avansan. (*Archives du chapitre de Saint-Bertrand*, n° 135.)

2. *Constitutiones synodales diœcesis Convenarum* ex ecclesiæ Romanæ ritu, de mandato reverendissimi Domini Urbani San-Gelasii, Convenarum episcopi. — Tolose, Raymond Colomiés, 1608.

Digitized by Google

à Saint-Bertrand, n'assistait même pas aux Jubilés, malgré les remontrances de ses chanoines dont il ne tenait aucun compte. Il fallait rétablir la discipline très affaiblie, réprimer des abus invétérés, encourager les vocations devenues plus rares, faire rentrer les biens usurpés pendant les troubles, remettre les communautés sous le joug de la règle et sous l'autorité de l'évêque. Durant son court pontificat de 1613 à 1617, M. de Souvré avait tenté de remédier à tant de maux ; il était réservé à Barthélemy de Donadieu d'accomplir cette œuvre de régénération et de salut.

Il ne se dissimula point la grandeur de sa tâche et il entreprit les réformes les plus pressantes avec un zèle admirable. A partir de l'année 1632, il visita toutes les paroisses, même les plus reculées dans les parties les plus sauvages et les plus abruptes du diocèse, ne redoutant ni les fatigues, ni les intempéries[1]. Par lui-même, il se rendit compte de tous les besoins et vérifia toutes les situations. Mais en déracinant les abus, en remettant l'ordre et la règle en honneur, il s'attira l'affection de ses prêtres par son esprit de justice et par son inaltérable bonté. Ses remontrances, même les plus sévères, étaient néanmoins tempérées par des formes si courtoises et des expressions si paternelles, qu'elles étaient acceptées non seulement avec le respect qu'elles méritaient, mais encore avec reconnaissance. Très scrupuleux à remplir les moindres obligations de sa charge, il donnait toujours l'exemple de la soumission parfaite aux lois de l'Église et aux règles canoniques. Au cours de ses visites pastorales, il confessait lui-même les fidèles, tandis que son oncle donnait la confirmation. Il divisa le diocèse en vingt-deux congrégations chargées de débattre les matières ecclésiastiques. Il réunit un corps de missionnaires dans la chapelle de Notre-Dame de Polignan, et s'en servit comme

1. Nous possédons, dans nos archives particulières, les procès-verbaux de diverses visites et reconnaissances faites par Barthélemy de Donadieu, entr'autres, celles des églises de Lô, Sauveterre, Ardiège, Mancioux, etc.

Digitized by Google

d'un séminaire. Jamais il n'admettait d'aspirant aux ordres sacrés que celui-ci n'eût fait, dans cette maison, une retraite de quinze jours. Pour évangéliser son peuple, il appela tous les ans des prédicateurs renommés, entr'autres le P. Barème de l'Oratoire, le P. Fourcaud de la compagnie de Jésus, le P. Capdeville de l'ordre de la Merci de Toulouse, Etienne Molinier, etc.; il tenait en particulière estime les curés qui prêchaient avec onction et régularité.

L'année 1631 fut consacrée à la visite générale des cloitres et monastères. Dans la répression des abus, Donadieu montrait une inexorable fermeté, mais il ne fermait jamais la porte à l'indulgence. Il n'admettait ni les exemptions, ni les privilèges. La supérieure d'une abbaye de femmes refusa de le recevoir, en invoquant certains droits particuliers dont la communauté prétendait jouir depuis des siècles. Sans différer, l'évêque exclu de sa prérogative requit un commissaire du parlement de Toulouse et fit enfoncer les portes du couvent. La supérieure répondit à cet acte d'autorité par les plus véhémentes protestations et porta plainte comme d'abus au grand conseil du roi. Quoique relevant d'une maladie grave, Donadieu partit pour Paris, suivit très vivement l'affaire, et fit de telles diligences qu'il obtint un arrêt par lequel la partie adverse fut démise et l'ordonnance de visite confirmée. C'est ici qu'on ne saurait trop admirer la douceur évangélique du saint pontife: il lui suffit d'avoir fait reconnaitre son droit; loin de garder rigueur à l'abbesse récalcitrante, il se montra dans toutes les occasions plein de mansuétude à son égard et ne lui prouva jamais qu'il se souvenait de cette coupable résistance.

Le 15 octobre 1632, Donadieu fit imprimer et publier dans toutes les paroisses du diocèse des Ordonnances synodales. Il recommande aux recteurs et vicaires d'observer rigoureusement l'obligation de la résidence ; il leur enjoint de prêcher la doctrine chrétienne tous les dimanches, établit des tarifs réduits pour les publications

Digitized by Google

faites au prône, donne des règlements pour l'administration des sacrements, les obits, interdit certaines coutumes abusives, etc.[1]; enfin, il entend que les ecclésiastiques molestés par les juges laïques ou autres personnes de quelque autorité qu'elles soient, hors les cas privilégiés desquels l'évêque ne connaît pas, s'adressent au syndic du clergé pour obtenir son assistance. Ces Ordonnances furent accueillies avec autant de respect que de faveur par le chapitre et le clergé de Comminges.

La vie privée de ce grand évêque offrait le modèle des vertus les plus hautes et des qualités les plus accomplies. Il était pour ses prêtres une règle vivante. Il condamnait son corps frêle et délicat aux jeûnes prolongés, aux mortifications les plus rudes. Il portait un cilice et une ceinture de fer où l'on ne compta pas moins de 186 pointes quand on la découvrit après sa mort. Même au plus fort de ses maladies, il récitait le Bréviaire et lisait les saintes Écritures à genoux. Il ne souffrait point que ses visites pastorales pussent entraîner ses prêtres aux moindres dépenses. Il ne prenait aucun des droits qui lui étaient dûs et réglait toutes les charges de ses deniers propres avec autant de libéralité que de délicatesse, sous le prétexte qu'amenant avec lui son oncle, l'ancien évêque d'Auxerre, il occasionnait plus de frais que n'en auraient exigé ses prédécesseurs[2]. Ces façons d'agir étaient aussi nobles que simples. Il pratiquait un détachement universel. Rien de plus frugal que sa table, de plus modeste que ses meubles et ses habits, rien de plus humble que sa conduite; mais aussi, rien de plus affable et de plus poli que sa personne, rien de plus sage,

1. « Deffendons à l'avenir certaines chansons qui se chantent lorsqu'il y a des espousées » tant à l'entrée de l'église, pendant la messe, qu'à la fin et au sortir d'icelle, ne se » chantent plus sous peine d'excommunication, avec injonctions très expresses aux rec- » teurs et vicaires de ne le permettre en aucune façon et d'informer exactement contre les » contrevenants à nostre présente deffense, pour le tout remis ès mains de nostre Procu- » reur fiscal y estre pourvu ainsi qu'il appartiendra. » (*Ordonnances du synode de Comminges*, tenu en l'année 1632.) — Archives du département de la Haute-Garonne.

2. *Histoire* (manuscrite) *de Saint-Bertrand de Comminges*, par le chevalier du Mège Catalogue des Évêques.

Digitized by Google

de plus élevé, de plus solide que ses discours et ses entretiens. Il n'était point de ces prélats qui prétendaient en imposer au peuple par la pompe de leurs équipages ou par le prestige d'un train fastueux. Il lui suffisait de se montrer avec l'appareil de ses vertus et de sa sainteté. Les pauvres, qu'il aimait d'un ardent amour, formaient son plus beau cortège.

Pour leur venir en aide, il avait établi dans sa maison la plus stricte épargne, réduit ses dépenses au seul nécessaire qu'exigeaient les obligations de son rang et de sa charge. Quand son économe lui représentait que ses libéralités épuisaient toutes les ressources :

« Hélas, disait-il en jetant un soupir au Ciel, si le » subject s'offre de mestre cent lifvres en un festin pour » trayter un amy, il se troufve toujours dans l'espargne » de quoy fournir à ceste despence plus ambitieuse que » nécessaire, et s'il faut saufver par un douaire l'âme » d'une pauvre fille, ou secourir une famille affligée, ou » subvenir au prochain en quelque occasion importante » pour son salut, les moyens manquent et le seul désir » me reste ! La vanité ne manque jamais de ce qu'elle » demande pour se produire, et la charité bien souvent » ne troufve pas ce qui lui serait deu (MOLINIER). »

Toutes les rentes de son évêché passaient en aumônes. Il avait coutume de dire que les revenus ecclésiastiques devaient être le patrimoine des indigents. Pendant une année de disette, à la porte de son château d'Alan il fit distribuer des secours pour plus de trente mille livres. On le pressait un jour de consentir à quelques agrandissements de sa résidence épiscopale. « Les vrais pasteurs » chargés du salut de tant d'âmes et de la subsistance de » tant de malheureux, répondait-il, ne doivent avoir ni le » goût ni les moyens d'embellir leurs demeures. On se » passionne au bâtiment comme au jeu ; souvent on s'y » ruine[1]. » Il imitait ainsi dom Barthélemy des Martyrs,

1. Notes sur Mgr de Donadieu de Griet (Ex nostris A. *passim*).

Digitized by Google

disant au pape Pie IV qui lui montrait de somptueuses constructions : *Dic ut lapides isti panes fiant.* Dites que ces pierres deviennent du pain!

La peste de 1629, qui désola le Midi de la France, causa de grands ravages dans le comté de Comminges[1]. Donadieu fit éclater son dévouement et sa charité d'une manière vraiment héroïque. Il visitait les paroisses atteintes par le fléau, bravait la contagion en apportant lui-même des consolations et des secours, épuisait ses forces, et, comme saint Charles Borromée, donnait à toute heure sa vie pour son troupeau[2].

Bien différent de certains évêques occupés d'affaires personnelles ou de politique, qui laissaient l'administration de leurs diocèses à leurs vicaires généraux, se répandaient en voyages, en démarches, en visites, cherchaient des occasions ou des prétextes pour se rendre à Paris, Donadieu considérait la résidence comme la plus essentielle de ses obligations. Durant les douze années de son épiscopat, il ne s'absenta que trois fois dans l'intérêt de son Église. Il se trouvait à Toulouse, en 1632, au moment du procès et de la mort du duc de Montmorency. Nous lisons, dans un écrit du temps, qu'il célébra la messe, le 31 octobre, à Saint-Sernin, pour le repos de l'âme de ce grand mort[3].

En tous lieux, à Paris au Conseil du roi, à Toulouse au parlement, la seule opinion qu'on avait de la droiture de l'évêque de Comminges servait de suffisante sollicitation. Donadieu savait user de son crédit avec ménagement et discrétion; mais fallait-il appuyer une prétention raisonnable, faire valoir des services rendus, solliciter l'exemption d'une charge, la rémission d'une peine, pro-

1. De 1629 à 1631, cinq mille personnes moururent de la peste à Toulouse et dans les environs de cette ville, six mille à Montauban et lieux voisins, etc., etc. (*Histoire de l'Église de Toulouse*, par l'abbé Salvan, t. IV).

2. Visite de Donadieu à Montrejeau pendant la peste (*Revue de Comminges*, 1er trimestre 1891.)

3. *Relation de la mort de M. de Montmorency*, in-12 Toulouse, (s. d.).

Digitized by Google

curer un établissement, assurer le triomphe de la justice et de la vérité, son inaltérable bonté ne se lassait jamais.

Lorsque les soins des intérêts religieux lui laissaient de rares moments de loisir, il les employait à la lecture constante des Livres sacrés et aux travaux de l'esprit. Il entretenait des correspondances suivies avec les personnages marquants qu'il avait connus pendant son séjour à Paris[1]. Il cultivait surtout la précieuse amitié des ecclésiastiques éminents auxquels il devait le succès de sa vocation, MM. de Bérulle, de Condren et Bourgoing. Il leur soumettait les cas difficiles, se défiant de ses lumières et les surbordonnant, avec une incomparable modestie, à celles qu'il jugeait supérieures aux siennes.

En 1634, il écrivit sur le Jubilé de Saint-Bertrand un mandement rempli d'onction et de piété. De plus, il fit imprimer deux cents formules d'absolution particulières[2]. En 1636, il jugea nécessaire de publier une nouvelle rédaction des Privilèges et Coutumes tant de l'évêque et du chapitre de Saint-Bertrand que des consuls et conseil de la ville[3].

A cette époque, Barthélemy de Donadieu tenait un rang d'élite parmi les évêques de France. Sa réputation avait franchi les bornes du diocèse et s'étendait au loin. Le cardinal de Richelieu lui donnait des marques sincères d'estime et de considération ; il lui proposa même des permutations avantageuses qui pouvaient l'amener un jour sur un des premiers sièges du royaume. On représentait au saint prélat que le climat du Comminges était préjudiciable à sa santé, qu'il avait le devoir de se conserver pour le bien de l'Église. Afin de le convaincre plus aisément, on offrit même un archevêché très important à l'ancien évêque d'Auxerre. Si ce dernier acceptait ce titre, on se disait non sans raison que Donadieu sup-

1. Nos recherches pour retrouver des lettres autographes de Barthélemy de Donadieu sont restées infructueuses.

2. L'abbé Pomian, *Comminges Chrétien*.

3. *Archives du Chapitre de Comminges*, n° 159.

Digitized by Google

porterait difficilement cette séparation, et se laisserait gagner. Mais on comptait sans le dévouement absolu de l'oncle pour le neveu. Ces deux prélats, si tendrement unis, n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Mgr d'Auxerre déclara que les plus grandes dignités ne sauraient le détacher de celui qu'il regardait comme son fils en Jésus-Christ. Seulement, prêt à le suivre partout où l'appellerait une nouvelle destinée, il l'exhortait à changer de siège, ne craignant pas de lui révéler avec une profonde tristesse que le climat et les fatigues auraient bientôt raison de sa frêle existence. Donadieu répondait invariablement qu'il ne désirait point vivre, que son heure approchait, que sa seule ambition était de mourir dans sa patrie d'adoption. Epuisé par les maladies et les infirmités précoces, il endurait ces épreuves avec une patience angélique. Les maux qu'on souffre, aimait-il à dire souvent, sont des pénitences choisies par Dieu infiniment mieux que nous ne les choisirions nous-mêmes[1]. Malgré les remontrances des médecins, fidèle à tous ses pieux exercices, il ne se relâchait ni de ses veilles, ni de ses abstinences, ni de ses macérations.

Dans les derniers mois de l'année 1637, Donadieu écrivit à M. de Condren pour le supplier de faire agréer sa démission. Il voulait, disait-il, se préparer dans le silence et le recueillement à la grande affaire du salut. Il exprimait en même temps le vœu de voir lui succéder sur le siège de Comminges Hugues de Labatut, son vicaire général et son ami de prédilection. La pensée que je serai remplacé par un prêtre selon le cœur de Dieu, ajoutait-il, me remplit des plus douces consolations et me fait envisager avec joie la mort qui m'introduira dans l'éternelle paix. Dès qu'il fut assuré que l'heure était prochaine, il désira que sa chambre fût ouverte à tous les fidèles qui voudraient recevoir ses adieux et sa dernière bénédiction. Pendant plusieurs jours, une foule immense

1. Ex nostris A. *passim*.

Digitized by Google

vint s'agenouiller devant le lit de l'évêque mourant. Par une grâce privilégiée, au milieu des souffrances les plus aiguës, il conserva jusqu'à la fin la plus grande sérénité d'esprit, la plénitude absolue de son intelligence, donnant à ses archidiacres et à ses chanoines les plus sages conseils, et dictant ses recommandations à son vénérable oncle et à M. de Labatut. Il rendit l'âme le 12 novembre 1637, pleuré par son clergé dont il était véritablement le père, universellement regretté par les habitants du diocèse, qui chérissaient en lui le plus charitable des bienfaiteurs, en même temps qu'ils admiraient le plus infatigable et le plus dévoué des apôtres.

L'évêque d'Auxerre, chargé par le chapitre de vérifier la succession, ouvrit tout d'abord un cabinet d'Allemagne, dont le saint prélat gardait seul la clef, et que l'on regardait comme son trésor particulier. On n'y trouva ni bagues, ni joyaux, ni même une pièce d'argent, mais des reliques, des livres de dévotion, des chapelets, des lettres de personnes pieuses. Telles étaient les économies que laissait ce grand serviteur de Dieu dont le riche patrimoine n'avait servi qu'à secourir l'indigence et le malheur.

Le corps de Barthélemy de Donadieu fut exposé pendant huit jours dans le château d'Alan. De tous les points du diocèse on accourut en pèlerinage; des guérisons extraordinaires augmentèrent le nombre des miracles qu'on avait remarqués pendant la vie du saint évêque[1]. Suivant la coutume adoptée dès le XIIe siècle pour les

1. Molinier cite un grand nombre de miracles constatés pendant la vie de Barthélemy de Donadieu, et après sa mort. — Nous croyons devoir reproduire le suivant :

« En l'année 1634, maistre Bertrand Sartor, prebstre et chanoine de Saint-Gaudens, » estant perclus de tous ses membres et ne pouvant remuer que la teste et la langue, fut « visité par ce serviteur de Dieu son évesque, lequel après l'avoir exhorté à supporter ses » peines avec une entière résignation aux volontés de Dieu, et les offrir pour l'expiation » de ses péchés à Jésus crucifié, de grande compassion de le voir tant pâtir lui dit :

» Monsieur, je vous prie de demander à Dieu qu'il luy plaise vous donner ce qu'il » cognoit vous estre nécessaire, et non pas ce que vous voulez, et je m'en vay présente- » ment offrir le saint sacrifice pour vous. Ce qu'il fit, et dès cette heure-là, le malade » commença à se mieux porter, et dans deux jours il se leva du lit et marcha sans aucune » incommodité. Ce chanoine est encore vivant, et il a fait une attestatoire de cecy signée » de sa main. » (Molinier, *Vie de Donadieu*, p. 893.)

Digitized by Google

grands personnages, on fit trois parts de ses restes. Les entrailles furent déposées dans l'église d'Alan; puis, le corps ayant été transporté à Saint-Gaudens, le cœur demeura dans l'église collégiale. A l'issue de la cérémonie à laquelle assistèrent des milliers de personnes, le P. Capdeville de l'ordre de la Merci, docteur régent de théologie en l'Université de Toulouse, prononça l'oraison funèbre; puis, le cortège s'achemina vers Saint-Bertrand, accompagné du chapitre de Saint-Gaudens, du corps de la ville, des consuls et de Messieurs de la Justice jusqu'aux limites du terroir. Le peuple encombrait les routes; le deuil était universel. Barthélemy de Donadieu fut inhumé dans sa cathédrale, devant la chapelle du Saint-Sacrement. Avant que la pierre tombale fût placée, on vit une scène touchante. L'évêque d'Auxerre fit ouvrir le cercueil dans lequel reposait la dépouille de son neveu conservée sans la moindre atteinte de corruption. Il se mit à genoux et, prenant la main glacée de Donadieu, il se donna la bénédiction épiscopale. Après lui, les archidiacres et les chanoines descendirent successivement dans le caveau funèbre et rendirent le même silencieux hommage au pasteur accompli qui serait bien nommé le saint François de Sales de l'église de Comminges!

« Donadieu, dit Pomian — le consciencieux auteur de » l'histoire de notre diocèse, — fut le père des Commin- » geois, le soutien des pauvres, le flambeau, le guide, le » confident de son clergé. Ses chapitres l'aimaient autant » qu'ils le vénéraient. Ils recevaient ses règlements avec » joie, les exécutaient avec fidélité. Ce grand prélat fut » sévère pour lui seul. Il était bon et doux pour tous, ne » parlant jamais à un ecclésiastique sans se découvrir » le premier, par honneur pour le caractère sacerdotal. » Tant de vertus et de grandes qualités lui méritèrent le » renom de sainteté qui dure encore deux cents ans après » sa mort[1]. »

1. *Comminges Chrétien*, 1787.

Digitized by Google

Barthélemy de Donadieu n'avait jamais voulu permettre que l'on fit son portrait. Vainement on avait tenté de le peindre à son insu. Dans ce but, le chapitre avait mandé secrètement deux habiles artistes de Toulouse, dont l'un séjourna longtemps dans le bourg d'Alan, sans pouvoir obtenir, à la dérobée, une suffisante ressemblance. Après la mort de l'évêque, un sculpteur fut appelé pour mouler le visage. Cette empreinte servit à l'exécution du buste en terre cuite peinte, que l'on voit à Saint-Bertrand encore aujourd'hui, sur un piédestal carré, dans la chapelle du Saint-Sacrement, du côté de l'épître. Ce buste, dont l'auteur est inconnu, constitue à la fois une œuvre d'art très remarquable et un monument historique du plus grand prix. Donadieu porte les cheveux ramenés sur le front, la moustache, et la barbe taillée en pointe selon la mode du temps de Louis XIII, alors suivie par le clergé de France. Cette figure aux traits austères rappelle certains portraits de prélats peints par les maîtres du XVIIe siècle, entr'autres ceux du cardinal de Richelieu, de M. de Bérulle, etc., dus au pinceau de Philippe de Champagne. Le visage long et maigre, les joues creuses, le nez mince et busqué, les yeux profonds donnent à la physionomie une expression sévère et révèlent l'ascète émacié par les mortifications, les jeûnes et les veilles. Mais une observation attentive fait néanmoins retrouver, à travers cette apparente rudesse, comme un reflet de douceur et de bonté, ces vertus privilégiées du grand évêque qui mérita l'amour et la vénération de nos pères [1].

Comme nous l'avons déjà dit au commencement de

1. Nous avons fait exécuter une photogravure qui représente le buste de Donadieu, pris sur place, à l'endroit même où le contemple depuis trois siècles la vénération des fidèles. Cette reproduction rend cette œuvre magistrale dans tous ses détails avec une exactitude saisissante.

Au-dessous du portrait, nous avons ajouté les armoiries de l'évêque, telles qu'on les trouve imprimées en tête de ses mandements et constitutions synodales ; le fac-simile de la signature vient ensuite. Au bas de la page, figure l'inscription gravée en lettres d'or sur le socle.

Ces diverses reproductions sont dues au talent de M. Hilaire Bordères, de Montrejeau. Je me fais un devoir de le remercier ici du concours obligeant qu'il a bien voulu me prêter.

Digitized by Google

cette étude, la vie de Barthélemy de Donadieu de Griet fut écrite, deux ans après sa mort, par Etienne Molinier, prêtre de Toulouse, auteur de sermons et d'un grand nombre d'ouvrages de dévotion. Quelques détails sur l'auteur et son livre, nous paraissent devoir mériter une place dans notre travail[1].

Né à Toulouse en 1580, Molinier fut d'abord avocat, docteur en droit civil et en droit canon. Il était studieux et possédait une grande facilité d'élocution. Entré dans les ordres sacrés, il devint en peu de temps un prédicateur en renom; nous le voyons, en 1610, assister au sacre de Louis XIII, et même haranguer le jeune souverain. Il prêche des stations de carême à Paris, en 1618 et 1619, avec tant de succès qu'on veut l'y retenir. Sa modestie ou son amour du pays natal le font revenir à Toulouse; il se voue aux missions; les diocèses du Midi se le disputent. Donadieu, qui l'avait entendu prêcher à Paris en 1618, l'appelle fréquemment dans son diocèse, le reçoit dans son palais épiscopal d'Alan, et l'honore de son amitié. Molinier se prend d'une grande dévotion à Notre-Dame de Garaison et se fait nommer chapelain, en 1628[2]. M. de

1. On a de Molinier :
1° Des *Sermons* en plusieurs volumes.
2° *Le Lys du val de Garaison*, 1646, dédié à la reine régente.
3° La *Vie de Mgr de Donadieu de Griet, évêque de Comminges*, 1639.
4° L'*Histoire de Notre-Dame de Bruguière.*
5° *Le Bouquet de Myrte de l'Amante sacrée*, homélie sur la Passion.
6° *Les douze fondements de la Cité de Dieu.*
7° *Les Politiques chrétiennes*, 1621, dédiées au cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse.
8° *Le Banquet sacré de l'Eucharistie*, 1635, dédié au chancelier Séguier.
9° *Le Mystère de la Croix.*
10° Le *Panégyrique de S. Thomas de Cantorbéry.*

Après la mort de Molinier, le libraire Colomiés publia, en 1651, le Recueil de ses Œuvre mêlées, dédiées à M. de Puget, conseiller au parlement de Toulouse. On y trouve: un panégyrique de Louis XIII, le récit de la conversion de Mme et Mlle de Fontrailles, une conférence entre un Jésuite et un Ministre de Montauban, des discours académiques, un plaidoyer au sujet la préséance des avocats sur les médecins, des lettres diverses et des pièces de poésie. Cet ouvrage est de toute rareté.

Dans le *Modèle de la Vie chrétienne*, de Jacques de Cambolas, Toulouse 1644, Molinier a écrit une traduction en vers français de l'*Elegia auctoris ad Christianum*, composée en vers latins.

2. Voici le jugement que portent, sur Molinier, les chapelains de Garaison ses confrères :
« M. Molinier a été admiré de tous ceux qui l'ont connu, à cause de sa profonde érudition et de sa piété exemplaire. Ses écrits sont l'image de sa vie, et sa plume n'a

Digitized by Google

Montchal, archevêque de Toulouse, l'appelle à la cure de Saubens, en 1629, ce qui ne l'empêche pas de continuer ses prédications. Il meurt au commencement de l'année 1651.

Les sermons de Molinier, si prisés de son temps, ne seraient plus lisibles aujourd'hui. Tous ses livres sont écrits d'un style prolixe, diffus, parfois déclamatoire. La *Vie de Donadieu* forme un volume in-8° de 900 pages. 50 à peine sont réellement consacrées à l'évêque ; le reste n'est qu'un mélange fastidieux de dissertations interminables, de citations, d'homélies, de traités théologiques. Le sujet principal, et seul intéressant, se trouve à tel point noyé dans ce déluge d'accessoires, qu'on éprouve une véritable fatigue à le découvrir. Mais, tout en critiquant la stérile abondance du chapelain, et en regrettant qu'il fasse une part trop restreinte au prélat dont il prétend écrire l'histoire, nous ne saurions méconnaître qu'il professe une admiration sans bornes pour les mérites dont il a été le témoin. Il parle avec un si profond respect et une telle tendresse d'expression, qu'on devine en lui l'ami reconnaissant et le serviteur passionné du saint pontife dont il a tenté de peindre et de conserver la majestueuse figure pour les âges futurs.

Afin de donner une idée de la manière du prédicateur et de l'historien, nous reproduisons une lettre, écrite par Molinier à Barthélemy de Donadieu, en 1631, pour lui recommander un prédicateur.

« A Monsieur l'Évesque de Comenge

» Monseigneur,

» L'accueil que j'ay receu dans vostre maison, et les si-
» gnes de bienveillance dont il vous a pleu m'honorer ne
» permettent pas que j'en estouffe les actions de grâces
» dans un éternel silence, et la reconnoissance qui m'en
» reste dans l'âme commande à ma plume d'en produire

» jamais exprimé que les sentiments qu'il avait dans le cœur. »
(Avertissement des chapelains de Geraison, 3e édition du *Lys de Garaison*, Toulouse, 1700.)

Digitized by Google

» quelque témoignage extérieur. Et certes, la gratitude
» qui est toute dans le secret est ingrate par moitié, et
» ressemble au feu caché sous les cendres à qui manque
» l'âme des actions du feu, qui est de reluire et se faire
» voir. Que si ce qui cesse de sa fonction naturelle semble
» défaillir d'une partie de son être, la reconnoissance qui
» ne produit aucun remerciement, et se contente du res-
» sentiment interne et du souvenir receu, réprime par
» violence l'exercice de sa plus forte inclination, et lais-
» sant sans usage son mouvement plus naturel, ne peut
» en cette oisiveté que décheoir insensiblement de sa vi-
» gueur et de sa force. Cette considération enfin a sur-
» monté le respect qui me faisoit différer de jour en jour
» cet office de mon devoir, pour déclarer au moins une
» foys ce que je médite tous les jours, et vous asseurer,
» Monseigneur, que si je ne puis reconnoitre tant de fa-
» veurs receues, à tout le moins ne veux-je pas les dissi-
» muler, veu mesme qu'en ces debtes d'honneur, la con-
» fession d'estre débiteur est une espèce d'aquit. Mais je
» sembleray d'avanture incivil, si en mesme temps que je
» rends grâce des faveurs passées, j'en demande une nou-
» velle, ce que j'ose néantmoins sur la confiance de votre
» débonnaireté tant de fois expérimentée, par une humble
» supplication que je luy fais de vouloir accorder au don-
» neur de la présente la chaire de votre église cathédrale
» de S. Bertrand dont il a pleu à votre courtoisie luy
» donner quelque espérance comme les arrhes, et les
» preuves du dernier effet qu'il en attend, ce que je n'es-
» timeray pas faveur pour luy qui a le mérite pour l'ob-
» tenir sans autre intercession, mais pour moy qui pren-
» dray ceste grâce comme faite à moy mesme et adjoutée
» à tant d'autres faveurs qui m'obligent d'estre à jamais,

» De vostre Grandeur,

» Monseigneur,

» Le très humble et très obéissant serviteur,

» MOLINIER, prebstre. » [1].

1. Molinier, *Œuvres mêlées*, page 295.

Digitized by Google

D'après le style de cette pièce, on comprendra que nous ayons usé très sobrement des citations extraites du livre de Molinier. Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir épargné l'ennui de subir une semblable prose.

Conformément au désir exprimé par Barthélemy de Donadieu, Hugues de Labatut lui succéda. Son épiscopat dura quatre années. Il fut inhumé, le 10 février 1644, à côté de son vénérable prédécesseur, restant uni dans la mort à celui qui l'avait honoré de son amitié et dont il avait partagé les travaux. François de Donadieu, ancien évêque d'Auxerre, demeura le grand vicaire de M. de Labatut. Il mourut en 1643, et fut enseveli devant le grand autel de la cathédrale.

Voici l'épitaphe gravée sur la tombe de marbre noir qui recouvre les restes de Barthélemy de Donadieu, et qui porte ses armes :

D. O. M.
HIC. SITVS. EST. ILLVSTRISSIMVS. PRÆSUL.
D. BARTHOLOMÆ'. DE DONADIEV. DE. GRIET.
VIGILANTISSIM'. CONVENARVM. EPISCOPVS.
QVEM. NEQVE. VIS. MORBI. CŒLO. MELIORE. SALVTEM.
QVERERE. NEC. VITÆ. FVGIENTIS. CVRA. COEGIT.
DILECTIS. OCVLOS. VIGILES. AVERTERE. CAVLIS.
NUNC. ETIAM. SVMMA. POST. MORTEM. CONDIT' ÆDE
ÆTERNVM. MEDIO. RESIDEBIT. PASTOR. OVILI.
OBIIT. ANNO. DOM. MDCXXXVII.
NOVEMBRIS. DIE. XII.

Dans l'église de Saint-Gaudens où fut déposé le cœur du saint évêque, on lit les vers suivants :

Cor vigil et nulli scelerum penetrabile telo
Dùm tenuem traheret male sano in corpore vitam
Felici divinus amor fornace coquebat.
Nunc post fata redux cœlo se flamma recepit
Et solos urna cineres habitura reliquit. [1]

1. *Gallia christiana*, Lutetiæ Parisiorum, 1715, tomus primus, pag. 1109-1110.

Digitized by Google

Enfin, le piédestal qui supporte le buste de Donadieu présente en lettres d'or cette inscription :

D. D.
BARTOLOMÆI.
DONADIEV. DE. GRIET.
EPISCOPI. CONVENARUM.
QUI. SANCTE. OBIIT.
QUIQVE. ANTE. HOC. ALTARE. REQVIESCIT. VERA.
EFFIGIES.

Il y a quelques années, des réparations au dallage de l'église de Saint-Bertrand nécessitèrent le déplacement momentané de la pierre tombale qui recouvre les restes de Barthélemy de Donadieu de Griet. On aperçut une voûte en maçonnerie. Mu par une pieuse pensée, le digne curé-doyen de Saint-Bertrand voulut faire vérifier l'état de ce caveau funèbre. La voûte fut ouverte : on vit les deux cercueils de Donadieu et d'Hugues de Labatut, le premier en plomb, le second en bois de chêne. Les couvercles étaient descellés, ce qui prouvait que la sépulture avait été déjà visitée. On trouva dans le cercueil de Donadieu des ossements disjoints et, par une étrange particularité, sur les jambes les bas violets parfaitement reconnaissables et aux pieds des sandales tellement intactes que la soie brodée semblait même avoir gardé ses couleurs. Mais à peine voulut-on s'assurer de cette surprenante conservation, que ces objets, épargnés jusques là par le temps, s'évanouirent en quelque sorte et se convertirent en poussière. L'anneau pastoral, qu'on mettait souvent dans la tombe des évêques, manquait dans celle de Donadieu. On ne recueillit qu'un cachet en cuivre à ses armes fixé à un manche de buis[1]. Ces constatations ayant été

1. Le sceau épiscopal de Donadieu a fait partie des collections de sceaux matrices de M. E. Dongé, décrites par J. Charvet, Paris, 1872, pages 4 et 5.

Voici comment il est catalogué :

« Sceau de Barthélemy de Donadieu, évêque de Comminges. (Ici le dessin, grandeur » d'exécution.)

» N° 5. — Bart. de. Donadieu de Griet, epus Convenarum.

Digitized by Google

faites avec les soins et le respect qu'elles exigeaient, la voûte du caveau fut refermée. De nouveau la plaque de marbre noir recouvrit le sépulcre, et sur cette dalle usée viendront s'agenouiller encore les fidèles pleins de confiance dans l'intercession du grand pontife, qu'ils se plairont à nommer toujours à l'exemple de leurs pères : SAINT DONADIEU !

B^ON DE LASSUS.

« Légende en capitales romaines, entre deux cordons dont l'un est perlé.

» Ecu palmé, timbré d'une mitre et d'une crosse ; dans le champ un dextrochère mou-
» vant tenant un cœur, deux étoiles en chef.

» Sceau orbiculaire du 17me siècle ; diamètre, 42 millimètres. Matrice plate munie d'un
» appendice à recevoir un manche.

» Convenæ, Convenarum est le nom de l'évêché de Comminges, petit pays de Gasco-
» gne compris dans le département de la Haute-Garonne. — Saint-Bertrand en était la
» capitale.

Digitized by Google

VERBAL DE LA VISITE

DE LA

CATHÉDRALE DE SAINT-BERTRAND DE COMMINGES

L'AN 1627

Par Mre Rme Sr Barthélemy de DONADIEU de GRIET

ÉVÊQUE DE COMMINGES

L'an mil six cents vingt-sept, le vendredi 8e du mois d'octobre, Révérendissime père en Dieu, Messire Barthélemy de Donadieu de Griet, par la grâce de Dieu et du St Siège apostolique, Evesque de Cominges, ayant dès le dimanche précédent, 3e dudit mois, faict publier au prosne de la messe paroissiale de la dicte église, que le dimanche suyvant dixième d'octobre, il commenceroit le cours de sa visite par son église cathédralle, est party du chasteau et maison épiscopalle d'Alan, en la compagnie d'aultre Révérendissime père en Dieu Messire François de Donadieu, ancien évêque d'Auxerre, son oncle, accompagné de vénérables personnes, messieurs Pierre Mathe, docteur en Théologie, Hugues de Labatut, docteur ès saints décrets, ses vicaires généraux, Révérend père Pierre Capdeville, religieux, commandeur au couvent de la Mercy et docteur régent en l'Université de Tholose, maistres Guillaume Sire, prêtre, son procureur fiscal, Jean de Cipière, baschelier en Théologie, son aulmosnier, Jean de Médidier, son secrétaire, et de ses aultres domestiques, et s'en sont allés audict St Bertrand, au devant desquels seigneurs évesques sont venus, de la part du chapitre de la dicte église, messires Pierre Auxionde, archidiacre de Bourjac, noble Jean-Jacques de Tersac de Montbérault, chanoine sacristain, M. Arnaud du Casse, chanoine, et tous ensemble sont arrivés le mesme jour en la cité dudict St Bertrand et mis pied à terre à l'endroit de l'arc qui est au dessoubs de la porte de Cabirol, où se sont trouvés tous les autres sieurs chanoines et prébendiers de la dicte église, pour saluer, accueillir et recepvoir mesdits seigneurs les évesques, lesquels ils ont accompagnés jusques dans la maison épiscopalle qui est contiguë et joignant ladicte porte de Cabirol, sans de tout ce jour là, ni le lendemain neuvième du moys, procéder à aulcun acte de visite.

Digitized by Google

DU DIXIÈME DU MOIS

Arrivé donc ce dixième dudict mois d'octobre, sur les entre huict et neuf heures du matin, mondict Seigneur le Révérendissime Messire Barthélemy de Donadieu de Griet, évesque de Cominges, adverty que messieurs du chapitre de son église cathédralle, tant les archidiacres qu'autres dignitaires, chanoines et prébendiers, revestus de leurs surplis et aulmuces estoyent venus processionnellement tous en corps, la croix levée, et demeuroyent arrestés audevant de la porte de la dicte maison épiscopalle, assisté des premières dignités du chapitre, s'est revestu dans la grande salle de la dicte maison de son camail et rochet, ainsy est sorty, et s'en est allé par la grande rue en procession solennelle, jusques aux degrés qui sont devant la grande porte de la dicte église cathédralle, au plus bas desquels a trouvé un faldistoire *sive* agenouilloir préparé, sur lequel s'estant mis à genoux, M. Arnaud de Bouffartigue, archidiacre de Rivière, en l'absence de monsieur le grand archidiacre lui a présenté la Croix, laquelle avec adoration il a baisée, puis s'en est monté jusques à la porte, à l'entrée de laquelle ledit sieur Bouffartigue lui a présenté l'aspersoir avec l'eau béniste, laquelle prinse premièrement pour luy, avec le mesme aspersoir en a donné aux assistants, et ensuitte ayant reçu de la main dudict archidiacre les encensemens selon qu'il est porté par le Pontifical, s'est advancé dans l'église, le chœur avec la musique chantant l'antienne *Sacerdos* et *Pontifex,* et arrivé devant l'autel de la paroisse sur lequel repose le S. Sacrement, s'est arresté et mis à genoux sur un autre faldistoire préparé à ces fins, et ladicte antienne finie, le susdict archidiacre ayant chanté à haulte voix les versets qui sont après ladicte antienne a dict l'oraison expresse suyvant le Pontifical au coing de l'austel et du costé de l'Épistre. L'oraison finie, le mesme chœur chantant l'antienne de S. Bertrand, se sont tous advancés vers le grand autel du chœur de ladicte église, devant lequel estoyt un 3e faldistoire préparé, auquel mon dict seigneur s'estant arresté et mis à genoux, l'antienne finie et le verset d'icelle chanté, s'est levé, et a dict l'oraison de S. Bertrand au coing de l'autel du costé de l'Epistre ; puis quittant le pluvial blanc, en a prins un noir, s'est advancé au milieu de l'autel où tourné vers le peuple, l'antienne *Si iniquitates* commencée, a continué à haulte voix ensuitte le psalme des *Profundis* au long le tout par le chœur, ladicte antienne répétée, le *Pater noster* prononcé à haulte voix par mon dict seigneur, les aspersions de l'eau béniste et encensements faicts suyvant qu'il est porté par le Pontifical a continué de même à haulte voix *Et ne nos*, ce qui s'ensuyct avec

Digitized by Google

les versets et l'oraison pour les Morts. Incontinent le respons *qui Lazarum* commencé, tout le chœur s'est advancé processionnellement au cloistre où mon dict seigneur arrivé, et à l'endroict de la sortie qui regarde vers le cimetière qui est joignant l'église tirant vers le dehors en bas de la sacristie du costé de la petite porte du sceptre pour descendre au Cabirol maison épiscopalle, le susdict répons finy, l'antienne *Si iniquitates* chantée, et ensuite le psalme *De Profundis,* à la fin d'iceluy la mesme antienne *Si iniquitates* répétée au mesme endroict en le milieu du cimetière, ayant le cloistre d'un costé dans lequel sont plusieurs sépultures et ledict cimetière de l'autre, le chœur a chanté le respons *Libera* avec les versets qui suyvent au long ledict respons *Libera* répété jusques au 1er verset, l'encens c été présenté par le susdict archidiacre de Rivière avec la navette et par un aultre assistant l'encensoir dans lequel l'encens remis par mon dict seigneur et le chœur ayant chanté le *Kyrie eleïson* à l'accoutumée en telle cérémonie, la mitre quittée a chanté à haulte voix *Pater noster,* lequel pendant qu'il s'est récité bas a fait l'aspersion avec l'eau bénite et les encensements tout ainsi qu'en l'église a chanté à haulte voix le verset *Et ne nos inducas in tentationem* avec ceux qui suyvent ensemble les oraisons selon qu'il est porté par le Pontifical. Puis le signe de la croix faist des quatre costés dudict cimetière et cloistre, les deux ensemble représentant le seul cimetière pour la cérémonie qui s'y doibt [pratiquer] observer, la mitre reprinse le chœur s'en est retourné de même processionnellement dans l'église en récitant à haulte voix sans ton le psalme *Miserere mei Deus*, et arrivé qu'a esté mon dict seigneur au grand autel, la mitre quittée, se tenant au milieu d'iceluy a prononcé le *Kyrie eleïson* à voix haute et intelligible avec les versets et l'oraison *Absolve quæsumus*, le tout suivant qu'il est porté par le Pontifical.

Les absolutions pour les morts faictes en la forme cy dessus, mon dict seigneur est descendu de l'autel aux chorères qui sont dans le presbytère du costé de l'Épistre, où remis à celle qu'il occupe lorsqu'il célèbre pontificalement s'est revestu de ses habits et ornements pontificaux pour la célébration de la messe qui s'est dicte du St Esprit, à luy assistants mess. Arnaud Bouffartigue, chanoine et archidiacre de Rivière, François de Binos d'Arros, chanoine et archidiacre d'Aran, Jacques de Tersac de Montbérault, chanoine sacristain, Pierre de Berteresse, chanoine précenteur pour chanter l'Evangile, et Arnaud du Casse aussi chanoine, pour l'Epistre.

A l'Offertoire de la messe le susnommé R. P. Capdeville, la bénédiction reçue est monté dans une chaire portative remise dans

Digitized by Google

le chœur et près de la petite porte qui est hors du presbytère du costé de l'Évangile vis à vis la chapelle S. Bertrand, et a faict une docte et relevée prédication dans laquelle il a représenté l'utilité, les fruits, les biens que reçoivent les diocèses de la présence et de la visite de leurs prélats.

Et d'aultant que par bref exprès de N. S. Père Urbain VIIIe de ce nom à présent séant par lequel est concédé à mon dict seigneur par tous les lieux auxquels il célèbrera pontificalement pendant sa visite que tous ceux qui confessés et pénitents feront leur communion, gaigneront l'indulgence plénière de tous leurs péchés, en satisfaisant aux conditions portées par ledict rescript, qui sont de prier Dieu pour l'exaltation de N. S. mère l'Eglise, augmentation de la foy, extirpation des hérésies et concorde entre les princes chretiens, ladicte indulgence ayant esté publiée tant audict St Bertrand que lieux circonvoisins, plusieurs personnes de toute qualité et condition s'y seroyent trouvées pour la gaigner, et même deux PP. Jésuites du collège d'Aux qui ont assisté les confesseurs ordinaires, tant a esté grand le nombre de ceulx qui l'ont désiré gaigner, dont est resté une grande édification au clergé et au peuple là présent. Mess. du chapitre mesme ce jour là, pour l'exemple et dévotion particulière, ayant voulu tous en corps, dignités, chanoines, prébendiers et aultres prêtres habitués en ladicte église recepvoir la sainte communion des mains de mon dict seigneur.

A la fin de la messe, la bénédiction donnée solennellement, pendant que mon dict seigneur a quitté ses ornements pontificaux, réservés l'aube, le rochet et l'estolle, se sont leues et prononcées à haulte voix les ordonnances généralles de sa visite à la porte du presbytère vers le chœur, lesquelles dès le dimanche précédent avoient esté publiées de son commandement au prosne de la messe paroissialle, et teneues affichées à la porte de l'église, pour que personne ne les peust ignorer.

Visite du S. Sacrement

Mon dict seigneur, ses ordonnances générales leues et prononcées, accompagné des susdicts sieurs assistants à sa messe et de ses vicaires généraux, procureur fiscal et secrétaire, est sorty du chœur et s'en est allé à l'autel de la parroisse sur lequel est un tabernacle de bois de noyer bien travaillé et symplement verny sans dorure ny peincture, lequel ouvert a tiré d'iceluy le saint ciboire quy est d'argent assez grand dans lequel y pouvoyent estre 18 ou 20 hosties consacrées tenues avec la décence requise, ledict tabernacle par le dedans sans aulcune fourrure.

Digitized by Google

Ordonné qu'aux dépens du bassin de l'œuvre, ledict tabernacle pour plus grande décence sera garny par dedans de quelque étoffe honneste, dans trois moys, et que si ledict bassin n'a de quoy le fayre ce sera aux despens des prenant fruits.

Visite des Fonts Baptismales

La visite du S. Sacrement faicte, mon dict seigneur avec les susdicts assistants s'est transporté aux fonts baptismalles qui sont à l'entrée de la grande porte de l'église, et lesquelles se sont trouvées avec un couvercle de bois, sans tapis dessus, sans aulcune cloison qui les ferme. Icelles ouvertes, y a remarqué les trois vases d'estain faicts en rond en forme de phiolles dans lesquels se font les très sainctes huiles pour tout le diocèse le jour du Jeudy Sainct, estre vieux et dangereux que lesdictes sainctes huilles se versent. Plus aultres petites chresmières pour l'usage de la paroisse mal nettes, et n'y avoyt aulcune fontaine pour tenir l'eau baptismalle, mais seulement une phiolle de verre, dans laquelle depuis plusieurs années ou aultre semblable ladicte eau baptismalle a coustume de se tenyr.

Ordonne que pour tenir l'eau baptismalle, le recteur provoyra d'avoir un vase soyt d'estain, soyct de cuivre convenable et de la grandeur qu'il faudra avec son couvercle ainsy qu'il se pratique en tous lieux; qu'il tiendra les chresmières en meilleur estat, et aura un petit vase séparé pour porter le sainct huille des malades sans les porter tous ensemble, et que lesdicts fonts baptismalles se couvriront de quelque tapis et que ce soyct pour plus grande décence ; et que pour les vases à tenir les sainctes huilles de tout le diocèse, il y sera par nous pourveu d'ailleurs.

Visite des Reliques

Le mesme jour que dessus mondict seigneur le Révérendissime évesque, accompagné des mesmes assistants ceux du matin en la visite du S. Sacrement de l'autel et des Fonts baptismalles, en oultre de monsieur de Montbérault sacristain, de Berterech précenteur, de Cazaux et de Pujol chanoines, s'est rendu à l'église pour la visite des reliques qui sont en icelle, à laquelle procédant dans la sacristie basse où il les a faict apporter sur les tables qui y sont.

Premièrement, dans le sacraire s'est trouvée une petite boiste quarrée en forme de corporalier, couverte d'or par le dessus, doublée par le dedans d'un bogueran rouge, et dans icelle deux taffetas rouges couvrant une toile blanche où estoyt un ossement avec un

Digitized by Google

tillet de parchemin fort ancien portant ces mots : *sancti Bartholomœi*, encore aultre tillet avec ceste inscription : *Reliques de S. Barthélemy, visitées et vériffiées par Messire Urbain de St Gélais évesque de Comenge, le 14e août mil cinq cents huictante cinq.*

Aultre petit coffret en forme de bahut garny de lames de fer fort anciennes et usées; dans iceluy une bourse jaune et rouge où se sont trouvées des reliques de la teste de S. Jean Chrysostôme enveloppées dans du taffetas verd, avec son tillet en parchemin. En la mesme bourse se sont trouvées aultres reliques fort petites, sans tillet, enveloppées dans un petit linge et audict coffret des morceaux de vieille estoffe sans aulcune relique dedans.

Encores un aultre petit coffret de bois en forme de bahut couvert de papier peinct dans un taffetas rouge, et papier un escriteau portant cette inscription : *de Sudario Domini,* lequel recherché ne se sont trouvés que les fragments de quelque ancienne estoffe de soye verte avec fil d'argent et un tillet portant ces mots : *sancti Joannis Baptistæ.*

Un aultre petit coffret quarré de bois couvert de petites lames d'or : s'est trouvé dans un cristal rond, et dans une toille des ossements sans tillet, mais bien dans ledict coffret cestuy-ci : *sanctorum Chabeorum martyrum,* là mesme un petit taffetas rouge, dans iceluy une pièce d'estoffe jaune et dans icelle deux fort petites pièces d'estoffe bleue avec ce tillet : *Joannis Apostoli et Evangelistæ.*

Plus dans un morceau de taffetas rouge deux petits ossements de S. Blaise avec ceste inscription : *S. Blasii.*

Plus dans un taffetas jaulne un papier avec ceste inscription : *Sanctæ Sabinæ,* et dans iceluy une dent enveloppée.

Plus une boiste ronde de bois couverte de papier doré, dans icelle un taffetas rouge avec cest écriteau : des reliques de la coste *S. Sylvestre.*

Plus un coffret de bois rouge par le dedans, en dehors couvert de fer, et dans iceluy du satin blanc avec cest escriteau : *de reliquiis S. Ciriaci et beatæ Julitæ ejus matris, martyrum.*

Plus dans un crystal rond un tillet portant cette inscription : *de reliquiis beati Torini, Albiensis episcopi;* dans un papier un petit os le tout enveloppé dans un taffetas rouge, et dans un crystal rond un escripteau avec cette inscription : *Beatæ Mennæ martyris et Ruffini episcopi*, sans rien plus.

Digitized by Google

Plus deux pièces de taffetas jaulne avec deux tillets y attachés : l'un *sancti Alexii confessoris,* l'aultre *de cineribus lumbario et vestibus sancti Dyonisii et Sociorum ejus.*

Plus aultres diverses reliques dans le mesme coffret enveloppées dans de vieux taffetas et petits linges sans tillet.

En oultre a esté visitée la chasse dans laquelle sont les ossements de S. Bertrand, ladicte chasse sans aulcune clef, couverte de lames de cuivre doré et esmaillé, la teste estant enchassée dans du boys en forme de chef comme d'une mitre laquelle s'expose les jours de festes sur l'entrée de la chapelle de S. Bertrand et en d'aultres endroicts accoustumés , iceluy chef trouvé dans une armoire au dernier du sacraire dans laquelle reposoyt anciennement le S. Sacrement. Et là mesme un bras couvert d'une plate d'argent, dans iceluy un os du bras de *S. Seurin*, baillé de l'église de St Seurin de Bordeaux en eschange d'un aultre ossement qui leur fust baillé du bras de S. Bertrand.

Pour le dernier s'est monstré l'anneau de sainct Bertrand, avec la licorne laquelle tire approchant 7 pans de long, donnée à la dicte église par le pape Clément cinquième, comme aussy quatre mitres de broderie dans un estuy.

Ordonne que les reliques qui se sont trouvées avec leurs tillets vieux, renouvelés avec parchemin et lettre la plus lisable que se pourra, un roolle en sera faict de mesme sur du parchemin, pour estre par nous signé, et qu'elles seront mises en des taffetas neufs. Quant à celles qui n'ont de tillets, qu'elles seront remises dans un linge neuf et fin, ou bien du taffetas, puis après en quelque coffret propre et fermé à clef, avec inhibitions et deffenses de les exposer en public à l'advenir. Pour celles qui auront des tillets, que de même elles seront retirées dans un aultre coffret convenable et honeste bien fermant à clef, en attendant qu'il aye esté proveu de quelques reliquaires d'argent, ou aultrement plus sortables pour les pouvoir exposer aux jours de festes. Voires avec le temps les reliques de S. Bertrand de mesme. Iceux coffrets et taffetas acheptés par contribution égale à celle qui se faict pour les réparations de l'église entre nous et le chapitre.

Visite de la Sacristie

A costé du grand autel et vis à vis de la petite porte qui est du costé de l'Epistre, dans le rang des chapelles qui sont en montant de la porte du cloistre à main droite au dessus de la chapelle

Digitized by Google

St Jean, est la sacristie basse dans laquelle n'y a que des tables et des coffres pour tenir partie des ornements de l'église et dans laquelle MM. du chapitre se revestissent les jours solennels et des festes. A coté est comme un petit porche, dans lequel et tout joignant la porte est posé un confessionnal ; un peu au dessus est le degré pour monter à la Sacristie haulte auquel sont quatorze marches. Mondict seigneur estant entré a trouvé toutes choses bien disposées à la diligence et par le soing du sieur de Montberault sacristain et M. Pierre Vignaux sous sacristain recommandé pour se bien acquitter de la charge qu'il a de ladicte sacristie, le roolle de tous ces ornements exhibé en bonne forme. Dans ladicte sacristie sont de grandes armoires pour tenir les ornements, un lave-mains avec linge pour les essuyer selon la décence requise, les calices, voiles et purificatoires bien rangés nets, et tout le linge blanc, les missels et burettes en leur place. Il est remarqué un calice avoir la coupe rompuë, ensemble deux patènes, et entr'autres choses s'y sont monstrés deux beaux chandeliers avec un eau bénistier d'argent donnés par monsieur de Réséty.

Ordonné que la susdite coupe de calice, et deux patènes seront refaictes dans deux moys, attendu le besoing et qu'au grand nombre de chanoines et prébendiers qu'il y a, il s'y en pourroyt trouver manque.

Visite des Autels

Le jour susdict dixième octobre mil six cent vingt sept, après la visite des reliques, mondict seigneur a procédé et fait procéder à a visite des aultels.

Visite du Grand Autel dans le Chœur de ladite Église

Le grand autel s'est trouvé fermé et séparé dans le chœur, par le moyen d'un balustre de boys de tournerie d'environ quatre pans de haulteur, depuis lequel tout l'espace jusques à l'autel iceluy inclus le tout est nommé presbytère; aux environs et tout autour d'iceluy des sièges d'environ deux pans de haulteur ; du costé de l'Epistre sont trois chaires attachées, celle du milieu plus haulte pour le prêtre célébrant, et les deux à costé pour les assistants, un dôme relevé par dessus en surciel avec trois tours en poincte par le hault, le tout marqueté et parfaitement élaboré ; aux dites chaires et à celle du milieu l'image de S. Bertrand représenté dans le bois avec marquéterie, et [à] celles des costés les images de S. Jean Baptiste et S. Jean l'Evangéliste de pareil travail. Un vieux marchepied de bois devant l'autel à trois degrés pour y monter, iceluy autel

Digitized by Google

long de onze pans et deux et demy de large jusques aux gradins, quatre et un peu plus de haulteur ; la pierre et table dudict autel cavée et grandement incommode pour y célébrer ; sur iceluy se sont trouvées quatre nappes, un devant d'autel de damas blanc avec clinquant d'or, sur iceluy un aultre de camelot verd avec passement de soye rouge et verde ; deux gradins, et sur iceux six chandeliers assez grands avec la croix de léton le tout de semblable ouvrage. Le rétable à divers piliers et colonnes et tout doré et azuré, cinq niches au bas d'iceluy à présent sans image, hormis en celle du milieu où est l'image de N.-Dame, les anciennes images ayant esté ruinées lors de la prise de la ville par les hérétiques. Au hault dudict rétable cinq aultres niches, une de chacung costé sans images, aux aultres troys y en ayant, à celle du milieu Dieu le Père, aux deux aultres Moyse du costé de l'Epistre et du costé de l'Evangile un des prophètes ; sur le hault dudict rétable trois throsnes en pointes en rond et le tout d'or et azuré.

Ordonne en attendant que les susdictes places vuides dans lesquelles y avoyent des images soient remplies de tableaux ou images relevées en bosse, que tant la table d'aultel que marchepied seront au plustôt réparés à communs frais entre nous et le chapitre et tout ainsy que les autres réparations de l'église.

Du costé de l'Epistre une petite table pour crédence couverte d'un tapis, tout joignant une petite porte fermant à clef pour aller à la sacristie.

Du costé de l'Evangile un Aigle de bois où se chante l'évangile.

Dernier l'autel est le thrésor des reliques basty de belle pierre blanche, relevé en forme de sépulcre de la hauteur de trois canes ou environ, de deux et demy de long et une de large ; au bas d'iceluy trois armoires auxquelles on monte des deux côtés par trois degrés, de chascun bout lesdictes armoires fermées chacune de deux portes, l'une de fer l'autre de boys avec serrures. Au dessus desdictes armoires une grille de fer avec une armoire de chaque costé, l'une et l'aultre fermées de deux portes, l'une de bois, l'autre de fer de mesme que les basses. Par le dernier dudict thrésor des reliques et à la face qui regarde vers la chapelle du monument, y a une armoire dans laquelle reposoyt anciennement le S. Sacrement, aujourd'huy employée pour tenir le chef de S. Bertrand et le bras de S. Seurin ; aux coings et divers endroicts dudict thrésor basty comme a esté dict ci dessus de fort belle pierre blanche, se voyent par le hault les armoiries de Navarre, Aragon et Comminges gravées dans la pierre. Plus s'y remarquent encore

Digitized by Google

trois polies pour pendre des lampes desquelles n'y en a qu'une d'estain du costé de la sacristie.

Ordonne qu'à tout le moins l'une desdictes lampes se tiendra allumée près du sacraire les jours des festivités, dimanches et festes, et pendant les offices du chœur.

Visite de la Chapelle St Jean

Du costé de la main droicte montant de la petite porte du cloistre, la première chapelle est celle de S. Jean Baptiste, sans aulcune cloison si ce n'est d'une muraille de quatre pans de haulteur ou environ sans aulcune porte approchant de l'autel, un degré, puis le marchepied et tout de bois, ledict autel de quatre pans de haut, dix pans de long et trois de large, avec une pierre sacrée proprement enchassée en iceluy, laquelle a un pan et quart de long, un pan de large, l'autel couvert de trois nappes, le devant d'iceluy de tapisserie dans lequel est représentée l'Annonciation, sur ledict autel deux petits chandeliers de boys peinct, trois gradins de boys, quatre vases de melique, un violier en verre, au dessus un petit tableau de S. Jean Baptiste peinct à l'huille, douze tableaux des Sybilles en taille douce, un crucifix de mesme le tout sur du carton, et baillés tant lesdicts chandeliers et tableaux par M. Moran, prébendier de ladicte église ; au dessus de l'autel une vitre croisière peincte et représentant S. Jean Baptiste et S. Jean l'Evangéliste. Sur le mesme autel se sont remarquées deux petites images enluminées, un Crucifix et une Nostre Dame ; à main gauche contre la muraille un confessionnal portatif, à costé de la sacristie.

Enquis si celte chapelle a aulcune fondation et si elle est affectée à aulcune personne particulière, a esté répondu par monsieur de Montbérault, de Berterech précenteur, de Cazaux et de Pujol chanoines députés de la part de MM. du chapitre, n'y avoyr aulcune fondation bien estre véritable; que par M. de Souvré cy devant évesque ladicte chapelle avoyt esté affectée à MM. de Bouffartigue cousins, l'un archidiacre de Rivière, l'autre chanoine et recteur de Francon, pour la mestre et tenir en bon estat, lesquels l'auroyent acceptée sans toutes foys y fayre aulcune réparation si ce n'est qu'ils y ont donné ledict tableau peinct en huille, et lequel est de trois pans de hault et cinq de long.

Ordonne que la susdicte chapelle sera fermée à la façon des aultres d'une cloison de bois et entreteneue de ce qu'il y convient de tous ornements et nappes par ledict sieur de Bouffartigues archidiacre de Rivière et par celuy qui jouist présentement la

Digitized by Google

chanoinie dudict deffunt de Bouffartigue, si tant est qu'il veuille accepter les conditions de son prédécesseur et y avoir entrée.

Visite de la Chapelle Ste Luce, sainct Vincent et sainct Eutrope

La chapelle saincte Luce, sainct Vincent, St Eutrope s'est trouvée fermée d'une cloison de bois de tournerie avec une porte et barreaux fermants à clef; pour monter à l'autel deux degrés le marchepied compris, et tout de bois; l'autel de quatre pans de haulteur, dix de long et trois de large, sans pierre sacrée, ayant esté rapporté par lesdicts sieurs du chapitre que l'on a tousjours tenu par tradition que ledict autel estoyt sacré, mesme qu'en l'estat qu'il est on a célébré messe de tout temps; trois nappes sur iceluy, un devant d'autel de trenis bleu [pour treillis] avec passements, deux gradins de bois, quatre [vases] de melique peincts, un petit crucifix, un retable de bois vieux et vermoulu dans lequel sont représentées les images cy dessus dictes Ste Luce, St Vincens, St Eutrope sur de la toille, le tout fort ancien : au dessus du retable une vitre avec peinture assez entière, du costé gauche un confessional, à main droicte une armoire dans la muraille pour mettre les ornements de ladicte chapelle.

Enquis si en ladicte chapelle y a aulcune fondation ny si elle est affectée à aulcune personne particulière, a esté respondu par lesdicts sieurs du chapitre, y avoir environ 7 à 8 ans que M. de Souvré, pour lors évesque, assigna ladicte chapelle à défunt Mr Jean de Salies, chanoine théologal et ouvrier en ladicte église, laquelle depuis il auroit fait fermer de ladicte closture et orner dudict marchepied, devant d'autel, nappes, vases, crucifix et confessionnal.

Enquis s'il y a aulcuns ornements affectés à ladicte chapelle, a esté respondu n'y en avoyr aulcuns qui soient affectés à ladicte chapelle, quoique ledict défunt sieur de Salies en eust qui sont demeurés à ses héritiers.

Ordonné que le successeur au canonicat dudict deffunt sieur de Salies sera en liberté d'accepter ladicte chapelle à condition de la tenyr ornée et parée de tous ornements nécessaires et convenables pour l'autel, aultrement il y sera proveu de quelque aultre.

Visite de la chapelle du monument aultrement de St Crespin

La chapelle du monument aultrement de St Crespin s'est trouvée fermée d'une cloison de bois de tournerie avec la porte toute semblable fermante à clef; un marchepied à deux degrés, le tout de

Digitized by Google

boys, l'autel de quatre pans de haulteur, dix de long, et troys de large sans pierre sacrée, ledict aultel ayant de tout temps esté tenu pour sacré; un devant d'aultel en broderie de soye représentant divers mystères, couvert de deux nappes, trois gradins de boys, et un tableau peinct en huille représentant la Cène. Au dessus une vitre peincte fort ruinée; à main gauche, une grande armoire dans la muraille; au dessoubs une petite table de boys, de l'aultre costé une petite niche dans laquelle est une image de boys vieux et mutilé en diverses partyes, deux chandeliers de boys tourné de cinq pans de hault.

Enquis si en ladicte chapelle il y a aulcune fondation ny si elle est affectée à aulcune personne particulière, a esté respondu n'y avoyr aulcune fondation, mais seulement avoyr esté baillée à deffunct noble Roger d'Ustou, dernier grand archidiacre, par Monsieur de Souvré cy devant évesque, et que ledict d'Ustou pendant sa vie l'avoit faict fermer et orner de tout ce qui s'y est trouvé, et que dans icelle comme aux aultres, il y a plusieurs sépultures de prébendiers.

Ordonné comme dessus que le successeur au canonicat dudict deffunct sieur d'Ustou sera libre pour accepter ladicte chapelle aux conditions que ledict deffunct la tenoyt, ou qu'aultrement il y sera proveu en la baillant à quelque autre du chapitre.

Visite de la chapelle Saincte Catherine

La chapelle saincte Catherine s'est trouvée fermée d'une cloison de boys de tournerie, ainsy que celles cy dessus; icelle cloison posée sur une muraille de trois pans de hault ou environ, avec la porte pareillement en boys et à barreaux, fermants à clef, un marchepied de boys, l'autel de trois pans de large, neuf à dix de long et quatre de haulteur sans pierre sacrée, l'autel tenu pour sacré au rapport desdits sieurs du chapitre; deux gradins de boys, au dessus un vieux retable avec un tableau en toille presque tout ruiné auquel sont représentés Nostre Dame et St Hiérosme, et plus bas le pourtraict d'un chanoine. Au dessus de l'autel une vitre peincte assez entière, à main droicte une armoire dans la muraille et une petite table attachée à icelle, avec une petite cloche pour l'eslévation du S. Sacrement; le susdict aultel couvert de deux nappes sans devant d'autel, celuy qui y estoyt ayant esté mis à l'autel de la chapelle cy-dessus du monument.

Enquis s'il y a aulcune fondation dans ladicte chapelle, si elle a des ornements et si elle est affectée à aulcune personne particulière. A esté respondu n'y avoir aulcune fondation, que les orne-

Digitized by Google

ments sont de la sacristie, et que mon dict sieur de Souvré dernier évesque la bailla, ainsy que celles cy dessus, à messieurs de Behety et d'Arros.

Ordonné que les dicts sieurs de Béhéty et d'Arros la tiendront et entretiendront en bon estat suyvant les conditions aux quelles ils l'ont acceptée cy devant.

Visite de la chapelle St Blaise

La chapelle est fermée d'une cloison de boys de tournerie posée de mesme qu'aux aultres chapelles sur une muraille de trois pans de hault ou environ avec la porte pareillement fermant à clef. Un marchepied à deux degrés le tout de boys; l'autel de neuf pans et quart de long, quatre de hault, et trois pans et quart de large; deux gradins de bois, deux chandeliers de bois peinct, un retable de bois garny de diverses images assez anciennes, le surciel en voute peinct, un S. Blaise de bois assez entier relevé en bosse; à main droicte une armoire dans la muraille, une petite table avec une layette couverte de cuir pour tenir les ornements, une vitre au dessus du retable peincte et entière.

Enquis s'il y a aulcune fondation, si elle a des ornements, et si elle est affectée à aulcun particulier, a esté respondu par les dicts sieurs du chapitre n'y avoyr aulcune fondatisn, mais qu'elle a esté baillée par mon dict seigneur de Souvré à MM. de Pujol et de Gardes chanoines, et que tous les ornements d'icelle qui sont nappes, chasubles, estolle, maniples de damas violet avec double clinquant d'argent, calice d'argent doré avec sa patène, corporaux, bource, voille avec dentelle d'argent, aube, amict et ceinture avec un *Te igitur*, la figure d'iceluy en taille douce, un pulpitre de boys et missel du concile appartiennent le tout audict sieur Pujol chanoine.

Ordonné que lesditcs sieurs Pujol et de Gardes chanoines, continueront en la jouissance de ladicte chapelle l'entretenant en l'état auquel elle s'est trouvée, et mieux s'il est possible par de nouveaux embellissements.

Visite de la chapelle Ste Marguerite

La chapelle Ste Marguerite s'est trouvée sans cloison hormis une muraille d'environ trois pans de haulteur, sans porte; un marchepied à deux degrés, le tout de boys; l'autel de 4 pans de hault, huict pans de long, trois et demy de large, couvert de deux nappes, 'une doublée avec un devant d'autel de damas blanc, la frange

Digitized by Google

jaune et rouge avec clinquant faux, une pierre sacrée d'un pan et peu plus long, un pan de large, enchâssée en boys, deux gradins et retable, le tout de boys sans peinture; une niche au milieu sans peincture avec une image de Ste Marguerite en bois fort bien travaillée; un surciel en voute peinct et parsemé d'estoilles; une armoire dans la muraille à main droicte, au dessus du retable une vitre peincte et entière.

Enquis s'il y a aulcune fondation en ladicte chapelle et si elle est affectée à aulcun particulier, a esté répondu par lesdits sieurs du chapitre n'y avoyr aulcune fondation, mais avoyr esté donnée comme les aultres cy dessus à Mrs Cazeaux et Du Casse chanoines, ledit devant d'autel appartenant à la sacristie, l'une des nappes aussy et l'autre à Mrs de Behety et d'Arros.

Ordonné que les susdicts sieurs Cazaux et Ducasse, puisqu'ils ont accepté ladicte chapelle, la fermeront d'une cloison semblable à celle des chapelles cy devant rapportées et l'entretiendront de tous ornements nécessaires.

Visite de la chapelle St Bertrand

La chapelle St Bertrand s'est trouvée fermée d'une cloison à barreaux de boys noyer canelé, deux pilliers à l'entrée, la corniche de ladicte cloison à la corinthienne bien travaillée, une porte pareillement de bois canelé fermant à clef, un marchepied à deux degrés, le tout de boys; l'autel de 4 pans de hault, trois et demy de large et neuf de long, une pierre sacrée d'un pan et demy de long et ung de large, deux nappes, un devant d'autel de camelot verd brun avec passement verd, deux gradins, un retable de bois de noyer avec deux colonnes entortillées et façonnées avec leurs chapiteaux, relevées jusques près de la voûte, le tout parfaictement travaillé; dans ledict retable un tableau peinct à l'huille représentant S. Bertrand au milieu, au costé de l'Evangile S. Michel, et du costé de l'épistre S. Jean-Baptiste, les nappes et le devant d'autel appartenants à la sacristie. A main droicte s'est remarquée une armoire dans la muraille; de plus a esté rapporté qu'anciennement au dessus de l'autel et dernier le retable estoyt le corps et sépulchre de S. Bertrand.

Enquis s'il y a aulcune fondation en ladicte chapelle, et si elle est affectée à aulcun particulier a esté répondu que non, mais avoir esté donnée comme celles cy dessus à deffunct Mr de la Hytère, chanoine de la maison de Montberault; la cloison, retable, tableau et marchepied de l'autel, le tout faict à ses dépens.

Digitized by Google

Ordonné que la susdicte chapelle demeurera affectée à noble Jean-Jacques de Tersac de Montberault, chanoine, sacristain, frère du deffunct sieur de la Hytère, aux mêmes conditions de la bien entretenir ainsy qu'il l'avoit acceptée.

Visite de la chapelle Nostre Dame

La chapelle de Nostre Dame s'est trouvée grande de quatre canes et demy de longueur et trois de largeur sans cloison, un pillier de pierre au milieu de l'endroict que ladicte cloison debvroit estre portant les deux arceaux du long de la vouste de ladicte chapelle, un marchepied de pierre couvert de bois; l'autel de 4 pans de hault, neuf de long, trois de large, sans pierre sacrée, ledict autel tenu pour sacré. Un devant d'autel de cuir doré, trois gradins de boys, au dessus l'image Nostre Dame taillée en pierre de marbre peinct avec un diadème en façon de pyramide par le hault; aux costés de l'autel, deux formes de pilliers, une armoire dans la muraille, et du costé de l'évangile des sièges de pierre aux environs de la muraille vers le septentrion et le couchant; un confessionnal, deux coffres de bois pour tenir les ornements d'icelle; du costé de la place de la cloison et du pilier cy dessus mentionné. tirant vers l'autel, une belle et riche sépulture relevée en marbre blanc, laquelle lesdicts sieurs du chapitre ont rapporté avoyr esté faicte par deffunct M. de Mauléon évesque, lequel vivoyt il y a cent ans, ou approchant, et ce à la mémoyre d'un évesque son prdécesseur de la maison de Chastillon: son effigie représentée en marbre blanc, posée sur un lit de marbre noir, deux anges aux costés de la teste, un lyon aux pieds, par le bas dudict sépulchre diverses images qui représentent l'estat ancien lorsque le chapitre estoyt des chanoines réguliers de S. Augustin, suyvant que lesdicts sieurs du chapitre ont rapporté.

Enquis s'il y a aulcune fondation ny confrairie à ladicte chapelle, a esté respondu y avoyr fondation faicte par la maison de Luscan, et une confrérie de N. Dame gouvernée et conduicte par un prieur qui pour le présent est M. Arnaud Bonnefoy, prébendier en ladicte église.

Plus n'auroyt esté procédé à la visite de ladicte église le jour cy dessus dixiesme du moys.

Ordonné que ladicte chapelle Nostre Dame sera entretenue en bon estat par les confrères de la confrairie ci dessus, et lesquels nous exhortons de la fermer d'une cloison à la façon des aultres, jusques au pilier contre lequel est posé le sépulchre, qui s'y veoit,

Digitized by Google

après néanmoins avoyr pris l'advis du chapitre et appris s'il ne leur en reviendra aulcune incommodité.

Vu les ordonnances cy dessus touchant les chapelles affectées à des particuliers, déclarons que ce qui en a esté accordé par nostre prédécesseur à présent advoué et confirmé par nous, que le tout est sans préjudice de la [liberté] de tous les habitués du chapitre d'y pouvoyr célébrer messe par dévotion lorsqu'ils voudront, ceux auxquels elles sont affectées n'occupant poinct l'aultel, avec neantmoins aultres ornements qu'ils prendront de la sacristie. D'où enjoignons que tous les prestres qui voudront célébrer partiront tout revestus, le calice en main et le bonnet carré sur la teste, sans se revestir aux aultels.

DE L'ONZIESME OCTOBRE MIL SIX CENTS VINGT SEPT

Le lendemain unziesme du moys et dès le matin a esté procédé à la visite de l'aultel de la paroisse, lequel s'est trouvé fermé d'un ballustre de boys de tournerie hault de trois pans; montant à l'autel un marchepied de bois à deux degrés; iceluy autel long de 12 pans, 4 de haut, 3 de large, trois gradins peincts audict autel, une corniche de bois, un devant d'autel damas caffart rouge et blanc, passements et frange de soye verde, l'autel couvert de deux nappes; une pierre sacrée approchant de deux pans de long et un pan de large, au milieu de l'autel; un tabernacle de bois noyer simplement verni, la porte d'iceluy portant une niche dans lequelle est un *Ecce homo,* le pavillon de damas caffart de mesme couleur que le devant d'autel; au-dessus dudict tabernacle une Résurrection; un rétable de bois noyer pareillement verni avec deux pilliers en forme de colonnes cannelées et le chapiteau, le tout bien travaillé; un tableau peinct en huille auquel y a un crucifix. Du costé droict les images de la Vierge, St Jean et St Bertrand, et du costé gauche St François présentant à nostre seigneur noble Bertrand de Gemito chanoyne là représenté et aux despens duquel ledict autel a esté basty, tabernacle, retable et cloison, hormis la somme de cent livres que l'on a rapporté que M^rs^ du chapitre y ont contribué. Aux costés dudict autel deux chandeliers de boys de 5 ou 6 pans de hault, et du costé de l'epistre, une table avec un grand banc de bois donnée par ledict Sr de Gemito, les nappes dudict autel appartenantes au chapitre. Vers le costé de l'épistre, une lampe de léton avec une petite sacristie fermée d'une cloison de bois avec la porte fermante à clef.

ORDONNÉ que tant le susdict autel que tous les autres cy dessus rapportés, hors le temps qu'il s'y célébrera messe, seront tenus

Digitized by Google

couverts d'un tapis assez honeste et décent quoique d'estoffe qui ne soyct de grand prix.

Visite de la chapelle du Purgatoire

La chapelle du Purgatoire s'est trouvée fermée d'une cloison à barreaux de bois posée sur une muraille de quatre pans de haut environ, avec la porte aussy de bois fermante à clef; un marche-pied de bois, l'autel de quatre pans de haut, trois de large, huict de long, un devant d'autel de camelot de soye noire avec bandes de futaine blanche; trois nappes sur iceluy, sans pierrre sacrée, ledict autel tenu pour sacré; un tapis de serge, un gradin hault de deux pans avec une image de S. Michel de boys peinct, un rétable de boys avec un surciel en voûte aussy de boys, le tout sans peincture; deux petits chandeliers de bois hors d'estat de pouvoir servir à brusler; au costé droict de l'autel deux armoires dans la muraille fermantes à clef, un vieux coffre de sapin aussy fermant à clef, une petite clochette pendue contre la muraille. Du costé gauche un grand coffre vieux, avec un petit coffre en sapin, et un bang aussy de sapin; une chasuble noire d'estoffe appelée doustade; le maniple et estolle de même, une aube et amict de toille blanche avec le cordon, un vieux missel avec un pulpitre boys et une serviette à essuyer les mains.

Ordonné que le scindic de la Table du Purgatoire se présentera pour respondre aux interrogats et demandes qui luy seront faictes touchant ladicte chapelle et autel.

Visite du bastiment de l'Église

A l'entrée et grande porte de l'église cathédralle S. Bertrand, y a une haulte tour comme posée et portée sur piliers de pierre; une façon et forme de dôme par dedans ladicte tour sert de clocher dans lequel s'y sont trouvées sept cloches tant grandes que petites. De l'entrée de ladicte porte jusques au fonds et bout de l'église soixante et deux pas de long, dix-neuf de large. Le parevent de la porte de boys garny de vitres par le hault. De ladicte porte advançant vers le chœur et à la main droicte est l'autel de la parroisse, de l'autre costé, et vers la main gauche est l'orgue posé sur de grands pilliers de bois, le tout d'un ouvrage sigulier et parfaict, avec la chaire pour le prédicateur y attachée, sous ledict orgue le siège de marguilliers, de l'autre costé celuy des consuls. A l'entrée du chœur une tribune ou jubé portée sur quatre piliers; un autel de chascun costé, lesquels à présent ne servent poinct, avec leurs retables parfaictement travaillés; à main gauche dans

Digitized by Google

la muraille, une grande armoire avec deux confessionnaux; à l'entrée du chœur et à main gausche, un degré pour monter à ladicte tribune, dans laquelle et au milieu d'icelle vers le grand autel y a une chaire portée en l'air qui anciennement servoyt pour chanter l'évangile, et encore en ce temps sert pour fayre le sermon du synode. Le chœur de boys parfaictement travaillé et élaboré tant de dedans que de dehors, dix huict chaires haultes du costé droict et treize basses. Dans iceluy costé sont les deux chaires des seigneurs évesques, la première est l'ordinaire, la seconde est la grande épiscopalle; sur l'une et l'autre une forme de dôme travaillé en perfection. Du costé gauche y a vingt chaires haultes et quinze basses. A l'entrée dudict chœur au delà des chaires basses et vis-à-vis de la première et seconde de chascun costé, y a un pulpitre pour la poincte, au milieu du chœur un pulpitre pour lire les leçons à matines. Un peu plus hault est le grand pulpitre auquel se chantent tous les offices. Ledict chœur garny par dedans sur les chaires haultes de huict pièces de tapisserie, dans lesquelles sont représentés les mystères de la vie de la Vierge.

Visite du Cloistre

Sortant de l'église par la porte qui est à l'entrée du chœur et laquelle regarde le midy, l'on descend quatre degrés de pierre et se trouve t'on au milieu d'une des galeries du cloistre confrontant la nef de septentrion, au fond de laquelle prenant à main droicte, comme on est bas dudict degré on va à une grande porte pour sortir dudict cloistre vers se scepte, à laquelle porte est une belle grille de fer sur le passage pour empescher que le bestail n'aille audict cloistre, laquelle galerie a de long depuis ladicte porte jusques à l'aultre bout vers le levant quatorze canes, auquel bout dans la muraille et sous un arc y a un autel de cinq pans de haulteur, neuf de long, cinq de large, la table d'iceluy de deux pierres sans nappes, et au milieu d'iceluy une belle image nostre Dame avec le petit Jésus entre ses bras, de bois relevé en bosse et mobile. Ladicte galerie vousté de beaux arcs de pierre taillée qui portent icelle vouste; le long d'icelle galerie, y a six sépulchres taillés relevés dans la muraille de l'église et sous les arcs.

L'aultre galerie du susdict autel de nostre Dame jusques au bout tirant vers le midy a dix cannes de long; au bout d'icelle est un autel de St Anne, dessus lequel est l'image d'icelle avec celuy de nostre Dame et de St Anthoine dans une niche à la muraille. Ledict autel a cinq pans de haulteur, aultant de large et huict de long; la table est d'une belle pierre de marbre consacrée selon que les croix qui y sont tesmoignent. De ce bout, le long de la muraille qui

Digitized by Google

regarde hors le scepte vers le midy tirant en bas vers le couchant jusques à l'aultre bout de ceste galerie y a quatorze canes de long comme la première sa collatérale. Le long d'icelle y a deux fenestres avec des grilles de fer, lesquelles regardent hors le scepte vers le midy. Au fond d'icelle est un autel de St Sébastien de huict pans de long, quatre de large, cinq de haulteur; la table de deux pierres sacrées de marbre et sans nappes. Dessus iceluy aultel l'image dudict sainct de bois, relevé en bosse et mobile. De cest aultel tirant vers le septentrion jusques au bout où est la porte par laquelle on entre au cloistre venant du septe, et où l'on passe sur une grisle de fer, la galerie a dix canes de long comme sa collatéralle, et toutes les quatre galeries de pareille largeur, à scavoyr de deux canes; la vouste de la première avec ses arcs porté sur de grands pilliers de marbre, et le plancher des aultres troys porté sur de beaux pillotis de marbre bien travaillés; chascun diceux à double colonne portés sur une muraille de trois à quatre pans sur terre, icelle muraille de quatre pans de largeur et faicte de beaux quartiers de marbre, lesdicts pilotis portant de l'un à l'aultre de petits arcs de marbre; le plancher lambrissé d'ais en menuiserie, le tout enrichy au dedans d'aultre petite menuiserie vernissée les poultres bien façonnés et garnis de pommes de boys faictes au tour, mais le plafond du dessus dudict plancher va en ruines comme aussy le couvert d'iceluy. Dans les galeries d'iceluy cloistre y a plusieurs et diverses sépultures, partye d'icelles couvertes de grandes pierres de marbre inscrites et ornées des armes de ceux qui y sont inhumés. Le cloistre sans portes duquel sortant par la porte qui regarde le levant depuis ladicte porte jusques aux pilliers qui portent la vouste de la sacristie, y a onze cannes de long, et depuis la muraille jusques à l'autre qui regarde hors le scepte vers le midy, a sept canes de long, y ayant un fonds de muraille entre deux. L'espace qui est entre les dicts fondements et la muraille de l'église sert de cimetière; auquel y a certaines sépultures et dans ladicte muraille de l'église des pierres de marbre polies et inscriptes.

Ordonné qu'il sera proveu à l'entretien dudict cloistre tant pour tenyr les dicts aultels avec plus de décence, que pavé et couvert d'iceluy; mesme que les autels se pourront offrir à ceux qui les voudront réparer de quelque cloison et entretenir pour y prendre leur sépulture, vis à vis d'iceux, dans un espace convenable, selon qu'il sera advisé par le chapitre.

Digitized by Google

Visite de l'ancien évesché

L'évesché à l'entrée du scepte. Une portalière avec une assez bonne porte et serrure. Le dedans ruyné depuis la muraile de l'église jusques à l'autre vers le septentrion qui regarde sur la ville, deux canes de largeur. Au dessous de la porte entrant à main gauche, M. de Gemito a faict une porte pour entrer à l'evesché et un degré à potence pour descendre ; au devant duquel, au milieu de la basse-cour dudict evesché, est un couvert de dix cannes de longueur et quatre de largeur. Au bas de ladicte basse-cour et à une canne de la muraille qui regarde la ville vers le septentrion, y a un manteau de cheminée dans la muraille du logis dudict Sr de Gemito, avec lequel ledit evesché confronte. Du couchant, tirant de la porte entre l'église et le couvent susdict vers le levant, a 13 cannes. On trouve un bel arc faict en voulte de marbre soubs une encoule de l'église où aboutit ledict couvert, soubs lequel arc se trouve une porte; on entre en une cave en vouste faicte de marbre, dans laquelle ledict sieur de Gemito tient son vin.

Laissant la porte à main droicte, prenant à gauche, l'on passe à une place bornée de 4 murailles ruinées de quatre cannes de longueur et trois de largeur, confrontant du midy ladicte cave et du couchant l'encoule susdicte; de laquelle place tirant vers le levant, on entre par une portalière dans une autre place de treize cannes de longueur et troys de largeur, confrontant de midy église où on dict avoyr esté une galerie, et mesme il paroyct y avoir eu deux planschers, selon qu'il se voyt encore deux portalières l'une sur l'autre, à la muraille qui borne ladicte place vers le levant. Les murailles qui restent sont bonnes et de belle matière, horsmis que contre le front de la dicte muraille qui borne ce membre vers le levant, on en a arrasché toute la pierre de taille qui faisoit visage au dedans jusques à deux cannes de haulteur.

Au fond dudict membre de logis il y a une porte par laquelle on entre dans un aultre beau membre de largeur de couschant au levant trois cannes, de longueur de midi vers le septentrion huict cannes ; à la muraille regardant le couchant y a deux manteaux de cheminée, l'un quasi joignant l'autre, qui faict voyr que cela estoyct divisé en deux membres. A la muraille du midy regardant dans le cloistre, une belle croisière et deux pareilles à celle qui regarde le levant, et sur le coing vers la ville un degré pour monter à une guéritte qui reste encore, de boys.

Duquel membre en hors par une porte qu'il y a près le coing vers la ville en allant vers le couschant, on entre dans un aultre

Digitized by Google

membre de cinq cannes en quarré où il y a une belle croisière au premier estage regardant sur la ville et au bas une fenestre qui a esté bastye depuis. Duquel membre tirant tousjours vers le couchant, on entre en un aultre regardant la ville d'aquilon, contenant douze cannes longueur et cinq de largeur, deux fenestres au bas, et au premier estage trois belles croisières de marbre et une demy croisière au fond. D'où l'on entre dans l'autre membre qui va aboutir à la maison dudict sieur de Gemito vers le couchant, confrontant de midy le couvert cy devant dict et la ville du costé d'aquilon, ayant cinq cannes largeur et quatorze de longueur; sur la muraille une guérite qui regarde sur la ville; une masure ayant servy d'escurie, longue et large de sept cannes.

Enquis d'où est venu la ruine de la maison épiscopalle ancienne, que sont devenus les matériaux et à quoy employés, notamment les portalières, fenestrages et cheminées. A esté respondu que au temps de deffunct Messire Urbain de St Gelais, évesque et prédécesseur de Mre Gilles de Souvré dernier évesque devant nous, faulte de soings de fayre les réparations nécessaires, les pluyes et les vents ont consommé les couvertures et que depuys le boys restant, les portalières, fenestrages et aultres matériaux ont esté en partie baillés par ledict sieur de Souvré par présents, et le restant emporté par divers particuliers qui les ont employés à divers usages, soyct dans leurs maisons audict St Bertrand ou ailleurs.

Ordonné qu'à la diligence de notre procureur fiscal, il sera enquis plus particulièrement des susdictes ruines et transport des matériaux dudict évesché, afin que le tout remis devers nous, y soict pourveu ainsy qu'il appartiendra.

Visite du Chapitre

Le jour susdict, onziesme du mois d'octobre, dans la mais on épiscopalle de Cabirol et grande salle se sont assemblés, sur une heure après midy, tous les messieurs tant dignités que chanoines de l'église cathédralle pour lors présents et résidents dans la cité de St Bertrand de Comenges, suyvant l'assignation qui leur avoyt esté donnée de la part de mondict seigneur le révérendissime évesque, pour estre ouïcts et respondre à tout ce qu'ils debvront estre requis.

Ainsy assemblés et mondict seigneur assis dans une chaire au hault de la table, lesdicts sieurs aux environs sur des sièges, chacun selon le rang qui lui estoyct deu, noble Bertrand de Gemito, l'ancien du chapitre et cy devant archidiacre de Rivière, le pre-

Digitized by Google

mier et au dessus de tous, a esté procédé aux interrogations qui s'ensuyvent.

Enquis s'ils ont le verbal d'aulcune visite qui aye esté faicte cy devant, combien de chanoines et dignités ils sont dans le chapitre. A esté respondu par le sieur de Gemito, plus ancien chanoyne, n'y avoyr aulcun verbal de visite, et que dans le chapitre composé de treize chanoines, il y a huict dignités, sçavoir cinq archidiaconés, la sacristie, ouvrerie et précenterie.

Enquis si quand quelqu'un est nouvellement receu chanoyne ou prébendier, il fait profession de foy, selon qu'il est porté par le sainct concile de Trente, en la session 24e, et s'ils promettent et jurent de garder et observer les statuts du chapitre. A esté respondu qu'ouy.

Enquis si tant les chanoines que les prébendiers à leur réception paient quelque droit d'entrée, à quoy il est employé, et si tous ont payé ledict droit. A esté respondu que les chanoines payent à leur réception un pluvial de la valeur de quinze livres capitulaires, et que les prébendiers ne payent rien; néanmoins qu'il y a quelques chanoines qui n'ont encore satisfaict audict droict d'entrée.

Ordonné qu'à la diligence du scindic du chapitre les chanoines, lesquels n'ont encore payé leur droict d'entrée, y satisferont dans six mois.

Enquis s'il y a des statuts, par qui faicts et autorisés, et s'il y a fondation du chapitre. A esté respondu qu'il y a des statuts dont ladicte fondation fera foy.

Ordonné que le chapitre nous remettra un extraict de ladicte fondation contenant forme de statuts deuement collationné dans trois mois.

Enquis quelles coustumes se gardent dans le chœur durant les offices qui ne soient poinct escriptes et quels assistants ont ceux qui font lesdicts offices. A esté respondu que pour les offices ils observent le concile de Trente, et que les chanoines font l'office le dimanche et grandes festes, les hebdomadiers le long de la semaine et festes ordinaires; que les chanoines n'ont d'aultres assistants que diacre et sous-diacre, toutesfoys qu'ils prennent un hebdomadier ou prébendier en les priant, et que les hebdomadiers ne sont assistés que des diacres et sous-diacres.

Ordonné que le chapitre délibérera s'il ne seroyt pas plus séant d'avoyr à l'advenir deux enfants avec robbes violettes, surplis et

Digitized by Google

bonnet pour leur servir d'acolites à l'autel pendant la grand messe et aux encensements à vespres, lesquels mesme leur pourroyent servir lorsqu'ils veulent célébrer messes en particulier.

Enquis si les chanoines et prébendiers ont des maisons affectées à leurs canonicats et prébendes près de l'église, et s'ils y demeurent pour se trouver commodément aux offices. A esté respondu n'y en avoyr poinct d'affectées, mais y en avoyr six dans le scepte, dont les trois sont à la collation de Mgr l'évesque, scavoir celles qui joignent l'ancien évesché; les deux prenant depuis ledict évesché jusques à la porte du scepte, et l'aultre entrant par icelle porte est à main droicte et confronte du costé du midy avec aultre petite maison et basse cour appelée la Mirande, qui est à la collation du chapitre, comme sont aussy les aultres deux, scavoyr celle que tient Monsr de la Molette, cy devant tenüe par le grand archidiacre son oncle, et celle que tient le maistre des enfants de chœur.

Hors du scepte, une chapellenie fondée par deffunct Mr Roger d'Ustou, quand vivoyt chanoine et grand archidiacre, affectée à un chanoine ou archidiacre; une aultre possédée par Mr Jean Chri, recteur d'Ourde, à la présentation laïque de la maison de M. Cazaux chanoine; une aultre possédée par messire Arnaud Bonnefoy, prébendier, à la présentation de M. de Martres. Une encore par maistre Pierre Tinée, prébendier, sans patron que l'on scache. Plus une aultre maison près la porte de l'Hérisson, baillée par deffunct messire Jean Salles, chanoine théologal, pour demeurer affectée à la chanoinie théologalle; icelles toutes chapelainies à la collation du chapitre.

En oultre quatre chapelainies fondées par deffunct monsieur de Salafranque, chanoine et archidiacre de Rivière, à la présentation de la maison de Luscan et collation du chapitre; les trois dans le destroict de St Bertrand, et l'aultre à S^t Pé-d'Ardet, consistant les deux en maisons et terres, et les aultres deux en terres seulement, possédées, l'une par messire Arnaud Bouffartigue, chanoine et archidiacre de Rivière, l'aultre par messire Pierre Labachot prébendier, l'aultre par messire Guillaume Darbon, recteur de Bordes, et l'aultre par messire Pierre Caban, recteur de Bagiry.

De plus deux maisons en estat et quatre jardins pour les quatre hebdomadiers; des deux aultres maisons qu'il y avoyt anciennement ne restant aujourd'huy que de vieilles masures.

Ordonné que le chapitre aura soing et prendra garde à ce que toutes les susdictes maisons, tant celles qui sont de nostre colla-

Digitized by Google

tion que de la leur, soient tenues en bon estat, même d'y constraindre ceux qui les habitent par rigueurs de justice si besoing est, et que pour celles qui sont ruinées, n'y ayant plus que les masures, les hebdomadiers auxquels elles sont affectées seront exhortés de les bastyr peu à peu.

Enquis si toutes les rentes du chapitre sont en commun ou séparées, quelles rentes et revenus a ledict chapitre. A esté respondu que toutes les rentes sont en commun exceptées celles des dignités et des personnes.

Enquis par qui lesdictes rentes sont administrées, comment distribuées, si ceux qui en ont le maniement en rendent compte et devant qui. A esté respondn qu'elles sont distribuées par le corps du chapitre et administrées par le cellérier et trésorier, lesquels en rendent compte devant Mrs du chapitre et sont créés pour telle charge, le vendredi devant le synode.

Enquis quel rang un chascun tient au chœur, chapitre et procession. A esté respondu que le grand archidiacre est le premier, ensuitte par cest ordre celuy de Rivière, de Borjac, d'Aure et d'Aran; le sacristain, ouvrier, précenteur et les chanoynes suyvant leur réception. Messieurs les Archidiacres de Rivière, de Borjac, sacristain et précenteur du costé de Mgr à la droicte, et à la gauche Mrs le grand archidiacre, d'Aure et d'Aran avec l'ouvrier ; pour MM. les chanoines selon leur réception, en la place de ceux auxquels ils succèdent.

Enquis de qui despend la collation, arrivant la vaccation des dignités, canonicats et prébendes. A esté respondu que les dignités et personats sont de la collation de mon dict seigneur, à la charge qu'il les donne à des chanoines du corps actuellement chanoines, et les canonicats de la collation du chapitre, excepté le premier qui vient à vaquer par mort après la réception de mon dict seigneur évesque, auquel appartient de le conférer et ce pour une seule foys, comme pour son joyeux avénement à l'évesché; que lesdits sieurs chanoines confèrent les canonicats par tour chascung en son moys, pendant lequel ils tiennent les clefs de la ville, et est escript au livre de la poincte expressément pour cognoistre qui est mensaire *claves tenet,* et que pas un chanoine ne peult avoyr ny mois, ny jour, ny voix en chapitre, ny monter aux chaires haultes qu'il n'ait résidé six mois et ne soyt *in sacris.* Adjoustant de plus que le chapitre en corps est patron de trois cures, scavoir de Sauveterre, Bagiry et ses annexes et de St Aventin. Monsieur le grand archidiacre, de Salech et Marignac, proche d'Alan; l'archidiacre de Rivière, de Bordes et Cier-de-Rivière; l'archidiacre de

Digitized by Google

Borjac, de Scanacrabe; l'archidiacre d'Aure, de Mazères et Esbareilles; l'archidiacre d'Aran, de Mauléon; le sacristain, de St Bertrand et de Gourdan; l'ouvrier, de Cazaril et Balesta; le précenteur, du Cuing et Cauhapé.

Que les deux hebdomadiers qui sont du costé droict sont de la collation de Mgr, et les deux autres de la collation du chapitre; les prébendes, partie à la collation de Mgr, et l'aultre partye du chapitre, suyvant qu'il est porté par la fondation.

Ordonné que le chapitre nous fera foy dudict pouvoyr de conférer, dans le mesme délay que celuy ci dessus pour la remise de leur fondation.

Enquis quelles messes le chapitre est tenu de dire et celébrer, ensemble des aultres divins offices et si l'on y satisfaict. A esté respondu qu'ils célébrent les offices suyvant l'ancienne coustume et tradition, et qu'ils y satisfont selon le concile de Trente et fondation; que les chanoines célèbrent les messes des dimanches et grandes festes, les obits aussy par sepmaine et que, pour les messes des confréries, les prieurs d'icelles peuvent respondre.

Enquis s'il y a livre des délibérations du chapitre qui soyt relié ou si c'est un papier volant et par qui retenu. A esté respondu qu'il y a un livre des délibérations relié, retenu et conservé dans la chambre capitulaire, et signé par le président qui se rencontre en chapitre; que si c'est pour affaires de conséquence il est signé par tout le corps et tousjours par le secrétaire.

Ordonné que de mesme le chapitre nous fera voyr ledict livre la première fcys qu'il en sera adverty de nostre part.

Enquis s'il y a plusieurs anniversaires ou annuels à dire, et s'ils se rencontrent en mesme jour comme quoy l'on satisfaict à la volonté des fondateurs. A esté respondu qu'il y en a plusieurs et que s'ils se rencontrent un jour de dimanche et de feste, qu'ils sont célébrés au premier jour suyvanct, s'il n'y a de l'empeschement, et que le chapitre s'en acquite de tant qu'il y en a.

Enquis, en quel jour, en quel lieu, combien de foys l'an ou le moys on tient le chapitre et si l'on dict quelque oraison au commencement et à la fin, qui sont ceux qui y ont voix et si le chapitre s'assemble toujours en mesme lieu destiné à cest effect, si c'est au son d'une cloche expresse pour assembler le chapitre. A esté respondu que le jour de vendredy est destiné pour tenir le chapitre et que, selon l'occurence, ils s'assemblent ordinairement dans la chambre capitulaire qui est sur le cloistre, sans y fayre aultrement d'oraison, que tous les chanoines qui sont *in sacris* y ont voix, que

Digitized by Google

quelquefoys ils s'assemblent hors ledict lieu capitulaire en des occasions pressées ou selon qu'ils se rencontrent, qu'il n'y a point de closche qui sonne quand ils s'assemblent, et que l'heure ordinaire pour tenyr le chapitre est après le dernier coup de prime.

Ordonné qu'au moins à la tenüe de leurs chapitres généraux, auxquels ils traictent des plus importantes affaires de leur communaulté, ils imploreront la grâce de Sainct Esprit, lorsqu'ils seront assemblés dans le lieu capitulaire, en récitant l'himne *Veni Creator,* les versets et oraison, et que l'on esvitera de tenyr le chapitre pendant les offices.

Enquis s'il y a aulcun revenu affecté à la fabrique de l'église ou sacristie. A esté respondu qu'il n'y a poinct de fabrique et qu'il y a le revenu de la sacristie, scavoyr toute la rente de Gourdan, excepté le parsan de Basert et Arius, d'où le recteur ne prend rien que la dixme des lins et du vin avec le verrouil de l'église, en oultre la prémise d'Arrivet et demy celle de Bazert; plus prend ledict sacristain des prémices de St Bertrand, Loures et Sarp des quatre parties les trois, et le recteur de St Bertrand la quarte, excepté le parsan de St Martin où ledict recteur prend l'entière prémisse.

Enquis si le chapitre a des archifs pour mettre ses tiltres, qui en tient les clefs, et si aulcuns actes se peuvent tirer sans licence et sans receu. A esté respondu y avoyr dans la chambre capitulaire certains coffres fermés à deux clefs, dans lesquels sont leurs tiltres et papiers, que le trésorier en tient la clef, et qu'il ne s'en peut tirer aulcun acte sans la permission du chapitre, et que la délibération qui s'en prend sert de receu.

Ordonné que pour plus grande assurance des tiltres dudict chapitre, ils les tiendront sous deux diverses clefs, l'une tenüe par tel que le chapitre advisera, l'aultre par le thrésorier.

Enquis si le chapitre a un inventaire de tous les actes et tiltres d'iceluy et s'il est gardé dans ses archifs. A esté respondu y avoyr un inventaire, mais non pas en l'estat qu'il fault, et dans lesdicts archifs.

Ordonné que ledict inventaire de tous les actes et tiltres du chapitre sera parachevé et mis en l'estat qu'il faut pour estre ensuitte vériffié à tous changements de thrésorier et par ainsy esviter que rien ne s'en égare.

Enquis si le chapitre a aulcun dénombrement de tous les biens en fonds d'iceluy avec de nouvelles confrontations et bornes. A

Digitized by Google

esté respondu n'y avoir que dixmes, qu'ils sont coseigneurs de St Bertrand avec mondict seigneur, la directe appartenant audict chapitre, seigneur de l'hopital des Orms avec toute justice et à moitié seigneurs de Cazaux, sans avoyr nouvelles confrontations ny bornes. De plus qu'ils possèdent à St Bertrand un moulin sur la rivière de Garonne avec les censives dudict lieu.

Ordonné que pour l'asseurance du chapitre et esviter des procès à l'advenyr, ils prouvoiront de savoyr les limites et confrontations des terres dont ils sont seigneurs au plus tot qu'ils pourront, icelles spécifiées par actes publics et d'authorité de justice, et mesmes en feront un dénombrement pour remettre dans leurs archifs.

Enquis s'ils ont charge d'âmes et à quelles personnes ils la commettent. A esté respondu qu'ils n'en ont poinct, y ayant un recteur.

Enquis si leurs arrentements se font publicquement pour un trienne ou aultrement, et si ausdicts arrentements la condition meilleure et plus utile est reccue sans acception de personnes. A esté respondu qu'ils font selon l'occasion et leur advantage, sans acceptation de personnes.

Enquis s'ils permettent qu'aulcuns biens du chapitre soient aliénés ou occupés par aultruy et s'ils font visiter tous les ans les églises, maisons et possessions qui dépendent dudict chapitre pour les entretenir en bon estat. A esté respondu y avoyr quelque chose d'aliéné et qu'ils ne font poinct de visite s'ils ne sont requis.

Ordonné que pour esviter les plus grandes ruines des bastiments des églises, le chapitre députera tous les ans quelqu'un de leur corps pour aller vériffier l'estat des églises aux quelles ils prenent. pour y provoyr.

Enquis s'il y a un maistre des enfants du chœur, quel nombre d'enfans il y a, s'ils sont soigneusement enseignés à la doctrine chrestienne, musique et grammaire. A esté respondu qu'il y a un maistre des enfants auquel ils donnent tant pour sa nourriture et gages que pour la nourriture et les habillements desdicts enfants, ensemble pour les gages et nourriture d'un soubs maistre qu'il est obligé d'avoyr, et qu'il enseigne simplement la musique aux enfants.

Ordonné que le maistre des enfants du chœur aura soing de leur faire apprendre le cathéchisme deux jours de la sepmaine au moings, et que le chapitre chargera à l'advenir le principal du collège de leur faire quelque leçon de grammaire à quelque

Digitized by Google

heure du jour, hormis les festivités, dimanches et festes qu'ils sont occupés par les offices.

Enquis s'ils exposent le sainct Sacrement de l'autel souvente foys dans l'année. A esté respondu qu'ils l'exposent les jeudy et vendredy saincts en la chapelle du monument avec toute la descence qu'il se peult, et que le jeudy sainct Monseigneur l'évesque a accoustumé d'y bailler deux cierges de trois ou quatre livres chascung, le chapitre fournissant le surplus; et le jour du *corpore Christi* sur le grand autel, le portant en procession par le tour accoustumé de tout temps par la ville, de mesme le plus honorablement qu'il leur est possible, les consuls portant le pavillon.

Enquis s'ils font la bénédiction de l'eau baptismale. A esté respondeu que le chapitre la faict deux foys l'année, scavoyr les vigiles de Pasques et Pentecostes.

Enquis des prédications qui se font dans ladicte église. A esté respondeu qu'ils ont un chanoine théologal qui est obligé de prescher les dimanches et festes le long de l'an, qu'il n'y a poinct de prédicateur pour l'advent, mais que les quatre ordres mendiants [1] y viennent prescher les dimanches dudict advent, et que pour le charesme il y a un prédicateur auquel on donne cent cinquante livres, scavoir cent livres Mgr l'évesque, et cinquante livres Mrs du chapitre, la ville aussy lui baillant six livres pour avoyr boys et chandelles, et qu'il faict une queste, s'il veult, après les festes de Pasques.

Enquis à quelle heure ils disent les divins offices et s'ils les disent posément et décemment, les accents bien observés et gardés. A esté respondeu qu'ils disent matines ordinairement à cinq heures, et les jours des festes solennelles à quatre heures du matin, le tout le plus décemment qu'il se peult. Les Srs du chapitre sont exhortés de continuer de plus en plus à ce que les offices se facent comme il appartient et de fayre ce qui se pourra pour y être assidu.

Enquis si l'on tient et garde la poincte exactement, à qui elle est commise, et à qui on la présente estant faicte. A esté respondeu que la poincte se tient par deux prébendiers commis par Mrs du chapitre et créés à la Toussaincts, auxquels ils donnent la rente de cinq livres capitulaires, quatre charges de millet et trois escus petits d'argent pour achepter les cayers et promettent et jurent de l'observer exactement. Et qu'à la fin de l'année aux comptes géné-

1. Savoir : les Cordeliers de Valcabrère, les Jacobins de Saint-Gaudens, les Augustins de Montréal, et les Carmes de Trie, au diocèse d'Auch.

Digitized by Google

raux le présentent à Mrs du chapitre, lorsqu'ils font la distribution générale.

Enquis quels obits il y a en ladicte église. A esté respondeu y en avoyr plusieurs marqués et rapportés dans une table pendante au chœur et un petit cayer que les enfants de chœur publient à la fin de prime le jour de devant, auquel mesme temps de la publication on dict un *De profundis* pour le fondateur, le soir vespres, le lendemain la messe, et que les obits se gaignent à la messe, si aultrement n'est porté par la fondation, et se distribue la moitié de la rente d'iceulx aux chanoines et l'aultre aux hebdomadiers, prébendiers et maistre des enfants de chœur, si aultrement n'est ordonné par les fondateurs.

Enquis s'il y a aulcun maistre des cérémonies qui assiste aux offices, et monstre ce qu'il faut fayre. A esté respondeu qu'il n'y a poinct de maistre des cérémonies et que M. le précenteur, en son absence le succenteur, suppléent à deffauct et que pour cela le succenteur n'est pas obligé de fayre aulcun office dans l'église.

Ordonné que le chapitre assistera de son authorité à ce que le précenteur et le succenteur soyent obéys dans le chœur pour la décence des offices.

Enquis s'il y a aulcun ecclésiastique du chœur qui serve à seigneurs et gentilshommes et se mesle d'affaires séculières. A esté respondeu que non.

Enquis si aulcung dudict chapitre a obtenu bénéfice par simonie, ou en tient en confidence. A esté respondeu que non.

Enquis s'il y a noises, querelles et inimitiés entre lesdicts chanoines et prébendiers. A esté respondeu que non.

Enquis s'il y a des prisons, en quel lieu, de quelle juridiction et qui en est le geollier. A esté respondeu n'y avoyr aulcunes prisons que celles du seigneur Evesque, qui estoyent dans l'ancien évesché, et lesquelles y sont encore et qu'à présent elles ne sont pas employées pour les prisonniers, mais que depuis on les a remis au bas du petit Cabirol, sans qu'aultrement il y ait de geollier arresté qu'ils sachent.

Enquis s'ils ont des ornements, calices et corporaux en particulier. A esté respondeu que plusieurs en ont.

Enquis de l'ordre que l'on tient à fayre célébrer les messes basses qui se disent journellement dans ladicte église. A esté respondeu que chascung les dict pour soy et selon sa dévotion.

Enquis quelles maisons ont leurs sépultures dans l'église, et quelles dans le cloistre. A esté respondeu que la maison de

Digitized by Google

Luscan a sa sépulture dans l'église proche de la chaire, ensemble tous les bénéficiers dans la nef et chapelles, dans le cloistre diverses personnes desquelles le roolle sera baillé.

Ordonné que perquisition sera faicte par commission du chapitre et à leur diligence des familles et aultres personnes qui peuvent avoyr leur sépulture tant dans l'église que cloistre, et en quel endroict, pour servyr de règlement à l'advenir, au cas qu'il y arrivast de la contestation.

Enquis si quelque particulier retient devers soy des tiltres et papiers qui reffuse les remettre dans les archifs du chapitre. A esté respondeu que M. de Gémito en a de fort importants, qu'il n'a encore remis quoyque requis.

Ordonné que lesdicts actes seront retirés audict sieur de Gémito pour estre remis dans les archifs du chapitre et par ce moyen esviter qu'ils se perdent.

Enquis si quelque particulier, par tolérance ou aultrement, tire sur le bloc du revenu plus qu'il ne luy en escheoit, au préjudice des aultres. A esté respondeu que le dict s^r de Gémito tire sur le gros du chapitre vingt charges de froment pour certaines considérations entr'eux.

Ordonné que la chapitre s'informera particulièrement avec ledict s^r de Gémito en vertu de quoy il prend sur le blot du chapitre affin de nous le fayre rapporter et fayre entendre.

Enquis si aulcune personne particulière détient, par usurpation ou aultrement, chose qui appartienne à l'église. A esté respondeu que le bruict commun estoyt que l'ardoise qui estoyct dans le vieil chapitre a esté emporté par des particuliers dans la ville et hors de la ville, comme aussy du bois à bastir appartenant tant à Monseigneur l'Evesque qu'au chapitre.

Ordonné que le chapitre ou personne de sa part fera toute diligence pour scavoyr qui a prins tant l'ardoyse que le bois de l'ancien évesché pour le nous dire, affin que nous prouvoyons au recouvrement de tout si besoing est.

Enquis d'où est provenue la ruine de l'ancien évesché, et que sont devenus les matériaux, et où a esté appliquée la pierre qui en a esté tirée, tant des cheminées que des fenestres et des coings. A esté respondeu que, du temps de deffunct Mgr Urbain de St Gelais évesque, par manque de soing et d'y faire aulcunes réparations, la pluye et les vents ont consommé les couvertures et le bois et que depuis Mr de Souvré, devant évesque, a faict don et présent de quelques manteaux de cheminées et autres pierres ;

Digitized by Google

l'autre partie avoir esté emportée par des particuliers qui les ont employées à leurs propres usages dans leurs maisons.

Ordonné, comme dessus, que perquisition sera faicte de ceux qui auront retiré les dicts matériaux, afin de veoir ce que nous aurons à résouldre pour le recouvrement d'iceux.

Enquis si le chapitre a aulcune plaincte à fayre. A esté respondeu qu'ils en confèreront ensemble.

Ordonné que les plainctes quy nous devront estre faictes nous soient remises afin d'y proveoir et y respondre, selon que par nous sera jugé expédient.

Et d'aultant qu'il importe pour de bonnes considérations que le verbal de la visite soict chargé des noms, surnoms, aage, pays, tant des sieurs archidiacres et aultres dignités, chanoynes que prébendiers, avons ordonné que le roolle qui s'ensuyt y sera remis :

Premièrement, M. Pierre de Béhéty, chanoine et grand archidiacre, aagé de soixante ans ou environ du pays de Basque.

M. Arnaud Bouffartigue, chanoine et archidiacre de Rivière, aagé de cinquante ans, natif du lieu de Baschas.

M. Pierre Auxionde, archidiacre de Borjac, aagé de vingt deux ans, du païs de Basque.

M. Jacques Bulu, archidiacre d'Aure, aagé de trente cinq ans ou environ, de Saint Gaudens.

Noble François de Binos d'Arros, chanoine et archidiacre d'Aran, aagé de quarante six ans, natif d'Encausse.

Noble Jean-Jacques de Tersac de Montbérault, chanoine et sacristain, aagé de vingt neuf à trente ans, natif .....

M. Pierre Mathé, ouvrier, proveu, mais non paisible, de la chanoinie théologalle, aagé de cinquante six ans, natif du diocèse de Bourges.

M. Pierre Berteréche, chanoine et précenteur, aagé de vingt neuf à trente ans, du pays de Basque.

Noble Bertrand de Gémito, chanoine et tenant rang d'archidiacre de Rivière, pour avoyr esté dix ans ou plus archidiacre de Rivière, et ce suyvant la délibération du chapitre, aagé de quatre vingts ans, natif de St Bertrand.

M. Michel Cazaux, chanoine, aagé de cinquante cinq ans, natif de St Bertrand.

M. Arnaud Ducasse, chanoine, aagé de quarante cinq ans ou environ, natif de la Housan, au diocèse d'Ax.

M. Raymond Pujol, chanoine, aagé de cinquante ans, natif de St Bertrand.

Digitized by Google

M. Jean Bouffartigue, chanoine, aagé de vingt ou vingt deux ans, natif de Baschas.

Noble Jacques d'Ustou, chanoine, aagé de vingt six ou vingt sept ans, natif de la Molette en la paroisse de Juzet-d'Izault.

M. Jean Beuf-Salis, prouveu de la chanoinie théologalle, non encore paisible, aagé de vingt sept à vingt huit ans, natif de St Frajou.

M. Hierosme de Gardes, chanoine, aagé de... ans, natif de...

Hebdomadiers

M. Guillaume Franc, hebdomadier, aagé de septante ans, natif d'Alan; son hebdomade de trente livres capitulaires, à la collation de Mgr l'évesque de Comenge.

M. Olivier Quisson, aagé de soixante ans, de Camarade en Foix; son hebdomade à la collation de Mrs du chapitre, de trente livres capitulaires.

M. Pierre Pujol, de St Bertrand, aagé de cinquante cinq ans; son hebdomade de trente livres capitulaires, à la collation de Mgr de Comenge.

M. Pierre Arraing, aagé de trente cinq ans, natif de Loron en Basque; son hebdomade de trente livres capitulaires, à la collation du chapitre.

Prébendiers

M. Ambroise Bouffartigue, succenteur, natif de Baissas, aagé de quarante six ans; sa prébende de vingt cinq livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Jacques Moran, de St Bertrand, aagé de cinquante ans; sa prébende de vingt cinq livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Estienne Dupuy, du païs de Béarn, aagé de soixante cinq ans; sa prébende de vingt cinq livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Bertrand Pujol, de St Bertrand, aagé de quinze ans; sa prébende de vingt cinq livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Michel Estivayre, de St Bertrand, aagé de dix huit ans; sa prébende de dix neuf livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Arnaud Guilhem de Mauléon d'Antichan, aagé de trente ans; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

Jean Cazessus, de St Martin, aagé de quarante cinq ans; sa pré-

Digitized by Google

bende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Jean Bouffartigue, aagé de vingt ans ; sa prébende de dix neuf livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Barthélemy de Batz d'Aurimont, au diocèse de Lombèz, aagé de cinquante ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation de Mgr de Comenge.

M. Pierre Bernardet, du lieu de la Hontan en Béarn, aagé de vingt huit ans ; sa prébende de dix neuf livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. (Pierre) Jean Bouffartigue, de Baïssac, aagé de quarante huit ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Arnaud Bonnefoy, d'Alan, aagé de cinquante cinq ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation de Monseigneur.

M. Jean Lescurie, de Salers en Auvergne, aagé de quarante huit ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Adrian Franc, d'Alan, aagé de quarante cinq ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation de Monseigneur.

M. Mathieu Clerc, de Mauran, aagé de trente huit ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Jean Bellan, d'Isault, aagé de vingt cinq ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Barthélemy Binos, de Sierp, aagé de vingt cinq ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Jacques Labarthe, de Valentine, aagé de dix huit ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Bertrand Arthus, de St Bertrand, aagé de trente deux ans ; sa prébende de dix huit livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Raymond Fraxine, du pays de Béarn, aagé de trente deux ans ; sa prébende de quinze livres capitulaires, à la collation de Monseigneur de Comenge.

M. Adrian Gaillac, d'Alan, aagé de quarante cinq ans ; sa prébende de quinze livres capitulaires, à la collation du chapitre.

M. Jean-Bertrand Labatut, de Marignac, aagé de trente cinq ans ; sa prébende de quinze livres capitulaires, à la collation de Monseigneur.

M. Bertrand Layo, de Valentine, aagé de quarante huit ans ; sa prébende de quinze livres capitulaires, *pro grosso cinq livres*, à la collation de Monseigneur.

M. Pierre Laborie, de Valcabrère, aagé de trente cinq ans ; sa

Digitized by Google

prébende de quinze livres capitulaires, *pro grosso trois livres*, à la collation du chapitre.

M. Pierre Labachot, du pays de Béarn, aagé de soixante ans; sa prébende de quinze livres capitulaires, à la collation de Monseigneur.

M. Jean-Trey, de St Martin, aagé de seize ans ; sa prébende de quinze livres capitulaires, à la collation de Monseigneur.

M. Pierre Vivés, de Sarp, aagé de cinquante cinq ans ; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Gabriel Ratier, de Tholose, aagé de trente ans ; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Jacques d'Aspect, de St Bertrand, aagé de trente ans; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Jacques Boéry [ou Boisy], de Générest, aagé de quarante huit ans; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Pierre Ruelle, de St Bertrand, aagé de quarante cinq ans; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Pierre Latour, de Franquevielle, aagé de vingt cinq ans ; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Jean Camors, de Bordes, aagé de quarante ans ; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Gérauld d'Encausse, de Labastide, aagé de dix huit ans ; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Arnauld Encausse, d'Ysault, aagé de cinquante ans ; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Pierre Soulé, de Tevé, aagé de trente deux ans ; sa prébende de quatorze livres et demye, à la collation du chapitre.

M. Hugues Verdier, de St Martin, aagé de cinquante cinq ans ; sa prébende de huict livres, à la collation dudict chapitre.

M. Charles Laborie, d'Anla, aagé de trente cinq ans ; sa prébende de huict livres, à la collation du chapitre.

M. Jean Escalas, maistre des enfants de chœur, de Montferrand, diocèse de Lombez, aagé de quarante cinq ans.

Responces faites par le recteur de St Bertrand

aux interrogats et demandes qui lui ont esté faictes touchant ce qui est de sa charge en qualité de recteur

Enquis s'il a le verbal d'aulcune visite qui ait esté devant faicte : a respondu n'en avoyr aulcune mémoire, ny ne savoyr si jamais elle a esté faicte.

Enquis s'il tient réserve du St Sacrement, combien d'hosties

Digitized by Google

consacrées, s'il les change souvent : a esté respondeu qu'il en tient jusques au nombre de vingt et les change le plus souvent qu'il peust.

Ordonné, attendu qu'il n'y a pas grand nombre de parroissiens, qu'il en tiendra seulement neuf ou dix et qu'il les changera de quinze en quinze jours.

Enquis comme est ce qu'il porte le St Sacrement aux malades : a respondeu qu'il le porte assisté de l'un des vicaires et d'un clerc, avec lumières et clochette, sans pavillon, et que si c'est à une personne de qualité il est assisté de sept ou huit prébendiers et mesmes de Mrs les chanoines.

Ordonné que les prestres servants le purgatoire seront exhortés d'assister le recteur lorsqu'il portera le sainct Sacrement aux malades, quand ce ne seroyt que l'un d'entr'eux, afin d'estre deux prestres avec le vicaire qui accompagnent le St Sacrement, se reiglant à ces fins sepmaine par sepmaine, les uns apres les aultres, et ce pour l'édification du peuple, outre le mérite qu'ils auront ; et tant que le sainct Sacrement se portera loing de l'église, qu'il y aura, s'il se peut, quelques uns de la maison du malade ou de ses voisins qui accompagnent de mesme et suyvent le St Sacrement pour plus grande décence.

Enquis comme c'est qu'il expose le saint Sacrement le jour du *corpore Christi,* et comme quoy on le tient les jours de jeudy et vendredy saincts et avec combien de lumières : a respondu que ce sont Mrs du chapitre qui en prennent le soing.

Enquis si l'on expose le sainct Sacrement à aultres jours que le jeudy et vendredy saincts : a respondu que non.

Enquis combien de foys l'année il renouvelle l'eau baptismalle : a respondu que Mrs du chapitre jusques icy l'ont faict.

Enquis où il tient les crémières des saincts huilles : a respondu qu'il les tient aux fonts baptismalles.

Enquis combien de foys on les renouvelle : a respondu qu'on les renouvelle une foys l'année et ce au temps du synode.

Ordonné qu'incontinent la feste de Pasques et aussy tost que les Stes huilles ayent esté faictes de nouveau, le recteur les prendra, les anciens bruslés avec estouppes et les cendres mises dans la piscine ; les chresmières au préallable bien nettoyées avec de l'eau chaude et aultrement, comme il sera jugé plus expédient.

Enquis s'il a remarqué aulcuns abus de superstitions, tant aux huilles saincts, eau béniste et reliques qu'aux aultres choses dédiées au service de Dieu : a respondu que non.

Digitized by Google

Enquis si l'on prend aulcun gage ou présent pour l'administration du saint batesme : a respondu qu'il né se prend rien sinon à la discrétion du peuple, qui offre le plus souvent un pain ou autre chose, suyvant leur dévotion.

Enquis s'il tient registre du nom des baptisés, pères, mères et parrains, ensemble des deffuncts et nouveaux mariés : a respondu en avoyr faict et tenu depuis qu'il a la charge de recteur et qu'il n'en a veu aulcung faict par ses prédécesseurs.

Ordonné que le recteur fera toute la diligence qu'il luy sera possible pour recouvrer le registre des baptisés, des mariés et des morts faict par ses prédécesseurs, pour les garder soigneusement dans quelque lieu asseuré, pour la commodité de ceux qui se trouvent en avoyr besoing, et s'informera s'ils n'ont point esté remis devers le greffe des insinuations.

Enquis si en ladicte église y a des indulgences : a respondu n'y avoyr aulcune indulgence que l'ancien pardon dict de Ste Croix du mois de may, qui est lorsque ladicte feste de saincte Croix se rencontre un vendredy.

Enquis de la consécration de l'église : a respondu quelle est consacrée et que M^rs^ du chapitre scavent à quel jour tombe la consécration ; ce qui leur ayant esté demandé, ont respondu que c'estoyt le quinzième du mois d'octobre qu'ils en font la dédicace.

Enquis du nombre des confréries qui sont en ladicte église, et des statuts qu'il y a en icelles : a respondu y avoyr celle de St Bertrand de laquelle MM. du chapitre preinent la direction, et celle de Notre Dame dont de mesme quelques prébendiers ont la charge ainsy qu'il a apprins.

Enquis du nombre des bassins et du nombre des bailles pour chascung d'eux, à qui ils rendent compte : a respondu y avoyr seulement trois bassins, scavoyr du purgatoire, de Nostre Dame et de St Bertrand ; les marguilliers desquels sont mis et changés par les consuls et habitants, sans qu'il y soit appellé, et sans qu'ils luy rendent compte.

Ordonné que les bailles desdicts bassins sortants de charge rendront leurs comptes, le recteur et les consuls présents et appelés.

Enquis si ès dictes confréries, tables et bassins, il y a particuliers ornements, oultre et par dessus ceux qui sont en la sacristie : a respondeu ne le scavoyr poinct aultrement.

Enquis de l'inventaire des biens et meubles de l'église, et s'il est renouvelé tous les ans : a respondu n'avoyr aulcuns ornements, mais qu'il les prend pour l'autel de la parroisse de la sacristie,

Digitized by Google

ayant ouy dire que de tout temps Mr le sacristain les a fournis avec le vin et les hosties pour la célébration des messes, nonobstant quoy arrive souvent qu'il ne peult avoyr de flambeau pour l'élévation du St Sacrement, pour les baptesmes et bénédiction de l'eau.

Enquis s'il y a du bien, rentes ou revenus de l'église aliénés sans authorité et injustement usurpés : a respondu que Mrs du chapitre en ont la cognoissance et la charge.

Enquis où est ce que l'on conserve les tiltres et documents de ladicte église, qui tient la clef des archifs, et si l'église a aulcun procès : a respondu que Mrs du chapitre en seul ont la cognoissance et charge de ces choses là.

De l'administration des sacrements, festes, obits et instruction du peuple

Enquis de quel formulaire, tant luy que ses vicaires, se servent pour l'administration des sacrements et faire le prosne : a respondu qu'il se sert du rituel imprimé par commandement de Mr de Souvré, cy devant évesque.

Enquis s'il se conforme au concile de Trente, tant pour l'administration des sacrements que pour les offices qu'il faict en ladicte église : a respondu que ouy.

Enquis quels offices et messes doibt célébrer le curé en la parroisse à raison de sa cure : a respondu qu'il est obligé de dire une messe basse pour matutinale tant les dimanches que festes.

Enquis quelles festes particulières il y a en ceste parroisse : a respondu qu'il observe celles qui luy sont marquées au rituel.

Enquis s'il tient le nombre de vicaires qu'il est obligé de tenyr : a respondu qu'il en tient deux, quoyque présent il administre de luy mesme les sacrements, un seul vicaire luy suffisant pour l'église de Loures, et pour celle de Sarp qu'il y envoye un prestre pour dire la messe, tellement que luy présent n'a besoing que d'un vicaire pour l'église de Loures et d'un prestre pour aller dire la messe audict Sarp.

Enquis si luy ou son vicaire faict la doctrine chrestienne : a respondu que non, et que ce sont les régents du collège qui la font.

Enquis quels obits il y a en ceste église : a respondu y avoir des obits en la chapelle du purgatoire, desquels il n'a pas aultrement cognoissance, mais bien les prestres dudict purgatoire.

Digitized by Google

Du nombre des églises, oratoires et maisons pies

Enquis du nombre des églises annexes de ladicte parroisse : a respondu n'y avoyr pour annexe que l'église de St Jean de Loures, et pour églises celles de Sarp, et St Julien, et St Martin.

Enquis s'il y a d'aultres chapelles et oratoires et par qui fondées : a respondu y en avoyr une à Loure, une aultre dicte de Nostre Dame de S. Peyrégan, une à Barsous près de la maison de Mr de Luscan, sans aultre fondation que celle qui est pour les tenyr condroictes.

Enquis s'il y a des monastères tant d'hommes que de femmes : a respondu n'y en avoyr poinct.

Enquis s'il y a des hospitaux, par qui et à quelle fin fondés et érigés : a respondu y avoyr un hospital au plan, ne scachant poinct aultrement s'il a des rentes.

Enquis s'il y a des oratoires champestres : a respondu n'y en avoyr poinct, bien quelques croix en certains endroicts ou des piliers avec des images.

Enquis de la maison et habitation du recteur : a respondu n'y en avoyr aulcune qui luy soict affectée.

Enquis s'il y a des prisons, en quel lieu et de quelle jurisdiction : a respondu que c'estoyt à Mrs du chapitre d'en respondre.

Du Recteur

Enquis du nom, aage, ordres et degrés du recteur : a respondu qu'il s'appelle Estienne de Layo, aagé de trente deux ans, baschelier en théologie, natif de Sainct Bertrand.

Enquis depuis quel temps il possède ce bénéfice : a respondu en estre en possession depuis la feste de Pasques dernier.

Enquis de qui il tient ce bénéfice et s'il est d'aulcung droict de patronat : a respondu que vacquant par mort, il est à la collation de Mr le sacristain et que sur la résignation faicte ès mains de mon dict seigneur, il luy a pleu luy en fayre le tiltre.

Enquis s'il en est paisible possesseur : a respondu que non.

Enquis s'il réside sur le lieu : a respondu qu'ouy.

Enquis s'il possède aultre bénéfice, obits ou charge en ladicte église : a respondu que il est encore en possession de l'archiprestré de Marignac et l'avoir néantmoins résigné en la cour de Rome depuys quatre moys, n'ayant aulcun autre bénéfice.

Digitized by Google

Enquis s'il dict souvent messe : a respondu qu'il la dict tous les dimanches et festes et autres jours de la sepmaine, suyvant sa dévotion.

Enquis s'il presche : a respondu qu'ouy, quand il va audict Marignac.

Enquis quels livres il a : respondu en avoyr plusieurs.

Enquis de quels moyens il se sert pour attirer les parroissiens à la dévotion et les retirer du vice : a respondu que c'est par exhortation à fayre leur debvoyr et à fréquenter souvent les sacrements de l'église.

Enquis du nom, aage, pays, ordres d'approbation et degrés de ses vicaires et où ils logent : a respondu qu'il employe M. Bertrand de Layo et Adrian Baillac, prébendiers, ne sachant le surnom de celuy de Loures, n'ayant mesme veu leurs lettres d'ordre, tous personnes assez aagées et qui n'ont aulcuns degrés, et que chascung loge dans sa maison.

Enquis s'il y a d'aultres prestres résidants en la parroisse, de leurs noms, aage et pays : a respondu y avoyr Mrs du chapitre, les régents du collége et quelques prestres de la ville qui servent audict chapitre, scavoyr M. Pierre Sarraguaigne, docteur en théologie, principal du collège, natif de ce diocèse; Mr Pierre Ansolle, régent second, du diocèse et de la ville de St Flour ; Mrs Arnaud Massan, Bertrand Picault et Pierre Vignaux, les deux premiers servants de vergniers au chapitre et ledict Vignaux de soubs secrétaire.

Enquis s'il y a d'aultres prêtres réguliers ou séculiers, qui fassent l'office de confesseurs en ladicte église : a respondu y avoyr plusieurs confesseurs, ne scachant pas s'ils sont approuvés, mesme qu'ils font pour ce regard souvent à son préjudice.

Enquis s'il y a des personnes qui preschent en ladicte parroisse, soient séculiers ou réguliers : a respondeu y en avoyr plusieurs.

Enquis s'il y a diacres, soubs diacres et aultres clercs promeus aux ordres mineurs : a respondu y avoyr ceux du chœur et quelques aultres.

Enquis de la vie et mœurs desdicts vicaires, prestres confesseurs, et aultres : a respondu ne scavoyr poinct aultrement qu'ils soient de mauvaise vie et scandaleux.

Du général de la parroisse

Enquis s'il y a des maistres d'escoles en ladicte parroisse ou des femmes qui instruisent les filles, de leur nom, aage et pays :

Digitized by Google

a respondu n'y avoyr pour tout que le collège où les enfants sont enseignés et que pour les filles il n'y a poinct de femmes qui les instruisent.

Enquis du nombre des pauvres de la parroisse : a respondu y en avoyr plusieurs et qu'il n'en scait pas le nombre.

Enquis quel soing il a de l'instruction chrestienne des pauvres mendiants et des enfants qui sont privés de leurs parents ; a respondu qu'il ne croit pas y en avoyr aulcungs en ceste nécessité.

Enquis du nombre des communiants de la dicte parroisse : a respondu ne pas bien en scavoyr le nombre, comme n'ayant que depuis peu la charge de recteur.

Enquis s'il y a beaucoup de personnes dévotes et qui fréquentent les sacrements et s'ils sont assidus aux offices de la parroisse : a respondu y en avoyr quelques uns, desquels il ne scait pas le nombre, pour ce qu'ils se retirent tant pour la confession que pour la communion à qui bon leur semble au préjudice de sa charge ; néanmoins qu'ils sont assidus aux offices de la parroisse.

Ordonné qu'aulcung des parroissiens ne pourra fayre sa communion, à la feste de Pasques notamment, qu'à l'autel de la parroisse, ou du veu et sceu tant du recteur que de ses vicaires, suyvant qu'il est commandé par l'église.

Enquis s'il y a aulcung qui n'ait fait sa communion ou confession ceste année : a respondu que non.

Enquis s'il y a des personnes qui soient partys de lieux suspects ou qu'ils soient de nouveau logés dans la parroisse et quel soing il en a : a respondu n'y en avoyr aulcung.

Enquis s'il y a des sorciers, devins ou devineresses qui fassent des conjurations superstitieuses et deffenduës, des pécheurs publics, blasphémateurs scandaleux et qui donnent mauvais exemple : a respondu que non, qu'il n'y en a poinct.

Enquis s'il est mort aulcung enfant sans baptesme ou aulcune personne sans les sacrements de confession, communion ou extresme onction : a respondu que non.

Enquis s'il y a des personnes qui n'observent pas les festes commandées, des excommuniés, des mariés séparés, des familles en divorce, des personnes illégitimement mariés, des joueurs ordinaires et publics : a respondu que non, au moins qu'il scache.

Enquis s'il y a des parroissiens qui ne soient encor confirmés : a respondu non, au moins qu'il sache, attendu que depuis l'arrivée de mon dict Seigneur la confirmation s'est donnée diverses foys.

Digitized by Google

Enquis s'il y a des personnes qui s'approprient ou usurpent les biens et dixmes de l'église : a respondeu que c'est chose qu'il n'a point encore vérifiée.

Enquis s'il y a des personnes extraordinairement affligées et en danger de leur salut : a respondu que non.

Enquis s'il y a des médecins ou des chirurgiens dans la parroisse : a respondu n'y avoyr qu'un chirurgien.

Enquis s'il y a des hostes, quels et combien, s'ils sont fréquents à l'église, s'ils tiennent berlan ou personnes suspectes : a respondu y avoir seulement quelques uns qui vendent du vin sans aultre chose.

Enquis s'il y a eu quelque dévotion pratiquée qui maintenant soit intermise, s'il y a des abus dans la parroisse, et s'il y a des légats pies qui n'ayent point encore esté payés : a respondu que non.

Enquis s'il y a des notaires : a respondu y en avoyr deux.

Des revenus et charges de l'église

Enquis quelle portion de fruicts le curé prend, et qui perçoit les fruicts avec luy ensemble des dismes de la parroisse : a respondu que c'est chose qu'il n'a poinct encore vérifiée.

Enquis combien s'afferme sa portion : a respondu ne pas l'avoyr encor affermée.

Enquis si le recteur a aultre revenu de sa cure, oultre et par dessus sa portion des fruicts décimaux qu'il prend : a respondu que non.

Enquis combien de décimes le recteur paie ordinairement : a respondu qu'il paie ordinairement vingt deux ou vingt trois livres.

Enquis quels gages il donne à ses vicaires : a respondu ne leur donner aulcungs gages, mais seulement les baise mains et pied de l'autel qu'on appelle.

Enquis s'il n'y a poinct de fabrique tant de la parroisse que des annexes et aultres églises, ou bien aultres biens consistants en gazailles, rentes ou aultres choses : a respondu n'y en avoir poinct dans l'église parroissiale, bien en l'annexe de Loures et en la chapelle de Sarp, et pour celles de St Julien et de St Martin plusieurs gazailles à ce qu'il a ouy dire.

Finallement enquis des affaires importants de la parroisse et si le recteur et ses vicaires ont à en communiquer quelque chose : a respondu n'avoyr rien à communiquer.

Digitized by Google

Estat de la table du purgatoire

Enquis s'il y a chapelle et autel exprès affectés à la table du purgatoire : a esté respondu par Me Estienne de Layo, recteur, y en avoyr une qui est à l'entrée de l'église à main droicte.

Enquis des ornements de ladicte chapelle et autel, comme quoy et aux despens de qui elle est entretenue : a esté respondu qu'ils en bailleront un roolle et inventaire et que ladicte chapelle est entretenue aux despens du bassin du purgatoire.

Ordonné que le roolle des ornements appartenants à la table du purgatoire sera remis devers nous dans quinzaine.

Enquis s'il y a un certain nombre de prestres désignés pour la dicte table du purgatoire, et si le recteur est du nombre : a esté respondu que le recteur est le premier, et les prestres natifs de St Bertrand qui sont à présent Me Estienne de Layo, baschelier en théologie, recteur, Arnauld Massan, vergnier, Hugues Verdier prébendier, Jean Cazessus prébendier, Bertrand Artus prébendier, Bertrand Picault, vergnier, Jacques d'Aspect prébendier.

Enquis des messes et offices qu'ils sont obligés de célébrer, à quels jours et s'ils s'en sont acquittés : a esté respondu qu'ils sont obligés de dire messe tous les jours de la sepmaine, laquelle ils disent par tour, le bassin leur donnant vingt sols chascune sepmaine.

Enquis s'il y a fonds et rentes particulièrement affectées à ladicte table et qui en a l'administration : a esté respondu n'y avoyr que des obits, et que l'administration jusques à présent en est demeurée au scindic, sur quoy a esté faict plaincte que le livre des obits ayant esté en diverses mains se trouve partye d'iceux estre perdue et esgarée, tellement qu'aujourdhuy on ne les paye pas.

Ordonné que le livre contenant les obits affectés à la table du purgatoire ne s'esgarera, et que que le scindic qui en demeurera chargé le gardera soigneusement pour, sortant de charge, le remettre à son successeur, iceluy livre au préallable vériffié s'il n'aura point esté rayé ou aultrement altéré, mesme que les prestres de ladicte table feront toute sorte de diligences pour rechercher les obicts esgarés et perdus.

Enquis comme quoy les rentes se distribuent entre les prestres de ladicte table : a esté respondu que la distribution s'en faict esgallement.

Enquis si celuy qui a la charge desdictes rentes et revenus en

Digitized by Google

rend compte à la fin de l'année et devant qui, et comme quoy l'on procède à l'eslection d'un aultre pour la dicte charge : a esté respondu que le scindic sortant de charge donne compte à toute la communaulté de l'administration desdicts obits et qu'à la fin de l'année, qui est à la feste de Toussaincts, tous ensemble opinent, le plus ancien le premier, et ainsy de suitte, et que, les suffrages ramassés, celuy qui a plus de voix demeure en charge.

Enquis s'il y a marguillier et bassin courant par l'église pour ladicte table, par qui nommé, par qui receu, devant qui il preste le serment et comme quoy il donne compte de ce qu'il amasse au dict bassin : a esté respondu que c'est un marguillier, lequel est créé, nommé et changé de trois en trois moys par les consuls et preste le serment devant lesdicts consuls, et n'en donne poinct aultrement compte.

Ordonné que le marguillier dudict bassin sortant de charge rendra compte de son administration, le recteur, le scindic du purgatoire et les consuls appelés.

Enquis s'il y a lieu exprès pour tenir les tiltres et documents de ce qui deppend de ladicte table, et qui en tient la clef : a esté respondu n'y avoyr point aultrement de lieu désigné pour tenyr et garder les tiltres, mais que le scindic garde devers soy le livre dans lequel les fondations desdicts obits sont couchées et remises.

Ordonné que la communaulté des prestres de la table du purgatoire aura quelque coffre ou aultre lieu bien asseuré pour tenir les tiltres et documents de ce qui est de ladicte table avec deux clefs, l'une ès mains du recteur, l'autre du scindic.

Enquis s'il y a rien du fonds, rentes et revenu de ladicte table et communaulté du purgatoire qui soict aliéné : a esté respondu que non.

De la confrérie de Notre Dame

Maistre Arnauld Bonnefoy, prestre, prébendier en ladicte église, comme prieur en charge pour la direction de la confrérie Nostre Dame.

Enquis s'ils ont aulcune fondation appartenante à ladicte chapelle et confrérie et en quoy consiste le revenu d'icelle : a respondu y avoyr fondation de Pierre Bridault, bourgeois de la cité de Comenges en date du vingt troisiesme may mil cinq cents trente cinq, par laquelle est rapporté tout ce qui est donné à ladicte confrérie, ensemble les offices auxquels les confrères d'icelle sont obligés. En oultre que depuis quelques particuliers y ont légué et fondé certains obits petitz, desquels il baillera le roolle.

Digitized by Google

Enquis s'il y a des statuts et privilèges et par qui authorisés : a respondu n'y avoyr aulcuns statuts ni privilèges aultres que la fondation.

Ordonné que les confrères de ladicte confrérie dresseront des statuts pour satisfayre plus exactement à ce qui est de la fondation, et qu'ils nous les présenteront pour y mettre notre adveu et confirmation.

Enquis s'ils ont des ornements particuliers pour ladicte chapelle : a respondu y avoyr un calice d'argent avec sa patène, un crucifix d'ébène ou coste de baleine, une paire de burettes d'estain, cinq nappes bonnes ou mauvaises, une chasuble de velours violet, vieille et très usée, avec une aube et amict de toille grossière et un missel du Concile avec deux aultres vieux et rompus.

Enquis quels officiers il y a : a respondu n'y avoyr qu'un prieur du nombre des douze portés par la fondation.

Enquis devant qui ils rendent compte : a respondu qu'ils ne rendent aulcun compte.

Ordonné que le prieur sortant de charge rendra compte de son administration, les confrères estant assemblés pour l'eslection d'un aultre, sy plus n'ayment y commestre deux d'entr'eux avec le prieur nouvellement esleu.

Enquis comme quoy ledict prieur est créé : a respondu qu'à la fin de l'année du prieur, celuy qui représente le fondateur et qui est de la maison de Luscan appelle les douze confrères, leur donne le disner et, après l'action de grâces et un *De profundis* à l'intention du fondateur, celuy qui le représente donne le premier sa voix à l'un desdicts confrères laquelle est comptée pour deux, le prieur sortant de charge la sienne, ensuitte tous les autres confrères suyvant l'ordre de leur réception, ce qu'estant faict, celuy qui se trouve avoir plus de voix demeure en charge de prieur.

Enquis si estant esleu, il prête serment et devant qui : a respondu qu'il ne preste aulcun serment, mays que celuy qui est nouvellement esleu faict un festin aux confrères.

Ordonné qu'il deppendra de la volonté du prieur nouvellement esleu d'employer ce que luy pourroit couster le festin accoustumé d'estre faict cy devant, en quelque réparation de ladicte chapelle Notre Dame ou ornement pour la confrairie, les despenses de table estant du tout inutiles ou de n'en fayre poinct pour tout.

Enquis de ce que le prieur ainsy esleu est tenu de fayre : a respondu qu'il doibt avoyr soing de la chapelle et d'y faire faire les offices portés par la fondation.

Digitized by Google

Enquis s'il y a un livre pour mestre le nom des confrères: a respondu ne tenir aulcung livre, mais que seulement l'on tient le nom des confrères dans une table et qu'après leur décès on faict dire une messe à leur intention, et que le premier qui s'offre pourveu qu'il soyt de la qualité requise, est receu.

ORDONNÉ qu'à l'advenir ladicte Confrérie aura un livre pour y mettre tant les statuts cy dessus ordonnés que les noms des confrères.

Enquis quels jours ils s'assemblent, quels offices ou messes particulières ils ont: a respondeu qu'ils ne s'assemblent qu'au bout de l'an, et que chascung samedy de l'année ils disent une messe le matin et un *Salve* le soyr en ladicte chapelle, y ayant d'aultres messes pour les obits petits qui peuvent estre environ soixante le long de l'année.

De la confrairie de St Bertrand

La confrérie de St Bertrand fut érigée en l'année mil cinq cents vingt neuf, l'unziesme du moys d'octobre, et confirmée par Révérend père en Dieu Messire Jean de Mauléon, cy devant évesque, le premier du mois de may de mil cinq cents trente un. Pour les interrogats de laquelle tant des offices que statuts d'icelle le tout est rapporté par l'acte de l'érection.

ORDONNÉ que les officiers de ladicte confrérie qui sont présentement en charge, en remettront devers nous une coppie en bonne et deue forme.

Après la visite de St Bertrand, on procéda à la visite des annexes, savoir :

LOURES : *le St Sacrement et les reliques furent visités, ainsi que le grand autel, puis l'autel St Roch, les fonts baptismaux, le bastiment de l'église, le nombre des bassins, le cimetière, la chapelle Notre-Dame, etc.*

Cette visite comprend trois grandes pages dans le procès verbal original et, comme elle ne présente aucun intérêt, nous nous sommes dispensés de la reproduire.

Aprés LOURES *vient la visite de* SARP, *autre annexe.*

Le détail de cette visite est supprimé par la même raison que dessus.

Digitized by Google

Visite de l'église St Julien

Incontinent après l'on s'est transporté au plan, où a esté visitée la chapelle St Julien, laquelle est bastie de bonne pierre et chaulx, et vers le chœur de belle pierre de marbre : les murailles de quatre canes de haulteur ou environ, la porte au fond de la nef regardant le midy ; à l'entrée, à main gauche, un eau bénistier de marbre bien poly et soustenu sur un pillier hault de quatre pans ; un placard de bois qui porte le surciel qui couvre ledict eau bénistier. La nef a trois canes et demy de largeur et sept de longueur, sans comprendre le chœur qui est fermé d'un balustre de boys, avec la porte à serrure ; au dedans d'iceluy est l'autel, d'une pierre de marbre bien travaillée, de sept pans de long, et le bord un peu creusé à l'entour en forme de corniche, une pierre sacré au milieu; un gradin de bois, une image de S. Julien relevée en bosse, et au dessus, en une niche dans la muraille, une image de Nostre Dame. L'aultel couvert de deux nappes, et deux nappes que Guillem Pujol, marguillier, a dict y avoyr dans un coffre, avec une chasuble, une aulbe, un amict, un missel, un *te igitur* et les corporaux dedans, le tout appartenant à la chapelle. A chasque costé du chœur, un peu plus bas que l'aultel, un archibanc de noyer assez beau, le siège servant de coffre pour tenir les ornements. C'est trouvé dans ledict chœur un chauldron à tenyr l'eau béniste que le marguillier a dict avoyr achepté de ce qui s'amasse en un bassin au nom de Notre Dame qu'il faict courir quand il y a messe, employant ce qui s'y prend à entretenyr la lampe qui brusle pendant qu'on célèbre la sainte messe. Plus se trouve une closche au fond de l'église portée sur la muraille.

Enquis quels offices se font en icelle : a esté respondu qu'on y dict messes quand on y ensevelit quelqu'un ou si l'on en faict dire par dévotion, et non aultrement.

Enquis si l'église a aulcung fonds, rentes ou revenus. Respondu y avoir gazailles desquelles Bertrand Pujol, habitant, a le livre et administration depuis dix huit ou vingt ans sans en avoyr rendu compte. De plus nous a esté rapporté par les dicts recteur et marguillier que cy devant y avoyct un beau calice d'argent doré que M. de Gémito, chanoine en l'église cathedralle, longtemps y a print en la maison de Bertrand Bilière, pour lors marguillier, nosachant ce qu'il en a faict, mais estre le commun bruict qu'il l'envoya à l'église parroissialle de Tibiran.

Ordonné que le dict Bertrand Pujol informera le recteur du ivre qu'il a des gazailles appartenant à la dicte église St Julien,

Digitized by Google

affin qu'il sache à quoy s'employent les proffits qui en proviennent, et qu'iceluy recteur fera perquisition du calice appartenant à la dicte église, affin qu'il soyt rendu et remis sy aultrement n'y est pourveu par nous, suivant ce qui s'en trouvera estre raisonnable.

Visite de l'hospital

Le douziesme jour du moys d'octobre mil six cent vingt sept, a esté visité l'hospital situé au plan, au dessoubs de St Bertrand.

La maison dudict hospital s'est trouvée avoyr six canes et demye de longueur, cinq de largeur et quatre de haulteur; icelle maison couverte de tuilles, et dans une chambre basse trois licts; au fonds de laquelle, à main gauche, est une porte pour entrer en ung jardin dans lequel, vers le levant, il y a une treille de raisins, de la longueur de douze canes, et de largeur....., l'espace où est ladicte treille séparée du jardin quatre canes.

Ledict jardin ayant vingt six canes de longueur du septentrion au midy et de largeur dix neuf canes et demy; iceluy jardin rempli de beaucoup d'arbres fruitiers et clos de bonnes murailles. Le cimetière derrière le jardin, séparé dudict jardin par une muraille.

Une chapelle au bout de la maison, dans laquelle on peut voyr de la salle basse au travers d'un balustre de boys porté dans un arc de la muraille; icelle chapelle de six canes de largeur; et deux canes et demy de longueur; l'autel regardant le midy hault de six pans, long de huict et large de quatre; un petit gradin sur lequel est une image de S. Jacques, de boys relevé en bosse, bien faict et peinct à l'huille; deux tableaux pour rétable fichés contre la muraille, l'un sur l'autre; au bas y en a ung qui représente l'Annonciation; à main droicte desdicts tableaux, un autre représentant S. François, et à gauche ung de S. Bertrand.

La table de l'autel d'une grande pierre de marbre et une pierre sacrée au milieu; le susdict autel couvert d'une nappe et d'un tapis verd; un devant d'autel de toile peincte, un crucifix au milieu, et une figure à chasque bout sans aultre ornement.

Ordonné qu'aux despens du revenu de l'enclos appartenant audict hospital, l'autel de la chapelle d'iceluy sera entretenu des ornements nécessaires pour y célébrer la messe.

Au hault de la maison n'y a rien que le plancher, les ais duquel pour la plus grande partie ne sont cloués.

Ordonné que ledict bastiment sera entretenu comme il appartient, aux despens des revenus du susdict enclos et aultres biens despendants dudict hospital.

Digitized by Google

Aultre maisonnette joignant la grande vers le levant de trois canes et demye de quarré, dans laquelle habite à présent Pierre Sarte, hospitalier, de la part du précenteur, à qui la présentation dudict hospital appartient, dans laquelle y a une meschante plate forme composée d'onze ais sans estre cloués.

Ordonné comme dessus que ladicte maisonnette sera tenüe en bon ordre et estat, aux despens du revenu du mesme enclos et aultres biens de l'hospital.

Enquis ledit Sarte des revenus et rentes de l'hospital : a dict et respondeu, y avoyr un pré joignant le lieu dict Lanefrèdes, de la contenance de trois journées de fauscheurs, et un bois de chastaigniers de mesme estendue.

En oultre a dict ledit hospital tirer la dixme des foins du pré de l'Escalère du vivant de Mr Pujol, dict....., et de celuy de Mr de Béhéty, confrontant la Montjoie de Peyrégan.

De plus a rapporté ledict hospital avoyr esté fondé par Mr de Gémito et deffunct Mr Duffaur, chanoines, depuis que l'hospital ancien, qui estoit dans la ville à la porte Majou, fust bruslé par les Huguenots à la première prinse de la ville.

Visite du Collége

Le treiziesme jour du moys susdict après midy, mon dict seigneur s'est transporté au collége de ladicte cité de St Bertrand, accompagné de partie de Mrs du chapitre, où le bastiment veu et remarqué en bon estat selon que s'ensuict :

Premièrement ledict collège s'est trouvé situé au pied des mazures de l'ancien évesché, la grande porte d'iceluy regardant le midy, par laquelle on entre dans une basse cour longue de vingt-six pas et large de quatorze, de laquelle on entre dans trois classes chacune ayant de longueur onze pas et six de largeur ; et montant deux degrés on rencontre la grande salle de douze pas de longueur et de sept de largeur qui sert de première et où s'assemblent tous les escholiers, le sabmedy, pour leur expliquer la doctrine chrestienne ; et joignant icelle est une petite chambre servant de cuisine, et d'autre part un degré pour descendre à la cave, et pour monter aux quatre chambres des quatre régents de cinq pas de largeur et huict de longueur, et quatre autres un peu plus petites pour loger les pensionnaires, toutes divisées en deux corps de logis et assorties d'une fort gentille galerie. Et au dessus, y a deux grands galetas qui peuvent servir de greniers. De plus Mrs du chapitre ont depuis peu achepté une maison joignant la

Digitized by Google

basse cour et dernier corps de logis, pour y bastir quelques autres chambres et descharges nécessaires à la maison.

Maistre Pierre Sarraguègne, prestre, docteur en théologie, principal du collège, a respondu aux demandes qui s'ensuyvent :

Enquis qui a la charge et gouvernement dudit collège : a respondu que Mrs du chapitre mettent au concours le régime d'iceluy, scavoyr un régent principal et trois autres régents deppendants de luy, et qu'à présent luy dict Me Sarraguègne, prestre et docteur en théologie, du présent diocèse, est principal, et le premier régent dudict collége; le second Me Pierre d'Ansolle, prestre du diocèse de St Flour ; le troisième Jean Ferrère, diacre du diocèse de Comminges ; le quatrième Raymond Dumont, aussy prestre du mesme diocèse de Comminges.

Enquis quel est le fondateur, quelles rentes et quels revenus y a, qui les a données, et à quoy employées : a respondu que les Mrs du chapitre en sont les fondateurs et que les rentes dudict collège ne sont point encore limitées, estant véritable qu'il y a une donation cy devant faicte par M. Guilhèm Bocanus, prestre du lieu d'Isaourt, de la somme de douze mil livres, au despens de laquelle et des rentes qui en proviennent le collège a esté basty en partie et les régents sont entretenus conformément à ladicte donation.

Enquis combien il y a de régents, quels gages on leur donne et combien d'escholiers : a esté respondeu y avoyr les quatre susnommés auxquels on départ trois cents escus petits, savoir cinquante escus au régent principal, au second quarante escus, au troisième quatre vingt livres, et au dernier soixante livres.

Enquis s'ils font profession de foy lorsqu'ils sont receus : a respondu jusques ici qu'ils n'en ont point faict.

Ordonné qu'à l'advenir le principal et autres régents du dict collége à leur première entrée feront profession de foy devant nous ou aultre commis de nostre part.

Enquis quels livres ils lisent : a respondeu qu'à la première ils lisent les cas de conscience et expliquent le catéchisme de Canisius, la quantité, le matin *de Amicitia*, le soir Virgile ; à la seconde les Epistres de Cicéron le matin, et le soir Ovide, la quantité, la grammaire de Ténard, la syntaxe . . . . . ; à la troisième les rudiments et aultres principes de grammaire ; à la quatrième on apprend à lire, et par toutes les classes à escrire.

Enquis s'ils enseignent la doctrine chrestienne et s'ils font apprendre le catéchisme aux escholiers : a respondu que, le samedy

Digitized by Google

après midy, le régent principal enseigne et explique le catéchisme à tous les escholiers rassemblés.

Enquis si les escholiers se confessent et communient souvent et s'ils entendent messe tous les jours : a esté respondu par le régent que le premier dimanche du mois et festivitées, il les envoye pour faire leur confession et communion, ceux qui en sont capables, et qu'il leur recommande d'entendre messe, n'ayant point de chapelle dans le collége.

Nous Barthélemy de Donadieu de Griet, par la grâce de Dieu et du St Siège apostolique évesque de Comminges :

Ayant reconnu l'importance de la publication et notiffication du contenu au verbal de nostre visite cy dessus ;

Ordonnons qu'il sera publié, notifié et aultrement inthimé de point en point selon sa forme et teneur, à Nous néantmoins réservée la faculté de pouvoyr adjouster à nos ordonnances portées par iceluy ou aultrement les modifier suyvant l'exigence des temps et qu'il nous pourra estre cy après représenté par ceux qui nous en requerront.

En foy de quoy nous sommes soussigné le premier jour du mois d'aoust l'an mil six cents vingt neuf.

Barthelemy, E. de Comenge.

Du mandement de mondict seigneur :

Medidier.

L'an mil six cents vingt neuf et le dix neuviesme jour du mois d'aoust, dans l'église cathedralle de Cominge, issüe de vespres, régnant très chrestien prince Louys, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, en présence de moy notaire royal soussigné et des témoings bas nommés ; le verbal cy dessus de la visite de la dicte église cathedralle, avec les ordonnances portées par icelle, le tout selon sa teneur a esté notifié à Messieurs de Béhéty, grand archidiacre, chanoines et prébendiers de la dicte église, illec présents, les requérant ainsy Me Jean Cipière, chanoine de l'église collégiale de St Gaudens, pour le procureur fiscal, affin qu'ils n'en puissent prétendre cause d'ignorance, offrant de leur en faire expédier une coppie pour la tenir en garde dans leurs archifs ; lesquels sieurs du chapitre, par la bouche du sieur de Béhéty, ont requis coppie pour observer le contenu d'icelle. De quoi et de tout cy dessus, le dict Jean Cipière, au dict nom, a requis à estre retenu par moy notaire royal, ce qu'a esté faict. En présence de

Digitized by Google

Jean-Pierre Bouffartigue, bourgeois de la ville d'Alan, et de Me Raymond Bonnefoy, advocat en l'officialité de Commenge, tesmoings requis soussignés au présent original, avec les dicts sieurs de Béhéty et Cipière et de moi François Lay, notaire royal en la ville de Valcabrère, requis soubsigné de la dicte visite pour icelle voir et communiquer aux dicts srs du chapitre, et comme est dit sera advisé par les dicts sieurs faire faire ce qui sera du debvoyr.

BÉHÉTY, archidiacre; — CIPIÈRE; — BOFFARTIGUE; BONNEFOY, prebstre; — LAY, notaire.

Digitized by Google

L'INTENDANT

MÉGRET de SÉRILLY

DANS LE COMMINGES ET LE NÉBOUZAN

I

Dans notre ancienne division provinciale, on entendait par « généralité » l'étendue de la juridiction d'un bureau des trésoriers de France». C'était donc, avant tout, une circonscription financière, qui avait pris son nom des « généraux des finances » chargés de présider à la régie des finances dans un département ou ressort ainsi appelé « généralité ». On définissait la généralité : « un ensemble de bureaux établis pour faciliter la recette des deniers des tailles, taillons et subsistances [1]».

Dans chaque généralité il y eut un intendant, « envoyé par le roi pour y prendre connaissance des affaires de justice, finances et autres qui concernaient l'intérêt du roi et du public dans tous les lieux de l'intendance où il était départi [2]». Et antérieurement, on appelait précisément « commissaires départis » des délégués du pouvoir royal, espèce de *missi dominici*, qui allaient contrôler l'administration provinciale, avec des missions spéciales et temporaires. Henri II les avait institués en 1551. Ils étaient la continuation d'institutions analogues : les « enquesteurs » de saint Louis; les « chevauchées de maitres

1. V. notamment le *Dictionnaire* de Ferrière, 1768.
2. *Dictionnaire universel et raisonné* de Guyot.

Digitized by Google

des requestes » qui avaient été, comme les « commissaires départis » de Charles IX, des inspecteurs temporaires et passagers, chargés d'informer le roi de l'état des affaires dans tout le royaume. Mais après l'abaissement systématique des grands seigneurs, même gouverneurs de province, et l'affaiblissement graduel des institutions provinciales, Richelieu, pour fortifier le pouvoir central, avait besoin de créer des représentants directs du roi dans toutes les parties de la France. C'est pourquoi il remplaça, en 1637, les commissions momentanées par les fonctions fixes et régulières des « intendants de justice, police et finances », choisis pour la plupart dans la bourgeoisie, qui concentrèrent bientôt entre leurs mains, dans chaque province, toute l'administration et soutinrent la lutte du pouvoir royal contre les gouverneurs, les cours souveraines et les États provinciaux [1].

Pour ce qui suivra, il est bon de rappeler qu'une ordonnance de Louis XIV (1648) étendit beaucoup les attributions des intendants, qui eurent sous leurs ordres, dans les principales villes de la généralité, et ailleurs selon les besoins du service, avec des résidences variables, des représentants sous le nom de « subdélégués » auxquels ils communiquaient une partie de leur pouvoir.

Dans l'introduction d'un petit livre très documenté qui traite de l'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn [2], auquel nous avons fait çà et là quelques emprunts, nous lisons au sujet des intendants : « Ils avaient un pouvoir d'autant plus grand que les limites en étaient très peu définies». C'étaient vraiment les représentants du gouvernement dans les provinces, où les commandants militaires, gouverneurs, lieutenants-généraux, lieutenants du roi, jouissaient plutôt de bénéfices qu'ils n'exerçaient de charge. Les finances, l'agriculture, le commerce, les travaux publics, l'assistance publique, la tutelle des communautés, la police, les affaires religieu

1. Guizot, *Histoire de France*, t. IV.
2. Par M. le Baron Louis de Bardies, (1882) Société bibliographique.

Digitized by Google

ses et politiques, tout se centralisait entre les mains de l'intendant; son action s'étendait aussi à plusieurs faits militaires en dehors du commandement actif. Enfin, il remplissait même des fonctions de judicature importantes, et jugeait parfois, sur attribution, au civil et au criminel.

Contrairement à l'habitude des gouverneurs militaires, l'intendant avait sa résidence effective dans la province.

II

Jusqu'en 1716, le Comminges et le Nébouzan avaient dépendu de la généralité de Montauban, créée elle-même d'un démembrement de celle de Montpellier, dans une ville qui devint le siège d'une cour souveraine chargée de juger le contentieux financier d'un vaste ressort, sous le nom « de cour des aides. »

A cette époque, le chef-lieu de la Gascogne, Auch, jusqu'alors simple siège de subdélégation, devint à son tour chef-lieu d'une intendance ou généralité dite de Gascogne, Navarre et Béarn. Le Comminges et le Nébouzan en firent désormais partie.

Ce fut à Auch que résida le premier des intendants, M. Legendre, et que, plus tard, M. Mégret d'Étigny ne cessa de maintenir le centre de son administration; mais, jusqu'à lui, la plupart de ces officiers royaux résidèrent tantôt à Auch, tantôt à Pau, ville plus animée, plus vivante, siège du parlement et autrefois de la chambre des comptes de Navarre, jouissant d'ailleurs d'un site superbe, et déja recherché pour ses demeures de plaisance.

D'ordinaire, les intendants passaient six mois dans chacune de ces villes, sauf M. d'Étigny qui réintégra définitivement le siège à Auch, « ville plus centrale et moins éloignée du centre lui-même de la France ». Cette dernière considération n'était pas de peu d'importance à

Digitized by Google

cause du mauvais état des routes et de la difficulté des communications.

Jusqu'en 1790, les successeurs du célèbre intendant, fidèles à son exemple, ne désertèrent plus la capitale de la Gascogne, et, s'ils séjournaient à Pau, ce n'était que par intervalles.

C'était un haut personnage que l'intendant, même venant après le gouverneur de la province.

Son arrivée dans sa résidence était un grand évènement.

A Auch, l'autorité municipale envoyait au devant de lui une cavalcade composée des principaux bourgeois; les artisans étaient mis sous les armes; on déchargeait des mousquetons et de l'artillerie quand on en avait; les violons et les *tontons* se faisaient entendre [1].

Le premier consul, au nom de la ville, le haranguait. Après son installation dans son hôtel, la municipalité, flambeau en main, escortée des corps constitués, allait chercher l'intendant pour le conduire à la grande cérémonie de réception à l'hôtel-de-ville. Le soir, cet édifice était illuminé, ainsi que toutes les maisons particulières; dans les rues flambaient des feux de joie.

Puis les consuls, en robe, se rendaient de nouveau solennellement à l'hôtel de l'intendance, et au nom de la ville faisaient des présents au délégué royal, à sa femme, à son secrétaire, même à ses domestiques. Ces présents consistaient, dans les premiers temps, en vin « du meilleur qu'on trouvait », en « poires de bon chrétien »; plus tard on y joignit « des cuisses d'oie confites, de la bougie, du gibier [2], etc.... » Ces « offrandes » se renouvelaient chaque fois que l'intendant rentrait dans son chef-lieu après une longue absence, par exemple quand il revenait de Paris, ou au retour d'un séjour à Pau [3].

La ville d'Auch était tenue de fournir à l'intendant un

1. Relations du temps.
2. Lafforgue, *Histoire de la ville d'Auch*, 1851.
3. Idem.

Digitized by Google

hôtel avec mobilier, ustensiles, linge de table, pour lui et toute sa maison. Elle devait aussi loger le secrétaire, et payer le transport de celui-ci et des domestiques de l'intendant lorsque survenait un changement de résidence. Les livres de compte des consuls sont fort intéressants à cet égard. En 1720, le premier consul de la ville constate qu'il a été payé, pour frais de déplacement de M. l'intendant : « quatre livres pour les bêtes, quatre livres sept sols pour les messagers et valets».

III

De la création de l'intendance d'Auch, en 1716, à la fin de l'ancien régime, quatorze titulaires se succédèrent. Gaspard-Honoré Legendre fut le premier en fonction. Puis vinrent : Charles-Nicolas-Leclerc de Lesseville (1722), Michel-Germain Robert de Pomereu (1731), Paul Mailhard de Balosre (1735), Dominique de Barberie de Saint-Courson (1738), Mégret de Sérilly (1739), Gaspard-Henri Caze de Labove (1741), Etienne-Jean-François-Marie d'Aligre (1749), Antoine Mégret d'Etigny (1751), Etienne-Louis Journet (1767), Gabriel-Isaac Douet de Laboulaye (1776), Charles Gravier de Vergennes (1782), Jean-Jacques Fournier de Lachapelle (1783), Bertrand de Bouchepoin (1787).

C'est du sixième de cette liste, de M. Mégret de Sérilly que nous voudrions parler, mais uniquement pour ce qui concerne le Comminges et le Nébouzan, qui ne formaient pas la partie la moins importante de son ressort.

Déjà nous consacrâmes une notice à son frère, M. Mégret d'Etigny, dans le troisième volume de cette *Revue*, en l'envisageant comme le plus grand bienfaiteur de Luchon en tant que ville et station thermale.

Son aîné l'avait précédé de douze années à l'intendance de Gascogne, et l'on peut dire qu'à des degrés divers, l'un et l'autre méritèrent la reconnaissance de la province

Digitized by Google

pour les bienfaits qu'elle retira de leur remarquable et féconde administration.

Jean-Antoine Mégret de Sérilly fut appelé à l'intendance d'Auch en 1739.

Ainsi que l'a dit l'excellente étude sur l'administration de Gascogne, Navarre et Béarn, déjà citée, « par son application, son esprit judicieux, son intégrité, jointes à une invariable urbanité », M. de Sérilly put, avec moins d'éclat, il est vrai, soutenir la comparaison avec son frère, cet intendant modèle qui a laissé dans toute la province de Gascogne, et dans le Comminges à cause de Luchon surtout, d'impérissables souvenirs.

Il résidait plus habituellement à Pau. Mais c'est aussi d'Auch que sont datés la plupart de ses actes administratifs intéressant notre pays.

Très soigneux dans l'accomplissement quotidien de sa tâche, M. de Sérilly écrivait de sa main presque toute sa correspondance officielle et ses rapports.

Le 19 août 1740, il s'adresse, d'Auch, au syndic du Nébouzan : « Je serai bien aise, Monsieur, pour ma propre instruction — (ancien maître des requêtes au conseil du roi, il n'administrait la Gascogne que depuis quelques mois) — de savoir en quoy consistent les impositions de toutes les espèces qui se lèvent actuellement dans le païs de Nébouzan et leur destination ; de quelle manière ces impositions sont faites et la règle que l'on suit pour le recouvrement. Je vous prie de vouloir bien m'envoyer sur tout cela un mémoire détaillé ;

« Et je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Qu'on nous permette ici même de résumer très brièvement ce que nous avons eu occasion de dire ailleurs plus au long : que le Nébouzan étant un pays d'Etats, c'était l'assemblée des trois ordres qui votait l'impôt et en faisait la répartition par ses propres commissaires, à la différence des pays d'Élection comme l'était le Comminges, où la taille était fixée par le pouvoir central et

Digitized by Google

répartie par les *élus* ou commissaires royaux, suivant l'apparence des récoltes, et sur des états spéciaux dressés par les intendants.

En Nébouzan, d'accord avec les consuls de chaque communauté, des collecteurs et des commis levaient les contributions dont le syndic du pays établissait, chaque année, un compte détaillé qui était rendu aux Etats suivants, et dont une expédition était régulièrement transmise à « Monseigneur l'Intendant ».

Mais voici M. de Sérilly s'occupant des moindres détails administratifs. Le 28 août 1741, il écrit lui-même — de Pau, cette fois — à M. de Lassus, son subdélégué pour la région :

« Je vous prie, Monsieur, de donner vos ordres au syndic du païs de Nébouzan pour faire faire soixante brouettes, trente pioches et cinquante piques pour l'usage des corvoyeurs. J'en feray payer la dépense sur l'état certifié qui me sera adressé. »

Et M. de Lassus transmet aussi, de sa propre main, au syndic les instructions de son intendant : « Je prie M. Estrampes de pourvoir incessamment à l'exécution du présent ordre, et, à cet effet, il passera un marché conjointement avec le premier consul de Saint-Gaudens. »

Quelques jours après, le même M. de Lassus, pour faire suite à cette affaire, écrit de nouveau au syndic : « Je vous envoye, Monsieur, un modèle en bois pour les pioches et pics que M. l'intendant demande. Les pioches doivent être de même dimension que le bois ; les pics doivent finir en pointe, comme les deux lignes au crayon le marquent. Au surplus, même largeur et même épaisseur que le bois.

« Je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. — Lassus. »

Qu'on remarque ces formules finales. Ne contrastent-elles pas singulièrement avec le style strictement hiérarchique en usage aujourd'hui dans l'administration française ? Ainsi que nous le constations naguère dans un

Digitized by Google

autre travail, les supérieurs se montrent souvent pleins de cordialité envers leurs subordonnés et les inférieurs ; presque toujours ils se disent « leurs obéissants serviteurs ! » Formules, dira-t-on ! mais, en cette matière, l'usage n'est-il pas le reflet des mœurs et serait-ce trop déprécier le temps présent que de constater la supériorité de nos pères sur nous en fait de courtoisie et d'urbanité !

Voici que des travaux s'effectuaient sur la route de Saint-Gaudens à Saint-Girons. M. de Sérilly mande ce qui suit au syndic des États de Nébouzan : « Je viens, Monsieur, de donner des ordres pour faire tirer la pierre nécessaire pour construire les ponceaux qui sont dans la partie du Couserans. Je vous prie d'en prévenir le trésorier du païs afin qu'il se mette en état d'acquitter les ordonnances que je tireray successivement sur luy pour le paiement des ouvriers. Vous m'accuserez, s'il vous plait, Monsieur, réception de cette lettre, etc... »

Au mois d'août 1741, il s'agissait de créer, à Labarthe-de-Rivière, sur un terrain appartenant à une famille Gazave, une pépinière pour laquelle les États de Nébouzan accordèrent une prime désormais annuelle.

L'intendant écrit de Pau à ce sujet à M. le vicomte de Larboust, nommé par les États président de la commission spéciale : « Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien vous entendre avec M. de Lassus à qui j'aye écrit dans les mêmes vues, pour une pépinière que je veux faire en Nébouzan. Je lui en ay adressé l'instruction. Je ne doute pas qu'il ne s'y conforme. Je suis bien persuadé aussy que vous vous ferez un playsir de concourir à cet objet si utile pour votre pays.

» Je ne puis trop vous assurer, Monsieur, des sentiments avec lesquels j'ay l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur ».

Ce serait dépasser nos limites que de suivre M. de Sérilly dans les diverses branches de son administration. Depuis Louis XIV, les intendants exerçaient leur contrôle sur l'ensemble des services de chaque généralité et on

Digitized by Google

intitulait ces anciens « commissaires-départis » du xve siècle : « intendants du *militaire*, *justice*, *police* et *finances* ».

Ce que nous tenons pourtant à signaler encore, ce fut la sollicitude de M. de Sérilly pour un des objets les plus intéressants de son administration, où pouvaient se déployer deux sentiments bien voisins l'un de l'autre et qui lui étaient familiers : l'humanité et l'équité. Il s'appliquait avec un soin tout particulier à faire accorder des diminutions sur l'impôt de la taille aux populations qui avaient souffert de quelque fléau, épizootie, grêle ou inondation.

Lui-même faisait des tournées pour étudier directement les besoins, et réclamait « de forts soulagements — suivant l'expression consacrée — pour ayder à supporter les pertes de la récolte ou des animaux et à ranimer le courage des communautés affligées ».

Mais il s'abstenait, dans ces cas, de proposer des diminutions individuelles, parce qu'il avait le sentiment des abus qui pouvaient s'introduire dans les décisions concernant telle ou telle personne en particulier. « Nulle considération n'a pu me déterminer — écrivait-il — à sortir de cette règle, et je dois à cette fermeté la satisfaction de voir que ceux même qui, de tous les temps, étaient en possession d'en obtenir, approuvent la résolution que j'ay prise de n'en donner qu'aux communautés, portant surtout mon attention sur celles qui, de longue main, se trouvaient trop alivrées. »

Il faut dire, qu'en cette matière des allégements d'impôts, les États locaux, les conseils des villes et leurs consuls, plus tard enfin les assemblées provinciales, facilitaient aux intendants cette partie de leur tâche en proposant les mesures de diminution des charges nécessitées par les circonstances.

Nos États de Nébouzan, siégeant annuellement à Saint-Gaudens, ne manquaient jamais de délibérer sur les propositions à faire suivant que les intempéries, l'irruption des eaux, des incendies ou d'autres malheurs avaient

Digitized by Google

sérieusement atteint des communautés d'habitants. Les procès verbaux de 1741 et de 1743 en font foi.

Chaque fois donc que les intempéries, « la longueur de l'hiver, les pluyes trop abondantes du printemps, les brouillards du mois de juin et de juillet, les gelées ou les grêles avaient considérablement diminué la quantité des récoltes », M. de Sérilly s'appliquait à accorder aux propriétaires et cultivateurs « quelque diminution sur la capitation et la taille ».

Il remontrait dans un rapport que, pour 1741, il fallait distribuer 80,000 livres aux paroisses dont la récolte avait été « enlevée par la grêle et les inondations ».

« Je dois ajouter, poursuivait-il, que la défence[1] qui vient d'être faite de transporter en Espagne des bœufs, veaux, vaches et moutons va causer un préjudice considérable aux habitans de cette frontière. Ce commerce est celui qui, de tout temps, a produit aux Élections de Comminges et de Rivière-Verdun l'argent le plus clair et le plus liquide pour le payement de leurs impositions. Ce commerce étant prohibé, elles demeurent sans autre ressource que de faire passer leurs bestiaux dans l'intérieur du royaume, ce qui est moins à leur portée et leur est moins lucratif. Ce sera donc un nouveau motif d'entrer dans la situation de ces deux Élections ».

Un autre rapport, la même année, au contrôleur général des finances, montre que la sollicitude de l'intendant s'étend à tous les intérêts, et, comme on a pu le voir déjà, « aux moindres détails pour le bien de ses administrés et de l'État ».

On s'occupait à cette époque de répandre la culture des mûriers pour l'élève des vers à soie. Des plantations en avaient été faites « en divers cantons », notamment en Comminges, dans la plaine de Muret. M. de Sérilly écrivait : « Muret[2] est chef-lieu d'une Élection de cette

1. Un arrêt du Conseil du 7 juin 1740 avait, en effet, prohibé la sortie des bestiaux hors du territoire du royaume.

2. On sait que, depuis le XIIIe siècle, c'était « la capitale du pays de Comenge. »

Digitized by Google

généralité; on y cultive quelques meuriers provenant de l'ancienne pépinière, et ils y réussissent; mais ce succès n'a pas déterminé les habitans à s'industrier pour augmenter la plantation; cette inaction me fait pressentir que l'on ne pourra, sans une extrême attention, donner aux habitans de cette généralité l'émulation dont ils manquent. Je vous supplie, Monsieur, d'être persuadé que je ne négligeray aucun moyen pour remplir les vues utiles que vous vous proposés de cet établissement, et pour exécuter exactement l'instruction concernant la manière de semer et élever les meuriers dont vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer copie.

» Je suis, etc. »

La vallée d'Aran, du diocèse de Comminges, avait obtenu pour ses habitants l'exemption des droits « de foraine et de traite » pour le passage de 800 mules qu'il lui était permis de « tirer de France ». Les Aranais ne payaient que 25 sous par tête, tandis que les autres Espagnols payaient sept livres par chaque animal.

« Ces priviléges avaient été accordés en considération de la faculté dont jouissaient les marchands français de transporter par la Garonne, qui prend sa source, on le sait, dans la vallée d'Aran[1], tous les bois à bâtir qu'ils faisaient exploiter dans cette vallée et qui étaient employés à Toulouse comme dans d'autres villes du Languedoc et de la Guyenne.

» Mais les troupes de l'archiduc Charles III d'Autriche ayant occupé la vallée d'Aran, imposèrent un péage considérable sur les bois à bâtir venant en France, et les officiers du roi d'Espagne continuèrent à le percevoir. Sur un mémoire d'un marchand de bois, voisin de la frontière, M. de Sérilly propose de suspendre les privilèges de la vallée d'Aran jusqu'à ce que l'Espagne ait rétabli

1. La jeune Garonne, en courant,
Polit du marbre au val d'Aran. — *Un poète Gascon*,
FERRAND.

Digitized by Google

les marchands français dans ceux dont ils jouissaient en échange[1] ».

S'occupant de la fabrication du papier et de l'état de cette industrie en Gascogne, en même temps que du régime général du commerce, il nous apprend qu'il n'y a « qu'une papeterie dans le pays de généralité, qui est établie à Saint-Girons, dans l'Élection de Comminges[2]. »

On n'ignore pas dans notre région que la fabrication du papier a beaucoup prospéré dans la suite à Saint-Girons et à Saint-Lizier. Mais alors, s'il faut en croire l'intendant, là comme en Bigorre et en Béarn, jusqu'alors ces papeteries n'avaient produit « que des papiers extrême- » ment communs qui s'employent à envelopper de l'épi- » cerie. Il en passe une partie pour cet usage en Espa- » gne ». Aussi propose-t-il « de commettre quelqu'un qui » fit de fréquentes visites aux moulins des fabriques » ; il propose de recommander qu'on sème du chanvre parce que c'est la toile faite de cette plante qui seule produit, d'après ce qu'on lui a assuré, « la matière la plus propre à faire du beau papier ».

Comme s'il préparait l'œuvre que devait accomplir M. d'Étigny, son frère, surnommé à si juste titre « le grand voyer de Gascogne », M. de Sérilly s'occupa avec zèle des voies de communication, qui, dans notre région comme dans presque toute la France, étaient encore fort peu praticables.

Il fit travailler avec activité, « pour les perfectionner totalement », aux routes de Saint-Gaudens à Lombez, de Lannemezan à Bagnères-de-Bigorre et de Saint-Gaudens en Espagne. Celles-là assurément ne furent pas d'abord aisément carrossables. On commença aussi, sous son administration, celles de Montréjeau à Boulogne, de Tournay à Bagnères, de Lannemezan à Galan, de Martres à Castelnau-Magnoac. On traçait alors une partie de ce qu'on a appelé plus tard « le réseau thermal » de

1. *L'Administration de la Gascogne*, p. 60.
2. *Rapport* (Auch, 12 août 1840.)

Digitized by Google

Bagnères-de-Luchon à Bagnères-de-Bigorre, par la vallée de Larboust, par celle de Louron, celle d'Aure et de Campan. Mais pendant combien de temps ne furent-elles accessibles qu'aux piétons et aux montures ! Il fallut l'arrivée de M. d'Étigny pour que ces chemins s'améliorassent sérieusement.

Le 2 décembre 1740, il se préoccupe d'une question de voirie urbaine. Il écrit au directeur général des bâtiments :

« J'ay l'honneur de vous envoyer un projets d'arrest du » Conseil pour autoriser une adjudication faite par mon » subdélégué à Muret, de la construction d'une muraille » le long de la rivière de Garonne et éviter par cet » ouvrage la ruine entière d'une rue de cette ville, comme » aussy pour ordonner l'imposition de la somme de » 1390 livres à laquelle ces ouvrages ont été adjugés. J'y » joins les pièces dont le vû est fait dans le projet.

» Je suis, etc... »

Presque au même moment, M. de Sérilly est saisi d'une demande des habitants « de Saint-Planquart en Nébouzan » qui demandent l'autorisation de faire couper et de vendre la moitié de leur réserve — de leur attribution dans les coupes de bois — pour payer une somme de 1700 livres employées en réparations au presbytère et en autres dépenses. M. de Sérilly propose de ne laisser couper que 300 pieds au choix des officiers de la maîtrise des forêts, et encore a-t-il le soin de préciser « parmi les arbres plus anciens, malvenants ou sur le retour ».

Cette même année, on devait le voir à Saint-Gaudens au moment de la tenue des Etats de Nébouzan, sous la présidence du vicomte d'Erce. Mais il se dispensa de s'y rendre, « n'ayant rien de particulier à y proposer ». Il était d'ailleurs occupé au « département des tailles », et devait aussi se rendre à Bayonne pour l'établissement d'un bureau de contrôle.

M. de Sérilly va intervenir tout près de nous, à Montréjeau, et il demande du reste au Conseil du roi que tou-

Digitized by Google

tes les affaires concernant cette communauté lui soient renvoyées.

La ville de Montréjeau prétendait trouver une source de revenus dans certains droits d'origine féodale, et notamment dans un droit de taverne. C'était un impôt sur les débitants de boissons. Or, cette espèce de contribution, M. de Sérilly ne l'approuvait pas en elle-même. Il disait qu'elle « était toujours supportée avec peine » et qu'elle « pouvait donner lieu à un arbitraire toujours à craindre et toujours sérieux aux redevables ».

A Montréjeau même, deux partis s'étaient formés sur cette question. « Les deux cabales y étaient fort exaltées ». Le duc d'Antin se plaignait du sieur Dufaur, consul, contre lequel le juge, le frère et le beau-frère du juge, des cabaretiers et quelques autres avaient signé une déclaration.

On trouve les détails de cette affaire dans la correspondance de M. de Sérilly avec M. de La Houssaye, ancien intendant de Montauban et membre du conseil d'Etat.

Nous avons dit que les intendants avaient parfois, par attribution, des fonctions de judicature fort importantes. En voici une preuve.

Un homme du Nébouzan était soupçonné d'inceste. M. de Sérilly conclut à ce qu'il fût donné des ordres au procureur général du parlement de Toulouse afin qu'une procédure commencée par les officiers de justice de Saint-Gaudens fût poursuivie activement. Or, l'inceste qui n'est plus incriminé de nos jours — la loi le présumant impossible et ne voulant pas le prévoir — était alors puni de mort.

L'intendant avait un contrôle sur la milice. Il en passait la revue. Le 4 juin 1740, après avoir inspecté les bataillons d'Auch et de Saint-Sever, il s'exprime ainsi sur celui de Saint-Gaudens, ce qui nous intéresse plus particulièrement.

« Le bataillon de Saint-Gaudens est le plus beau des trois. Il est composé, pour la plus grande partie, de sol-

Digitized by Google

dats levés dans la Bigorre et dans les villages des Pyrénées où les hommes ont de la taille et de la tournure[1]. J'apprends néanmoins que l'espèce y devient rare par rapport aux mariages prématurés qui s'y font, ce qui ne contribue pas peu à y rendre les opérations de la levée difficiles.

» Quoy que le fond du bataillsn soit très bon, il y aura cependant quelques hommes à réformer l'année prochaine. On l'aurait fait dès cette année s'il s'y fût trouvé de l'étoffe; mais le païs de Couserans, trop voisin à cet égard de l'Espagne, n'ayant pas fait rendre ses miliciens assés à temps à l'assemblée, on n'en a pas eu suffisamment pour en choisir[2]. Les soldats de ce bataillon ont été exercés et les officiers ont fait sur cela tout ce qui a pu dépendre d'eux ».

IV

Voilà ce qu'était un intendant, dans cet ancien régime dont les abus étaient à redresser — n'en existe-t-il pas aujourd'hui? — mais dont l'étude fait s'évanouir bien des préjugés quand on voit à l'œuvre, dans notre ancienne organisation provinciale, des administrateurs vraiment dévoués au bien public, sincèrement attachés à leur mission.

Et cela est vrai quand il s'agit de la plupart des représentants du roi dans nos provinces. Loin d'improviser nos intendants et d'abandonner leur choix à la seule faveur, on les prenait d'ordinaire parmi les maitres des requêtes au Conseil du roi, d'où ils apportaient des aptitudes spéciales pour administrer.

Il n'est que juste d'ajouter qu'ils trouvaient dans les provinces un grand nombre d'hommes, tant de la noblesse

1. Voir Dr Chopinet, *la Taille dans la subdivision de St-Gaudens*, Revue des Pyrénées, 2me trimestre 1890.

2. Dans l'organisation de notre subdivision actuelle, le Couserans, comme le Saint-Gironnais et le Castillonnais, viennent s'incorporer à Saint-Gaudens.

Digitized by Google

que du tiers-état, qui s'associaient à leur dévoûment et à leur application.

Parmi les plus éminents de nos écrivains qui se sont, d'une manière particulière, occupés de l'ancienne administration française, comme MM. Guizot, de Tocqueville, Taine, etc., il n'en est pas un qui n'ait rendu pleine justice à ces agents du pouvoir central, à ces membres dévoués des assemblées provinciales ou locales, qui se consacraient à leur mandat avec un bon vouloir invariable et le plus souvent désintéressé.

Pour nous, la lecture de nombreux documents se rapportant aux deux derniers tiers du XVIIIe siècle, nous a confirmé dans l'opinion du plus récent des trois publicistes ou historiens que nous venons de nommer, M. Taine. Nous avons eu à reproduire ailleurs son langage : « J'ai lu les vingt volumes de nos assemblées provinciales ; on ne peut voir de meilleurs citoyens, des administrateurs plus intègres, plus appliqués et qui se donnent gratuitement plus de peine, sans autre objet que le bien public. Leur bonne volonté est complète ».

Les collaborateurs de M. de Sérilly à la tête des grands services de la généralité d'Auch, furent : MM. Taillepied, receveur général des finances ; Laborde, receveur général des domaines ; Charbonnel, contrôleur général, qui avait sa résidence à Pau.

Les ponts et chaussées étaient dirigés par MM. Chaville, ingénieur en chef ; Pollart, ingénieur.

M. de La Camoire remplissait les fonctions de prévôt de la maréchaussée.

Ce fut en 1744 que M. Mégret de Sérilly quitta Auch. Il alla en Bourgogne, puis en Alsace. On le retrouvait, en 1748, intendant de l'armée d'Italie, à un moment où, après le traité de Vienne, la France était considérée comme l'arbitre de l'Europe ; et ce fut, on peut le dire, la seule époque vraiment glorieuse du règne de Louis XV.

Les Autrichiens remportèrent bien quelques succès par-

Digitized by Google

tiels contre la coalition franco-espagnole, mais le maréchal de Belle-Isle les leur fit payer cher en pénétrant dans le Piémont par le col d'Exiles. Il en repoussa les Autrichiens qui avaient, un an auparavant, envahi la Provence, et dévasté le pays jusqu'à la Durance pendant que les Anglais bloquaient Marseille et Toulon.

D'autre part, en 1745, nous avions battu les Anglais à Fontenoy.

On avait même parlé de M. de Sérilly, soit pour le ministère de la guerre, soit pour le contrôle général des finances.

M. de La Bove ou de Labove lui succéda comme intendant d'Auch et de Pau, — à l'alternative, comme on disait alors.

Six ans plus tard arrivait M. d'Etigny.

ALPHONSE COUGET.

Digitized by Google

LES FRESQUES ET LA DÉCORATION
DU BAPTISTÈRE
DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉLIX (Hte-GARONNE)

PAR L'ABBÉ XAVIER MONTAUT

Nous croyons être agréables aux abonnés de la *Revue* en leur faisant lire un article consacré par M. l'abbé Fourcade, curé de Saint-Elix, aux peintures exécutées dans le baptistère de son église par M. l'abbé Xavier Montaut

On sait que l'église de Saint-Elix possède une magistrale décoration due au talent de notre savant collaborateur M. Bernard. Elle orne le chœur tout entier, et les connaisseurs retrouvent, dans ces fresques d'un style élevé, les vraies traditions de la peinture religieuse telle que la comprennent les artistes qui s'inspirent de la grande école d'Ingres et de Flandrin. Dans un cadre plus restreint, les compositions de l'abbé Montaut se distinguent par des qualités particulières de finesse et de grâce. M. l'abbé Fourcade a su décrire ces divers tableaux avec une telle exactitude et un si rare bonheur d'expression qu'il les fait véritablement passer devant nos yeux avec tout leur charme et toute leur délicatesse.

NOTE DE LA RÉDACTION.

Après l'hommage autorisé et si légitime que le *Glaneur d'Oloron* a rendu à la chère mémoire de notre ami de longue date, le très bon abbé Xavier Montaut, nous ne venons pas avec la prétention de retoucher ni de compléter cette si sympathique figure. Ce qu'il fut comme second père de sa famille, comme homme de science et d'attrayantes relations, comme artiste distingué et modeste, surtout comme prêtre exemplaire, on l'a dit avec une émotion que ceux qui l'ont plus ou moins approché n'ont pas eu de peine à comprendre et à partager. Ce serait assurément déparer le portrait que de vouloir y tenter la moindre retouche.

Digitized by Google

Nous voudrions uniquement qu'il nous fût permis de l'éclairer d'un rayon de plus, en signalant une de ses œuvres et des non moins belles, presque sa dernière page de peinture murale religieuse, qui porte le mieux, croyons-nous, la double et fidèle empreinte du prêtre et de l'artiste.

Le prêtre et l'artiste ! de ces deux titres, le premier est complet de soi ; il est, seul, assez grand et assez beau pour n'avoir point à aspirer, à moins d'une vocation plus privilégiée, à toute autre gloire. Le second, lorsque par un don du Ciel il se surajoute au premier, reçoit de celui-ci, pour traduire le sentiment religieux, un reflet et un lustre qui sont la vraie caractéristique du genre.

Nous ne serions peut-être pas téméraire, encore une fois, en affirmant que l'abbé Xavier Montaut ne se révèle, nulle part ailleurs, avec ce « quelque chose d'achevé » à part, comme dans l'œuvre Historique et Décorative du Baptistère de l'Eglise de Saint-Elix (Haute-Garonne.)

Le Baptistère de Saint-Elix est un édicule quadrilatéral, séparé des trois nefs de l'église, mais s'harmonisant avec celle-ci par ses proportions et son caractère architectural, de style roman.

Sur une surface relativement peu étendue de 44 mètres carrés, l'abbé Montaut a su concentrer une vaste conception, où se déroule harmonieusement toute la théologie, l'archéologie, l'histoire artistique, le symbolisme et la poésie du Sacrement de la Renaissance surnaturelle des âmes. C'est une belle et suave synthèse de ces sciences diverses, dont on soupçonne que l'idée a été inspirée par les célèbres mosaïques du Baptistère de la Basilique Vaticane.

Nous ne pouvons donner, on le comprend, que l'énumération froide et rapide des différentes parties de ce vaste thème iconographique, qui a su merveilleusement allier l'unité du plan d'ensemble avec la variété et la multiplicité des détails.

L'Intrados de l'arcature d'entrée porte, à son sommet,

Digitized by Google

un médaillon du Saint-Esprit, avec sept flammes rayonnantes, symbole des sept dons. Ce médaillon est relié, en descendant des deux côtés, par une suite de rinceaux délicats, à d'autres médaillons, figures de la Foi, animaux évangéliques ; et, ceux-ci, séparés deux à deux, par des anges ravissants, aux ailes déployées : les anges de la Foi et de la Pureté, fruits du Baptême. Les motifs décoratifs sont très gracieux et finement nuancés avec l'ensemble de l'arceau.

Abordons, maintenant, l'œuvre proprement dite.

De l'arceau d'entrée, que nous venons de décrire, on se trouve en face du panneau du milieu, dont le premier aspect fixe la pensée sur l'idée générale qui a présidé à l'ensemble : représenter le Sacrement de la Régénération, dont les effets, les détails doctrinaux et historiques vont arriver dans la suite, sur les quatre côtés intérieurs de l'édicule.

Au tympan, on aperçoit, se détachant sur la perspective profonde, habilement ménagée, d'un paysage oriental, l'Agneau de Dieu, sur une colline verdoyante, de laquelle jaillissent sept torrents d'eaux vives, où se désaltèrent les Brebis fidèles. Une bande, avec inscriptions et médaillons, où se détache le monogramme du Christ, sert d'encadrement à la partie courbe des quatre faces du Baptistère ; à cette bande correspond, par le côté inférieur, une Litre générale ondoyante, où nagent des poissons symboliques aux écailles d'argent.

Au-dessous, règne une tapisserie, portant la fresque du Baptême de Notre-Seigneur, d'un style très large et très sobre, et dont les détails sont pourtant très étudiés, les attitudes graves et douces.

Sur le panneau de gauche, et éclairée par le jour qui vient de face par une baie romane, nous retrouvons la même disposition qu'au précédent, pour les bordures toutes fleuries de palmes et de lys. La scène centrale est formée par une radieuse Immaculée Conception, selon le

Digitized by Google

type de l'apparition céleste de Lourdes, immortalisé par la piété catholique plus encore que par le ciseau de Fabich. Cette vision aérienne plane, du haut d'un nuage vaporeux et constellé d'or, sur la scène de la Tentation au Paradis terrestre, où l'on aperçoit Adam et Eve, confus sous le regard de Dieu, et voilant chastement leur nudité sous des massifs de feuillages. Cette fresque, qui est, il nous semble, une réminiscence de Flandrin, se trouve admirablement complétée par le contraste de la Vierge dominant, des hauteurs éthérées, les ruines lamentables restaurées par le Baptême. Le reste de la partie mi-ovale du panneau est occupé par les symboles du Baptême d'Eau, qui constitue proprement le Sacrement, et du Baptême de Sang, qui régénère par le martyre.

Plus bas, et dans la tapisserie qui couvre le fonds général, se détachent les deux fresques du Baptême de Corneille par saint Pierre, et du Baptême de l'Eunuque par saint Philippe. Des textes scripturaires en rappellent les circonstances dans l'histoire sacrée.

Au panneau de droite, nous retrouvons encore la même disposition et la même Litre générale, avec les symboles du Baptême de Désir et de Contrition, suppléant miséricordieusement à l'absence ou à l'impossibilité de l'administration du Sacrement,

En descendant, le regard se repose successivement et avec admiration, sur deux grands et solennels épisodes des fastes chrétiens : le Baptême de Constantin par le pape saint Sylvestre et le Baptême de Clovis par saint Remi. Les deux scènes sont caractérisées par deux inscriptions concises.

Remarquons maintenant, au point de vue de l'aspect général, que le soubassement sur lequel repose et se détache très heureusement toute la combinaison picturale que nous venons de passer en revue, est recouvert d'une draperie azur foncé, aux plis larges et abondants, et rehaussée, en lettres d'or, de l'ichtus tradition et d'un semis de lys et de fleurettes, également retaillés d'or.

Digitized by Google

Pour compléter notre sommaire description, jetons, enfin, un dernier regard sur la voûte.

A la clé, d'où rayonnent les nervures, se dessine la main créatrice qui fit l'homme dans toute cette ravissante beauté de l'intégrité primitive, où la chute introduisit, hélas ! ce désordre profond et persévérant auquel le Baptême vient remédier. Les arêtes sont agrémentées de fleurons joyeux, aux formes archaïques : le fond d'un ciel, irisé de teintes chaudes, est piqué d'un semis d'or figurant des étoiles et des lys. Et enfin, à la retombée, s'entrelaçant à des textes doctrinaux de Tertullien, des palmes et des couronnes, fruit et récompense de la vie chrétienne, commencée au Baptême.

A la fin de cette nomenclature décolorée et froide, nous nous sentons confus de notre description. Heureusement, les choses parlent d'elles-mêmes et permettent, au moins, d'entrevoir l'idée grandiose de ce vaste poème sacré, sorti de l'âme sacerdotale plus encore que du pinceau de notre pieux et savant ami.

Et, maintenant, si nous pouvions le dire avec quelque compétence, nous remarquerions, au point de vue des caractères artistiques de ce beau travail, que le faire de l'abbé Montaut rappelle la manière pleine de grâce de Puvis de Chavannes et de l'Ecole Impressionniste. L'inspiration, le mode contenu et suave, se rattachent à Flandrin et à Ingres, mais rehaussés par un sentiment sacerdotal, habitué à réchauffer ses inspirations au contact des foyers divins... Ce sont, ici, en effet, les envolées plus faciles et plus ardentes d'une âme qui prie et chante tout à la fois, avec le pinceau comme avec une lyre ; mais avec une lyre familière aux visions séraphiques, que l'on n'entrevoit que des hauteurs transfigurées de l'autel et des sommets radieux de la science sacrée... — « La prière des artistes, nous disait souvent l'abbé Montaut, doit demander d'apercevoir la splendeur de Dieu — *Sit splendor Domini super nos !* » — Instinctivement cette

Digitized by Google

belle ardeur mystique nous ramenait à Fra Angelico di Fiesole, peignant ses figures inspirées de saints, à genoux et après avoir pleuré aux pieds de son crucifix.

Heureuses et charmantes journées, où il nous était donné de le voir prier et travailler ainsi, et où nous savourions la douceur édifiante de l'entendre nous parler ainsi!... Il nous en reste des souvenirs doux et émus, sur lesquels notre âme se reportera, comme l'on aime à se pencher sur ces coupes de cristal ciselé, qui renfermèrent des essences embaumées et qui demeurent délicieusement imprégnées de leurs parfums...

C'était une prédilection de l'abbé Montaut — il se plaisait à le dire — de peindre ces anges lumineux, nimbés de gloire, dont les ailes d'or et d'azur semblent avoir gardé quelque chose des brises des célestes rivages... Cette prédilection trahit, sans qu'il l'ait voulu, la mystérieuse affinité qui devait exister entre son âme et ses angéliques amis, comme elle explique aussi les attractions irrésistibles que l'on subissait à son contact... Si bien que, nous qui avons savouré sous notre toit ces charmes exquis, aujourd'hui voilés par les ombres de la mort, et qui allons les chercher maintenant, par une conviction consolante, dans ce monde meilleur où Dieu récompense et ravit ceux qui ont été passionnés pour sa divine beauté, nous sommes tenté de clore ces lignes, où il nous a été si doux de parler de lui, par cette pieuse invocation : Frère Xavier, priez pour nous!...

Henri Fourcade,
Curé de Saint-Elix (Haute-Garonne).

Digitized by Google

ÉT LOUP ET ECH ARRÉNARD DÉOUANT ÉT SINGÉ

Fable imitée de La Fontaine. — (Patois de Saint-Gaudens)

Un Loup et un Rénard, pas trop amics, du rèsto,
Qu'èron én mèmo païs,
Et qu'és dits qu'èron bésis
En ta' caba 'ro hesto,
Cado un pourtant én soun bén.

Un cop ét Loup, coumo qui plouro,
Qu'és planj qué l'an prés io pouro
O pout, ço qu'at mèmo rèben.
Qui ac a hét ? A qui prénqué-s'en ?
Plan ét bésin, malgré soun atgé,
Qué rodo souén p'ét bésinatgé
A l'amagat.
Qué diguén qué s'ey ésméndat
Dempuch qu'a prés éro rétrèto.
Plénto pourtant countr' ét qu'ey hèto
Et assinnat.

Et Singé qu'ey prés pér arbitré
O pér jutgé, s'aymats mès...
Mais quin qué sio soun titré
Qué bic dé lègis ahès :
Cap dé bértat, forço méntidos.
Et Loup qué crido coum' un sourt ;
Ech aouté tapoc qu'éy pas court
En sas douléntos répartidos.
Qué s'y amièc tant dé trabail,
Qu'e-y aouèc tant dé brut et dé tastabail,
Tant dé crix et tant dé guèrro
Qué nou s'enten nè cèou nè terro.

Digitized by Google

Moussu jutgé dé sudou
Qué bagnèc un moucadou.
Et da-m'én. et prén-t'én. qué tourno. qué biro.
Et praoubé jutgé qué badailho. qué s'estiro
Et mémo. s'ac caou dizué tout.
Sus soun liét dé justiço
Qué nou poudec droumi gout.
Aouménx qu'arrés ac bisso.

Mais tout sus terro qu'a sa fin.
Can cado playdéjayré
Nou poudéc crida més énfin.
O qué nou poudéc gouayré.
Et jutgé léch soun jutgeménl :
Tu Loup. qu' és un mentur et per doulentério
Qu'ét plagnés. — Tu Rénard. qu'as près ero gario :
Et toutis dus qu' ex tristo gént
Et qué balex poc d'argént

Coundamnats... Quand s'agis dé jutja sus canaillo.
Qué sio à tort, ou à rasoun.
Et jutgeménl qu'ey toustenx boun
Pér ta poc, pér ta poc qué baillo.

L'Abbé Fages.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE

UNE MANDIBULE DE SINGE

DU REPAIRE DES HYÈNES DE MONTSAUNÈS

Dans la séance de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse, du 17 février 1892, M. l'ingénieur Harlé[1] fit la communication suivante qui devait trouver sa place dans notre recueil puisqu'elle signale une découverte faite dans notre domaine commingeois :

« Il y a plusieurs années, l'entrepreneur Dencausse porta à son ingénieur, M. Roques, quelques débris osseux qu'il avait trouvés dans un long couloir horizontal, mis à découvert par l'exploitation de la carrière de Montsaunès (entre Saint-Martory et Salies-du-Salat, Haute-Garonne). M. Roques les fit voir à M. Cartailhac, qui reconnut parmi eux des coprolithes de hyènes. Cette découverte n'ayant pas eu de suite, je me décidai, longtemps après, à visiter ce gisement. J'examinai la section faite dans le couloir par le front d'attaque de la carrière, à 20 mètres de l'entrée primitive. J'y trouvai une couche de 20 centimètres d'épaisseur et d'un demi-mètre carré seulement de surface, qui était composé en très grande partie de coprolithes de hyènes. Cette couche était fortement agglutinée par des incrustations calcaires. Elle contenait, parmi les coprolithes, des fragments d'os et quelques dents très fragiles. J'ai exploité cette couche avec beaucoup de soin. MM. le capitaine Passement et le percepteur Chamaison ont eu l'amabilité de m'aider. Les échantillons ainsi recueillis appartiennent aux animaux suivants :

» *Macaque.* Une portion de mandibule droite avec la prémolaire

1. M. Harlé, ingénieur des ponts et chaussées attaché à la compagnie des chemins de fer du Midi, est déjà connu pour ses recherches paléontologiques. Il est le fils de M. Harlé, l'ancien ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Gaudens, qui a été longtemps ingénieur en chef de la compagnie du Midi à Bordeaux.

Digitized by Google

postérieure et les deux arrière-molaires antérieures. La longueur de ces dents est respectivement de 5 1/2, 9 et 10 millimètres. Comparé aux macaques actuels que j'ai eu occasion d'examiner dans les musées de Toulouse et de Bordeaux, cet échantillon a plutôt la prémolaire peu importante et les arrière-molaires larges, à couronne peu élevée, à pointes aiguës. Il semble appartenir, autant que j'en puis juger, à une espèce nouvelle, et dans ce cas, je proposerais de l'appeler *Macacus tolosanus*.

Ours. Deux canines.

Blaireau. Deux molaires.

Hyène. Une prémolaire. Un nombre immense de coprolithes.

Castor. Quatre molaires.

Rhinocéros. Trois molaires inférieures.

Sus. — Une dernière molaire.

Cerf de la taille de l'élaphe. Cinq molaires.

Cerf de la taille du chevreuil. Une arrière-molaire inférieure.

Grand Bœuf. Un astragale.

» L'échantillon de macaque est tout à fait dans le même état que les autres.

» Je n'ai trouvé dans cette grotte aucune trace de l'homme.

» La présence, si intéressante, du macaque, ne doit pourtant pas beaucoup surprendre. Un macaque a déjà été découvert dans une grotte de Wurtemberg par M. Hedinger[1]. Actuellement, les macaques sont très abondants en Algérie et au Maroc. Il en existe même sur le rocher de Gibraltar. De Gibraltar à Montsaunès il n'y a que 1,000 kilomètres. C'est une bien faible distance pour les déplacements de faune que supposent les changements de climat survenus à la fin du pliocène et pendant le quaternaire.

» Le macaque de Montsaunès parait être le singe le plus récent que l'on connaisse en France.

» Le *Macacus priscus*, découvert par Gervais dans les marnes fluviatiles de l'étage pliocène de Montpellier, semble différent, du moins si je me suis bien rendu compte des figures publiées par ce savant dans *Zool. et Pal. Fr.*, 1859, p. 11.

» Faute de pouvoir me procurer les livres nécessaires, je n'ai pu, à mon grand regret, comparer mon échantillon avec ceux publiés par MM. Cocchi, Forsyth Major et Ristori, et qui proviennent du Val-d'Arno. »

Suit le compte rendu des fouilles exécutées par M. Harlé et qu'on trouvera dans le Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Toulouse.

1. (*N. Jahrb. f. mineral*, 1891, t. Ier). — On n'a trouvé qu'une machoire supérieure. Il est donc difficile de comparer avec mon échantillon.

Digitized by Google

*
* *

Les recherches de M. Harlé ayant été communiquées à l'Académie des sciences, M. Henri de Parville leur consacrait les lignes ci-jointes dans la revue scientifique qu'il rédige pour le *Correspondant*.

On les trouve dans le numéro du 10 juin dernier :

« Jusqu'ici, les paléontologistes n'avaient pas rencontré en France d'ossements de singe dans le quaternaire. Or, M. A. Gaudry vient de placer sous les yeux de l'Académie des sciences une pièce dont la découverte peut passer pour inattendue. Il s'agit d'une portion de mandibule de singe. Cette mandibule a été découverte par M. Harlé, ingénieur à Toulouse. En exploitant une carrière à Montsaunès, entre Saint-Martory et Salies, on a mis a nu un couloir que M. Harlé a suivi sur une longueur de 252 mètres. Il y a observé des accumulations de coprolithes d'hyène et les os de plusieurs animaux quaternaires. Au milieu de ces ossements, il a rencontré la mandibule du singe. M. Gaudry confirme l'opinion émise par M. Harlé, à savoir que le singe auquel appartenait cette mandibule se rapprochait beaucoup du magot de Gibraltar et d'Algérie.

» L'intérêt qu'offre la pièce découverte par M. Harlé consiste, dit M. Albert Gaudry, dans la constatation que nos pères ont vu des singes au nord des Pyrénées à un certain moment de la période quaternaire. N'ayant rencontré jusqu'alors aucun ossement, on pouvait se demander si le singe aurait vécu en France à cette époque. Maintenant on peut répondre nettement par l'affirmative. Pendant une partie du quaternaire, les Pyrénées, comme on sait, ont vu de vastes glaciers et ont été parcourues par d'immenses troupeaux de rennes. Ce n'est vraisemblablement pas pendant cette période glaciaire que le singe a vécu sur cette région de notre pays, mais bien du temps où le climat était moins rigoureux. Quoi qu'il en soit, puisqu'on rencontre ses traces dans un terrain qui, parait-il, est authentiquement le quaternaire, il faut en conclure que le singe a été dans notre pays le contemporain de nos ancêtres. »

*
* *

Nous devons rappeler qu'il y a environ trente ans, notre compatriote Fontan recueillait, dans le territoire de Saint-Gaudens, et dans le terrain composant le talus qui longe la côte de Valentine, une autre mandibule de singe. Nous ne sommes pas pour le moment en mesure de déterminer avec précision le sédiment où elle reposait. A. C.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

Parmi les hôtes de distinction que la Societé de Comminges eut l'honneur de recevoir à Saint-Bertrand, le 5 septembre dernier, pendant la tenue du Congrès des Sociétés de Gascogne et du Quercy, nous avons eu occasion déjà de signaler la présence d'un savant professeur de l'Université allemande de Breslau, M. le Dr J. Partsch.

Le compte rendu de cette excursion scientifique ayant été adressé à tous ceux qui y avaient pris part, est également parvenu à M. le Dr Partsch, qui s'est empressé de remercier de cet envoi l'un des membres de notre Bureau, en des termes qui nous ont vivement touché et que nous aimons à reproduire :

« Très estimé Monsieur,

» C'est à vous, je suppose, que je dois l'exemplaire du Compte rendu des séances de la Société archéologique de Comminges. On m'a fait un trop grand honneur en y admettant mon nom. En tout cas, ce livre me sera un souvenir précieux de l'aimable accueil que j'ai trouvé au milieu de votre Société et des heures si bien remplies en informations sur l'antiquité et les monuments de Saint-Bertrand suivies de cette délicieuse soirée dans le cloitre. Cette journée a été une des plus belles de mon voyage dans les Pyrénées. Avec les impressions de vos montagnes sublimes, je garderai toujours le souvenir de l'affabilité et de la bienveillance que j'ai rencontrées partout dans votre belle patrie.

» En vous priant d'offrir mes compliments à votre ami, M..., qui a eu tant de soins aimables pour moi, je vous remercie de tout mon cœur de la délicate attention qui vous a porté à m'adresser la relation de votre congrès scientifique.

» Agréez les sentiments de respect, de reconnaissance et de sympathie avec lesquels votre souvenir sera gardé par votre très dévoué,

J. PARTSCH. »

Breslau, le 20 Janvier 1893.

RECTIFICATIONS

Il convient de lire à la page 172, ligne 6 de ce volume, **1307** au lieu de 1304, et **Clément V**, au lieu de Bertrand de Goth ; à cette date, ce dernier, ancien évêque de Comminges, ancien archevêque de Bordeaux, avait déjà été élu pape sous le nom de Clément V.

***

A la même page, il faut lire non pas Henri, mais **Jean** de Mauléon.

***

Enfin, à la page 181 suivante, on doit rectifier la date de la canonisation de Bertrand de l'Isle.

S'il est certain, comme cela est écrit dans les auteurs, que ce saint prélat fut canonisé par Alexandre III, ce dut être entre l'année 1159 et l'année 1181, qui marquent la durée du souverain pontificat de ce pape.

A. C.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 7e VOLUME

ANNÉE 1892

Livraison du 1er trimestre

Pages

I. — Dr CHOPINET : Étude sur le Goître et le Crétinisme dans les Pyrénées centrales (versant Français) 1

II. — Anthyme SAINT-PAUL : Le château d'Aurignac 34

III. — L'abbé COURET : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save (suite). Les Tumulus..... 40

IV. — Alph. COUGET : Chronique archéologique et nécrologique : 1. une visite aux Fouilles de Martres-Tolosane; 2. ancien Portail de l'église de Luchon ; 3. les nouvelles Fouilles de Saint-Martory ; 4. notice nécrologique sur M. de Quatrefages 48

V. — Dr CHOPINET : Météorologie de Saint-Gaudens (1891).

VI. — Informations (aux pages 3 et 4 de la couverture).

Livraison du 2e trimestre

I. — Maurice GOURDON : le Bois-Neuf et Couradilles (1985 mèt.) 53

II. — J. DULON : le Commingeois Vigilance..... 57

III. — Alphonse COUGET : Paul Boileau, botaniste, ancien maire de Luchon : son Herbier, son Administration. 71

IV. — J. PASQUIER : Cession définitive du Val d'Aran à l'Aragon par Philippe le Bel : étude d'après des documents inédits..... 101

V. — L'abbé COURET : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save. Ère préhistorique. Les Tumulus (suite et fin)..... 115

VI. — Casimir MONDON : des Rapports euphoniques existant entre l'Article Nébouzanais et l'Article Arabe..... 120

VII. — Georges COUGET : l'Excursion de la Société à Saint-Béat (9 juillet 1892)..... 122

Informations.

Livraison du 3e trimestre

I. — L'abbé CAU-DURBAN : Confrérie de St-Jacques le Majeur établie à Saint-Lizier en Couserans, l'an 1533..... 125

II. — Maurice GOURDON : le Pic du Gar (1786 mètres)..... 140

III. — Emile CARTAILHAC : François de Belleforest commingeois, à propos de la découverte de l'Amérique.. 151

IV. — L'abbé COURET : Recherhes archéologiques sur la haute vallée de la Save. Ère préhistorique : le monument (soleil) de Cardeilhac.. 163

Digitized by Google

V. — Excursion en Comminges des Sociétés archéologique et historique de Tarn-et-Garonne et de Gascogne.. 167

Invitation et itinéraire (l'abbé Fernand Pottier) ; — Compte rendu : le 5 septembre à Saint-Just de Valcabrère et Saint-Bertrand de Comminges (Baptiste Abadie) ; les 6 et 7 septembre à Luchon, Saint-Aventin et Cazaux de Larboust (Georges Couget).

Annexes au Compte rendu : I. Clément V et l'Eglise de Comminges (l'abbé de Carsalade du Pont) ; II. Enlèvement et restitution de la « Licorne » à l'église cathédrale de Saint-Bertrand (Alphonse Couget) ; — III. Les tapisseries de la cathédrale (D. Tret-Signalès) ; — IV. Eloge de M. Louis de Fiancette baron d'Agos (X. de Cardaillac) ; — V. Simple note sur une inscription du XIIe siècle à Saint-Bertrand de Comminges (Jean de Laurière).

VI. — Louis Germain : Le XXIe Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences..... 223

VII. — A. Couget : Vestiges gallo-romains à Labarthe-Inard. 226

(Cette livraison est accompagnée de huit dessins).

Livraison du 4e trimestre

I. — Baron de Lassus : Barthélemy de Donadieu de Griet, évêque de Comminges (1625-1637) ; Verbal de la Visite et Reconnaissance de l'église de Saint-Bertrand 229

II. — Alphonse Couget : l'Intendant Mégret de Sérilly dans le Comminges et le Nébouzan..... 310

III. — L'abbé Fourcade : Les Fresques et les Décorations du Baptistère de l'église de Saint-Elix (Haute-Garonne) par M. l'abbé Xavier Montaut..... 327

IV. — L'abbé Fages : Ét Loup et éch Arrénard déouant ét Singé, (Fable imitée de La Fontaine, — Patois de Saint-Gaudens)..... 333

V. A. Couget : Histoire naturelle : une Mandibule de Singe du repaire des Hyènes de Montsaunès.. 335

VI. — Correspondance. — Erratum. — Informations..... 338

AVIS A NOS ABONNÉS

L'ampleur des deux dernières livraisons, qui comprennent chacune 8 feuilles au lieu de 4, a occasionné dans leur publication un retard qui ne se reproduira pas désormais.

Digitized by Google

REVUE
DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME VIII — ANNÉE 1893

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1893

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

BUREAU

Baron de LASSUS, *Président.*
A. COUGET, Vice-Président, archiviste.
Baptiste ABADIE, *Secrétaire.*
Maurice PICOT, *Trésorier.*
Victor BOUGUES, *Membre.*
Dr Jean PAYRAU, *Membre.*

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER (Auguste), membre correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, à Lyon.
LAPPARENT (A. de), professeur de Géologie, membre de la Société géologique de France, à Paris.
LAURIÈRE (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Paris.
RUSSELL (comte Henry), membre de la Société géographique de Paris, de la Société géologique de France, de l'*Alpine club*, et du Club alpin français, à Pau.

MEMBRES TITULAIRES

ABADIE (Baptiste), juge au Tribunal de commerce, à St-Gaudens.
AZÉMAR (Emile), avoué, à Saint-Gaudens.
BAURIER (Léon), propriétaire, au château de Mascaron, par Muret.
BERNARD (Bertrand), membre de la Société française d'archéologie, à Luchon.
BOUGUES (Victor), ancien député, à Saint-Gaudens.
CARGUE (Frédéric), président de la chambre des avoués, juge suppléant, à Saint-Gaudens.
CAU-DURBAN (David), curé de Bordes-sur-Lez (Ariège).
CHOPINET (Charles), médecin-major au 162e à Lérouville (Meuse).
CIEUTAT (Léon), conseiller à la Cour d'appel, à Agen.
CLOCHARD, architecte, à Saint-Gaudens.
COMMINGES (comte Elie de), au château de Saint-Marcet.
COMPANS (abbé), ancien vicaire général, à Bordeaux.
COUGET (Alphonse), membre de l'Académie de Législation et de la Société archéologique du Midi, à Saint-Gaudens.
COURET, curé de Saleich, lauréat de la Société archéol. du Midi.
DUFAUR (Auguste), avocat, à Saint-Gaudens.
GERMAIN (Louis), avocat, à Saint-Gaudens.
GOURDON (Maurice), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, à Luchon.
LABROQUÈRE (Henri), avocat à Galan (Hautes-Pyrénées).
LASSUS (baron Marc de), ancien député, membre de la Société des Bibliophiles de France, à Montrejeau, — et à Paris.
MARIANDE (Alphonse), ancien maire de Saint-Gaudens.
PAYRAU (Jean), docteur en médecine, à Saint-Gaudens.
PELLEPORT (Emile), avocat, à Saint-Gaudens.
PICOT (Maurice), directeur départemental des Postes et Télégraphes en retraite, à Saint-Gaudens.
SOURRIEU (Albert), avocat, à Saint-Gaudens.
THÉVENIN (Nuno), président du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
TOUJEAN (Jean), conducteur des ponts-et-chaussées, à St-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Alexis), commandant d'artillerie en retraite, à Antignac.

Digitized by Google

MEMBRES LIBRES

ET SOUSCRIPTEURS A LA " REVUE DE COMMINGES "

Les lettres **ml** désignent les membres libres ou correspondants

ABADIE (Félix), pharmacien, à Saint-Gaudens, **ml.**
ABADIE (Noël), imprimeur-libraire, à Saint-Gaudens, **ml.**
ADOUE (Paul), à Montrejeau, **ml.**
ADOUE, curé, à Anan.
AMBRODY (Frédéric), instituteur public, à Escanecrabe, **ml.**
ANÉ, propriétaire, à Boulogne.
ANLA, négociant, à Lille (Nord), **ml.**
ARCHIVES de la Haute-Garonne.
ARCHIVES de la Société historique de Gascogne, à Auch.
ARMAND, curé, à Orthez (Basses-Pyrénées), **ml.**
ASPET (Bibliothèque de la ville d').
ASSIEU, aumônier de l'hospice, à Saint-Gaudens.
AUBÉRY (Mme la marquise d'), au château de la Fontaine, par les Ormes (Vienne).
AURIGNAC (Bibliothèque de la ville d')
AVIRAGNET (Elie), expert des Cies d'assurances, à St-Gaudens, **ml.**
BAGNÈRES-DE-LUCHON (Bibliothèque de la ville de).
BARBAZAN (Bibliothèque de la ville de).
BARON, expert-géomètre, à Labarthe-Rivière, **ml.**
BASCANS (Louis), officier d'Académie, à Saman, **ml.**
BATMALLE, au château de Sarremezan, **ml.**
BAUDOUIN, archiviste départemental, à Toulouse.
BAZERQUE, curé à Cierp.
BAURIER, manufacturier, à Barcelone.
BEAUREGARD (de), au château de Gabarret, à Labarthe-Inard.
BEDIN (l'abbé), aumônier du Saint-Nom de Jésus, à Montrejeau.
BELLOC (Emile), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, du Club Alpin français, délégué de la section des Pyrénées au Conseil d'administration, à Paris, **ml.**
BENQUE (de), secrétaire général de la Banque de France, à Paris, **ml.**
BERGOUGNAN, propriétaire, à Montrejeau.
DE BINOS DE POMBARAT, à Toulon.
BIZE (Hyacinthe), banquier à Montrejeau.
BORDES (abbé), professeur de sciences, à Juilly (Seine-et-Marne).
BORDÈRES, docteur-médecin, à Montrejeau.
BORGELLA (Edmond), officier d'Académie, juge d'instruction, à Saint-Gaudens, **ml.**
BOUILLON (Gaston), avocat, à Saint-Gaudens.
BOULOGNE-SUR-GESSE (Bibliothèque de la ville de).
BOURDETTE (Jean), homme de lettres, à Toulouse.
BOURGADE, pharmacien, à Boulogne.
CARDAILLAC (de), avocat, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), **ml.**
CARAYON-LATOUR (marquise de), à Podensac.
CARSALADE DU PONT (abbé J. de), membre de la Société française d'archéologie, à Auch (Gers), **ml.**
CASSE (Jean-Marie), manufacturier,
CASTÉRAN (de), avocat, à Toulouse.
CHAMAISON, percepteur, à Saint-Martory,
CHIBALIE (Léonard), avocat, à Saint-Gaudens.
CIEUTAT (Joseph), greffier du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
CLOUZET (Bertrand), négociant, à Montrejeau.
CONDESSE (Justin), notaire, à Alan, **ml.**
CORBIER, huissier, à Montrejeau.
COUGET (Georges), à Bordeaux-Luchon, **ml.**
COURET (Henri), pharmacien, à Saint-Gaudens.
COURTOIS (de), boulevard Malesherbes, à Paris.

Digitized by Google

Couture (abbé), professeur à la Faculté libre de Toulouse.
Dasque (Henri), professeur de musique à Montrejeau.
Décap, instituteur, à Muret.
Delassus, capitaine au 83e, à Saint-Gaudens.
Dubuc (Sylvain), licencié en droit, à Cazavet (Ariège), ml.
Dulac (abbé), à Tarbes.
Dulon, professeur, à Saint-Germain-en-Laye, ml.
Doux, avoué, à Saint-Gaudens.
Encausse de Labatut (baron d'), à Eoux, près d'Aurignac.
Fabre d'Envieu, chanoine de Saint-Denis, ancien professeur à la Sorbonne, château de Montpezat, à Saint-Martory, ml.
Faure (Louis), notaire, à Montrejeau.
Fourcade (Henri), curé, à Saint-Elix.
Fourcade, curé, à Nestier.
Franquès, instituteur, à Montespan, ml.
Froment, docteur-médecin, à Nestier (Hautes-Pyrénées).
Fages (Barthélemy), officier d'Académie, aumônier du collège de Saint-Gaudens en retraite, à Saint-Gaudens, ml.
Foch (Jean), docteur en médecine, à Saleich, ml.
Gardarens de Boïsse (de), juge au Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
Galard (Mme la comtesse, de) à Aurignac.
Garonne, curé, à Urau.
Gorse (de), conservateur des forêts, à Pau.
Goulard (Marc de), au château de Luscan, par Loures.
Guilhot de Lagarde, au château de Boussan, près d'Aurignac, ml.
Hay (Aristide), à Talence, Bordeaux.
Jaffary (Jules), notaire, à Saint-Gaudens, ml.
Jordy (André), avocat, à Saint-Gaudens, ml.
Lacroix, supérieur du Petit-Séminaire de Polignan.
Lamarque (Raymond) avoué, à Saint-Gaudens, ml.
Lapierre, avocat, bibliothécaire de la ville, à Toulouse, ml.
Larrieu, pharmacien, à Montrejeau.
La Roche (marquis de Fontenilles), à Paris.
Lassus (Bertrand de), à Montrejeau, ml.
Lassus (Henri de), au château de la Nine, à Boussan.
L'Isle-en-Dodon (Bibliothèque de la ville de).
Longuefosse (Charles), à Saint-Gaudens, ml.
Louge, docteur-médecin, à Demu (Gers).
Lozès (Lucien), conseiller général, à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
Maribail (Henri de), doctour en droit, avocat, à St-Gaudens, ml.
Marsan, vicaire, à Tramesaïgues (Hautes-Pyrénées).
Maubé (François), curé-doyen, à St-Bertrand-de-Comminges, ml.
Mengaud, inspecteur des forêts, à Saint-Gaudens.
Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Montoussé-Dulyon (Charles), au château de Barbazan.
Montrejeau (Bibliothèque de la ville de).
Nouaillan (Mme la Vsse de), au château de Prat-Bonrepos (Ariège).
Partsch, professeur à l'Université de Breslau.
Pelleport-Burette (vicomte de), ancien sénateur, Bordeaux, ml.
Pène, ancien directeur au Séminaire de Polignan, à Montrejeau.
Périssé (Firmin), avocat, à Toulouse.
Piette (Edouard), juge, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société des Antiquaires de France, à Rumigny (Ardennes), ml.
Piou (Jacques), député de Saint-Gaudens, à Paris, ml.
Plante, propriétaire, à Lannemezan.
Pottier, (abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Privat (Paul), libraire-éditeur, à Toulouse, ml.
Pujo, à Montrejeau.
Régnault (Félix), de la Société d'anthropologie de Paris, à Toulouse, ml.

Digitized by Google

Reulet, curé-doyen, à Aurignac, **ml.**
Rivière, docteur-médecin, à Malvezie.
Roquebert, curé-doyen, à Saint-Béat.
Ruau (Joseph), licencié ès-lettres d'histoire, à Paris, **ml.**
Ruble (baron de), à Beaumont-de-Lomagne.
Sacase (Charles), ancien magistrat, à Marignac.
Sales (Joseph), juge au Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
Saint-Arroman (Charles), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
Saint-Béat (Bibliothèque de la ville de).
Saint-Gaudens (Bibliothèque de la ville de).
Saint-Jean (Eugène), officier de l'Instruction publique, à Villeneuve-de-Rivière, **ml.**
Saint-Martory (Bibliothèque de la ville de).
Saint-Paul (Anthyme), homme de lettres, à Paris, **ml.**
Saint-Paul (Damien), négociant, à Montrejeau.
Salies-du-Salat (Bibliothèque de la ville de).
Saporta (de), à Manosque (Basses-Alpes).
Sarrieu (Gustave de), à Montrejeau.
Sarthe, libraire, à Luchon.
Sarthe-Sarrivatet, ancien magistrat, à Luchon, **ml.**
Saudinos-Ritouret (Mme), à Paris.
Société académique de Tarbes.
Société ariégeoise des lettres, sciences et arts, à Foix.
Société archéologique du Midi, à Toulouse.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
Société des Etudes historiques, à Paris.
Sost, capitaine en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
Souques (Armand), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
Souville, officier supérieur de marine en retraite, à Aurignac.
Suarès d'Almeyda (de) au château de la Terrasse, à Saint-Elix.
Terrade, architecte, à Saint-Gaudens, **ml.**
Touzet, curé-archiprêtre, à Saint-Gaudens.
Trescazes, ancien maire de la ville de Luchon.
Trespaillé (Jean), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
Valle, receveur buraliste, à Saleich.
Verdier, professeur au Petit-Séminaire de Garaison, **ml.**
Vidailhet, curé-doyen, à Boulogne-sur-Gesse.

Digitized by Google

SAINT RAYMOND

DE SAINT-GAUDENS

Fondateur de l'Ordre militaire de Calatrava

Le pays de Comminges compte à son actif une longue suite d'illustres personnages, dont les actes sérieusement recueillis fourniraient ample matière à une œuvre non moins attrayante qu'instructive ; mais pour être bien conduite et vraiment digne de son titre, cette œuvre demanderait des loisirs et surtout des qualités dont nous sommes dépourvu ; nous laissons donc à de plus habiles le soin de l'édifier, heureux si, de temps à autre, nous pouvons leur apporter le contingent de nos modestes ressources. Aujourd'hui, c'est à Saint Raymond, natif de la ville de Saint-Gaudens, premier abbé de Sainte-Marie de Fitère et fondateur de la célèbre milice de Calatrava, que nous désirons consacrer les pages suivantes.

I

Plusieurs historiens ont écrit que Saint Raymond, fondateur de l'ordre militaire de Calatrava, était espagnol de naissance ; mais, outre qu'ils ne présentent à l'appui de leur sentiment que des soupçons et de vagues conjectures,

Digitized by Google

ils ne s'entendent pas même entre eux, quand il faut préciser le lieu de son origine: ainsi, les uns le font naître à Barcelone, d'autres, à Turassion ou à Borena, d'autres enfin, à Tarragone. Qu'il ait rendu à la Castille des servicse éminents, comme Manrique se complaisait à le dire, nous souscrivons très volontiers à cet avis; mais qu'il *fût vir hispanicus,* nous refusons absolument de l'admettre. Jaloux de nos illustrations, surtout lorsque nous sommes d'accord avec la vérité, c'est pour notre pays seul, pour la ville de Saint-Gaudens en Comminges, que nous revendiquons la gloire de lui avoir donné le jour. C'est en effet à Saint-Gaudens, aujourd'hui sous-préfecture de la Haute-Garonne, que place son berceau une tradition qui s'est perpétuée à travers les âges jusqu'à nous, toujours constante, toujours vivace. Le souvenir de Saint Raymond ne s'y trouve pas seulement conservé par le nom d'une rue; on voit aussi à l'entrée de la ville, au quartier du Pradet, une maison qui passe invariablement pour celle où il vint au monde, bien qu'elle soit reconstruite à la moderne[1]. En 1491 — et ceci était relaté dans un ancien livre de fiefs — quatre familles de Saint-Gaudens cultivaient pieusement la mémoire de ce saint homme, se glorifiant de l'avoir pour ancêtre[2]. Dans cette même cité existait encore l'an 1740, une famille qui se disait de sa descendance, comme nous l'apprend formellement le docte chanoine Abbadie, lequel vivait en ce temps-là; notre tradition locale est donc respectable; disons mieux, elle est sanctionnée, confirmée par des témoignages écrits dont l'autorité s'impose.

Les Bollandistes, critiques aussi éclairés que sévères, affirment sans la moindre hésitation que la ville de Saint-Gaudens, à deux lieues de l'antique *Lugdunum Convenarum,* est la patrie de Saint Raymond, fondateur de la milice de Calatrava en Espagne: *Oppidum Sancti-Gaudentii*

1. Cette maison appartient à la famille Barus, aujourd'hui représentée par madame Clouzet.

2. Chanoine Abbadie, *Catalogue* M^ss *des Evêques de Comenge,* 1740; — Raymond Pomian, *Comminges chrétien,* M^ss 1788; — Louis d'Agos, *Vie de Saint Bertrand,* 1854, p. 100.

Digitized by Google

a duabus leucis a Convenis distat; patria est Sancti Raimundi, fundatoris militiæ de Calatrava in Hispaniâ[1].

Nous lisons dans l'ancien Bréviaire de l'Église de Comminges : *Sanctus Raimundus in oppido Sancti-Gaudentii apud Convenas, circa finem XI sæculi natus.*

Ecoutons Arnaud Oihenart, un des plus érudits historiens de son époque. Venant à parler de l'origine de Sainte-Marie de Fitère, il dit : Des lieux appelés Yergua et Nienzabas, cette maison religieuse fut enfin transférée à Fitère par l'abbé Raymond, instituteur de l'ordre de Calatrava, lequel a mérité d'être mis au nombre des Bienheureux, à cause de sa piété remarquable et de la sainteté de sa vie ; il n'était pas originaire de Turassion, comme Yepes le soupçonne, mais *il l'était de Saint-Gaudens*, ville du Nébouzan, dans le comté de Comminges : « Ab Yergua » rursum translata est hæc domus religiosa in locum » Nienzabas dictum et tandem Fiterium ab abbate Rai- » mundo Calatravæ ordinis institutore, qui ob eximiam » pietatem et vitæ sanctitatem inter divos censeri me- » ruit; *fuit autem oriundus non Turassione, ut suspicatur* » *Yepes, sed oppido Sancti-Gaudentii Nebausonensis, in* » *comitatu Convenarum*[2]. » Ces renseignements, Oihenart les tenait de la maison même de Fitère ; c'était un de ses vénérables directeurs, le pieux et docte Jérôme Alava qui, entre autres documents, lui avait fourni un ancien diplôme ayant pour titre *de causa Calatravæ* et dans lequel nous lisons en termes formels que Saint Raymond était citoyen de la ville de Saint-Gaudens : *sub Raimundo, abbate primo Fiterii, qui fuit civis Sancti-Gaudentii;* texte précieux que nous signalerons particulièrement à l'attention de nos lecteurs ; il n'est pas possible de mettre en doute que l'abbaye de Fitère n'ait pas exactement connu le sol natal de celui qui fut son fondateur et sa plus belle illustration. En outre, Jérôme Alava étant espagnol, se trouvait naturellement porté à donner cette gloire à son pays ; il con-

1. *Acta Sanctorum*, t. VII, pars posterior, p. 1180, note K.
2. A. Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, edit. 1636, p. 98.

Digitized by Google

naissait aussi l'opinion de ceux qui l'attribuaient à la Catalogne, à l'Aragon ou bien encore à la Castille ; s'il ne les a pas suivis à cet égard, mais si, au contraire, il a donné cette gloire à la ville de Saint-Gaudens en Comminges, il n'a dû le faire évidemment que sur des preuves convaincantes.

Le savant historien du Béarn, Pierre de Marca, un des prélats les plus illustres de l'Église de Toulouse (1652-1662), écrivait aussi dans une *Etude* sur le monastère de l'Escale-Dieu en Bigorre : Ce monastère a produit le très célèbre Raymond, fondateur de l'ordre militaire de Calatrava et citoyen de la ville de Saint-Gaudens, au diocèse de Comminges, comme le dit une vieille charte mentionnée par notre très érudit et très ami Oihenart : *Celeberrimum illum Raymundum, qui postea ordinis militaris Calatravæ auctor fuit, Sancti-Gaudentii civem, nempe diœcesis Convenensis, ut ait charta vetus ab erudissimo nobisque amicissimo Oihenarto laudata*[1].

Enfin, ce n'est pas uniquement dans les chartes de Sainte-Marie de Fitère, c'est aussi dans plusieurs manuscrits antiques et de provenance diverse que le fondateur de la milice de Calatrava est qualifié citoyen de la ville de Saint-Gaudens. Manrique lui-même, quoique espagnol, avoue cela de la façon la plus expresse, il dit : *Quoad ad patriam Sancti Raymundi attinet, non me latet in antiquis Mss. quæ in Fiterio atque alibi feruntur, ipsum Sancti-Gaudentii civem dici*[2].

A ces textes *di primo cartello*, nous pouvons en ajouter plusieurs autres qui ont une grande valeur, bien qu'ils ne soient pas de première source ; ils émanent tous d'historiens savants et consciencieux ; les rapporter *in extenso*, nous pousserait à des longueurs que nous désirons éviter ; qu'il nous suffise d'en nommer les auteurs avec l'indication des ouvrages où chacun pourra vérifier nos assertions :

1. *Varia opuscula* Petri de Marca, in-12, p. 394.
2. *Annales Cisterciensis*, t. I, cap. IX, p. 416, n° 7.

Digitized by Google

Abbadie, chanoine de Saint-Gaudens. — Voir dans son *Catalogue chronologique des Evêques de Comenge*, 1740, manuscrit dont il existe plusieurs copies, une longue note sur Saint Raymond, abbé de Fitère. Abbadie était originaire de Miramont en Comminges; les Bénédictins de Sainte-Marthe, qui ont largement puisé dans son ouvrage, le nommaient *doctissimum. (Gallia Christiana nova*, t. I, *ecclesia Convenarum).*

Raymond Pomian, secrétaire de l'évêché de Comminges et chanoine de Saint-Gaudens. — Voir son *Comminges chrétien*, ou *Histoire de son pays, de ses évêques, de son diocèse, de ses églises et surtout de son Jubilé*, manuscrit dont l'original était entre les mains de feu Louis d'Agos. Cet ouvrage fut rédigé à la prière de Monseigneur Eustache d'Osmond.

Castillon (d'Aspet) : *Histoire des populations pyrénéennes, du Nébouzan et du pays de Comminges,* t. I, p. 216, et t. II, p. 287.

Louis de Fiancette d'Agos, de la Société pour la conservation des monuments historiques : *Vie et Miracles de Saint Bertrand, évêque de Comminges*, éd. de 1854, p. 100, éd. de 1878, p. 78.

Bascle de La Grèze, correspondant de la Société des Antiquaires de France : *Histoire ecclésiastique du Bigorre*, et notamment *Monographie de l'Escale-Dieu,* Paris, 1850, p. 14.

Monseigneur Paul Guérin, camérier de Sa Sainteté Pie IX, et l'abbé Fourcade, professeur au séminaire de Saint-Pé (Hautes-Pyrénées) : *Petits Bollandistes*, 1872, t. V, p. 142.

A. Couget, ancien président du tribunal de Muret (Haute-Garonne), membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes : *Etats du Nébouzan*, 1880, p. 118.

R. P. Carles, missionnaire, membre titulaire de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne: *Mémoire sur le Proprium sanctorum de l'Eglise de Toulouse*, 1880, p. 75.

Julien Sacaze, épigraphiste émérite, fondateur de la Revue des Pyrénées et de la France méridionale: *Notes sur l'Histoire du Comminges* par A. Marrast, 1889, p. 107.

Tous ces auteurs, et quelques autres dont nous ne parlons pas, déclarent formellement que la ville de Saint-Gaudens en Comminges a été le berceau de Saint Raymond, fondateur de l'ordre guerrier et monastique de Calatrava.

Donc, une tradition qui, à l'instar de celle-ci, se perpétue à travers les siècles avec une telle persistance, et qui d'autre part se trouve corroborée par d'aussi graves et nom-

Digitized by Google

breux témoignages, cette tradition, dirons-nous, ne peut laisser aucun doute dans nos esprits; mais elle doit nécessairement emporter notre entière et parfaite adhésion.

II

Saint Raymond naquit vers la fin du XIe siècle, à l'époque où notre grand pontife Bertrannus de Setium (Ile-Jourdain) relevait de ses ruines l'antique *Lugdunum Convenarum.* Un auteur moderne a dit que ses parents riches et nobles étaient alliés à la famille de nos comtes[1]. Après une jeunesse toute consacrée à de pieux exercices ainsi qu'à l'étude des lettres et des sciences, il fut promu à la dignité de chanoine; mais naturellement entraîné vers la contemplation des choses célestes, un jour il quitta le monde et ses vains honneurs, pour se vouer totalement à Dieu dans une austère et profonde solitude.

Il y avait alors en Vasconie, au diocèse de Tarbes, dans un lieu appelé Cabatur, vers les sources de l'Adour, une maison religieuse qui allait devenir fort connue sous le nom de l'Escale-Dieu; fille de Morimond et par conséquent petite-fille de l'immortelle Citeaux, elle sera surnommée l'*Ecole de la Vertu* et la *Saint-Denys du Bigorre;* elle suivait dans toute sa rigidité la règle de Saint Benoît, le grand patriarche des moines d'Occident. C'est dans ce monastère que notre compatriote alla faire profession, vers l'an 1135, sous la conduite de Bernard de La Barthe[2], homme d'un esprit pénétrant et d'une activité infatigable, *vir acri ingenio et labore infatigabili;* il y vivait depuis quelques années, édifiant ses frères par la sainteté de sa vie, quand il fut envoyé en Espagne avec Duran, Guillaume et autres,

1. H. Castillon (d'Aspet), *Histoire des populations Pyrénéennes*, t. I, p. 287.

2. Maurique, *Annales de Citeaux*, t. I, p. 287; au lieu de Bernard, divers auteurs disent Bertrand, c'est une erreur. Voir Marca, *Varia opuscula*, p. 374 et *Gallia Christiana nova*, t. I, colonne 1260.

Digitized by Google

à l'effet de propager au delà des Pyrénées l'institut de Citeaux.

Ces vaillants ascètes passent en Navarre et vont habiter les cimes du mont Yergua, sur les frontières de la Castille, *in Castellæ finibus*[1]. Là, ils bâtissent à l'honneur de la Vierge, leur patronne, un monument qui donnera naissance à un célèbre pèlerinage; mais bientôt manquant de toutes choses, réduits à une misère extrême, ils se voient contraints d'abandonner ces hauteurs préférées, pour s'établir dans la plaine, non loin des ruines d'une cité détruite par les Maures, l'antique Nienzabas.

En 1140, un souverain qui sut unir la valeur à la piété, leur accorda une charte où nous lisons: « Moi, Alphonse, » empereur d'Espagne, ensemble avec mon épouse Béren- » gère, je donne à l'église de la Vierge sur le mont Yer- » gua, à maître Duran et à ses compagnons, le territoire » de Nienzabas, avec ses monts et vallées, terres, eaux, » pâturages et revenus[2]. » Après le décès du vénérable Duran, ce fut Raymond, déjà son prieur, qui lui succéda dans la dignité abbatiale; présent en 1148 au chapitre général de Citeaux en Bourgogne, il s'y fit remarquer par la sagesse de ses conseils et par sa tendre affection envers ses disciples. Durant ce voyage, raconte Yepes, il avait eu l'occasion de rendre hommage à Sa Sainteté le pape Eugène III, lequel banni de Rome, était venu chercher un refuge chez la fille aînée de l'Eglise: *Raymundo fue al capitulat general del Cister y de camino beso los pies a Egenio tercero*[3]. Ce même pontife lui avait envoyé naguère une bulle où, répondant avec bonté à ses justes demandes, *vestris justis postulationibus clementer annuimus*, il plaçait sous la protection du siège apostolique les biens de Nienzabas, d'Oliva et de Verola; il appelait aussi la bénédiction céleste sur tous ceux qui les prendraient sous leur tutelle. Cette bulle que l'on trouvera dans Oihenart (*Noti-*

1. Oihenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 98.
2. Voir le texte latin dans Manrique, *Annales de Citeaux*, t. I, p. 416.
3. *Chronica general de la Orden de San Benito*. t. VII, *centuria* VII.

Digitized by Google

tia utriusque Vasconiæ, p. 100) débute ainsi : *Dilectis filiis, Raymundo abbati S. Mariæ de Nienzabas ejusdemque fratribus tam præsentibus quam futuris.* Dans un autre bref de l'an 1152, Raymond est qualifié *abbas Fiteriensis :* il venait en effet de passer avec ses moines dans un domaine nommé Fitère ou Hitère, qu'il devait à la générosité d'un très vertueux gentilhomme, Pierre Tison[1]. D'après plusieurs historiens, parmi lesquels Mariana *(De rebus Hispaniæ)* ce domaine était situé dans la Vieille Castille, aux environs de la Pisorica, vulgairement Pisuergua, affluent du Douro ; nous estimons avec d'autres, et ceux-ci se fondent sur de sérieux documents, qu'il se trouvait en Navarre, dans le voisinage de Tudela, rive droite de l'Ebre[2]. Divers actes donnent à notre Saint le titre d'*abbas Castellionensis ;* ce titre lui serait-il venu, comme l'affirme Yepes, du château de Turugen que l'on aurait nommé *Sancta-Maria Castellionensis* après la donation que lui en fit Alphonse de Castille ? Manrique prétend que Fitère s'appelait aussi Castellion ; *binomia enim domus in initio.* Henriquez semble émettre un avis différent, mais passons outre.

Sous la direction éclairée de notre Commingeois, l'abbaye de Sainte-Marie de Fitère ne tarda pas à devenir une des plus florissantes de l'Espagne. Dieu bénit ses moines dont le nombre augmente d'une façon remarquable : *Dios le bendicio à los monges y se acrecentaron notablemente* (Yepes). Des personnes d'un rang distingué lui apportent leurs richesses en retour de la sanctification qu'elles viennent y chercher : *He visto,* continue l'auteur précédent, *infinitas donaciones hechas a este convente de muchas personas devotas y principales.* Les souverains eux-mêmes s'intéressent vivement à sa prospérité : tandis que le roi de Castille, Sanche le Regretté, ajoutait aux donations que son glorieux père avait déjà faites à l'abbé

1. Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 1er février, p. 252.

2. Jérôme Zurita, *Annales de la couronne d'Aragon*, liv. II ; — Henriquez, *Fasciculus ordinis Cisterciensis*, lib. I ; — Heliot, *Ordres religieux*, t. VIII, p. 34 ; — Manrique, Bollandistes, lieux cités.

Digitized by Google

Raymond, celui de Navarre, non moins admirateur de ses grandes vertus, lui concédait un privilège d'où nous détachons la clause suivante digne d'être notée : « Si quel-
» qu'un vous appelait devant les tribunaux, nous ordon-
» nons dans toute l'étendue de notre royaume que le
» différent soit jugé sur votre seule parole, ou sur le
» témoignage seul d'un de vos moines, sans autre témoin
» que lui et même sans qu'il soit besoin de lui faire prê-
» ter serment ». L'heure n'était pas éloignée où notre compatriote allait se libérer bien largement de toutes ces munificences.

Alphonse VII, la terreur de l'Islamisme, venait de mourir et les Almohades, impatients de venger leurs récentes défaites, rassemblaient des forces considérables. A la nouvelle de leurs préparatifs, les chevaliers du Temple, qui avaient la garde de l'importante place de Calatrava, se hâtent de la remettre au roi Sanche, dans l'impuissance où ils se croient de pouvoir la protéger contre les Musulmans. Aussitôt Sanche fait publier qu'il est prêt à la donner à tout seigneur qui voudra la défendre; l'appel royal resta sans écho dans le cœur des *ricos hombres*, tant l'épouvante était grande; *non fuit aliquis qui vellet defensionis periculum expectare* (Manrique).

Raymond se trouvait en ce moment à Tolède avec un de ses religieux, Diègue Velasquez; celui-ci né à Borena (*alias* Bureva) d'une noble famille, avait passé sa jeunesse au milieu des camps et maintes fois il s'était distingué par ses hauts faits : *strenuus miles multisque operibus clarus*[1]. Quand il eut appris que des guerriers, dont l'existence devait être vouée à la défense de la Croix, avaient osé fuir à l'approche du Croissant, il s'indigne, et sentant se réveiller en son âme ses vertus militaires, il conseille à son abbé de demander Calatrava, lui promettant une entière réussite; Raymond repousse ce conseil, comme d'une témérité extrême. « Je suis moine, dit-il, et non pas

1. Henriquez, Bollandistes, *loco citato*.

Digitized by Google

soldat; mon arme c'est l'oraison et non le glaive : *renuit venerabilis pater, se monachum non militem asserens, cui orationi insistere, non gladio præliari licebat* (Henriquez) ». Cependant, sur les pressantes sollicitations de Velasquez il se laisse enfin convaincre, comptant bien plus sur l'efficacité de la prière que sur la puissance des hommes; il va donc, malgré les rires des seigneurs qui le taxent de folie, se présenter à don Sanche, et ce vertueux prince, après l'avoir encouragé dans sa noble entreprise, lui concède avec toutes ses dépendances et prérogatives l'héritage si lâchement délaissé par les chevaliers du Temple. Voici en quels termes débutait la charte qu'il lui octroya : « Ego, rex Sancius, Dei gratia, domini Alfonsi, bonæ » memoriæ, illustris Hispaniarum imperatoris, filius, » divino munere inspirante, facio chartam donationis et » textum scripturæ in sempiternum valiturum, Deo et » Beatæ Mariæ et sanctæ congregationi cisterciensi et » *vobis Domino Raimundo, abbati* Santæ-Mariæ de Fitero, » et omnibus fratribus vestris tam præsentibus quam » futuris, de villa quæ vocatur Calatrava, ut habeatis et » possideatis eam mancipatam, liberam ac quietam jure » hereditario, deinceps in perpetuum defendatis eam a » paganis inimicis crucis Christi, suo ac nostro adjutorio, » ita, inquam, do vobis et concedo eam cum suis terminis » et montibus et vallibus, aquis, pratis ac pascuis, ingres- » sibus ac regressibus et omnibus eidem villæ pertinen- » tibus[1] ».

Le vénérable primat de Tolède, Jean IV, dont l'abbé de Fitère implore l'assistance, met à son service ses biens, son éloquente parole et jusqu'aux trésors spirituels : on assure en effet qu'il accorda une indulgence plénière à ceux qui contribueraient au succès de la croisade. De son côté, Raymond parcourt le Talavera, appelle les chrétiens aux armes, et ses prédications chaleureuses faisant passer dans les âmes la confiance et l'ardeur dont il est

1. Heliot, *Histoire des Ordres religieux*, t. VIII, chap. 5.

Digitized by Google

lui-même enflammé, bientôt il voit accourir sous sa bannière plusieurs milliers de braves[1]; il se jette avec eux dans Calatrava et met cette place dans un tel état de défense que les Almohades suspendirent leur marche, très surpris de cette levée soudaine de boucliers. Là ne se borna pas l'œuvre de notre Commingeois; mais après avoir invoqué par des jeûnes et des prières le secours du Ciel, il sort de Calatrava, l'épée à la main et la courte robe de moine sous son armure guerrière; il fond sur les infidèles, les repousse et pénètre jusque dans leurs provinces, emportant d'assaut des forteresses que l'on jugeait inexpugnables : *jacentes provincias infidelium vastare cœpit, urbes munitas et castra inexpugnabilia sibi subjiciens*[2]; et les populations, à la vue de tant de prodiges dans un fragile vieillard, s'écriaient étonnées et heureuses : « *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur pour racheter son peuple de la main des forts.* »

Le Croissant vaincu, Raymond appelle de son abbaye de Fitère les moines les plus vigoureux et, avec un grand nombre de familles accourues, soit de la Navarre, soit de la Castille, il les établit dans le vaste territoire qu'il venait de sauver, territoire jusqu'alors en partie stérile, mais qui va devenir un des plus riches et des plus populeux de l'Espagne[3]. Puis, justement convaincu que les défenseurs de Calatrava seraient plus valeureux encore s'ils se sentaient étroitement unis par les liens de la religion, il conçut le hardi projet de fonder un ordre à la fois guerrier et monastique, affaire qui lui suscita d'abord de grands embarras : l'abbé de l'Escale-Dieu, son supérieur, auquel il n'avait point exposé ses vues, fut le premier à se répandre en plaintes énergiques : après l'avoir accusé de vouloir innover contre la substance même de la réforme, « quel dessein, lui disait-il, pour des solitaires

1. Vingt mille hommes, disent la plupart des historiens.

2. Henriquez; Voir aussi ancien *Bréviaire de Comminges* et *Propre actuel* de l'Église de Toulouse.

3. Favyn, *Histoire de la Navarre*, p. 214 ; — Heliot, lieu cité.

Digitized by Google

» de profession qu'un monastère érigé en académie de » guerre où l'on se flatte d'allier des exercices aussi » tumultueux avec le silence de la prière et le chant des » psaumes[1] ». Il s'éleva contre cette entreprise une si vive résistance qu'il fallut, pour la vaincre, la toute-puissante intervention de Sanche de Castille, de Louis VIII, roi de France, et de Hugues, duc de Bourgogne; leurs explications entendues, Lambert, sixième abbé de Citeaux, consentit enfin à confirmer cet établissement d'un nouveau genre avec les statuts donnés par Raymond lui-même (1158). Ainsi fut institué l'ordre de Calatrava, illustre milice que les évêques de Rome enrichirent de beaux privilèges et dont la vaillante épée contribua puissamment à maintenir en Espagne la foi catholique; pendant plus de trois siècles, nous voyons ses braves chevaliers assister à tous les combats contre les Arabes, prendre des villes et gagner des batailles. Ce fut surtout leur intrépidité qui assura le triomphe aux Castillans dans cette mémorable journée de Las Navas de Tolosa, où deux cent mille Almohades tombèrent sous le fer des chrétiens. Leur écu était d'*or à la croix fleurdelisée de gueules avec deux entraves de sable*[2].

Du sein de cet ordre sortirent les milices non moins renommées d'Alcantara, de Montessa, d'Avis et du Christ. Notre compatriote n'en fut pas, il est vrai, le fondateur immédiat; mais à lui revient du moins la gloire d'avoir posé la cause première qui devait donner naissance à leur formation; aussi n'est-ce pas sans un motif plausible que plusieurs savants écrivains, entre autres les Bénédictins de Sainte-Marthe, ont pu dire : *Raymundus abbas Fiterii, auctor fuit quinque militarium ordinum Calatravæ, Alcantaræ, Avis, Montessæ et Christi*[3].

1. *Histoire de l'Eglise gallicane*, 1781, t. IX, p. 214.

2. Héliot, t. VIII, p. 36; — *Notitia de las Ordenes de Caballeria*, Madrid, 1815; — Laborde, *Itinéraire d'Espagne*, t. VI, p. 127; — Moréri, article *Calatrava*.

3. *Gallia Christiana nova*, t. I, colonne 1260; — Voir aussi Beaunier, *Diocèses de France*, t. I, p. 105.

Digitized by Google

Après de nombreuses victoires, chargé de jours et de mérites, *post multas victorias, plenus dierum et virtutum*[1], Saint Raymond s'endormit paisiblement dans le Seigneur, l'an de grâce 1163, emportant avec lui l'affection et le regret de tous ceux qui l'avaient connu[2]; il laissait pour successeur Rodolphe, un de ses disciples. Nous apprenons du cardinal Roderic Ximènes, archevêque de Tolède dans la première moitié du XIIIe siècle, que de fréquents miracles illustrèrent le lieu de sa sépulture. *(De Rebus Hispaniæ*, lib. VII, caput XIV). Voir pour les détails Henriquez, Bernabas de Montalvo *(Chronique)* et les *Acta Sanctorum*, 1er février. On l'invoquait particulièrement contre la foudre et la tempête. Les habitants de Cirvelos (*alias* Cirolos), au milieu desquels il avait rendu à Dieu sa belle âme, portaient à ses précieuses dépouilles une vénération toute spéciale; durant trois siècles, ils ne purent jamais consentir à s'en défaire, malgré les offres généreuses qui leur étaient souvent proposées; mais en 1468, et ce fut pour sa glorification, ils permirent au docteur Louis Nunes, archidiacre de Madrid, de les transférer dans le couvent du Mont-de-Sion, dans le voisinage de Tolède. Cette translation se fit avec le consentement du pape Paul II, lequel avait accordé à ce sujet une bulle avec des indulgences pour tous ceux que la dévotion mènerait dans ce lieu : *Additis a summo pontifice indulgentiis iis qui eum locum devote visitaverint*[3]. Louis Nunes plaça ces vénérables ossements dans une chapelle de la Vierge dont il était le propriétaire; ils seront déposés plus tard dans une chapelle sous le vocable de Raymond lui-même. En 1481, le commandeur des Calatraves, Garsias Lopez de Padilla, fit ériger à notre Saint un superbe mausolée où il figurait entre saint Benoît et saint Bernard, la mitre sur la tête et la crosse à la main; environ

1. *Propre* de l'Église de Toulouse.

2. Quant à Diègue Velasquez, son vaillant compagnon d'armes, il ne mourut que quelques années après, dans le monastère de Saint-Pierre de Gomeleo ; il fut mis au nombre des saints. Voir le *Menologium* d'Henriquez, p. 213.

3. *Supplement de l'Année chrétienne*, par les PP. Centeno et Royas.

Digitized by Google

cent ans après (1590), un homme d'une piété exemplaire, Marc de Villalba, général de la congrégation de Citeaux en Castille, transporta ses reliques dans un magnifique tombeau qu'il avait fait construire près du maître autel, à côté de l'épître, avec cette inscription : « Aqui iace el » bienaventurado fray Raymundo, monie de esta orden, » primer abbad de Fitero, por quien Dios a hecho muchos » milagros ; el qual de licentia del rey don Sancho el » Deseado defendio a Calatrava de los Mores, e instituyo » en ella el orden militar de Calatrava ; murio el ano de » mil y ciento y sesenta y tres ; transladado aqui el ano » de mil y quinientos y noventa[1] ».

Saint Raymond est très honoré en Espagne ; le martyrologe de Tamayo Salazar le mentionne assez longuement ; il est cité au premier février dans les ménologes et les calendriers de Citeaux ; notre ancienne Église de Comminges célébrait sa fête le 30 avril ; il y a quelques années, nous exprimions le désir que le diocèse de Toulouse, dont Saint-Gaudens est aujourd'hui une des principales cités, lui payât à son tour quelque tribut de louanges. Ce désir s'est heureusement réalisé ; grâce à l'intelligente et patriotique intervention du très révérend père Carles, on lui a consacré, dans le nouveau *Propre* de l'Église de Toulouse, une leçon qui débute ainsi : *Raymundus in oppido Sancti-Gaudentii, diœcesis Convenarum, natus.*

Et maintenant, à travers les grandes distances qui nous séparent de la terre natale, mais avec laquelle nous sommes toujours par le cœur, nous serait-il permis de communiquer un autre vœu à nos bien-aimés compatriotes ? Aujourd'hui que l'on se plaît à ériger tant de statues, parfois même à des renommées auxquelles il restera bien peu de chose le jour où l'histoire impartiale les aura définitivement jugées, pourquoi nous aussi, Com-

1. Manrique — Yepes — Bollandistes — *Supplément de l'Année chrétienne.*

Digitized by Google

mingeois, n'élèverions-nous pas un monument commémoratif à une de nos gloires vraiment solide, ratifiée par les siècles et dont nous devons être justement fiers, c'est-à-dire à Saint Raymond, originaire de la ville de Saint-Gaudens, premier abbé de Sainte-Marie de Fitère et fondateur d'un ordre guerrier qui fut très célèbre non-seulement en Espagne, mais aussi dans toute l'Europe : *Ordinem militarem instituit qui est non modo in Hispania, sed etiam in tota Europa celeberrimus*[1].

J. Dulon.

Saint-Germain-en-Laye, 1892.

1. Chrysostome Henriquez, *Menologium ordinis Cisterciensis*, p. 36.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE ANCIENNE

NOS CAMPS RETRANCHÉS ET NOS RUINES ROMAINES

I

Nos Camps retranchés

Après avoir signalé, étudié les monuments préhistoriques de notre contrée, nous allons nous occuper de ceux de l'Ère ancienne qui offrent le plus d'intérêt, car, pour les signaler tous, nous devrions nous étendre bien au-delà des bornes que nous nous sommes prescrites.

Comme on le verra dans la suite, il n'est peut-être aucune localité, dans la haute vallée de la Save, qui ne possède quelques monuments romains. On pourrait en dire autant de presque tout le Nébouzan et le Comminges. Ceux de Lespugue et de Montmaurin sont incontestablement les plus importants, et c'est à leur découverte que l'on doit ces recherches archéologiques.

Les Romains ont laissé parmi nous grand nombre de vestiges de leur passage et de leur séjour. Les principaux sont plusieurs camps retranchés et quelques édifices aujourd'hui en ruines, trop beaux pour n'être que des villas et trop vastes pour n'être que des thermes. Nous allons nous occuper successivement des uns et des autres, de leur origine et de leur destination probables.

Nul doute que nos camps retranchés ne datent des premières années de la conquête des Gaules par les Romains, ou de leur descente sur les côtes de la Provence, vers l'an 125 avant Jésus-Christ.

C'est à cette époque éloignée que remonte la fondation d'Aix par Sextius Calvinus. Six ans plus tard, en 118, le consul Marcius, après de brillants succès remportés aux pieds des Alpes, s'avança

Digitized by Google

jusqu'aux Pyrénées et fonda Narbonne, tandis que Fabius Maximus Allobrogicus, ainsi surnommé de ses victoires sur les Allobroges, s'avançait jusqu'à la Garonne et aurait laissé son nom à Marquefave. Angonia (Martres-Tolosane), Calagurris et Furca (Roquefort et Le Fourc ?), Mancioux (du latin *mansio*, station), où l'on trouve des tronçons de voies romaines, lui doivent peut-être leur origine, comme Lugdunum Convenarum (Saint-Bertrand) à Pompée.

C'est ainsi qu'après avoir détruit Carthage, vaincu la Grèce et l'Epagne, dompté l'Afrique et l'Asie, Rome, ne voyant d'autre ennemi dangereux que la Gaule, essayait d'en faire la conquête. La victoire s'attacha à ses armes ; nous verrons, bientôt, au prix de quels sacrifices et de combien de fatigues.

Quand on parcourt et qu'on étudie la vallée de la Save, on est obligé de reconnaitre qu'elle a été conquise par les Romains, dès les premières années de la conquête. Partout ils ont laissé des traces nombreuses et profondes de leur séjour parmi nous. Les plus incrédules, si incrédules nous pouvions rencontrer sur notre chemin, reviendront de leur scepticisme lorsqu'ils auront lu nos modestes observations avec quelque attention et sans parti pris.

Un usage universellement admis, chez les Romains, en campagne, c'était la construction de camps retranchés, favorisant, à la fois, l'offensive et la défensive. Leur nombre et leur étendue sont toujours en rapport avec l'importance du pays à subjuguer et des tribus à vaincre. Assis généralement sur des collines et non loin des rivières et commandant, presque toujours, aux vallées, ils sont plus ou moins considérables selon qu'ils étaient destinés à recevoir un nombre plus ou moins grand de soldats ou de légions.

La disposition du camp romain atteste un système de défense et un art remarquables. Sa forme était généralement carrée et la position entière entourée d'un fossé : *Fossa ;* d'un retranchement au-dedans et quelquefois, comme à Lespugue et à Alesia, en avant du fossé qu'il abrite : c'est ce que César appelle l'*Agger*. Enfin il y avait le *Vallum* ; c'était la partie supérieure du retranchement défendue par une forte palissade, composée de troncs d'arbres, durcis au feu, fichés à terre et solidement retenus par des blocs de rochers, lorsque cela était possible. A Lespugue, ces blocs sont encore apparents dans la partie du retranchement qui défend l'accès du camp, du côté du Midi.

» Les Romains, d'après M. de Caumont, faisaient grand cas de
» la proximité des rivières qui fournissaient l'eau dont ils avaient
» besoin, en même temps qu'elles défendaient l'accès du camp. Ils
» se plaçaient, ordinairement, sur un terrain en pente douce, ex-

Digitized by Google

» posé au Midi, afin de profiter de la chaleur du soleil qui leur était » si utile en hiver. Ils cherchaient à dominer sur les contrées voi- » sines et ils se plaçaient sur des points élevés d'où la vue » pouvait découvrir un vaste horizon. Leurs camps étaient habi- » tuellement carrés ou oblongs, ayant quelquefois leurs angles » arrondis. Lorsqu'il y a eu dérogation à cette règle c'est que la » configuration des éminences sur lesquelles les camps étaient » assis, ou d'autres circonstances naturelles, ont fait sacrifier la » régularité à la force ».

Tous ces caractères du camp romain décrit par l'illustre archéologue se trouvent si bien réunis dans les nôtres, qu'on serait tenté de croire que c'est pour eux, dont jamais il n'avait eu connaissance, que cette page a été écrite. Ils sont, au milieu de nous, un témoignage authentique, autant qu'éloquent, de la bravoure de nos pères les Gaulois, et, plus que tout ce que nous pourrions en dire, ils proclament, bien haut, leur zèle pour la défense de leurs foyers, de leur liberté et de leur religion.

Quelques détails sur chacun de ces antiques monuments ne seront donc pas sans intérêt pour l'histoire de notre pays, et le patriotisme de la postérité ne pourra que s'enflammer davantage au récit des combats engagés, ici, par ses aïeux, contre les vainqueurs de la Gaule.

Parlons d'abord des camps romains de Montmaurin (nos 1 et 2 de notre plan); nous décrirons ensuite le camp de Lespugue (no 3), dont l'importance n'échappera à personne.

Camp de Montmaurin, no 1

Situé aux pieds de la colline sur laquelle est bâti Montmaurin[1] et adossé à la Save, du côté Sud, ce camp présente aux regards une forme vraiment originale et peut-être unique dans les ouvrages de ce genre, bien qu'elle ait été quelquefois signalée par les auteurs qui ont écrit sur la matière. Il se trouve à deux kilomètres, en amont, du camp no 2 et à quelques centaines de mètres seulement, en aval, de nos grandes ruines des bords de la Save. Pour quiconque a étudié la tactique des Romains, nul doute qu'il n'ait

1. La commune de Montmaurin étant la plus riche de la vallée en monuments antiques, et le point le plus central autour duquel nous allons désormais rayonner, nous croyons être utile à nos lecteurs en leur offrant le plan de cette localité et des camps romains qui ouvre la deuxième partie de nos recherches. Plus tard, nous ferons passer sous leurs yeux le plan, non moins intéressant, de nos grandes ruines romaines.

Une erreur d'impression s'est glissée dans le premier de ces plans. Aux deux points situés entre Montmaurin, au sud-ouest, et le théâtre, au nord-ouest, lisez : *ruines romaines*, au lieu de *tumulus*.

Digitized by Google

appartenu au système offensif et défensif surtout du camp de Lespugue, situé au Sud-Est, sur la montagne voisine qui regarde, au loin, vers le Gers, l'Orient et le Nord, une immense étendue de pays. C'est là, dans les camps n° 1 et n° 2, que se tenaient, selon toute apparence, les avant-postes dont la mission était d'annoncer l'arrivée et la présence de l'ennemi, de donner le signal d'alarme, soit au moyen de messagers, soit par des signaux conventionnels dont l'usage, au rapport de César, était très répandu dans les Gaules. Peu considérables par leur étendue, si on les compare au camp de Lespugue, ils furent, cependant, d'une grande importance à cause de leur site. Ils commandent, en effet, la vallée de la Save, au centre, et rendent impossible l'accès du camp de Lespugue, n° 3, tant du côté de l'Ouest que du côté Nord.

Entouré d'un fossé qui a dû être très profond à son origine, mais comblé en partie par les éboulements qui se sont produits dans la suite des siècles, le camp n° 1 domine de quelques mètres les prairies qui l'entourent, et la Save qui longe sa base, au Sud. Voisin de la chapelle de N.-D. de la Hillère et des anciens thermes dont elle occupe le centre, c'est aujourd'hui un bosquet à la végétation luxuriante. Les chênes y sont si épais qu'on a de la peine à y pénétrer. La pioche et la charrue ont commencé à le détruire, au moment où j'écris ces lignes. C'est ainsi que, sous je ne sais quel souffle de vandalisme, tendent à disparaître, chaque jour davantage, les souvenirs glorieux de nos cités et de nos campagnes, des monuments qui, pour une postérité déchue, proclament trop haut les grandes vertus de ses ancêtres.

Au-dessus du fossé qui entoure le camp, s'élève le retranchement, couronné d'un parapet très bien conservé, surtout dans la partie qui regarde le Couchant; c'est ce que César appelle la Cuirasse : *lorica*.

Ce camp a la forme d'un triangle isocèle dont la base, coupée en deux par la rencontre de la Save, en fait presque un quadrilatère irrégulier. Chacun des trois côtés principaux a une longueur de soixante-dix à quatre-vingts mètres, et le quatrième, de trente mètres seulement.

Vers le centre on remarque une circonférence de cinq ou six mètres de diamètre, avec quelques blocs de rocher venus de la montagne voisine de Lespugue. Il y avait là, autrefois, quelques pans de murailles; elles furent détruites, il y a quarante ans environ, par le père du propriétaire actuel. Il fit disparaître, en même temps, d'autres vestiges d'antiquités remarquables.

Selon toute apparence, ce petit camp a servi de tête de pont à une voie romaine qui, descendant du camp de Lespugue, traversait, ici, la Save et se dirigeait vers nos grandes ruines, en amont.

Digitized by Google

Un vieux chemin qu'on voit encore dans le voisinage, et auquel de gros cailloux roulés tiennent lieu de dalles, pourrait bien être un tronçon de cette voie.

Passons maintenant au deuxième camp de Montmaurin, n° 2 de notre plan.

Camp de Montmaurin, n° 2

Comme le précédent, ce camp retranché est situé sur la rive gauche de la Save et en aval du premier. A vol d'oiseau, la distance à parcourir, pour se rendre de l'un à l'autre, ne serait guère que de un kilomètre; mais comme la Save coule dans un étroit ravin, entre deux montagnes de rochers escarpés, pour atteindre ce dernier on est obligé de faire un long contour.

Chemin faisant, contemplons les horreurs de cette solitude; puis, jetons un regard rapide sur les ruines de N.-D. de la Hillère, occupées, aujourd'hui, par le cimetière. Aux pieds de la chapelle, dont l'origine se perd dans la nuit des temps et dont la reconstruction remonte à 1849, nous voyons sourdre une fontaine aux eaux limpides comme le plus pur cristal. Par son abondance, devenue proverbiale, elle est unique dans le pays. Ne craignons pas de nous y désaltérer, à l'exemple du laboureur et du bûcheron qui viennent de bien loin, moins pour y étancher leur soif que pour y satisfaire les besoins de leur piété et les exigences de leur foi. La tradition raconte qu'elle ne fut jamais nuisible à personne et que beaucoup de malheureux y trouvèrent, en même temps, la santé de l'âme et celle du corps. Nous verrons, plus tard, ce qu'il faut penser de cette légende. Cette prairie que nous traversons reposerait sur des mosaïques : ce qui est certain, c'est l'existence, çà et là, de murailles romaines. Le moulin que nous laissons, un peu plus loin, sur notre droite, remonterait à la fin du xve siècle. Les ruines voisines de N.-D. de la Hillère semblent lui avoir fourni la plupart de ses matériaux. On y trouve le petit et le moyen appareil romains. Laissant, à notre gauche, une partie de la forêt de Montmaurin, qui appartint autrefois *en paréage, au Comte de Foix et au roi de Nabarre*, saluant, de loin, le sommet de cette forêt, couronné par quelques ruines de l'antique château de Mirepoix, nous traversons le quartier le plus fertile de Montmaurin — peut-être devrais-je dire le plus ancien; car on trouve, à travers champs, des morceaux de briques et des fragments de poteries qui, certainement, remontent aux Romains, sinon aux Gaulois.

Enfin nous voici arrivés au deuxième camp. L'accès en est

Digitized by Google

difficile. Pour y pénétrer, il faut se perdre, à travers les bruyères et les ronces, ramper même parmi les rochers qui en ferment l'entrée.

D'abord, vous vous trouvez en face d'une tranchée de cinq ou six mètres de profondeur, sur une largeur à peu près égale. Sa longueur est d'environ cinquante mètres ; mais là ne sont pas comprises les parties du fossé qui, à droite et à gauche, descendent à pic vers la Save. Cette rivière contourne presque tout le camp. Vous l'entendez mugir, de bien loin, à travers les abîmes, tandis que, d'ici, vous la voyez écumer avec rage sous vos pieds. C'est le seul endroit abordable du camp, ce qui explique la profondeur de ces fossés et la hauteur du retranchement en forme de tumulus : elle est de huit à dix mètres y compris le parapet. Chose unique peut-être, dans un monument de ce genre et de cette époque, cette dernière partie du retranchement est dans un état de conservation parfait[1]. La superstition et l'isolement du site peuvent seuls expliquer ce phénomène.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur du camp et jetons un coup d'œil rapide sur tout ce qui nous environne.

Nous sommes sur un promontoire on ne peut plus pittoresque. A votre droite, c'est une grotte d'un accès très difficile. Pendant la Révolution et sous les guerres de l'Empire, elle servit de cachette à plus d'un insoumis. A gauche, c'est la continuation du fossé qui en ferme l'entrée. Il est, ici, taillé dans le roc et il me semble impossible de ne pas y voir la main des Romains.

L'art a fait de ce camp, comme du camp de Lespugue, qui est en face, de l'autre côté de la Save, une place inabordable. Sous vos pieds, à l'Est, au Midi et à l'Ouest, c'est la Save qui, formant hémicycle, bouillonne et rugit, à travers la gorge étroite des montagnes. Marchons avec prudence et sondons avec soin le terrain devant nous : sans quoi, victimes de notre témérité, nous pourrions glisser sur la pente roide et dénudée et tomber sur les bords rocheux de la Save, d'une hauteur de trente ou quarante mètres. Une petite place, parfaitement nivelée, a été ménagée derrière le retranchement et la porte. Elle me semble avoir le caractère distinctif et particulier d'une œuvre romaine. Elle rendait la défense du camp on ne peut plus facile, car c'était là le seul endroit par où l'ennemi pouvait l'attaquer. Tous les avantages étaient donc du côté des assiégés. Là ont pu se dresser quelques-unes de ces machines de guerre dont les Romains se servaient pour faire pleuvoir, sur les assaillants ou sur la place

1. Nous en avons dit deux mots en parlant des tumulus et émis l'avis que les Romains adaptèrent celui-ci à leur stratégie.

Digitized by Google

assiégée par eux, une grêle de pierres, de traits et des poutres même. On avait donné à ces machines le nom de Balistes et de Catapultes, etc., etc.

Si maintenant nous descendons vers la Save, du côté du Midi, le terrain nous offre d'abord une pente assez douce ; mais bientôt il devient difficile, abrupt, dangereux et nous sommes obligés de revenir sur nos pas. Inclinons, alors, à notre droite, du côté de l'Est. Nous remarquons un étroit sentier, taillé en partie dans le roc; suivons-le jusqu'au bout ; il nous conduit sur les bords de la Save, où nous trouvons, taillée aussi dans le roc, une petite niche qui a peut-être servi de guérite pour abriter la sentinelle chargée de veiller, de ce côté, à la sûreté du camp.

Ici, une poignée de guerriers pouvait lutter, avec avantage, contre une armée nombreuse. Qui oserait affirmer que cela n'a pas eu lieu, qu'on n'y a pas vu autant d'héroïsme qu'aux Thermopiles ? Tout indique, à Montmaurin, le passage et le séjour de légions romaines ; tout prouve qu'elles y trouvèrent de nombreux et vaillants Gaulois, prêts à mourir pour la liberté et l'indépendance de leur patrie. Pourquoi, alors, ne supposerait-on pas qu'ayant à se défendre, les Romains se retiraient, au besoin, dans ce camp imprenable, à une époque où nos engins de guerre étaient inconnus, et pourquoi les terribles et vaillants Gaulois ne seraient-ils pas venus attaquer leurs ennemis dans cette retraite ? Ma conviction est que les Romains firent dans ce camp un séjour plus ou moins long, soit pour, de là, prendre l'offensive, soit pour s'y réfugier en cas de retraite forcée. Ce qui me reste à dire sur le camp retranché de Lespugue va achever de démontrer la légitimité de cette hypothèse.

Le camp retranché de Lespugue, n° 3.

Disons d'abord qu'il n'est pas rare de trouver, en France, des enceintes à peu près semblables à celles qui nous occupent; mais elles sont loin d'avoir une origine aussi ancienne que nos camps retranchés, avec lesquels on les a quelquefois confondues. Beaucoup de ces enceintes remontent à l'époque des invasions barbares; d'autres sont des IXe Xe, XIe et XIIe siècles. Elles tenaient lieu de forteresses où l'on se réfugiait à l'approche de l'invasion, ou pour se mettre à l'abri des fureurs qui portaient trop souvent les seigneurs à se faire la guerre, les uns les autres. C'est la raison qui fit proclamer par l'Église la *Trêve de Dieu.*

Plus tard, lors des invasions anglaises, dans nos provinces méridionales, ces enceintes furent remplacées par les *Bastides* si

Digitized by Google

fréquentes dans notre pays, et dont nous parlerons dans la suite.

Les enceintes du moyen âge diffèrent notablement des camps romains. Leurs fossés sont beaucoup moins profonds, l'*agger* ou retranchement intérieur est souvent, sinon toujours, remplacé par des murailles ; le parapet y fait toujours défaut. Les uns et les autres sont généralement placés sur des éminences d'un accès toujours difficile, mais le camp romain a cela de particulier, qu'il commande les plaines, les vallées et les rivières auxquelles nous le trouvons presque toujours adossé. Quant à leurs dispositions intérieures, elles varient sensiblement.

Les camps sont partagés en quatre parties ; ils ont leurs places comme les cités ; deux grandes voies, qui se croisent perpendiculairement vers le centre, aboutissent à quatre portes. Outre leurs places, ils ont leur chemin de ronde intérieur, ce qui facilite extraordinairement la défense et l'attaque. Leur forme est un quadrilatère régulier ou oblong, à moins que la nature des lieux ne l'exige autrement ; les constructions en maçonnerie y sont très rares, sinon toujours absentes : on sait que les Romains en campagne, officiers et soldats, logeaient sous des tentes. Ces caractères font défaut aux enceintes du moyen âge. Le plus grand nombre fut entouré de hautes murailles avec une seule porte, percées de meurtrières, flanquées de tours, de tourelles et d'échauguettes. On y voit des bâtiments en rapport avec l'importance des richesses et des colons du seigneur. Une cour, plus ou moins vaste, se trouve au centre, avec son donjon. Des espaces considérables sont ménagés entre la première et la seconde enceinte et le manoir proprement dit ; ils étaient destinés à recevoir le bétail et les provisions de toute nature, à l'approche de l'ennemi : on avait donné le nom de Bayle à cette partie des châteaux forts du moyen âge. Nous trouvons tous ces caractères dans nos châteaux forts de Saint-Marcet, de Lespugue, de Larroque, de Nizan, etc., etc. Une chose qu'on n'a peut-être pas assez observée jusqu'à ce jour, c'est que beaucoup d'enceintes du moyen âge ont été bâties sur des camps romains. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner, avec quelque attention, le terrain sur lequel elles reposent : on ne tardera pas à y découvrir de nombreux vestiges du séjour des Romains. Le château de Saint-Marcet, et celui de Nizan surtout, sont de ce nombre. Ce que j'ai dit de nos enceintes, on peut le dire de plusieurs de nos tumulus. Quelques-uns renferment des matériaux qui sont du moyen âge : tels sont, par exemple, ceux de Lalouret et de Cardeilhac. C'est que, souvent, ils furent transformés en forteresses.

Après ces observations préliminaires que je crois utiles, je me

Digitized by Google

hâte de décrire le magnifique camp retranché de Lespugue, la *spulgua* du moyen âge.

La Save le sépare du camp retranché de Montmaurin n° 2, que nous venons de parcourir. Un pont quelconque a dû, certainement, les relier l'un à l'autre; nous dirons pourquoi, lorsque le moment sera venu. Puisqu'il a disparu, supposons que les vieux génies, dont ces parages ont conservé le souvenir, nous offrent leurs services pour nous porter de l'autre côté de la Save.

Nous voici donc sur le territoire de Lespugue, ainsi appelé : d'*inexpugnabilis*, à cause de son site, selon quelques-uns ; de *spelunca*, selon quelques autres, à cause des nombreuses cavernes qu'on voit sur le penchant Nord de la montagne et non loin de la Save qu'elles contemplent. Mais son étymologie importe peu à notre sujet ; laissant donc à d'autres le soin d'élucider cette question, continuons notre description.

Nous sommes comme dans un immense et profond tombeau de granit: Des rochers escarpés et nus, s'élevant perpendiculairement sur nos têtes, comme des fantômes, aux manteaux blancs ; plusieurs grottes que la nature a perforées sur le flanc de la montagne et qui furent longtemps la demeure de l'homme ; un essaim de corneilles, effrayées de notre audace et mêlant leurs cris sinistres aux bruits sourds des vents et des flots ; quelques arbustes et quelques chênes rabougris, au dessus de ces rochers menaçants ; la rivière, profondément encaissée, irritée par mille obstacles et par ces blocs de granit que les siècles ont détachés de la montagne pour lui barrer le pasage; un chemin taillé dans le roc, par la main de l'homme, qui vous invite à sortir du chaos ; enfin, le ciel sur vos têtes et l'enfer sous vos pieds, tel est, en résumé, le spectacle qui frappe, ici, votre regard étonné, votre cœur ému et votre esprit livré aux plus sérieuses réflexions.

Suivons ce sentier qui serpente vers le sommet de la montagne ; c'est probablement l'œuvre des Romains. Imitons-les dans leur bravoure qui leur fit vaincre le monde ; n'objectez point les difficultés de l'entreprise, puisque

A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire !

La vue de la récompense donne à l'athlète une nouvelle ardeur pour combattre : que les jouissances qui nous attendent, au bout de la course, nous donnent aussi une énergie nouvelle.

Nous voici au plateau de la montagne (v. 10) ; un sentier le traverse (11-11) et coupe perpendiculairement celui que nous suivons (14). C'était, à n'en pas douter, une des voies du camp qu'elle traversait dans toute sa largeur, coupant par le milieu une grande circonférence (10) qui était peut-être le Forum. Laissant pour le

Digitized by Google

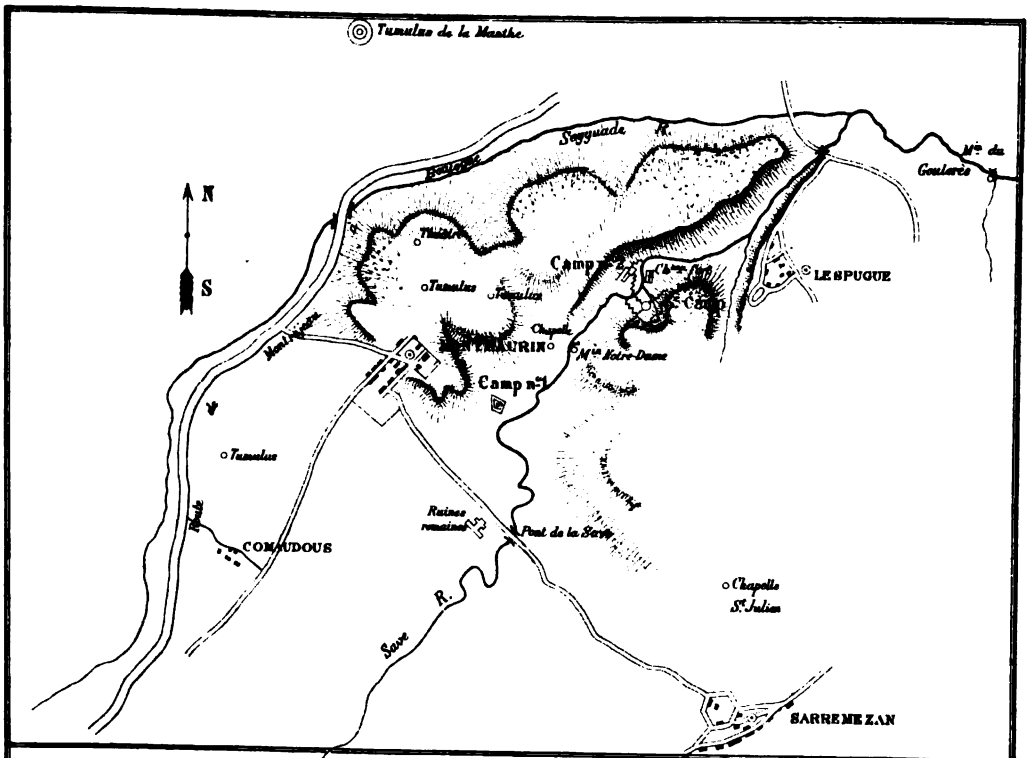

Camp 1

Légende

1. Fossés.
2. Retranchements et parapets.
3. Construction.
4. Intérieur du camp.

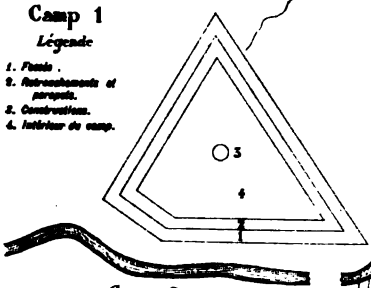

Camp 2

Légende

1. Fossés.
2. Retranchements et parapets.
3. Continuation des fossés taillés dans le roc et presque perpendiculaires à la Sarre.
4. Place d'armes et de défense.
5. Sentier taillé dans le roc et conduisant par un pont au camp opposé de Lapugne.
6. Portes.

Camp 3

Légende

1. Fossés et première enceinte.
2. Retranchement.
3. Grand fossé.
4. Mamelon.
5. Porte.
6. 6'. Grand rempart. — 6. Continuation du rempart.
7. Place prétorienne.
8. Voie principale conduisant au château.
9. Rocher formant suggestus.
10. Quæstorium et magasin.
10 Portes latérales et rois.
11. Château-fort.
12. Profonds ravins.
14. Sentier conduisant à la Sarre et au camp opposé n° 2.

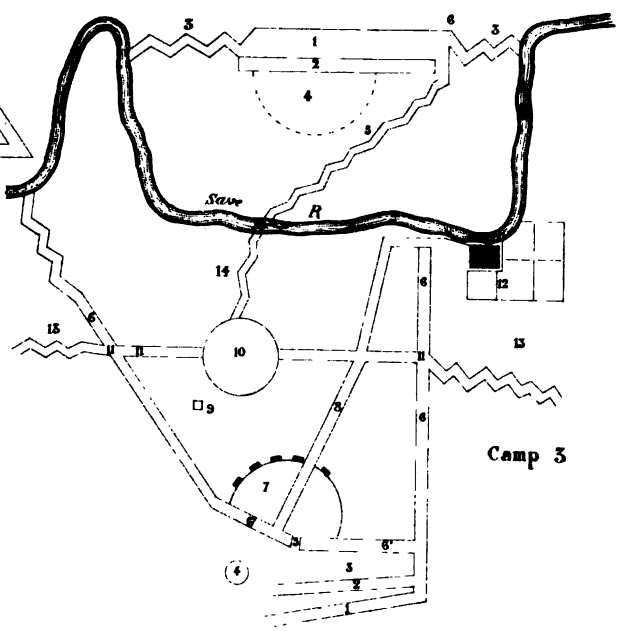

Lith Delor-Chabou, Toulouse.

Digitized by Google

Digitized by Google

moment, à notre gauche, le superbe manoir de Lespugue (12) qui occupe l'angle Nord-Est de notre camp retranché, allons nous placer à l'endroit appelé Las Portes (5) : c'est ici l'entrée principale du camp.

Tournés vers le Sud, nous avons, à environ cent mètres devant nous, les nombreuses enceintes dont j'ai parlé dans la première partie de cette étude. J'ai déjà dit ce que je pense de leur destination ; mais il n'est pas impossible que ces ouvrages, détachés du camp, aient servi à sa défense.

Entre elles et nous, c'est un premier fossé d'une profondeur peu considérable, derrière lequel se trouve un petit retranchement formé sans doute avec la terre extraite du fossé. C'est la première enceinte de ce côté du camp ; elle va se perdre dans la seconde enceinte, à l'angle Sud-Est du camp et au-dessus du ravin qui, de ce côté, en défend l'accès (1-6'-6-13).

A notre droite se trouve un tumulus de huit à dix mètres de haut avec un petit plateau (4). En temps de paix, le chemin du camp était évidemment, comme de nos jours, entre ce tumulus et les fossés 1, 2 et 3 ; mais, en temps de guerre, il fallait peut-être contourner le tumulus et suivre un chemin difficile et raboteux. Nul doute que ce ne fut là une redoute destinée à la défense de la porte du camp. Obligé de contourner cet ouvrage, l'ennemi se trouvait exposé entre les traits qui pleuvaient du haut de la redoute et du haut des remparts de la seconde enceinte (6'-5-6').

Je dirai plus loin que, vers la fin de la conquête des Gaules et pendant qu'on se battait en Aquitaine, les Gaulois imitèrent les Romains dans leur stratégie. Si, ce que je ne crois pas, il fallait admettre que le camp de Lespugue est l'œuvre des Gaulois, on pourrait supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que le tumulus en question fut construit par les Romains pour y placer des machines de guerre et, par elles, forcer la porte du camp. Cela ne serait pas nouveau dans l'histoire romaine, puisque César à Alise et ailleurs, Vespasien et Titus à Jérusalem, élevèrent, dans ce but, des ouvrages semblables.

Entre ce tumulus et la porte se trouve une profonde et large tranchée (3) ; c'est comme une petite place de cinquante mètres de longueur, sur trente ou quarante de largeur. Un certain nombre de guerriers pouvaient y manœuvrer, s'y défendre avec succès et affaiblir le premier choc des assaillants qui était, chez les Gaulois, au rapport de César, le plus terrible. Ici le combat devrait être tout à l'avantage des assiégés ; car, du haut de leurs formidables remparts, ils pouvaient lancer une grêle de traits et de pierres sur l'ennemi, l'affaiblir, le décourager par la résistance et préparer sa déroute.

Digitized by Google

Cette place pouvait être aussi les *Procestria* qu'on trouve en dehors des camps, mais toujours près des portes ; c'est là que se tenaient les vivandiers : *colones*, *lixæ*. En cas d'attaque, le camp leur offrait un refuge.

Maintenant, jetons un coup d'œil sur l'enceinte principale, (6'-5-6' 6, 6, 6.) Elle s'élève à une hauteur considérable au-dessus du camp ; on y voit encore, ça et là, les traces du parapet. Il était, en général, couronné d'une palissade fourchue et faite avec des branches et des troncs d'arbres aiguisés avec soin et durcis au feu. C'est du moins ce que nous dit César, parlant des palissades d'Alise, pendant qu'il en faisait le siège, contre Vercingétorix. Cette enceinte, du côté du Midi, n'a pas moins de dix mètres de haut; ce qui proclame hautement et son importance et son origine.

Derrière la porte (5), qui seule pouvait être attaquée, se trouve une place (7) ayant à peu près la forme d'un hémicycle oblong, dont les remparts forment la base. Sa longueur est d'environ cent mètres sur une hauteur de cinquante à soixante. Actuellement, elle a une légère inclinaison vers le Nord, mais elle a du être horizontale, à son origine ; ce qui le prouve, c'est un mur de soutènement que j'ai découvert tout autour de cette place, et flanqué de contreforts de distance en distance ; c'est la découverte de cette maçonnerie qui m'a fait triompher de mes hésitations et engagé à entreprendre cette étude sur nos camps retranchés.

L'abbé Couret.

Digitized by Google

LA SECONDE GUERRE DE RELIGION

En COMMINGES (25 septembre 1567)

TROIS DOCUMENTS INÉDITS

(VILLE DE MONTRÉAL DE RIVIÈRE (MONTREJEAU)

On sait que, sous le règne de Charles IX, la seconde guerre de religion dite de *la Saint-Michel* commença le 25 septembre 1567. Les Réformés ouvrirent tout à coup les hostilités, et l'un de leurs partis commandé par le prince de Condé faillit enlever le Roi qui se dirigeait précipitamment de Meaux sur Paris. Aux troupes suisses revint l'honneur de protéger cette retraite avec leur vaillance accoutumée.

Au premier bruit de ces mouvements, Monluc, lieutenant du roi en Gascogne, déploya la plus grande activité[1]. Nous le voyons avertir en hâte les Capitouls et le parlement de Toulouse de prendre les armes, *d'y mestre le verd et le sec pour secourir le Roy, s'il estoyt en vie, ou pour venger sa mort*[2]. Il expédie les ordres les plus pres-

1. D'Aubigné, *Histoire Universelle*, livre IV, chapitre 13.

Lettres de Monluc, à partir du 3 octobre 1567 : — Le 6 octobre, il écrit d'Agen à la » reine de Navarre : « Avec l'ayde de Dieu et des bons subjects et serviteurs du Roy qu'il » a en ce pays, il en demeurera maistre ou il en coustera la vie à deux mil gentilzhommes » qu'avec l'ayde de Dieu dans jeudy serons assemblés ». (*Commentaires* et *Lettres* de Monluc, t. V, p. 89 et suiv., édition de la Société de l'Histoire de France, publiée par le baron de Ruble.)

2. Monluc, *Commentaires*, t. III, p. 113, édition de la Société de l'Histoire de France.

Digitized by Google

sants aux principaux de la noblesse, aux gens de justice, aux consuls de toutes les villes de son gouvernement.

Dans le pays de Comminges, les capitaines reprennent leur épée, les gentilshommes sollicitent des commissions pour enrôler des soldats et former des compagnies[1]. Ils assurent qu'ils sauront garder les places, les mettre en état de défense et qu'ils maintiendront partout l'autorité royale. Dans les villes, on se prépare à soutenir courageusement la lutte; on ferme les brèches des murailles, on fabrique des armes, on les distribue aux habitants; des messagers sont choisis pour servir d'éclaireurs, pour aller aux nouvelles. A toute heure on craint une surprise; il est prudent de se relier aux lieux voisins par de sûres communications[2]. La noblesse n'épargne ni son dévouement, ni ses deniers. Le pays tout entier marche avec elle. Nul ne se dérobe à son devoir.

De quel côté paraîtra l'ennemi, telle est pour tous, en ces jours d'alarmes, l'anxiété sans trêve. Il tombe à l'improviste comme la foudre, il passe comme un torrent. On verra Montgommery ne mettre que neuf jours de Mazères à Navarreins en semant sa route d'incendies et de ruines[3]. Faudra-t-il se soumettre ou se défendre? Les guerres religieuses sont toujours cruelles : malheur à qui résiste, on ne fait guère quartier. Les habitants des villes fortifiées savent que pris d'assaut ils seront égorgés sur le seuil de leurs maisons en flammes. Aussi, le plus souvent on traite avec l'envahisseur, on lui fournit des vivres, on paie ses réquisitions. Pour avoir la vie sauve on accepte les plus lourds sacrifices, et cette résignation n'empêche pas toujours l'insulte et le pillage! A la ville ou la bourgade qui lui ont ouvert ses portes la bande des Religion-

1. Au nombre des gentilshommes Commingeois qui servent le Roi comme capitaines, nous trouvons les Montsérié, les Palatz, les d'Estansan, les Pointis, les Binos de Sarp, les Barbazan, Larboust, Michel, d'Antras, Saint-Paul de Nestier, Gémit de Luscan, etc., etc.

2. *Comptes et délibérations consulaires* de la ville de Montréal de Rivière et autres, fin 1567.

3. Voir, dans la *Revue de Comminges* (4e trimestre 1890), l'intéressant article de M. Baudouin, sur Montgommery à Saint-Gaudens, août 1569.

Digitized by Google

naires laisse la désolation et la famine. D'autre part, les compagnies qui tiennent pour le Roi sont bien forcées de vivre à leur tour sur le pauvre peuple qu'elles protègent. Foulés sans cesse par les incursions des deux partis, les paysans désertent les hameaux, abandonnent leurs champs, se cachent dans les bois, fuyant avec épouvante devant la rapine et les excès de tout genre. A tant de misères s'ajoutent, pour les aggraver, les maladies et la peste. Telle fut la détresse d'une grande partie de la France et de notre province, pendant les guerres de Religion qui durèrent près d'un demi-siècle !

Quand on interroge les archives qui conservent encore des documents publics ou privés sur les événements de cette sanglante époque, quand on lit les correspondances échangées au cours de ces luttes impitoyables où se déchaînent tant de passions et de colères, où s'exercent tant de représailles, il semble que de ces papiers jaunis s'exhale encore vivante l'impression de toutes les terreurs dont les âmes étaient remplies. On sent que les populations s'agitent dans de continuelles angoisses. Elles ne sont jamais sûres si le lendemain les verra vivre ou périr. On se demande comment elles peuvent supporter tant de charges et de souffrances, on se prend d'une grande pitié pour elles, mais en même temps l'on ne saurait trop vivement admirer leur courage et leur patience au milieu de ces effroyables vicissitudes.

Pendant les guerres civiles du XVIe siècle, le pays de Comminges demeura constamment soumis à l'autorité royale et fidèle à la Religion Catholique. Aussi, notre évêque Saint-Gelais de Lansac avait-il le droit de dire plus tard à Henri IV : « Je me glorifie de gouverner un diocèse » bon serviteur de Dieu et du Roi, en lequel hérésie et » rébellion n'ont jamais eu pouvoir de faire brèche ».

Nous publions un peu plus loin trois documents inédits relatifs à la ville de Montréal de Rivière (Monrejeau) et qui datent des derniers mois de l'année 1567.

Digitized by Google

Ils font connaitre quelques détails sur la situation d'une petite ville du Comminges au début de la seconde guerre civile.

1° Une lettre des consuls de Montréal au sujet de la nomination d'un capitaine;

2° Une délibération du corps consulaire concernant la garde de la ville;

3° Un fragment des comptes consulaires de décembre 1567, dans lesquels se trouvent consignés le passage et le séjour de certaines compagnies royales, avec l'état des frais qu'elles ont occasionnés.

1° — *Lettre des Consuls de Montréal de Rivière à Mons*r... (probablement M. de Bellegarde[1]) *relative à la Commission du Capitaine La Bastide*[2] *nommé gouverneur de la ville* (10 *Octobre* 1567).

« Monr : Nous avons receue la commission despeschée » à Monsr le cappitaine La Bastide contenant qu'il est » depputé pour la garde de la ville de Montréal avec une » lestre missive. Et tout incontinent avons faict assembler » les principaux des habitants de la dicte ville pour desli- » bérer sur la responce, laquelle commission entendeue » par lesdicts habitants et sauf en tout le bon voulloyr du » Roy, de Monseigneur de Monluc son lieutenant, et » vostre a esté advisé, attendeu qu'en la dicte ville » n'avoyt aulcun doubte d'émocion et que par délibéra- » cion du Conseil gardes avoyent esté mises aulx portes » pour la tuytion de la dicte ville et asseurance des habi-

1. Roger de Saint-Lary de Bellegarde, lieutenant de Monluc, sénéchal de Toulouse, prit part à toutes les guerres civiles du règne de Charles IX dans le Midi. Il fut tué à la bataille d'Arnay-le-Duc, en 1570. Nous supposons que cette lettre lui était adressée, vu que nous trouvons dans une des pièces suivantes qu'il envoyait des commissions aux consuls de Montréal pour l'entretien des compagnies.

2. Le capitaine La Bastide de la suite du comte Brissac, *un bien vaillant gentilhomme mon parent*, dit Monluc, qui lui donna un cheval d'Espagne en témoignage de particulière estime. (Préambule des *Commentaires* de Monluc, t. Ier, p. 20, et t. III, pp. 222-431, édition publiée par le baron de Ruble pour la Société de l'Histoire de France, 1864.)

Digitized by Google

» tants joinct que le cappitaine de Poëntis, cappitaine
» royal institué par le Roy, est ordinairement en nostre
» ville[1] nous ayant promis toute faveur, comme ont faict
» aussy le cappitaine Montserrier et aultres circom-
» boysins, bons et fidèles subjects du Roy[2], qu'il n'estoyt
» besoing ni expédient de recervoir forains, tant pour
» esviter la folle despence qui s'en pourroyt ensuyvre
» que pour ce aussy que nous sommes assez forts et
» respondons de la garde de la dicte ville et habitants
» pour les tenyr en l'obéyssance du Roy.

» Monsieur, nous prions Dieu vous maintenir en santé
» longue et heureuse vie, vous présentons toute obeys-
» sance et humble service.

» De Montréal le dixième jour d'octobre 1567.

» Vos amis et serbviteurs,

» Les Consuls de Montréal ».

2° — *Délibération pour la garde de la ville de Montréal de Rivière, du* 12 *Octobre* 1567.

« L'an mil VcLXVII et le XIIe jour d'Octobre, dans la
» mayson de la ville assemblé le Conseilh, a esté arresté
» ce que s'ensuyt pour le service du Roy, tuytion de
» la dicte ville et des habitants affin que la dicte ville soyt
» gardée en l'obéyssance du Roy.

» Premièrement, que visite sera faicte des maysons et
» habitants pour sapvoir le nombre et quallité tant des
» armes que desdicts habitants pour eulx tenir prests
» pour le service dudict seigneur Roy, lors qu'ils seront
» comandés.

1. La ville de Montréal de Rivière eut, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, des capitaines royaux. Celui dont il est question ici devait appartenir à l'ancienne et noble famille de Saint-Jean de Pointis, possesseurs de la seigneurie de Pointis-Inard, près Saint-Gaudens.

2. Voir, sur le capitaine Montserrier ou Monsérié, dans la *Revue de Comminges*, année 1891, nos deux notices sur le couvent des Augustins de Montrejeau et sur M. de Nestier, écuyer de la grande écurie du rôi Louis XV.

Digitized by Google

» *Item*, qu'il y aura quattre depputés et cappitaines » pour comander et avoyr le soing de la garde de la dicte » ville et fortifficacion des murs d'icelle, et ont esté » només et esleus noble Manald de Michel[1], Gailhard » et Jehan de Lendres[2] et maistre Ramond Ceriros[3], » aulxquels lesdicts habitants obéyront et presteront les » tous serrement d'estre bons, loyaulx et fidelles obéys- » sants au Roy, à la justice de ladicte ville et de suyvre » les dicts depputés pour le dict seigneur à peine de » prison.

» *Item*, les portes seront fermées[4] sauf les deulx » èsquelles seront les gardes, et seront les artissans de » tous harnoys reteneus pour la tuytion de la dicte ville, » pour apprester les armes et en fayre de nouvelles.

» *Item*, seront advisés tous les gens des lieux circom- » boysins d'eulx tenir prests pour le service du dict » seigneur et pour advertir les habitants de ladicte ville » de ce que besoing sera.

» *Item*, lesdicts depputés communyqueront les affayres » aux sieur de Montserrier cappitaine et tous aultres » cappitaines des lieux cirbomboysins.

» *Item*, les frays que faudra fayre seront coutissés et » impousés sur les habitants de la dicte ville et aultres du » ressort suyvant la commission envoyée par le seigneur » de Belleguarda, et pour fayre lesdicts frays, lesdicts » cappitaines pourront prendre argent, vin, blé ou aul- » tres marchandises où bon leur semblera.

1. Michel, maison noble de Montréal de Rivière, citée dans le livre de reconnaissance de 1667. Elle possédait le fief de Paulhiac. Elle s'est éteinte, à la fin du XVIIe siècle, dans la famille de Rieulle.

2. Lendres, très ancienne famille de Montréal, éteinte au commencement du XVIIe siècle. Depuis 1400 elle avait donné des consuls, juges, etc.

3. Ramond-Jehan Ceriros, notaire à Montréal de 1550 à 1569. Cette charge fut exercée par ses descendants jusqu'en 1667. A partir de cette date le nom de cette famille disparaît.

4. La ville de Montréal de Rivière avait quatre portes : la porte de Saint-Jean ou de l'Église, la porte du Barry ou de l'Horloge, la porte du Moureau, et la petite porte ou Portanet, à côté de la maison de ville et du couvent des Augustins.

Digitized by Google

3° — *Fragment des Comptes Consulaires de Montréal de Rivière* (*Décembre* 1567).

« Despanças faictas pour les compagnyes ayanct sé-
» journé en la ville de Montréal tant à la mayson de
» Jehan Terrasson consul, que au couvent et aultres
» lieulx, et de tous aultres frays.

» Et premièrement abons payé au dict Terrasson pour
» la despança de bouscha du cappitaine Estansan[1], lieu-
» tenant port anseigna et aultres souldatz preignant
» la dicte despança sur le dict Terrasson, la somme de
» vingt-cinq libres tournoys . . . . . 25 l.

» *Item*, abons payé pour la despança de ses aultres
» souldatz qui ont séjourné à la mayson de Guilhaumet
» La Forgua la somme de vingt-trois libres tournoys.
. . . . . 23 l.

» Plus abons payé pour aultre despança des aultres
» souldatz que preignent les vivres au couvent tant en
» pain, vin, molua, boys, mostarda, huylla, espissa, saf-
» fran, lard, chindou, sal, fuyn pour le chibal dudict cap-
» pitaine avec chandellas et aultres chouses nécessaires
» comme apert par le même, la somme de quatrevingt
» sept libres tournoys dix-sept souls deulx deniers com-
» pris une libre que abons baillée aulx serbviteurs. . .
. . . . . 87 l. t. 17 s. 2 d.

» *Item*, quant la reyna de Navarra passa à Montréal, le
» conseilh arresta[2] que l'on luy bailleroyt fuyn au taux le-

1. Estansan, famille de très ancienne noblesse, qui possédait le fief de ce nom dans la vallée d'Aure. Les d'Estansan sont cités au commencement du XIe siècle au nombre des Aurois qui aidèrent Don Sanche Abarca, roi d'Aragon, à chasser les Sarrasins du pays des Quatre-Vallées. (L. d'Agos, *Vie et miracles de saint Bertrand*, 1854, p. 6. — Conquaré, *Études sur la vallée d'Aure*).

2. C'est le voyage de la reine Jeanne d'Albret, dont parle Bordenave, historiographe de la maison de Navarre, en ces termes :

« Quelque temps après (fin septembre 1567) la royne avec ses enfants eut volonté de

Digitized by Google

» quel abons pris de maistre Britanus et Ramond Johanin,
» aux quels abons payé unze libvres t' dix souls. 11 l. 10 s.

» *Item*, abons payé ung sac de avoyne pour ladicte
» Reyna une lifvre t' . . . . . 1 l.

» *Item*, achaptasmes deulx baysaulx de vin que tenoyent
» ung car pour la dicta Reyna aulx moynes de la présente
» villa et Bertrand Espaigno, duquel abons payé tant aulx
» dits moynes que au dict Espaigno dix huit libvres quinze
» souls, et pour ce que la dicta Reyna n'a payé qu'au taux
» du Roy si est perdu la somme de trois lifvres dix souls.
. . . . . 3 l. 10 s.

» *Item*, la dicta Reyna envoya ses forryés et aultres au
» nombre de cinq qui ont lougié chez La Fourgua, et
» comme disent estre leur coustume de ne payer rien de
» leurs despens ont despendus audict sieur La Fourgua
» la somme de cinquante huit souls six deniers et en tout
» pour leurs lougis. . . . . 11 l. 19 s. 4 d.

» *Item*, vint le cappitaine La Bastide en la présente ville
» portant commission de demourer comme cappitaine,
» lequel abons desfrayé de mande du conseilh, par quoy
» avons payé tant pour luy que pour un aultre à chebal
» la somme de une lifvre quatre souls. . . . 1 l. 4 s.

» *Item*, pour ce que le conseilh ordona que nous aurions
» pour cappitaine le sieur de Montserrier lequel porta
» commission et missive de M. de Belleguarda, laquelle
» feust monstrée au conseilh, accompaigné des sieurs de

» visiter son comté de Foix ; mais estant en chemin, à Saint-Gaudens au viscomté de Né-
» bouzan, un gentilhomme du prince de Condé, son beau-frère, la vint advertir que le 28
» septembre qui estoit deux ou trois jours après, ceux de la Religion réformée de France
» pour obvier aux desseins faits pour leur entière ruine estoient contraints pour la seconde
» fois de prendre les armes. Ces nouvelles firent rebrousser chemin à ladite Dame qui
» s'en revint en Béarn avec ses enfants où elle se tint coy durant tous ces troubles sans rien
» remuer n'y altérer, et empescha plusieurs gentilshommes de la Religion réformée de
» prendre les armes cette fois, comme ils en estoyent en volonté. » *(Histoire de Béarn et Navarre*, par Nicolas Bordenave, 1517-1572, p. 139, éd. de la Société de l'Histoire de France.)

Le gentilhomme qui prévint la reine à Saint-Gaudens portait aussi des dépêches de l'amiral Coligny. Jeanne d'Albret traversa donc deux fois Montrejeau. Elle arriva le 3 octobre à Tarbes, d'où elle écrivit à Monluc. *(Archives nationales*, K, 1506, n° 94.)

Digitized by Google

» Palatz[1], et de Sarp[2], qui despandirent la somme de
» deulx libvres t^s doutze souls six depniers . . . . .
. . . . . 2 l. 12 s. 6 d.

» *Item*, arriba le dict cappitaine Montserrier au dict
» Montréal le VIII de novembre accompaigné du dit sieur
» de Palatz lesquels avons desfrayés qui ont despandu la
» somme de deux libvres deulx soulz quatre deniers com-
» prinse une truyta que envoyasmes au sieur de Belle-
» guarda, cy. . . . . 2 l. 2 s. 4 d.

» *Item*, du consentement du dict conseilh envoyasmes
» le dict sieur de Palatz et le sieur Jehan de Lendres par-
» ler au dict sieur de Belleguarda, et après que feurent
» arrivés despendirent pour ung disner dix soulz, cy . .
. . . . . 10 s.

» *Item*, le XVI de novembre sont arrivés les dicts sieurs
» de Montserrier et Palatz accompaignés de troys aultres
» à chebal et deulx hommes à pied qui ont sopé le soyr et
» déjuné le matin et ont despendu la somme de quatre
» libfvres deulx soulz six deniers. . . . 4 l. 2 s. 6 d.

» *Item*, est arrivée la compaignye de Mr de Barbazan à
» Montréal pour aller à l'Escaledieu, à laquelle abons
» baillé le sopper à la mayson de Peyrothon, de putaige,
» huyle, pain, fromaige et vin somme en tout. . . . .
. . . . . 10 l. t. 8 s.

» *Item*, est passé à Montréal le cappitaine Sa Roma[3],
» accompaigné de Mr de Mostajon[1], accompaigné de trente
» souldatz au plus qui ont despandu tant à la mayson de

1. Palatz, famille du Comminges, dont une branche habitait Montréal de Rivière aux XVe et XVIe siècles. — En 1502, Bertrand de Palatz, archiprêtre de Montréal, fit ériger, par l'évêque de Comminges Gailhard de l'Hôpital, la confrérie dite des Cinq-Plaies, dans l'église du couvent des Augustins de cette ville.

2. Gaspard de Binos, seigneur de Sarp, maréchal des logis de la compagnie du capitaine Arné, puis capitaine, gentilhomme de la suite de M. de Gramont. Il était à côté de Monluc quand celui-ci fut blessé au siège de Rabastens. (*Commentaires* de Monluc, t. III, p. 425, édition de la Société de l'histoire de France.)

3. Sa Roma, nom propre défiguré par la prononciation du patois gascon, et qu'on ne retrouve nulle part. Nous croirions volontiers qu'il signifierait Saint Romain ou Sant-Arrouma, autrement dit Saint-Arroman, nom porté par plusieurs familles du Comminges.

Digitized by Google

» Peyroton Portapan que de Rogier de Noguès la somme
» de doutze libvres doulze soulz six deniers . . . . .
. . . . . 12 l. 12 s. 6 d.

» Plus abons payé à Pierre Parda et Guilhamot La
» Forgua pour la compaignye dudict Sa Rouma qui ont
» despendu la somme de quatre libfvres dix sept soulz six
» deniers. . . . . 4 l. 17 s. 6 d.

» *Item,* quant envoyasmes le s^r de Palatz et s^r Jehan de
» Lendres parler au sieur de Belleguarda despendirent
» une libfvre seitze soulz. . . . . 1 l. 16 s.

» *Item,* le IX de décembre arrivèrent les cappitaines
» Montserrier et de Poentis audict Montréal accompaignés
» de troys aultres à chebal qui demourèrent tout ledict
» jour et despandirent quatre libfvres seitze soulz . . .
. . . . . 4 l. 16 s.

» *Item,* le XV du dict moys est arrivé le dict cappitaine
» Montserrier accompaigné de six à chebal quant il amena
» les Huguenaulx à Montréal, qui despendirent tant luy
» que ses souldatz dix lifvres trois soulz six deniers. . .
. . . . . 10 l. 3 s. 6 d.

» *Item,* arriva le dict sieur de Montserrier accompaigné
» de dix à chebal pour conduire lesdicts Huguenaulx pri-
» sonniers à Tholose, qui despandirent la somme de qua-
» tre lifvres cinq soulz six deniers. . . . 4 l. 5 s. 6 d.

» *Item,* abons payé pour les despens des dicts Hugue-
» naulx demourant au dict Montréal, la somme de dix
» lifvres huict soulz comprins chandelles qui s'en brusla
» chascune nuict une lifvre . . . . . 10 l. t. 8 s.

» *Item,* maistre Ramond Ceriros est allé à Tholoze du
» mandement dudict cappitaine et du mandement du con-
» seilh pour fayre rolle du despens qu'a soufferts la con-
» trée auquel abons bailé la somme de deulx libvres. 2 l.

1. Le fief de Moustajon dans la vallée de Luchon, marqué encore par une vieille tour, a changé plusieurs fois de maître. Le capitaine dont il s'agit devait être un Binos ou un Fondeville. Cette dernière maison, très ancienne, possédait encore la seigneurie de Moustajon au XVIIIe siècle.

Digitized by Google

» *Item*, abons payé pour quatre trosses de cordes pour
» attacher les dicts prisonniers la somme de huict soulz.
. . . . . 8 s.

» Plus pour les torches qui se sont bruslées la nuict en
» allant par la ville, et les tenant aulx portes quant les
» gens arrivèrent pour aller à l'Escaladieu la nuict et
» aultres nuicts faysant sentinelle la some de troys lib-
» vres quatre solz[1]. . . . . 3 l. 4 s.

» *Item*, abons achapté boys et charbon pour tenir à
» l'escolla tant haulte que bas et fauguière pour fayre dor-
» mir les dicts Huguenaulx, pour la some de deulx libvres
» trois solz six deniers. . . . . 2 l. 3 s. 6 d.

» *Item*, le dymansche que fuct faicta monstra allasmes
» fayre collation au couvent, despandimes tant pour vin
» que pour pain la somme de une libre dix sols. 1 l. 10 s.

» Plus abons payé à maistre Peyrot et son beau frère
» pour cinq jours qu'ils ont chevauschié comme commis-
» saires à rayson de six solz par chascung trois lifvres.
. . . . . 3 l.

» *Item*, abons pris de la chaux pour réparer les murail-
» les de la ville tant derrière les moynes comme à la
» court du seigneur de Montespan, de Guilhamot la For-
» gua et Bernard La Salla, la somme de six libvres. 6 l.

» *Item*, le jour que fismes servir les maistres massons,
» et nestoyer les fossés baillasmes collation aux dicts
» maistres massons et serbviteurs qui demourèrent cinq
» jours, et despandirent quatre libvres quatre solz six
» deniers. . . . . 4 l. 4 s. 6.

» *Item*, abons fait accostrer les ponts de la présente

1. Une bande de Huguenots et d'aventuriers s'était emparée de l'abbaye de l'Escaledieu. Géraud de Monserié, le sire de Tilhouse et d'autres capitaines du pays reprirent l'abbaye après une lutte opiniâtre. A la requête d'Arnaud d'Antin, sénéchal de Bigorre (14 décembre 1567), les Religionnaires faits prisonniers furent envoyés à Toulouse sous la conduite du capitaine Monsérié. Les comptes consulaires relatent le passage et le séjour de ces prisonniers à Montréal de Rivière.

(Voir les *Huguenots en Bigorre*, Archives historiques de la Gascogne, fascicule IV.)

Digitized by Google

» ville tant de la porte du Moureau que de S. Jehan, et
» nous abons fourny, sans ce que La Forgua a fourny, la
» somme de unze libvres . . . . . 11 l.

» *Item*, abons faict faire une porta à la porte du Barry
» qu'avons payé pour le boys de coraou la somme de qua-
» tre libvres six solz. . . . . 4 l. 6 s.

» *Item*, au maistre que a faicta la dicta porta abons
» payé une libvre quatre solz. . . . . 1 l. 4 s.

» *Item*, abons achepté de Gramond Bonnecarrère et de
» Bertrand La Salla boys pour accotrer les ponts, la
» somme de cinq libvres. . . . . 5 l.

» *Item*, aulx maistres pour copper les palançons pour
» les dicts ponts, sans comprendre ce que La Forgua a
» forny, deulx libvres . . . . . 2 l.

» *Item*, abons payé pour une porta et le portant inclus
» au maistre qui les a faictes deulx libvres dix solz. . .
. . . . . 2 l. 10 s.

» *Item*, abvons faict fayre une clef pour le portanet au
» sieur Faure de Villeneuve de laquelle abvons payé seize
» sols huict deniers. . . . . 16 s. 8 d.

» *Item*, pour les cuvilhes desdicts ponts, tant pour fer-
» rer les palançons que pour le hault desdicts ponts,
» avons payé comprins la costraddura de la serrulha du
» portanet la some de une lifre quatre solz. . 1 l. 4 s.

» *Item*, à maistre Hugues Subiragne et son fils pour
» avoyr faict lesdicts ponts du Moreau et de S. Jehan
» abvons payé pour la main d'œuvre la somme de sept
» lifvres. . . . . 7 l.

» *Item*, abvons pris de Jehan Terrasson et de Ramond
» Jehanin unze livres podre pour bailler aulx souldatz
» qui alloyent à l'Escaladieu et à Tholose pour y conduire
» les prisonniers, de laquelle abvons payé six libvres dix
» huict solz. . . . . , ... 6 l. 18 s.

» *Item*, abvons fourny au temps que les gardes fesoyent
» le guect la somme de six libvres doulze solz. 6 l. 12 s.

Digitized by Google

» Plus abvons fourny au laqué de M. le lieuctenant Ros
» quant feust aulx Estats de Gymont une paire de soliers
» que valent quinze solz. . . . . 15 s.

» *Item*, abvons payé au Roy nostre sire, aux Recep-
» teurs messires de Gélibert et Serizier comme appert
» par les mandes la somme de six cents nonante sept
» libvres doulze sols. . . . . 697 l. 12 s.

. . . . . .

. . . . . .

Ici finit le fragment des Comptes consulaires de Montréal de Rivière du mois de décembre 1567, dont les pages froissées et déchirées ont été retrouvées par nous au milieu de vieux papiers mis au rebut. Les pièces précédentes étaient enfouies dans une cheminée dont elles devaient allumer les feux!

Les documents que nous publions aujourd'hui ne présentent qu'un intérêt certainement restreint, mais toute pièce authentique a sa valeur. La découverte de la moindre épave de nos archives locales doit augmenter les regrets que nous fait éprouver la perte de tous les titres soigneusement accumulés par nos pères, et dont la conservation aurait été si précieuse pour les Annales de notre pays.

Baron de Lassus.

Digitized by Google

POÉSIE

EN FACE DES PYRÉNÉES

On sait que notre Revue est ouverte à toute composition littéraire, jugée digne d'y figurer, en vers comme en prose, sur un sujet commingeois ou se rattachant directement au Comminges.

Ainsi en est-il du poème de M. l'abbé Ferrand, de l'Académie de Bordeaux, dont se firent applaudir la verve ingénieuse et les vers étincelants, au cloître de Saint-Bertrand comme à Luchon, les 5 et 6 septembre derniers.

Ce poème « EN FACE DES PYRÉNÉES, *impressions d'un Gascon* », fut lu à la brillante réunion du 6 au soir. Il avait été composé à cette occasion, grâces à la faconde de l'auteur [1]. Nous en extrayons, comme intéressant plus spécialement notre région, « le chant » qu'on lira plus loin.

Qu'on nous permette de consacrer quelques lignes au poète, qui appartient désormais à notre Société comme membre libre. Ce sera la consécration du « droit de cité » que nous avons été heureux de lui conférer.

M. l'abbé Ferrand n'a pas seulement conquis la notoriété par sa réponse victorieusement spirituelle au chansonnier Gustave Nadaud qui avait osé persifler notre sacro-sainte Garonne :

Si la Garonne avait voulu,
Semblez-vous dire, Lanturlu,
On ne verrait au monde qu'elle !
Si la Garonne avait voulu ?
Mais... elle serait telle quelle !

On lui doit plusieurs poèmes, les uns comme celui intitulé *A mon Clocher* qui tiennent de l'ode et de l'idylle, les autres, aux vers toujours magistralement frappés, témoignent d'une inspiration aussi puissante qu'élevée : *Rolandin*, une légende du moyen âge ; *la Légende de Durandal* ; *la Sœur de Charité*.

La Légende de Durandal — où les curieuses recherches

1. Voir *Revue de Comminges*, 1892, p. 196.

Digitized by Google

de l'antiquaire et les fines ciselures du styliste ne gênent en rien mais plutôt provoquent et servent le souffle enthousiaste du poète — fut présentée, en partie, aux Jeux Floraux et publiée dans le Recueil de 1881.

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter au distingué secrétaire perpétuel de l'Académie toulousaine ce passage de son rapport sur cette remarquable poésie. Voici comment s'exprimait à son sujet, M. F. de Rességuier:

« ... Par les souvenirs épiques qu'évoque M. A. Ferrand, professeur au petit séminaire de Bordeaux, par les grandes figures qu'il met en scène, par sa forme magistrale et sa coupe savante, cette composition attirait le regard. Bien composée, bien divisée, ornée de recherches archéologiques et d'inventions romanesques, équilibrée avec art et placée dans ce cadre solennel du cycle carlovingien que M. Henri de Bornier a eu récemment le talent de rajeunir, c'était un morceau friand et une véritable pièce de concours destinée à amorcer des académiciens. »

La Sœur de Charité fut couronnée au concours des Jeux Floraux de 1882[1].

« Il fallait, disait le rapporteur M. le Cte de Toulouse-Lautrec, pour parler de la Sœur de Charité, une poésie saine, robuste, simple et élevée tout ensemble. C'est le propre de ces grandes âmes de répandre autour de leur sérénité la force et la joie. » M. Ferrand s'est tenu à la hauteur de son sujet, et l'éminent critique actuel, M. Jules Lemaître, ne démentirait pas le jugement porté sur le poète aquitain par nos littérateurs toulousains, dont l'un ajoute: « On sait par d'autres ouvrages de M. Ferrand tout ce qu'il a de verve et de vigoureux entrain. » Mais il a aussi la note délicate, gracieuse et fraiche, comme il l'a prouvé dans diverses poésies de circonstance qui ornent les albums de quelques amis.

Après ses succès aux Jeux Floraux et à la suite d'un concours, la Société des Langues romanes, dont le siége est à Montpellier, lui décerna une médaille d'argent pour une charmante odelette, *La caoussoun dou Roussinoun*.

Ne devions-nous pas, en faisant plus complétement connaître de nos confrères M. A. Ferrand, lui souhaiter ainsi la bienvenue parmi les membres de la Société des études, qui a été si heureuse de se l'agréger?

Alphonse Couget.

1. Le même sujet, nous aimons à le rappeler, fut aussi traité avec talent par un de nos éminents et toujours regrettés compatriotes, M. Lapène, lauréat et Maitre-ès-Jeux Floraux, avocat très distingué, maire et député de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

« DIS MONTIBVS »
(Inscription païenne de la Vallée d'Aure).

IV

OU L'AUTEUR NE COMPARE PLUS

Nous ne comparons plus. Il est,
Au dire du grand Michelet,
Des gloires dont les Pyrénées
Seules — oui, seules, s'il vous plaît —
Seules, par Dieu sont couronnées.

Gloires uniques ! — Je serais
Peu chrétien, encore moins prêtre,
Si parmi tant d'autres attraits
Dont te para mon divin Maître,
O Pays si simple et si grand,
Je n'assurais le premier rang
A cette faveur signalée
Qui te valut l'honneur si doux
De contempler à deux genoux
La Vierge-Mère immaculée !
Oh ! je sais bien : de loin, on est
Esprit fort, et l'on rit tout net
Du miracle, et l'on se rengorge ;
Mais que l'on vienne voir un peu,
Histoire de s'en faire un jeu :
Le divin vous « prend à la gorge »,
On pleure, et... l'on croit au bon Dieu !

Gloires uniques ! — A cent lieues
De l'Océan, les vagues bleues
Viennent baiser en souriant
Les pics dressés vers l'Orient,
Tandis qu'au couchant, l'Atlantique,
De ses flots verts, impatient,
Bat les pieds du mont cantabrique.
Puis, de l'un à l'autre versant,
Quel contraste ! Là, c'est l'Afrique :
Sous un soleil éblouissant,
La neige et les glaciers flamboient,
Et, sur un ciel bleu vif, rougeoient
Les sierras aux couleurs de sang ;
Ici, vers notre France, austères,
S'élèvent les monts solitaires,
Les rocs au sombre coloris ;
Et les bois en amphithéâtre,
Et les pâturages fleuris,
Et les gaves, joyeux cabris,
Glissent vers la plaine bleuâtre
Qui se perd à l'horizon gris.

Digitized by Google

Gloires uniques ! — Gavarnie,
Bielsa, Troumouse, Barrosa,
Où, pris d'une étrange manie,
Dans un cauchemar d'insomnie,
Le Pére des Titans osa,
Roulant des strates concentriques,
En cirques fantasmagoriques
Etager des gradins géants ;
Où, non loin des gouffres béants,
Au grondement des avalanches,
Aux embruns des cascades blanches,
Le poing fièrement sur les hanches,
Camperait, comme au bon vieux temps,
Un peuple immense de Titans !

Gloire unique ! — Les eaux thermales,
Comme d'un cratère qui bout,
Jaillissent ici, là, partout,
De mille veines minérales.

Que de stations sans rivales !

Bigorre, qui fut si connu
Des riches de la vieille Rome ;
D'où, plus tard, tout bon gentilhomme
Se targuait d'être revenu ;

Eaux-Bonnes, où tant de malades
Coururent toujours ; où, jadis,
Nombre d'aventuriers hardis,
Venaient, à force de rasades,
Se guérir des arquebusades ;

Eaux-Chaudes, où le Vert-Galant,
Après des excès... d'ascétisme,
S'en vint, plus d'une fois, dolent,
Tremper son royal rhumatisme ;

Cauterets, où dansait en rond,
Avec les Dames de sa suite,
La trop aimable Marguerite,
Qui narrait, là, non sans mérite,
Les Contes de l'*Heptaméron ;*

Barège, le rude Barège
Pris d'assaut, l'hiver, par la neige,
Mais digne de son grand renom ;
Barège, où, sans pompeux cortège,
Se délassait la Maintenon ;

Capvern, Ussat, Ax, Amélie,
Luz, Saint-Sauveur, Aulus, Salie,

Digitized by Google

Sans compter les *et cœtera*...
Mais, aille y boire qui voudra,
Y prenne qui voudra la douche :
Pour moi qui te gardais ici,
O Luchon ! pour la bonne bouche,
C'est chez toi que je veux aussi
M'arrêter, c'est par toi que j'ose
Couronner cette apothéose :

Dans ton écrin d'azur et d'or,
Blottie au pied du mont bleuâtre,
Si doux sont tes yeux, quand tout dort
Sous le soleil de Messidor,
O Perle fine aux tons d'albâtre !...
Dans ton val, au creux de ton nid,
Descendent du ciel infini
Des brises vives, dont les ailes
Rasent les neiges éternelles ;
Autour de toi, des noirs sapins,
Des fleurs à l'odorant calice,
De l'eau qui bout, du flot qui glisse
S'exhalent des parfums divins
Que l'on aspire avec délice ;
Les cerveaux maladifs, vibrant
Sous le coup d'archet des névroses,
Cèdent au charme pénétrant
De tes sources et de tes roses,
Et les esprits les plus moroses
S'illuminent, en respirant
Ton air subtil et transparent !
Bref, lorsqu'à la coupe du rêve,
Dans l'idéal vallon du Lys,
On a bu les calmes oublis,
Ah ! que l'on trouve l'heure brève !
On rend grâce alors, ô Luchon,
A cet antique dieu *Lixon*,
Dont les vieilles filles romaines
Invoquaient le nom respecté,
Et qui, bon aux douleurs humaines, —
Encor qu'il n'ait point existé, —
Renouvelait en un été,
Souvent en deux ou trois semaines,
Et la Jeunesse, et la Santé !

A. FERRAND.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX SYNTHÉTIQUE & GRAPHIQUE

DES

OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNEE 1892

Dans le tableau graphique, la pression barométrique et la hauteur de pluie sont exprimées en millimètres. La température et l'humidité relative, en degrés centigrades. L'intensité du vent est indiquée par un des signes suivants :

○ Vent faible.
⊙ Vent assez fort.
◐ Vent fort.
⊖ Vent très fort.
€ Vent violent.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois janvier 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	729.6	15.2	2.3	8.7	55	2	"	nord-ouest	assez fort
2	732.8	9.2	4.1	6.6	72	3	42	nord-ouest	id.
3	729.6	9.0	-6.8	1.1	65	1	"	sud-est	id.
4	726.1	9.0	-1.6	3.5	85	5	4	nord-ouest	id.
5	731.0	2.1	-3.6	-0.7	47	4	"	nord-ouest	id.
6	727.7	9.1	-5.5	1.8	46	4	"	sud-ouest	id.
7	725.2	12.2	2.0	7.1	48	3	"	sud-ouest	id.
8	722.2	9.0	-1.5	3.8	60	4	"	nord-ouest	id.
9	715.1	9.6	-0.8	4.4	72	4	40	sud-est	faible
10	715.3	6.8	-2.5	2.1	56	5	56	nord-ouest	assez fort
11	717.2	6.5	-2.0	1.1	69	5	75	sud-est	id.
12	713.6	5.5	1.5	3.5	86	4	"	sud-est	faible
13	709.5	11.8	3.0	7.4	68	5	"	nord-ouest	assez fort
14	715.9	2.0	0.0	1.0	94	5	"	sud-ouest	id.
15	717.8	5.0	0.5	2.7	82	5	49	sud-ouest	id.
16	713.4	10.0	2.0	6.0	50	4	52	sud-est	id.
17	712.0	14.2	1.0	7.6	45	3	8	sud-est	id.
18	717.0	18.0	1.2	9.6	83	5	"	sud-est	id.
19	721.1	9.0	4.5	6.7	81	5	"	nord-ouest	id.
20	719.8	10.2	0.0	5.1	70	3	85	sud-est	id.
21	722.4	13.0	1.5	7.2	53	3	"	sud-est	id.
22	731.0	15.1	5.2	10.1	72	5	"	nord-ouest	id.
23	732.1	16.0	0.0	8.0	49	0	"	nord-ouest	id.
24	732.0	12.8	5.3	9.1	70	4	"	sud-est	id.
25	733.2	14.2	6.2	10.2	80	5	"	nord-ouest	assez fort
26	738.9	5.2	1.5	3.2	70	2	11	nord-ouest	assez fort
27	737.0	7.5	-3.2	2.1	58	1	48	nord-ouest	assez fort
28	739.2	8.0	1.5	4.7	62	4	"	nord-ouest	fort
29	743.4	9.8	-2.0	3.9	41	3	6	sud-ouest	assez fort
30	742.0	12.0	1.5	6.7	63	2	"	nord-ouest	id.
31	738.4	14.9	3.5	9.2	91	5	"	sud-est	id.
Totaux	22.501.3	311.9	18.8	16.5	2043				
Moyenne	725.8	10.1	0.6	5.3	66				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de février 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	726.8	14.0	-2.6	6.3	52	3	"	nord-ouest	assez fort
2	722.8	18.0	2.5	10.2	80	5	75	sud-ouest	fort
3	717.4	10.2	1.8	6.0	87	5	135	nord-ouest	id.
4	727.6	7.0	0.0	3.5	89	5	145	sud-ouest	id.
5	731.6	11.2	3.8	7.5	76	5	76	sud-ouest	id.
6	734.0	11.8	9.2	10.5	96	5	125	sud-ouest	id.
7	735.1	12.1	7.8	10.0	86	5	22	sud-ouest	id.
8	734.3	10.2	5.8	8.0	70	5	23	sud-ouest	id.
9	732.2	13.0	4.8	8.9	76	5	9	nord-ouest	id.
10	735.0	7.0	0.0	3.5	45	4	48	sud-ouest	id.
11	735.8	7.8	-1.5	3.2	37	4	13	nord-ouest	id.
12	734.9	9.0	-0.4	4.3	60	3	"	nord-ouest	assez fort
13	735.1	9.3	-1.5	3.9	93	5	"	nord-ouest	assez fort
14	733.8	5.2	1.0	3.1	55	5	"	sud-ouest	faible
15	722.0	6.3	-5.1	0.5	60	0	4	sud-est	assez fort
16	715.0	10.5	-2.0	4.3	55	3	"	sud-est	assez fort
17	714.6	14.0	2.0	8.0	80	4	"	nord-ouest	fort
18	713.6	5.5	-5.0	0.2	47	5	33	sud-est	faible
19	704.0	6.1	-1.8	2.1	72	4	7	sud-est	faible
20	715.2	16.1	-1.2	7.4	43	0	"	sud-est	faible
21	712.0	15.9	4.2	10.0	65	5	14	sud-est	assez fort
22	718.5	14.1	0.0	7.6	51	0	"	sud-est	assez fort
23	720.0	16.5	-1.5	7.5	70	5	24	nord-ouest	faible
24	723.4	12.0	-1.8	5.1	40	0	"	sud-est	id.
25	723.5	15.5	1.8	8.6	32	3	38	sud-est	id.
26	728.0	16.4	-1.0	7.7	45	1	"	sud-est	assez fort
27	719.4	14.3	0.0	7.2	74	5	"	sud-est	faible
28	720.2	13.0	-1.0	6.5	62	1	"	sud-est	faible
29	722.0	17.2	0.8	9.0	48	5	"	sud-est	faible
Totaux	21.007.8	339.2	17.9	180.6	1846				
Moyenne	724.4	11.7	0.6	6.2	64				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de mars 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	722.0	12.5	2.5	7.0	61	5	6	nord-ouest	assez fort
2	721.9	6.0	3.8	4.9	57	5	14	sud-ouest	faible
3	720.1	7.3	-3.0	2.1	51	5	"	nord-ouest	assez fort
4	725.5	2.5	-4.6	-1.1	66	5	6	nord-ouest	id.
5	728.0	4.0	-9.5	-2.8	42	2	"	sud-est	faible
6	719.0	5.5	-5.8	0.0	43	5	"	sud-est	assez fort
7	713.0	8.2	0.0	4.1	89	5	35	sud-est	faible
8	713.9	10.0	2.2	5.1	71	2	"	sud-est	id.
9	721.8	14.6	3.2	8.9	88	5	15	sud-ouest	assez fort
10	722.3	8.5	-1.6	3.4	79	5	32	sud-ouest	faible
11	720.7	7.0	0.0	3.5	40	5	95	nord-ouest	assez fort
12	714.1	8.0	-3.6	2.2	78	5	67	sud-est	faible
13	708.1	13.5	3.2	8.3	52	4	95	sud-est	assez fort
14	715.8	14.5	0.0	7.2	59	5	72	nord-ouest	fort
15	729.0	12.0	3.3	7.7	45	2	26	nord-ouest	id.
16	733.3	15.0	4.3	9.7	50	1	"	nord-ouest	assez fort
17	732.7	18.2	0.0	9.1	42	0	"	nord-est	faible
18	729.8	21.2	2.1	11.6	40	0	"	nord-est	id.
19	725.3	21.8	2.5	12.1	41	0	"	nord-ouest	id.
20	728.2	21.0	2.1	11.5	44	1	"	sud-est	id.
21	736.0	20.0	2.0	11.0	49	3	"	sud-est	id.
22	733.8	21.0	2.9	12.0	40	1	"	sud-est	id.
23	729.5	21.9	4.3	13.1	90	5	19	nord-ouest	id.
24	726.2	15.3	2.7	9.0	67	5	9	sud-est	id.
25	724.0	18.2	3.8	11.0	45	2	"	sud-est	assez fort
26	723.0	21.3	4.2	12.7	40	2	"	sud-est	faible
27	721.6	22.1	5.2	13.6	43	3	"	sud-est	id.
28	721.8	22.2	5.9	14.0	85	5	"	nord-ouest	assez fort
29	729.0	11.1	-1.2	4.9	94	5	"	nord-ouest	fort
30	724.2	2.0	-3.2	-0.6	76	5	205	nord-ouest	faible
31	730.3	8.0	-2.3	2.8	61	4	8	sud-est	id.
Totaux	22.444.2	414.4	25.4	218.	1851				
Moyenne	724.0	13.4	0.8	7.1	61				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'avril 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	731.6	13.2	0.0	6.6	52	3	"	nord-ouest	faible
2	728.1	15.7	2.0	8.9	58	4	"	sud-est	id.
3	729.8	17.2	4.3	10.8	63	4	"	nord-ouest	id.
4	730.5	20.5	5.0	12.7	48	1	"	nord-est	id.
5	725.8	25.0	4.2	14.6	42	2	"	sud-est	id.
6	722.4	21.0	4.0	12.5	43	3	"	sud-est	id.
7	721.7	22.2	6.0	14.1	75	4	12	nord-ouest	id.
8	721.2	22.5	5.2	13.8	69	2	29	sud-est	id.
9	720.2	22.9	5.6	14.3	39	2	"	sud-est	id.
10	722.6	24.0	6.8	15.4	46	3	"	sud-est	id.
11	721.8	22.0	4.7	13.3	45	4	"	sud-est	id.
12	718.2	15.1	4.3	9.7	60	5	45	nord-ouest	id.
13	716.9	15.5	8.3	11.9	73	5	105	sud-ouest	fort
14	718.8	19.1	3.8	11.4	44	3	"	sud-est	assez fort
15	723.0	11.1	4.3	7.7	55	3	96	nord-ouest	id.
16	721.0	14.9	4.5	9.7	90	5	6	sud-ouest	id.
17	723.2	12.1	1.2	6.6	40	3	56	sud-ouest	id.
18	732.0	10.1	1.5	5.8	60	5	13	sud-ouest	id.
19	733.0	9.2	1.4	5.3	55	5	23	sud-ouest	id.
20	738.4	10.8	-1.8	4.5	37	1	25	nord-ouest	id.
21	736.5	18.3	-2.0	8.1	33	1	"	sud-est	faible
22	736.8	19.9	4.8	12.3	48	3	"	sud-est	id.
23	737.0	19.5	9.8	14.6	48	1	"	sud-est	id.
24	734.3	23.6	7.4	15.5	45	1	"	nord-ouest	id.
25	730.2	21.8	5.3	13.5	49	1	"	nord-ouest	id.
26	726.8	13.2	8.4	10.8	65	4	"	nord-ouest	assez fort
27	725.5	16.0	5.0	10.5	55	5	133	nord-ouest	faible
28	726.0	14.8	5.2	10.0	48	5	"	nord-ouest	assez fort
29	728.2	14.0	3.8	8.9	47	5	14	sud-ouest	id.
30	728.0	6.5	5.0	5.7	91	5	58	nord-ouest	id.
Totaux	21.809.5	510.7	128.0	319.5	1623				
Moyenne	726.9	17	4.3	10.6	54				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de mai 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	727.9	10.5	3.2	6.8	53	4	70	nord-ouest	assez fort
2	719.2	15.0	-2.0	6.5	36	2	25	sud-est	faible
3	714.5	18.0	5.1	11.6	54	3	"	sud-ouest	assez fort
4	719.4	20.4	5.0	12.7	50	2	"	sud-est	id.
5	725.4	18.5	6.2	12.3	46	4	25	nord-ouest	faible
6	727.0	16.0	4.1	10.0	59	5	14	nord-ouest	assez fort
	730.8	16.4	5.2	10.8	45	3	23	nord-ouest	id.
8	728.9	17.0	0.0	8.5	34	0	"	sud-est	id.
9	726.6	23.2	-1.8	12.5	33	0	"	sud-est	id.
10	726.6	24.5	7.2	15.8	39	1	"	nord-ouest	id.
11	729.0	23.5	6.0	14.8	40	4	"	nord-ouest	id.
12	731.2	21.6	10.1	15.9	52	4	20	nord-ouest	faible
13	731.9	21.0	9.8	15.4	70	5	55	sud-ouest	assez fort
14	732.0	22.5	9.3	15.9	56	3	"	nord-ouest	id.
15	731.8	24.5	10.1	17.3	46	3	"	nord-ouest	faible
16	731.0	20.3	8.2	14.2	28	5	"	nord-ouest	assez fort
17	731.0	15.2	6.1	10.6	40	5	6	nord-ouest	id.
18	732.7	21.2	8.2	14.7	33	0	"	sud-est	id.
19	734.1	26.1	6.2	16.2	18	0	"	nord-ouest	faible
20	734.6	26.5	7.3	16.9	27	0	"	nord-ouest	id.
21	732.0	22.0	10.1	16.1	43	0	"	sud-est	id.
22	726.5	27.0	12.1	19.5	24	3	"	sud-est	id.
23	731.0	28.5	5.7	16.9	19	5	125	sud-est	id.
24	732.8	28.2	9.2	18.7	27	2	"	sud-est	assez fort
25	724.9	29.0	10.5	19.8	20	1	"	sud-est	id.
26	723.0	31.8	12.2	22.0	22	4	"	sud-est	id.
27	722.5	23.2	13.2	18.2	30	5	"	sud-est	id.
28	728.0	27.0	14.1	20.5	22	5	"	sud-est	faible
29	733.0	23.0	10.1	16.5	24	3	312	sud-est	id.
30	731.2	27.0	7.4	17.2	25	0	"	sud-est	id.
31	728.0	29.0	10.8	19.9	24	3	"	sud-est	id.
Totaux	22.578	697.6	233.5	464.7	1139				
Moyenne	728.3	22.5	7.5	15.	37				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de juin 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	729.9	28.8	14.0	21.4	56	4	140	nord-ouest	faible
2	728.0	28.0	11.8	19.9	50	4	"	sud-est	id.
3	729.5	30.0	14.1	22.1	47	2	"	sud-est	id.
4	733.3	28.1	11.0	19.5	80	5	95	sud-est	id.
5	734.0	22.5	10.8	16.6	50	3	"	sud-ouest	id.
6	735.0	24.1	9.8	17.1	65	5	"	sud-ouest	id.
7	731.5	23.8	10.0	16.9	37	0	"	sud-ouest	id.
8	729.0	26.1	9.2	17.6	55	1	"	sud-ouest	id.
9	728.6	27.5	10.2	18.8	32	2	"	sud-ouest	id.
10	729.0	28.7	12.4	20.5	45	3	"	nord-ouest	id.
11	727.2	26.0	15.1	20.6	57	5	"	nord-ouest	id.
12	725.5	29.9	14.3	22.1	57	4	"	nord-ouest	id.
13	725.0	27.3	12.3	19.8	50	2	75	sud-est	id.
14	724.3	30.4	15.0	22.7	60	3	135	sud-ouest	id.
15	725.0	23.0	12.1	17.5	84	5	105	sud-ouest	id.
16	729.8	20.8	10.8	15.8	50	4	45	sud-ouest	id.
17	732.0	18.3	13.0	15.6	51	5	"	sud-ouest	id.
18	731.6	21.6	11.3	16.4	56	3	"	sud-ouest	id.
19	729.7	20.8	11.0	15.9	46	3	"	sud-ouest	id.
20	729.0	23.2	10.1	16.6	50	4	"	nord-ouest	id.
21	730.8	21.0	12.3	16.7	51	3	41	sud-est	id.
22	729.0	27.5	14.5	21.0	52	1	"	sud-est	id.
23	727.1	30.3	16.9	23.6	63	4	"	nord-ouest	id.
24	730.0	27.3	15.0	21.1	67	5	9	sud-est	id.
25	734.0	25.1	14.8	20.0	52	3	145	sud-ouest	assez fort
26	735.1	26.7	15.2	21.1	55	2	"	nord-ouest	faible
27	733.2	30.0	11.4	20.7	45	0	"	sud-est	id.
28	735.3	35.0	16.1	25.5	39	0	"	sud-est	id.
29	735.5	37.0	17.2	27.1	83	5	"	nord-ouest	id.
30	736.6	22.3	15.1	18.7	64	5	8	nord-ouest	id.
Totaux	21.913	791.	387.	589.	1609				
Moyenne	730.4	26.4	12.7	19.5	62				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de juillet 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÉTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	735.2	26.1	14.8	20.4	37	0	"	sud-est	faible
2	729.6	30.5	12.1	21.3	35	0	"	nord-est	assez fort
3	729.8	33.1	13.0	23.0	35	5	"	nord-est	faible
4	732.2	24.2	15.1	19.6	83	5	4	nord-ouest	id.
5	732.5	25.1	16.3	20.7	55	3	70	sud-est	id.
6	735.1	28.2	15.8	22.0	71	5	6	nord-ouest	assez fort
7	732.3	28.0	16.3	22.1	40	0	"	nord-ouest	faible
8	734.0	31.2	17.0	24.0	62	5	"	nord-ouest	id.
9	731.9	29.2	18.2	23.7	50	2	"	sud-est	id.
10	732.0	30.2	16.4	23.3	57	3	"	nord-ouest	id.
11	722.7	34.1	16.3	25.2	39	1	8	sud-est	id.
12	726.0	36.0	15.2	25.6	50	5	35	sud-ouest	assez fort
13	725.9	24.8	14.5	19.6	40	5	"	nord-ouest	id.
14	730.1	23.2	16.1	19.7	45	5	42	nord-ouest	id.
15	730.9	25.2	15.8	20.5	45	3	"	nord-ouest	faible
16	723.0	30.5	15.6	23.1	33	2	"	nord-ouest	id.
17	724.8	31.2	16.3	23.7	78	5	80	nord-ouest	id.
18	730.5	22.5	9.2	15.8	47	5	60	nord-ouest	id.
19	731.9	23.8	15.3	19.5	46	4	"	nord-ouest	fort
20	729.7	23.8	13.6	18.7	53	5	"	sud-ouest	id.
21	732.8	20.1	12.3	16.2	49	4	45	nord-ouest	id.
22	731.0	22.5	9.5	16.0	40	1	"	sud-est	faible
23	731.0	26.5	9.1	17.8	31	0	"	sud-est	id.
24	729.6	33.0	12.2	22.6	22	1	"	sud-est	id.
25	726.0	35.0	10.2	22.7	35	3	"	sud-est	assez fort
26	727.0	34.5	16.5	25.5	52	3	"	nord-ouest	faible
27	727.0	30.5	16.4	23.4	46	1	"	sud-est	id.
28	729.4	33.1	15.3	24.2	44	1	"	sud-est	id.
29	731.0	34.3	18.2	23.6	62	2	"	sud-est	id.
30	731.7	28.0	18.9	23.4	60	5	"	sud-est	id.
31	730.8	25.7	18.6	22.1	68	5	"	nord-ouest	id.
Totaux	22.627	884.	46.0	67.1	1530				
Moyenne	729.8	28.5	14.8	21.6	48				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'août 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	737.2	23.1	14.1	18.6	78	5	68	nord-ouest	assez fort
2	736.5	21.0	16.2	18.5	86	5	46	nord-ouest	id.
3	736.8	21.8	15.1	18.4	57	3	9	nord-ouest	id.
4	735.1	26.5	18.0	22.2	37	2	"	sud-est	faible
5	736.0	28.0	17.0	22.5	48	2	"	nord-ouest	assez fort
6	737.7	27.9	17.1	22.5	47	2	"	nord-ouest	id.
7	736.6	29.1	17.3	23.2	40	1	"	nord-ouest	faible
8	729.3	32.0	16.5	24.2	64	2	"	nord-ouest	id.
9	730.1	28.2	17.0	22.6	76	5	65	nord-ouest	id.
10	732.8	21.1	16.3	18.7	71	5	266	nord-ouest	id.
11	733.3	24.7	16.2	20.4	53	4	8	nord-ouest	assez fort
12	731.9	28.1	13.2	20.6	41	1	"	sud-est	faible
13	730.1	33.0	15.1	24.1	33	0	"	sud-est	id.
14	731.6	34.8	17.2	26.0	67	0	8	sud-est	id.
15	731.8	35.5	17.0	26.2	41	0	"	sud-est	id.
16	732.1	35.8	18.6	27.1	32	1	"	sud-est	id.
17	731.2	40.0	19.5	29.7	41	0	"	sud-est	id.
18	725.8	37.0	17.6	27.3	20	0	"	sud-est	id.
19	725.7	36.0	18.1	27.0	58	4	19	nord-ouest	id.
20	733.9	22.4	15.2	18.8	32	4	30	nord-ouest	assez fort
21	733.1	25.5	12.8	19.1	33	0	"	sud-est	id.
22	726.5	31.0	15.2	23.1	22	0	"	sud-est	faible
23	726.3	33.4	15.5	24.4	58	5	"	sud-est	id.
24	724.9	24.5	15.0	19.8	90	5	430	sud-ouest	id.
25	732.0	18.3	13.0	15.6	65	5	265	nord-ouest	id.
26	734.1	24.2	10.0	17.1	48	1	"	nord-ouest	id.
27	731.8	24.0	12.8	18.4	56	1	"	sud-est	id.
28	727.8	30.2	12.8	21.5	35	1	"	sud-est	id.
29	725.0	31.0	15.8	23.4	45	0	"	sud-est	id.
30	726.3	32.5	15.0	23.8	41	0	"	sud-est	id.
31	730.2	29.7	16.0	22.8	69	5	17	nord-ouest	id.
Totaux	22.673.	890.	484.	687.	1584				
Moyenne	731.4	29.	15.6	22.3	51				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de septembre 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	736.3	19.5	15.0	17.2	76	5	50	sud-est	calme
2	732.5	22.2	11.0	16.6	54	5	"	id.	faible
3	728.0	23.1	19.5	21.3	66	5	"	nord-ouest	assez fort
4	732.7	21.2	11.8	16.5	55	5	90	nord-ouest	id.
5	736.6	17.4	10.0	13.7	45	3	61	nord-ouest	id.
6	734.0	19.3	6.1	12.7	43	0	"	ouest	faible
7	732.9	19.2	7.2	13.2	49	0	"	nord-ouest	assez fort
8	734.4	17.0	12.1	14.5	75	5	"	nord-ouest	fort
9	728.9	18.1	12.0	15.1	88	5	"	nord-ouest	id.
10	734.0	21.0	13.1	17.1	42	3	26	ouest	faible
11	735.0	24.1	10.2	17.1	47	0	"	sud-est	id.
12	732.8	28.7	10.0	19.3	43	0	"	sud-est	id.
13	730.2	30.1	12.1	21.1	31	0	"	nord-est	id.
14	732.7	21.4	16.2	18.8	68	5	9	nord-ouest	calme
15	730.3	24.1	16.0	20.0	64	3	4	sud-est	assez fort
16	728.2	27.2	15.1	21.1	49	3	"	sud-est	id.
17	732.3	28.2	13.8	21.0	40	2	"	sud-est	faible
18	732.7	29.1	14.0	21.5	48	3	"	sud-est	id.
19	732.2	30.9	13.3	22.1	54	1	"	sud-est	id.
20	733.0	26.8	14.2	20.5	97	5	"	sud-est	id.
21	732.8	28.0	17.3	22.7	64	5	5	sud-est	id.
22	733.1	26.1	16.0	21.1	66	4	135	sud-est	id.
23	732.0	27.2	15.0	21.1	62	4	12	sud-est	id.
24	732.8	28.8	15.8	22.3	76	5	206	nord-ouest	id.
25	730.0	24.8	16.1	20.4	59	2	"	sud-est	id.
26	730.2	27.1	13.9	20.5	62	1	"	sud-est	id.
27	729.8	28.2	16.1	22.1	68	3	7	sud-est	id.
28	729.1	28.8	17.6	23.2	76	5	"	nord-ouest	id.
29	731.9	22.8	12.8	17.8	71	5	210	nord-ouest	id.
30	728.8	21.8	12.0	16.9	60	3	3	nord-est	id.
Totaux	21.960.2	732.	405.3	56.8	1802				
Moyenne	732.0	24.4	13.5	18.9	60				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois d'octobre 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	722.8	22.0	9.8	15.9	63	1	"	nord-ouest	assez fort
2	727.5	21.8	13.0	17.4	51	3	3	nord-ouest	id.
3	732.8	19.1	8.9	14.0	60	4	"	nord-ouest	id.
4	725.1	17.0	11.2	14.1	68	5	"	sud-est	id.
5	718.0	20.0	10.5	15.2	60	5	"	nord-ouest	faible
6	718.6	21.9	13.0	17.4	62	5	35	nord-ouest	assez fort
7	724.8	16.5	9.0	12.7	60	3	4	sud-ouest	faible
8	728.2	19.9	9.1	14.5	59	5	4	sud-ouest	assez fort
9	731.0	17.5	8.0	12.7	50	3	17	sud-ouest	faible
10	732.0	19.0	4.3	11.6	40	1	"	sud-est	id.
11	732.5	21.0	10.0	15.5	49	2	"	sud-est	id.
12	726.5	23.2	8.5	15.9	53	5	"	nord-est	id.
13	723.0	22.0	10.0	16.0	85	5	18	sud-ouest	assez fort
14	726.1	13.5	4.0	8.7	54	4	45	nord-ouest	id.
15	723.9	17.0	3.5	10.5	48	4	"	sud-est	id.
16	722.1	18.8	4.5	11.6	57	4	"	nord-ouest	id.
17	727.0	17.5	6.7	12.2	58	4	"	nord-ouest	id.
18	729.5	15.0	8.5	11.8	69	3	"	nord-ouest	faible
19	732.9	13.6	3.5	8.6	45	2	37	nord-ouest	assez fort
20	729.7	10.8	-1.0	4.9	58	5	"	nord-ouest	faible
21	726.5	10.0	4.0	7.0	48	2	"	nord-ouest	assez fort
22	724.0	11.8	1.0	6.4	63	5	"	nord-ouest	id.
23	727.0	13.3	2.0	7.6	45	2	37	sud-est	faible
24	726.0	17.4	1.3	9.3	48	4	"	sud-est	id.
25	726.4	21.5	4.8	13.3	29	0	"	sud-est	id.
26	729.9	22.5	10.5	16.5	63	1	"	sud-ouest	id.
27	725.0	20.1	6.0	13.0	48	0	"	sud-est	id.
28	721.0	22.4	9.2	15.8	55	3	"	sud-est	id.
29	721.1	24.3	12.5	18.4	53	4	"	sud-est	id.
30	713.5	23.3	11.8	17.5	64	5	"	sud-est	id.
31	718.1	25.1	7.8	16.4	70	5	"	sud-ouest	id.
Totaux	22.492.5	578	227	402.4	1733				
Moyenne	725.6	18.7	7.3	13	56				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de novembre 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	722.7	18.0	10.1	14.0	88	5	158	sud-ouest	fort
2	728.1	16.8	5.8	11.3	54	0	58	id.	faible
3	730.2	17.4	8.1	12.8	56	5	8	nord-ouest	faible
4	731.0	18.3	4.6	11.5	50	2	"	sud-est	faible
5	730.3	20.5	5.2	12.9	66	5	"	sud-est	faible
6	731.6	15.0	9.8	12.4	71	4	67	nord-ouest	id.
7	732.0	15.1	7.3	11.2	80	5	24	sud-ouest	id.
8	731.7	11.8	6.1	8.9	81	5	34	nord-ouest	id.
9	728.5	10.0	5.8	7.9	95	5	33	sud-ouest	id.
10	732.0	13.0	6.5	9.8	79	5	"	sud-est	id.
11	730.8	17.2	6.0	11.6	64	0	"	sud-est	id.
12	729.0	20.0	6.8	13.4	67	1	"	sud-est	id.
13	728.0	19.3	6.2	12.2	53	1	17	sud-est	id.
14	727.5	14.3	3.5	8.9	65	3	"	sud-est	id.
15	729.0	18.4	4.2	11.3	50	0	"	sud-est	id.
16	725.5	20.0	7.1	13.5	58	3	"	sud-est	id.
17	729.0	18.0	10.8	14.4	64	5	16	sud-ouest	id.
18	728.6	15.0	10.7	12.8	48	3	"	sud-ouest	id.
19	722.2	15.0	4.8	9.9	82	5	8	nord-ouest	id.
20	730.3	18.8	2.0	10.4	50	2	"	sud-ouest	id.
21	732.1	14.8	-1.0	6.9	45	0	"	sud-est	id.
22	733.0	9.2	-0.7	4.3	75	3	"	sud-est	id.
23	734.4	15.3	7.0	11.1	56	5	"	sud-est	id.
24	737.7	14.5	10.8	12.7	88	5	123	nord-ouest	id.
25	735.0	13.0	3.0	8.0	63	1	"	nord-ouest	id.
26	733.9	14.0	7.0	10.5	69	2	15	nord-ouest	id.
27	735.2	14.0	8.2	11.1	83	4	105	nord-ouest	id.
28	740.7	10.0	0.0	5.0	71	0	"	nord-ouest	id.
29	738.0	12.0	4.6	8.3	62	4	"	nord-ouest	id.
30	737.1	9.2	-1.8	3.7	60	0	"	nord-ouest	id.
Totaux	21.935.1	457.9	168	312.7	1993				
Moyenne	731.2	15.2	5.6	10.4	66				

Digitized by Google

Saint-Gaudens. — Observations météorologiques du mois de décembre 1892

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	736.5	12.0	2.1	7.0	53	2	"	sud-ouest	faible
2	733.8	12.9	-1.0	6.0	51	1	"	sud-est	id.
3	729.8	11.7	-0.4	5.6	56	4	"	nord-ouest	faible
4	729.3	11.4	4.4	7.9	71	5	62	sud-ouest	assez fort
5	734.2	9.5	2.3	5.8	80	5	135	nord-ouest	fort
6	732.3	11.0	1.2	6.1	59	3	265	nord-ouest	faible
7	729.6	6.3	-2.0	2.1	45	0	"	sud-ouest	id.
8	731.5	8.9	1.2	5.0	80	5	60	nord-ouest	id.
9	730.2	3.4	-3.1	0.1	43	0	"	sud-est	id.
10	730.1	4.0	0.3	2.1	80	5	33	nord-ouest	id.
11	729.2	4.0	-3.0	0.5	43	0	"	nord-ouest	id.
12	730.2	12.0	4.3	8.1	57	2	6	sud-ouest	id.
13	730.1	12.5	5.8	9.2	75	5	10	sud-ouest	id.
14	737.0	12.2	3.0	7.6	55	2	38	nord-ouest	id.
15	739.0	8.3	-0.2	4.0	45	4	"	sud-ouest	id.
16	739.3	10.0	0.0	5.0	83	5	"	sud-est	id.
17	732.0	7.0	-2.5	2.3	76	0	"	sud-est	id.
18	732.5	10.0	-1.2	4.4	44	0	"	sud-est	id.
19	733.1	12.9	-1.0	5.9	58	0	"	sud-est	id.
20	729.8	13.0	0.2	6.6	53	0	"	sud-est	id.
21	729.0	14.9	4.0	9.4	48	0	"	sud-est	id.
22	725.6	14.5	-0.5	7.0	66	4	"	sud-est	id.
23	725.2	13.2	6.0	9.6	61	5	"	sud-ouest	id.
24	721.6	13.0	2.1	7.5	82	5	108	sud-ouest	id.
25	721.0	11.0	4.0	7.5	61	2	138	sud-est	id.
26	722.2	11.8	3.8	7.8	78	5	"	sud-est	id.
27	725.9	9.9	3.8	6.8	77	5	6	nord-ouest	id.
28	728.0	3.0	-1.4	0.8	65	4	"	nord-est	id.
29	724.3	2.8	-3.8	-0.5	83	4	"	sud-ouest	id.
30	720.2	4.0	-3.2	0.4	68	1	"	sud-est	id.
31	712.0	6.5	-5.5	0.5	77	0	"	sud-est	id.
Totaux	22.604.5	297.6	18.5	159.1	1973				
Moyenne	729.2	9.6	0.6	5.1	64				

Digitized by Google

RESUMÉ

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1892

RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1890-1891-1892

Baromètre. — La plus forte pression barométrique, 743.4, a été constatée le 29 janvier, par un vent de S. O. La plus faible, 704, a été constatée le 19 février, par un vent de S. E.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1890 : 727,4 | 1891 : 727,0 | 1892 : 728,2

Thermomètre. — La température la plus élevée, + 40°, a été observée le 17 août; la plus basse, — 9° 5, a été observée le 5 mars 1892.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1890 : 11° 1 | 1891 : 11° 5 | 1892 : 12° 9

L'année 1892 a été plus chaude que 1891, et celle-ci plus chaude que 1890.

Jours de Gelée. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 10 jours en janvier, 13 jours en février, 9 jours en mars, 2 jours en avril, 2 jours en mai, 1 jour en octobre, 3 jours en novembre et 14 jours en décembre. Total . . . . 54 jours.

En 1890, le nombre de jours de gelée a été de 89 jours.
En 1891, — — — — 128 —

Hygrométrie. — Le degré d'humidité de l'air est déduit des observations du psychromètre.

Le maximum d'humidité, 96, a été constaté, en 1892, le 6 février, par vent de S. O.

Le minimum, 18, a été observé le 19 mai, par vent de N. O.

État du ciel. — Les 365 jours des années 1890, 1891 et 1892 se composent ainsi qu'il suit :

	Jours beaux	Nuageux	Couverts
1890	68	135	162
1891	90	93	182
1892	93	129	144

En 1892, le temps a été plus régulièrement beau qu'en 1890 et 1891.

Digitized by Google

Pluie. — Le pluviomètre a reçu, pendant l'année 1892, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 833m 5. Le nombre de jours de pluie a été de 144.

Le mois le plus pluvieux a été le mois de février, pendant lequel il a plu 16 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois de juillet, pendant lequel il n'a plu que 9 jours.

Totaux comparés des trois dernières années :

	1890	1891	1892
Jours de pluie :	138	127	144
Hauteur de pluie :	765,9	661,0	833,5

Vents. — En 1892, le vent dominant a été le S. E., qui a soufflé 154 jours, puis le N. O. qui a soufflé 141 jours.

St-Gaudens, impr. Abadie.

Digitized by Google

L'ABBAYE
DE COMBELONGUE
EN COUSERANS
EN 1680

L'Abbaye *Saint-Laurent de Combelongue* fut fondée en 1138, près de Rimont, diocèse de Couserans, dans la *Circarie de Gascogne*, par Arnaud d'Autriche Palias, en faveur d'Antoine, son troisième fils, un des compagnons de saint Norbert, qui en fut le premier Abbé. Elle était de la filiation de *la Case-Dieu*. Magnifiquement dotée, à son origine, par Arnaud dont les très vastes possessions s'étendaient sur les deux versants des Pyrénées, elle subsista, avec des fortunes diverses, jusqu'à la Révolution française.

Le *Gallia Christiana*, après le P. Hugo, annaliste de l'Ordre, donne la longue série de ses Abbés et témoigne de l'état longtemps prospère de cette maison. Il y est parlé, entre autres choses, d'une transaction intervenue, en 1680, entre l'Abbé Antoine Esprit et ses Religieux : mais l'objet de cet acte n'est point spécifié. Certains l'avaient interprété par la démission d'Antoine, qui réellement déposa sa charge et se retira dans sa famille, à Limoux. Nous savons aujourd'hui qu'il n'en fut point ainsi.

Une gracieuse communication a mis dans nos mains l'instrument authentique de cette transaction, et c'est à l'analyser que nous allons consacrer ces quelques lignes.

Digitized by Google

Les incursions réitérées des protestants avaient ruiné et mis presque à néant l'Abbaye de Combelongue : *Insignis et præpotens ab suâ origine Combalonga*, dit le P. Hugo, *grassantium hœreticorum iterato impetu subversa sœculö XVI exeunte, abiit pene in favillas.* Avec la paix religieuse elle ne tarda pas à réparer ses pertes.

Des travaux importants de restauration, d'amélioration et d'agrandissement furent entrepris dans les divers immeubles possédés par l'Abbaye. Commencés par François de la Bourgade, ils furent continués par Antoine Esprit, son successeur. Quand celui-ci fut sur le point de se démettre, on dut procéder à un règlement de comptes demandé à la fois par les administrateurs de l'hôpital de Brive-la-Gaillarde, héritiers du dernier Abbé, et par les Religieux. Il fallait établir, par devis et estimation des travaux, la part de dépenses revenant à chacun des intéressés.

Par ordonnance du Sénéchal de Pamiers, rendue le 22 octobre 1680 et signifiée le 24, deux ouvriers experts de Pamiers, Arnaud Sirvent, charpentier, et Gabriel Vidal, maçon, durent y procéder. Ils prêtèrent, le lendemain, le serment requis. C'est leur rapport du 3 novembre qui fait le fond de la transaction intervenue.

Avec les experts, nous allons successivement parcourir les divers immeubles. Cette visite nous donnera une idée suffisante de la situation matérielle de l'Abbaye à cette époque.

I. — Le Monastère de Combelongue

Sur le côté du levant et le long du cloitre, on avait fait un bâtiment nouveau à deux étages pour logement des Religieux et lieux réguliers.

La longueur en était de vingt-une cannes[1] sur une largeur de quatre et demie.

1. La canne à Rimont était de 1 m 80.

Digitized by Google

On était sur les anciennes fondations ruinées où se trouvaient le premier escalier, l'entrée de la maison et l'ancienne Salle du Chapitre servant de cellier en attendant une cave.

Montant au premier étage par un escalier pratiqué dans le chœur de l'ancienne église, on arrivait à une galerie large de deux cannes, longue de seize, à l'aspect du couchant, ajourée de grandes fenêtres et donnant accès à une chambre ayant les dimensions de la susdite salle basse ou cellier, c'est-à-dire cinq cannes de long et quatre et demie de large avec deux grandes fenêtres au levant et au midi. Dans l'épaisseur du mur, côté du midi, on avait fait une cheminée montée jusqu'au toit.

Dans la galerie, ouvrait une autre grande chambre avec sa cheminée dans l'épaisseur du mur et un four à côté. La première chambre servant de réfectoire, celle-ci servait de cuisine. Venaient ensuite la sommellerie ou dépense, trois chambres servant de greniers et autres décharges prenant jour sur le levant.

Montant, par le nouvel escalier, au second étage, on retrouvait la même galerie le long de laquelle était le dortoir des Religieux composé de huit cellules de grandeur égale ou environ, les deux dernières pouvant recevoir une cheminée appuyant sur le même mur que les cheminées du premier étage. Les fenêtres des cellules étaient pratiquées dans le mur du levant. La toiture reposant sur les deux murs du levant et du couchant était à deux eaux, les grosses poutres armées d'arbalétriers avec une jambe ou pied-droit au milieu. Demeuraient à terminer les deux premières cellules du second étage encore occupées par les Religieux et pour lesquelles les accords étaient faits et les matériaux préparés.

Les murs bâtis à pierre, briques et chaux avaient une épaisseur de quatre pans jusqu'au premier étage. L'entrée voûtée était flanquée de deux murs : celui du nord montant jusqu'à la toiture ; l'autre finissant au premier. Les

Digitized by Google

murailles maîtresses avaient trois pans[1] et demi d'épaisseur jusqu'au second étage; trois, jusqu'au toit. La hauteur totale était de six cannes et plus. Elles avaient été prises à neuf à une canne au-dessus du sol. Les portes et fenêtres étaient encadrées de pierres taillées; les planchers dont les ais et soliveaux étaient en bois de sapin menuisé à la française avaient leurs poutres en bois de chêne. Les cloisons formant les chambres et la galerie étaient de bois de chêne garni de mortier. Les placards des portes et des fenêtres étaient de noyer et de chêne. Un menuisier, employé dans le monastère, travaillait encore à ceux du second étage, ceux du premier étant terminés.

Ces réparations furent estimées 1,500 livres pour les 300 cannes de murailles faites à neuf, à 5 livres la canne, y compris la voûte d'entrée; 1,200 livres pour 200 cannes carrées de planchers, à 6 livres la canne; 500 livres pour le toit avec ses arbalétriers, tuiles et lattes; 500 livres pour les cloisons, cheminées, pierres de taille des portes et fenêtres, carreaux de briques; 500 livres pour placards des portes et fenêtres, ferrures, plâtres pour enduire et blanchir les principales chambres. Toutes les réparations arrivaient à la somme de 4,200 livres.

Il y avait, en outre, une provision de matériaux, bois, chaux et pierre, destinés à faire un escalier dans le cloître joignant le bâtiment, du côté du nord, avec appui sur l'ancienne muraille ou ailleurs. Ils furent estimés 400 livres.

On avait fait, dans l'enclos, des nivellements du sol. Il avait fallu, pour cela, démolir, jusque dans leurs fondements, d'anciennes murailles. Ce travail fut estimé 50 livres.

Les Religieux avaient établi leur église dans le presbytère de l'ancienne, assez grand pour leur usage. Ils espéraient rebâtir le chœur de leur église d'après un plan estimé 5,000 ou 6,000 livres.

1. Le pan ou empan à Rimont valait 0 m 2248.

Digitized by Google

Ce travail de vérification et d'estimation fut fait, le 29 octobre, en deux séances.

II. — Les Moulins de Combelongue

L'Abbaye avait deux moulins d'eau fariniers, à trois meules. Le premier était précédé d'un grand réservoir dont le mur, du côté du moulin, avait été réparé. Il y avait une meule neuve de pierre avec sol et volants. On avait mis à neuf les piliers de chêne et poutres pour la porte et le plancher. Dans l'autre moulin, on avait fait également un plancher neuf et mis diverses pièces de bois pour le soutenir.

Ces diverses réparations étaient estimées 400 livres.

III. — La Métairie du Basset

Elle était à deux cents pas du moulin. Les murailles en avaient été réparées en divers endroits, de même que le toit et le plancher, ce qui était estimé 100 livres. Au-dessous, on avait fait des étables pour gros et menu bétail, dont les murailles à pierre et chaux, de six cannes de long et trois de large, valaient avec le toit 150 livres. Ce qui fait, pour le tout, 250 livres.

IV. — La Tuilerie

Dans le voisinage, se trouvait encore une tuilerie qui venait d'être remise en état, avec ses fours et couverts, réparations estimées 150 livres.

V. — L'Eglise de Rimont

L'église de Rimont, *à un demi-quart de lieue* du monastère, fut trouvée en bon état. On venait d'y bâtir à neuf le mur du midi d'environ trente cannes carrées avec fenêtres, et de réparer le mur du nord près du clocher. Ces travaux étaient estimés 400 livres.

Digitized by Google

VI. — L'Eglise de La Bastide de Sérou

La terre de La Bastide de Sérou avait été donnée à Combelongue dans l'acte de fondation. Au mois d'août 1668, l'Abbé François de la Bourgade étant à Porte-Cluse, il y reçut la visite de Fauroux, délégué de La Bastide de Sérou, le sommant de contribuer à la bâtisse de l'église et le menaçant, en cas de refus, de le contraindre par actes. Il faut croire qu'il lui avait été donné satisfaction, car l'église fut trouvée en bon état. On avait réparé les murailles, surtout celle du chœur où l'on avait fermé et crépi plusieurs lézardes. On avait changé une poutre avec ses ais et soliveaux et quantité de tuiles. Ces réparations étaient estimées 120 livres. L'église avait aussi été ornée de tableaux dont les experts ne donnent point la valeur pour cause d'incompétence.

VII. — Le Moulin de Campagne

Comme La Bastide de Sérou, la terre de Campagne avait été attribuée à Combelongue dans l'acte de fondation. Il y avait un moulin dont on venait de changer tout le jeu composé de deux cuves ou tines, de vannes, chaussées, deux meules de pierre fine avec sol et volants. Le bois, tout chêne, avait été renouvelé. Il y avait deux piliers forts de deux pans carrés. Les fondations des murailles avaient été reprises et fortifiées par des quartiers de pierre de taille. Le mur avait été continué dans le canal du côté du lit de la rivière; de plus, on avait fait une levée avec des pieux plantés dans la grève. Ces réparations étaient estimées 800 livres.

VIII. — L'Ecluse du Moulin

La chaussée du moulin fut trouvée en bon état. Elle venait d'être faite à neuf sur toute sa longueur qui était

Digitized by Google

de trente cannes, consolidée par une grande repile joignant le moulin et rehaussant sur l'écluse pour rompre l'effort de l'eau quand elle grossissait. Le long de cette écluse, on avait fait des doubles caisses, larges de trois cannes, formées par des doubles bancs, de quatre en quatre pans et clouées au roc par des aiguilles armées de pointes de fer. Les caisses étaient remplies de grosses pierres, couvertes avec des ais de forte épaisseur chevillés sur la charpente faite de traversiers. A l'extrémité de l'écluse, il y avait une autre repile et deux espars ou grosses pièces plantées dans le rocher à quatre pouces de profondeur. Dans l'intervalle, des pièces de bois appuyaient la chaussée. Afin que l'eau tombant le long des caisses ne creusât pas le sol en emportant le gravier, il avait été fait, en contre-bas, au-dessous des caisses et le long de la chaussée, un couvert de planches larges de six pans. Dans tous ces travaux, on n'avait employé que du chêne. Ils furent évalués 2,800 livres.

IX. — Porte-Cluse.

Les experts se rendirent ensuite à Porte-Cluse distant du moulin d'un demi-quart de lieue. Les Abbés de Combelongue y établirent leur maison de campagne en attendant un prieuré. Au moment qui nous occupe, on venait de faire diverses réparations à l'habitation des métayers. On avait fait à neuf une cheminée et un four; on avait raccommodé le plancher, le toit, deux murailles, le tout estimé 80 livres. A l'étable ou tinal joignant l'habitation, on avait établi une séparation par un mur à pierre et chaux, pour mettre, d'un côté, le menu bétail, de l'autre, les cuves et le pressoir. Il y avait été fait un couvert neuf et diverses réparations aux murailles. Tout était estimé 250 livres sans parler des cuves estimées 60 livres. A l'écurie, près du château, on avait réparé les murailles et refait le couvert : tout estimé 120 livres. Les murs du châ-

Digitized by Google

teau avaient été regarnis au bas, tout autour et à la montée extérieure, réparation estimée 20 livres. A l'intérieur on avait repris le pilier de la cuve soutenant les planches. Les greniers et le dernier étage avaient été remis en état par des cloisons et des lambris formant cinq chambres et une salle. Ces réparations avec celle du toit valaient 230 livres. Ce qui faisait, pour Porte-Cluse, un total de 760 livres.

X. — La Tuilerie de Porte-Cluse.

La tuilerie de Porte-Cluse avait été remise sur pied avec son couvert et ses fours. Ces travaux valaient 60 livres.

XI. — L'Eglise de la Grangette.

Le 2 novembre, les experts allèrent à la Grangette, près de Montesquieu et à deux lieues de Campagne. C'était encore une dépendance de Combelongue. En 1272, l'Abbé de Combelongue Bernard avait fait, avec le roi de France, un paréage pour la terre d'Avantés. On décida, en même temps, la fondation d'une *bastide*. L'acte en fut retenu par Me Paul Victor, notaire à Toulouse, et approuvé par Pierre, évêque de Couserans. Les murs de l'église de la Grangette venaient d'être regarnis et renforcés, le toit réparé, plusieurs chevrons y avaient été changés. Tout était en bon état et les réparations valaient 50 livres.

XII. — Combelonguette.

En 1165, Antoine, premier Abbé de Combelongue, avait obtenu, de l'évêque de Carcassonne Pons, l'autorisation de choisir un emplacement dans la forêt de Boulbonne pour y bâtir une église et quelques maisons. L'Abbaye de Boulbonne venait d'être fondée en 1130. Telle fut l'ori-

Digitized by Google

gine du hameau qui retient encore le nom de Combelongue. Le rapport que nous examinons le place à quatre lieues de Montesquieu et à une lieue de Pamiers : en réalité, il est à 8 kilomètres de Pamiers, sous le tertre de La Bastide de Lordat.

Les experts trouvèrent qu'il avait été fait à la métairie un mur neuf de vingt-cinq cannes, au couchant, des réparations aux autres murs, aux planchers et au couvert et un four. Ces travaux étaient estimés 350 livres, tout y étant en bon état.

En somme, les réparations faites par l'Abbé Esprit et les Religieux montaient à la somme de 10,890 livres, dont 4,600 pour le compte des Religieux, 6,290 pour l'Abbé. Le rapport fut dressé en onze pages, le 3 novembre, sixième jour de l'expertise, signé et délivré en original en présence de Me Pierre Destails, lieutenant particulier, assesseur criminel du Sénéchal de Pamiers, et de François Coupène, commis-greffier. Il y eut 54 livres de taxe pour les experts et 103 livres pour le greffe.

L'accord de 1680 nous donne la situation immobilière de Combelongue à cette époque. En le comparant avec l'acte de fondation de 1138, on voit le préjudice porté aux institution religieuses par l'affaiblissement de la féodalité, l'établissement de la Réforme et le progrès des idées modernes. Dans le principe, la domination des Religieux de Prémontré s'étendait sur tout le territoire de Rimont, de Caplong à Alzen, de Lescure à Riverenert, à Castelnau et Durban; sur La Bastide de Sérou, sur les terres de Nescus et Larbon. S'ils n'en avaient pas le domaine direct, ils y jouissaient des droits honorifiques et y percevaient d'importants revenus. Nous trouvons nommées au même titre les terres de Cadarcet, Labarre, Ganac, Brassac et Benac; des revenus étaient perçus sur la terre et la ville de Foix, sur la portion du Terrefort s'étendant sur la rive gauche de l'Ariège jusqu'à Cazeaux.

Digitized by Google

Le territoire de Campagne et de Porte-Cluse allait jusqu'à Fornex. Ils percevaient également des droits sur la plaine de l'Arganié ou de la Basse-Arize jusqu'à Montesquieu, à Labastide-Besplas, à Daumazan, à Pailhès et à Camarade.

Dans la Haute-Ariège et ancien Couserans, nous trouvons encore les Religieux de Combelongue usufruitiers, dans la vallée de Biros, jusqu'à Bordes de Castillon; également dans la Bellongue, jusqu'aux Bordes; dans la ville de Castillon; à Tramesaygues, Alas, Moulis, même à Saint-Girons, paroisse de Saint-Valier.

Bien que les revenus, en argent, plus souvent en nature, soient stipulés pour chaque localité, dans l'acte de fondation, il serait difficile d'en faire la somme, surtout de les évaluer en monnaie de cours. Il nous est seulement permis de dire qu'ils étaient très considérables.

Et maintenant, si nous nous portons à un siècle après la transaction, au recensement qui fut fait en 1768, nous trouvons que l'Abbaye n'avait plus que cinq Religieux avec un revenu de 4,973 livres.

En 1789, le revenu était descendu à 2,000 livres, la taxe en cour de Rome étant de 460 florins.

L'abbé BARBIER,
Chanoine de Pamiers.

Digitized by Google

NOUVELLE

INSCRIPTION CHRÉTIENNE

A L'ÉGLISE DE VALCABRÈRE

Pendant une rapide visite que nous fîmes, le 29 septembre 1887, à l'église de Valcabrère (Haute-Garonne), en compagnie de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, et de M. le comte Lair, inspecteur de la même Société, le sieur Gassiole, sacristain, nous signala une inscription chrétienne qu'il venait de découvrir sur un apppareil de l'un des contreforts de l'église, et qui, jusqu'alors, avait échappé à l'attention des nombreux visiteurs de ce monument presque entièrement construit de débris d'édifices romains.

Voici la teneur de cette inscription, d'après une copie que j'ai prise sur place et un estampage que je dois à l'obligeance de notre confrère, M. Bernard, de Luchon :

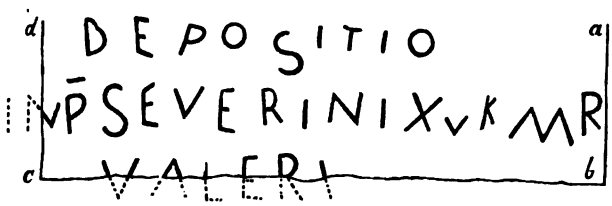

Malheureusement, ce texte n'est pas complet. L'appareil est coupé suivant la ligne *a b*. Le côté opposé, suivant la ligne *c d*, se confond avec l'angle formé par le contrefort et le mur latéral de l'église. Le P qui précède

Digitized by Google

SEVERINI est surmonté d'une barre abréviative horizontale. De plus, sur l'estampage, on reconnait devant ce P les traces de deux traits, l'un à peu près vertical et l'autre qui lui serait oblique, de manière à nous donner un N mutilé, dont le premier jambage, celui de gauche, aurait disparu, de ce côté, dans la taille de l'appareil ou serait caché par l'appareil adjacent du mur même de l'église.

Je proposerais donc la restitution IN P̄ pour *In pace*, et je lirais, pour les deux premières lignes : DEPOSITIO IN P*(ace)* SEVERINI XV *(Quindecimas)* K*(alendas)* M*(a)*R*(tias)*.

Du mot qui forme la troisième ligne, il ne reste que la partie supérieure, les lettres ayant été coupées à peu près par moitié, dans le sens horizontal par l'arête inférieure de l'appareil. Cependant, on reconnait facilement, dans cette partie restante, la moitié du mot VALERI.

Ce mot devait être suivi d'une ou de plusieurs autres lignes, et je lirais VALERI*(us)* ou VALERI*(a)*..... *posuit*, ou même VALERI au nominatif pluriel suivi de *posuerunt;* de sorte que le monument de Severinus aurait été élevé soit par Valerius ou Valeria, soit par les Valerii, parents du défunt.

La formule DEPOSITIO indiquant le jour de la mort ou de la sépulture du défunt et les caractères frêles de ce texte doivent le faire attribuer à la seconde moitié du IVe siècle ou au commencement du Ve.

Malgré sa brièveté et en raison du lieu où il se trouve, on ne saurait méconnaitre l'intérêt de ce fragment épigraphique. Nous le rencontrons en effet près de la célèbre inscription chrétienne : VALERIA SEVERA EGIT ANNOS XXX...[1] etc., datée de l'an 347 et conservée dans l'église même de Valcabrère, sous les murs de laquelle elle fut découverte. M. le Commandeur de Rossi a émis l'opinion que cette Valeria Severa, morte au pays des *Convenæ* en

1. Ed. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 416. — De Rossi, *Inscript. christ. Urbis Romæ*, t. I, p. 61. — E. Barry, *Inscript. inéd. des Pyrénées*. — De Laurière, *Saint-Bertrand de Comminges; Congrès archéologique tenu à Toulouse*, 1874. — Julien Sacaze, *passim*, etc.

Digitized by Google

Aquitaine, appartenait à l'antique famille des Valerii Severi qui avaient leur palais sur le mont Cœlius, à Rome, et dont un membre chrétien, Valerius Severus, fut préfet de Rome en 382[1]. On connaissait aussi, d'une époque antérieure, une VALERIA IVSTINA NATA CONVENA AQUITANIA, d'après une inscription conservée à Rome, publiée par Gruter et rappelée par M. le baron d'Agos[2].

L'inscription nouvellement découverte nous ferait donc connaître dans son SEVERINVS, portant un diminutif du cognomen de Severus ou de Severa, et dans ses VALERII de nouveaux personnages qui, selon toute vraisemblance, se rattacheraient à la famille de Valeria Severa mentionnée dans l'épitaphe de l'an 347, et viendraient encore confirmer l'existence de cette famille d'antique origine fixée au pays des *Convenæ*.

Cette inscription nous semble offrir aussi un intérêt tout particulier au point de vue épigraphique. Elle nous donne un exemple nouveau, en Gaule, de l'emploi du mot *Depositio* suivi d'un nom propre au génitif, et l'on sait, comme l'a fait remarquer l'éminent épigraphistes M. Edmond Le Blant, que non seulement la formule *Depositio* mais encore celle de *Depositus, Deposita*, sont très rares dans la Gaule, pendant qu'elles sont très communes dans d'autres pays[3].

De plus l'*In Pace*, placé directement entre *Depositio* et le nom au génitif, paraît ici une nouveauté dont nous ne

1. De Rossi, *Il Monastero di S. Erasmo... nella Casa dei Valerii...* 1886.

2. D'Agos, *Vie et miracles de saint Bertrand*, p. 40.

3. Le recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* ne donne que deux exemples de la *Depositio* suivie d'un nom au génitif : OPTATO ET PAVLINO CONSVLIBVS KAL. FEBRARIS (334). DEPOS. SELENTIOSES. n° 62. — DEPOSITIO ADELFI... etc. (405) — n° 591.

Rappelons aussi l'inscription DEPOSITIO BASILIAE, etc., de l'an 405, trouvée récemment à Angoulême et publiée dans le *Bulletin monumental* de 1883.

Et encore la suivante : DEPOSITIO FILICIS SIMAE DIE XIII KAL MAI AN XLV VIXIT ANCILLA DEI

trouvée près de Toulouse en 1866. — Musée de Toulouse. *Revue archéol. du Midi de la France*, 1866.

Digitized by Google

saurions citer un exemple ni en Gaule, ni ailleurs. Mais il ne faut y voir sans doute qu'une variante peu importante de la formule où l'*In Pace* suit directement le nom propre au génitif, comme à Rome dans

DEP. CVNCORDIANI IN P̄ [1]

ou de la formule qui contient l'*In Pace* séparé du nom propre par la date de la *Depositio*, comme dans les exemples suivants :

DEP. DRINNACI IIII KAL. MART IN PACE [2]
DEPOSSIO EVFRONI DIE XII..... IN PACE [3].

Comme on le voit, l'inscription de Severinus vient ajouter un titre de plus à tous ceux qui faisaient de l'église de Saint-Just de Valcabrère l'un des monuments les plus intéressants du Midi de la France. Espérons qu'elle ne sera pas la dernière découverte de ce genre réservée aux visiteurs de l'antique église.

J. DE LAURIÈRE,
Secrétaire général de la Société française d'Archéologie.

1. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XXII, n° 25.
2. De Rossi, id. t. III, pl. XXII, n° 20.
3. De Rossi, id. t. III, pl. XX, n° 46.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE ANCIENNE

LES CAMPS RETRANCHÉS ET LES RUINES ROMAINES

I

Le Camp retranché de Lespugue, n° 3 (*suite*)

De cette place sont partis et partent encore, vers des points opposés, plusieurs chemins ou sentiers. L'un d'entre eux suit le rempart; c'était évidemment la voie qui entourait le camp. Un deuxième va droit au nord (8), à travers un plateau rocailleux. C'était le lieu le plus favorable au campement, et c'est là que devait se trouver, par commodité et par nécessité, le gros de l'armée : par commodité, puisque ce terrain horizontal était à proximité de la porte la plus fréquentée; par nécessité, puisque ce côté du camp étant le seul vulnérable, c'est là que devait se trouver la défense, en cas d'attaque.

Une autre voie, allant de droite à gauche (11-11), qui n'est aujourd'hui qu'un étroit sentier, traversait, sans doute, une place centrale (10) dont nous avons déjà dit un mot; c'était, je crois, le Forum qu'on trouve dans tous les camps de quelque importance. Son diamètre a près de cent mètres. Le terrain ayant une pente très prononcée vers le Nord, il fallut le niveler. Ici point de mur de soutènement, comme dans la place principale (7). Une palissade, composée de troncs d'arbres, dut en tenir lieu et une ceinture de terre, sensiblement exhaussée, montre, encore aujourd'hui, la valeur de cette hypothèse. Plusieurs sentiers partent du Forum ; l'un d'entre eux descend vers la Save : c'est celui par lequel nous sommes montés.

Entre les deux places du camp se trouve un rocher, assez élevé (9), qu'on dirait avoir été conservé à dessein, tandis qu'on a fait disparaître tous les autres dans cette partie du camp. Haut de

Digitized by Google

six à sept mètres, il a pu servir de tribune pour donner des ordres et haranguer l'armée. Cette tribune ou estrade servait aussi, dans les camps, à rendre la justice. Les Romains lui avaient donné le nom de *suggestus*.

Un tombeau commun pour les soldats de la garnison, emportés par la maladie et les fatigues, devait renfermer leurs cadavres ou les urnes funéraires dans lesquelles on recueillait les cendres des morts. Toutes nos recherches pour le découvrir ont été inutiles; mais, comme nous le verrons dans la suite, il a pu se trouver sur l'emplacement voisin de N.-D. de la Hillère où nous avons découvert de nombreux vestiges de monuments funéraires qui remontent pour le moins aux Romains.

A propos de funérailles, nous avons vu, dans la première partie de nos recherches, que les Romains incinéraient leurs morts. Cette opération terminée, ils plaçaient leurs cendres dans des urnes funéraires qu'ils déposaient religieusement dans leurs tombeaux, appelés colombiers, *columbaria,* ou qu'ils inhumaient dans des *tumuli.* Quelquefois on introduisait ces urnes dans des stèles, perforées, à cet effet, dans la partie postérieure, tandis que la face principale portait l'effigie du défunt avec les insignes de sa dignité ou de sa profession. Cet usage semble avoir été assez répandu dans notre contrée, sous les Romains et les Gallo-Romains. J'ai découvert, çà et là, et notamment à Péguilhan, à Sarrecave et à Montmaurin, plusieurs stèles ainsi confectionnées et dont plusieurs sculptées avec un art remarquable d'habileté et de précision.

Si le cimetière de N.-D. de la Hillère n'a pas servi de nécropole à la garnison du camp fixe de Lespugue, je n'hésite pas à croire que son tumulus ne lui en ait tenu lieu. Détruit, depuis plus de trente ans, par son propriétaire, M. Castérés, il se trouvait à quelques centaines de mètres du camp et à gauche du chemin qui conduit au hameau de la Hajeuilhe. On y mit à jour un monolithe circulaire qu'on voit encore aujourd'hui, chez M. Castérés, et quelques blocs de rocher ainsi que quelques médailles ou monnaies, malheureusement perdues. Convexe d'un côté et concave de l'autre, ce monument, assez semblable à une pierre meulière, n'a pas moins de 1 m 30 de diamètre. Il a été perforé, au centre, d'un trou de 0 m 08. Etait-ce là un Dolmen, comme je l'ai suggéré dans mon article sur les Tumulus? Dans ce cas, le tumulus de Lespugue, œuvre celtique, aurait été transformé en nécropole par les Romains. Cette hypothèse a pour moi toutes les apparences de la réalité. En effet, toutes les fois que j'ai visité l'emplacement de ce tumulus, j'ai été frappé de la quantité de débris d'urnes funéraires que vous foulez sous vos pieds et que la charrue exhume

Digitized by Google

chaque jour. Nulle part je n'en ai trouvé d'aussi nombreux, pas même à l'ossuaire de Selignac. Que faut-il en conclure? On le devine sans peine : c'est que les soldats morts au camp de Lespugue étaient incinérés et ensevelis, ensuite, dans le tumulus voisin.

Cet usage de l'incinération des morts, très restreint dans le monde, semble remonter aux premières pérégrinations du genre humain : les enfants, voulant emporter avec eux les restes de leurs aieux, les auraient incinérés pour diminuer le volume et favoriser le transport.

Nous avons dit, ailleurs, ce qu'était l'incinération sous les anciens ; voici ce qu'elle est, par la crémation, sous les contemporains.

« Le corps, placé sur une plaque chauffée au blanc, commence » à pétiller, le ventre éclate et, malgré les ligatures, les membres » se tortillent, puis la flamme sort des entrailles, les chairs » s'écartent et bras et jambes agitent des os blancs. On voit le » crâne dénudé. La graisse et le sang coulent à grands flots dans » une rigole spéciale, les gaz s'envolent, et il reste un petit pot de » cendre auquel on prétend qu'on peut rendre le même culte des » morts dans un colombariat qu'à un tombeau dans un cime- » tière ».

Ces paroles suffisent pour légitimer la condamnation, par l'Église, de l'incinération et de la crémation, qui ont trouvé, néanmoins, un ardent apôtre dans M. Blatin, médecin et député auvergnat. Sur sa demande, et malgré la protestation éloquente de Mgr Freppel, nos Chambres autorisèrent, il y a quelques années, la crémation des morts, et bientôt après le Père-Lachaise voyait s'élever son premier four crématoire.

On parle beaucoup de nos jours des progrès de la civilisation moderne, des superstitions et de l'ignorance du passé, et voilà que, d'un bond, nous revenons à deux, trois et quatre mille ans en arrière, pour faire revivre les abominations payennes. A quand leur imitation parfaite, la crémation des armes, des chevaux, des serviteurs, de l'épouse même et de tous les objets du défunt pour calmer ou égayer ses mânes? Avec le zèle des institutions du passé qui dévore certains de nos législateurs, il semble qu'on ne saurait s'arrêter à mi-chemin et que de leur persévérance dans cette voie dépendent l'avenir de la France et le salut du monde. Mais par une étrange et heureuse contradiction, ceux-là même qui votèrent et proclamèrent la loi sacrilège n'ont plus pour elle que du dédain, et ceux d'entre eux que la mort a frappés avaient pris des mesures pour éloigner la crémation de leurs funérailles.

Digitized by Google

Quelques auteurs enseignent que tout camp romain avait sa citadelle pour s'y réfugier au besoin. Je crois qu'il serait difficile de le prouver. Ni César, à mon avis, ni Polybe qui ont tant écrit sur la castramétation, n'ont rien dit de semblable. Quoi qu'il en soit, le camp n° 2 de Montmaurin a pu en tenir lieu au camp de Lespugue. Mieux encore : au moyen d'un pont de communication, chacun des deux camps pouvait servir de citadelle à l'autre. Celui du Midi venait-il à être forcé, la garnison pouvait se réfugier facilement dans celui du Nord, et *vice-versâ*. Dans chaque cas, on n'avait qu'à briser le pont après le passage des troupes ; et la retraite étant assurée, quelques combattants, favorisés par la nature des lieux, pouvaient à eux seuls arrêter une armée victorieuse. Pourrait-on faire remonter aux Romains le château fort de Lespugue qui occupe, comme nous l'avons déjà dit, l'angle Nord-Est du camp Romain ? C'est mon avis, comme on le verra bientôt, et s'il faut admettre rigoureusement, ici comme ailleurs, l'existence d'une citadelle, le château fort a pu avoir cette destination.

Nous ne terminerons point cet article sans faire ressortir l'importance et les avantages de la position admirable, au point de vue stratégique, du camp retranché de Lespugue.

Ce camp, qui a échappé jusqu'ici à tous les historiens et à tous les archéologues, est pourtant, je n'hésite pas à le dire, l'un des plus beaux et des plus considérables que l'on connaisse. Peut-être même n'y en a-t-il pas un seul qu'on puisse lui comparer parmi les camps romains. J'ai vu et parcouru le site d'Alesia, où s'immortalisèrent César par son habileté et Vercingétorix par sa bravoure, digne d'un meilleur sort ; eh bien ! ce site, à jamais célèbre, est loin de pouvoir être comparé à celui de Lespugue, au point de vue stratégique.

Situé sur une montagne inabordable du côté Nord, défendu, de ce côté, par un rempart de granit qui s'élève jusqu'à cent mètres, à pic, au-dessus de la Save, inabordable elle-même dans ses deux rives ; dominant, à l'Est, un profond ravin (13) où l'ennemi ne pouvait s'engager sans s'exposer à une défaite certaine ; défendu, à l'Ouest, par un autre ravin également profond (13), et plus loin, par une montagne abrupte, inaccessible, le camp de Lespugue avait une position stratégique de premier ordre.

Il occupait le centre d'un pays fertile, couvert de prairies et très peuplé, à en juger par le nombre des monuments anciens qu'on y rencontre à chaque pas. Les approvisionnements, pour les hommes et les chevaux, ne pouvaient donc y faire défaut. Ajoutez, à tout cela, qu'il commandait à la haute comme à la basse vallée de la Save. Sa garnison pouvait se porter facilement de l'une à l'autre, sans crainte d'être inquiétée dans ses marches et contre-

Digitized by Google

marches, sachant qu'avec la prudence ordinaire de ses généraux, elle avait derrière elle un refuge inattaquable. L'ennemi, au contraire, ne pouvait aller en amont ou en aval sans s'exposer, d'un moment à l'autre, à voir sa retraite coupée par les troupes du camp.

Ses auteurs, quels qu'ils soient, comprirent tous les avantages de cette position unique; et, à ce que la nature avait déjà fait en sa faveur, ils ajoutèrent, pour la rendre imprenable, toutes les ressources de l'art. Au-dessus des ravins qui enserrent le camp, à droite et à gauche (13-13), et qui vont se rapprochant vers le Midi, comme pour s'embrasser, se trouve un plateau de deux cents mètres environ qui les sépare. La nature avait refusé à ce côté du camp ce qu'elle avait prodigué partout ailleurs pour le rendre inabordable. L'art y suppléa avec avantage; et l'on peut dire, sans crainte d'être contredit, que là les besoins de la défense n'eurent bientôt rien à désirer, rien à envier aux autres parties du camp.

Le camp de Lespugue répondait admirablement aux exigences sanitaires d'une grande armée : ni l'air, ni l'espace n'y font défaut. Construit sur un sol rocailleux et légèrement incliné vers le Nord, dans sa partie supérieure, il offrait au soldat un terrain favorable à l'établissement des tentes; là, point d'humidité, ce fléau tant redouté des armées. Les rayons du soleil, brûlants en été dans nos contrées, y sont tempérés par le vent du Nord et par l'obliquité du terrain. En hiver, au contraire, où le soldat a besoin de chaleur, comme tout le monde, l'armée n'avait qu'à occuper le plateau qui précède le camp du côté du Midi. Elle y était abritée contre les vents du Nord et pouvait y prendre le soleil, du matin au soir, en se livrant à ses évolutions ordinaires.

Un exercice, de rigueur chez les soldats romains, c'était la nage. Plutarque nous apprend que Caton forma son fils, non seulement à l'art de lancer le javelot, à monter à cheval et à souffrir le chaud et le froid, comme c'était d'usage chez les Romains, mais à l'art de la nage. A cet effet, il le conduisait dans les endroits mêmes où le courant était le plus rapide et au centre des plus dangereux remous. C'est pour faciliter cet exercice salutaire que les Romains avaient placé, à Rome, leur champ de Mars sur les bords du Tibre. C'est dans ses eaux, rarement limpides mais profondes, que le soldat, couvert de sueur et de poussière, allait se laver, dit Végèce, et se délasser par le bain et la nage.

A ce point de vue encore, le camp de Lespugue ne laissait rien à désirer, la Save qui baigne sa base, au Nord, offrant, çà et là, des gouffres profonds.

Une autre remarque importante, c'est que l'accès de la Save, par la rive gauche, est impossible; le seul endroit où la descente

Digitized by Google

pouvait offrir quelque chance de succès a été terriblement fortifié par la main de l'homme. Il est occupé par le camp de Montmaurin (n° 2).

A deux cents mètres de la porte du camp et à droite du chemin qui conduit à N.-D. de la Hillère et à Montmaurin, se trouve une grande et profonde excavation oblongue, avec un chevet en forme d'hémicycle. Elle est entourée de hauts rochers et semble être l'œuvre de l'homme; sa longueur est de près de quatre-vingts mètres sur quarante de large. J'y ai trouvé en creusant la terre, comme dans le voisinage, quelques fragments de briques et de poteries anciennes. Quelle a pu être sa destination si elle est l'œuvre de l'homme? Etait-ce un théâtre, un amphithéâtre, un champ de manœuvres, à l'abri de tout vent, ou un parc destiné à recevoir et à fabriquer les machines de guerre et qu'on appelait pour cette raison : *fabrica* ou *armamentarium?* Je me contente de poser la question sans chercher à la résoudre, mon but, dans ce travail, étant de décrire plutôt que d'expliquer.

Non loin de là, sur le chemin qui conduit de Lespugue au hameau de la Hajeuilhe, se trouvait, il y a trente ans à peine, le tumulus de Lespugue. Une allée, bordée de chênes séculaires, conduisait, autrefois, de ce tumulus à la porte du camp. Quelques vieillards l'ont vue et s'en souviennent encore.

De l'origine de nos Camps retranchés

Nous l'avons déjà dit, nos camps retranchés de Lespugue et de Montmaurin sont certainement l'œuvre des Romains. La chose est évidente pour quiconque a lu les auteurs qui ont écrit sur la matière.

Les Romains, en campagne, employaient deux espèces de camps : les camps de marche ou de passage qui n'étaient que provisoires, *transitoria; primis castris, secundis castris*, au premier camp, au second camp, c'est-à-dire au premier jour, au second jour de marche; et les camps à demeure fixe, *stativa castra*. On appelait ces derniers : camps d'été, *æstiva castra*, ou camps d'hiver, *hiberna castra*, selon qu'on devait y passer l'été ou l'hiver. Ces derniers étaient de vraies forteresses et comme des cités, avec leurs rues, leurs places, leurs fossés, leurs portes, leurs remparts et leurs marchés.

« Le camp romain était presque toujours de forme carrée, rarement ovale ou triangulaire ». Arrivée sur le terrain où elle devait camper, toute l'armée se mettait à l'œuvre pour établir ses retranchements et se mettre à l'abri de toute surprise. Le travail

Digitized by Google

se faisait avec un ordre et une précision admirables. L'officier qui commandait ordonnait la halte et plantait son étendard là où le camp allait s'élever. Aussitôt chacun se mettait à l'œuvre : les uns pour diriger, les autres pour exécuter. Comme le plan était toujours uniforme, à moins de cas imprévus, et que chacun connaissait d'avance la tâche qu'il devait remplir, il suffisait de quelques instants ou de quelques heures pour creuser les fossés, élever les retranchements et défendre le parapet, au moyen de pieux que portaient les soldats en campagne. Mais l'ennemi était-il en présence ou dans le voisinage, avait-on à craindre une surprise nocturne, une partie de l'armée était au guet et augmentait, ainsi, la confiance et l'ardeur des travailleurs. L'œuvre terminée, on élevait la tente du général, *prætorium*, près de laquelle était l'autel des sacrifices, celles des officiers et des soldats.

Nous trouvons dans nos camps retranchés, dans celui de Lespugue surtout, les principaux caractères du camp romain. Ces caractères sont :

1° Un grand fossé qui l'entoure de toutes parts lorsque c'est nécessaire. Il a jusqu'à vingt pieds de profondeur : *fossam viginti pedum directis lateribus duxit*[1].

2° Un retranchement derrière le fossé, *agger*, surmonté d'une terrasse et d'un parapet, avec de hautes palissades : *aggerem et vallum duodecim pedum extruxit. Huic loricam... adjecit, grandibus cervis eminentibus... qui ascensum hostium tardarent*[2].

3° Quatre portes : la Prétorienne, près de laquelle se tient le Préteur, faisant face à l'ennemi; la Décumane, en ligne droite avec la précédente; celles de Droite et de Gauche qui occupent les deux extrémités de la voie Principale, *via principalis*.

Ces règles, extraites de Polybe et de César, ne devaient pas être, ne pouvaient pas être appliquées dans tous les cas. On comprend, en effet, qu'avant tout il fallait considérer les accidents du terrain, les besoins de la défense et ceux de l'attaque qui pouvaient certainement varier selon les temps et les lieux.

« Il n'y a peut-être pas un seul camp, dit M. de Caumont, qui ne » soit placé de manière à être aperçu d'un autre camp plus ou » moins éloigné et qui ne puisse correspondre avec lui au moyen » de signaux. Ainsi nous trouvons dans la disposition de ces for- » teresses non seulement une combinaison très favorable pour la » défense, mais encore une sorte de système télégraphique, au » moyen duquel les garnisons pouvaient s'avertir du danger et se » prêter mutuellement main-forte ». En lisant César, il est facile

1. De bello Gallico, siège d'Alesia.
2. *Ibidem.*

Digitized by Google

de se convaincre qu'un système télégraphique semblable existait aussi chez les Gaulois. Averties des dangers qui les menaçaient, par des signaux quelconques, les deux armées ennemies couraient aux armes, soit pour se défendre, soit pour prendre l'offensive.

Le camp de Lespugue offre tous ces caractères généraux du camp romain. On y trouve une double enceinte, au Midi, avec ses fossés, son *agger*, son *vallum*, sa *lorica*, etc. Le chemin pratiqué dans le roc, qui va de la porte Sud, Prétorienne? au château fort aujourd'hui en ruines, coupant, en deux parties égales, le plateau supérieur du camp, est le mieux conservé; les autres ne sont plus que de mauvais sentiers, serpentant à travers la forêt.

Deux places se trouvent régulièrement dans le camp romain. Le *forum* (marché) et le *questorium* où se trouvent les questeurs et les magasins. On se rappelle que deux grandes places sont aussi dans le camp de Lespugue.

Que nos camps retranchés soient l'œuvre des Romains, cela me paraît donc hors de doute; mais ce qui me paraît moins certain, c'est l'époque où ils furent construits; ce sont les généraux qui en tracèrent les plans ou qui les firent exécuter. La découverte de cette vérité serait pour notre pays d'un intérêt palpitant. Sans prétendre y arriver d'un bond, je vais tâcher, César à la main, de jeter quelques lumières sur cette question ténébreuse.

C'est en l'an 154 avant Jésus-Christ que les Romains franchirent les Alpes une première fois, pour venir au secours de Marseille en guerre avec ses voisins. Cette première campagne n'eut pas de grands résultats. Les premiers succès importants des Romains dans les Gaules furent dûs au proconsul Sextius Calvinus qui fonda Aix et s'empara d'une partie de la Provence, l'an 124 avant Jésus-Christ. Son successeur Domitius Ahénobardus, Marcus Narbo et Q. Fabius Maximus, augmentèrent encore le prestige des armes romaines, par des succès considérables. Carcassonne et Toulouse entrent alors dans le parti des Romains. Bientôt le consul Servilius Cœpion est obligé de marcher contre Toulouse, pour la punir de sa défection; car, profitant de la défaite du consul L. Cassius et du général C. Popilius, par les Cimbres, elle avait pris l'étendard de la révolte. Les Tectosages de Toulouse furent battus par Cœpion; « mais lui-même fut vaincu par les » dieux qui, irrités de ses sacrilèges, dans le lac sacré de la cité, » l'auraient fait mourir misérablement, avec tous ses complices et » toute son armée ».

Ceci demande une explication : Revenus d'Orient avec de grands trésors, enlevés aux temples qu'ils avaient trouvés sur leur route, les Tectosages, pour apaiser leurs remords, en firent hommage à

Digitized by Google

la divinité du lac sacré de Toulouse qui aurait fait place à l'église ancienne de N.-D. de la Daurade. Poussé par la passion de l'or, Cœpion les fit repêcher et enlever, et Justin nous dit que ce sacrilège fut cause de sa défaite : *Tectosagi haruspicum responsis moniti, aurum argentumque bellis sacrilegiisque quœsitum in tolosensem lacum mergerent. Quod omne Cœpio romanus consul abstulit... Quod sacrilegium causa excidii Cœpioni exercituique ejus postea fuit* (JUST. l. 32, c. 3).

L'abbé COURET.

(A suivre.)

Digitized by Google

MORT DE GONDOVALD

A LUGDUNUM CONVENARUM

S'il est un épisode de l'histoire de notre antique Lyon des Convènes qui parle à l'imagination comme une saisissante légende, c'est celui dont le Rocher de Matacan[1], célèbre dans notre région, a perpétué le souvenir. Il rappelle le dénouement tragique de ce drame émouvant du VIe siècle : la conspiration de Gondovald.

Tel est en effet le titre donné à ce récit des temps mérovingiens dans la Gaule méridionale, par M. le baron Désazarts, notre distingué confrère de la Société archéologique du Midi de la France, dont les travaux d'érudition sont si justement appréciés.

De cette étude de longue haleine, pleine d'intérêt et de savoir, nous sommes autorisé à détacher ce qui a trait à la défaite et à la mort de ce prétendant, fils adultérin de Clotaire I (Chloter), en révolte contre Gontran (Gonthram), roi de Burgondie (Bourgogne).

Après une existence tourmentée, traversée par mille vicissitudes, à Cologne, à Constantinople, puis dans une ile de la Méditerranée, ce prince fut poussé à conspirer contre son oncle Gontran par les grands de la France méridionale et d'Austrasie.

Déjà malheureux dans une première tentative, il reprit l'offensive à l'instigation des ducs Mummol et Bladaste, de Waddon, de l'évêque Sagittaire[2], et de Desiderius ou Didier, duc de Toulouse.

Ce dernier, désespérant du succès, fit défection.

Mais Mummol[3] continua résolument son appui à Gondovald dans

1. *Revue de Comminges*, t. I (1885), p. 146.

2. Sagittaire était évêque de Gap.

3. Ce Mummol ou Mommol est-il le même que Mummulus, patrice du roi Gontran lui-même, que Augustin Thierry désigne comme étant d'origine gauloise, et qui « égalait en intrépidité les plus braves d'entre les Franks et les surpassait tous en talents militaires ? Après avoir rendu à Gontran les plus signalés services dans sa lutte contre Chilpéric, aurait-il abandonné son parti pour tourner ses armes contre son ancien chef ?

Serait-ce à cette trahison que le même historien Augustin Thierry fait allusion dans sa

Digitized by Google

sa résistance aux troupes burgondiennes qui le poursuivaient.

M. Désazarts va raconter, d'après Grégoire de Tours[1] et les anciens auteurs soigneusement compulsés, l'issue de cette lutte héroïque, la trahison et la mort de Gondovald à *Lugdunum* qui fut saccagé, ruiné de fond en comble.

La relation de cet événement, si important dans les annales du pays de Comminges, est assurément la plus complète et la plus vivante qui en ait été faite.

Il l'a intitulé, d'un mot très expressif : La Débacle.

A. Couget.

La Débacle (Mars-Avril 585)

Mummol fit choix pour citadelle de la petite ville de *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand de Comminges[2], sans doute sur les conseils du duc Bladaste, qui avait longtemps guerroyé dans ces pays et qui con-

préface aux *Récits mérovingiens*, p. 8, en ces termes : « Mummolus, l'homme civilisé qui se fait barbare et se déprave à plaisir pour être de son temps ? »

En tout cas on voit celui-là en lutte contre Desiderius.

Puis on retrouve Desiderius instigateur, avec Mommol ou Mummol, de la révolte de Gondovald.

Quoi qu'il en soit, Grégoire de Tours, sur Mummulus s'exprime ainsi, dans l'*Histoire des Franks*, liv. v, t. ii, p. 239 : « Mummulus vero patricius Guntchramni Regis, cum magno » exercitu usque Lemovicinum transiit ; et contra Desiderium ducem Chilperici Regis » bellum gessit ».

Nous souhaiterions qu'on nous aidât à élucider la question. N'étaient-ce simplement que deux homonymes? A. C.

1. Grégoire de Tours (Georgius Florentius Gregorius) a été l'inappréciable chroniqueur de cette époque si tourmentée et si confuse. Grâces à lui on a sur cette période des documents originaux offrant les détails les plus caractéristiques.

Dans son introduction aux *Récits mérovingiens*, Augustin Thierry s'exprime ainsi : « Cette période si complexe et de couleur si mélangée a rencontré un historien merveilleusement approprié à sa nature dans un contemporain, témoin intelligent, et témoin attristé, de cette confusion d'hommes et de choses, de ces crimes et de ces catastrophes au milieu desquels se poursuit le déclin irrésistible de la vieille civilisation. Il faut descendre jusqu'au siècle de Froissart pour trouver un narrateur qui égale Grégoire de Tours dans l'art de mettre en scène les personnages et de peindre par le dialogue. » A. C.

2. Naguère chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne. — Frédégaire l'appelle tantôt *Combeninsim urbem (Epitom.*, LXXXIX), et tantôt *Combanem civitatem (Chronic.*, II). — Grégoire de Tours la nomme simplement *Convenas (Hist. Franc.*, VII, 34).

Les premières incursions des envahisseurs des Gaules, ces destructeurs de l'empire

Digitized by Google

naissait la situation particulièrement forte de cette cité, peut-être aussi avec l'espoir d'obtenir le concours des tribus vasconnes, toujours insoumises et hostiles aux Francs. Il s'y rendit en passant par la Vasconie, c'est-à-dire par les pays situés sur la rive gauche de la Garonne, et où la domination des rois mérovingiens était particulièrement précaire. Mais sa retraite fut si précipitée qu'il fut obligé d'abandonner la plus grande partie de ses bagages et ses traînards tant en hommes qu'en chevaux[1].

Lugdvnum Convenarum, ainsi que son nom l'indique[2], était bâti sur une montagne escarpée qui domine la fertile vallée où l'Ourse et la Garonne opèrent leur jonction. Il devait son origine à plusieurs tribus celtibériennes réunies en ce lieu par Pompée l'an 72-71 avant Jésus-Christ, afin de les y fixer définitivement, d'où leur nom de *Convenæ*. La beauté du climat et la fertilité du sol accrurent rapidement la nouvelle colonie, qui s'étendit au loin vers l'Ourse et la Garonne et se remplit de monuments. Trois grandes voies romaines partant de Dax, d'Agen et de Toulouse venaient y converger. Le point auquel aboutissaient ces routes était marqué par une borne milliaire, érigée vers l'an 247, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le pont de Labroquère. La métropole des *Convenæ* était une place forte importante au pied des Pyrénées septentrionales, lorsque Gondovald vint s'y réfugier avec son armée. Elle était environnée de murs et flanquée de hautes tours, selon l'usage romain. Sa grande élévation, son isolement dans la plaine et l'escarpement de ses pentes

gallo-romain, et dont la grande invasion eut lieu en 406, avaient porté une grave atteinte à la prospérité de notre Lugdunum, autrefois si florissant et si populeux. La capitale des Convènes s'étendait en effet dans la plaine, comprenant même le territoire de Valcabrère, ainsi que l'ont attesté les nombreux vestiges de l'époque romaine découverts dans le bourg et aux alentours : des débris d'édifices, des mosaïques, des poteries, parfois des fragments métalliques d'armes ou d'ustensiles. A. C.

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 35 ; *De gloriâ martyrum*, c. 105.

2. Voir, pour cette étymologie, ma *Note sur les Onobrisates*, et *Lugdunum Convenarum* (*Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, année 1886, p. 58 et suiv.), et les observations de M. Julien Sacaze, dans *la Revue de Comminges*, p. 342 et suiv.

Digitized by Google

rendaient son approche très difficile aux machines de guerre. Ses habitants pouvaient d'autant mieux soutenir un long siège, qu'au pied de la montagne jaillissait une abondante source d'eau vive, laquelle avait été tout entière enclose dans une large tour des plus fortes ; de l'enceinte de la ville, une voie souterraine aboutissait à la source, et les habitants pouvaient y faire leur approvisionnement sans être vus ni pouvoir être inquiétés du dehors [1].

A son arrivée, Gondovald fut bien accueilli dans la ville des Convènes, non seulement par son gouverneur, nommé Chariulf, mais encore par la population elle-même qui fit, à sa demande, tous les préparatifs nécessaires pour la résistance et s'approvisionna d'une grande quantité de vivres.

Lorsque ces approvisionnements furent terminés, Gondovald résolut d'enlever aux Convènes la garde de leurs portes et de rester seul maître de la ville pour la confier exclusivement à ses troupes. C'était, en effet, le meilleur moyen de se mettre à l'abri de toutes les défaillances et de toutes les trahisons. En conséquence, il fit répandre le bruit que l'armée du roi Gontran était proche et qu'il fallait marcher à sa rencontre. Les Convènes se disposèrent aussitôt à sortir de la ville et s'avancèrent dans la plaine, ayant à leur tête leur évêque, Rufin. Quand ils furent suffisamment éloignés, Gondovald donna l'ordre à ses soldats de s'emparer des portes de la ville. Ceux-ci les fermèrent aussitôt sans vouloir les rouvrir à la population et firent main basse sur tout ce qui se trouvait dans les maisons. Ils recueillirent, notamment, une si grande quantité de blé et de vin qu'elle leur aurait suffi à soutenir un siège de plusieurs années sans manquer de vivres, au dire des chroniqueurs [2].

Dès qu'ils avaient appris la retraite de l'armée de Gon-

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 34. — Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 69.
2. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 34 et 37. — Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

dovald, les généraux de Gontran s'étaient empressés de mettre leurs troupes à sa poursuite. Ils l'obligèrent à traverser à la nage la Garonne, où elle perdit nombre d'hommes et de chevaux. Mais ils ne purent s'emparer que de quelques chameaux chargés d'or et d'argent et des chevaux fatigués qui avaient été abandonnés sur la rive.

Ils précipitèrent de nouveau leur course en prenant leurs guerriers les plus robustes et en laissant en arrière leurs chariots avec le menu peuple. Ils arrivèrent ainsi jusqu'à Agen où se trouvait une basilique renommée, bâtie en l'honneur de saint Vincent, au lieu même où il subit le martyre. C'était un des sanctuaires les plus vénérés de la Vasconie, et les habitants du voisinage, redoutant l'approche de l'armée austro-burgonde, s'étaient empressés d'y enfermer tout ce qu'ils possédaient de plus précieux pour le soustraire à la cupidité des soldats. Mais ceux-ci ne respectèrent rien, ni la basilique, ni ce qu'elle contenait. Trouvant les portes fermées, ils y mirent le feu. Quand elles furent consumées, ils pénétrèrent dans la basilique et s'emparèrent de tout ce qu'ils y trouvèrent, sans en excepter les vases et les ornements sacrés. Ce sacrilège ne tarda pas à être puni, au dire de Grégoire de Tours. La plupart des pillards eurent leurs mains brûlées par un feu mystérieux et il en sortait une épaisse fumée, comme il arrive dans un incendie. Quelques-uns semblaient possédés du démon : ils couraient comme des fous en blasphémant contre saint Vincent. D'autres se suicidaient en se perçant de leurs propres lances. C'est pourquoi les chefs s'empressèrent de quitter ces lieux et de continuer leur route vers les Pyrénées à la poursuite de l'armée de Gondovald[1].

Arrivés dans la plaine située au pied de la cité des Convènes, ils y dressèrent un immense camp retranché et se préparèrent à assiéger la ville. Tout le pays d'alen-

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 35. — Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

tour fut mis à contribution, et, trop souvent, ravagé. Mais les habitants firent durement expier leurs brigandages aux pillards en mettant à mort ceux qui, poussés par leur cupidité, osèrent s'aventurer trop loin du camp austro-burgonde.

Souvent les assiégeants gravissaient la montagne, s'approchaient des murs de la ville et interpellaient Gondovald à la façon antique. Grégoire de Tours nous a rapporté ces colloques étranges et ils méritent d'être rappelés, car ils sont caractéristiques[1].

— « Est-ce toi », criaient les assiégeants à Gondovald, « qui, aux temps du roi Clotaire, barbouillais en treillis les murailles et les voûtes des oratoires? Es-tu celui que les habitants des Gaules avaient coutume d'appeler le *Ballomer* (c'est-à-dire le prince supposé)? Es-tu cet homme qui, plusieurs fois, à cause des vaines prétentions que tu mets encore en avant, a été tondu par le roi des Francs et envoyé en exil? Dis-nous, au moins, ô le plus misérable des hommes, qui t'a fait venir en ces lieux? Qui t'a inspiré cette audace de venir mettre le pied sur le territoire de nos seigneurs et rois? Si tu as été appelé par quelqu'un, dis-le-nous clairement. Tu le vois, la mort est sous tes yeux; voici la fosse que tu as cherchée si longtemps enfin ouverte devant toi pour t'engloutir dans ta chute. Dis-nous le nom de tes satellites ou fais-nous connaître ceux qui t'ont appelé ».

A toutes ces interpellations insolentes, à toutes ces questions ironiques, à toutes ces menaces injurieuses, Gondovald ne dédaignait pas de répondre. Il s'approchait des murs, se plaçait au haut d'une porte et fournissait avec autant de complaisance que de bonhomie toutes les explications qui lui étaient demandées.

— « Que mon père Clotaire », répondit-il, « m'ait toujours eu en aversion, c'est ce que personne n'ignore; que j'aie eu mes cheveux coupés par lui d'abord, puis par mes

1. *Hist. Franc.*, VII, 36. — Cf. Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

frères, tout le monde le sait. C'est pour ce motif que je me suis enfui en Italie, et, de là, à Constantinople. Partout, j'ai reçu le meilleur accueil, auprès de Narsès, préfet d'Italie, et plus tard à la Cour des empereurs de Constantinople. Je vivais tranquille sur les bords du Bosphore lorsque Gontran-Boson y vint comme ambassadeur de l'Austrasie. Je lui demandai, avec une sollicitude empressée des nouvelles de mes frères. J'appris que notre maison était fort affaiblie et que de toute la famille, il ne restait que Gontran et Childebert, c'est-à-dire un frère et un neveu, les fils de Chilpéric étant morts avec lui à l'exception d'un enfant au berceau[1]. Mon frère Gontran n'avait pas de postérité et notre neveu Childebert n'était pas encore un homme fait. Après m'avoir donné ces détails circonstanciés, Gontran-Boson m'invita en ces termes à rentrer en Gaule : « Viens ; tous les grands du » roi Childebert te demandent, et personne n'a osé souf- » fler un mot contre toi ; car nous savons que tu es fils » de Clotaire, et il n'y a plus en Gaule personne pour » gouverner ce royaume, si tu ne viens toi-même ». Je lui fis beaucoup de présents pour lui témoigner ma reconnaissance de ce qu'il m'avait raconté. Il me renouvela plusieurs fois son invitation de venir au milieu de vous, et, pour m'y engager complètement, il me fit, dans douze lieux saints, le serment que je serais en sûreté dans le royaume franc. J'arrivai donc à Marseille, dont l'évêque m'accueillit avec la plus grande bienveillance, car il en avait reçu l'ordre par des lettres spéciales des seigneurs du royaume d'Austrasie. Je rejoignis le patrice Mummol

1. On a beaucoup argumenté de ces inexactitudes pour essayer de prouver que Grégoire de Tours n'était pas toujours véridique. En effet, Gondovald était arrivé en Gaule à la fin de 582 ou au commencement de 583, et Chilpéric n'est mort qu'en octobre 584. Ces faits ont été précisés par Grégoire de Tours lui-même *(Hist. Franc.*, VI, 24, et VII, 32). Mais ces contradictions ne sauraient nullement infirmer sa véracité. Il se borne à rapporter ce que disait Gondovald, et Gondovald avait tout intérêt à tromper ses auditeurs pour mieux se justifier. Voir à ce sujet la réponse de M. Bordier à M. Lecoy de La Marche, *Sur l'autorité de Grégoire de Tours*, *Correspondance littéraire*, 1862, 25 mars, et son *Histoire des Francs* (t. II, p. 405 et suiv.), ainsi que M. Monod, *Etudes critiques sur l'Histoire des sources mérovingiennes*, p. 117 et 72, n° 1.

Digitized by Google

à Avignon, où il m'attendait comme c'était convenu. Et, si Gontran-Boson a trompé ma confiance et trahi ses serments, s'il est allé jusqu'à enlever mes trésors et se les approprier, je puis du moins jurer que c'est sur ses instances et sur ses promesses géminées que je suis venu en Gaule pour vous faire reconnaître que je suis roi comme mon frère Gontran. Et, maintenant, si, dominé par la colère et par la haine, vous ne croyez pas ce que je vous dis, conduisez-moi à votre roi et je m'en rapporte à son jugement. Si vous ne voulez pas me laisser arriver jusqu'à lui, permettez-moi, du moins, de retourner au pays d'où je suis venu et je m'en irai sans faire de mal à personne. Je prends à témoin de ce que je vous dis Radegonde de Poitiers et Ingeltrude de Tours. Toutes deux vous confirmeront la vérité de mes paroles ».

Tandis que Gondovald parlait ainsi, plusieurs interrompaient ses discours par des injures ou des reproches et quelques-uns lui lançaient des traits empennés. C'était assez dire qu'on ne croyait pas à ses allégations et qu'on le considérait comme un imposteur qu'on traiterait en conséquence.

Il y avait déjà quinze jours que le siège était commencé. Le général Leudégisil avait terminé ses préparatifs d'attaque. Il avait, notamment, fait construire des chariots, couverts de claies et de planches pour garantir ses soldats lorsqu'ils monteraient à l'assaut de la ville. Le signal de l'attaque fut enfin donné, et toute l'armée austro-burgonde se porta contre les remparts.

De leur, côté les assiégés s'étaient préparés de leur mieux. Ils accueillirent les assaillants tantôt avec de grosses pierres qu'ils lançaient sur leurs têtes, tantôt avec de la poix bouillante et de la graisse enflammée. Aux premiers rangs se distinguait le fameux évêque Sagittaire qui ne dédaignait pas de se jeter dans la mêlée et de frapper les ennemis avec de gros quartiers de roche.

Digitized by Google

On se battit jusqu'à la nuit sans résultats appréciables, et l'armée austro-burgonde quitta les murailles de la ville pour rentrer dans son camp retranché.

Toutefois, le duc Bladaste augurait mal de l'issue du siège, et il savait Leudégisil capable de ne pas épargner la vie aux vaincus. Il résolut de profiter de la nuit pour s'enfuir. Mais les portes étaient soigneusement gardées. Il usa alors de subterfuge. Il mit le feu à la maison de l'église et profita du désordre occasionné par l'incendie qu'il avait allumé pour s'échapper pendant que les assiégés étaient occupés à l'éteindre[1].

Le lendemain, au matin, l'armée austro-burgonde recommença son attaque. Ses efforts ne furent pas plus fructueux que la veille. Craignant de ne pouvoir prendre la ville par la force, Leudégisil essaya de s'en emparer par la ruse. Et comme il redoutait surtout l'habileté bien connue du duc Mummol, il lui envoya des émissaires pour lui conseiller de se soumettre.

— « Reconnais ton maître », lui disait-il dans son message, « et sors enfin de ton aveuglement; quelle folie te captive et te retient auprès d'un inconnu? Ton épouse a été faite prisonnière; tes fils ont été probablement mis à mort. Où cours-tu? qu'attends-tu, sinon une chute certaine? »

Mummol parut ébranlé. Voyant que son entreprise était devenue bien précaire, il répondit que, s'il pouvait compter sur la vie sauve, il consentirait à cesser les hostilités.

Pendant que les messagers retournaient rendre compte de leur mission à Leudégisil, Mummol s'empressa de faire appeler l'évêque Sagittaire, Chariulf et Waddon pour leur faire part de la communication secrète qu'il venait de recevoir, et arrêter ensemble le parti à prendre, le plus utile à leur intérêt personnel. La délibération fut courte.

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 37.

Digitized by Google

Mummol leur déclara que toute résistance était impossible.

— « Je le vois », dit-il, « notre règne est fini, notre puissance est tombée. Il ne reste plus qu'une chose à faire : c'est de nous soumettre si Leudégisil nous promet la vie sauve ».

L'évêque Sagittaire, Chariulf et Waddon approuvèrent la motion de Mummol, et tous quatre se rendirent à l'église pour s'y faire des serments réciproques. Ils s'engagèrent, si on leur garantissait la vie sauve, à renoncer à soutenir la cause de Gondovald, et même à livrer le prétendant au roi de Burgondie.

Quand les envoyés de Leudégisil revinrent, ils promirent aux conjurés toute sûreté pour leur vie. Mummol insista pour avoir des garanties spéciales à cet égard. Elles furent données sous la foi du serment.

— « Eh bien », dit Mummol, « à cette condition, je vous livrerai Gondovald, je reconnaitrai comme mon seigneur et maître le roi de Burgondie, et je me présenterai devant lui pour solliciter ma grâce et l'assurer de ma fidélité ».

Les députés burgondes parurent satisfaits de la promesse qui leur était faite. En échange, ils lui jurèrent de le prendre sous leur sauvegarde; et, dans le cas où ils ne pourraient obtenir sa grâce du roi Gontran, ils lui promirent par serment de lui procurer asile dans une église, afin qu'il ne pût être puni de mort. Rendez-vous fut pris pour la remise de Gondovald à l'une des portes de la ville entre les mains des officiers de l'armée austro-burgonde.

Aussitôt après que les députés se furent retirés, Mummol se rendit auprès de Gondovald avec l'évêque Sagittaire et Waddon, et lui dit :

— « Nous t'avons juré fidélité, et nous nous sommes dévoués à toi de la façon la plus complète. Mais la résistance n'est plus possible, et nous venons te donner un conseil salutaire. Quitte cette ville et va te présenter à ton frère Gontran, comme tu en as si souvent manifesté le désir. Nous venons de conférer avec ses députés, et ils

Digitized by Google

nous ont assuré qu'il te considère comme un de ses meilleurs appuis, et qu'il ne veut pas te perdre parce qu'il ne reste que peu de personnes de votre race ».

Gondovald ne se laissa pas tromper par ces paroles. Il comprit qu'il était trahi et versa d'abondantes larmes.

— « C'est pourtant sur votre invitation », s'écria-t-il, « que je suis venu dans ces Gaules avec mes fils et mes trésors consistant en une grande quantité d'or, d'argent et d'objets précieux. Une partie m'a été volée par le duc Gontran-Boson, et l'autre est retenue à Avignon. Après Dieu, j'avais placé en vous toute ma confiance, je vous avais remis l'exécution de mes projets, et c'est par vous que j'avais toujours désiré régner. Maintenant, c'est avec Dieu que vous aurez affaire, si vous m'avez menti : qu'il juge entre vous et moi ».

Mummol essaya de se disculper et de rassurer Gondovald.

— « Il n'y a aucune fraude dans nos discours », répliqua-t-il. « A la porte de la ville t'attendent de braves guerriers qui ne veulent pas te tromper davantage. Remets-toi entre leurs mains. Seulement, pour ne pas avoir un air de jactance qui pourrait les blesser, quitte mon baudrier d'or dont tu es ceint. Prends ton épée que voici, et rends-moi la mienne ».

— « Ce n'est pas sans de tristes soupçons que j'entends ces paroles », reprit Gondovald, « et que je me vois dépouiller des objets que j'ai reçus de toi et que j'avais tenus, jusqu'à présent, pour des gages de ton amitié ».

Mummol protesta de nouveau contre les craintes de Gondovald, et jura qu'on ne lui voulait aucun mal.

Gondovald quitta son baudrier et son épée pour les remettre à Mummol, et, sans ajouter d'autres paroles, mais non sans être en proie aux plus tristes pressentiments, il se laissa conduire jusqu'à la porte de la ville où l'attendaient Ollon, comte de Bourges, et Gontran-Boson, avec une escorte[1].

1. Grégoire de Tours, *Hist. de Franc.*, VII, 38. — Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

Dès que Gondovald eut franchi le seuil de la porte, Mummol se hâta de la refermer et de la faire barricader très solidement. Gondovald n'eut plus d'illusion sur son sort quand il se vit livré à Gontran-Boson. Il leva les yeux vers le ciel en s'écriant :

— « Juge éternel, véritable vengeur des innocents, Dieu de qui procède toute justice, toi qui confonds le mensonge et qui n'admets ni la fourberie, ni les ruses de la malice, je te recommande ma cause et te prie de me venger promptement de ces hommes qui, malgré mon innocence, m'ont livré entre les mains de mes plus cruels ennemis ».

Après ces mots, il fit le signe de la croix et descendit les pentes de la montagne avec ses gardiens en se dirigeant du côté du camp austro-burgonde. Il marchait le premier. Le comte Ollon le suivait de près avec son escorte. L'arrière-garde était formée par Gontran-Boson et sa troupe.

Arrivé en face d'un précipice, le comte Ollon poussa violemment Gondovald qui ne s'attendait pas à cette attaque et le fit tomber dans les profondeurs du gouffre, la tête la première, en disant ironiquement à ses soldats :

— « Voilà votre Ballomer ; voilà celui qui se dit fils et frère de roi ! »

Mais un rocher arrêta Gondovald dans sa chute. Ollon lui porta alors un coup de lance dont l'effet fut amorti par les annelets de la cuirasse. Gondovald se releva vivement et s'efforça de regagner la ville en escaladant les rochers à pic qui l'entouraient. Gontran-Boson ne lui laissa pas le temps d'atteindre la porte d'entrée vers laquelle il se dirigeait. Saisissant une lourde pierre, il la lança sur Gondovald qu'il atteignit à la tête, l'abattit sur le sol et le tua sur le coup.

Tel est le récit de Grégoire de Tours[1], confirmé par Frédégaire[2]. La tradition indique encore l'endroit où fut

1. *Hist. Franc.*, VII, 38. — Cf. Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.
2. *Epitom.*, LXXXIX, et *Chronic.*, II.

Digitized by Google

commis le meurtre. C'est un roc saillant qui surplombe un profond précipice situé au couchant de la ville. Il porte le nom significatif de *Matacan*, qui signifie, dans l'idiome du pays, « tue-chien ».

A peine Gondovald fut-il mort, que tous les soldats accoururent pour se jeter sur lui. Chacun voulait le percer de sa lance ou lui adresser une injure. On l'attacha par les pieds à une corde et on traina son cadrave dans tout le camp austro-burgonde. On lui arracha les cheveux et la barbe, et, finalement, on rapporta son cadavre dans le lieu même où il avait été tué et on l'y abandonna sans sépulture.

Ainsi mourut ce malheureux Gondovald, lâchement assassiné par celui-là même qui était allé le chercher jusqu'à Constantinople pour en faire l'instrument des intrigues austrasiennes, abandonné de tous ses complices, et, en particulier de Mummol, qui l'avait promené dans toute l'Aquitaine pour fomenter la révolte de nos provinces méridionales contre la domination du roi des Burgondes. Et sa mort survenait juste au moment où un envoyé de Frédégonde, nommé Cuppa, venait d'arriver à Toulouse, non seulement pour y chercher sa fille Rigonthe, mais encore avec la mission de gagner les bonnes grâces de Gondovald, de lui amener le prétendant et de lui proposer même de se marier avec elle[1]. Gondovald avait donc été, tour à tour, recherché en mariage par Brunehaut[2] et par Frédégonde en vue de la domination qu'elles disputaient à Gontran en attendant de se la disputer entre elles. C'est assez dire quel rôle important Gondovald aurait pu jouer dans les Gaules s'il avait eu plus de caractère, de résolution et d'audace, et s'il avait été vraiment secondé par les populations de nos provinces méridionales.

Gondovald parti, les chefs de son armée n'eurent plus qu'une préoccupation, celle de se partager ses dépouilles. Ils passèrent la nuit à rechercher tous les trésors que

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 39, et Valois, *Rerum francicarum*, l. XXII, p. 223.
2. Id. id. IX, 28, id. id. l. XII, p. 231.

Digitized by Google

pouvait contenir la ville. Ils s'emparèrent même des vases et des ornements de l'église. Le lendemain, au point du jour, ils ouvrirent les portes aux assiégeants qui se précipitèrent dans les rues et massacrèrent tous les habitants. Personne ne fut épargné, pas même les prêtres et les clercs qui les servaient. Les Austro-Burgondes les poursuivirent jusque dans les églises, au pied même des autels. Après qu'ils eurent tué tous les habitants « de manière à ne laisser rien qui fut en vie », suivant l'expression du chroniqueur[1], ils mirent le feu à la ville, et, bientôt, il n'y eut plus un seul édifice debout. Palais, maisons, églises, remparts, tout fut saccagé, détruit, brûlé, dispersé. Ils n'en laissèreut que l'emplacement absolument vide, et il resta de longs siècles ainsi, car ce ne fut qu'en 1085, que saint Bertrand, évêque de Comminges, y réédifia une nouvelle ville à laquelle il donna son nom et qui devint la principale cité du comté.

Bon DÉSAZARTS.

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, VII, 38. — Cf. Aimoin, *Gesta Franc.*, III, 70.

Digitized by Google

DOLÉANCES

PRÉSENTÉES AU MARÉCHAL DE MATIGNON, LIEUTENANT DU ROI EN GUIENNE

PAR LES DÉPUTÉS DE

COMMINGES, RIVIÈRE-VERDUN, etc.

AVEC LA RÉPONSE DU MARÉCHAL

Agen, 12 mars 1587

Parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris, le volume du Fonds Français côté sous le n° 3,356 [1] contient un certain nombre de lettres adressées par Henri III et Catherine de Médicis à Jacques de Goyon comte de Matignon, maréchal de France, et lieutenant du roi en Guienne, à partir de l'année 1580. Ces pièces sont intéressantes; elles prouvent surtout la confiance que mettait la Cour dans les hautes qualités et le dévouement de ce capitaine, « le mieux né et le plus acquis » à la patience que j'aie jamais veu, et très habile », dit Brantôme.

Le Maréchal de Matignon, né le 25 septembre 1525, à Lonlay en Normandie, mort le 27 juin 1597, à Lesparre en Guienne, avait montré dès son jeune âge une grande bravoure sur les champs de bataille. Les entreprises qu'il dirigea bientôt lui-même révélèrent un tacticien prudent et résolu, sachant profiter de toutes les circonstances, ne laissant rien au hasard, plus jaloux d'arriver sûrement au but avec une sage lenteur que de se distinguer par des coups d'audace et par des expéditions

1. Un volume in-folio, relié en maroquin rouge, aux armes de Béthune-Sully.

Digitized by Google

menées avec promptitude. Ce genre d'esprit le rendait de plus très apte au maniement des affaires qui demandent autant de réflexion que de patience. Catherine de Médicis employa Matignon dans des négociations difficiles et lui confia des missions délicates. Dans toutes ces démarches, il sut montrer une rare discrétion, une extrême souplesse et les talents d'un fin diplomate. Il usa de ces avantages naturels aussi bien pour le service de ses maîtres que pour l'avancement de sa fortune. Dans une époque d'incertitudes continuelles où les chances de la guerre pouvaient amener le triomphe de l'un ou l'autre parti, tout en demeurant fidèle, le Maréchal conserva la clairvoyance suffisante pour ne jamais se compromettre au delà des limites que son habileté politique lui conseillait de ne point franchir.

Pendant les dix-sept années que dura son administration en Guyenne, de 1580 à 1597, Matignon sut maintenir l'autorité royale sans avoir recours aux violences. Tolérant et ferme à la fois, il contint les Réformés par des concessions faites à propos, et les gagna même par d'équitables mesures. A l'avènement d'Henri IV, qu'il fut un des premiers à reconnaître, il triompha des Ligueurs de la province, il apaisa les esprits, et il rendit au Roi les plus utiles services.

A la suite des lettres adressées au Maréchal, nous avons trouvé, page 67 du volume cité plus haut, un document inédit jusqu'à ce jour — nous le croyons du moins — et qui nous a paru devoir figurer dans la série des pièces historiques pouvant intéresser la Gascogne et notamment le comté de Comminges.

C'est un cahier de doléances présentées au Maréchal de Matignon par les députés de Comminges, Rivière-Verdun, Condomois, etc., assemblés, le 5 mars 1587 et jours suivants, d'ordre du Roi, dans la ville d'Agen, pour aviser aux moyens de venir en aide à la Couronne et de remédier aux malheurs des temps.

Digitized by Google

La publication de ce titre, qui fait connaitre tant de maux et de souffrances, permet de constater une fois de plus la profonde détresse que les guerres religieuses du XVIe siècle avaient occasionnée dans notre pays.

Baron DE LASSUS.

Mémoire présenté au Maréchal de Matignon par les Députés de Comenge, Rivière-Verdun, Condomois, Armagnac, etc., avec la réponse du Maréchal.

Les depputés et seindicz des pais et provinces de Comenge, rivière Verdun, Condomois, Armagnac, Gaure, Astarac et aultres villes et collectes particulières desdictz pais evocqués et assemblés en ceste ville d'Agen les cinquiesme, sixiesme, septiesme, huictiesme et aultres jours consecutifz du mois de Mars mil cinq cens quatre-vingtz-sept, par commission expresse du Roy et mandement de vous, Monsieur de Matignon, mareschal de France, commandant generallement pour Sa Majesté au duché et gouvernement de Guyenne pour entendre les vouloir et intention dudict seigneur et ce qu'il vous a pleu nous remonstrer pour le bien de son service, repos et solagement du publicq, appres avoir entendeu la lecture des lettres patantes de commission de sadicte Majesté, données à Paris, le troisiesme Janvier dernier, a vous adressantes, pourtant mandement aux seneschaulx, seindicz et depputés des provinces de ceste generalité de Guyenne de assambler, advizer de pres pour retrancher les grandes despences qui ce font audict pais et aulx moyens propres et convenables pour conserver icelluy soubz l'authorité de sadicte Majesté et y faire cesser les oppressions, coursses et ravages des ennemys rebelles et les contributions en deniers qu'ilz prennent a force sur ses bons subjectz. Entendeu aussy les remonstrances

Digitized by Google

que de vive voix par vous, Mondict sieur, ont esté faictes en plaine assamblée, mesme l'assurance qu'il vous a pleu nous donner de vostre bonne affection et ycelle au solagement et repos du publicq et du desir que vous avés de delivrer ces pouvres pais de dela la riviere de Guaronne de la dure et insuportable oppression et tirannie desdictz rebelles et, a cest effaict, au plus tost mettre vostre armée en pied et attacquer les lieux et forteresses par eulx occuppés dont vous demandés la liste, ayans lesdictz depputés a part soy et entre eux communicqué, ont advisé de vous respondre et faire les remonstrances et plainctes dont ilz sont chargés ainsy que suicts afin que par vous y soict entré esguard et pourveu comme vous verrés estre a faire.

En premier lieu vous suplient tres humblement, Monsieur, vous represanter et croire qu'ilz et les habitans de leurs pais ont esté et sont tres humbles, bons et fidelles serviteurs et subjectz de sa Majesté, disposés d'emploier vye et moiens pour le bien de son service et desirent continuer tousjours en la mesme subjection, fidellité et debvoir ainssy que l'effaict tesmognera lors et a mezure qu'ilz en recepvront les commandements de vous, Mondict sieur.

Comme aussy leurs actions et bons deportemens dont lesdictz pais et provinces, chascun endroict soy, ont uzé despuis et durant les troubles et guerres civilles qui ont eu cours et continué en ce royaulme puis vingt-sept ans en peuvent tesmogner, ayantz employé tous leurs moiens sans rien espargner, soict pour le payement de plusieurs grandes impousitions et levées de deniers, contributions de maguezin de vivres qui ont esté faictes sur eux, soict pour tenir et conserver lesdictz pais et villes soubz son authorité et obeyssance ou lorsque quelcune avoit été surprinse des ennemys, a la recovrer de leurs mains et remettre en l'obeyssance de sadicte Majesté comme ilz ont faictz a leurs costz et despens sans estre secoreus ny aydés de personne ou d'aulcuns aultres puis ausquelz

Digitized by Google

neantmoingz et a tout ce royaulme ilz ont aydé en pareilhe necessité et affaires.

Oultre les contributions, grandes pilheries, ravages et rensonnemens que lesdictz rebelles pandant ledict temps ont faict et continuent encores sur ledict pais, ne se contentant de ce, ains commendent aulx consulatz de leur apporter les propres deniers des tailhes de sa Majesté a peyne d'y estre contrainctz par la force de la guerre et est a craindre sy par vous, Monsieur, n'y est pourveu que ce malheur arrive, et desja en aulcuns pais et receptes une bonne partie des deniers imposés et levés ont esté prins et volés en les apportant a la recepte. D'ailheurs, les foules et oppressions receues par le passaige, séjour et demeure des gens de guerre, tant a pied que a cheval d'un et d'aultre party et mesmes les armées qui y ont esté et sejourné soubz les charges de Messieurs de Montluc, de la Valette, de Vilars, de Biron, vous predecesseurs lieutenantz de Roy, ainsi qu'il vous est notoire.

Et encores que les pertes passées leur ayent aportté beaucoup de préjudice, que touttesfois celles qu'ilz ont encoreu pendant ceste guerre que les ennemys ont demeuré ung temps maistres de la campagne et avec de canons, attacqué villes forssées et prinses, pilhé tout le pais, leur sont insuportables et de surpois, ceste presante année, la plus pouvre et esterille en fruictz et en touttes commodictés que ayst esté, il a cinquante ans et en laquelle les fleaux de Dieu sont plus frequens, ilz ce voyent plus tourmentés et afligés que jamais, ayant une armée royalle sur les bras qu'il fault norrir et payer ores qu'ilz n'en ayent moyen ni commodicté et de laquelle ilz n'ont resenty quasy que despens ; la preuve de ce est évidente et en ayde d'icelle est considerable, la tres grande multitude de pouvres que l'extérillité de l'année et desordre de la guerre a produict en la campagne, lesquelz pressés d'une extreme faim ce sont jectés a troupes dans les villes et villages que force est ou de pityé ou, pour obeyr aulx arrestz des Courtz de

Digitized by Google

parllement, et les norrir et allimenter et, pour cest effaict imposer sommes de deniers.

De maniere que ses miseres ont reduict le peuble principalement le tiers estat au dernier poinct et sans nul moyen sy que plusieurs lieux et maisons demeurent inhabittés, desertz et abandonnés de leurs vraiz maistres et legitimes pocesseurs qui mandient le pain pour Dieu; le laborage discontinue et la plus part des terres hermés, et ce qui agrave leur maleur est qu'ilz ne voyent que recommensser leurs doleurs sans aulcun espoir de repos que celluy qu'ilz esperent de la clemence et benignité de Dieu et de ce qu'il vous a pleu asture, Monsieur leur assurer et promettre.

Pour a quoy parvenir et satisfaire au commandement du Roy et vostre dominant advis sur le premier poinct qui conciste au retranchement des despences de cedict pays, lesdictz depputés vous supplient tres humblement, Monsieur, considerer que lesdictes despences ce prennent sur les deniers de sa recepte ou de la foule du peuble; pour le premier, ilz ne peuvent vous en donner aultre advis pour n'en avoir congnoissance certaine, mais de ce, Messieurs des finances vous en pourront esclaircir.

Au segond, vous pouvés, Monsieur, faire cesser les contributions et aultres foules du peuble que les ennemys font par la force d'une armée bien policée avec laquelle il ce pourra, non seulement cela, mais encores recorre les villes et lieux ocuppés qui vous seront bailhés par liste et denombrement appart par les depputés de chascun pays et pendant que l'armée exploictera en ung endroict, mettre et establir guarnizons ez villes eslognées de la et proches des ennemys pour esviter les coursses et ravages d'iceux.

Et pour subvenir a la despence necessaire et fraiz de ladicte armée qui est le segond chief desdictes patantes sera vostre bon plaisir, Monsieur, vous ayder en premier lieu dés deniers des tailhes ordinaires de sa Magesté,

Digitized by Google

mesmes des cartiers de Janvier ja levé et prochain d'Avril.

Parelhement, des deniers des decimes que le clergé de ce pais paye au Roy, attendeu que c'est pour le bien de son service et conservation du pais et subjectz soubz son obeyssance, le tout soubz le bon plaisir dudict seigneur.

Davantage, qu'il vous pleust, Monsieur, interpeller lesdictes gens du clergé et iceux admonester d'ayder volontairement a ceste sy saincte et necessaire deliberation, de quoy estans bien zellés et affectionnés, ilz ne ce excuzeront veu qu'il y va de l'honneur de Dieu, service du Roy, conservation de nostre religion catholicque et de leurs biens et vye et de tout le publicq.

Aussy, Monsieur, il y a plusieurs des ennemys bien riches et oppulens tant en fons qu'en meubles que les aulcuns ont latictés et cachés ou bailhés en garde a de catholicques qu'il vous plaise, selon l'intention et edictz de sa Majesté en ordonner la recerche par telz que bon vous samblera et vous en ayder a ceste mesme despence.

D'abondant, si vous plaisoyt, Monsieur, et a Messieurs les tresoriers generaulx, ordonner une curieuze recerche contre les recepveurs des tailhes et tailhon particulieres et leurs commis de plusieurs pais, ce trouvera que la pluspart n'ont compte et sont encores en reste de plusieurs notables sommes de deniers qui ont esté levés puis huict ou dix mois de quoy vous pourriés aussy ayder.

Lesdictz depputés vous suplient tres humblement, Monsieur, vouloir entrer en consultation et le faire entendre à sa Majesté, que comme le bien qui sortira de ceste deliberation sera commung a touttes les provinces de ce royaulme, estre aussy raysonnable que chascun d'icelles y apporte de ses moiens, le tout avec telle proportion que le fort porte le foyble et la provinee plus folée solagée.

Et oultre tout cela et plusieurs aultres moyens dont vous pourrés ayder sans toucher au pouvre tiers estat

Digitized by Google

qui est si affligé et sur lequel tout le sort tumbe lesdictz depputés ayant veu l'estat de vostre dicte armée que vous a pleu leur communicquer et que vous desirés employer la despence de laquelle revient a bien plus de cinquante mil escuz tournoiz. J'açoict qu'ilz ne soient venus guarnis de pouvoir suffizant pour entrer en aulcuns offres touchant la subvention et entretennement de ladicte armée qui est sur le pais dela riviere, vivant à discretion et a la tres grande foulle du peuble, moingtz pour vous accorder les sommes que pour ceste occasion il vous a pleu leur demander; que d'ailheurs tous les seindicz de ceste generalité ne sont veneuz, combien qu'il feust necessaire comme il vous a esté represanté; touttesfois, puis qu'il ne vous plaist differer l'assamblée a aultre temps pour monstrer de leur bon zelle et affection au service de sa Majesté et a ceste cause nonobstant l'extreme pouvreté du peuble qui auroict plus de besoing de solagement et descharge de touttes impositions que de surcharge, au cas ou vous, Monsieur, de vostre authorité, ordonnerés l'imposition de soixante mil escuz qu'il vous a pleu demander sur les seindictz de la generalité de Guyenne pour subvention et ayde aulx frayz de ladicte armée, ilz s'efforceront, par tous moiens possibles, a faire trouver bon a leurs pais et villes d'en payer et fornir chascun sa pourtion et cote par emprunt ou aultrement dans deulx mois prochains, sy tant est que la guerre continue afin de les emploier à ce qu'est dict sans prendre davantage d'eux, soict en argent ou en vivres par forme de magazin duquel ilz demeureront quictes, ou aultrement et à la charge aussy d'estre teneus quictes et deschargés des restes des impositions faictes ez années precedantes et que de ce faire, il vous plaize, Monsieur, et à Monsr le general Gourgues, en donner advis a sa Majesté, lequel sieur general leur en bailhera bonnes assurances ainsy que d'aultres fois il a faict et en attandant ce qu'il aura pleu a sa Majesté en ordonner, tenir en

Digitized by Google

surseances touttes contrainctes et executions desquelles lesdictz pays ont esté fort travailhiés.

Mais qu'il vous plaize aussy ordonner que ladicte somme sera esgualement et en la forme de la tailhe ordinaire cothizée sur touttes les receptes de ladicte generallité de Guyenne sans nul exempter, mesmes dela la riviere et sans que l'un pais, ville, collecte ou recepte soict teneue pour la pourtion de l'aultre ny puisse estre contraincte ny les corps des pais pour les aydes.

Et pour faire la levée desdictz deniers vous plerra, Monsieur, commettre telz personnaiges qu'il vous plerra, suffizans et bien cautionnés, lesquelz seront teneus et s'en obligeront en randre compte particulierement ausditz pays oultre le compte que de ce ils doibvent randre a sa Majesté, attendeu que les deniers sortent de leurs boursses et substances.

Comme aussy a l'employ desdictz deniers y seront presens et acistans ung ou deux personnes et tant que sera besoing, dudict tiers estat qu'il vous plerra leur permettre depputer et aguager, et les guages cothizer avec ladicte somme afin qu'en l'employ desdictz deniers y aye plus de mesnagerie joinct que le service du Roy en sera mieux faict.

Que moyennant ce, il vous plaize, Monsieur, faire tenir l'ordre et dissipline militaire et a tous gens de guerre vivre et ce contenir selon les ordonnances de sa Majesté et reglement qu'il vous plerra d'en faire sans rien prandre sur le peuble de gré a gré et en payant.

Aussy, Monsieur, lesdictz depputés vous font tres humble requeste a ce qu'il soict vostre bon plaisir ordonner que eulx et aultres seindicz et depputés des pais et provinces de votre gouvernement pourront librement et seurement venir vers vostre Grandeur pour les affaires de leurs charges ou aultres particuliers sans pouvoir estre arrestés ny emprisonnés par Messieurs les recepveurs ou leurs commis ou aultres et pour quelque cause ny ocazion que ce soict, durant qu'ilz seront pres de vous ny

Digitized by Google

allans ou revenantz par les chemins, en faisent les deffences necessaires et eux et les habitans dudict pais, du plus grand jusques au plus petit prieront continuellement Dieu pour vostre prospérité et sancté et pour l'advancement de vous sainctes entreprises.

CLAVERYE et A. COUZIN, pour le pais du Condomois.
LA HILLÈRE, sindiq de la noblesse de Commenge.
SEGUARRANE, pour les nobles d'Astarac.
VIBANT, pour l'ordre estant d'Estarac.
VIGUIER, pour le marquisat de Fimarcon.
D'INAIRAC, deputé de la Conté de Commenge.
A. PAGET, deputé pour la ville et collecte d'Aisx.
CASSAIGNAU, député pour rivière Verdun.
POYSSIN, député de Gaure.
DEPEGOURIE, deputé pour Fleurance.
L. GRILLET, deputé pour Lespoy. (?)
DESPICT et CAZALLE, pour Astarac.
PÉTARENQUE, deputé pour la Gaure.
CAZEAUX, deputé pour B^ac^.
COLOMÉS, pour la ville de Mirande.
DEGIMAT, pour Vic.
PENOUHAY, pour Vic-Fezensac.
PANGE BESSAIGNET, pour Vic, etc., etc.

Et le 12e jour des moys et an susdictz, ledict sieur Mareschal ayant veu le precedant cayer ha declaré ny pouvoir respondre moins fere le service du Roy au fayt de la guerre della la riviere de la Garonne a cause que lesdictz depputés n'entrent en offre deuemant callifié et que partant, sa Majesté y pourvoyrra, et ce pendant il faudra que son armée vive sur le pais à la grande foule du peuple si mieux lesdictz depputés ne taschent luy fere fournir sur ladicte generalité de Guyenne la somme de vingt et huict mille escuz sol par moys et pendant six moys prochains sy tant est que la guerre continue, sur quoy a requis lesdictz depputés en donner advis et pour-

Digitized by Google

veoir au soulagement de ceux qui ont l'armée sur les bras.

Et apres que lesdictz depputés ont dit chascun leur advis particulier, sont venus d'ung accord et mesme advis que ou Mondict s^r le Mareschal de l'authorité du Roy et sienne ordonnera l'imposition de ladicte somme de vingt et huict mille escuz par moys et pendant les six moys prochains sur ladicte géneralité de Guyenne si tant est que la guerre dure pour subvention et ayde aux frais de la guerre oultre les deniers qu'il ha pleu au Roy impozer ceste presente année au fur de la taille a la maniere acoustumée de laquelle dicte somme de vingt-huict mil escus, les pays de Quercy et Rouargue en porteront la somme de huict mille escus par moys et les vingt mille escus restans sur tout le reste de ladicte generalité de Guyenne, ils s'efforceront par tous moyens a eux possibles le fere trouver bon aux pays de leur delegation et que neantmoins chascun pays endroict soy face bons les deniers de leur cotte, nonobstant les villes et lieux occupés et sauf a chascun d'eux leur recours et le remboursement a quoy se monteront les taux des lieux occupés pour les exiger et recouvrer en temps et lieu, payables, les sus dictes sommes de cartier en cartier dont le premier escherre au premier jour du moys de May prochain et que moyennant ce, lesdictz pais sont quittes et examptz de toutes aultres impositions qui se pourroient impozer ou lever soyt pour vuivres et magasins ou aultres ensemble de toutes contributions particulieres et qu'il plaise a Mondist sieur respondre aucdictz depputés sur le contenu des articles dudict cayer precedant.

Poyssin, deputé de la Conté de Gaure.
Claverye, pour Condomois.
d'Inairac, deputé de Comenge.
A. Couzin, deputé de Condomois.

Surquoy, mondict seig^r le Mareschal, par l'advis des

Digitized by Google

seigneurs et officiers du Roy pres de luy, leur a dict et declaré qu'il acceptoit les offres faictz par lesdictz sindicqz et depputés et accorde soubz le bon plaisir de sa Majesté qu'il fera expedier les commissions pour le departement, imposition et levée de ladicte somme de vingt-huit mil escuz par moys, oultre les deniers ordonnez par sa Majesté estre levés par les commissions de ses tailles et pour six mois si tant la guerre dure, paiables a deux cartiers et termes dont le premier terme escherra au premier jour du moys de May prochain et l'aultre au premier jour de Juillet ensuivant et a la charge que chascun pais endroict soy fera bon les deniers a quoy le pais sera taxé nonobstant les lieux et villes occupez par les ennemis, sauf a eulx leur recours pour estre remboursez et indemnisez des sommes a quoy se monteront les taxes des lieux occuppez pour les exiger et recouvrer en temps et lieu comme ilz verront estre a faire et que les deniers seront prestz et mis es mains du recepveur general de Bourdeaux ou son commis en l'armée et moiennant ce qu'ilz demeureront deschargez de touttes impousitions qui ce pourroient cy après faire pour les vivres et magasins ensemble des contributions particullieres et neantmoingz pourront lesdictz sindicqz et depputés commettre ung personnage de suffisance et quallité requise pour ce tenir pres de mondict s^r le Mareschal et assister a la distribution qui ce fera desd. deniers affin qu'ilz ne puissent estre destournez a aultres effectz et usaiges. Et quand aux restes deubz par ledict pais des années passées, leur a esté accordé que sur les remonstrances particulieres qui y ont esté faictes par chascun desdictz pais, mondict seig^r le Mareschal en escrira et donnera advis au Roy pour le surplus d'y avoir esgard hors mis ce qui est deub de l'année passée mil cinq cens quatre vingtz six; pour le regard de laquelle seront tenus lesdictz pais chascun endroict soy de paier ce a quoy ce monte lesdictz deniers suivant les lettres patentes et commissions envoiées audict pais et chascun d'eulx. Ce qu'ayant esté entendu par

Digitized by Google

lesdictz sindicqz et depputés ont esté permis de faire leur debvoir et remercié humblement mondict seigr le Mareschal.

Fait a Agen, ce 12e jour de mars 1587.

MATIGNON.

Bibl. Nle, F. Fr., no 2 356, fo 67.

Digitized by Google

RELATION DE LA MISSION

FAITE EN 1642

EN LA VALLÉE D'ARAN

Nous avons déjà publié dans le *Bulletin de la Société Ramond*[1], un mandement de l'an 1724, adressé au clergé de la vallée d'Aran (Espagne), par Monseigneur Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, par lequel cet évêque renouvelle les règlements et ordonnances adressés au même clergé le 23 Septembre 1646, par son prédécesseur Monseigneur Gilbert de Choiseul du Plessis Praslin.

Le mandement de Monseigneur du Bouchet, que nous avons découvert dans les archives de l'église de Bosost, n'est malheureusement pas complet — quelques feuillets ont été égarés — mais, soit dit en passant, nous croyons être sur les traces de ce désiré complément. Les recherches que nous faisons depuis bientôt quatre ans pour le retrouver ont été l'occasion de la découverte de la curieuse pièce que nous offrons aujourd'hui au lecteur[2]. Elle a pour titre : *Relation de la Mission faite en la vallée d'Aran le 8me de juin, jour de la Pentecôte 1642.*

Elle donne une idée assez exacte de l'état civil et religieux dans la vallée d'Aran à cette époque ; nous ne serions pas étonné que cette situation écœurante n'eût provoqué, et la mission de 1642, et les règlements et ordonnances de 1646.

Comment pourrions-nous, en effet, avec nos mœurs actuelles comprendre qu'un individu excommunié force son confesseur à l'absoudre, pistolet au poing ? Également, pourrions-nous croire que, dans un aussi petit pays que l'est cette vallée, plus de cent meurtres y furent commis en moins de douze ans, et tant d'autres choses que nous ne trouverons pas moins extraordinaires ?

En copiant ce document, nous avons cru bon de redresser quantité d'inversions, désagréables pour la lecture courante de cette relation, et pour la même raison nous avons cru plus commode d'admettre la prononciation qu'on appela jadis « *courtisanesque* », en substituant la syllabe *ais* à la syllabe *ois*.

« *Qui dit François dit courtois* » était une ancienne devise de notre chère France ; néanmoins, si l'on a banni le mot *François*,

1. *Bulletin de la Société Ramond*, premier trimestre de l'année 1888.

2. Nous la devons à l'aimable obligeance d'un excellent ami, savant érudit et chercheur infatigable, qui l'a découverte dans les archives de la ville d'Auch où elle existe sous le numéro 11, liasse 72.

Digitized by Google

reste toujours, au moins pour la rime, celui de *Gaulois*, qui a été son devancier avec non moins d'honneur.

Nous avons cherché à être aussi littéral que possible tout en en rendant la lecture plus facile, ce qui n'enlève certainement rien à l'authenticité des fait relatés.

Pourrons-nous dire que l'auteur de ce document est un anonyme ? Oui et non : oui, parce que la pièce n'est point signée; non, parce que l'auteur se trahit à chaque page en nous racontant avec tant de familiarité des faits dont seul le P. Forcaud, missionnaire, pouvait avoir eu aussi intime connaissance.

A l'honneur des Aranais et pour être juste à leur égard, nous devons dire que toutes choses ont complètement changé depuis 1646.

La conduite et l'accueil charitable et bienveillant du clergé actuel ne laissent rien à désirer.

Les rapports que l'on peut avoir avec les indigènes de toutes les classes sont aussi des plus sympathiques.

B. Bernard.

Luchon, le 11 Mai 1893.

I

Cette vallée, dans le cœur des Pyrénées, dépend, quant à la juridiction spirituelle, de l'Évêché de Comenge; quant à la temporelle, pour la justice, de la principauté de Catalogne; et quant au gouvernement, de la couronne d'Aragon. Elle a d'étendue, en longueur, environ huit lieues, mais si étroite qu'elle n'a en aucune part plus de mille pas de largeur; occasion de quoi il y a fort peu de terroir à cultiver. Elle est de figure d'un coude en équerre; la première partie, la prenant du côté de Saint-Béat, s'étend jusques à Vieille qui est le milieu de la vallée et va droit du nord au midi; l'autre partie va de Vieille au port de Palhas qui est du couchant au levant.

Elle confronte du côté de Saint-Béat, vers le couchant, à la vallée de Luchon qui est du Comenge, et à l'Aragon, auquel on entre par le port de Bénasque et auquel on aboutit en passant par la forteresse qu'on appelle Castel-

Digitized by Google

Léon ; vers le levant, elle confronte aux vallées de Biros et de Castillon, qui sont de l'Évêché de Couserans ; du midi, à la Catalogne ; on y arrive en passant par le port de Vieille, qui est au milieu, et par celui de Pailhas qui est tout au bout de la vallée.

Comme elle est si étroite et partout entourée de fort hautes montagnes, elle est extrêmement froide et l'hiver y est de sept à huit mois, de sorte que le plus grand été n'est qu'une fin ordinaire d'un printemps, et de fait, cette année même, il y a bien neigé à la Saint-Jean.

Quoiqu'elle soit peu cultivée, elle est pourtant fort peuplée, elle comprend 26 paroisses et 3 annexes. Elle est divisée en six quartiers qu'on appelle *Tersons ;* le premier porte le nom de Pujoles, duquel le chef est Salardun (Salardu) portant titre de ville, elle est la seule murée de la vallée. Le suivant est le Terson d'Arties, grand bourg. Le troisième celui de Vieille, ville qui est la plus belle, la mieux située, la mieux bâtie, la plus riche et enfin le plus grand lieu de la vallée. Le quatrième, de Mercatousé. Le cinquième, de Leyrisse. Le sixième, de Boussost, grand et beau lieu, mais qui dans dix ans a été entièrement brûlé par deux fois.

Le pays est fort arrosé, la Garonne y va tout le long et y prend sa source à la montagne nommée Bérét, où on l'appelle l'œil de Garonne qui ne rend que bien peu d'eau ; elle se rend à l'Océan. A peu de distance naît une autre source qui forme la rivière nommée la Noguéra qui, passant par la Catalogne, va se dégorger dans la mer Méditerranée.

Les montagnes qui entourent la vallée sont fort abondantes en pâturages et en bois de sapin, duquel se fait grand commerce et descente le long de la Garonne.

Plusieurs des églises y sont fortifiées et peuvent servir de forteresses, mais on n'y tient garnison ; la garnison se tient au fort qu'on appelle Castel-Léon, qui est bâti vers le milieu du quartier qui va de Saint-Béat à Vieille ; fort bien situé entre la Garonne et le Juif qui se joignent au-

Digitized by Google

dessous du fort, vers Saint-Béat, l'approche en est mal aisée.

Tout le corps de la vallée, ecclésiastiques et laïques, assiégèrent ce fort au commencement de la réduction de Catalogne et en chassèrent le gouverneur et la garnison que le roi d'Espagne y entretenait.

Il y a, en quelques endroits de la vallée, des eaux chaudes minérales, mais qui jusques à présent ont été négligées, tant le peuple y est insoucieux. Il y a aussi des minières de fer et autres, qui jadis ont été ouvertes, mais à raison de l'âpreté et de la pauvreté du pays n'ont été exploitées que bien peu.

L'état ecclésiastique y est fort nombreux et d'une police toute diverse des autres pays. Aucun ecclésiastique étranger n'y est reçu pour y habiter et servir qui ne soit naturel et né dans la vallée; voire ni des naturels même aucun n'est reçu pour habiter et servir qu'au lieu même où il est né.

Tout le dixme y est partagé, en la plupart des lieux, par moitié entre les prêtres et les églises; et pour la moitié revenant aux prêtres, elle est également du huitième, réparti entre le Recteur et les prêtres natifs du lieu et résidants, de sorte que le Recteur n'a au-dessus des autres que la préséance; en quelques lieux il a un galin de grain, qui est demi-mesure, de plus ce qui lui revient à la main de l'administration des sacrements; aussi les cures n'y sont guère ambitionnées.

Chaque lieu a droit de patronage de la cure. Ainsi, le Recteur étant décédé, le conseil nomme deux ou trois de ses prêtres, si tant il y en a, et les présente au seigneur Évêque pour choisir tel qu'il jugera, et dans le cas où il les trouve incapables, le lieu en peut nommer quelqu'un de son Terson, ce qui arrive fort rarement. Pareillement aussi, chaque paroisse a droit de donner aux enfants du lieu le titre patrimonial sur lequel ils son ordonnés, et fondé sur le partage du dixme qu'il y aura étant fait prêtre. Ils fondent ce droit sur une créance immémoriale,

Digitized by Google

que chaque lieu a racheté son dixme jadis aliéné et par ce moyen a acquis ce double droit. De là vient ce grand nombre d'ecclésiastiques en chaque lieu ; tout le pays étant fort pauvre, il n'y a famille qui ne procure d'avancer un et souvent plusieurs de ses enfants à l'état ecclésiastique, car dès qu'ils sont prêtres soudain sont-ils bénéficiers ; vrai est que les anciens leur font payer l'entrée, car à chaque ordre qu'ils prennent, même des mineurs, ils les obligent à festiner tous les prêtres du lieu, et quand ils disent leur première messe ils font banqueter tous ceux du Terson durant plusieurs jours ; ils doivent de plus leur payer certaine somme, sans quoi ils ne seraient point admis au partage des dixmes et des autres émoluments communs, en quoi le plus souvent les parents s'engagent à des dépenses qui leur reviennent pour le moins à une cinquantaine d'écus.

Le jour qu'ils sont reçus, l'Archiprêtre les met en possession de l'église avec plusieurs cérémonies et après leur avoir fait prêter serment. Le prieur du Terson, pour son quartier, leur fait aussi prêter serment, et entre autres engagements, à renoncer, sous peine de mort, à ne jamais agir contre l'intérêt de la communauté des prêtres et à agir et marcher partout où elle le mandera, particulièrement à Auch, à Avignon ou à Rome quand pour cause d'appel on lui ordonnerait.

A mesure que le nombre des prêtres augmente, la ressource d'un chacun diminuant, il s'ensuit qu'ils sont fort pauvres : il n'y en a quasi pas un qui ait suffisamment de quoi vivre de ce qu'il retire de l'église, occasion de quoi ils vivent aussi mesquinement que le fait tout le reste du peuple. Il en est fort peu en toute la vallée qui assemblent du grain suffisamment pour vivre ; la pluspart préparent leur pain avec le grain qu'ils vont acheter au marché de Saint-Béat toutes les semaines, ce qui leur occasionne un grand travail. Du vin, pas un qui en ait provision un peu importante ; ils se munissent d'une avance de deux ou trois jours tout au plus chaque fois

Digitized by Google

que des marchands en apportent de France ou d'Espagne (le trafic de marchand de vin est un des plus ordinaires dans la vallée). Néanmoins il arrive souvent, pendant l'hiver, que la circulation devient impossible. Les plus aisés en sont réduits à l'eau; quelquefois même le vin manque pour célébrer la messe, ce qui ne les empêche pourtant pas d'en consommer quantité dans les assemblées des confrairies, des funérailles et autres réunions fréquentes, s'en chargeant en un repas pour le reste de la semaine qu'ils s'en abstiennent.

Les églises y sont pour la plupart bien bâties et richement meublées d'argenterie, particulièrement de fort belles croix, valant au moins quinze cents livres, et d'un ornement complet de velours cramoisi travaillé en riche broderie, valant un même prix, ce qui absorbe la moitié du dixme.

Au milieu de la vallée existe une église de dévotion, fort ancienne, dédiée à Notre-Dame, qu'on nomme : « Nuestra Segnora de Mij-Aran », qui appartenait jadis aux Templiers, comme on estime qu'a été tout le bien ecclésiastique de la vallée, et à présent est tenue par les religieux de l'ordre de Saint-Augustin qui y habitent au nombre de trois ou quatre.

Tout au bout de la vallée, au-delà de la source de la Garonne, il y a une autre dévotion fort ancienne de Notre-Dame, nommée : « Nuestra Segnora de Mongarri », signalée pour quantité de miracles et par le grand concours de pèlerinages qu'y s'y fait du voisinage, de France et d'Espagne. Là se voit une chose fort singulière : quantité de vaches appartenant à la chapelle n'ont d'autre pasteur ni gardien que le taureau, qu'on y change de temps en temps et qui y est commis par certaine forme de bénédictions que les prêtres lui donnent devant la porte de l'église; après quoi, les sort le matin pour les conduire au pâturage, tantôt çà, tantôt là, et les ramène le soir sans autre conduite, voire même ne souffre qu'aucune vache étrangère se mêle au troupeau.

Digitized by Google

La justice ecclésiastique y est administrée par un official que le seigneur Évêque de Comenge y nomme et qu'il choisit parmi les prêtres nés dans la vallée, lequel soit par privilège, soit par usurpation, s'attribue la juridiction spirituelle et connaissance de toutes affaires, sauf des matières bénéficiales, matrimoniales et criminelles majeures, d'où sont nés de tout temps quantité d'abus. Les seigneurs Évêques n'y faisant point de visite n'en ont aucune connaissance : d'ailleurs, leur autorité y est à peine reconnue, et ceci par cause de la jalousie qu'il y a eu de tout temps entre les couronnes de France et d'Aragon, interprétant certaines ordonnances épiscopales qui ne sont au gré de tous, contraires à leurs privilèges et partant abusives. Se trouvant en cela appuyé des Gouverneurs et du reste de la vallée, la discipline ecclésiastique n'y a jamais pu être en vigueur, les officiaux n'ayant d'ordinaire ni zèle, ni courage, ni plus de capacité que le reste des ecclésiastiques qui, à l'exception d'un ou deux, n'ont pu étudier qu'en mendiant leur vie de chaque jour; car n'y ayant écoles dans la vallée ni autre moyen d'y apprendre qu'à lire, on les fait passer en Espagne, où, en mendiant, ils apprennent quelques mots de latin, et de là, au plus tôt que l'âge le permet se poussent aux ordres; et comme ils n'ont d'autre prétention ni désir que le partage du dixme de leur lieu, n'y ayant autres bénéfices, leur ambition se termine dès qu'ils ont pris la messe et ne songent plus qu'à vivre, menant une vie oisive et partant vicieuse, ou s'adonnant aux trafics et négoces, souvent fort vils et indignes de l'état ecclésiastique; ceci par bassesse d'esprit, voire par nécessité, car le bien qu'ils retirent de l'église ne suffit pas à leur entretien.

La police civile, pour ce qui concerne les affaires générales, y est administrée par six conseillers choisis des six Tersons; ils changent tous les ans à la Toussaint. Chaque village du Terson (venant son tour) nomme trois de ses habitants, desquels le conseil de tous les Tersons assemblé en choisit un. Le chef du conseil entre ces six

Digitized by Google

est, par usage ancien, le conseiller du Terson de Pujoles, qui pour cette raison est appelé Prieur.

Les affaires de la justice civile y sont décidées par un juge choisi par le conseil de la vallée et autorisé par le Vice-Roi de Catalogne et audience de Barcelonne; il prête serment ès mains des conseillers de juger selon leurs privilèges; il lui est alloué par an une somme de cent livres jaquettes de dix réaux la livre. Les appellations de ses jugements vont devant l'audience de Barcelonne.

Les affaires criminelles sont vidées par le Gouverneur du château, qui l'est aussi de la vallée, conjointement avec le juge et les deux bailes; leur juridiction s'étend sur toute la vallée, que l'on distingue par haut et bas Aran; ils jugent souverainement et en dernier ressort.

Le Gouverneur, élu par le Roi, prête aussi serment ès mains desdits conseillers, mais avant d'être reçu il est obligé de fournir caution qui répond des abus et excès qu'il pourrait commettre. Le temps de son gouvernement expiré, il doit, avant de sortir de la vallée, rendre compte de sa gestion devant des personnes nommées par le Roi et prises dans la vallée; chacune de ces personnes a le droit de porter plainte contre lui et auxquelles il est obligé de répondre. Le verbal des informations, bien clos et cacheté, est envoyé au Vice-Roi et à l'audience qui prononcent sur icelui. Outre l'état que le Roi lui fait pour entretenir une assez bonne garnison dans le château, chaque feu de la vallée lui paye un galin de blé qui revient environ à trente-trois charges. Il retire encore quelques droits sur les bois de construction qu'on transporte par la Garonne, sur les compositions qu'il fait à l'occasion des crimes, querelles et autres excès, qui lui valent beaucoup ayant sur cela le souverain pouvoir. De là s'ensuivent des désordres et des excès sans nombre, car les meurtriers et les autres malfaiteurs comptent être quittes avec de l'argent.

Le génie des esprits de cette vallée est fort rude, vio-

Digitized by Google

lent, prompt, bilieux, soupçonneux, vindicatif, présomptueux et fort peu traitable. Ils n'aiment qu'eux, et entre eux ils sont peu civils, mal courtois et envieux. De là sont nées quantité de querelles qui ont causé plus de cent meurtres depuis une douzaine d'années. Tous les parents s'intéressent des querelles et injures des leurs; ils tiennent la bandoline, c'est-à-dire la campagne: ils y vont armés, guettant leurs ennemis; ils les poursuivent les dix et douze années sans relâche. Aussi se portent-ils parfois à des extrémités cruelles et barbares: ils ont, un jour, tué un gouverneur soupçonné de soutenir un parti.

Il y a pourtant de fort bons esprits s'ils étaient cultivés. Plusieurs dans le passé ont fort bien réussi aux lettres à force de grand travail et d'assiduité; par leurs mérites ils ont été promus à des charges et dignités, tant ecclésiastiques que civiles, dans la Catalogne. Et faut-il avouer que, pour le commun, ils sont plus portés à la piété, plus sensibles aux choses de la foi et de la crainte de Dieu que n'est l'ordinaire des autres peuples qui habitent les montagnes; mais comme l'instruction et autres aides spirituels leur ont manqué, comme à un bon sol manque la culture, n'est merveille s'il y a bien à défricher.

Tel a été l'état de cette vallée, de tout temps dépourvue d'aides spirituels et autres. Les personnes du pays sont peu capables et moins morigénées, et pourtant nombre d'icelles, gens de bien comme Dieu s'en réserva partout, y souhaitait du remède; l'occasion ne tarda pas à se présenter. Le P. Forcaud, faisant la mission dans le voisinage des diocèses de Comenge et Couserans, fut souvent prié de vouloir bien entrer dans la vallée pour y rendre les mêmes assistances, voire plusieurs y passèrent depuis pour y communiquer de leurs consciences et s'y confessèrent. Un des conseillers de la vallée, ayant rencontré le Père dans le Castillonnais en Couserans, se jeta à ses genoux et le pria, les larmes aux yeux, de leur faire cette faveur, lui offrant de la part de la vallée toute sorte d'hon-

Digitized by Google

neur et obéissance. Mais comme en ce temps-là la guerre était échauffée entre les rois de France et d'Espagne, il s'en excusa pour cette raison, en attendant qu'avec la paix ou autrement il plût à Dieu lui en ouvrir l'entrée, estimant n'y pouvoir agir efficacement que conjointement avec l'autorité épiscopale de laquelle dépend l'efficacité de tous les exercices, naturellement moins favorisés par les troubles de la guerre qui ne permet pas à un étranger de faction contraire d'agir en toute sécurité.

(A suivre.)

PIERRE A ÉCUELLES OU A CUPULES

A LABARTHE-DE-RIVIÈRE PRÈS SAINT-GAUDENS

Au moment où cette livraison est sous presse, M. Dencausse, agent-voyer en retraite, nous apprend la découverte qu'il a faite à Labarthe-de-Rivière, d'une de ces pierres ou blocs adhérant au sol qu'on rencontre dans les Alpes, dans le Jura et dans les Pyrénées, garnies de cavités artificielles et de rainures ou rigoles plus ou moins nombreuses qui devaient servir aux rites religieux des peuplades primitives.

J. Sacaze en avait signalé sur la montagne de l'Espiau, non loin des cromlechs ou cercles de pierre qu'il a décrits après les avoir reconnus pour la première fois avec notre savant confrère M. Maurice Gourdon. On peut voir dans le tome III de notre Revue ce qui en a été dit lors de l'excursion de la Société en 1887.

Nous nous souvenons que, sur les lieux mêmes, M. Emile Carthaillac nous parla de ces sortes de monuments, avec sa haute compétence et les précieux souvenirs de ses explorations personnelles en France et à l'étranger.

Un article sera consacré, dans la prochaine livraison, à la communication de M. Dencausse.

A. C.

Digitized by Google

EXCURSION

DE LA

SOCIÉTÉ DE COMMINGES à la GROTTE de GARGAS

LE SAMEDI 24 JUIN 1894

La Société des études du Comminges, revenant cette année au point de départ de ses excursions, visitera le samedi 24 juin courant, la grotte de Gargas en passant par Valentine, Barbazan, Sauveterre et Saint-Bertrand.

Le départ aura lieu de Saint-Gaudens à 7 heures du matin très précises. On rentrera à Saint-Gaudens, vers 7 heures du soir, après une halte à Montrejeau dans le beau parc de M. le baron de Lassus.

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici la *Notice-Itinéraire* de l'Excursion, que le Bureau a adressée aux membres de la Société et à ses invités.

On trouvera des voitures, au prix de 25 francs pour les landaus et 18 francs pour les autres, chez MM. Saboulard et Pagnac à Saint-Gaudens.

Pour les membres de la Société et leurs invités, le prix d'entrée dans la Grotte, qui est fixé à 1 fr. 50, sera abaissé ce jour-là à 50 centimes par personne. — Les principales salles de la Grotte seront splendidement illuminées au magnésium.

*
* *

L'itinéraire de Valentine à Saint-Bertrand et à la grotte de Gargas, par Barbazan, réunit les aspects les plus riants à l'accidenté et au pittoresque. Il est plein d'attrait pour le géologue, l'archéologue et l'historien, aussi bien que pour le simple touriste.

VALENTINE

Ancien bourg gallo-romain, dont le nom rappelle celui d'un des empereurs qui l'ont porté de 321 à 455. Siège, sous l'ancien régime, des Etats du Petit-Languedoc ou du Comminges-Languedocien, présidés chaque année par l'évêque de Comminges et qui étaient composés des délégués de dix ou onze comunautés : Valentine, Pointis-de-Rivière, Saint-Pé-d'Ardet, Saint-Béat, les Arguts, Melles, Montsaunès, Mazères-du-Salat, Martres et Huos.

Cette localité a conservé çà et là son cachet archaïque. Une vieille porte subsiste encore dans ce qui reste des anciens murs au levant, et fait regretter la démolition d'une autre porte, surmontée d'un beffroi qui marquait au couchant, l'enceinte de la ville. Il y a quelques maisons conservant en partie leur caractère des XVe et XVIe siècles.

Une plaque de marbre, transportée au musée de Toulouse, était encastrée dans le mur de l'église, portant la belle épitaphe en dystiques latins de Nymfius, qui fut duumvir de la cité des Convènes à *Lugdunum Convenarum* (Saint-Bertrand).

Digitized by Google

A quelque distance de la ville, vers le Bazert, on voit des décombres du prieuré d'Arnesp, bâti à la place d'une villa romaine dont une belle mosaïque a été transportée à l'oratoire du Bout-du-Puy.

Labarthe-de-Rivière, Ardiège et Cier-de-Rivière

De Valentine à Labarthe, dans cette gracieuse et fertile plaine de Rivière, on suit l'ancienne voie romaine qui a servi d'assiette à la route. Presque à l'entrée du village, à droite, se dresse, dans son bel appareil romain, une « pile itinéraire », le plus ancien monument de la contrée. Il y en avait une autre dans le voisinage. Ces édicules étaient ordinairement ornés d'une statue de Mercure, dans sa niche, comme protecteur des voyageurs. Suivant des auteurs, un fanal était allumé la nuit à sa partie supérieure. On a aussi trouvé, en 1880, près de là, une borne milliaire, ainsi qu'une clef de bronze et un vase, dans les ruines d'un édifice gallo-romain.

Les Romains connaissaient la vertu curative des eaux de Labarthe. Ils y avaient des thermes dont il reste, dans l'un des établissements actuels, une salle rectangulaire voûtée et un bassin contigu. On y a découvert aux alentours des autels votifs et des monuments funéraires aujourd'hui au musée de Toulouse.

A Ardiège, des mosaïques et des débris d'aqueducs subsistaient encore il y a peu d'années. La divinité topique, d'après Dumège, Barry et Julien Sacaze, était à l'époque gallo-romaine le dieu Mars-Leheren.

Cier, dans une position charmante dominant la plaine du Bazert, a fourni au musée de Toulouse une plaque de marbre avec une inscription dont la traduction est : *Andosten, fils de Licinus, à lui et à Lexeia, fille d'Ombexon, sa femme.*

Barbazan

Après un défilé montueux et sauvage, car le trajet est plein de contrastes, on arrive sous les tourelles du château de Barbazan, construit sur d'antiques substructions qui devaient appartenir à un poste stratégique. Les tours sont du xve siècle. Le principal corps de logis et d'autres parties datent de Louis XIV. Le donjon, menaçant ruine, fut rasé en 1842.

Froissart parle des sires de Barbazan dont plusieurs ont joué un rôle historique. L'un fut évêque de Comminges. On peut dire d'un autre, Arnaud-Guilhem de Barbazan, mort de ses blessures en 1431, qu'il fut le Bayard du Comminges, Charles VI l'ayant surnommé « le chevalier sans reproche » près de cent ans avant que Bayard fût ainsi qualifié.

Venant de Saint-Gaudens en 1667, M. de Froidour, réformateur royal des eaux-et-forêts, s'arrêta au château dont il loue l'hospitalité dans ses *Mémoires*. Il admira, dans le cadre magnifique des monts, le paysage enchanteur dont on jouit de l'incomparable terrasse qui domine le riant bassin au-dessus duquel se profile, en face, sur le fond des montagnes, la fière silhouette de la cathédrale de Comminges.

Cette belle demeure passa à la maison d'Astorg, puis au duc de Rovigo qui y donna des fêtes princières.

Elle appartient aujourd'hui à notre confrère de la Société des études, M. Jules Montoussé-Dulyon, dont l'érudition et le goût éclairé des arts sont bien connus.

Valcabrère

On franchit pour y arriver le pont de Labroquère, construit vers 1787, sous M. de Boucheporn, dernier intendant de Gascogne.

Digitized by Google

Auprès fut trouvée la borne milliaire marquant le premier mille sur la voie romaine de *Lugdunum Convenarum* à *Aginnum* (de Saint-Bertrand à Agen). Après avoir appartenu à M. de Barbazan, elle a fait partie de la collection d'Agos à Tibiran. Au-dessous de l'inscription relative à Philippe, père de la patrie (247), on lit : C. C. M. P. *(Civitate Convenarum mille passus).*

L'église Saint-Just de Valcabrère, isolée du village, est, dans quelques-unes de ses parties datant de la période carlovingienne, un des plus anciens édifices religieux du Midi. Elle est aussi classée parmi les monuments historiques de France.

Son porche du XIIe siècle d'après M. Anthyme Saint-Paul, ses quatre statues sur lesquelles dissertent les archéologues, ses inscriptions, ses fragments de sculptures antiques, son autel de 1200 avec le pavillon du XIVe siècle qui le surmonte, en font, selon M. J. de Laurière, un monument unique en France. « C'est à lui seul, dit-il, un véritable musée ». Une plaque tumulaire, gallo-romaine, monument chrétien des plus précieux, a été apportée du cimetière et placée au fond de la nef. De nombreux autels votifs ont été trouvés à Valcabrère, où sont encore disséminés des fragments de monuments romains ou du moyen âge.

Au sortir du village, à droite vers Saint-Bertrand, sont les ruines du château des sires de Labarthe, les puissants seigneurs des Quatre-Vallées.

Saint-Bertrand de Comminges

L'ancien oppidum celtique sous le nom de *Lugdunum* devint *Lugdunum Convenarum*, Lyon des Convènes, lorsque Pompée, vainqueur de Sertorius en Espagne, y fonda une agglomération importante composée de diverses populations *(cum venerunt)*, 72 ans avant Jésus-Christ.

Strabon et S. Jérôme parlent de cette fondation.

Détruite au commencement du VIe siècle, après le meurtre de Gondowald au rocher de Matacan, la ville haute, l'acropole, fut relevée de ses ruines par l'évêque Bertrand de l'Isle, plus tard saint Bertrand, en 1079.

Le moyen âge y apparaît, greffé en quelque sorte sur les vestiges romains. Le saint prélat bâtit le porche, la tour romane et la première travée de la basilique ainsi que le cloître pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le reste de la cathédrale est gothique et du XIVe siècle, édifié par Bertrand de Goth qui devint pape sous le nom de Clément V, et terminé par l'évêque Hugues de Castillione dont le magnifique tombeau est à gauche en dehors du chœur.

Mgr Jean de Mauléon fit faire les superbes boiseries de ce chœur, du jubé et de l'orgue, inaugurées le jour de la Noël 1535. Les unes et les autres constituent un des plus beaux spécimens de l'art de la Renaissance. Autrefois, d'après un dicton populaire, la région possédait trois merveilles : les vitraux d'Auch, le carillon de Rieux, les boiseries de Saint-Bertrand.

Le cloître, aujourd'hui sauvé d'une destrucion plus complète, est fort remarquable, avec ses chapiteaux du XIe siècle, ses inscriptions et ses tombeaux armoriés, dans la partie remaniée sous l'épiscopat de Jean de Mauléon.

Avant les pillages commis par les Huguenots qui assiégèrent trois fois la ville au XVIe siècle, le trésor de la cathédrale était fort riche. On conserve encore à la sacristie divers objets, précieux surtout par les souvenirs qui s'y rattachent : l'anneau et la crosse de S. Bertrand, une mitre, des chapes du XIVe siècle, des

Digitized by Google

sandales épicopales, des gants, le fameux bois de licorne, un coffret du XIIIe siècle avec devise, etc...

Derrière l'autel du chœur sont les reliques du saint patron et son tombeau.

Au midi de la ville, près de la maison épiscopale construite sous Mgr de Souvré au XVIIe siècle, est la porte Cabirole, avec ses inscriptions et sa louve romaine. Au nord, c'est la porte Majou, surmontée à l'intérieur de sculptures gallo-romaines et des armes du cardinal de Foix par dehors.

Au bas de la montée qui conduit à la ville, on aperçoit quelques restes d'un amphithéâtre adossé au rocher supportant l'ancienne citadelle.

Des maisons particulières conservent de précieux fragments d'antiquités.

Gargas

La grotte de Gargas, à une heure de Saint-Bertrand, s'ouvre dans les flancs de la montagne d'Aventignan (Hautes-Pyrénées), au milieu d'une solitude sauvage. Elle a été soigneusement décrite par le plus persévérant de ses explorateurs, notre confrère M. Félix Regnault, dans la *Revue de Comminges,* 1885, p. 79 et suivantes.

Le terrain est du calcaire crétacé inférieur, de l'époque quaternaire. Très riche en fossiles, en stalactites et en accidents divers dans ses formations souterraines, la grotte est célèbre au point de vue scientifique.

MM. Gaudry, professeur au Museum de Paris, et M. Boule[1], secrétaire de la Société géologique de France, l'homme incontestablement le plus instruit du quaternaire de notre pays, viennent d'en entretenir l'Institut. Le 4e fascicule des *Matériaux pour l'histoire des temps quaternaires* est tout entier consacré, avec de nombreuses planches, aux fouilles de M. Regnault à Gargas, où il a fait pratiquer une tranchée qui met en communication la grotte principale et ses nombreuses « salles », avec une partie supérieure dont l'ouverture extérieure est à 50 mètres environ au-dessus de l'entrée ordinaire.

Parc de M. le Baron de Lassus a Montrejeau

Cette belle dépendance d'une superbe demeure occupe en partie l'emplacement du couvent des Augustins, dont M. de Lassus lui-même, notre président, nous a raconté l'histoire dans la *Revue de Comminges*, 1891, p. 20 et suivantes.

De la terrasse qui s'étend au midi, en face des Pyrénées, on jouit d'un très beau coup d'œil sur les montagnes et la vallée, au confluent de la Neste et de la Garonne.

A. Couget.

1. Qu'on nous permette de signaler ici le très remarquable travail que M. Marcellin Boule a publié sur la Grotte de Gargas, en 1892, dans l'*Anthropologie*, revue hebdomadaire, éditée chez Masson, par MM. Emile Cartailhac, Hamy et Topinard.

Digitized by Google

RELATION DE LA MISSION

FAITE EN 1642

EN LA VALLÉE D'ARAN

(SUITE ET FIN)[1]

II

Deux ou trois ans après, étant survenu des changements dans les affaires d'État, la Catalogne s'étant donnée au Roi d'Espagne, Monseigneur de Comenge désireux depuis longtemps de trouver quelque moyen d'aider cette vallée, car il en connaissait bien la nécessité, il profita de cette occasion si favorable à son dessein ; il sollicita le dit Père avec grande instance pour qu'il voulût entreprendre cette mission si importante, lui déjà un peu fait à cette forme de langage par une mission qu'il venait de faire tout récemment au diocèse d'Ala dans le Capsi.

Dieu avait favorisé de bénédictions singulières ces pieux projets. Le Père non moins désireux de s'y employer ayant accepté très volontiers, choisit la solennité de la Pentecôte pour y entrer à la faveur du Saint-Esprit et commencer sa mission ce jour même, comme le firent les Apôtres avec tant d'heureux succès par tout l'univers.

S'étant donc proposé, dès le commencement, d'apporter sa part de tout ce qui se pourrait au bien de ce peuple, comptant naturellement sur l'aide et le concours des ecclésiastiques du pays, cette mission était d'autant plus importante que ces derniers en étaient en plus grand besoin. De leur zèle et de leur bonne vie dépend le bien

1. Voir ci-dessus, page 95.

Digitized by Google

des peuples. Le travail et le bien qui se fait par les missions n'est que passager et de peu de profit si on ne s'attache à le faire subsister par les soins des Recteurs et autres personnes à qui il appartient de dresser et de faire aimer.

Le Père résolut de commencer sa mission par les ecclésiastiques; jugeant qu'il les devait gagner par voie d'honneur et de courtoisie, il alla droit au seigneur Official qui logeait au quartier de Pujoles, quasi au plus haut de la vallée, il lui remit les lettres et patentes de Monseigneur, lui communiqua tous ses desseins et projets d'exercices, les soumettant à son jugement et à ses ordres. Il fut accueilli courtoisement et prié de prêcher sur l'heure même : c'était le jour de la Pentecôte. Après avoir approuvé son dessein de commencer premièrement et principalement par les ecclésiastiques, qu'il avoua en avoir le plus grand besoin, il fut d'avis qu'il fallait les voir et les saluer tous avant toute autre chose. Il fut arrêté de les assembler en quatre quartiers, aux quatre principaux lieux de la vallée, où ils furent priés de se rendre les quatre jours suivants et, qu'à cette occasion, le Père prêcherait sur ces lieux et publierait à la vallée le sujet de sa mission, ce qui succéda heureusement.

En chacune des quatre assemblées le Père fit part des bonnes dispositions de Monseigneur en faveur de toute la vallée; il se mit entièrement à leur service et leur offrit toutes ses assistances de la part de Monseigneur, qu'il jugeait ne leur pouvoir départir plus utilement que par des conférences sur tous les chefs requis pour rendre une personne ecclésiastique parfaite en tous ses devoirs; offrant d'y vaquer en chaque lieu, y employant quelques heures par jour, et qu'il ferait ainsi pour tous ceux de chaque Terson. Il réunira tous les ecclésiastiques un jour par mois, au lieu qu'eux-mêmes jugeront le plus convenable pour s'y assembler, ne redoutant nullement la fatigue qu'il pourra éprouver en parcourant la vallée d'un bout à l'autre tous les mois; il leur assure qu'ils reti-

Digitized by Google

reront tant de profit et de satisfaction de ces conférences qu'eux-mêmes voudront les continuer après son départ de la vallée. Il leur observe néanmoins combien il est important de mettre, dès le commencement, ces conférences en bon ordre, tant pour les matières que pour la forme de conférer afin que chacun puisse comprendre clairement; et quant au reste du temps à employer vers le peuple, il leur donne toute assurance qu'il n'agira que par leur adresse de conseil, et le tout sans leur être aucunement à charge ni dépense, afin de leur ôter tout prétexte d'y contredire.

Toutes ces offres furent accueillies avec beaucoup de démonstrations de contentement; le peuple se montra aussi satisfait des prédications que le Père leur avait données pendant ces quatre jours, qui se rencontraient être chômés.

L'ennemi commun ne put souffrir ces bons propos et un si heureux commencement, qu'il voyait bien le devoir déposséder du quartier qu'il avait joui de temps immémorial; il suscita les esprits libertins dans chaque Terson; jusqu'à cette heure aucun d'eux n'avait reconnu supérieur qui les eût tenus au devoir: ils vivaient à leur guise, sans ordre ni discipline.

Craignant que Monseigneur de Comenge ne profitât du changement qu'il comptait opérer par cette mission, pour y prendre autorité, les faire changer de vie et les ranger à leur devoir, ils se sont alors mutinés, surtout quand il fut question d'introduire et mettre en exercice les susdites conférences, prétextant de leurs privilèges et disant hautement qu'ils ne supporteraient pas qu'on introduisit rien de nouveau, et qu'ils ne le reconnaitraient qu'il n'eût premièrement juré leurs privilèges dans la vallée. Il y en eut d'assez impudents pour affirmer que si avant d'avoir juré leurs privilèges il envoyait quelque ordonnance, ils la brûleraient publiquement, se disant encore, qu'une fois admis ces conférences, il les obligerait comme il fesait au reste du diocèse; bref qu'ils voulaient

Digitized by Google

vivre comme ils avaient vécu jusqu'à cette heure. Néanmoins, pour se mettre à couvert, ils répondirent qu'ils ne pouvaient admettre ces exercices ni aucun autre sans avoir préalablement assemblé un conseil général de la vallée pour en délibérer !

Le Père reconnaissant bien l'auteur de ce changement soudain, et ne lui voulant céder, jugea qu'il fallait gauchir à ces prétextes et ombrages afin de pouvoir s'introduire tout doucement ; il chercha d'abord à leur persuader que c'était de son seul mouvement qu'il leur offrait cette assistance, quelque pénible qu'elle fut ; que chacun serait libre de se rendre aux exercices, qu'il ne tenait simplement que d'en venir à l'essai, à quoi les quatre Tersons ont acquiescé.

Néanmoins ceux du Terson de Pujoles, dont les esprits sont beaucoup plus violents, s'opiniâtrèrent tellement au contraire, que non seulement ils refusèrent, mais ne voulurent pas même que le Père fit aucun exercice en leur quartier, quoiqu'il y fut déjà arrivé avec l'intention d'y commencer sa mission ; qu'ils ne le permettraient pas quoi qu'il pût et sût dire en l'assemblée générale des prêtres qui y sont en plus grand nombre qu'en aucun autre Terson ; que son langage n'était nullement compris du peuple et qu'ils ne voulaient ni le recevoir ni s'en servir, le tenant pour suspect de ce qu'il voulait introduire des nouveautés et charges : ce qui était le contraire comme il sera prouvé plus bas.

Le Père jugeant que c'était le dernier et le plus dangereux effort de l'ennemi ; prévoyant qu'en l'excluant de ce Terson et l'y rendant odieux c'était l'exclure et le bannir de toute la vallée que ce Terson maitrise, et qu'elle n'oserait rien faire sans son aveu; il usa ainsi de toute l'industrie possible pour les détromper et les gagner, les priant de souffrir que du moins il put loger en logis public comme les autres passants, qu'ils lui permissent l'entrée de leurs églises pour y dire la messe et enseigner la doctrine chrétienne, les jours de fête, à ceux qui vou-

Digitized by Google

draient y assister ; que pour ce qui est du langage il étudierait pendant la semaine ce qu'il aurait à dire pendant les jours de fête, comme avait fait jadis S. François-Xavier en même exercice dans les Indes ; qu'il ne voulait que personne prit soin de sa personne, ni ne lui donner logement et entretien ; bref, qu'ils pouvaient bien s'apercevoir qu'il était sans force ni défense pour pouvoir entreprendre quelque chose contre leurs privilèges ; il les autorise non seulement à le bannir de la vallée, mais aussi à le traiter comme un imposteur à compter du jour où ils pourraient comprendre qu'il dépasse ses droits et son devoir.

Quelques-uns des principaux, fléchis par ce discours, conseillèrent aux autres de se calmer. Le Père commença à voir qu'il les gagnerait, et se retirant de l'assemblée les pria d'en délibérer ; mais après avoir beaucoup discuté ils se séparèrent sans lui rendre aucune réponse et se répandirent sur la place de la ville : ce que voyant, le Père se vit contraint à se retirer, emportant avec lui son petit équipage, et comme il passait sur la place tous s'écartèrent et furtivement entrèrent dans les maisons voisines, sans qu'un seul daignât lui faire la moindre civilité.

Il tint donc à peu que l'ennemi envieux ne vint à bout de sa prétention en obligeant le Père à quitter définitivement la vallée; car selon grande apparence il serait pareillement rebuté des autres Tersons, sachant que celui de Pujoles, en qui les autres se rapportaient à ce qu'il ferait, et qui aussi avaient prié le Père de commencer la Mission par icelui. Joint à ces considérations, le Père réfléchit, et pensa que l'été avançant, la fête de St-Jean était proche, à laquelle le diable a introduit, dans toute la vallée et pendant plusieurs jours, les débauches que l'on fait ailleurs à l'époque du carnaval, autorisés entre eux par ce commun dire : *More qui more Tamboris à St-Joan.* Il jugea donc devoir leur être inutile pour longtemps, s'il n'entrait au plus tôt en exercice duquel il se voyait exclu.

Mais Dieu qui ne voulait donner cet avantage au Malin, et qui avait dessein de donner ces derniers secours et avis

Digitized by Google

à cette vallée, jugea de faire *arcus* de la rigoureuse justice qu'il était prêt à décocher sur icelle, soit pour la divertir par une vraie pénitence comme firent les Ninivites, soit du moins pour l'adoucir et souffrir avec fruit et amendement. Il suggéra au Père de se servir de l'état laïque, se voyant rebuté de l'ecclésiastique.

Descendant par la ville de Vieille, il y rencontra fort à propos les conseillers assemblés avec quelques députés de tous les Tersons; il leur demanda audience, qui lui fut accordée, et en icelle leur proposa tout son dessein, les persuadant qu'il prendrait toutes les précautions requises pour la conservation de leurs privilèges.

Après avoir délibéré, les trois principaux conseillers furent chargés de lui rendre réponse, qui portait de fort courtois remerciments et acceptation des offres qu'il leur faisait; et comme le conseiller de Pujoles, en qualité de Prieur et chef du conseil, portait la parole, il ajouta, que sachant l'intention qui avait amené le Père dans la vallée et l'opposition que les ecclésiastiques y apportaient, il avait assemblé le conseil de son Terson au même temps que les prêtres tenaient leur assemblée avec le Père, et que tout le conseil l'avait chargé de lui témoigner que non seulement tout le peuple le désirait, mais encore le priait de commencer sa mission par ce Terson et que bientôt la conduite des ecclésiastiques serait démontrée.

Cette approbation et souhait du peuple fut pour le Père une preuve certaine de la volonté de Dieu et un gage assuré de la bénédiction qu'il donnerait à la mission, à la confusion de Satan. Il se résolut à la commencer au plus tôt par l'autre extrémité de la vallée, s'excusant avec le Prieur, qui lui demandait de commencer par Pujoles, et espérant gagner par cette déférence l'esprit des prêtres, comme il arriva en effet quelque temps après; mais en attendant commencèrent-ils à le rendre odieux au peuple en semant diverses calomnies sur son compte, et entre autres: qu'il était entré dans la vallée sous ce beau

Digitized by Google

prétexte, mais qu'au fond c'était pour y introduire des impositions sur le peuple, telles qu'en France, des droits nouveaux pour le seigneur évêque et y greveler en son particulier le plus qu'il pourrait et en se faisant nourrir et payer par tous les lieux. Ces insinuations s'évanouirent soudain par l'expérience qui prouva tout le contraire.

Ayant assemblé les ecclésiastiques dans les quatre Tersons, il commença à y établir les conférences, leur marquant trois sujets ordinaires, savoir : le premier, de quelques pratiques et exercices de dévotion et de vertu ; le second, des cas de conscience ; le troisième, des crimes ecclésiastiques, et la manière de les traiter en assemblée au jour indiqué pour chaque mois ; il leur donna le moyen de s'y préparer, par étude particulière et par entretien journalier fait entre eux, car ils sont nombre de prêtres en chaque lieu. Il leur laissa par écrit toutes les matières qu'ils devraient traiter le mois suivant, œuvre qu'il continua depuis en se trouvant tous les mois aux jours assignés à chaque congrégation des cinq Tersons : nous disons cinq, car celui d'Arties s'y était aussi rangé malgré l'expresse défense que celui de Pujoles lui avait envoyé intimer en pleine assemblée et en présence du Père, et ceci en vertu du jurement qu'ils avaient prêté de se tenir unis en tout. Arties s'étant désabusé reconnait la, satisfaction et le grand prix qu'ils en retireront ; ils reconnaissent le mal fondé des ombrages qu'ils avaient pris si mal à propos et prient le Père de les réunir plus souvent afin de les rendre plus capables, avouant franchement leur ignorance et nécessité d'instruction.

Après avoir expérimenté l'assistance particulière de Dieu en ces premiers exercices pour les ecclésiastiques, il se met en devoir d'aider les peuples, allant de village en village et partageant les emplois avec les compagnons qui l'assistaient, catéchisant et instruisant matin et soir, et confessant ; traitant, avec les communautés réunies en corps de conseil, des défauts publics et des moyens d'y remédier, et enfin tant d'autres exercices qu'il plut à

Digitized by Google

Dieu de bénir de tant de grâces ; le Père assure n'avoir jamais vu, dans aucun endroit où il a fait des missions, plus d'assiduité à tous les exercices, ni plus de confiance ni de déférence ; à ce point que la satisfaction qu'en témoignaient les premiers lieux où les missionnaires étaient passés, se répandit bien vite dans toute la vallée ; le Père était sollicité de tous les quartiers, le priant de vouloir bien s'y rendre au plus tôt.

Le peuple de Pujoles, qui prétendait avoir le droit de préférence, commença à formuler des plaintes contre ses ecclésiastiques, lesquelles furent portées à Monseigneur de Comenge, qui par un juste ressentiment menaça lesdits ecclésiastiques, lesquels, honteux de leurs procédés et des reproches universels de la vallée, députèrent l'Archiprêtre et un autre Recteur pour porter au Père leurs excuses et le prier instamment de vouloir bien leur départir ses assistances, tant au corps ecclésiastique qu'au peuple, se soumettant entièrement à sa direction. Ceci fut fait en présence de l'assemblée des ecclésiastiques du Terson d'Arties.

Le Père les accueillit avec la charité et la courtoisie que l'esprit religieux exigeait, et à leur prière et pour la satisfaction de tout le peuple se rendit et prêcha ; c'était le jour de la Sainte-Croix, qui est la fête générale de tout le Terson, qui en ce jour s'assemble en la ville de Salardun, où il y a un crucifix fort ancien tenu en grande vénération, et duquel on rapporte plusieurs miracles.

Le lendemain il y établit les conférences entre ecclésiastiques comme il avait fait dans les autres Tersons ; il y eut démonstration générale de satisfaction et grand empressement et assiduité pour se rendre à ces instructions ; ils déployaient autant de zèle qu'ils avaient tout d'abord éprouvé de répugnance, comme il sera raconté plus bas.

La conversation ordinaire et l'étude que le Père apportait à se familiariser ayant apprivoisé tous ces esprits, plusieurs d'entr'eux, tant ecclésiastiques que laïques, craignant Dieu et désirant le bien commun, lui découvrirent

Digitized by Google

pleinement les grands abus et désordres qui se trouvaient dans tous les états, lui racontant que les conseils des lieux croyaient qu'à cause de ces relâchements leurs terres étaient excommuniées et abandonnées de Dieu et qu'on avait à craindre quelque grand malheur; on le supplia avec instance qu'il voulût bien y procurer et apporter quelque remède.

Les principales et plus ordinaires plaintes étaient contre la vie des ecclésiastiques, publiquement scandaleuse et sans recherche ni discipline, la justice de l'Official étant annulée par cause de sa faiblesse et lâcheté qui craignait d'être affronté par ces vicieux, qui marchaient d'ordinaire armés de deux pistolets dont ils faisaient montre et menaçaient quiconque voulait leur reprocher leur vie soit en commun soit en particulier.

Ainsi, celui-là même qui l'est de présent, homme bien capable, docteur en théologie et bon prédicateur, s'est souvent excusé avec le Père, qui le lui avait représenté, que tel étant excommunié l'avait forcé de l'absoudre, le pistolet à la main; ils allaient ordinairement armés de grosses dagues et pistolets, blessant et meurtrissant à l'aventure. Tout récemment encore, quelques-uns d'entre eux avaient été tués, d'où s'ensuivit un absolu libertinage en cet état.

Les exercices de dévotion y étaient passés en tel abus qu'ils ne servaient désormais qu'à des usures, ivrogneries, querelles et autres scandales, chacun s'étudiant en son lieu pour inventer quelque dévotion ou confrérie, y procurant des indulgences pour attirer les lieux voisins, ainsi multipliant des dépenses et usures intolérables; à ce point, que le nom de confrérie ne se prenait plus dans la vallée que pour débauche et ivrognerie, car, à cet effet, dans chaque lieu et tout proche de l'église ils avaient bâti de grands courroirs où l'on avait placé des tables pour y faire des repas fréquents dans le courant de l'année.

La cour de l'Officialité ne servait d'ordinaire qu'à fulminer des excommunications, et souvent pour des choses

Digitized by Google

insignifiantes : la plupart du temps, la publication qui s'en faisait aux églises occupait plus de temps que la messe elle-même. Mais pour le fait du fond contentieux, dont l'usage était d'excommunier soudain celui qui manquait d'y comparaître après la première citation, le biais se trouvait toujours par un indigne trafic pécuniaire ; de quoi toute la vallée formait de grandes plaintes publiques.

La justice civile suivait le même train : les meurtres y étaient impunis, les usures manifestes autorisées, tous autres vices en liberté. Le juge se trouvait engagé par certains usages iniques, tenus par la vallée à titre de privilèges et contre lesquels il ne pouvait rien faire ; lui-même s'en plaignit amèrement au Père et le pria instamment de l'en tancer grièvement en public dans ses prédications, car il apercevait sa damnation en administrant si iniquement la justice ; il comptait aussi qu'après ces remontrances le conseil de la vallée serait obligé d'y remédier.

Tous les criminels pouvaient entrer en composition avec le gouverneur, moyennant argent ; le vice de la déshonnêteté y était en tel excès, qu'il ne s'en faisait aucune recherche ni punition. D'innombrables enfants y étaient étouffés, et un aussi grand nombre mourait en leur faisant passer le port, sous prétexte de les porter à l'hôpital de Barcelone : ces pauvres petites créatures y étaient portées par le soin des villages, obligés de les nourrir pendant les quatre grandes journées que durait ce long et périlleux voyage. De ces enfants ainsi exposés, il est douteux qu'aucun de cette vallée y soit jamais arrivé en vie. Ces êtres abandonnés étaient censés trouvés chacun dans le village où il était né, mais, paraît-il, il s'y fesait la contrebande.

Les biens des églises, qui y sont riches, étaient consumés, par les communautés, en débauches de bouche dans le courant de l'année.

En fait de mariages il se commettait de grands abus. Les contractants agissaient souvent contre les saints décrets et s'unissaient en très grande inégalité d'âge ; ils

Digitized by Google

usaient de violences pour faire tenir le serment prêté par les parents pour l'avancement d'ouaire par préciput, selon l'usage du pays et au premier qui se fait : agissant aussi contre l'honnêteté, sous prétexte de prévenir les maléfices qu'ils concevraient de l'usage ordinaire d'Espagne.

L'oisiveté y consumait la plupart des habitants, particulièrement les ecclésiastiques et la jeunesse, qu'on voyait tout publiquement sur les places. Ou fainéants, ou attachés au jeu, et de là à la taverne. N'ayant de quoi s'entretenir, on n'entendait parler que de larcins, particulièrement de bétail, qui est quasi le seul bien que possède la vallée.

Ces plaintes, sans compter plusieurs autres tant civiles qu'ecclésiastiques, portées au Père par des particuliers et par les communautés mêmes que leurs conseils assemblaient en chaque lieu, l'obligeaient à se peiner extraordinairement pour y apporter secours et remède ; et ceci en outre des persuasions sévères qu'il adressait à ceux qui détiennent l'autorité et de celles qu'il adressait au public dans ses prédications journalières, afin de faire décréter par les conseils et coucher dans leurs livres par notaire, faire publier et confirmer leurs bonnes résolutions à tout le corps de communauté et à tout le corps du conseil en chaque Terson, avant la communion générale. Le Terson de Pujoles se comporta aussi vigoureusement qu'il se pouvait désirer, tant en chaque lieu en particulier qu'en commun. Ayant absolument consenti, autorisé et juré tout ce que le Père avait proposé, il fut instamment prié de vouloir bien agir auprès de Mgr de Comenge afin qu'il procurât la même réforme pour les ecclésiastiques, tous ayant désiré et demandé de lui faire des confessions générales avec grand repentir. Ce Terson répara ses premiers écarts avec tant d'avantage que le Père le donnait pour modèle de réforme au reste de la vallée.

Cependant, jugeant que ces moyens n'étaient point suffisants pour y remédier efficacement à l'avenir, ce qui est

Digitized by Google

le but principal auquel il faut viser dans les missions, selon l'ordre exprès donné par Notre-Seigneur : *Posui vos et dabis, et fructum afferatis et fructus vester manet*, et qu'il était nécessaire qu'une autorité supérieure tant spirituelle que temporelle y intervint, il fut conseillé d'en informer Monseigneur de Comenge en le priant de vouloir bien se transporter dans la vallée pour y jurer, selon l'usage, les privilèges d'icelle, afin que ses ordonnances y soient excutées avec rigueur. Monseigneur, à ce moment, se trouva être indisposé; mais, ouï l'état de nécessité de la vallée et la bonne disposition et souplesse de ses habitants, promit volontiers. Le gouverneur et les conseillers confièrent leurs archives au Père pour lui faire prendre connaissance de leurs titres de privilèges, jurés par les prédécesseurs dudit seigneur, qui avaient été au nombre de deux ou trois tout au plus. Le Père, qui avait volontiers consenti, écrivit à cet effet aux ecclésiastiques.

Toutes choses disposées, et tout le peuple extrêmement désireux de recevoir Monseigneur avec tout l'honneur possible, la divine Providence ne le permit pas ; ses indispositions s'étant augmentées, il ne lui fut pas possible de s'y rendre, au grand déplaisir mais plus grand dommage de la vallée.

Le Père lui-même fut quasi au point de suspendre la mission, en attendant la convalescence dudit seigneur, pour la reprendre ensuite et accomplir avec plus de perfection. Il était déjà sorti de la vallée et pris le chemin pour s'employer ailleurs durant la saison d'hiver qui y est fort importun par son aprêté et longueur. Toutefois, la divine Providence, qui avait un autre secret dessein sur icelle, ne le permit pas. Il se sentit intérieurement forcé d'y retourner, ne pouvant trouver aucun repos d'esprit en quelqu'autre dessein ou emploi, ni dedans ni hors le diocèse. Il y retourna donc, et ayant fini les deux Tersons d'en-bas, de Bossost et de Layrisse, s'en fut droit à l'autre extrémité du Terson de Pujoles, auquel il fut si bien reçu et secondé en tous ses exercices et desseins, tant

Digitized by Google

par les ecclésiastiques que par le peuple, à tel point qu'il n'aurait su en souhaiter davantage, ce qui lui suggéra un nouveau moyen de maintenir le bon ordre que la divine bonté lui faisait recevoir de ce Terson et qu'il jugeait devoir sans difficulté servir de règle à toute la vallée.

Le moyen fut que Monseigneur mandât aux ecclésiastiques, qu'attendu que ses infirmités ne lui permettaient pas de se porter dans la vallée, selon son souhait, que quelques-uns d'entr'eux choisis des six Tersons descendissent vers lui pour conférer ensemble des nécessités spirituelles de la vallée et y apporter les remèdes plus convenables à leur jugement, ce qui fut exécuté. Le Père y descendit avec eux. Ils furent ravis du bon accueil et traitement qu'ils y reçurent, et après avoir délibéré sur ce qui y fut proposé, Monseigneur fit dresser ses ordonnances sur les plus importants besoins et les envoya à l'Official, pour les publier et faire observer en attendant sa visite.

Le Père avait déja avancé son travail quand Monseigneur lui envoya ses ordonnances, ne contenant que les chefs les plus importants et publics, que d'ailleurs tous les états de la vallée avaient demandées avec instance et la plupart jurées d'avance en leurs assemblées. Mais à la première lecture qui en fut faite aux Tersons d'en-haut par l'Official, les ecclésiastiques en furent tellement indignés qu'ils firent mutiner les Tersons d'en-bas, prétextant que Monseigneur, dans quelques-unes de ses ordonnances, y avait apposé des peines qu'il se réservait, et qui choquaient leurs privilèges ; occasion de quoi ils refusaient absolument d'en recevoir aucune, soutenant qu'il ne devait rien se réserver, ni du for intérieur, ni du for extérieur, à l'exception seulement des matières des bénéfices, des crimes majeurs et des mariages ; que tout le reste devait être renvoyé à l'Official de la vallée.

Toutefois, pour se mettre à couvert, ils cherchent de faire partager leur avis par toute la vallée, et décident qu'avant de répondre à la publication desdites ordon-

Digitized by Google

nances il convient d'assembler le conseil général, toujours sous prétexte d'infraction à leurs privilèges *(en quoi tous ces peuples sont fort délicats et sensibles.)* Ils se mutinèrent, et malgré que le gouverneur, qui y assistait, leur représentât le contraire, ils maintinrent leur décision.

L'Official déclara au Père que quand Monseigneur aurait juré les privilèges de la vallée, et juré de les laisser vivre comme ils avaient vécu jusqu'à l'heure, ils le reconnaîtraient pour leur évêque, non autrement; et en même temps députèrent leur syndic pour porter à Monseigneur de Comenge leur refus.

Les malheurs qui suivirent soudain sont jugés, sans danger de témérité, comme punition du comble de la mesure des iniquités et abus qui avaient provoqué l'indignation de Dieu contre cette chétive vallée par cette aveugle et effrontée révolte contre leur Prélat, pour s'entretenir dans leurs vices contre toute sorte de raison, étant évident, de leur propre aveu, consenti depuis, qu'il n'y avait rien en toutes ces ordonnances qui fut contraire à leurs privilèges; mais quiconque aurait vu ces gens en cette action aurait vraiment juré que *immiserat in eos Deus spiritum vertiginis.*

Dès le lendemain, après s'être révoltés contre leur Prélat, et en sa personne contre Dieu, ils commencèrent à comploter la révolte contre la Catalogne et contre la France, et à publier ouvertement le traité qui avait été fait avec l'Espagne, d'où avaient déja été envoyés de l'argent et des munitions au château pour les gens de guerre, qui y arrivèrent du côté d'Aragon par le port de Benasque, avec le gouverneur que le roi d'Espagne y envoyait, nommé Jacinto Descous.

Le Père continuait ses exercices aux lieux qui lui restaient à faire, nonobstant les sollicitations qu'on lui faisait de se retirer, vu le danger qu'il courait d'être pris, mais résolu qu'il était de ne point quitter qu'il n'eût entièrement accompli sa mission ; mais à la fin il s'était laissé vaincre pour n'être reprochable de s'être par trop fié à

Digitized by Google

son jugement. Il s'était même mis en chemin pour se retirer, quand il s'aperçut, avec un extrême regret, qu'il avait oublié le seul livre qui lui restait, dans un lieu vers le centre de la vallée ; mais les prêtres et les habitants du lieu s'en étant aperçus le lui descendirent au devant, le priant à mains jointes de ne les priver, à eux seuls entre tous les autres de la vallée, du secours sprituel qu'il leur avait fait si souvent espérer, à quoi ils n'eurent beaucoup de peine à le fléchir, y étant déja tout porté. C'était le Jeudi Saint : il s'y arrêta, et le lendemain y prêcha la Passion.

Plusieurs des lieux circonvoisins s'y étant rendus, il les instruisit, les confessa et communia. Là finit sa mission par le jour de Pâques.

Ne lui restant plus rien à faire de quoi il pût s'aviser, il se retira ; c'était environ midi : il vit passer devant lui partie de gens de guerre conduits par le susdit nouveau gouverneur.

La divine bonté avait favorisé le Père de singulières grâces, non seulement pour y finir sa mission en paix pour le salut de ce peuple, mais encore en le privant de tout danger, car le Samedi Saint la révolte fut publiée par toute la vallée.

Néanmoins, le Terson de Pujoles n'avait point voulu consentir à cette révolte ; il avait mandé en diligence à M. le Maréchal de la Mote, Vice-Roi à Barcelone, qui vint se retrancher contre les autres qui tenaient leur place d'armes en Vieille. Le Vice-Roi avait mandé du secours, qui arriva en toute hâte conduit par le gouverneur de Catalogne, nommé dom José Margueriz. C'était le premier dimanche après Pâques ; les ennemis, en bien plus grand nombre, étaient allés les défier et attaquer dans leurs retranchements, mais Margueriz donna si brusquement, qu'en peu d'heures ils furent repoussés et mis en fuite, laissant cette pauvre ville de Vieille sans défense et à

Digitized by Google

laquelle ledit s^r gouverneur fit soudain mettre le feu, ainsi qu'à quelques autres villages des environs qui furent entièrement brûlés. Le plus lamentable fut que grand nombre de personnes surprises dans les maisons furent brûlées vivantes; le reste des habitants, saisis d'épouvante, s'enfuyaient dans les bois.

De sorte, que cette vallée désolée, qui avait pu se croire inexpugnable à cause des fortifications naturelles dont la nature l'a munie et qui n'avait de mémoire éprouvé les effets désastreux de la guerre, s'est vue en quelques heures battue, pillée, saccagée, perdue, par un exemple extraordinaire de la divine justice de laquelle le Père l'avait souvent prévenue pour la porter à pénitence. Et que serait-elle devenue si Monseigneur de Comenge, prévoyant cette entière ruine, n'eût, par excès de charité, obligé le Père d'y remonter pour y disposer les peuples à se reconnaitre, se soumettre à leur devoir et agir vers le sieur gouverneur de façon à ce qu'il les reçoive à miséricorde; ce qu'il fit avec la grâce de Dieu.

B. Bernard.

Digitized by Google

LA CHARTE

DE

LESTELLE EN COMMINGES

1243

Nous avons extrait le document qu'on va lire plus loin du « procès-verbal de la réunion et reconnaissance du domaine du Roy de la châtellenie d'Aurignac, appartenant à Sa Majesté comme comte de Commenges », et daté de l'an mil cinq cent treize.

C'est une des chartes les plus curieuses que nous connaissions dans la région. La lecture en a été singulièrement facilitée par la rédaction nouvelle qui en fut faite en l'année qui vient d'être indiquée, d'après le texte primitif. Il est « du cinquième jour de la sortie du mois de décembre, un jour de samedy, l'an de la Nativité du Seigneur mille deux cent quarante-trois, régnant Louis, roy de France, Raymond, comte de Toulouse, et Raymond, évêque[1]. « Le protocole ajoute que le notaire royal rédacteur « n'a en rien changé la substance de la vérité » et que la copie a été duement collationnée sur la cède originèle par le juge du lieu qui en a accordé « le vidimat[2]. » De nouveau retranscrite et collationnée en 1675 et rendue seulement plus lisible, cette copie a conservé sa parfaite intégrité et c'est celle que nous reproduisons.

1. Saint Louis, roi; Raymond VI, comte de Toulouse, suzerain du comté de Comminges Raymond, évêque de Toulouse, était Raymond du Falga ou de Felgar.

Il n'y eut d'archevêque à Toulouse qu'avec Jean-Raymond de Comminges (1317).

2. *Vidimat* vient de « *vidimus* »; on désignait ainsi la copie collationnée par un notaire, un secrétaire, un greffier, ou par attestation de juge (*Dict.* de Ferrière.)

Digitized by Google

Lestelle — autrefois l'Estelle ou l'Étoile, *Stella* dans le Censier du diocèse de Comminges de 1387 — est aujourd'hui une commune de 500 âmes à 3 kilomètres au sud de Saint-Martory, son chef-lieu de canton. Le village est traversé par la grande route de Saint-Gaudens à Toulouse, longé par la voie ferrée, très-ouvert et d'un aspect aisé, avec quelques maisons d'un caractère archaïque, mais que « le progrès moderne » est en train de faire disparaître peu à peu. La voie romaine passait tout auprès, au midi, et du côté de Beauchalot subsistent les vestiges d'une pile itinéraire, semblable à celle de Labarthe-de-Rivière, qui en marquait la direction.

Il y a quelques années, se voyait encore chez un propriétaire un autel votif gallo-romain dont nous révélâmes nous-même l'existence au regretté Julien Sacaze, qui en fit son profit pour son Épigraphie pyrénéenne. Ce petit monument, muni de sa base et de son couronnement, porte sur les côtés une patère et un urceus[1]. L'inscription contient, dans ses abréviations : *Jovi optimo maximo Severi* ///.

Un curieux retable du moyen âge, représentant des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, et transporté de la chapelle de l'ancien château démoli sur la hauteur, fut encastré au-dessus de l'entrée de l'église, nouvellement reconstruite avec la plus méritoire persévérance par le précédent pasteur de la paroisse[2]. On y a très heureusement utilisé plus d'un fragment de l'Abbaye de Bonnefont, où quelques constructions gothiques des XIIIe et XIVe siècles étaient venues se juxtaposer à celles bien plus importantes de l'époque romane dont les beaux spécimens ont été disséminés dans le pays depuis la destruction du monastère.

D'autres débris forment aujourd'hui, hors du village, un édicule assez intéressant.

Jadis, ce « lieu de l'Estelle » dut être un bourg impor-

1. Espèce de vase ou aiguière.
2. Voir notre Notice sur l'abbaye de Bonnefont, *Revue de Comminges*, t. II, p. 37.

Digitized by Google

tant. Il avait son castel dominant l'agglomération, avec sa petite garnison, dans la mouvance de l'abbaye, en paréage avec le comte de Comminges.

Voici ce qu'on lit dans le dénombrement cité plus haut :

« Plus il y a d'ancieneté, dans ledit lieu, un chateau, lequel est presentement ruiné et decouvert, ne restant que les murailles, et qui est par egale part au Roy et au monastere de Bonnefont, et lorsqu'il étoit en état, un chacun y avoit ses édifices et logements ; et il y avoit un capitaine pour le garder dont les gages étoint payez par lesd. cosseigneurs par égale part ; mais depuis qu'il est en ruine, il n'y a pas eu de capitaine ou chatelain. »

Il est temps d'arriver à la charte elle-même et d'en donner d'abord un aperçu général.

Bien qu'il n'y ait aucune méthode dans la disposition des matières, tout ne s'y trouve pas moins minutieusement réglé : les privilèges, la sûreté des personnes, les redevances, les pénalités et la police, même celle des places et marchés. Le bourg devait être très approvisionné, dans cette grande vallée fertile qui se continue vers Mancioux, Boussens et Roquefort et qu'au dire de vieillards qui avaient vécu à la fin de l'ancien régime, on appelait encore, de leur temps, « le Jardin du Comminges. »

Ce qui était relatif « au droit de chasse » est particulièment intéressant parce qu'il dénote que la contrée voisine, celle très accidentée des coteaux et des bois vers Castillon, Bonnefont, Arnaud-Guilhem et plus loin, était très giboyeuse. Au XIIIe siècle, la faune y était abondante et variée puisque les bêtes fauves, comme « les sangliers, les ours et les loups », s'y rencontraient avec « les cerfs, les chevreuils et les lièvres. »

On trouve dans ce document de curieuses dispositions restrictives de la liberté de vendre certaines denrées. Ainsi, il était interdit aux habitants du lieu d'acheter du blé, de l'avoine ou du millet pour revendre, depuis la

Digitized by Google

Nativité de Saint-Jean-Baptiste jusqu'à la fête de la Toussaint.

Les revendeurs d'oignons ne pouvaient non plus en acheter, pour en revendre, depuis la Pâque jusqu'à la Toussaint.

L'importation y était favorisée pour les marchés : « Ceux qui viendront au lieu de l'Estelle, portant du bois ou des choses bonnes à manger, doivent être en sûreté à moins qu'ils ne soient debiteurs, cautions ou malfacteurs. »

Les accapareurs étaient tenus en suspicion et les simples consommateurs protégés contre l'élévation factice de certaines denrées.

Il était interdit d'acheter du poisson pour le revendre, « qu'il n'eût été apporté sur la place publique du lieu pour y rester jusqu'à trois heures, et ensuite « pourra acheter qui voudra. »

Nul ne pouvait être « pris » ou arrêté « dans le lieu de l'Estelle ou au dehors, s'il était solvable et s'il n'était larron, adultère ou homicide. » Hors de ces cas, les peines encourues n'étaient pas corporelles et se résolvaient en amendes ou en restitutions pécuniaires. N'était-ce pas un souvenir du droit germanique, dont on retrouve fréquemment la trace dans nos Coutumes du moyen âge ?

Les dommages aux champs et les délits ruraux sont punis d'une amende « aux jugement et connaissance des consuls. »

Quant à la poursuite des méfaits en général, ce que nous appelons aujourd'hui « l'action publique », elle s'exerçait d'après la connaissance qu'en avaient l'abbé, le comte, ou leurs bailes[1], et si le délinquant était étranger, « les seigneurs ou leurs bailes devaient avertir par exprès ou par lettre le seigneur de la ville ou du lieu duquel le malfaiteur était sorti ou dans lequel il devait aller. »

Le droit canonique avait sans doute inspiré la défense faite aux clercs ou gens d'église de ne pouvoir accuser

1. Le Baile ou Bayle, dans le Midi, signifiait, suivant les lieux, un officier seigneurial, dont les attributions variaient.

Digitized by Google

personne sous peine « de ne pouvoir rien tenir, ni posséder dans le lieu ou la jurisdiction. »

Enfin on remarquera ce qui est relatif « au droit d'asile ou de sauvegarde », à la protection des mineurs, « au rapt ou malversation... »[1]

U nom de Dieu soit. Amen.

Sçachent tous presents et avenir que nous Arnaud Engraney, bachelier en droit, juge de la terre et temporalité du pareage d'illustre et puissante dame Dame Comtesse de Commenge[2], et du Révérend Père en Dieu messire Raymond[3], par la grâce de Dieu et du St Siége Abbé du monastère de Bonnefont, de l'Ordre de Citeaux, au diocèse de Commenge, seigneurs en paréage et par indivis de lad. terre, avons veu, teneu, leu et fait liré de mot à mot un transcript des Coutumes du lieu de l'Estelle, extrait, suivant qu'il y est écrit, pour la plus grande partie, des Coutumes du lieu de Saint-Julien[4]: par lequel transcript les consuls, particuliers et communauté du lieu de l'Estelle, presents et avenir, sont regis et gouvernez et ont été accoutumé d'être regis et gouvernez ainsi qu'il nous appert par la sommaire apprise faite par nous avec les consuls dud. lieu de l'Estelle, et autres prud'hommes dud. lieu : la teneur duquel transcript s'ensuit:

A L'HONNEUR du Dieu tout puissant, du Pere, du Fils et du Saint-Esprit, et de la glorieuse Marie mère de Dieu, et de tous les Saints. Ce sont les Coutumes que le seigneur Bernard, par la grâce de Dieu comte de Commenge, et messire frère Raymond Lup, abbé du monastere de Bonnefont, tant pour soy que pour tout le monastere et les religieux presents et avenir, ont donné et accordé a perpetuité a tous les habitants du lieu de l'Estelle presents et avenir, et autres manans et habitants dans la jurisdic- et appartenances dud. lieu :

1. C'est ainsi qu'étaient aussi qualifiés le rapt, les attentats et l'adultère.

2. Cécile de Foix, veuve du comte de Comminges Bernard V, depuis 1241.

3. Raymond VI Arnaud d'Olson, qui avait succédé à Arnaud-Roger devenu evêque de Comminges.

4. Chef-lieu de châtellenie du Comminges, dans la plaine de Muret. Les comtes y avaient un château fort. Les États de Comminges y siégèrent parfois.

Les Coutumes de ce lieu, pour tout ce qui ne rentrait pas dans les privilèges spécialement concédés dans la dernière partie de la charte, étaient rendus applicables à Lestelle.

Digitized by Google

Premièrement. Lesd. seigneurs Comte de Commenge et Abbé de Bonnefont ne doivent prendre, ni faire prendre, ni donner pouvoir a personne de prendre dans lad. ville de l'Estelle ou au dehors, dans les appartenances dud. lieu, aucun homme ni femme dud. lieu de l'Estelle, s'il est solvable, ni leur faire aucune violence ni force, ni permettre qu'il leur en soit fait, s'ils ne sont larrons, adulteres ou homicides declarez tels en justice ou par des prud'-hommes du lieu de l'Estelle. Que si quelqu'un viole ou transgresse a l'avenir ce privilege et ce pacte, et qu'il aye fait prendre quelqu'un dud. lieu de l'Estelle, lesd. seigneurs le reclameront de l'avis des prud'hommes dud. lieu de l'Estelle jusques a ce qu'ils l'ayent recouvré et mis en liberté.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ne doivent lever ni exiger aucun droit de quête en aucun cas, dans led. lieu de l'Estelle, que pour la redemption des captifs ou que quelqu'un sera fait chevalier de Malthe ou envoyé pour le voyage d'outre mer, auquel cas le peuple dud. lieu de l'Estelle doit contribuer a l'estimation des prud'hommes du lieu.

Item, Lesd. seigneurs ne pourront exiger aucun droit d'albergue[1] dans lad. ville que dans le cas que lad. ville ou lieu de l'Estelle seroit assiegé par une nation ennemie ; ou pour la deffense dud. lieu, pour la taxe de laquelle albergue ils en doivent demeurer au dire et jugement desd. prud'hommes dud. lieu.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ne pourront donner azile dans led. lieu a quelqu'un qui ait tué une personne dud. lieu, ni faire sortir d'iceluy quelqu'un qui soit dud. lieu.

Item, Ne doivent lesd. seigneurs introduire, dans lad. ville ou lieu de l'Estelle, aucun homme ni femme qui soit debiteur ou debitrice des habitants de l'Estelle que du consentement de celuy envers qui il est debiteur.

Item, Plus lesd. seigneurs ont donné et accordé a perpetuité aux habitants presents et avenir dud. lieu de l'Estelle le privilege de pouvoir exiger leurs dettes de tous leurs debiteurs par prise de corps, s'il est necessaire, et saisie de leurs biens, aïant fait néanmoins auparavant la plainte et le rapport auxd. seigneurs ou a leur baile ou bailes, et si ensuite il y a procez ou debat a cause des gages, ou sur l'enquête de la dette entre le debiteur et le creancier et que le creancier se trouve mal fondé, il payera l'amande.

1. On appelait *albergues* les rentes ou redevances dues aux seigneurs et plus tard au domaine du roi.

Digitized by Google

Item, S'il arrive que quelqu'un des habitants dud. l'Estelle en veüille sortir, il sortira dud. lieu sauve et en seureté, avec tous ses biens quand il voudra et ou il voudra, et lesd. seigneurs seront tenus de le garentir avec ses biens, fidellement, contre toutes personnes jusques a ce qu'il sera arrivé a l'endroit ou il voudra rester et faire sa residence, pourveu toutefois que cette personne n'aye point [.....] connu dans led. lieu.

Item, Le conseil commun dud. lieu de l'Estelle, du vouloir et consentement desd. seigneurs, ont fait et etabli pour toujours dans led. lieu de l'Estelle les reglements et les coutumes qui suivent.

I° Quiconque trouvera quelqu'un faisant tale ou dommage dans une vigne, dans un pred defensable, dans un jardin, a un arbre ou a la moisson et aux bléds des gents du lieu de l'Estelle, le prendra et le retiendra, s'il peut, lequel sera tenu de dedommager celuy a qui appartient la piece de terre ou l'arbre, et payera aussy deux solz toulsas pour l'amande, desquels la moitié appartiendra a la ville ou lieu de l'Estelle, et l'autre moitié a celuy qui aura surpris et trouvé led. talateur ou causant dommage.

Item, Quiconque trouvera un bœuf, une vache, un cheval, une jument, un mulet ou mule, un âne ou ânesse, dans quel temps que ce soit, dans les bléds ou dans les vignes, tant dans les siennes propres que dans celles d'autruy, doit avoir de chaque bête quatre deniers morlans [1], dont la moitié lui appartiendra, et l'autre moitié a la communauté. Il en sera de même pour les preds defensables.

Item, Qui trouvera un cochon, un mouton ou brebis, un bouc ou chevre dans les bléds ou dans des vignes, soit dans les siennes propres, soit dans celles d'autruy, dans quelle saison que ce soit, doit avoyr une obole pour chaque bête : et de chaque truye qui a fait ses petits, deux deniers : la moitié doit en apartenir a celuy qui les a trouvez faisant tale, et l'autre moitie à la communauté.

Item, Ceux qui vendront du vin dans le lieu de l'Estelle, doivent le vendre à la mesure d'étain étalonnée et scellée et doivent gagner douze deniers par muid et l'investiture du muid, et ne doivent pas faire aucun melange dans led. vin : que s'ils se servent d'une fausse mesure [2], ou qu'ils fassent quelque melange dans led. vin, ils seront amandez de peine arbitraire aux consuls du lieu.

Item, Ceux qui auront recueilli du vin de leurs vignes pourront

1. La monnaie morlane se frappait dans le Béarn depuis Centulle 1er. Elle avait cours privilégié dans le Comminges.

2. A Muret, chef-lieu du Comminges, les mesures fausses étaient confisquées et parfois suspendues et clouées aux poutrelles du palais commun ou maison de ville.

Digitized by Google

le vendre a leur volonté, et s'ils le vendent a emine, ou au quarz ou au demy quarz, ils en tiendront les mesures lesquelles seront justes, autrement ils encourront l'amande au jugement et connoissance des consuls dud. lieu de l'Estelle.

Item, Aucun n'achetera du bléd ou de l'avoine ou du millet, pour revendre dans led. lieu, depuis la Nativité de st Jean-Baptiste jusques à la fête de la Toussaints.

Item, Aucun ne sera condamné de fausse mesure pour un demi quart.

Item, Quiconque achetera ou vendra du bléd ou du millet, doit le vendre et l'acheter a la mesure rase, l'avoine et les noix à la mesure comble, et qui y contreviendra sera amandé au jugement et connoissance des consuls de l'Estelle.

Item, Aucun revendeur de noix ou d'huile ne tiendra ensemble des deux especes de noix et d'huile.

Item, Les revendeurs d'oignons ne pourront en acheter pour revendre depuis la Paque jusques a la Toussaints.

Item, Les revendeurs de poisson n'acheteront point du poisson pour revendre qu'il n'aye été apporté auparavant sur la place publique du lieu de l'Estelle, où il restera jusques a trois heures, et ensuite pourra acheter qui voudra.

Item, Aucun revendeur de poires ou d'autre fruit ne pourra en acheter non plus que d'autres choses bonnes à manger, dans led. lieu de l'Estelle ni dans ses limites, que publiquement et a la vuë : et si aprez que les revendeurs auront acheté les choses susdittes, quelque homme de probité dud. lieu veut acheter les mêmes choses, avant qu'elles ayent été apportées a la maison du revendeur, il doit les avoir au même prix auquel le revendeur les a achetées, soit fruit ou toute autre chose bonne a manger.

Item, Les boulangeres ne doivent gagner sur chaque cestier de bléd que deux deniers, les fraix deduits, et le son.

Item, Les muniers recevront le bléd au poids, et rendront de même la farine au poids comme il est reglé, laquelle sera bien moulüe, et prendront pour le droit de mouture la seizième partie, et non au delà : et si quelqu'un des muniers refuse de prendre le bléd, et rendre la farine, de cette manière, les seigneurs Comte et Abbé auront douze deniers morlans de justice sur led. munier, si on en porte plainte.

Item, Ceux qui viendront dans le lieu de l'Estelle, portant du bois ou des choses bonnes à manger doit *(sic)* être en seureté, à moins qu'il ne fût caution, debiteur ou malfaiteur.

Digitized by Google

Item, Celuy qui aura commis a dessein un homicide, ne sera en azile, ni dans l'église, ni dans le cloitre, ni dans aucun lieu de franchise ou sauvegarde.

Item, Si quelqu'un entre secretement et de nuit dans la maison d'autruy, et qu'il y commette un vol ou autre crime, il n'aura d'azile ni dans l'église, ni dans un cloitre, ni dans un lieu de franchise ou de sauvegarde.

Item, Si quelqu'un a tué quelque personne brisant les portes, ou entrant par force, ou voulant entrer secretement de nuit dans la maison d'autruy, il ne sera condamné a aucune peine.

Item, celuy qui aura tué quelque méchant homme que nous appellons homicide, allant de nuit avec un couteau pour voler ou commettre une mauvaise action, ne sera condamné en aucune peine.

Item, Celuy qui aura pris par force une fille, s'il est de meilleure condition qu'elle, il l'épousera, ou luy donnera un mary convenable, et si la fille est de meilleure condition que le garçon il luy donnera un mary convenable s'il le peut, et s'il ne le peut pas, il sera puni de punition corporelle au jugement des consuls et des prud'hommes dud. lieu de l'Estelle ; de même celuy qui aura pris par force une femme mariée sera tenu de lui donner satisfaction de cet affront au jugement des consuls et des prud'hommes dud. lieu.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ont donné et acccordé cet usage et franchise a tous les habitans dud. lieu presents et avenir, que si quelqu'un dud. lieu a vendu ou prêté quelque chose a un étranger, il ne doit pignorer[1] aucun dans le lieu de l'Estelle ou dans la jurisdiction d'icelluy, que le debiteur, ou la caution ou ses biens.

Item, Toute personne sera en seureté dans le lieu de l'Estelle et sa jurisdiction, s'il n'est debiteur, caution ou malfacteur; et ceux qui habiteront dans leurs maisons le seront aussy.

Item, Si quelqu'un a commis quelque mal, ou pris quelque chose a quelque habitant dud. lieu de l'Estelle, on doit en avertir le Comte ou l'Abbé ou leurs bailes, et lesd. seigneurs ou leurs bailes doivent avertir par exprez, ou par lettre, le seigneur de la ville ou du lieu duquel le malfacteur est sorti, ou dans lequel il retourne, et s'il refuse de faire justice, ou de dedommager le lezé, celuy cy aura ensuite la liberté de pignorer les hommes et les femmes du lieu dud. malfacteur et leurs biens.

1. De *pignus*, gage.

Digitized by Google

Item, Celuy qui aura fait des pignores, doit les porter a sa maison et ne faire aucune violence a celuy qui réclame la pignore quel qu'il soit, mais il doit la mettre en depôt, et celuy qui aura droit la reprendra; et s'il n'y a pas de depositaire, celuy qui a pignoré doit porter le gage ou pignore, le même jour ou le lendemain, sur la place dud. lieu, au jugement des consuls et des prud'hommes dud. lieu; et si a leur avis et de leur jugement il n'a peu retenir la pignore, il doit la délivrer, et faire raison a celuy a qui il a pignoré; et s'il manque d'exposer sur la place, comme il vient d'être dit, la pignore le même jour ou le lendemain, il ne peut pretendre aucun droit et doit faire raison au pignoré.

Item, Celuy qui aura pris une pignore hors le lieu de l'Estelle, doit l'amener et faire remettre dans le lieu de l'Estelle et faire comme dit a été cy dessus, et s'il tire la pignore dehors dud. lieu, il la rendra sans retirer aucune contribution, et faira droit au pignoré, et payera aux seigneurs douze deniers morlans pour la justice, et ne pourra a l'avenir pignorer pour le même fait.

Item, Si quelque habitant de l'Estelle a preté, sur le corps de quelqu'autre habitant de l'Estelle, son argent pour jouër au dez ou autres jeux, il ne pourra le recouvrer.

Item, Tout homme et toute femme qui viendra à la fête de Saint-Michel[1] dans le lieu de l'Estelle, doit être en seureté, tant en allant que venant avec ses denrées et biens, quatre jours avant et quatre jours aprez la fête de Saint-Michel, selon le pouvoir des seigneurs Comte et Abbé, pourveu que telle personne n'aye tué ou fait prisonnier aucun habitant de l'Estelle.

Item, Celuy qui contreviendra aux usages et règlements cy devant contenus, sera condamné a des peines arbitraires auxd. consuls et prud'hommes de l'Estelle; et si la plainte en a été portée aux seigneurs ou a leurs bailes ou a l'un d'iceux, lesd. seigneurs auront douze deniers morlans pour le droit de justice, payables par celuy qui sera declaré coupable.

Tous les susd. reglements et us ont été faits et arretez, pour être tenus et observez avec fidelité et à perpetuité, sauf et reservé les droits des seigneurs Comte et Abbé, en toutes choses.

Et nous Bernard, comte de Comenge, et frère Raymond Lup, abbé de Bonnefont, convenons et promettons fermement pour nous et pour

1. Une disposition analogue se rencontre dans beaucoup de Coutumes.
Celles de Saint-Antonin du Rouergue, par exemple, « accordent une entière franchise et sûreté à tous ceux qui viendraient à la fête de Saint-Antonin du mois de septembre, huit jours avant et autant après cette fête. » (*Hist. de Languedoc,* t. III, p. 863).

Digitized by Google

tous nos successeurs et heritiers et pour tous les religieux presents et avenir, a tout le peuple de l'Estelle present et avenir, et habitants dans led. lieu ou dans la jurisdiction d'icelluy, qu'ils pourront nous donner en garde et nous confier leurs personnes et leurs biens, comme a leurs bons seigneurs, et qu'aucun murtrier, ni voleur, ni incendiaire, ou autre personne qui fasse du degât a la moisson, qui porte prejudice aux vignes, aux arbres, aux bestiaux, ou qui commette quelque mechanceté, ou qui soit plaideur et cherchant querelle aux habitans dud. l'Estelle soit au dedans ou au dehors, n'habitera de notre vouloir et consentement dans led. lieu, que nous ne fairons jamais de traité avec aucun habitant de l'Estelle qui soit dommageable et prejudiciable a un autre habitant dud. lieu, et si quelqu'un a commis quelqu'une des susd. mauvaises actions, nous Comte et Abbé susd. en fairons telle justice que les consuls et prud'hommes dud. lieu jugeront a propos.

Item, Si quelqu'un a levé de jour les filets ou rets à pêcher d'un autre, il sera condamné en deux sols morlans d'amende dont la moitié doit appartenir a l'inventeur, et l'autre moitié a la ville ou lieu de l'Estelle, et si la plainte en a été portée aux seigneurs ou à leurs bailes, ils doivent avoir douze deniers morlans de droit de justice payables par le coupable, et si l'enlevement des filets a été fait de nuit, il sera puni de peine arbitraire aux consuls.

Item, Aucun ne sera en seureté en aucun temps, ni ne pourra être garenti par personne dans le lieu de l'Estelle, qui aura fait prisonnier ou accusé de crime capital, ou mis a mort, estropié ou mutilé de quelque membre, ou pillé et volé quelque habitant dud. lieu, ou qui soit debiteur ou caution, que du consentement et vouloir de celuy qui a souffert le dommage, ou a qui il est deu, ou envers lequel il a cautionné, sauf que ces crimes et forfaits ayent été faits dans des guerres publiques des seigneurs Comte de Commenge ou Abbé de Bonnefont, ou des gens de l'Estelle, sur lesquelles la paix aye été faite ou il ait eu suspension d'armes.

Item, Si quelqu'un a pris une personne entrant dans l'Estelle ou dans la jurisdiction, ou sortant dud. lieu, et qu'il ne veüille en demeurer a la decision des consuls et des prud'hommes, lesd. consuls et prud'hommes pourront reclamer la personne qui a été prise, de même que si c'étoit un habitant de l'Estelle.

Item, Aucun homme ni aucune femme du lieu de l'Estelle ne prêtera son argent ni autre chose, soit avec gage, ou sans gage, ni avec caution ni sous serement, ni de toute autre maniere, a une personne dud. lieu qui soit en puissance de pere ou de tuteur,

Digitized by Google

sans le consentement du pere ou du tuteur; si cependant celuy qui est en puissance de pere n'est, ni n'a été marié, et qu'il aye emprunté argent a quelqu'autre, en quelqu'une des manieres cy dessus, sans le consentement du pere ou du tuteur d'icelluy, telle personne étant en puissance de pere ou de tuteur ne sera tenue de payer en aucun temps, et ses biens ne seront point affectez ni hyppothequez en aucune façon à un tel creancier ou creanciere; ni leurs cautions, ni ceux qui ont emprunté ne seront point obligez envers la caution; et s'il y a des gages ou qu'on aye fait serment, les gages seront rendus et le serment sera resolu, sans que le pere ou le tuteur puissent être tenus de rien.

Item, Si quelqu'un a prêté son argent a un habitant de l'Estelle, il pourra le repeter et le faire constraindre quelqu'il soit, tout ainsi que si le prêteur étoit natif et habitant de l'Estelle.

Item, Si quelqu'un a preté quelque chose pour cause de necessité a un fils étant en puissance de pere, et dont le pere est absant du pays, ce fils sera tenu de rendre ce qui lui a été preté au dire et jugement des consuls et des prud'hommes dud. lieu de l'Estelle.

Item, Led. seigneur Abbé s'est réservé, et pour son monastere, le moulin a perpétuité.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ont accordé a tout le peuple du lieu de l'Estelle present et avenir l'usage et privilege suivant, sçavoir : que chaque habitant ou faisant sa residence dans l'étendue de la seigneurie et du territoire du lieu de l'Estelle, qui labourera ou faira labourer avec une paire de bœufs, et mettre ses terres en gueret, donnant ensuité une seconde façon auxd. terres, avec deux ou avec trois paires de bœufs, ou d'autres bestiaux, ne sera tenu payer aux seigneurs dud. lieu de l'Estelle que tant seulement un cestier de bléd froment, et un cestier d'avoine; et lorsque quelque laboureur dud. lieu voudra par necessité faire chausser le coutre de la charrue dont il se sert pour labourer, il le portera pour cet effet au forgeron auquel il payera pour ses peines trois deniers toulsas pour chaque coutre ou fer de charrue et non au delà; que s'il arrivoit qu'il y eut dans le lieu de l'Estelle ou dans la jurisdiction d'icelle, deux, ou trois, ou plusieurs forgerons, il sera au choix de chaque laboureur d'aiguiser ou autrement faire reparer leurs coutres et autres outils de labourage a celuy qui mieux lui conviendra, et aprez l'année finie pour la convention passée avec un desd. forgerons, il pourra convenir avec un autre ainsi que bon luy semblera.

Digitized by Google

Jusqu'ici sont les Coutumes de Saint-Julien, et plus bas sont les privilèges et donnations que lesd. seigneurs Comte et Abbé ont donné et accordé a perpetuité a tous les habitants dud. lieu de l'Estelle presents et avenir.

Item, Le seigneur Comte, tant pour lui que pour ses successeurs, a accordé ce privilège et franchise auxd. habitants et communauté de l'Estelle, d'être libres, francs et exemts leurs personnes et leurs biens de tout droit de leude et de peage dans toute la terre dud. seigneur Comte, a perpetuité.

Item, Led. seigneur Comte a accordé a perpetuité au peuple et communauté du lieu de l'Estelle le droit de paturage, et l'usage du bois pour eux et leurs bestiaux dans toute sa terre, et de ses vassaux, sans causer de tale, *sive* dommage.

Item, Led. seigneur Abbé, pour luy et ses successeurs, a accordé aud. peuple et communauté dud. lieu de l'Estelle, la liberté d'avoir, par preferance a tous les autres habitants, des terres appartenant à la grange d'Apas tout ce qui leur sera nécessaire pour la culture des terres et l'usage des eaux, des pâturages, des feüillages, du bois et autres choses, dans toute sa terre, pour leurs usages particuliers, sans causer de tale, *sive* dommage.

Item, Nous susd. Comte et Abbé voulons pour nous et tous nos successeurs a perpetuité, declarons et ordonnons que notre baile ou nos bailes lorsqu'ils entreront en charge, et les consuls a l'entrée de leur consulat, soint tenus de jurer et prêter serment entre les mains desd. consuls d'être bons et fideles a la communauté du lieu de l'Estelle et d'en passer et demeurer au dire et jugement desd. consuls, sauf le droit, domination et fidélité deuës auxd. seigneurs.

Item, Lesd. seigneurs ont vouleu que si quelqu'un étant clerc a cité quelqu'un ou quelqu'une dud. lieu de l'Estelle hors de sa maison ou de la jurisdiction dud. lieu, qu'il ne puisse tenir ni avoir de maison, de vigne, pieces de terre ni possession dans led. lieu de l'Estelle ni ses appartenances.

Item, Lesd. seigneurs doivent avoir soixante sols toulzas d'une playe legale, si la plainte en a été portée au seigneur ou au bayle, et non autrement.

Item, Pour le droit de sang, cinq sols toulsas, si la plainte en a été portée aux seigneurs ou a leurs bailes, et non autrement.

Item, Si quelqu'un tire son couteau ou son epée contre un autre, ou luy jette une pierre, un os, du plomb, de l'etain ou quelque

Digitized by Google

autre chose semblable, il sera condamné en cinq solz toulsas envers les seigneurs, si la plainte en a été portée devant eux ou devant leur bailes, et non autrement.

Item, Aucun revendeur de vin ne faira aucune frelaterie au vin qu'il aura vendu ou qu'il mettra en vente, et s'il y en fait il perdra le vin qui est dans le tonneau, ou donnera douze deniers toulsas, au choix du revendeur, lesquels appartiendront auxd. seigneurs.

Item, Lesd. seigneurs ont accordé auxd. habitants et communauté de l'Estelle presents et avenir la liberté de pouvoir vendre un chacun a sa volonté le vin qu'il aura recueilli dans ses propres vignes sans le faire publier par le crieur public dans led. lieu.

Item, Lesd. seigneurs ont donné et accordé auxd. habitants et communauté de l'Estelle, que dans le cas que lesd. seigneurs ou leurs bailes voudront acheter du pain, du vin, de la viande, du foin ou de l'avoine de quelqu'un desd. habitants, et qu'ils lui demanderont un delay, ils seront tenus de luy donner de bons gages qu'il gardera un mois, et si dans le delay d'un mois ils ne recouvrent lesd. gages le gardien pourra les vendre de bonne foy et du prix en prendre son payement et rendre le surplus auxdits seigneurs ou a leurs bailes.

Item, On doit agir de même pour le delay de quinse jours avec les voisins dud. lieu de l'Estelle pour les choses cy dessus dittes, et si après les quinse jours écheus on ne paye, on disposera des gages comme dit a été cy dessus.

Item, Si quelque boucher demeurant dans le lieu de l'Estelle a vendu des cochons lepreux ou ladres pour des cochons sains, ou de la truye pour du cochon, de chèvre ou de bouc pour de la brebis ou du mouton, dans les limites dud. lieu ; ont lesd. seigneurs vouleu et ordonné que telle personne qui aura vendu la susd. chair, soit condamnée a courir la ville ou lieu de l'Estelle en chemise et culote portant les chairs qu'il avoit vendu, et ce depuis la place ou maison publique jusqu'au bout de la ville ou du lieu, et du bout de la ville jusqu'au fonds, et payera aux seigneurs pour le droit de justice douze deniers toulsas.

Item, Les consuls seront exempts de tous impôts publics, étant en charge.

Item, Les consuls auront, pour le serment des parties qui auront leurs causes pendantes devant eux, deux deniers toulsas de chaque partie dont ils disposeront a leur gré.

Item, Les consuls peuvent pignorer de leur propre autorité pour

Digitized by Google

les impositions par eux faites, pour les dépenses dud. lieu et pour les messegueries.

Item, Lorsque les consuls font travailler a quelque ouvrage qui regarde toute la communauté de l'Estelle, ils ont droit d'appeller de leur propre autorité les gents dud. lieu de quelle maison qu'ils soint pour travailler aud. ouvrage, et imposer une peine a ceux qui manquent l'assemblée convoquée pour cela, jusques a onze deniers toulsas et une pitte, sans l'assistance du baile.

Item, Les seigneurs doivent avoir de chaque boucher qui vend de chair de cochon, une jambe de devant de chaque cochon qu'il vend a la boucherie.

Item, De chaque bœuf ou vache, ou animal de cette espèce qui sera vendu a la boucherie, les seigneurs doivent avoir demi livre de chair.

Item, Lesd. seigneurs n'ont aucun droit a percevoir sur le salé.

Item, Si les consuls veulent faire une taille pour les fraix qu'ils ont faits, ils doivent assembler la communauté et lui representer qu'ils ont été obligez de faire des fraix a raison de leur consulat, et pour lors la communauté doit leur donner six ou huit prud'-hommes du lieu avec lesquels lesd. consuls fairont lad. taille ou imposition, aprez avoir prêté le serment entre les mains des consuls, qu'ils se comporteront legitimement dans lad. imposition ou taille.

Item, S'il y a quelque debat ou dispute, au sujet des ruës publiques, les consuls doivent en connoitre, et juger.

Item, Si quelqu'un a insulté les consuls faisant leurs fonctions, les consuls doivent le punir ainsi que bon leur semblera et severement.

Item, Si un homme libre a commis un adultere avec une femme mariée, ou un homme marié avec une femme libre, il sera condamné a soixante solz morlans pour le droit de justice; et l'adultere se prouve ainsi : si quelqu'un entre de nuit et aprez que le feu est couvé, dans la maison d'autruy, ou qu'il introduise dans sa propre maison une femme adultere, ou qu'ils soint surpris un homme seul avec une femme seule dans un lieu suspect, les autres personnes, s'il y en a, dormant ou étant couchez, le baile pourra accompagné de deux ou trois personnes du lieu prendre les adulteres ainsi surpris dans la maison ou hors la maison ; et si tous les deux sont mariés ils payeront chacun soixante sols morlans, et si la femme adultere n'est pas mariée elle ne payera que trente solz morlans.

Digitized by Google

Item, Si quelqu'un suspecte quelqu'autre d'adultere avec sa femme et qu'il donne congé à celuy qu'il soupçonne, s'il est surpris de nuit dans sa maison sans sa volonté, il encourra l'amande de dix solz morlans, et si c'est de jour celle de cinq solz morlans, dont la moitié appartiendra aux seigneurs, et l'autre moitié a la communauté de l'Estelle.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé, ni autre pour eux, ne doivent tenir dans les appartenances et jurisdiction du lieu de l'Estelle des bestiaux étrangers en afforestage, comme sont brebis, moutons, chevres, boucs, bœufs et vaches, cochons ou truyes, que du consentement des consuls dud. lieu.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ont donné et accordé aux consuls dud. lieu presents et avenir, de pouvoir taxer les viandes et le vin qu'on met en vente, ainsi et comme ils verront être a faire et comme il leur plairra, sans l'assistance du baile ou des bailes dud. lieu.

Item, Les consuls sortant de charge doivent rendre un bon compte devant les prud'hommes que la communauté choisira depuis quinse sols jusques à douze, et ce compte doit être rendu en presence des consuls leurs successeurs.

Item, Si les consuls, ou quelqu'un de leur famille, ou leurs bestiaux ont fait tale, ou causé dommage, ils seront tenus de la même peine et amande que tout autre habitant dud. lieu.

Item, Lesd. seigneurs Comte et Abbé ont donné et acordé pour eux et leurs successeurs, a tous les habitants du lieu de l'Estelle presents et avenir, la liberté et privilege de pouvoir chasser au sanglier, au cerf, aux ours, aux chevreüils, au lièvre et au loup, et autres bêtes sauvages, avec des cordes, des filets, avec des chiens et autres manieres, librement et de leur autorité propre et sans encourir aucune peine.

Fait dans le lieu de Saint-Julien, le cinquième jour de la sortie du mois de décembre un jour de samedy, l'an de la Nativité du Seigneur mille deux cents quarante-trois, régnant Loüis Roy de France, Raymond comte de Toulouse, et Raymond évéque. Témoins : Pierre de Millar, Pierre de Saint-Amans, seigneur du Fauga, chevaliers; Raymond de la Fage et Bonet Labbat, Belot Mornac, Jourdain de Galupeze, Roger Devives, prêtre, et Pierre de Brissan, notaire de Saint-Julien, qui a écrit le présent. — Et moy Bertrand Martin, notaire de Toulouse, habitant du lieu de Mancieux, a la requisition des consuls et habitans du lieu de l'Estelle, et du mandement dud. sr Juge, ay extrait le present vidimat

Digitized by Google

dud. transcrit de Coutumes le mieux que j'ay peu, et l'ay redigé en la présente forme publique, n'ayant changé en rien la substance de la verité, et en témoignage de ce dessus me suis signé de mon seing ordinaire duquel j'use dans mes actes publics par moy receus. B. MARTIN.

Et nous Juge susd. aprez avoir faite deüe collation avec la cede originele de laquelle le transcrit de notre present vidimat a été extrait et redigé en forme publique, et avec lequel il a été trouvé conforme de mot à mot, sans avoir rien ajouté ni diminué ainsi qu'il paroitra à un chacun voyant la teneur desd. instruments; et pour plus grande seureté des presentes y avons fait apposer notre seing et le sceau de nos armes : ENGRANEY, signé. — Et nous Guillaume de Resau, licencié ez droits, juge du comte de Commenge, avons pour plus grande seureté, fait apposer le cachet de notre judicature : J. G. de.....

Collationné.

[Le reste du collationné n'a peu être leu pour être entièrement effacé.]

Nous appliquerons ainsi tous nos efforts à réunir, pour les reproduire dans nos volumes, nos chartes communales quand elles présenteront un véritable intérêt et pourront contribuer à l'histoire elle-même du Comminges.

Et puis il y a tant de charme, quand notre grande unité française est dès longtemps consommée, à reconstituer, à travers la poudre des vieux parchemins, l'organisation locale des moindres villages où les ruines, à peine visibles parfois, de quelque antique castel évoquent le souvenir du passé féodal, mélange étonnant d'autocratie, de garanties réciproques et de franchises !

ALPHONSE COUGET.

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE ANCIENNE

LES CAMPS RETRANCHÉS ET LES RUINES ROMAINES

De l'origine de nos Camps retranchés (*suite et fin*)

Après Cœpion, ce furent L. Valerius et L. Manilius qui tentèrent de maintenir la conquête et de l'étendre plus loin, dans l'Aquitaine. Mais Valerius fut tué dans la déroute de son armée, et Manilius fut obligé de quitter l'Aquitaine et de battre en retraite, après avoir perdu la plus grande partie de ses bagages.

On ignore où, quand et par quelles tribus ces deux généraux furent battus; ce qui est certain, c'est César qui nous l'apprend, c'est que leur témérité à s'aventurer dans un pays encore inconnu et défendu par de braves guerriers fut cause de leur défaite. Ce fut pour P. Crassus, chargé par César de soumettre l'Aquitaine, une raison de ne point s'aventurer au hasard, mais d'agir en toute occasion avec une extrême prudence :

P. Crassus quum intelligeret in his locis sibi bellum gerendum, ubi paucis antè annis L. Valerius Præconinus legatus, exercitu pulso, interfectus esset, atque unde L. Manilius, proconsul, impedimentis amissis profugisset, non mediocrem sibi diligentiam adhibendam intelligebat[1].

Y aurait-il de la témérité à attribuer à ces généraux l'origine de nos camps retranchés et notamment du camp de Lespugue ? Je ne le pense pas. Mais si ces monuments ne sont pas leur œuvre, il me semble qu'on ne peut les attribuer qu'à P. Crassus, l'un des plus habiles lieutenants de César dans les Gaules. Voici les raisons qui militent fortement en faveur de cette hypothèse.

Pendant qu'il faisait la guerre aux Vénètes[2], César apprit le complot qui se tramait dans les Gaules pour secouer le joug des

1. De bello gallico, lib. III, cap. 20.
2. Vannes.

Digitized by Google

Romains. Afin de maintenir l'ordre partout, il partage son armée en trois corps; le premier, ayant T. Labienus à sa tête, fut envoyé chez les Trivires[1]; le second chez les Unelles[2] et les Lexobiens avec Q. Titurius-Sabinus pour le commander; et le troisième dans l'Aquitaine, sous les ordres de P. Crassus.

Pour ne pas se méprendre dans les explications et les détails qui vont suivre, il est bon de savoir ce que César entend par Aquitaine : *Aquitania*. C'était le pays compris entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan. Ce n'était donc qu'une partie de l'Aquitaine d'Auguste, comprise entre les Pyrénées, la Gaule Lyonnaise, la Loire et l'Océan. La première, appelée plus tard la Gascogne, des Vascons d'Espagne qui l'envahirent au ve siècle de notre ère, et avant eux la *Novempopulanie,* des neuf peuples principaux qui la composaient; elle avait pour tribus les Consoranni, voisins des Garumni, les Convenæ (Lugdunum Convenarum), les Bigerrones (le Bigorre), les Tarbelli (Dax et Tarbes, *Turba)*, les Vocates (Bazas), les Élusates (Eauze), les Ausci (Auch et les environs de Lectoure, *Lectora)*, et enfin les Garites.[3]

Comprenant la gravité de sa tâche, Crassus, loin d'imiter la conduite aveugle de Valerius et de Manilius, court lever des renforts à Narbonne, à Carcassonne et à Toulouse. Ainsi fortifié et abondamment pourvu de vivres et munitions, il porte la guerre chez les Sociates.[4] On ne dit point par quelle voie il tomba sur l'ennemi; mais on peut supposer que les besoins de la stratégie l'obligèrent à faire un petit contour et que, pour ne pas attaquer de front, dans des positions fortifiées d'avance, un ennemi supérieur en nombre, il remonta la vallée de la Save jusqu'à Lespugue. De là il serait allé attaquer l'ennemi dans ses flancs et l'aurait peut-être surpris entre deux feux.

Chaque jour amenait de nouveaux dangers pour les Romains; en permettant à l'ennemi d'organiser ses troupes et de recevoir les renforts envoyés de l'autre côté des Pyrénées. C'étaient des soldats et des chefs très aguerris et au courant de la tactique romaine, puisqu'ils avaient combattu sous Sertorius, contre Pompée. Il fallait donc se multiplier, faire face à tous les dangers et surtout hâter le moment d'engager le combat[5]. Crassus fut à la hauteur de la rude tâche qui lui incombait. Après ses victoires sur les Vocates et les Ausci, il résolut donc de frapper un grand coup, car si l'ennemi était toujours vaincu, jamais il n'était soumis; l'arrivée de nombreux renforts et de chefs habiles qui forti-

1. Trèves. — 2. Normandie. — 3. Verdun-sur-Garonne et Fleurance. — 4. Gascogne Nord-Est.

5. *Non cunctandum existimavit, quin pugna decertaret.* De bello gallico, lib. III, cap. 23.

Digitized by Google

fiaient leurs camps, à l'exemple des Romains dont ils suivaient la tactique, ranimait son courage et centuplait ses espérances.

Surveillés à l'Est par les alliés des Romains, chassés du Nord et battus à l'Ouest, les Aquitains se replièrent du côté du Midi, vers ces montagnes d'où leur venaient chaque jour des contingents nombreux. Dans ces circonstances si critiques, il était prudent et sage de songer à la conservation des avantages acquis, de protéger les cités et les peuples soumis. Ce qu'il fallait surtout, ne point exposer les légions à un désastre, leur ménager un refuge en prévision d'une retraite, et contre les froids de l'hiver. Pour cela, rien de mieux qu'un vaste camp retranché, offrant, sur un site inattaquable, toutes les commodités, toutes les ressources nécessaires à une armée en campagne. Cette position si désirable, Crassus l'aurait trouvée à Lespugue et en aurait fait un camp retranché de premier ordre. Nous l'avons prouvé longuement et le lecteur en a encore tous les détails présents à son esprit.

Tout le monde sait le rôle important que jouent les vallées dans les campagnes et les expéditions militaires. Voisin de la vallée de la Gesse et commandant à celle de la Save et à ses affluents, la Bernesse et la Seygouades, le camp de Lespugue pouvait être largement approvisionné. Les Romains comprirent de bonne heure tous ces avantages et se hâtèrent d'en profiter comme ils faisaient toujours en pareille occasion. Personne n'ignore, en effet, avec quelle rapidité ils s'emparaient des vallées et avec quel soin ils fortifiaient les passages et les embouchures des fleuves et des rivières.

Il faut bien le reconnaître, rien ne prouve d'une manière évidente que P. Crassus ait conduit ses légions à travers la vallée de la Save ; mais rien non plus ne prouve le contraire. Combien de faits, dans l'histoire, que nous considérons comme authentiques, reposent sur des bases beaucoup moins probables que les nôtres ! On peut donc supposer, sans être téméraire, que P. Crassus, serré de près par les Aquitains, construisit nos camps retranchés, soit pour s'y réfugier au besoin, soit pour y assurer le succès de l'attaque, en attendant le moment décisif.

Une autre preuve en faveur de notre hypothèse est la suivante :

Il est certain que nos camps sont d'origine romaine et que celui de Lespugue, dont la superficie est d'au moins 20 hectares, fait par conséquent pour abriter une grande armée et pour servir de place forte, a demandé beaucoup de temps et beaucoup de bras. Cela étant, il faut reconnaître que Crassus, qui SEUL a commandé une armée romaine considérable en Aquitaine, a dû être l'auteur de ces camps ; car, après lui, César d'abord, Auguste et son général Mesalla ensuite, partant pour aller soumettre les Cantabres, ne fi-

Digitized by Google

rent que traverser notre pays. Il était en paix depuis qu'il avait été subjugué par les légions triomphantes de Crassus, et alors pourquoi aurait-on construit cette série de camps retranchés que nous trouvons sur les bords de la Save ? Pourquoi le camp si formidable de Lespugue ? Seul de tous les généraux romains, Crassus a porté la guerre dans notre pays, guerre longue, sérieuse, difficile, dangereuse, nécessitant par là même des ouvrages et des camps considérables ; ma conclusion est donc que nos camps retranchés sont l'œuvre de P. Crassus.

Voici à l'appui de ma thèse une observation qui me paraît sérieuse. Je la tire, mot pour mot, de César, ce qui augmente encore sa valeur.

P. Crassus ayant remporté une grande victoire sur les Vasco-Aquitains et leur ayant tué les trois quarts de leur armée, forte de cinquante mille hommes, tout le pays se soumit et se hâta de lui envoyer des ôtages : *Hac auditâ pugnâ, magna pars Aquitaniæ sese Crasso dedidit, obsidesque ultro misit*[1]. Tout cela ne laisse-t-il pas à entendre que les vainqueurs promenèrent leurs armes triomphantes chez tous les peuples de l'Aquitaine, chez nous par conséquent ?

Quelques auteurs, qui ont beaucoup écrit sur notre pays et commenté César avec plus de fantaisie que d'exactitude peut-être, placent le lieu où Crassus remporta cette grande victoire dans la vallée du Gave. Quelques autres semblent croire qu'il était sur les rives de l'Adour; la plupart s'accordent à dire que ce champ de bataille était situé entre Lacq et Lescar, dans la commune de la Bastide-Montréjeau. C'est aller un peu loin, ce me semble, trop loin peut-être. César, en effet, ne parle ni du Gave, ni de l'Adour, ni d'aucun nom propre. Ce qu'il dit c'est que P. Crassus, après avoir vaincu les Sociates et le terrible Adcantuannus, se dirigea vers le pays des Vocates et des Tarusates : *In fines Vocatium et Tarusatium profectus est*, jetant la terreur dans tout le pays qui déjà se prépare à la résistance. On ne connait pas au juste le pays qu'habitaient ces tribus. Ce qui parait certain, c'est qu'elles étaient assez éloignées de Lescar, près de Pau, puisqu'on place généralement les Vocates à Bazas, non loin de Bordeaux, et les Tarusates à Tartas, dans les environs de Saint-Sever (Landes). Pour lors, il est bien difficile de déterminer le site en question, attendu qu'on trouve ailleurs, dans tout notre pays du Sud-Ouest, des vestiges nombreux de camps romains qui remontent à cette époque. Si le combat s'était réellement livré sur les bords du Gave ou de

1. De bello Gallico, lib. III, cap. 27.
2. Tarusatium, De bello Gallico, lib. III, cap. 23.

Digitized by Google

l'Adour, il semble que César aurait fait mention de ces rivières. Et tandis que nous le voyons signaler, partout ailleurs, les rivières et les fleuves qu'il trouve sur sa route, et les sites où lui et ses lieutenants livrent des combats, n'est-il pas étrange qu'il garde ici le silence sur ces deux rivières ?

Je me garderai bien de placer à Lespugue ce champ de bataille, illustré, autant par l'audace et l'habileté des vainqueurs, que par la bravoure des vaincus ; on ferait contre moi, avec raison, usage des armes que je tourne contre d'autres. Ce que je crois pouvoir me permettre seulement, c'est de dire que les raisons que l'on porte en faveur de tel ou tel lieu, nous pouvons les porter en faveur du camp de Lespugue.

D'après César, en effet, qui certes était bien renseigné, un camp romain était dans le voisinage du camp des Vasco-Aquitains. P. Crassus y envoya quelques préfets avec ordre d'en ramener quatre cohortes de troupes fraîches qu'on y avait laissées pour sa défense. Elles arrivent incontinent par des chemins détournés, afin de se cacher aux yeux de l'ennemi, pénètrent dans son camp et y portent le désordre et la mort[1]. Les divers camps dont il est question dans cette partie de la guerre des Gaules pourraient bien être ceux de Montmaurin et de Lespugue, sinon ceux de Larroque et de Saint-Plancard.

D'ailleurs quels sont les peuples qui, après la victoire de Crassus, ont hâte de se soumettre et d'envoyer des ôtages ? Ce sont pour la plupart des tribus assez rapprochées de nos camps retranchés. On trouve parmi elles les *Bigerriones* (le Bigorre), les *Elusates* (Eause), les *Garites* (Fleurance et Verdun), les *Ausci* (Auch), et enfin les GARUMNI (riverains de la Garonne-haute)[2]. Quelques autres tribus, les Convenœ, sans doute (Lugdunum), les Onésiens (Luchon), les Onobrisates et les Consorani du Salat, se retirèrent dans leurs montagnes où, à la faveur de l'hiver, elles purent échapper au joug des vainqueurs. *Paucæ ultimæ nationes, anni tempore confisæ, quod hyems suberat, id facere neglexerunt*[3]. Mais, je le demande, la soumission, la fuite de toutes ces tribus dans le centre des montagnes, seraient-elles si promptes si l'ennemi s'était trouvé au loin dans les vallées inférieures de l'Adour ou du Gave, ou si déjà il n'avait pas porté parmi elles ses armes victorieuses ?

L'histoire à la main, nous pouvons admettre que nos camps retranchés ont une origine gauloise. Je dois signaler cette hypothèse, bien que je ne sois point de ceux qui pourront lui accorder

1. De bello gallico, lib. III, cap. 26
2. *Ibid.* lib. III, cap. 26 ad finem.
3. *Ibid.* lib. III, cap. 26.

Digitized by Google

quelque créance. Voici les raisons qui militent en sa faveur. Comme la plupart de mes autres preuves, je les emprunte à César ; on ne saurait puiser à de meilleures sources.

Après la défaite des Sociates et d'Adcantuannus, les Vasco-Aquitains appelèrent à leur secours des chefs et des auxiliaires espagnols : « *Mittuntur etiam ad eas civitates legati, quæ sunt citerioris Hispaniæ, finitimæ Aquitaniæ*[1]. Ce contingent considérable leur fut d'un grand secours, tant au point de vue de la défense qu'au point de vue moral ; leurs espérances et leur courage en furent ranimés, décuplés même. *Indè auxilia ducesque arcessuntur, quorum adventu magnâ cum actoritate..... bellum gerere conantur*[2]. C'étaient les débris de ces armées espagnoles tant de fois vaincues par les Romains, mais jamais soumises qui, préférant la pauvreté à la servitude, s'étaient réfugiés dans les gorges inaccessibles des Pyrénées. Là, ils attendaient avec impatience le moment de reprendre les armes et de venger Sertorius, leur chef, qui tomba si misérablement sous les coups du traître Perpenna, son compagnon d'armes, après avoir été le rival et le vainqueur illustre de Pompée : *Duces vero ii deliguntur, qui unâ cum Q. Sertorio omnes annos fuerant, summamque scientiam rei militaris habere existimabantur*[3].

C'est à cette époque que remonte la tribu des Convènes, fondée par Pompée, après la guerre d'Espagne, avec les débris de l'armée de Sertorius. Lugdunum Convenarum était sa capitale. Du plateau qui est aujourd'hui Saint-Bertrand, elle s'étendit insensiblement dans la plaine de Valcabrère et vers Tibiran. Bientôt elle devint une des principales villes de la Gaule et les empereurs romains la dotèrent de riches monuments, d'académies, de théâtres et d'amphithéâtres dont on voit encore quelques restes.

Suivant en toutes choses la tactique des Romains, les généraux espagnols, venus au secours des Aquitains, choisissaient des positions avantageuses, fortifiaient très habilement leurs camps, à l'encontre de ce qu'avaient fait jusqu'alors les Gaulois. Ces derniers ne connaissaient d'autres abris que le sommet des montagnes nues, les bords des fleuves et des rivières, les terrains environnés de marais et l'épaisseur des bois séculaires qui couvraient leur sol ; en outre, on les vit, plus d'une fois, dans la guerre de la Gascogne, tomber sur les derrières de l'ennemi, à l'improviste, pour lui couper ses vivres et ses munitions. *Hi consuetudine populi Romani loca capere, castra munire, commeatibus nostros intercludere instituunt*[4].

1. De bello Gallico, lib. 3, cap. 23.
2. id. id. *Ibidem.*
3. id. id. *Ibidem.*
4. id. id. *Ibidem.*

Digitized by Google

Ainsi, les Vasco-Aquitains, d'après César, guidés par les chefs auxiliaires venus de l'autre côté des Pyrénées, se mirent, comme les Romains, à occuper les hauteurs et à *fortifier leurs camps* par des fossés et des remparts. Cela prouvé, nos camps retranchés pourraient bien être leur œuvre et, quoique je sois d'un avis contraire, je ne saurais faire un crime à ceux qui voudraient soutenir cette hypothèse ; car, dans le doute, il faut laisser à chacun sa liberté.

J'ai donné les principales raisons de mes préférences ; en voici une autre. Elle sera la dernière.

Il est certain, tout l'indique, et je le démontrerai clairement lorsque le moment sera venu, qu'une colonie romaine, une cité importante même, se trouvait à Montmaurin dès les premières années de la conquête des Gaules, et que les Romains, vainqueurs, s'établirent tout le long de la haute vallée de la Save, et peut-être aussi sur toute la vallée. Mais leur établissement, au centre d'un pays ennemi, ne suppose-t-il, pas dans le voisinage, une armée considérable pour les protéger, un camp retranché pour s'y réfugier au besoin? Ces mesures étaient commandées par la prudence et l'habitude même des Romains; car, si le pays était conquis, les esprits étaient loin d'être soumis. Il suffisait d'une étincelle pour le mettre en feu et il était sage de se ménager, à temps, un abri contre une tempête possible et que des symptômes peu rassurants semblaient annoncer.

Ce refuge assuré, Lespugue l'offrit aux Romains. Ils en profitèrent sans perdre un instant et en firent une place forte capable de résister à tous les efforts combinés de l'Aquitaine.

Encore deux mots sur les enceintes gauloises qui précèdent le camp de Lespugue, mais qui pourraient avoir été utilisées par les Romains pour la défense du camp.

Plus d'une fois, en signalant ces monuments, j'ai excité les rires de quelques esprits forts et le dédain même de savants illustres qui s'obstinèrent à n'y voir qu'un phénomène curieux de la nature. Sans me laisser déconcerter, j'ai continué, depuis, mes tenaces investigations et pratiqué de nouvelles fouilles. Grâce à elles, aujourd'hui le doute n'est plus possible. Les murailles de ces enceintes, en pierres sèches, des fragments de briques, de poteries et quelques morceaux de fer que nous y avons exhumés, prouvent surabondamment que nous n'étions pas dans l'erreur et que ces enceintes sont bien l'œuvre de l'homme.

Digitized by Google

Le Camp de Pyroque à Saint-Plancard (Hte-Garonne) n° 4

Le 26 juillet 1893, c'était grande fête à Garaison pour tous ses élèves. Les vacances s'ouvraient et des palmes vaillamment conquises brillaient sur le front des vainqueurs. Invité à cette bruyante fête où je devais entendre une éloquente et chaude condamnation du socialisme, par Monseigneur Billère, évêque de Tarbes, je me rendis, l'avant-veille, chez le curé de Villeneuve-de-Lécussan, un ami des vieux jours, qui m'attendait depuis longtemps pour visiter ensemble le Camp de Pyroque. Je veux consacrer quelques lignes à ce monument avant de terminer notre étude sur nos Camps romains.

Fraction de Saint-Plancard, le hameau de Pyroque en est éloigné de trois ou quatre kilomètres. Il est situé à l'angle de la colline formé par la Save, au Nord, et par la Sahugle, au Midi; elles ne sont encore que deux petits ruisseaux, coulant leurs eaux limpides de l'Ouest à l'Est. Pour y arriver il faut franchir, par une pente très raide, sauf du côté de l'Ouest, les bosquets et les châtaigneraies qui l'entourent. La colline, haute d'environ 100 mètres au-dessus de la Save, va se perdre à l'entrée Ouest de Saint-Plancard et à quelques pas de la route départementale de Montrejeau à Masseube, par Boulogne.

Grâce à la bienveillance de mon hôte et par une exception bien rare, j'arrive à Pyroque en voiture. J'en suis confus pour ma bravoure légendaire. L'abbé Saint-Raymond, curé de Franquevielle, nous sert de cicérone. Combien je suis heureux de le retrouver ici ! Longtemps nous avons respiré le même air sur d'autres parages, et vécu presque à la même table. Partageant souvent mes fatigues, insensiblement il est devenu archéologue et, aujourd'hui, le disciple va donner des leçons à son vieux maître. Pas mal raboteux, le chemin que nous suivons par la crête de la colline nous occasionne quelques petites aventures qui pourraient inspirer un poète. Quant à moi qui fus toujours rebelle aux muses, je me contente de les signaler. Ce n'était pas, pendant la promenade, le tangage du navire qui vous balance mollement de l'avant à l'arrière, mais l'affreux roulis qui vous précipite de droite à gauche, portant la révolution jusqu'au plus profond de vos entrailles. Ajoutez à cela un soleil tropical qui nous rappelle les 50 ou 60 degrés de l'entonnoir de la mer Morte. C'était à être dévorés : notre haquenée par la mouche, et les touristes par la soif. Dieu soit béni ! on eut pitié des pauvres archéologues et, dans moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les rafraîchissements abondent dans la maison hospitalière qui nous sert d'asile.

Digitized by Google

Une centaine de mètres nous sépare du Camp; nous les franchissons sans peine, ranimés que nous sommes par quelques gouttes d'un vin généreux qui pétille encore dans nos poitrines haletantes. Bientôt, à notre droite, se présente une trouée infranchissable que les eaux ou la main de l'homme ont creusée, et plus loin, encore à notre droite, un profond ravin qui défend, du côté Sud, l'accès du Camp. En face une dépression de terrain. C'est l'entrée de la première enceinte.

A gauche, quelques gros chênes ont poussé de profondes racines, à travers une haute levée de terre, couverte de ronces et de bruyères; c'est un rempart formidable qui n'a pas moins de dix mètres de la base au sommet. L'énorme fossé qui en défend l'accès a une longueur de 240 mètres du Sud au Nord, sur une largeur moyenne de 8 à 10 mètres. Vers le centre il est protégé par un tumulus qui m'a semblé avoir été entamé par la charrue ou la pioche. Les genêts et les ronces en défendent l'entrée aux timides et aux explorateurs vulgaires. On sait que je ne suis point de ce nombre. Résistant aux vœux et aux supplications de mes compagnons de voyage, au risque d'y laisser quelques plumes, je l'étudie dans toutes ses parties. Ma conclusion a été que je suis bien près de la vérité dans tout ce que j'ai dit sur les tumulus, dans la première partie de mes recherches.

Un fossé ceignait-il tout le Camp? Le propriétaire semble le croire; ce qui est certain c'est que quelques-uns de ses tronçons ont été comblés depuis quelque temps. Personnellement je suis d'un avis contraire : d'abord parce que, à l'exception de celui déjà signalé, tout fossé était inutile; ensuite parce qu'on n'en trouve aucune trace et que le rempart qui en a défendu l'accès de tous les côtés était suffisant à sa défense. En effet, la nature avait assez fortifié ce site, en le rendant inaccessible à une armée; seul le côté Ouest était vulnérable. C'est la raison qui porta ses auteurs à le défendre par un fossé et un rempart infranchissables. Nous avons vu pareille chose au Camp de Lespugue.

Derrière le fossé et le rempart se trouvent un champ et une pelouse qui séparent la première de la seconde enceinte. Une levée de terre se trouve entre l'une et l'autre; elle est à peu près circulaire et je pense qu'elle a été aussi précédée d'un fossé. C'était comme une place où toute la garnison devait se trouver lorsque l'ennemi était en présence. Sa superficie est d'environ 235 mètres du Sud au Nord sur 110 mètres de l'Est à l'Ouest. La deuxième enceinte est totalement livrée à la culture et la récolte; la vigne même y est superbe. Pour y arriver il faut traverser la première du Sud-Ouest au Nord-Est. Son étendue est d'environ 600 mètres de l'Est à l'Ouest sur 200 mètres du Sud au Nord, comme le reste du

Digitized by Google

Camp. Nous avons donc un Camp retranché de $800^m \times 200 = 16{,}000$ mètres ou 16 hectares, pouvant abriter, par conséquent, une grande armée et offrant aux soldats toutes les garanties de salubrité, de sécurité et de commodité désirables, autant de caractères distinctifs du Camp romain.

Est-ce à dire qu'il est l'œuvre de ce peuple conquérant? Je n'ose l'affirmer et je crois qu'il y aurait quelque imprudence à se prononcer pour ou contre; car s'il possède quelques-uns des caractères du Camp romain, quelques autres lui font défaut. On n'y trouve, en effet, aucune trace du Forum, du Quœstorium, du chemin de de ronde, de poteries ou de briques. J'ai bien recueilli, çà et là, des débris nombreux de grands vases et d'urnes grossières en terre cuite; mais rien n'indique qu'ils soient exclusivement romains. J'en ai trouvé de semblables au Camp n° 2 de Montmaurin que j'attribue aux Gaulois. On se souvient, d'ailleurs, de ce que nous avons dit sur la manière de camper de ce peuple jusqu'à l'invasion romaine. C'était toujours, quand il le pouvait, sur les bords des rivières, au sein d'épaisses forêts, *sur des hauteurs inaccessibles, comme celle de Pyroque*, qu'il bâtissait ses Camps, afin de mieux observer les marches et contre-marches de l'ennemi.

Si maintenant nous passons du particulier à l'ensemble, et si nous faisons comme une synthèse de ce que nous avons observé, nous ne pouvons guère disputer au Camp de Pyroque une origine romaine. En effet, les Romains avaient toujours hâte de fortifier l'entrée des vallées. Bâti à l'angle formé par la rencontre de la Save et de la Sahugle, Pyroque commande à leurs vallées. En l'examinant de près, on lui trouve plusieurs traits de ressemblance avec le *Camp fixe* de Lespugue, dont l'origine romaine ne fait doute pour personne, depuis que nous l'avons fait connaître. Comme lui il est voisin de la Save, bâti sur une hauteur aux trois quarts inabordable, entouré de fossés et de remparts protégés par un tumulus, occupant une superficie considérable propre à abriter une armée comme seuls les Romains en ont eu dans l'Aquitaine, opposant à l'ennemi, au seul côté vulnérable, une œuvre d'art importante, un fossé d'une longueur, d'une profondeur et d'une largeur remarquables.

La première enceinte de Pyroque a pu remplacer la place n° 7 du Camp de Lespugue. C'est certainement la place prétorienne qui fait toujours face à l'ennemi et possède la tente du général. De tout cela nous pouvons conclure hardiment, comme pour le Camp de Lespugue : Le Camp de Saint-Plancard remonte, certainement, à la guerre des Gaules et, sans doute, à la guerre d'Aquitaine, pendant les dernières années de la conquête. Je le crois romain; mais il peut être l'œuvre défensive des Onobrisates, vaillante et nombreuse

Digitized by Google

tribu dont une grande partie habitait les vallées de la Save et de ses affluents (le Nébouzan).

De Pyroque vous embrassez une étendue de pays considérable. Borné à l'Ouest par les premières landes du plateau de Lannemezan, le regard s'étend, au loin, vers le Sud et le Nord.

Ce qui le charme surtout, c'est la vallée de la Save qui commence presque sous vos pieds et que vous parcourez, du regard, jusques dans le voisinage de l'Isle-en-Dodon et Lombez. Sortant du profond ravin qui l'a retenue captive depuis son origine, cette rivière dessine, désormais, à travers une vallée fertile, ses plis et replis, sa course tantôt lente et tantôt bondissante. Quelques ramiers épais et vivaces, dans les territoires de Larroque et de Sarremezan, les Camps de Montmaurin et de Saint-Martin, les rochers escarpés de Lespugue lui servent de ceinture et de couronne et modèrent son ardeur lorsqu'elle a fantaisie de prendre le mors aux dents. C'est ici, pour moi, comme un Thabor et, comme Pierre, je suis tenté d'y établir ma tente. Ceux qui me connaissent en devinent la cause : c'est que je suis en présence d'un pays qui m'est cher, que j'ai évangélisé pendant vingt ans, étudié sous toutes ses faces, parcouru dans tous les sens. Voyez-vous ces donjons démantelés de Larroque, de Nizan et de Lespugue, noircis par les siècles; ce manoir de Sarremezan, à l'escalier monumental, dont les vicomtes de Nébouzan firent souvent leur demeure; ces colonnes, ces chapiteaux, ces restes de prieurés et d'abbayes, aux habitants si calomniés de nos jours et dont je suis impatient de prendre la défense; ces ruines de Montmaurin qui furent de superbes palais de marbre et d'or, une cité florissante, et qui aujourd'hui émergent à peine du milieu de la vallée; ces tumulus, petits et grands, ces forêts mystérieuses, ces châteaux-forts tapissés de lierre et ces églises aux clochers élancés pour nous rappeler le captif de l'Eucharistie, son amour pour les hommes et nos devoirs envers lui ? Tous ces monuments, tous ces trésors de gloire et de souvenirs, nous les avons étudiés sur les lieux mêmes, célébrés, chantés dans notre langue archéologique, et le moment arrive où nos lecteurs pourront les étudier sans fatigue dans la *Revue de Comminges,* applaudir à nos découvertes, encourager nos recherches patriotiques, relever nos erreurs, car tout homme est faillible : *Omnis homo mendax*[1] et ramener au droit chemin le voyageur qui s'est peut-être égaré, par temps, dans l'obscur dédale où il s'est témérairement engagé.

J'ai fini ce long article sur nos camps retranchés. Disons, en le

1. Rom., III, 4.

Digitized by Google

terminant, que nous n'avons pas la prétention de donner comme des vérités rigoureuses ce qui n'est, dans notre esprit, que des hypothèses. Mais quel que soit l'avis qu'on partage en nous lisant, on doit nous savoir gré des efforts que nous avons faits pour arriver à la découverte de la vérité. C'est un premier pas pour préparer les voies à ceux qui viendront après nous. On nous accordera quelque indulgence, si l'on considére que c'est aux timides essais de nos ancêtres que nous devons la plupart des magnifiques découvertes des temps modernes.

L'abbé Couret,
Curé de Saleich.

Digitized by Google

LA GROTTE A OSSEMENTS

DE GARGAS[1]

Il n'est personne qui n'ait remarqué la rareté des ossements dans les terres que l'agriculture et les travaux publics mettent à découvert. Et pourtant, quelle prodigieuse quantité de vertébrés ont vécu! Il faut des conditions spéciales pour que ces débris se conservent à travers les âges. Ceux qui restent à la surface du sol se désagrègent rapidement; l'humidité favorise leur décomposition surtout dans les terrains dépourvus de calcaire. Parmi ceux qui sont entrainés par les cours d'eau, et c'est le petit nombre, les uns vont quelquefois s'arrêter à ces endroits exceptionnels où, suivant les lois de l'hydraulique, les rivières déposent leurs graviers et leurs limons; la plupart, suivant le fil de l'eau, subissent le sort de tous les cailloux et plus vite qu'eux ne sont bientôt qu'un peu de boue, *Pulvis es et in pulverem reverteris.*

Les ossements ont trouvé dans les fentes du sol, dans les puits naturels, dans les cavernes un abri protecteur, mais ces accidents de terrain sont clairsemés.

C'est surtout dans le calcaire qu'ils se sont aisément produits. Les cavernes, de dimensions et de formes extrêmement variées, sont dues en général à l'action des

1. Extrait de l'ouvrage de M. Cartailhac : *Les Pyrénéens préhistoriques*, industrie et mœurs des premiers habitants du midi de la France avant les Romains. 500 p. in-8°. 400 figures (sous presse).

Digitized by Google

eaux qui se sont infiltrées à la faveur de fissures de la roche, se sont accumulées dans tous les creux et ont pu trouver un écoulement au dehors. Il s'est ainsi formé de véritables rivières souterraines. Les merveilleuses explorations de M. Martel à l'intérieur des causses des Cévennes ont mis en évidence ce phénomène. Là, les courants sont encore en activité bien que très diminués d'importance. Réservoirs des sources actuelles, ils laissent au-dessus et à côté d'eux des espaces vides qu'ils ont jadis creusés, et la formation des cavernes a été facilitée par les plissements et les fractures de la croûte terrestre. L'effondrement des voûtes et des parois a complété l'œuvre des eaux commencée à des époques géologiques anciennes et activée aux périodes pliocène et quaternaire de plus grande humidité.

Coupées par le creusement des vallées, découvertes par des accidents divers, les grottes se voient en nombre un peu partout dans les terrains jurassique et crétacé qui longent la chaine des Pyrénées. Leurs ouvertures sont quelquefois vastes et s'imposent à l'attention. En général, le talus d'éboulis sur les pentes a encombré et réduit l'entrée que peut dissimuler mieux encore la végétation. Souvent, c'est par un trou insignifiant que l'homme pénètre dans ces souterrains grandioses. Après la disparition de la rivière, les eaux chargées de calcaire, en filtrant à travers la voûte, ont presque toujours revêtu les parois de concrétions bien connues, stalagmites et stalagtites parfois admirables. Lorsque ces dépôts ont réduit ou fermé certains passages, des salles nombreuses peuvent rester à jamais ignorées. Il est dans tous les cas, par ce motif et d'autres, très difficile de reconnaitre les entrées et sorties naturelles et primitives de ces cavernes.

La plupart renferment des dépôts bien distincts de la roche encaissante et dus à l'apport des eaux. Ces graviers et ces argiles, lorsqu'ils contiennent des ossements d'animaux, excitent à juste titre la surprise des paysans et la curiosité des naturalistes. Les grottes à ossements

Digitized by Google

sont recherchées depuis plus d'un siècle et leur étude a provoqué de très nombreux écrits.

La plus ancienne mention des ossements des cavernes des Pyrénées se trouve dans quatre vers fautivement cités par Olhagaray, l'historien des comtes de Foix, Béarn et Navarre, et qu'il avait empruntés, en les altérant, à Guillaume de Salluste du Bartas. Le poète gascon avait écrit, dans *Les neuf Muses des Pyrénées* présentées au roi de Navarre :

> Ce roc cambré par nature et par l'aage,
> Ce roc de Tarascon hébergea quelquefois
> Les géants qui voloyent les montagnes de Foix,
> Dont tant d'os excessifs rendent seur témoignage.

Ce roc de Tarascon est vraisemblablement le massif calcaire de Soudour qui s'élève comme une pyramide gigantesque et bien isolée au milieu de la plaine de Tarascon, sur les bords de l'Ariège. Il est percé de vastes galeries à diverses hauteurs, dites de Pradière, de Bouicheta, de Bédeillac. Celle-ci, la plus inférieure, est très fréquentée par les touristes. Elle a été surtout explorée et fouillée par le Dr Félix Garrigou, de Tarascon, l'un des fondateurs de l'archéologie préhistorique des Pyrénées. Cette montagne de Soudour, haute de 500 mètres, dont les moraines couvrent le pied et sur laquelle sont dispersés des blocs erratiques, était tout entière noyée dans le grand glacier de l'Ariège. Lorsque les ossements de la grotte de Bouicheta y furent introduits, le glacier était certainement très réduit, peut-être même n'existait-il plus sur ce point de la vallée.

L'histoire d'une caverne célèbre des Pyrénées, retracée d'après les observations de M. Marcellin Boule[1], nous renseignera sur la plupart de ces gisements.

La grotte de Gargas est située dans la vallée de la Neste, dans le département des Hautes-Pyrénées, non loin de la Haute-Garonne, de Saint-Bertrand de Commin-

1. Sur le remplissage des cavernes, dans la Revue l'*Anthropologie*, 1892.

Digitized by Google

ges et de Montrejeau, célèbre par ses légendes, lieu de promenade populaire. Elle fut signalée par le Dr Garrigou à l'attention des naturalistes, et décrite par lui avec soin. M. Félix Regnault en poursuivit plus tard l'exploration.

L'entrée actuelle n'est, dit-on, qu'artificielle et date de 1818. Je crois que dans tous les cas la véritable entrée était très voisine de ce point, car, à quelques mètres de distance, MM. Garrigou et de Chasteigner ont découvert en 1870 des restes de grands foyers que l'homme n'aurait certainement pas allumés dans les profondeurs d'une caverne. Elle conduit presque de niveau à une vaste galerie composée de plusieurs salles irrégulières et pittoresques. Au fond, dans un recoin, se trouve un gouffre dont l'orifice est tellement étroit qu'un homme a de la peine à y passer. Ce puits s'enfonce verticalement à près de 20 mètres de profondeur. C'est ce qu'on appelle les Oubliettes de Gargas. On les connaissait depuis longtemps. M. Regnault eut le courage d'y descendre, d'y pratiquer des fouilles. Il y recueillit une grande partie des remarquables ossements de sa collection et notamment les squelettes d'ours (petite variété du *spelœus)*, de hyène, de loup, que la galerie de paléontologie du Muséum d'histoire naturelle de Paris tient de lui.

D'un autre côté, par une sorte de boyau assez large mais très surbaissé, on a pu s'élever à un étage supérieur, à une galerie dont l'ouverture naturelle s'ouvre sur la pente de la montagne à 30 mètres environ au-dessus de la première. Ces diverses parties de la grotte, garnies d'ailleurs de stalagtites et de stalagmites, ont le sol recouvert de gravier, surtout d'argile, renfermant des ossements en quantité.

La grotte, dont nous ne connaissons qu'une partie, a d'abord livré passage à un cours d'eau à une date d'une époque difficile à préciser, mais certainement très ancienne, et correspondant à un état hydrographique de la région assez différent de l'état actuel. Les cailloux roulés

Digitized by Google

de l'alluvion, dont il reste des lambeaux dans la salle dite des crevasses, sont identiques à ceux des terrasses supérieures de la Garonne et de la Neste. Leur altitude correspond à celle de la terrasse de la station de Saint-Laurent-Saint-Paul qui se formait probablement au moment de leur dépôt.

L'alluvion a été ravinée et remaniée probablement par suite d'un changement assez brusque dans le profil longitudinal du cours d'eau.

Celui-ci enfin a complétement disparu et le dépôt de l'argile à ossements a commencé. M. Boule, qui a mis tous ces faits en évidence, n'a observé aucun indice pouvant faire supposer que pendant cette troisième phase, la plus importante au point de vue du remplissage, un cours d'eau ait jamais pénétré dans l'intérieur de la caverne.

Or, ces observations stratigraphiques et les déductions qu'on doit tirer de la faune concordent avec ce que nous savons du régime des eaux dans la plaine, alors que se déposait, près du confluent de l'Ariège et de la Garonne, à Clermont, le gravier avec débris des mêmes animaux, par conséquent contemporain.

Et maintenant, quelle est l'origine de l'argile et des ossements ?

« Il faut, dit M. Boule, distinguer dans les cavernes les dépôts stériles des dépôts ossifères. Les premiers, d'origine alluviale, graviers ou cailloux roulés, peuvent être très anciens; ils correspondent, soit au creusement de la vallée, soit à un ancien cours d'eau souterrain. Ils manquent dans un très grand nombre de cavernes. La nature lithologique des seconds et les observations qu'on peut faire encore aujourd'hui dans l'intérieur des cavernes démontrent que leur formation a été lente, qu'elle provient d'apports extérieurs, superficiels, sous l'influence du ruissellement. C'est l'argile à ossements et à blocaux, le seul terrain vraiment fossilifère des cavernes, et celui qui ne manque jamais.

» Cette argile est plus récente que les dépôts véritable-

Digitized by Google

ment alluviaux qu'elle ravine fortement. Elle est du même âge que la grande masse du Lœss, et par conséquent postérieure au creusement à peu près complet des vallées ; l'origine de ces deux terrains est d'ailleurs tout à fait analogue. Il faut repousser une action *diluvienne* quelconque et même l'hypothèse de crues formidables invoquées si souvent par les auteurs pour expliquer le remplissage des cavernes et l'abondance des ossements[1].»

On peut voir à Gargas, comme dans les autres grandes grottes, l'argile couler peu à peu des anfractuosités de la voûte ou des parois. Dans les Oubliettes, l'argile à ossements était disposée en amas inclinés à partir de l'orifice des couloirs d'arrivée comme des sortes de cônes de déjection, ou mieux encore en talus, à la manière des terrassements.

En un mot, elle provient, comme on le faisait observer tout à l'heure, d'apports bien distincts des dépôts véritablement alluviaux.

Quant aux ossements, on les trouve souvent entassés en nombre prodigieux. Il n'est pas rare de voir cinq ou six crânes d'ours dans un mètre cube d'argile ; le sol de certaines galeries en est ainsi pétri sur de grandes longueurs et sur de grandes épaisseurs. En général, ils sont bien conservés et n'ont pas les caractères des os roulés par l'eau.

Les débris d'ours dominent à Gargas. Il y a aussi le grand chat, la panthère, la hyène, le loup, le rhinocéros, l'aurochs, un autre bœuf, un cerf, etc. Les ossements sont presque tous isolés, et bien rarement dans leurs connexions anatomiques ; les diverses parties du squelette, sauf exceptions, ont été dispersées et mêlées avant leur enfouissement dans l'argile.

Bon nombre sont fracturés, garnis de traces de compression, qu'on avait d'abord par erreur attribuées à l'homme. Les têtes d'os sont souvent rongées ; les parties

1. Marcellin Boule. Sur le remplissage des cavernes, dans la *Revue d'anthropologie*, 1892.

Digitized by Google

où s'attachent les muscles, sur la mâchoire inférieure par exemple, offrent les sillons caractéristiques de la morsure des fauves. De là, on peut induire que l'animal qui a laissé ainsi les traces de sa puissante dentition ne se serait pas attaché à ces os s'ils avaient été depuis longtemps décharnés. On peut assurer aussi que ces ossements ont été rongés dans une tout autre situation que celle qu'ils occupent, alors qu'aucun courant d'eau ne les avait noyés dans l'argile.

C'est la hyène qui traita ainsi ces ossements. Elle seule laisse de pareilles traces, et sa fréquentation des cavernes est conforme à ses habitudes universelles. Cette hyène n'est qu'une variété de la *H. crocuta* du *sud* de l'Afrique. Quelques traces de morsures, par exception, doivent-elles être attribuées à la mâchoire plus puissante du grand chat, le *Felis spelœa*, l'égal de nos plus beaux Lions actuels? on ne peut le dire.

Enfin, il semble bien que l'ours doit être écarté du débat.

MM. Gaudry et Boule, considérant la lourdeur du corps de l'*Ursus spelœus*, la faiblesse de ses phalanges onguales, la disposition des prémolaires antérieures, l'agrandissement des tuberculeuses aux pointes émoussées et multipliées à la fois, sont portés à penser que son régime devait être surtout omnivore. Il a été le moins carnivore des carnivores, le plus ours des ours.

Il y a des cavernes semblables à celle de Gargas où la hyène a laissé plus nettement des traces de son séjour (coprolithes). Elles ont été de véritables repaires et il doit en être de même à Gargas. L'origine d'une partie des ossements est ainsi déterminée. Mais ce n'est pas la hyène qui a charrié ces innombrables têtes d'ours et tous ces os énormes; il faut leur chercher une autre origine, et c'est ici que la question se pose avec toutes ses difficultés.

La caverne aurait été le repaire des grands ours; ils la fréquentaient, ils allaient, dit-on, y mourir. Cette théorie n'explique ni la présence de tant d'individus adultes et jeunes, ni celle des herbivores qui les accompagnent et

Digitized by Google

qui sont quelquefois bien nombreux. Les chevaux, des bœufs, dans certaines grottes à ours, remplissent les couches supérieures, offrant les mêmes conditions : cela seul prouve qu'il faut découvrir une autre hypothèse.

Quelques auteurs ont cru tout expliquer au moyen de grands déluges qui noyaient en bloc les animaux réfugiés en masse dans le souterrain. Sans aucun doute, il y eut de grands abats d'eau sur la montagne, et l'eau inondant la grotte par les jours d'en haut, pouvait faire périr et entraîner quelques animaux, déposer des masses d'argile, remanier les anciens dépôts, en former de nouveaux. Les planchers stalagmitiques démontrent qu'il y avait en effet dans nos cavernes des périodes successives et irrégulières de sécheresse et d'inondation.

Enfin, ces eaux sauvages ont dû emmener des débris osseux épars sur le sol de la montagne — *les victimes des inondations extérieures* — et c'est là une hypothèse qui se vérifie sous nos yeux et explique la plupart des faits. La formation lente et continue de l'argile permet d'invoquer une longue période de siècles et de comprendre la quantité prodigieuse d'ossements que, pour tous ces motifs réunis, elle renferme et protège.

La seule trace possible de l'homme dans le quaternaire de Gargas est un gros caillou de quartzite jaune auquel manquent plusieurs éclats qui paraissent avoir été intentionnellement enlevés; mais la certitude fait défaut. Si cette pierre, recueillie par M. F. Regnault, est taillée, elle représente ici le niveau industriel de Clermont-sur-Ariège dont il a été question ci-dessus. Entre les deux gisements, il y aurait donc concordance au point de vue stratigraphique, paléontologique et archéologique. On ne peut désirer mieux.

C'est bien longtemps après que la température, en se refroidissant, en cessant d'être humide, amènera le développement des animaux de régions polaires tels que le Renne. Alors seulement l'homme occupera sérieusement et pendant une durée considérable l'entrée des cavernes

Digitized by Google

bien situées près des rivières poissonneuses et dans les forêts giboyeuses. Ce sera l'âge du Renne, la fin au point de vue industriel de la période paléolithique. Puis viendront successivement la période néolithique avec ses dolmens et ses caveaux funéraires, les périodes du bronze et du fer avec leurs tumulus, leurs nécropoles, leurs cromlechs ; enfin les Celtibériens et les peuples mentionnés par l'histoire de la conquête de la Gaule par les Romains.

ÉMILE CARTAILHAC.

Digitized by Google

Saint Gaudens

MARTYR

Sa Légende. — La Chapelle de la Caoue

L'an 475 de notre ère, les Visigoths dominaient dans le midi de la Gaule. Euric, par d'habiles négociations et d'heureuses expéditions guerrières, avait considérablement agrandi ses Etats aux dépens des Romains, auxquels il ne restait plus dans les Gaules que la Provence — qu'Odoacre dut bientôt même lui céder — et le royaume d'Euric comprit dès lors tous les pays renfermés entre la Loire, le Rhône, l'Océan, les Pyrénées et la Méditerranée.

Insatiable dans son ambition, ce prince ne borna pas là ses conquêtes; il subjugua le nord de l'Espagne et quand il mourut, en 484, après dix-neuf ans de règne, ayant étonné le monde par le bruit de ses armes et la grandeur de ses prospérités, rien n'aurait manqué à sa gloire s'il ne l'eût ternie par sa cruauté envers les catholiques de son empire.

Son zèle pour l'arianisme était en effet si outré, que, suivant l'expression de Sidoine Apollinaire, il donnait lieu de douter s'il n'était pas plutôt le chef de sa secte que le roi de sa nation.

Les historiens de cette époque nous apprennent qu'il fit souffrir la mort ou l'exil à une multitude de fidèles, qu'il rendit et laissa vacants la plupart des sièges épiscopaux, en sorte que bon nombre de diocèses — et notamment celui de Comminges — demeurèrent longtemps sans évêques.

Dans le dessein d'éteindre la foi par la suppression des assemblées ecclésiastiques et la disette des prêtres, il fit boucher d'épines les portes des églises qui finirent par servir de retraite aux animaux sauvages. En un mot, tel fut, d'après Grégoire de Tours, l'attachement d'Euric à sa secte, qu'il persécutait indistinctement avec la même fureur ceux qui refusaient de l'embrasser et ceux qui avaient le courage de la combattre.

Les Leçons du Bréviaire de Comminges, d'accord avec la tradition, font remonter à cette époque le martyre de

Digitized by Google

saint Gaudens. M. Bordages, curé d'Estancarbon en 1760, nous a laissé, dans les notes d'un livre publié à Amsterdam et devenu extrêmement rare, une relation de ce martyre que nous reproduisons textuellement :

La légende de S. Gaudens, au 30 août, tirée des vieilles chartes du Chapitre, rapporte qu'au ve *siècle, suivant la tradition, Evaric, roi des Goths, commandant à Toulouse, envoya en Commenges un certain Malet en qualité de Préfet pour y exterminer tous les catholiques, sans aucun égard à l'âge, au sexe ni à la condition ; que ce barbare trancha la tête au jeune Gaudens, fils de Quitérie, et détruisit de fond en comble l'église paroissiale bâtie, à l'honneur de S. Pierre, par S. Sernin ou Saturnin, apôtre de la Gascogne ; que vers le milieu du seizième siècle, Montgomery à la tête des Calvinistes, après avoir ravagé la Province par le fer et le feu*[1]*, pillé, brûlé les temples, vint fondre sur Saint-Gaudens, livra aux flammes ce qui restoit des ossements sacrés du saint Martyr ; mais que par un effet de la Providence le feu en épargna une partie.*

La tradition du païs ajoute que S. Gaudens étoit berger, ou vacher, natif d'un hameau appelé les Nérous, d'une maison aisée quoique rustique ; que Quitérie sa mére étoit une sainte veuve qui eut grand soin de l'instruire dans la religion catholique, surtout de le prémunir contre les Ariens, hérétiques les plus redoutables de ce temps-là ; qu'il fut martyrisé à l'âge de treize ans au fond du Pujament, où il y a une chapelle sous l'invocation de ce Saint ; qu'ayant eu la tête tranchée, il la ramassa et la porta près de la ville sur une pierre où l'on voit encore, à ce qu'on prétend, des traces de son sang. C'est sans doute pour perpétuer la mémoire de ce miracle qu'on a érigé sur cette pierre une belle colonne de pierre où on a représenté son martyre. De là, ajoute la tradition, il porta sa tête sur l'autel de l'église paroissiale, avec d'autres circonstances miraculeuses que je passe sous silence n'étant étayées d'aucun monument authentique.....

J'ai ouï dire que l'hérétique et barbare Malet, qui trancha la tête à S. Gaudens, étoit natif ou originaire d'un autre hameau voisin des Nérous, appelé les Malets, où il y a encore, dit-on, une famille misérable qui porte son nom. Si c'est de père en fils, elle a au moins treize siècles d'ancienneté : exemple peut-être unique — mais qui en fera la preuve ?

Parmi les circonstances miraculeuses que M. Bordages a volontairement omises, on doit signaler celle qui avait

1. V. *Revue de Comminges*, t. v, p. 107 : « Enqueste sur les pertes causées au Chapitre de Saint-Gaudens par les troupes de Montgommery », article de M. Baudoin, archiviste du département.

Chose étrange ! Dans cette enquête ordonnée par le parlement de Toulouse, il n'est nullement question de l'incendie que mentionne l'abbé Bordages et dont le monument a porté des traces irrécusables à l'intérieur comme à l'extérieur et que de récentes restaurations n'ont pu faire entièrement disparaître.

Cet incendie, qui avait calciné la voûte sur divers points et quelques chapiteaux, ne serait-il pas survenu à une époque postérieure ? A. C.

Digitized by Google

donné lieu à l'incrustation d'un fer de mule sur la principale porte de la collégiale, où on le voyait encore il y a une quarantaine d'années.

La tradition rapporte, à cet égard, que l'église dans laquelle S. Gaudens était venu reposer sa tête s'était refermée sur le jeune Martyr au moment où survinrent des cavaliers lancés à sa poursuite; et que l'un d'eux, voulant à tout prix forcer l'entrée du temple, pressa si furieusement sa monture qu'elle se cabra contre la porte et que ses fers y demeurèrent cloués[1].

La chapelle du Pujament mentionnée dans la relation qui précède fut démolie en 1794, ainsi que la chapelle de Sainte-Anne et l'hermitage de Notre-Dame de Cazaux, par ordre du représentant du peuple Malarmé. Le procès-verbal qui constate ces démolitions était conservé aux archives de Saint-Gaudens. Il a péri, avec beaucoup d'autres documents, lors de l'incendie de 1869. Heureusement, il en existait une copie authentique; elle est en notre possession et, pour en assurer la conservation, nous allons en reproduire ici le texte intégral :

L'an III de la République française une et indivisible, et le dix-huitième jour du mois de vendémiaire (9 octobre 1794), nous Joseph Robert, officier municipal, et Jean Mistrot, agent national de la commune de Mont-Unité (ci-devant Saint-Gaudens), commissaires nommés par arrêté du conseil municipal de ce jourd'hui, en exécution de l'arrêté du représentant du peuple Malarmé, délégué dans les départements du Gers et de la Haute-Garonne, du 14 du courant;

Considérant que tout ce qui a trait au fanatisme doit totalement disparaître du sol des hommes libres;

En conséquence, après avoir fait proclamer par le vallet de la commune au son du tambour, plusieurs fois, qu'on allait mettre en vente les ci-devant chapelles appelées de Cazaux, Sainte-Anne *et* La Cave dite de Saint-Gaudens, *nous commissaires susdits nous sommes*

1. Jusqu'à ces dernières années on voyait un fer de mule sur un des panneaux de la principale porte de notre collégiale qui prit au XIe siècle la place de l'église bâtie sur les ruines de l'oratoire primitif dédié à saint Pierre et érigé lors du passage de saint Saturnin dans nos contrées. Les Ariens l'avaient détruit.

Ce fer avait-il été ainsi appliqué pour perpétuer la pieuse légende se rattachant au martyre du saint patron Gaudens?

Ou bien n'était-il pas, sur un portail du XVIe siècle, le mémorial d'une coutume du moyen âge qui consistait à placer sur la porte des églises un fer de mule ou de cheval en souvenir d'un des premiers patrons des Gaules, Martin, ancien légionnaire des armées de l'empereur Galère au IVe siècle et devenu catéchuméne, puis acolyte d'Hilaire, évêque de Poitiers, enfin évêque de Tours lui-même?

Une ferrure de montnre, fort ancienne, existe encore sur un des côtés de la porte de la basilique Saint-Just à Valcabrère.

Voici comment s'exprime à ce sujet notre regretté confrère M. d'Agos :

« On voit sur la porte de Saint-Just un fer à cheval tel que les dévots pélerins du moyen âge avaient l'habitude de les clouer à la porte des églises en l'honneur de saint Martin, patron des voyageurs, qui était toujours représenté à cheval, soit pour se mettre sous sa protection avant d'entreprendre leur voyage, soit en signe de reconnaissance ors-qu'ils avaient revu leur foyer. » A. C.

Digitized by Google

rendus à La Cave pour procéder de suite à la vente et démolition de la chapelle dite de Saint-Gaudens, où nous sommes rendus ce jourd'hui à ladite chapelle ;

» Où étant arrivés, aurions commencé par mettre à bas les statues de saint Gaudens à grands coups de hâches, le maître autel ainsi que tout le reste qui a trait au fanatisme et à la superstition.

Tout le susdit boisage a été porté à l'atelier du salpêtre pour y être brûlé. Et de suite avons mis en vente le corps de ladite chapelle composé de quatre murs, boisage sous le toit et la tuile, réservant par exprès le mur donnant sur le midi à quatre pans au-dessus du coulant de la fontaine, c'est-à-dire du tuyau en fer par où coule l'eau de l'un bout à l'autre, et si ledit tuyau venait à être endommagé, l'acheteur le fera réparer à ses frais et dépens.

L'enchère ouverte, Barus de Mont-Unité, bon sans-culotte, a dit à cent livres ; Buzon de Mont-Unité a surdit à cent cinquante livres ; Guillaume Puisségur a surdit à deux cents livres ; Barus a surdit à deux cent cinquante livres, et ledit Puisségur a surdit à trois cents livres ; et n'ayant trouvé d'autres enchérisseurs ni surdisants, avons livré l'enchère audit Guillaume Puisségur, qui s'oblige entièrement à se conformer à l'arrêté du représentant du peuple Malarmé du quatorze du courant, et à démolir dans le délai d'une décade ladite chapelle. Et a signé de ce requis Pouisségur. — Robert, *officier municipal.* — **Mistrot**, *agent national (et six autres officiers municipaux), signés au registre.*

La colonne décrite par l'abbé Bordages a disparu pendant la Révolution ; une simple croix de bois, religieusement entretenue par Madame Julien Tatareau, marque seule la place occupée jadis par cette colonne.

La pierre elle-même où S. Gaudens aurait reposé sa tête a été tranférée au pied de la montjoie qui s'élève au bord de la route, à l'entrée du chemin de la chapelle.

Et quant à la chapelle de la Caoue, elle était trop chère au souvenir du peuple pour pouvoir indéfiniment rester ensevelie dans ses ruines. Une première tentative de réédification eut donc lieu, au bout de 33 ans, par les soins d'une pieuse femme nommée Françoise Serres.

En 1854, l'abbé Clergue (aujourd'hui P. Marie-Antoine) alors vicaire de Saint-Gaudens, compléta, avec le concours des fidèles, la restauration péniblement ébauchée dès 1827.

Mais c'est à M. l'abbé Compans, ancien vicaire général du cardinal Donnet, qu'étaient réservés l'honneur et la joie de doter sa ville natale d'un sanctuaire véritablement digne de l'héroïque enfant dont elle est fière de porter le nom. Aujourd'hui, à la place de l'humble oratoire dont nous venons de raconter brièvement les dernières vicissitudes, on voit une gracieuse église romane, entièrement construite en pierre de taille, décorée de beaux chapiteaux,

Digitized by Google

de vitraux en grisaille, d'une statue du Martyr admirablement sculptée; un monument enfin dont les proportions harmonieuses et l'irréprochable exécution attestent la foi généreuse du donateur et le talent distingué de l'architecte, M. Castex (d'Aulon).

En rendant compte de l'inauguration solennelle de ce sanctuaire, qui eut lieu le 25 juin dernier au milieu d'un immense concours, un des journaux de la localité donna du nouvel édifice une description que nous nous plaisons à reproduire :

« Cette chapelle — y lisait-on — est de forme rectangulaire. A son entrée est un perron de cinq marches qui précède le porche sur lequel s'élève un clocheton épaulé par deux tourelles : celle de droite doit servir de sacristie, celle de gauche renferme un escalier en pierre qui mène à la tribune et au beffroi.

» Le vaisseau de la nef et du sanctuaire, divisé en quatre travées, se termine par une abside circulaire et d'un rayon plus petit. Le sol est carrelé en pierre bleue et blanche; les murs qui forment l'enceinte sont en belle pierre de Furne et du grand appareil.

» Des pilastres groupés à des colonnes, correspondant aux contreforts extérieurs, séparent les travées les unes des autres, et reçoivent la retombées des arcs-doubleaux, diagonaux et formerets de la voûte. Des culs-de-lampe amortissant les croisures des arcs diagonaux font face aux belles fenêtres décorées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de colonnettes, de chapiteaux et d'archivoltes plein cintre.

» Le grand appareil, qui règne à la voûte comme aux murs, les vitraux en riche grisaille donnent à l'édifice un aspect sévère mais beau.

» Si de l'intérieur de l'édifice on passe à l'extérieur, c'est le même art, la même régularité dans l'ensemble comme dans le détail : on se plaît à suivre de l'œil les lignes et les ornements qui occupent si bien la place qui leur a été marquée. Tout y est distribué avec ordre et méthode : l'appareil de pierre de taille, les contreforts avec leurs glacis, leur couronnement en colonnettes, les arcs d'allègement et les impostes qui les relient, les archivoltes avec les encadrements des fenêtres, la corniche et ses corbeaux bordant la toiture, les rampons des pignons, les antéfixes du sommet, qui couronnent les murs, produisent à l'œil le meilleur effet. En dehors du plein cintre qui caractérise cet édifice, il y a ici l'unité de style qu'on ne trouve guère ailleurs dans les monuments du pays... »

Le culte de S. Gaudens a donné lieu, dans le cours des

Digitized by Google

âges, à de bien émouvantes manifestations, relatées — trop sommairement il est vrai — dans les anciens Bréviaires de Comminges. Indépendamment des hymnes liturgiques dont son office est orné, les poètes se sont plu, dans tous les temps, à célébrer, dans notre langue nationale aussi bien que dans l'idiôme béarnais, le sublime sacrifice accompli au ve siècle par le jeune pâtre du Nébouzan. Parmi ces monuments consacrés à la glorification du saint Martyr, nous citerons en finissant les strophes d'une facture achevée qu'inspirait naguère à un de nos confrères de la Société des études, M. Albert Sourrieu, la magnifique solennité du 25 juin à la chapelle de la Caoue :

ODE à S. GAUDENS

Le bourreau te disait : si tu veux vivre, abjure
Ta foi ! laisse ton dieu moins puissant que le mien ;
Tu répondis : La mort ! plutôt que le parjure ;
Frappe, Gloire à mon Dieu, frappe, je suis chrétien !

Ta mère Quitérie enflammait ton courage :
Ne faiblis pas, mon fils ! en ce suprême adieu
Regarde vers le Ciel ! il sera ton partage
Si tu sais bien mourir pour l'amour du vrai Dieu.

Fier, devant le bourreau tu relevais la tête !
Elle tomba bientôt sous le glaive sanglant ;
Tu la pris dans tes mains ! et, comme aux jours de fête,
A l'autel de ton Dieu tu marchas triomphant.

Des Ariens surpris la farouche cohorte
A ce temple abhorré viendra pour t'arracher !
Mais leurs chevaux, rétifs, se cabrant à la porte,
Sur le parvis sacré refusent de marcher !

En vain de leurs coursiers ils animent le zèle,
Par une main de fer ils semblent contenus ;
A la porte du temple, aux yeux de l'infidèle,
Les fers de leurs chevaux demeurent suspendus !

Quinze siècles passés louèrent ta mémoire,
Elle traversera les âges à venir !
Au temple édifié pour consacrer ta gloire,
Pieux, reconnaissant, vois ton peuple accourir.

Heureuse ta cité ! Gaudens, sainte victime !
De ton nom glorieux elle a pu se parer ;
Honneur à toi Martyr, toi dont la mort sublime
Protesta pour le droit de croire et de prier.

Baptiste ABADIE.

Digitized by Google

LA GROTTE de JUZET-D'IZAUT

Le village de Juzet-d'Izaut est admirablement placé à la base du pic de Cagire (altitude 1,899 m.), sentinelle avancée de la grande chaîne. En face de Cagire au Sud-Ouest, se trouve une montagne formée de calcaire gris, d'une altitude de 750 mètres environ. Depuis longtemps on connaissait l'existence, sur les flancs de cette montagne, d'une grotte qui portait le nom magique de *Tuto de las Hados* (grotte des fées). La légende racontait même des faits extraordinaires accomplis par les enfants de ces fées, qui quelquefois s'échappaient de la *tuto* pour apparaître sous des formes multiples et fantastiques aux habitants de cette paisible vallée. Un jour, un pâtre vit disparaître un de ses agneaux dans un trou creusé dans le calcaire; il entendait les gémissements de la bête, et descendit dans ce puits pour la sauver; il s'aperçut alors qu'un couloir assez long s'étendait au fond de ce puits. Il raconta son aventure : mais une visite plus complète de la grotte ne s'est effectuée que le 14 juillet de cette année, par M. Faulin, frère de l'instituteur de Juzet-d'Izaut, avec quelques jeunes gens du village. C'est grâce à M. Faulin et à son frère, que M. Lartet, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Toulouse, et moi, avons eu connaissance de la nouvelle grotte découverte dans cette région, et je me suis empressé de la visiter et de pratiquer des sondages pour connaître la nature des couches et étudier cette nouvelle caverne au point de vue paléontologique.

Quelques ossements humains ont été recueillis sur la couche stalagmitique et feront l'objet d'une étude comparative avec les diverses pièces que nous possédons au Muséum.

Si j'ai envoyé cette rapide note à la *Revue de Comminges*, c'est pour prendre date de mon excursion et rendre hommage au zèle dont messieurs Faulin ont fait preuve en signalant la nouvelle grotte à des spécialistes qui peuvent l'étudier scientifiquement et préserver ainsi du gaspillage, comme cela arrive trop souvent, un gisement qui peut-être offrira un grand intérêt pour la paléontologie.

Qu'il me suffise de dire pour le moment que l'entrée de cette grotte offre l'aspect d'un puits rond fort étroit, où il faut se laisser choir quand on n'est pas doué par la nature d'un certain embonpoint. Sans cela il faut renoncer à visiter les mystérieuses salles de la *Tuto de las Hados*. La descente n'a que 2 m. 50 environ ; un couloir ou fissure, large de 1 m. à 1 m. 50 et assez exigu parfois, long de 30 m., conduit à une muraille stalagmitique. On dirait que la cavité se termine là, et il est même certain que les premiers explorateurs se sont arrêtés à ce point. Mais avec beaucoup d'audace et une gymnastique éprouvée, on peut, non sans peine, se glisser à

Digitized by Google

plat ventre dans une fissure étroite et, en employant tous les modes de progression usités chez les animaux rampants, on parvient, après 5 à 6 mètres de cet exercice violent, à sortir de ce passage difficile, et l'on éprouve en se relevant un sentiment de vive satisfaction.

Après ce passage très étroit formé par les stalactites qui insensiblement boucheront la fissure si on les laisse continuer leur œuvre lente mais sûre, on se trouve en présence d'une magnifique salle de cent mètres de longueur sur six à sept mètres de largeur et une hauteur de dix, douze et quinze mètres environ. Le sol est très uni et composé d'une couche de stalagmite blanche et molle. Quelques fils de magnésium allumés nous permettent d'admirer les splendides stalactites de la voûte et des parois latérales. L'air cependant est chaud et lourd, la grotte n'étant pas aérée. Au fond de cette belle salle, d'énormes blocs écroulés les uns sur les autres, de la voûte, offrent l'aspect d'une moraine qu'un glacier aurait déposée. Ces blocs énormes, empilés dans un désordre sauvage et fantastique, font songer aux écroulements des temps géologiques, et l'on hésite à mettre le pied sur ces roches qui semblent encore prêtes à ensevelir le téméraire qui vient violer la mystérieuse retraite des fées de la montagne. Mais ces amas rocheux sont solidement soudés les uns aux autres par les concrétions stalagmitiques, et la gouttelette d'eau a, pendant des siècles, si solidement collé ces blocs, qu'il faudrait aujourd'hui des coups de canon pour les faire bouger.

Après avoir rampé, il faut maintenant grimper, bondir, patiner au milieu de ces blocs, plonger dans les fissures, se hisser sur une crête, se servir des pieds, des mains, de la tête, du ventre et encore souvent du fond de sa culotte, et l'on parcourt ainsi un long couloir qui aboutit à une petite chambre : c'est le fond de la grotte. Se termine-t-elle là ? Personne ne le sait encore. On retourne par le même chemin. Quelques coups de pioche suffiront pour aménager convenablement ce passage de reptiles.

La grotte est à l'altitude d'environ 740 mètres ; c'est donc une des plus élevées comme niveau. Il sera extrêmement intéressant d'étudier sa formation et sa faune : c'est ce que je me propose de faire.

FÉLIX REGNAULT.

Digitized by Google

ANTIQUITÉS PYRÉNÉENNES

LES PIERRES A ÉCUELLES[1]

Les pierres à écuelles consistent dans des blocs isolés ou adhérents aux roches dont ils font partie et sur la surface desquels ont été creusées, par main d'homme, des cavités circulaires semblables aux godets des dessinateurs.

Ces excavations sont fréquemment sillonnées de rigoles qui paraissent destinées à recevoir un liquide et à le conduire dans les petits bassins dont s'agit.

Les pierres à cupules, dont on fait remonter l'origine aux premiers peuples pasteurs, se trouvent dans les régions montagneuses; on en a constaté dans les Alpes, les Cévennes et le Jura; les Pyrénées en possèdent également. MM. Sacaze et Piette, les habiles chercheurs, en signalent deux dans la montagne d'Espiaup, canton de Luchon, et nous-même en avons découvert une fort belle dans le bois communal de Labarthe-Rivière, près Saint-Gaudens.

Cette pierre a de nombreuses fossettes d'un diamètre de deux à dix centimètres, bien exécutées et en bon état de conservation. Le bloc qui les contient fait partie d'un massif rocheux calcaire des fissures duquel jaillissait, autrefois, une source appelée fontaine des *Penniscles* dont le nom est une corruption de *Pen*, la divinité celtique des hauteurs et des sommets des montagnes.

En divers pays et notamment en Suisse, des pierres à écuelles portent aussi le nom de *Pen, Penneux, Penniscles*. Ces appellations indiquent clairement que les pierres qui nous occupent ont joué un rôle dans le culte de la divinité *Pen*.

Les auteurs sont à peu près unanimes à reconnaitre le caractère religieux des blocs à fossettes, mais ils diffèrent d'avis en ce qui concerne l'usage et la destination de ces monuments. Toutefois, on semble admettre qu'ils sont des autels primitifs, des lieux d'immo-

1. Voir la *Revue de Comminges*, t. VIII, p. 104.

Digitized by Google

lation, dans lesquels chaque famille tenait à posséder son petit bassin où était recueilli le sang des victimes offertes en sacrifice à la divinité ;

Que ces mêmes bassins ont été utilisés à brûler des parfums aux dieux dont la coutume était constante dans les cérémonies religieuses des peuples anciens ;

Que lesdits blocs ont encore servi d'autels à petites flammes entretenues en l'honneur de la divinité, au moyen de mèches allumées dans les cupules, — celles-ci remplissant, dans ces illuminations naissantes, le même office que les lampions dans les illuminations modernes.

Par leur situation dans la sombre profondeur des forêts, les blocs à bassins se sont prêtés merveilleusement aux rites mystérieux du paganisme et aux pratiques occultes des magiciens. Aussi, ces monuments ont-ils été et sont-ils encore, de nos jours, l'objet de légendes et de superstitions nombreuses se rapportant à des Fées, à des êtres fantastiques, ou au sabbat des sorciers.

On attribue encore à ces vestiges religieux des vertus spécifiques, entre autres celle de pouvoir se débarrasser des fièvres en soufflant avec persistance dans les cupules; de guérir le mal d'yeux et d'autres maladies cutanées par l'immersion de la partie malade dans l'un des bassins rempli d'eau pluviale ; d'obtenir qu'une rose frottée dans les fossettes avec des formules cabalistiques devienne une panacée.

Il va sans dire que l'usage des moyens curatifs qui précèdent a pour accessoire obligé des offrandes pécuniaires ou en nature dont profitent naturellement les exploiteurs de ces croyances ridicules.

Les pierres à écuelles, assez rares dans le Comminges, sont des reliques précieuses des temps les plus reculés dont la conservation ne saurait trop tenir en éveil la sollicitude des Sociétés savantes et celle des pouvoirs publics.

DENCAUSSE

Agent-voyer en retraite.

Digitized by Google

DÉLIBÉRATIONS DES ETATS

DU PAYS ET VICOMTÉ

DU NÉBOUZAN

DES 26, 27, 28 & 29 JANVIER 1789

Nous avons fait connaitre, en tête du premier volume de la Revue, année 1885, la composition et l'organisation du pays de Nébouzan à la fin de l'ancien régime, nous réservant de donner plus tard l'historique de ses origines lorsque nos persévérantes recherches nous auront permis de réunir assez de lumière sur cette difficile question.

Pour le moment, il suffit de rappeler que cette petite province était « pays d'États », c'est-à-dire qu'elle avait son autonomie, jouissant du droit d'asseoir et de répartir elle-même, par les députés de ses cinquante-deux communautés, les impôts de toute nature, en suivant l'ancienne répartition par feux, que la plupart des autres provinces avaient abandonnée. Le privilège concédé aux circonscriptions de cette sorte consistait surtout dans la libre fixation des subsides alloués à la couronne qui, dans ces pays d'États, étaient qualifiés de « don gratuit ». Le sénéchal, ou tout autre délégué représentant le pouvoir central, à l'ouverture des sessions de l'assemblée annuelle des trois ordres, se bornait « à exhorter les députés à faire à Sa Majesté le don le plus fort qu'il se

Digitized by Google

pourrait[1] ». Il se retirait ensuite et ne participait jamais aux délibération. De ce chef, les procès-verbaux d'assemblée portent invariablement des formules comme celle-ci, en 1667 : « Premièrement auroit esté accordé à Sa Majesté pour ceste année, de don gratuit et libéral et sans conséquence, la somme de deux mille quatre-vingt-six livres. »

Les États avaient aussi la faculté de remplacer les impositions qu'ils trouvaient onéreuses ou vexatoires par des taxes qui seraient plus à leur convenance suivant les temps.

Le document que nous publions a d'autant plus d'intérêt qu'il peut être considéré, à cause de sa date, « comme le testament » des États du Nébouzan. C'est le compte rendu de leur dernière session, presque à la veille de la grande consultation nationale par la réunion des États-Généraux. On touchait donc à la fin de l'ancien régime. L'unité politique allait s'accomplir, détruisant la division provinciale au profit d'une plus complète centralisation. Avec elle allaient disparaitre ces assemblées locales, qui donnaient à chaque province sa vie propre, et une importance particulière à leur chef-lieu.

C'est à Saint-Gaudens, chef-lieu du Nébouzan, ou « sa capitale » comme il est dit dans tous les documents officiels, que se réunissaient chaque année les États composés des députés du clergé, de la noblesse, et ceux du tiers-état qui étaient ordinairement les consuls de chaque communauté[2].

Les procès-verbaux que l'on va lire donneront une idée exacte de l'économie de ces assemblées, de leurs ressources et de la diversité des intérêts auxquels elles avaient mission de subvenir.

Le discours d'ouverture du procureur du roi Tatareau, avec le style emphatique de cette époque, reflète l'enthou-

1. Procès-verbal des Etats pour 1667 et 1668. Voir aussi l'analyse de deux délibérations des 18 et 20 février 1734, dans nos *États du Nébouzan*, impr. Abadie, 1880.

2. V. encore notre brochure précitée, de 123 pages, publiée chez M. Abadie en 1880, avec des appendices et un catalogue des trois ordres du Comminges et du Nébouzan.

Digitized by Google

siasme et l'espérance que faisait naitre dans les cœurs l'annonce de la réunion des États-Généraux de la nation, tombés en désuétude depuis l'année 1614[1], et au rétablissement desquels les assemblées provinciales établies par l'édit du mois de juin 1787 avaient préparé le pays. La France allait avoir son « Assemblée nationale ». Un de ses premiers actes allait être de déclarer, par décret solennel, Louis XVI « restaurateur des libertés publiques ».

L'AN mil sept cent quatre-vingt-neuf et le vingt-sixième jour du mois de Janvier, dans la ville de Saint-Gaudens, capitale du Nebouzan, ont été convoqués et assemblés les trois Ordres dudit Pays, de l'ordre du ROI et mandement de Messire Joseph-Jean-Pierre GASTON DE SIRGAN, Vicomte d'Erce, de Couzeran, d'Aulus, Baron de Castelnau de Picampeau, Seigneur de Polastron, Bourjac, Dauban, Dalos et autres Places, Sénéchal et Gouverneur pour Sa Majesté en la Vicomté et Pays du Nebouzan, et Commissaire pour convoquer et tenir, au nom du Roi, les Etats Généraux dudit Pays et Vicomté pour la présente année[2].

A dix heures du matin les trois Ordres dudit Pays se sont rendus à l'Hôtel de M. le Vicomte D'ERCE, Commissaire du Roi, pour le prendre et l'accompagner à l'Église Collégiale, où l'on a entendu le Messe du St. Esprit, qui a été célébrée dans les formes ordinaires et suivant l'usage, où se sont aussi rendus MM. Jean de Tatareau, Conseiller du Roi, Juge-Mage, Lieutenant-Général né de la Sénéchaussée du Nébouzan, et Bernard de Tatareau, Conseiller du Roi et son Procureur en ladite Sénéchaussée; et la Messe finie tout le monde, observant la marche accoutumée, s'est rendu dans

1. Cette dernière assemblée des trois ordres avait eu lieu à Paris au moment de la majorité de Louis XIII et était restée sans résultat.

On y vit précisément siéger un évêque de Comminges, Mgr Gilles de Souvré, le prédécesseur immédiat de ce pieux prélat dont la Revue a donné, dans son tome VII, p. 230, la remarquable notice avec l'intéressant procès-verbal de visite de la cathédrale de St-Bertrand en 1627.

2. Les fonctions de « Sénéchal gouverneur » furent longtemps dans la famille d'Erce, originaire du Couserans.

Dans son *Mémoire sur la généralité de Montauban* en 1698, l'intendant de La Houssaye disait déjà : « Il y a un Sénéchal en Nébouzan qui est le Vicomte d'Erce. »

Digitized by Google

le Palais commun du Pays, et chacun ayant pris place, M. le Procureur du Roi a pris la parole et a dit :

MESSIEURS,

Les annales de l'histoire de la Monarchie, qui nous ont transmis l'origine des assemblées des États-Généraux, nous apprennent qu'elles avoient succédé à celles qui dans son premier âge se tenoient dans le champ de Mars ou de Mai, et dans lesquelles le bruit du bouclier militaire ou le murmure des Francs décidoient du sort de la loi. Leur interruption sembloit les avoir condamnées à une plus longue désuétude : aucune voix depuis près de deux siècles ne s'étoit élevée pour en réclamer le rétablissement. Les avantages qu'elles avoient procurés aux Français, les momens de crise où l'Etat s'étoit tant de fois trouvé exposé, paroissoient bien devoir y inviter ; mais cette grande pensée a attendu, pour éclore, le regne d'un Roi toujours occupé de la félicité de ses Peuples.

Notre auguste Monarque venoit à peine de s'environner de ces hommes aussi distingués par leur sagesse éclairée que par l'éclat de leur naissance, pour leur communiquer les grandes vues dont il est animé pour le bien de son Royaume, le soulagement de ses Peuples, et pour rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense, qu'il manifesta sa résolution de réintégrer les Français dans une prérogative aussi éminente. Des humbles supplications s'élevèrent aussitôt de toute part, pour solliciter sa bonté paternelle d'effectuer un si noble projet. Ce temps tant désiré est enfin arrivé, grâces à la grandeur d'âme de Louis le Bienfaisant. Cédant au cri d'amour et de patriotisme qui a retenti dans son cœur, il a accompli sa parole royale, en fixant l'assemblée des États-Généraux dans le courant de cette année, après avoir consulté les Notables sur la manière de rendre cette respectable Assemblée des plus constitutionnelles et des plus conformes aux vœux de ses Sujets.

Quelle époque mémorable pour la Nation! les Français vont enfin jouir de la présence d'un Roi qu'ils idolâtrent ; ils vont goûter le doux plaisir de porter directement au pied de son Trône leurs vœux et leurs doléances ; de lui faire connoitre leurs alarmes, la cause de leurs malheurs, les moyens de les réparer ou de les prévenir, et de lui faciliter l'accomplissement du désir qui l'anime, celui d'assurer la liberté et le bonheur de ses Peuples.

Les élans de leur reconnoissance n'ont pu se contenir, quand ils ont vu ce grand Roi se plaire à envisager ce doux moment pour lui, où il sera au milieu de ses fidèles Sujets; comme ses ancêtres regardoient ces grands jours, où l'amour de leurs Peuples se manifestoit avec tant d'éclat pour leurs Souverains. Rendant justice à leur attachement pour sa Personne sacrée, et convaincu que

Digitized by Google

ce sentiment brillera d'une manière plus particulière dans cette grande occasion, son noble désintéressement et sa tendresse pour eux l'engagent à ne vouloir paroître à cette Assemblée que comme un père dans le sein de sa famille.

Là, oubliant le droit éminent de commander, il ne pense qu'à y jouir de la satisfaction de soumettre aux dignes représentans de la Nation le vaste plan qu'il a conçu dans la sagesse de ses conseils, pour mettre de l'accord et de la liaison entre toutes les parties du corps politique, et pour poser les fondemens de la prospérité publique.

Animé par d'aussi grandes vues, avec quelle confiance ne leur communiquera-t-il pas le tableau consolant de l'Agriculture et du Commerce, encouragés par la liberté et par une Marine redoutable? Des établissemens utiles, une nouvelle constitution plus économique et plus militaire pour les Troupes, des Ports creusés pour rendre le pavillon de la France respectable à ses rivaux, l'exportation des Grains prohibée dans l'étranger, des Primes accordées à ceux qui en feront entrer dans ses États, pour y entretenir l'abondance, et des largesses versées avec sensibilité et profusion, pour voler au secours des Provinces affligées par un fléau destructeur, seront les nuances brillantes qui relèveront l'éclat de ce tableau.

Quelque satisfaisant qu'il pût être pour la Nation, votre Souverain ne l'auroit pas cru parfait, MESSIEURS, s'il n'eût dissipé l'orage qui depuis les séances affligeantes tenues dans le mois de Mai[1] plongeoit la France dans le deuil et dans la tristesse : des systêmes aussi effrayans pour elle que désastreux pour la Magistrature, troubloient le repos et la tranquillité, ils répandoient la crainte et la terreur dans le Royaume; le souvenir en est trop amer et trop affreux pour le rappeler.

Que ne pouvons-nous par notre silence sur tant de désastres qui en ont été la suite, en dérober la connoissance à la postérité, pour lui apprendre seulement que LOUIS XVI s'est montré dans cette circonstance le digne successeur des vertus de Charlemagne, de la sagesse de Charles V et de la justice de Louis XII! Il n'a pas eu plutôt reconnu que tous les systêmes présentés, sous les apparen-

1. Au mois de mai 1788, en effet, le conflit entre le ministre de Brienne et le Parlement avait abouti, le 4 de ce mois, à une séance très agitée, où le mot d'*États-généraux* fut jeté comme par hasard, dans le feu de la discussion.

Le 8 mai parurent des ordonnances qui troublèrent profondément l'opinion. L'une diminuait l'importance du Parlement en restreignant son ressort, et créait une Cour plénière exclusivement composée de seigneurs, d'évêques et de conseillers d'État, pour l'enregistrement des lois.

L'agitation fut extrême... La Révolution n'était pas loin.

C'est à ces événements *que le discours fait allusion*.

Digitized by Google

ces séduisantes du bien public, pour l'engager à les adopter, ne doivent leur existence qu'à l'illusion, qu'à son exemple il a donné le spectacle touchant de cette vertu héréditaire dans sa famille, et qui le caractérise. Elle a prouvé, comme le dit un grand Magistrat, que si les Rois ne sont pas à l'abri des surprises de la foiblesse humaine, ils ne se montrent que plus dignes de l'amour et de la vénération de leurs Peuples, lorsqu'ils ont la magnanimité de reconnoitre qu'ils ont été trompés.

Ils ne sont donc plus ces jours d'orage, d'alarmes et d'inquiétude : des jours sereins et tranquilles ont succédé à ce temps de tourmente ; ils sont venus sécher les larmes des Français ; la joie est peinte sur leurs figures ; elle éclate de toute part à la vue de l'exil rompu, des Temples de Thémis r'ouverts[1], de l'accès qui est permis à la Veuve et à l'Orphelin opprimés, des généreux Défenseurs des droits de la Patrie et de la Couronne rappelés à leurs importantes fonctions, et des constitutions de la Monarchie respectées ; tout enfin est rentré dans l'ordre primitif, au grand contentement du Monarque et des Sujets, et cette crise si effrayante dans son origine sera pour la France l'époque de sa régénération.

Un Prince qui est devancé dans une Assemblée Nationale par tant de traits de bienfaisance, de justice et de gloire, est sûr d'y recueillir les témoignages éclatans de la reconnoissance de ses Sujets. La satisfaction de votre Souverain de s'y trouver, auroit été sans doute, Messieurs, plus parfaite, s'il avoit pu y annoncer que les Finances avoient repris leur ancien niveau, mais le déficit dont l'origine, l'accroissement et les causes furent constatés dans les séances mémorables des Notables, avec une loyauté réciproque et un zèle éclairé, a été trop énorme pour y goûter ce plaisir.

Ce n'est point qu'il n'ait travaillé à le couvrir avec toute l'ardeur que lui inspire sa tendre sollicitude pour ses Sujets. La Nation est le témoin, qu'inspiré par son amour et sa bienfaisance, il n'y a aucune partie dans l'Administration susceptible d'économie, de retranchemens ou de bonifications, qu'il n'ait parcourue, pour tacher d'y trouver des ressources suffisantes pour remplir le vide de ses Finances sans nouvelles surcharges pour ses Peuples, et sans bouleversement de fortunes : aussi n'y a-t-il pas de sacrifices auxquels il ne se soit porté, dès que la restauration des Finances, et par une suite nécessaire, la félicité publique y ont été intéressées. Son empressement à faire ceux qui lui ont été personnels, ou à son auguste Famille, prouve qu'aucun ne lui coûte.

Quelque idée qu'on puisse se faire de la rigueur de son écono-

1. Le rappel du Parlement qui avait été exilé à Troyes. — Sous Louis XV d'ailleurs, en 1771, sur le conseil du chancelier Maupeou, ce Parlement avait été cassé.

Digitized by Google

mie, de toutes ces réductions et de toutes ces améliorations, il s'en faut cependant bien, MESSIEURS, que leur produit puisse jamais équipoller à celui qui est indispensable pour faire face à ce vide. Des secours abondans sont donc absolument nécessaires pour y atteindre. Les emprunts qu'il a faits pour ménager votre superflu et que sa fidélité à ses engagemens, le soutien de sa puissance et la gloire de la France lui ont fait la loi de contracter, loin d'y avoir pourvu, n'ont été pour ainsi dire que des palliatifs et des expédiens, qui en augmentant la masse rendoient la crise plus funeste en la retardant.

Ces moyens devenoient tous les jours trop désastreux, pour qu'il ne fût de la prudence et de la dignité de votre Monarque de recourir à des remèdes plus efficaces. Il les chercha dans ces secours extraordinaires, que lui présentoit l'exacte répartition d'un Impôt déjà établi ; mais les trouvant trop au-dessous de ceux qu'il faut pour éteindre la dette Nationale, il en fit la remise, après avoir pourvu aux besoins de l'année du fruit de son économie. Se confiant dans le patriotisme de la Nation, il n'en exige ni ne veut en recevoir, qu'autant qu'ils lui auront été offerts et concertés dans l'assemblée prochaine des États-Généraux.

Le Français, libéral et sensible, n'oublia jamais le pacte primitif du Roi et des Sujets. Il sait que si le premier s'est obligé à la défense de l'État, ceux-ci se sont obligés à leur tour à fournir les moyens de la défense, et de pourvoir aux dépenses qu'exige l'éclat de la royauté. Il ne s'est jamais écarté de cette obligation ; il a toujours accordé, même au-delà de ses forces, les secours que ses Souverains lui ont demandés, avec cette générosité inconnue chez les autres Nations. Ses sentimens patriotiques ne se démentiront donc pas dans cette circonstance, où il s'agit de retirer l'État du gouffre où il s'est enfoncé par le poids de ses dettes.

Une Nation moins puissante que la France ne pourroit sans doute se flatter, MESSIEURS, d'y parvenir; mais grâces à son heureuse destinée, l'État n'est pas sans ressource. Elle est dans la bienfaisance et dans la tendre sollicitude du Monarque ; il ne désespéra jamais de la prospérité publique, quoique tout semblât y conspirer ; elle se trouvera même dans le cœur de tous les Français. Le digne successeur de Louis XII, et l'émule d'Henri IV, retrouvera dans son peuple les mêmes sentimens, le même amour, la même fidélité que ces Souverains y trouvèrent pour rendre l'Etat florissant. Il se flatte aussi, MESSIEURS, que les Représentans de la Nation la plus riche et la plus généreuse ne se sépareront point, avant d'avoir concouru efficacement à établir un parfait accord entre les revenus et les dépenses de l'Etat.

Il ne fut jamais aucun temps où les Français aient dû être plus

Digitized by Google

portés à se signaler par leur générosité : oui, il n'en fut jamais où ils aient dû espérer avec plus de confiance que leurs subventions ne seront plus détournées des canaux publics, où ils se plairont à les verser, que celui qui se présente aujourd'hui. Un génie éclairé et bienfaisant, juste et accessible, ami de l'ordre et de l'humanité, désiré et reçu avec transport de la Nation, et en qui on reconnoît le même caractère, le même esprit, la même franchise, la même austérité des mœurs et les mêmes principes pour la félicité publique et la gloire de son Roi, qu'on remarqua dans l'immortel Sully, est rappelé et environne le Trône[1]. Comme ce grand Ministre, on le voit, pour satisfaire les vœux de son Prince, entrer, le flambeau à la main, dans ces souterrains profonds où la substance du Peuple étoit dévorée, pour y découvrir les repaires de l'avidité ou de la déprédation. Désormais sous son ministère, l'or versé dans les trésors publics ne sera plus la proie des âmes avides; il reviendra au contraire fertiliser le champ épuisé de ses abondantes moissons.

Des espérances aussi flatteuses, et déjà réalisées en partie, sont bien faites, Messieurs, pour vous consoler des nouveaux sacrifices que vous allez faire dans cette Assemblée tant désirée, par l'entremise de vos Représentans, dont les talens et les vertus pour y faire éclater vos sentimens patriotiques, justifieront votre choix. Convaincus que vos largesses concourront à consolider les fondemens de la félicité publique, vous chargerez vos Députés de se livrer à des effusions abondantes, avec ce noble désintéressement qui de tout temps vous a distingués.

Vous ne calculez jamais vos besoins, lorsqu'il s'agit de pourvoir à ceux de l'État; accoutumés à consulter plutôt les mouvemens de votre cœur que vos véritables forces, vous ferez céder dans cette circonstance (votre patriotisme en est le garant) la considération de vos malheurs, à la nécessité des secours indispensables pour régénérer les Finances : cette nouvelle preuve de votre fidélité et de votre attachement pour la personne sacrée de votre Roi, sera un puissant motif pour obtenir de sa bonté paternelle le renouvellement de cette Assemblée où tout doit prendre une vigueur nouvelle et le crédit se rassurer.

Ces sortes d'Assemblées tant chéries de vos ayeux peuvent procurer trop d'avantages à la France, pour que vous ne deviez désirer de les voir renaître plus fréquemment. Vous savez que les projets d'Administration ou la création des Impôts y étant soumis

1. Necker, surintendant ou ministre des finances, sous Louis XVI, tour à tour disgracié et rappelé. Il jouit un moment d'une très grande popularité due à sa droiture et à ses lumières. Quoique fort libéral, il fut traité d'apostat dans les clubs et dut se retirer.

Digitized by Google

à l'examen des patriotes versés dans la connoissance des droits du Trône et de la Nation, elles peuvent prévenir les surprises dont les Princes ne sont pas exempts, ne tempérer l'exercice de la puissance du Monarque que pour la garantir des abus qui pourroient ternir l'éclat du Trône, et assurer ainsi l'harmonie et la correspondance qui doivent régner entre le Souverain et les Sujets.

Il y va donc trop des intérêts de la Patrie qui vous sont confiés, MESSIEURS, ils vous tiennent trop à cœur, pour ne pas chercher à lui ménager une prérogative aussi éminente. Vous félicitant déjà d'avance du grand bien qu'elle procurera à la Nation, vous en manifesterez sans doute aujourd'hui vos sentimens de reconnoissance, en offrant à votre Roi des secours abondans pour pourvoir aux besoins ordinaires de l'État. Ils sont grands, ils sont impérieux. Personne n'en connoit mieux que vous toute l'étendue. Pour des âmes aussi généreuses que les vôtres, la connoissance des besoins suffit pour exciter le patriotisme. Il ne s'est jamais démenti en vous, MESSIEURS : il se démentira bien moins dans ce moment, que cette nécessité vous a été si bien exposée par M. le Commissaire. Les talens, et le zèle qui l'animent pour le bonheur du pays et les intérêts de son Roi lui méritent la confiance de celui-ci, tout comme ils lui acquièrent votre admiration et votre gratitude.

Crainte de suspendre trop longtemps ce doux moment où vous allez goûter la satisfaction d'offrir à votre Monarque les largesses qu'il reçoit de vous comme un présent, tandis qu'il les exige de tant d'autres Pays comme un tribut, nous bornerons notre zèle, après vous avoir félicités d'avoir à votre tête ce Président respectable, qui vous est aussi cher par ses vertus que par ses rares talens de savoir concilier vos intérêts avec ceux du Trône, et par son savoir à faire briller avec tant d'éclat vos sentimens patriotiques, A REQUÉRIR, POUR LE ROI, la lecture, publication et enregistrement de la Commission, et des Lettres-Patentes, adressées aux trois Ordres des États, pour que le contenu en soit observé et exécuté suivant sa forme et teneur. Requérant à cet effet la donation la plus forte. A quoi il a été de suite procédé par Me Mariande cadet, Avocat et Secrétaire des États, comme suit :

*A Monsieur le Vicomte d'*ERCE, *Sénéchal, Gouverneur de Nebouzan* à Castelneau de Picampeau, par Toulouse. — DE VILLEDEUIL.

Commission pour la tenue des États du Nebouzan.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A notre amé et féal le sieur Vicomte D'ERCE, Sénéchal, Gouverneur de notre Vicomté du Nebouzan ; en son absence, à son Lieu-

Digitized by Google

tenant, SALUT. L'état présent de nos affaires nous oblige de demander à nos sujets, de notre Pays et Vicomté de Nebouzan, les mêmes secours qu'ils nous ont accordés les années précédentes. Le zèle qu'ils ont fait paroître pour notre service nous persuade qu'ils se porteront volontiers à nous accorder ce que vous leur demanderez de notre part. A CES CAUSES, de l'avis de notre Conseil, nous vous avons commis, ordonné et député par ces présentes, signées de notre main ; communications, ordonnances et députations, pour, en notre nom, et représentant notre personne, convoquer, assembler et tenir en la présente année, au 20 du mois prochain, les États-Généraux de notre Vicomté de Nebouzan, en notre ville de St. Gaudens, y appelant les Ecclésiastiques, la Noblesse et le Tiers-État, ainsi qu'il en a été usé par le passé, pour ouïr les plaintes qui pourroient vous y être faites de la part de nos Sujets, et pour y pourvoir par un bon et prompt remède, le plus à leur soulagement qu'il sera possible, avec l'avis de cette Assemblée, conformément à leurs priviléges ; pour disposer aussi ceux de ladite Assemblée, par la nécessité que nous avons de leur secours, à nous accorder en la présente année leur donation annuelle, la plus forte qu'ils pourront, ou du moins telle qu'a été celle des années précédentes ; pour tenir la main à ce que les deniers, provenans de ladite donation, soient payés au Receveur Général de nos Finances, établi par notre Edit du mois de Mars 1784, pour les pays d'États ou abonnés de l'ancien domaine de NAVARRE, etc. . . . . et généralement pour conclure à cette Assemblée, avec l'avis des principaux des trois Ordres, tout ce qui pourroit par nous y être conclu et arrêté, si nous y étions présent en personne, bien que le cas requît un mandement plus spécial qu'il n'est porté par ces présentes. Mandons et commandons à tous nos Sujets qu'il appartiendra, qu'à vous, en ce faisant, ils obéissent et même au Trésorier dudit Pays ; que suivant vos mandemens et vos Ordonnances, et des deniers qui seront imposés pour les frais de ladite Assemblée, outre tout ce qui est contenu ci-dessus, ce que nous entendons nous être payé nettement, et sans diminution, il ait à fournir aux dépenses nécessaires et accoutumées ; car tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le 20e jour du mois de Décembre, l'an de grâce 1788, et de notre règne le 15e. LOUIS : *Et plus bas, par le Roi*, LAURENT DE VILLEDEUIL, *signé*.

A Monsieur le Vicomte D'ERCE, *Sénéchal, Gouverneur de la Vicomté de Nebouzan.*

Monsieur le Vicomte D'ERCE, je vous envoie la commission, que j'ai fait expédier, pour convoquer et tenir, en mon nom, cette

Digitized by Google

année, les États-Généraux de ma Vicomté de Nebouzan, pour entendre leurs plaintes, et y remédier le plus favorablement qu'il se pourra, selon votre prudence et équité; comme aussi, pour leur faire connoître que je désire qu'ils me fassent cette année la donation la plus forte qu'ils pourront, les assurant que mes principaux soins seront à l'avenir de leur donner tous les soulagemens qu'ils doivent attendre de ma bonté : comme je suis persuadé que ces considérations et celles que votre affection pour mon service vous inspirera d'ailleurs, vous faciliteront les moyens de pouvoir satisfaire à ce qui est en cela de mon intention, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Vicomte D'ERCE, en sa sainte garde. Écrit à Versailles le 20 Décembre 1788. LOUIS : *Et plus bas*, LAURENT DE VILLEDEUIL, *signé*.

DE PAR LE ROI.... Chers et bien amés ; le désir que nous avons d'entretenir l'ancienne coutume, suivant laquelle vous vous assemblez tous les ans, par notre permission, pour délibérer sur vos affaires, et pour nous faire vos plaintes sur les griefs qui peuvent survenir, nous a fait résoudre de charger notre amé et féal le sieur Vicomte d'ERCE, Sénéchal, Gouverneur de notre province de Nebouzan, et en son absence au Lieutenant, de la Commission nécessaire pour la convocation et tenue des États-Généraux de notredit Pays. L'état de nos affaires ne nous permettant pas de nous y trouver en personne, nous lui donnons pouvoir d'entendre les plaintes que vous aurez à nous faire, et d'y remédier le plus favorablement qu'il se pourra, autant que l'équité et nos affaires le pourront permettre ; comme aussi, pour vous faire connoître que nous désirons que vous nous fassiez cette année une donation, la plus forte qu'il sera possible ; et comme nous ne doutons pas qu'avec les raisons qu'il vous dira de notre part, il n'obtienne de votre bonne volonté ce que nous vous demandons présentement, nous nous remettons sur lui de ce que nous pourrions ajouter à la présente, et nous ne vous la faisons plus longue que pour vous assurer de notre bienveillance. DONNÉ à Versailles le 20 Décembre 1788. LOUIS : *Et plus bas*, LAURENT DE VILLEDEUIL, *signé*.

Versailles, le 20 Décembre 1788.

Le Roi, MONSIEUR, a fixé l'ouverture des États du Nebouzan au 20 du mois prochain. Je vous envoie en conséquence la dépêche nécessaire pour la convocation et la tenue de l'Assemblée de ces États. Je suis persuadé que vous saisirez avec empressement cette occasion de donner à Sa Majesté de nouvelles preuves de votre zèle pour son service.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. DE VILLEDEUIL.

Digitized by Google

M. le Vicomte d'Erce, Commissaire du Roi, a pris la parole, a fait l'éloge du Roi, et a exhorté l'Assemblée à faire à Sa Majesté le don le plus fort, en ramenant le motif le plus puissant pour l'y déterminer.

Mre l'Abbé de Moncaup, Chanoine, Président, a répondu à M. le Commissaire du Roi, au nom des États, a fait l'éloge du Roi, a témoigné combien tout le monde étoit convaincu de sa bonté, et n'a rien négligé pour faire connoitre combien le Pays est dans une grande détresse, et que, malgré le temps le plus facheux, les États seront toujours portés à faire les plus grands efforts pour donner au Roi des preuves de leur respect, de leur soumission et de leur zèle pour son service.

L'ouverture des États ainsi faite en Séance publique, M. le Commissaire du Roi a fait vider la Salle, et a ensuite fait part à l'Assemblée du Mémoire du Roi, contenant instruction à lui particulière, et en a ordonné la lecture, qui a été faite à l'instant par le Secrétaire des États ; et M. le Commissaire ayant été rejoint au milieu de la Salle par M. le Président et par le reste de l'Assemblée, il a été accompagné jusqu'au bas du degré du Palais commun, et tout le monde étant remonté, chacun a pris séance, et l'Assemblée a été composée comme suit, savoir :

POUR LE CLERGÉ.

Mre. l'Abbé de Moncaup, Chanoine de la Collégiale, Président, en l'absence de MM. les Abbés de Nizors, de Lescaledieu et de Bonnefont.

POUR LA NOBLESSE.

Mre. le Comte de Sabran, Maréchal des Camps et Armées du Roi, Premier Baron.

Mre. le Marquis d'Espagne, Brigadier des Armées du Roi, Baron de Ramefort, Seigneur, Baron de la Châtellenie de Cassaignabère, persistant dans ses protestations, à raison du premier rang.

Mre. de Binos, Baron du Cuing et de Cahouapé.

Mre. de Floran, Doyen et Syndic de la Noblese.

Mre. le Baron de Sainte-Geme, Seigneur de Goussens.

Mre. le Marquis de Luscan, Seigneur de Vidaussan.

Mre. le Comte de Cardailhac, Seigneur de Lomné.

Mre. de Gestas de Monmaurin, Seigneur dudit lieu.

Mre. de Barege, Seigneur de Lutillous.

Mre. de Lustar, Seigneur d'Avezac et Lahitte.

Mre. de Boussost de Franquevielle, Seigneur dudit Lieu.

Mre. Dispan de Floran, Lieutenant de MM. les Maréchaux de France.

Digitized by Google

Mre. de Gariscan, Seigneur de Brocan.

Mre. de Penn, Seigneur de Marsas, Lieutenant au régiment de Cambresis.

POUR LE TIERS-ÉTAT, composé de cinq Châtellenies :

CHATELLENIE de St. Gaudens.

MM. Estremé, Lieutenant de Maire, Pegot et Capdeville, Consuls de la ville de St. Gaudens.

Le sieur Castaing, Premier Consul de Miramont.

CHATELLENIE de St. Plancard.

Le sieur Jean-Pierre Larrieu, Consul de St. Plancard.
Le sieur Jean Brun, Consul de Balesta.
Le sieur Jean d'Hers, Consul de Sarrecave.
Le sieur Thomas Larrieu, Consul de Nizan.
Le sieur Bertrand Lodes, Consul de Lodes.
Le sieur Raymond Luscan, Consul de Larroque.
Le sieur Bernard Lacroix, Consul de Sarremezan.
Le sieur Jean Seilhan, Consul du Cuing et Cahouapé.
Le sieur Jean Latour, Consul de Franquevielle.
Le sieur Thomas Picot, Consul de Loudet.
Le sieur Baptiste Duvent, Consul de Monmaurin.
Le sieur Pierre St. Lary, Consul de Lespugue.
Le sieur Pujos, Bourgeois, député de Blajan.

CHATELLENIE de Cassaignabere

Le sieur Dominique Castex, Consul de Cassaignabere.
Le sieur François Amilot, Consul de Peyrouzet.
Le sieur Bertrand Amiel, Avocat, Consul d'Aulon.
Le sieur Joseph Bordes, Consul de Gariscan [1].
Le sieur Bertrand Duclos, Consul de St. Elix.
Le sieur Bernard Duclos, Consul de Seiglan.
Le sieur Pierre Ricaud, Consul de Lagrange.
Le sieur Pierre Cassaigne, Consul de Pinas.
Le sieur Bertrand Dupuy, Consul de Tuzaguet.
Le sieur Simon Ricaud, Consul d'Escala.

CHATELLENIE de Sauveterre.

Le sieur Jean Duffour, Consul de Sauveterre.
Le sieur Dominique, Bouche, Consul de Labarthe-de-Riviere.

1. Ainsi que nous l'avions fait remarquer en reconstituant le Nébouzan en 1789, plusieurs noms d'anciennes localités ont disparu dans la nouvelle organisation cantonale. Gariscau ne forme plus une commune aujourd'hui.

Digitized by Google

Le sieur Michel Puifourcat, Consul d'Ardiege.
Le sieur Jean Faduilhe, Consul de Barbazan.
Le sieur Bernard Dutrey, Consul de Labroquère.
Le sieur Jean-Pierre Pujolle, Consul de Gourdan.

VIGUERIE DE MAUVEZIN, composée de vingt-six Villages, représentés par un Syndic-Général.

Me. Guchan, Avocat et Notaire royal, Syndic, député de ladite Viguerie.

Mre. de Floran, Doyen et Syndic de la Noblesse.

Me. Simon-Rose Audibert, de Montalegre, Syndic-Général du Tiers-État.

Me. Bernard-Félix-Étienne Mariande, Avocat et Secrétaire desdits États, sans que les rangs puissent nuire ni préjudicier aux membres de l'Assemblée, tant de l'ordre de la Noblesse que du Tiers-État.

M. le Président a fait faire lecture du Catalogue et Réglement, du 4 Octobre 1688, Janvier 1734, de celui de 1752, de l'Arrêt du Conseil du 7 Novembre 1771 ; et ensuite les séances ont été réglées à neuf heures du matin, pour travailler jusqu'à midi, et à trois heures de l'après-midi, pour travailler jusqu'à six heures du soir.

Et avant de se séparer, l'Assemblée a délibéré d'une voix unanime de faire au Roi le don ordinaire de deux mille cent livres, dont l'imposition et la levée seront faites en la manière ordinaire et les deniers dudit don seront payés aux termes des mandemens, et conformément aux Lettres-Patentes de Sa Majesté.

Il a été encore délibéré d'imposer la somme de quatre mille cinq cens livres, pour la subsistance et abonnement, selon l'usage, laquelle dite somme sera levée en la forme ordinaire.

En outre, l'Assemblée a déterminé les impositions qui doivent être comprises dans la générale, conformément aux Réglemens des États et Arrêts du Conseil ou Délibérations autorisées et agréées par Sa Majesté.

Savoir :

Pour M. le Secrétaire-Greffier des États, trois cens livres	300 l.
Pour M. le Syndic de la Noblesse, deux cens livres	200 l.
Pour M. le Syndic du Tiers-État, cent vingt livres.	120 l.
Pour M. le Président de l'Ordre du Clergé, deux cens huit livres	208 l.
Pour MM. les trois Barons qui ont assisté aux États, et devant profiter sur les absens, deux cens soixante-deux livres	262 l.

Digitized by Google

Pour MM. les Gentilshommes qui ont assisté aux États, au nombre de quatorze, devant profiter sur les absens, huit cens quatre-vingt-seize livres . . 896 l.

Pour l'assistance du Syndic du Tiers-État, douze livres . . . . . 12 l.

Pour les cinq chefs des Châtellenies, pour droit d'assistance, cent soixante livres, à raison de trente-deux livres à chacun . . . . . 160 l.

Plus, la somme de seize livres pour les deux Commissaires de la Noblesse aux Comptes, et de vingt livres pour ceux du Tiers-État, au nombre de cinq, en tout, la somme de trente-six livres. . . . . 36 l.

Pour MM. les Consuls ou Députés aux États par les Communautés[1], quatre cens quarante-huit livres. 448 l.

Pour le soulagement des Habitans du Pays qui auroient perdu leurs récoltes par la grêle[2], leurs maisons, bestiaux ou effets par incendies, abats d'icelle ou autres cas fortuits, mille livres. . . 1000 l.

Pour subvenir aux affaires imprévues du Pays, huit cens livres. . . . . 800 l.

Pour les appointemens de l'Inspecteur des Manufactures, suivant l'Arrêt du Conseil du 12 Février 1742, trois cens livres . . . . . 300 l.

Pour M. le Sénéchal et Commissaire du Roi, huit cens livres . . . . . 800 l.

Pour M. le Juge-Mage, cinquante livres . . . . 50 l.

Pour M. le Procureur du Roi, trente livres . . . 30 l.

Pour l'aumône en faveur de l'Hôpital St. Jacques de cette Ville, cent livres. . . . . 100 l.

Pour l'aumône en faveur des Jacobins de cette Ville, quinze livres. . . . . 15 l.

Pour l'aumône en faveur des Trinitaires, quinze livres . . . . . 15 l.

Pour les gages du Concierge du Palais et fourniture du Bois, Cire et Chandelles, pendant la tenue des États, cinquante livres . . . . . 50 l.

1. On voit par ces allocations que, avant 1789, les offices électifs dans les provinces et les communautés n'étaient pas purement gratuits, et, dans des cas assez nombreux, des honoraires ou indemnités y étaient attachés.

Nous avions déjà signalé cette particularité dans de précédents travaux, et notamment dans notre étude sur les Maires sous l'ancien régime, publiée en 1886 dans la *Gazette des tribunaux du Midi*.

2 V. notre étude sur *notre ancienne organisation provinciale*, dans les Mémoires de l'Académie de Législation, 1890.

Digitized by Google

Pour le Concierge des Prisons de Saint-Gaudens. six livres . . . . . 6 l.

Pour l'honoraire de la Messe du Saint-Esprit, trente livres . . . . . 30 l.

Pour les Lecteurs de Théologie et Philosophie du couvent des Dominicains de St. Gaudens, quatre cens livres. . . . . 400 l.

Pour les frais que le Secrétaire des États est obligé de faire pour faire distribuer les Lettres de convocation aux Membres des États, vingt-quatre livres . . . . . 24 l.

Pour le Greffier, détenteur des Fourleaux[1] de St. Gaudens, vingt-quatre livres . . . . . 24 l.

Pour le Baile et Sergent Royal, huit livres . . . 8 l.

Pour les Ecoliers des basses Classes, qui font des Essais publics, et pour les Thèses de ceux des hautes Classes, cinquante livres . . . . . 50 l.

Pour l'entretien du Saint-Sacrement, trente-six livres. . . . . 36 l.

Pour aumône extraordinaire aux pauvres de l'Hôpital de la ville de Saint-Gaudens, trente livres . . 30 l.

Pour les quatre Valets de Ville, vingt-quatre livres. . . . . 24 l.

Pour aumône aux pauvres de la Miséricorde, vingt-quatre livres. . . . . 24 l.

Pour M. le Trésorier, douze cens livres . . . . 1200 l.

Pour MM. les Commissaires vérificateurs et reviseurs des rôles des Commissaires, au nombre de quatre, seize livres à chacun, conformément à l'Arrêt du 7 Novembre 1771. . . . . 64 l.

Pour l'entretien des Haras du Pays de Nebouzan, dix-neuf cens livres. . . . . 1900 l.

Pour le premier Secrétaire de l'Intendance[2], par forme d'étrenne, deux cens livres. . . . . 200 l.

Pour les Cavaliers de la Maréchaussée, pour leur service et garde pendant la tenue des États, soixante livres. . . . . 60 l.

Pour le service fait à l'Église de MM. les Trinitaires, vingt-quatre livres . . . . . 24 l.

Pour l'honoraire des deux Démonstrateurs sur

1. Les « fourleaux » étaient les registres et archives de la communauté.

2. Nous avions mentionné cette autre particularité dans notre notice sur l'intendant de Sérilly, *Revue de Comminges*, t. v p. 314.

Digitized by Google

l'Art des Accouchemens, cent quatre-vingts livres.	180 l.
Pour quatre Clercs[1] qui doivent faire leur Cours à Saint-Gaudens, afin de les aider à subsister, deux cens quarante livres, soixante livres à chacun. . .	240 l.
Pour soulagement accordé à la Communauté de Blajan sur ses impositions, soixante livres. . . .	60 l.
Plus, la somme de quatre cens une livre pour le dernier pact à payer par le Pays à St. Gaudens, qui en fit l'avance pour les Reverberes.	401 l.
Pour les Foules[2] de Lanemezan, la somme de six livres.	6 l.
Pour les Foules de St. Gaudens, trente-trois livres dix sous	33 l. 10 s.
Pour les intérêts des 24,000 livres que le Pays doit, douze cens livres.	1200 l.
Pour les Chemins à imposer sur la Capitation, six mille livres	6000 l.
Pour dix Dixiemes: à M. de Luscan, 20 liv.; à M. Danisan, 5 liv.; à M. Montaleze, 10 liv.; à M. Subervielle, 3 livres, en tout trente-huit livres .	38 l.
Pour les Chemins, Ponts et Chaussées, cinq mille livres	5000 l.
	23,076 l. 10 s.

Et à l'égard de l'imposition des Vingtiemes de la présente année, l'Assemblée usant de la faculté que l'article III de l'instruction du Roi à son Commissaire, du 2 du courant, lui laisse, a délibéré que le Trésorier se chargeant en recette dans le compte qu'il va rendre pour les Vingtiemes de 1788, et ne faisant dépense à cet égard que de quatorze mille trois cens livres, se trouvera débiteur des États; et que sur le reliquat de son compte il sera pris cinq mille cinq cens livres, qui seront excomptées sur l'imposition à faire des Vingtiemes de l'année courante 1789, en sorte qu'il ne sera fait au Trésorier à cet égard qu'un fonds de huit mille huit cens livres.

Dudit jour, 26 Janvier de relevée; Mre. l'Abbé de Moncaup, Président.

Avant de prendre un parti sur l'article VII de l'instruction du Roi à son Commissaire, concernant la réunion projetée des États

1. V. *Revue de Comminges*, t. II, p. 57, État de l'instruction publique à St-Gaudens en 1789. — V. aussi nos *États de Nébouzan*, p. 24.

2. Les Foules, Fouleries ou Foulons où se préparaient des laines pour la fabrication des grosses étoffes dites cadis, principale industrie du Nébouzan à cette époque.

Digitized by Google

avec ceux de Bigorre et des quatre Vallées, M. le Président a nommé une Commission, composée : pour la Noblesse, de Mre. le Comte de Sabran, de M. le Marquis d'Espagne, de M. le Comte de Cardailhac et de M. le Baron de Sainte-Geme; et pour le Tiers-État, de MM. les Consuls de St. Gaudens, de M. le Syndic des Vigueries et de M. le Député de Blajan, auxquels MM. les Syndics se joindront, si besoin est : cette Commission examinera le projet sous tous ses rapports, et rendra compte à l'Assemblée de son travail, et donnera son avis, pour être, par l'Assemblée, pris une détermination ultérieure.

M. le Syndic du Tiers-État a fait part à l'Assemblée de la lettre de M. l'Intendant, du 28 Août dernier, ainsi que du plan, détail et devis estimatif des ouvrages à faire en 1788 ; de la réponse qu'il a faite le 17 Septembre suivant; de la vérification qu'il fit de la côte de Valentine avec le Sous-Ingénieur. L'Assemblée a approuvé ce que M. le Syndic a fait à cet égard.

Il a été encore délibéré que la même Commission, qui a été chargée d'examiner le projet de réunion, s'occupera encore des Routes sur lesquelles il est plus important de faire des travaux, et de la demande du sieur de Sauvejante, Élève des Ponts et Chaussées, d'un traitement de 1200 liv. et de 300 l. de gratification, sur les fonds des États du Nebouzan et des quatre Vallées, qui a été communiquée à l'Assemblée par la lettre de M. l'Intendant, du 22 Décembre dernier, pour, sur le rapport, être délibéré ce qu'il appartiendra.

Du 27 Janvier susdit, à l'Assemblée du matin ; Mre l'Abbé de Moncaup, Président.

Les Commissions du jour d'hier ayant fait leur rapport et donné leurs avis, l'Assemblée a délibéré, que c'est avec la plus vive douleur que les États de la province du Nebouzan viennent d'entendre, dans les Instructions de M. le Vicomte D'ERCE, le projet de la réunion de ses États avec ceux de la Bigorre ; le Nebouzan avoit osé se flatter que l'énumération des malheurs attachés à cette réunion, qui avoient été mis sous les yeux de Sa Majesté dans un mémoire que la Commission intermédiaire de cette Province a adressé au Ministre, avoit détourné l'orage prêt à nous écraser ; mais il gronde encore sur nos têtes, et notre unique espoir est dans la justice et la bonté d'un Monarque sensible, qui daignera sans doute se souvenir des preuves d'amour, de fidélité et de respect qu'il a reçu, dans tous les temps, de sa fidele province du Nebouzan.

Cette Province, restreinte par ses bornes, médiocre par la qualité de son sol, tranquille par les mœurs de ses habitans, accoutu-

Digitized by Google

mée à un régime doux et uniforme, regarde avec effroi tout ce qui peut changer l'ancienne et douce simplicité de son existence.

La Bigorre au contraire, avec laquelle on veut la réunir, plus favorisée des dons de la nature, doit à la richesse de son sol, à la multiplicité de ses grandes Routes, à ses eaux universelles et à son commerce, une richesse qui lui permet de supporter des charges plus considérables, et l'a entrainée à prendre des engagemens dont il seroit injuste que le Nebouzan vînt partager la surcharge, n'en partageant pas les profits.

La ville de St. Gaudens, qui devient tous les jours plus intéressante par son commerce et ses relations, perdroit avec douleur l'avantage d'être le siége des Etats de la petite Province dont elle est la Capitale; et la Province entière, accoutumée depuis longtemps à trouver, dans la famille de M. le Vicomte D'ERCE, cette douceur et cette bonté, qui peint si bien le Monarque dans la personne de ses représentans, verroit, par cette perte, augmenter ses inquiétudes et sa douleur: l'Assemblée a arrêté, d'une voix unanime, qu'il seroit présenté à Sa Majesté un mémoire sur les inconvéniens d'une réunion, qui, sans utilité pour les intérêts du Roi, jetteroit ses sujets du Nebouzan dans une consternation que l'ame sensible de leur Souverain daignera sans doute leur épargner.

L'Assemblée instruite, avec toute la France, de la généreuse résolution qu'a pris Sa Majesté d'assembler les Etats-Généraux, dans la confiance respectueuse que lui inspire la justice et la bonté d'un Prince qu'elle a toujours servi avec le zèle le plus ardent, considérant les frais qu'occasionneroit une nouvelle Assemblée, a délibéré, d'une voix unanime, de procéder provisoirement, et sous le bon plaisir de Sa Majesté, à l'élection de ses représentans, dans les trois Ordres du Royaume, et relativement à son peu d'étendue; cette Province se borne à supplier Sa Majesté d'approuver le choix qu'elle a fait seulement d'un Député du Corps du Clergé, un de la Noblesse et deux du Tiers-Etat, conformément à l'Arrêté du Conseil de Sa Majesté, du 27 Décembre dernier, et procédant à cette élection, elle a unanimement choisi: pour le Clergé, M. l'Abbé de Moncaup, Président de l'Assemblée; pour la Noblesse, à la pluralité des voix, M. Dispan; et pour le Tiers-Etat, MM. Montalegre fils, Avocat en Parlement, et Pegot, Bourgeois, Consul de la Communauté de St. Gaudens, et la présente Assemblée charge spécialement MM. les Syndics Généraux du Pays d'adresser à M. de Villedeuil et à M. Necker des expédiés de la présente Délibération, et de solliciter l'appui de ces Ministres auprès de Sa Majesté, pour obtenir qu'elle daigne l'autoriser; et lesdits Députés se conformeront aux instructions qui leur seront données, sans jamais pouvoir les outre-passer.

Digitized by Google

Dudit jour, de relevée ; Mre. l'Abbé de Moncaup, Président ;

L'Assemblée procédant à la nomination des Commissaires, à l'effet d'entendre les comptes de M. le Trésorier, et les clôturer, a nommé : pour la Noblesse, M. le Baron de Sainte-Geme et M. le Baron de Franquevielle ; pour le Tiers-Etat, les cinq chefs des Châtellenies, M. le Syndic des Vigueries et les Officiers du Pays, avec MM. les Consuls de St. Gaudens, pour ensuite faire le rapport du résultat à l'Assemblée.

Sur la requête présentée par la Communauté de Miramont, concernant sa réclamation d'une somme de 4538 livres 6 sous 8 deniers, par elle fournie, pour la construction du Pont, fait par Medorie Ebelot, dont elle demande le remboursement au Pays, l'Assemblée a renvoyé à la Commission déjà nommée pour les Routes, pour, sur le rapport, être statué ce qu'il appartiendra.

L'Assemblée continue, pour Commissaires, à l'effet de choisir les Éleves pour le cours des Accouchemens, MM. le Baron de Binos et le Baron de Sainte-Geme, et accorde aux sieurs Gazave et Pointis, Démonstrateurs sur ledit Art, qu'elle continue les mêmes honoraires que l'année dernière, et aux Eleves la même somme, pour leur faciliter le moyen de subsister dans la ville de St. Gaudens, pendant ledit Cours, qui se fera à l'ordinaire ; lesquelles sommes sont déjà comprises dans la précédente Délibération, qui fixe les Impositions générales.

Sur les plaintes portées par divers membres de plusieurs Communautés, et notamment de Labarthe, Loudet et Espeche, à raison de la Nomination des Collecteurs des Deniers Royaux et Patrimoniaux, et de la reddition des comptes desdites Communautés, il a été délibéré que les Collecteurs rendront leurs comptes à leurs Communautés respectives, et que lesdites Communautés, ni aucune autre Communauté du Pays, ne pourront nommer pour Collecteur aucun Collecteur ancien ou caution d'icelui, qu'ils n'aient rendu leurs comptes et payé le reliquat.

Du vingt-huit Janvier susdit ; Mre. l'Abbé de Moncaup Président à l'Assemblée du matin.

L'Assemblée, considérant l'état misérable des Haras dans la Province, et ne pouvant l'attribuer qu'à l'influence des différens Réglemens qui se sont succédés, qui, quoique rédigés sous les yeux de plusieurs Ministres pleins de sagesse et de grandes vues, ont produit un effet tout contraire de ce que l'on en attendoit, a reconnu que la liberté la plus indéfinie seroit le seul moyen de rétablir le nourrissage des chevaux et de le ramener peu-à-peu à l'état florissant dans lequel il étoit avant l'existence des Régle-

Digitized by Google

mens et des inspections qui gênent inutilement les citoyens dans l'Administration de leurs propriétés privées, persistant dans les Délibérations qu'elle a ci-devant prises pour demander cette liberté qui lui paroît très-précieuse, a unanimement résolu et délibéré que Sa Majesté sera très-humblement suppliée de révoquer tous les Réglemens qui existent en cette partie, et d'ordonner que les Habitans du pays de Nebouzan seront libres de tenir chez eux des Étalons et Baudets, et de faire saillir leurs jumens où bon leur semblera ; et dans sa confiance en la justice et en la bonté du Roi, elle a cru pouvoir, sous le bon plaisir de Sa Majesté, suspendre l'imposition annuelle de mille neuf cens livres, qui est devenue absolument sans objet puisqu'il n'y a qu'un seul et très-mauvais Étalon dans la Province, ce qui a été unanimement résolu, ainsi que de supplier Sa Majesté de daigner autoriser les États à disposer pour les Ponts et Chaussées du résidu de ladite imposition qui pourroit n'avoir pas encore été levé ou employé. La chûte d'une infinité de Ponts, et l'insuffisance des fonds attribués à cet objet, rendroit infiniment utile cet emploi, qui ne pourra, nous osons l'espérer, qu'avoir l'agrément de Sa Majesté.

L'Assemblée prie de nouveau MM. les Syndics d'agir fortement auprès des Ministres pour répartir l'imposition des droits réservés de consommation sur toutes les Communautés du Pays, pour soulager par ce moyen celles qui seules en petit nombre supportent l'imposition de ce droit excessif.

L'Assemblée, sur la lecture du Mémoire présenté par M. le Baron de Lodes, concernant l'entrée aux États en cette qualité, a délibéré, qu'avant de pouvoir prendre une détermination sur sa réclamation, M. le Baron de Lodes communiquera son Mémoire et ses prétentions à M. le Marquis de Termes, pour y donner sa réponse.

Le Mémoire du sieur Pomarede, Peintre, concernant sa réclamation d'un excédent d'Huile, employé à la peinture du Pont de Miramont, se portant à la somme de quatre-vingts livres, ayant été lu par le Secrétaire, l'Assemblée reconnoit que la demande du sieur Pomarede est juste, et que pour pourvoir au paiement, M. l'Intendant sera prié d'accorder au sieur Pomarede une ordonnance sur la caisse des Ponts et Chaussées, destinée à de pareils objets.

Dudit jour vingt-huit Janvier de relevée ; Président Mre. l'Abbé de Moncaup.

Sur les différens Mémoires présentés à l'Assemblée, à raison de la Capitation et autres impositions, l'Assemblée les réfère à la Commission imtermédiaire, pour qu'elle y fasse droit ainsi qu'il appartiendra.

Digitized by Google

L'Assemblée, pour se conformer aux instructions du Roi à M. le Vicomte d'Erce, a nommé pour Commissaires à l'effet de procéder à la faction du Bordereau général des impositions de l'année courante: MM. le Marquis d'Espagne et de Barege, pour la Noblesse; MM. Pegot, Consul de St. Gaudens, M. Gerac et M. le Syndic des Vigueries, pour, après leur rapport, ledit Bordereau être arrêté par l'Assemblée et être visé en double par M. le Commissaire du Roi.

Les enchères du Sel, en exécution des affiches mises, ont été ouvertes, pour quatre mille neuf cens vingt-neuf quintaux Sel de Brouage, à la somme de neuf mille livres, ne garantissant que la franchise.

Le sieur Faduilhe a surdit à neuf mille cent livres.

Le Sel de Salies [1], pour huit cens quintaux, a été ouvert à six cens livres, et le sieur Puissegur a surdit à la somme de sept cens livres.

Et personne n'ayant surdit, l'Assemblée a renvoyé la r'ouverture et délivrance dudit Sel à la séance du matin 29 Janvier susdit.

L'Assemblée accorde à la communauté de Blajan, pour cette année seulement, une somme de soixante livres qu'elle sera tenue de moins imposer dans ses rôles, et dont M. le Trésorier du Pays lui fera compte sur ses impositions, laquelle somme a déjà été comprise dans la Délibération générale des Impositions de l'année courante.

L'Assemblée a délibéré qu'il sera imposé cette année, pour le second et dernier pact, la somme de quatre cens une livre, à payer et rembourser à la Communauté de St. Gaudens, qui en fit l'avance pour le Pays, pour la moitié du prix de l'acquisition de seize Reverberes, suivant les précédentes Délibérations, relatives et autorisées, ladite somme déjà comprise en la Délibération générale.

L'Assemblée a nommé pour Officiers du Pays, savoir: M. de Floran, Syndic de la Noblesse; et en cas d'infirmités, M. Dispan, son fils, Adjoint; et dans le cas celui-ci seroit obligé de s'absenter, comme Député aux États-Généraux, M. le Baron de Sainte-Geme prendra sa place, et fera les fonctions d'Adjoint à M. de Floran; M. Montalegre, pour Syndic du Tiers-État, auquel M. son père est donné pour Adjoint et faire les fonctions de Syndic pendant que son fils sera en députation aux États-Généraux; et Me Mariande, Avocat, pour Secrétaire; avec l'agrément de M. le Commissaire du Roi, pour le dernier Officier seulement.

Sur le rapport des Commissaires aux Comptes, qui les ont vérifiés, apostillés et clôturés, il a été reconnu par l'Assemblée que

1. V. notre Notice sur Salies-du-Salat, *Revue de Comminges*, t. v, p. 77.

Digitized by Google

la recette, en trois chapitres, monte à la somme de soixante dix-neuf mille quatre cens vingt-six livres quatorze sous sept deniers, et la dépense, aussi en trois chapitres, à la somme de soixante-quatorze mille quatre cens quatre-vingts-onze livres douze sous, portant en recette, excéde la dépense de celle de quatre mille neuf cens trente-quatre livres douze sous sept deniers, qui réunies à la somme de cinquante livres, dont le Trésorier a été forcé en recette par l'apostille de l'article 37 de la dépense, élève le reliquat, dont le comptable est déclaré débiteur, au total de quatre mille neuf cens quatre-vingts-quatre livres douze sous sept deniers, dont il sera fait l'usage qui sera déterminé par l'Assemblée.

Le Trésorier a remis les quittances finales des abonnemens des États de 1787, signées par le Sieur de Lauffat, Receveur Général de Pau et Bayonne, le 17 Mai 1788, montant ensemble 47,605 liv. 15 s. 7 den. détaillées en la clôture dudit compte, paraphées et déposées, avec le double du compte et pieces justificatives y énoncées, au dépôt des Archives des États.

L'Assemblée confirme l'adjudication faite par lesdits Commissaires des Etats des Foules, savoir : à la Communauté de Lanemezan la somme de six livres, et à celle de St. Gaudens, trente-trois livres dix sous, dont l'imposition sera faite en leur faveur au prochain rôle général de la Taille.

Il résulte encore du bref Bordereau des fonds faits au Trésorier pour les Ponts et Chaussées, et travaux d'Art, jusques en 1788 inclusivement, et des ordonnances, acquittés sur lesdits fonds, que lorsque toutes les Communautés auront soldé leurs quotes d'imposition, il aura en main vingt mille huit cens quarante-huit livres dix-sept sous neuf deniers, sur quoi il acquittera les ordonnances de M. l'Intendant qui seront tirées sur ce fonds.

Il résulte encore dudit compte rendu, que M. Mariande, Secrétaire, qui avoit reçu de M. le Trésorier quatre mille livres, à quoi montent les départemens de distribution des pertes des années 1786 et 1787, et des quittances et mandemens annexés auxdits départemens, remis par ledit Sieur Mariande et qui sont à l'appui dudit compte, les a entierement soldées et en demeure valablement déchargé, tant envers les Etats qu'envers ledit Sieur Trésorier, lesquels départemens et pièces justificatives ont été aussi déposées auxdites Archives.

Du vingt-neuf Janvier susdit, à l'Assemblée du matin ;
Mre. l'abbé de Moncaup Président.

Les encheres du sel de Brouage et de celui de Salies ont été r'ouvertes. — N'y ayant pas des enchérisseurs, l'Assemblée a renvoyé à la séance de relevée.

Digitized by Google

La Commission concernant les Routes, ayant fait part à l'Assemblée de leur étendue et de ce qui manque à leur perfection, d'après l'état et tableau envoyé par M. l'Intendant, sous n° 98, elle a vu avec peine la multiplicité des Routes qui traversent le Pays et elle a craint au premier aspect que les ressources ne fussent pas assez considérables; cependant, désirant perfectionner celles qui sont nécessaires et entretenir celles qui sont perfectionnées, quoique cela présente un travail considérable, même au-dessus des forces du Pays, elle espére qu'avec de l'ordre et de l'économie elle en viendra à bout, et n'entreprenant pas trop à la fois, et portant toutes les forces sur la partie la plus utile, qu'en conséquence les routes de Monrejeau à Boulogne, de Tournay à Bagneres de Bigorre, de Lanemezan à Galan, de Martres à Castelnau de Magnouac, seront suspendues jusques à ce que celles de Saint-Gaudens à Lombez, de Lannemeza à Bagnères de Bigorre et de Saint-Gaudens en Espagne seront totalement perfectionnées; qu'on commencera par celle de Saint-Gaudens à Lombez, étant regardée comme la plus utile; et à cet effet M. l'Intendant sera prié de faire faire par le Sous-Ingénieur du département le détail et devis estimatifs des travaux à faire pour mettre cette Route à sa perfection, pour, sur le rapport de ces détail et devis, être avisé par la prochaine Assemblée aux moyens de parvenir au paiement.

L'Assemblée a délibéré qu'il sera imposé cette année au marc la livre de la capitation, une somme de six mille livres, qui sera employée cette année à l'entretien et perfection de la route de Toulouse à Bayonne.

M. le Marquis d'Espagne ayant fait part à l'Assemblée de l'utilité qu'il y auroit que la Route de Saint-Gaudens à Lombez, passant par Cassaignabere, prît sa direction au milieu de ce Village par le Hameau de Cadouillet, vers Sparron, plutôt que la direction projetée, offrant de payer la différence qu'il pourroit y avoir entre le premier projet et le second, passant par le point qu'il indique, plutôt que par celui projeté : l'Assemblée a cru qu'elle ne pouvoit se refuser à la demande de M. le Marquis d'Espagne, et en conséquence le Sous-Ingénieur du département donnera un état estimatif des deux Routes, pour connoître la différence qu'il peut y avoir de l'une à l'autre.

Sur la demande du sieur Capdeville, Adjudicataire du Sel de Salies de 1787, en une somme de huit cens cinquante livres, d'une indemnité à raison de l'impossiblité où il dit avoir été de jouir de la franchise des États sur partie dudit Sel, l'Assemblée a fait faire lecture du certificat des Officiers Municipaux de Salies, du 10 Septembre dernier, portant : que les inondations sur-

Digitized by Google

venues en divers temps de l'année ont gâté l'eau du Bassin Salant. lequel certificat a été exhibé par le sieur Capdeville, ainsi que le procès-verbal des Officiers municipaux d'Ortés, du 15 Novembre dernier, le tout tendant à prouver ladite impossibilité, et il a été unanimement délibéré que MM. les Officiers des États demeurent chargés d'accorder à l'Adjudicataire leurs bons offices auprès de M. Merreins, Directeur des Fermes à Tarbe, et auprès de tous autres qu'il appartiendra, pour que ledit sieur Adjudicataire puisse extraire et faire passer en franchise ce qu'il justifiera par les registres du Bureau de Tarbe, manquer à l'approvisionnement du Sel de Salies de 1787, bien que le temps fixé pour en faire l'extraction soit passé.

Sur la requête présentée par la Communauté de Miramont, au sujet des dommages que la Garonne risque de porter à leurs possessions et aux culées du Pont, il a été délibéré que la requête sera renvoyée à M. de Sauvejante, Sous-Ingénieur, pour vérifier l'exposé, se rendre sur les lieux avec M. de Binos, Baron du Cuing, Commissaire nommé pour aviser aux moyens de prévenir les dégradations, s'il y a lieu, et que M. Mariande, riverain opposé, sera invité par M. le Commissaire susdit de s'y rendre, lors de leur visite, pour y discuter ses droits comme il avisera.

Dudit jour 29 Janvier susdit de relevée; Mre. l'abbé de Moncaup Président.

L'Assemblée a déféré, aux Commissaires déjà nommés les années précédentes pour les Vingtiemes, la répartition et imposition de la Capitation.

M. le Syndic a fait part de la copie de la tournée faite par M. Bertrand, Inspecteur Général, ensemble de la lettre du Sous-Ingénieur, de la copie de celle écrite par M. l'Intendant le 23 Novembre dernier, de la réponse faite par le Syndic au Sous-Ingénieur le 30 du même mois, avec celle écrite à M. l'Intendant le même jour : l'Assemblée approuve les diligences du Syndic ; et attendu que le Sous-Ingénieur n'a pas fait l'envoi du devis des ouvrages à faire, comme cela lui avoit été demandé par la lettre du Syndic, l'Assemblée n'a pas cru pouvoir prendre une détermition définitive qu'après le rapport de ce devis, à quoi les Syndics sont chargés de tenir l'œil.

M. le Syndic a encore mis sous les yeux de l'Assemblée la lettre de M. l'Intendant du 22 Décembre dernier, relativement au traitement du Sous-Ingénieur ; elle a reconnu qu'il étoit juste que ceux qui travailleroient pour le Pays fussent payés, mais comme le Nebouzan n'offre pas assez de travail pour occuper le Sous-Ingénieur toute l'année, il paroîtroit juste qu'il fût payé au prorata

Digitized by Google

du travail qu'il aura dû faire, qui sera réglé sur la quotité des fonds qui seront employés; et comme les gratifications ne sont que des reconnoissances proportionnées au travail et au zèle, l'Assemblée a cru ne devoir pas en déterminer à titre d'appointement, mais elles seront annuellement délibérées par l'Assemblée.

MM. les Commissaires chargés d'arrêter le Bordereau général des impositions Royales et Provinciales du Pays, ont remis sur le Bureau ledit Bordereau en double, lequel va être signé par les membres de cette Assemblée.

L'Assemblée s'occupant de pourvoir aux frais de la députation, et de la fixation de l'honoraire des Députés aux États-Généraux, a fixé à chaque Député six cens livres pour son voyage et retour, et douze livres par jour pendant tout le séjour, le Trésorier demeurant chargé de payer les sommes nécessaires, d'après cette fixation, sur les mandemens que M. le Président, et en son absence MM. les Syndics tireront; et pour le remboursement du Trésorier, il sera fait une imposition additionnelle par livre numéraire sur le vingtieme Rural et sur le vingtieme Noble, en suivant cette regle de proportion, que lorsque le vingtieme Rural subira une taxe de vingt sous par livre numéraire, le vingtieme Noble la subira de cinquante sous, ce que la Noblesse a bien voulu, à raison des circonstances actuelles.

Sur la requête présentée à l'Assemblée, par les Consuls, Syndic et Communauté de Miramont, tendante au remboursement de la somme de 4538 liv. 6 s. 8 d. prêtée pour la construction du Pont dudit lieu de Miramont, des deniers que ladite Communauté avoit dans la caisse du Receveur des Domaines et Bois, et au paiement de la somme pour laquelle ladite Communauté a taupé dans les fonds de la caisse des Ponts et Chaussées des États, qu'on a pris ou qu'on doit prendre encore pour solder ladite construction, l'Assemblée a reconnu, par la lecture de l'Arrêt du Conseil du 12 Août 1784, que la demande en restitution de ladite somme de 4538 liv 6 s. 8 d. y est formellement prescrite; mais la Communauté y est dispensée en cette considération, de participer à l'imposition du reste du prix du Pont; et comme ce reste du prix a été ou doit être fourni par la Caisse des Ponts et Chaussées où cette Communauté a payé sa part, il a été délibéré que MM. les Officiers des États feront le décompte de ce que ladite Communauté aura fourni dans ledit fonds, dont ils lui donneront un mandement, à prendre sur le produit du Sel de 1788, en y joignant encore la somme qu'il auroit à toucher à ladite Communauté, sur le montant dudit mandement, s'il n'eût été fait un moins imposé général.

L'Assemblée a encore fixé le moins-imposé à prendre sur le pro-

Digitized by Google

duit des Sels, distraction faite de ce qui sera payé à la Communauté de Miramont, savoir : moitié sur la Capitation, un quart sur la Taille et un quart sur les Vingtiemes.

Les encheres du Sel de Brouage r'ouvertes, les feux allumés et éteints, l'adjudication en a été délivrée au sieur Fazuilhe à la somme de neuf mille cent livres, et a signé au cahier des charges.

Et de suite le sieur Bertrand Thebe, de Villeneuve, s'est presenté, déclarant qu'il tierce et fait un double tiercement sur l'enchere du sieur Fazuilhe ; l'Assemblée a accepté ledit tiercement, demi tiercement et doublement ; et sur la déclaration du sieur Fazuilhe qu'il renonce au bénéfice du feu, et qu'il n'entend point faire recouvrir les encheres, l'adjudication a été délivrée audit sieur Thebe, pour la somme de dix mille livres, et a offert, pour sa caution, le sieur Jean Boué de Latour, ayant tous les deux signé au cahier des charges, demeurant expliqué qu'il sera plus amplement traité avec eux par les Officiers du Pays.

Le Sel de Salies a encore été délivré au sieur Puissegur, après l'estimation des trois feux, personne n'ayant surdit, n'avienant la somme de sept cens livres, ayant offert, pour sa caution, le sieur Ricaud de Pinas, qui a signé avec lui au cahier des charges, et avec lesquels il sera plus amplement traité par les Officiers du Pays.

Il a été encore délibéré que dans le cas les États ne seroient pas assemblés dans le courant du mois de Novembre, MM. les Officiers du Pays demeurent autorisés à faire poser des affiches et faire procéder à l'adjudication aux encheres pour le Sel de Brouage et de Salies, pour le tout être rapporté à la prochaine Assemblée.

Et enfin, a été délibéré que l'Assemblée a chargé M. Mariande, Secrétaire, de faire imprimer le présent Procès-Verbal au nombre de deux cens exemplaires, pour les frais de laquelle impression il sera tiré un mandement par M. le Président, et à son absence, par un des MM. des Syndics, sur le Trésorier du Pays.

Et avant la signature, l'Assemblée a reconnu que c'est par erreur qu'on a compris, dans l'Imposition générale des Impositions, la somme de mille neuf cens livres pour les Haras, en ayant suspendu l'exclusion par la Délibération subséquente ; en sorte que ladite somme sera distraite du Bordereau déjà arrêté, et ne sera pas comprise dans les rôles généraux des Impositions.

Fait clos au Palais commun, les an et jour susdit.

Le Vicomte d'Erce — De Boussost-Franquevielle.
L'Abbé de Moncaup, Président. — Dispan de Floran.

Digitized by Google

Le Comte de Sabran, premier Baron.
Le Marquis d'Espagne.
De Binos, Baron de Cuing.
Mre. de Floran, Doyen et Syndic de la Noblesse.
Cardailhac.
Le Marquis de Luscan.
Le B. de Sainte-Geme.
Barege.
V. de Gariscan.
Gestas.
Fourquet Lustar.
J. Jacques Penn.

Estremé, Lieutenant de Maire.
Pegot, Consul.
Capdeville, Consul.
Guchan, Syndic des Vigueries.
Larrieu.
Pujos, Député de Blajan.
Amiel, Avocat.
Castet.
Duffour, Consul.
I. Castaing, Consul.
Puy Fourcat.
Mariande, Avocat, Secrétaire.

Ce document conservé aux archives de M. le baron de Lassus, à la famille duquel la subdélégation de l'intendant et la judicature royale du pays de Rivière ont bien longtemps appartenu, permet de prendre sur le fait la manière dont s'administrait un pays d'États.

On a pu voir quelle multiplicité d'objets attirait la sollicitude des membres de ces assemblées, dévoués au bien public, et auxquels Taine, ainsi que nous le rappelions naguère, a rendu justice dans sa consciencieuse enquête sur l'ancien régime : « ... on ne peut voir, dit-il, de meilleurs citoyens, des administrateurs plus appliqués et qui se donnent gratuitement plus de peine[1] ».

Nous avions bien suivi déjà, dans cette Revue[2], les délégués du Nébouzan à Muret, en même temps que ceux du Comminges, pour y élire les députés aux États-Généraux. Mais ils ne s'occupèrent qu'accidentellement, cette fois, d'administration, et pour des questions urgentes. Ce fut au mois d'avril de cette même année 1789.

La session du mois de janvier, dont nous venons de reproduire l'intéressant compte rendu, n'en reste pas moins la dernière d'un régime qui allait expirer.

Alphonse COUGET.

1. — *Revue de Comminges*, t. VII, p. 316 ; — 2. *Idem*, t. V. p. 28 et suivantes.

Digitized by Google

EXCURSION EN COMMINGES

Valentine — Labarthe-de-Rivière — Ardiége
Cier-de-Rivière — Barbazan — Valcabrère — Saint-Bertrand — Grotte de Gargas

COMPTE RENDU DE LA COURSE

FAITE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

LE 24 JUIN 1893

I

Fidèles au rendez-vous, le 24 juin au matin, nous partions en nombreuse cohorte pour l'expédition annoncée. Le temps qui faisait d'abord grise mine ne tarda pas à s'embellir, et une longue file de voitures s'engageait allègrement dans l'itinéraire fixé dont on peut retrouver la notice suffisamment détaillée à la page 106 du volume actuel de la Revue, et dont ceci sera le complément dans la mesure permise par la rapidité d'une excursion.

Voici Valentine avec tous les souvenirs qu'évoquent l'ancien chef-lieu du Comminges-Languedocien, et son origine gallo-romaine dont elle n'a conservé que son nom qui rappelle l'un des empereurs Valentinien ; elle n'a plus ni sa borne milliaire, découverte il y a quelques années, ni l'épitaphe du duumvir Nymfius, en distiques de belle facture, reproduite tout au long à la page 12 du tome II de notre Revue, avec les dissertations savantes qu'elle a sugggérées.

Nous regrettons ses portes de ville — dont une seule est encore debout, au levant, joignant ce qui reste des anciens murs — et son beffroi surmontant une autre porte démolie. Elle donnait à l'aspect de la villette valentinienne quelque chose de flamand. C'est qu'en sa qualité de siège des États de l'Assiette du Petit-Languedoc, Valentine devait être « ville fermée ».

Nous revoyons en imagination Messieurs composant les États se rendant en corps à leur séance annuelle, sous la présidence de Mgr l'évêque de Comminges, et même ce juge royal qui avait eu

Digitized by Google

maille à partir avec Mgr Gilbert de Choiseul-Praslin, au dire de M. de Froidour dans son manuscrit de 1667 [1].

En passant, il nous souvenait aussi d'avoir lu chez notre regretté confrère, M. Morel, le récit des discordes dégénérant parfois en luttes homériques, entre valentiniens et saint-gaudinois. Rivalités de clochers, jalousie entre capitales, à cette époque où les provinces étaient multipliées. Ici le Comminges-Languedocien faisait mauvais ménage avec le Nébouzan, comme là-bas les gens de Valcabrère avec ceux de Saint-Bertrand, la Barousse comminggeoise étant en incompatibilité d'humeur avec la ville épiscopale, qui était, ainsi que Montrejeau, du ressort de Rivière-Verdun.

En suivant la voie romaine « de Tolosa à Lugdunum », nous allions vers Labarthe, laissant plus loin, à droite, les vestiges de l'antique villa devenue plus tard le prieuré d'Arnesp [2]. Bientôt apparaissait la pile itinéraire, le plus ancien monument de la contrée, veuf de son dieu Mercure et de son fanal, défiant encore les efforts de la pioche et du pic dans sa robuste maçonnerie « de petit appareil » presque géométrique. Nous entrons au village en admirant deux superbes avenues de platanes. Au bout de la première sont des bains où l'on conserve une piscine romaine et des substructions antiques. Des autels votifs, des cippes funéraires recueillis aux alentours ont depuis longtemps pris le chemin du musée de Toulouse. Ainsi le veut la centralisation !

Les *Aquæ Convenarum* de l'Itinéraire d'Antonin étaient-elles à Labarthe-de-Rivière, *Bartha Ripparia?* Les uns disent oui, les autres non. Ces eaux des Convènes n'étaient-elles pas plutôt à Capvern, comme certains le pensent, d'après la distance marquée, en milliers de pas, depuis Lugdunum? Sacaze penchait pour Bagnères de Bigorre. Rien n'est à cet égard bien démontré: *adhùc sub judice lis est.*

Rapidement nous traversons Ardiège dont quelque déité topique a récemment inspiré le poète des *Trophées,* M. J. de Hérédia. Il y avait aussi le dieu Leherenn, identifié au dieu Mars, et qui suivant Barry et Sacaze avait de nombreux autels dans le Comminges.

Nous laissons, sur la droite, le joli village de Cier-de-Rivière, *Scierrio Ripparia.* Là aussi il y avait naguère des antiquités gallo-romaines ; on transporta, en 1825, au musée de Toulouse une plaque de marbre dont nous avons donné l'inscription à la page 106 de notre septième volume.

Puis, après avoir admiré la situation de ce village, dominant

1. Nous avons consacré à la tenue de ces États de l'Assiette du Petit-Languedoc, une étude, insérée dans les Mémoires de l'Académie de législation, en 1890.

2. *Revue de Comminges,* t. III.

Digitized by Google

gracieusement la plaine, et sans nous arrêter, car le temps presse, n'ayant pu même aller à la recherche d'une « pierre à cupules » signalée récemment par M. Dencausse qui lui a consacré un article [1], nous entrons dans le sauvage défilé qui conduit à Barbazan. Entre temps, ayant la bonne fortune d'être le voisin de route de M. Emile Cartailhac, l'homme du monde le plus expert en la matière, nous l'écoutons parler de l'époque glaciaire qui laissa tant de traces dans nos régions, puis des temps préhistoriques et des fameux cromlechs de Bordes découverts par notre tant regretté Julien Sacaze. Quelle heureuse chance pour nous, et comme nous profitons de cette causerie !

Tout à coup la gorge s'ouvre ; voici le riant bassin de Labroquère et de Loures, les reflets bleutés du lac ; les montagnes de Barousse et les glaciers émergent étincelants au soleil. En face, Saint-Bertrand et sa cathédrale se profilent fièrement. A gauche de la route, se dessinent les pignons et les tours du château des sires de Barbazan. On se groupe, laissant les voitures s'échelonner sur la montée du bourg, — disons même de la petite ville [2], — et, à la grille du parc nous attend le châtelain, notre érudit confrère M. Montoussé-Dulion, qui nous accueille avec la courtoisie expansive qui rend son abord toujours aimable. Il nous montre une porte du xve ou du xvie siècle ornée de monogrammes et de sculptures. Elle conduit à un curieux escalier plus ancien. Après avoir remarqué l'écusson des Rovigo sur l'entrée principale et plus moderne, nous visitons le grand salon qui atteste par son ameublement le goût d'un connaisseur en objets d'art, en tapisseries, en belles porcelaines. L'une d'elles est une rarissime coupe de Sèvres offerte au maître de céans sur l'ordre du maréchal de Mac-Mahon, alors président de la République, pour services rendus au ministère de l'instruction publique. La cheminée de cette vaste pièce est remarquable par son marbre, sa plaque et ses chenets. Au-dessus est le beau portrait de ce Barbazan, qui fut un preux sous Charles VII et porta avant Bayard le glorieux titre « de chevalier sans reproche ».

Mais, sous les magnifiques tilleuls en quinconce de la terrasse si renommée, munie de sa ceinture de créneaux, et qui semble commander ce pays splendide, un lunch exquis nous attendait. On ne pouvait souhaiter une hospitalité plus attrayante. La jeune madame Montoussé-Dulion en fait les honneurs avec sa grâce distinguée,

1. Voir t. vii de la *Revue*, p. 172.

2. Barbazan vient d'être promu au rang de chef-lieu de canton, au détriment de Saint-Bertrand qui n'est pas découronné pour cela, puisqu'on ne peut lui ravir ni sa cathédrale, ni son passé historique.

Digitized by Google

et c'est bien le cas pour l'un de nous de rappeler les impressions de ce même M. de Froidour, observateur si fin des pays qu'il traversait comme « grand-réformateur du domaine du roi » au XVIIe siècle. Lui aussi avait été ravi de la réception qui lui fut faite « au giste de Barbazan » par « le gentihomme de qualité » — un Mauléon alors seigneur du lieu — « fort accrédité dans la vallée de Garonne, » — et par sa femme « l'aimable et charmante hostesse » qui, dans l'excès de sa civilité ne lui en aurait pas fait davan- » tage quand il aurait été le Roy, qu'il en avait receu dans cette » maison ».

Malgré tout il faut se détacher, quitter les hôtes si accueillants, le site enchanteur, et la belle demeure.

En bas nous passons sur le pont de Labroquère, solidement construit vers la fin du siècle dernier sous l'intendant de Boucheporn, qui administrait encore la Gascogne et le Béarn en 1789. Non loin fut enlevée la célèbre borne milliaire, autrefois conservée au château de Barbazan, et aujourd'hui à Tibiran dans la collection d'Agos. Elle datait de l'empereur Philippe et par conséquent de 245 à 247 de notre ère.

Au bord de la route qui mène à Valcabrère, à côté de nous, M. Cartailhac s'arrête. Il a aperçu un fragment de roche erratique, striée par le glissement du glacier. Il en prend bonne note et saura le retrouver. En attendant, la géologie n'aura pas perdu ses droits !

Foulant un sol comme pétri de débris antiques, nous arrivons à la basilique Saint-Just de Valcabrère, vrai musée d'antiquités, un des plus anciens sanctuaires du Midi. Voilà les vieux murs garnis çà et là de sculptures antiques dans l'appareil lui-même des matériaux; puis le curieux porche du XIIe siècle qui a tant mis en jeu la sagacité des archéologues. Qui sont ces quatre personnages en façon de cariatides? Est-ce Clovis devenu chrétien, Clotilde, un diacre et un prêtre ? ou bien n'est-ce pas un épisode de la vie de saint Bertrand, celui d'une grande dame qui fut exorcisée par son intercession et voulut laisser un mémorial de ce bienfait en faisant représenter, en même temps qu'elle, le saint prélat, son guérisseur, et deux ecclésiastiques avec lui ?

Longtemps on en discutera encore, et, comme l'épigraphie, l'archéologie monumentale aura toujours ses arcanes !

Heureusement — pour visiter l'intérieur de l'église des Xe et XIe siècles, portant des traces de l'époque mérovingienne, dit-on, et qu'ont servi à orner de remarquables débris des temps païens — nous avions notre confrère luchonnais M. Bernard, dont les connaissances en archéologie sont si précieuses. Nul mieux que lui

Digitized by Google

après MM. Anthyme Saint-Paul, d'Agos et de Lauriére n'a étudie le vénérable édifice. On l'a écouté avec intérêt, surtout lorsqu'il a parlé de sa découverte — dans un chapiteau fort ancien, placé au-dessous de la table de l'autel et creusé à l'intérieur comme un vase — des reliques de saint Just et de saint Pasteur, patrons de la paroisse. Les unes sont dans une urne cinéraire, d'autres dans une petite ampoule de verre, accompagnées de l'authentique de 1200, attestant aussi que l'autel était dédié à saint Étienne, premier martyr. Il faut lire l'intéressante relation de sa trouvaille, dans le tome IV de la Revue.

Emportant notre petit bagage d'impressions, bientôt nous gravissions la montée vers l'ancienne acropole des Convènes, ce Lugdunum détruit au VIe siècle, réédifié et sanctifié de l'an 1073 à 1123 par Bertrand de l'Isle. Ce fut le dernier évêque, Mgr d'Osmont, qui rendit cette route facilement carrossable, mais, on le conçoit trop bien, sans pouvoir l'aplanir. On s'oublierait à contempler le paysage et à évoquer de ses ruines cette grande ville gallo-romaine qui s'étendait au bas de la colline, occupant et au-delà le territoire actuel de Valcabrère *(Vallis Caprera)*. Nous gagnons la porte Majou[1], donnant accès à la ville, qu'enserrent des murailles où des assises de maçonnerie du moyen âge se superposent à celles des Romains. Mais un instant de halte est demandé pour que M. Bernard relise, sur notre prière, le passage de Grégoire de Tours racontant le meurtre de Gondowald, trahi et vaincu, lors de la destruction de la ville par les soldats de Gontran (585.) Disons-le tout de suite, notre studieux confrère ne pense pas que le texte de l'historien puisse se concilier avec la tradition, qu'il croit purement légendaire, d'après laquelle le prétendant rebelle à l'autorité du roi des Burgondes *aurait été précipité* du roc de Matacan, *puis traîné autour du camp*. D'abord, le chroniqueur de Tours ne donne pas ce premier détail, et la version courante paraît invraisemblable selon M. Bernard si l'on étudie bien les lieux. Comment par exemple, jeté presque égorgé et pantelant dans ce précipice, Gondowald aurait-il pu tenter « de remonter vers la ville ? » Sauf à soulever les récriminations des tenants de la version séculaire, fidèle rapporteur, nous devions consigner l'opinion émise par notre confrère, qui se propose d'ailleurs de la justifier dans la Revue.

Au-dessus de la porte nous voyons les armes du cardinal de

1. La porte Cabirole est à l'autre extrémité de la ville. Elle est surmontée de la fameuse inscription trouvée dans des décombres, et que M. de Choiseul fit encastrer au-dessus de l'arceau. Elle se rapporte à l'empereur Claude, le seul qui ait été proclamé vingt-six fois général victorieux et cinq fois consul.

A côté est représentée la louve romaine.

Digitized by Google

Foix, évêque de Comminges en 1422, et un cippe funéraire, encastré du côté regardant la ville. Bientôt nous allons franchir le seuil usé par les siècles de cette cathédrale tant visitée, si connue, « ce bijou de l'archéologue », comme disait l'an dernier, en de jolis vers, dans le cloître, notre confrère et poète d'Aquitaine, le chanoine Ferrand.

Les épigraphistes experts sont absents. Aussi nulle dissertation sur les inscriptions du tympan du porche roman où figure l'Adoration des Mages [1]. Nous rappelons en entrant à nos voisins que le monument marque deux époques: la façade, le clocher, les premières travées sont une belle page de l'art roman; cela fut l'œuvre de Bertrand de l'Isle, à la fin du XIe siècle. Le reste est du XIVe. A droite, nous faisons remarquer, près de l'autel du Saint-Sacrement, le buste de l'évêque Donadieu de Griet (1623-1635), dont on nous a si bien retracé « l'attrayante et vénérable figure [2] » et qui, brillant officier d'abord, prélat ensuite, a laissé dans le diocèse de Comminges le renom d'un saint.

A gauche, formant ensemble dans la même boiserie un superbe spécimen des sculptures de la Renaissance, sont l'orgue et la chaire; puis, au centre, le jubé et l'admirable chœur, d'un attrait permanent pour l'artiste et l'archéologue, et dont la description à l'intérieur comme à l'extérieur remplirait un volume [3]. Comment décrire ici tout ce monde de saints, de sybilles, de chimères, de plantes et de fruits; tous ces détails où l'imagination et l'art se sont donné si libre carrière! Et les voûtes avec leurs écussons; et ce qui reste des vitraux aux verrières du fond! Nous saluons l'autel qui contient les reliques du saint patron et jetons un regard sur les chapelles, sur les pierres tombales, sur les inscriptions. Voici le magnifique mausolée d'Hugues de Châtillon, mort en 1352, et qui termina le vaisseau gothique, commencé au début du XIVe siècle par Clément V, alors évêque de Comminges.

Gracieusement M. le doyen Maubé nous montre ce qui reste du trésor de l'église autrefois si riche, avant « les pilleries et saccagements des Huguenots. »

Tout cela il faut le voir « à la volée ». Cependant on écoute lire quelques lignes de M. de Froidour sur la fameuse licorne, ce bâton

1. Voir au tome VII de la *Revue* la savante note de M. Jules de Laurière.

2. Article de M. de Lassus, t. VII, p. 229 et s. de la *Revue*.

3. V. les monographies spéciales : *Notre-Dame de Comminges*, par d'Agos, et aussi la *Revue de Comminges*, t. I et t. VII.

Au cours de la visite, le nom de l'évêque Jean de Mauléon a été souvent sur nos lèvres. Ce prélat, pieux autant que libéral, contribua lui aussi à l'achèvement de la cathédrale. Les admirables sculptures du chœur sont dues à ses largesses.

Cette œuvre si précieuse fut inaugurée la nuit de Noël de l'an 1535.

Digitized by Google

d'ivoire dont Catherine de Médicis fit ordonner la réintégration par le vicomte de Larboust qu'elle malmène, dans sa lettre du 7 septembre 1586. Et puis nous voici dans le cloître.

La plupart d'entre nous l'ont maintes fois parcouru. Mais, en petit nombre seulement, ils ont pu en voir les arcades illuminées, en entendre les échos réveillés lors des agapes scientifiques du 5 septembre 1892, quand eut lieu « la chevauchée archéologique des gens d'Armagnac et de ceux du Quercy[1]. » En ce moment, c'est le calme de la nécropole. Tombeaux armoriés de chevaliers et de chanoines, inscriptions romaines ou du moyen âge, arcs et chapiteaux romans du beau style, tout cela livré aux intempéries, il y a quelques années, est abrité maintenant grâce à l'intervention de notre Société. Pour tout voir, les instants sont trop courts, car il faut partir. Le but principal de la course est à plusieurs kilomètres. Pourtant le vice-président profite de ce moment pour rendre hommage à l'active et fructueuse collaboration de M. Bernard, et lui confère, au nom du bureau, un diplôme d'honneur. N'est-ce pas lui qui publiait sur la sépulture d'Herrano, dont les débris jonchent hélas! maintenant les abords de Valcabrère, sur la nécropole de Barsous, les antiquités des Bourdettes, des mémoires instructifs? Il explorait aussi récemment la catacombe creusée sous le cloître. Naguère encore il restaurait les peintures si curieuses de Cazaux-Larboust. C'est un des pionniers de l'archéologie commingeoise, comme l'est, dans un autre genre, notre géologue-alpiniste, l'intrépide et savant M. Gourdon.

L'heure du départ a sonné. Aussi laissons-nous la plume, il en est temps pour les lecteurs, à un spirituel chroniqueur chargé d'écrire, comme il sait le faire, quelques pages sur la seconde partie de l'Excursion. Sous son pseudonyme pyrénéen on reconnaîtra bientôt le fin lettré dont notre Revue a publié articles et conférences, tous dignes du charmant auteur de « *La chasse du Roy Henry*[2] ».

Alphonse Couget.

1. Compte rendu, de la page 168 à la page 213, t. VII, de la *Revue*.
2. *Revue des Pyrénées*, tome IV, p. 451 et suivantes.

Digitized by Google

II

Midi ! châtaigneraie de Tibiran, trois heures d'arrêt, buffet : tout le monde descend de voiture. Une haute futaie admirablement touffue, un sol en pente douce, les fontaines à deux pas, tout cela est à souhait pour le plaisir des yeux et les charmes d'une halte.

Le moment devient solennel : « les harnois de gueule » sont majestueusement apportés par les fourriers improvisés, et déposés lentement aux pieds des chataigniers hospitaliers autant que séculaires, lesquels sont quelque peu étonnés sans doute de voir pour le quart d'heure leur denrée alimentaire moins appréciée que leur feuillage. Chaque chose en son temps ! Les groupes se forment ; et, l'échanson comme l'écuyer tranchant remplissent leurs fonctions avec une conscience et une pompe auxquelles il convient de rendre hommage. Cette poésie de la nappe et des cristaux étincelants sur la verdure, de tant de « menus suffrages pour remplir le boudin », comme dit notre ami Rabelais en la pantagruélique mangerie, celui qui ne l'a jamais ni goûtée ni comprise, celui-là est un malheureux fort digne de pitié : il ne fut jamais à jeûn. Hé ! non, il n'est point nécessaire d'avoir lu son Regnard pour se montrer

Content d'un linge blanc et de verres bien nets ;

il suffit d'avoir eu, un beau jour dans sa vie, l'estomac aux talons. L'eau frappée nous vient de la source voisine, portée par des Rébeccas entre deux âges : rien d'Israël ni du puits de Jacob. Les dents étant aiguisées autant que les consciences tranquilles, on va bien. Au silence expressif du début qui annonçait la faim du monde, succède peu à peu un mouvement et un bruit de paroles croisées, toujours plus animées et plus fortes, une verve copieuse et un esprit mousseux, d'où il appert que le monde n'est encore ni mort, ni enterré, ni désireux de l'être. Ce vin vieux, comme il vous rajeunit les sens ! Et comme il réveille dans les cœurs la gaîté qui s'endort !

L'heure ne presse pas ; et, c'est plaisir que de deviser à l'aise. Ah ! qu'il ferait bon chanter ici ! comme écrivait à la belle Corisande le premier et grand poète du gîte, Henri IV, sur le pays d'Aunis. Mais comment le diable à quatre vient-il là soudain se poster devant nous ? C'est qu'en Gascogne, voyez-vous, il faut qu'il soit de toutes les parties, celui-là ! Lorsque, par mégarde, on l'oublie,

Digitized by Google

il s'invite; et, nul n'en est choqué: sans lui, chez nous, pas de fête complète. Et puis, si nous sommes de son pays, n'est-il pas un peu, beaucoup, passionnément, à la folie de notre temps? Comme beaucoup, il avait connu d'assez mauvais quarts d'heure, ayant eu « sa marmite renversée »; horriblement, il avait souffert encore des souffrances de son peuple si mortellement atteint par les discordes; pour les éteindre, « la violente amour qu'il portait à ses sujets lui faisait trouver tout aisé et honorable. » Aussi, lorsque avec la concorde il leur eut donné la poule au pot, quel entrain pour goûter et faire goûter à tous la joie de vivre! Non moins heureux que le savetier de la fable, qui chantait du matin jusqu'au soir : que c'était merveille de le voir, merveille de l'ouïr! Insensés qui nous évertuons par des malentendus et des luttes stériles à nous rendre l'existence cruelle, lorsqu'à son exemple et à peu de frais nous pourrions tant bien l'adoucir, elle si courte et déjà assez triste! Est-il donc si difficile d'y apporter un peu de sa gentillesse libérale, de sa largeur d'esprit et de sa hauteur d'âme, de s'entr'aider au lieu de s'entre-tuer, de se tendre les mains et non pas des embûches? Lui qui rêvait d'une grande république, d'une belle fraternité européenne, je le vois et je l'entends, avec sa martiale figure et son bon sourire, nous répéter comme à ceux de son siècle : « Enfants, enfants qui vous faites la guerre, vous n'êtes point mes fils; car votre père, lui, est un brave compère. » C'est l'honneur comme la fierté de la Société du Comminges de s'élever et de vivre en dehors et au-dessus de toutes les luttes, réalisant l'union dans un commun amour du pays et de l'art, qui demeurent toujours sur les ruines mêmes de tant de choses qui passent : en cela du moins digne du Béarnais. Et qui sait si son ombre n'était point parmi nous, nous insufflant sa pensée? Pour le voir apparaître, il suffit de trois Gascons assemblés par amour du terroir. Au surplus, je me doute qu'il a dû chevaucher par ces contrées, faire peut-être sa visite à Gargas, refuge précieux en ces temps de luttes religieuses, si sanglantes dans nos montagnes. Il a dansé la *volte* et la *gaillarde* à Saint-Gaudens : voilà qui est bien sûr; j'en ai reçu la confidence posthume de sa danseuse, en tout bien tout honneur.

*
* *

A la grotte! Sous la conduite de M. Lozès, conseiller général, prenant ici la place du Vert-galant, et à qui ces parages sont familiers, nous allons à petits pas sur un chemin ombreux, creusé dans les futaies. Des visions passent devant nous : inventions des poètes, légendes plus vraies, a-t-on dit, que l'histoire, légendes

Digitized by Google

aux ailes d'or, ensevelies, semblait-il, dans le tréfond de la mémoire, cette grotte mystérieuse de l'esprit, se lèvent soudain, comme par un coup de baguette magique, dans la vive lumière. Antres prophétiques de la Grèce et de Rome, où l'homme éternellement inquiet venait, tremblant, aux pieds de la sybille, consulter le destin. Grottes des cotes d'azur et des régions brumeuses, grottes de Calypso et de Fingal! Et tant d'autres : grottes des fées, caves du diable, catacombes aussi des martyrs, grottes miraculeuses, où s'accomplissent les mystères sacrés ou les rites impurs. Voyage rapide, voyage-éclair à travers le monde souterrain du globe, non tel à coup sûr que la science sévère l'exige, mais tel à peu près que les poétiques mensonges ou les pieuses histoires nous le font faire. Quelle est donc cette affinité, cette harmonie étrange révélée par l'instinct autant que par les faits, entre ces profondeurs obscures d'une part, les religions et les poésies de l'autre? Attrait éternel sans doute du mystère pour le mystère et qui, même en cette heure de lassitude et de trouble, se fait sentir. Affamé de pénombres autant qu'assoiffé de clartés, tel est bien l'homme. « Rien de beau, dit Châteaubriand, rien de doux, de grand dans la vie, que les choses mystérieuses. »

Après le voyage idéal, le voyage réel. Les illusions vont-elles s'en aller là où sont les sybilles? Nous allons voir. Tout d'abord, du haut d'un kiosque, tribune dressée à souhait, au seuil de Gargas, M. E. Cartailhac, Directeur de la Revue d'Anthropologie, dont les beaux travaux sur l'archéologie préhistorique font autorité dans le monde savant, veut bien nous dire les origines et l'histoire de la grotte, obscures pour nous jusqu'à ce jour à l'égal presque de la grotte elle-même; et, tout cela s'éclaire comme à plaisir. Nous ne pouvons guère en quelques mots résumer tant de choses, sous peine de les dénaturer peut-être, d'autant mieux que M. Cartailhac a fait espérer, nous semble-t-il, pour la Revue de Comminges, un travail sur la grotte[1]. Cependant retenons deux faits : nous apprenons que la faune de *l'époque quaternaire* a laissé ici des vestiges remarquables, découverts il y a quelques années; et, que, non loin de ces fossiles remontant au déluge, se trouvent encore des gisements d'ossements humains épars de tous côtés. Nul n'ignore aujourd'hui que les cavernes furent habitées par les premiers hommes : *specus erant pro domibus*, dit Pline; ces débris néanmoins n'ont pas une origine si haute. On n'est guère d'accord pour leur assigner une date précise : les uns pensent qu'ils peuvent provenir du temps des guerres de religion; d'autres, et M. Cartailhac est de ce nombre, ne sont

1. V. page 154 du présent volume (t. VIII, 1893).

Digitized by Google

guère loin de les considérer comme des reliques de martyrs, contemporains des premiers jours du christianisme en Gaule, alors qu'une persécution effrénée sévissait contre les chrétiens dans le pays de *Lyon de Convènes*, plus encore que dans les autres parties de l'Empire. Ce sont là des conjectures que les investigations prochaines pourront fortifier ou faire évanouir. En attendant, n'existe-t-il pas un texte, un simple texte assez puissant pour nous permettre de rendre un corps à cette poussière humaine, de reconstituer, avec l'esprit qui l'anima, le temps, le milieu, les circonstances où elle a vécu et palpité, où elle a eu à lutter et à souffrir ? Ce texte est de Florus ; nous le soumettons à la haute critique de M. Cartailhac ; le voici : *Aquitani callidum genus in spelunca se recipiebant : Cæsar jussit includi.* César aurait donc ordonné à son lieutenant Crassus d'enfermer les rusés habitants de l'Aquitaine dans les cavernes où ils se réfugiaient. Stratégie barbare, renouvelée, on le sait, contre les Arabes par un de nos généraux d'Afrique qui, raffinant encore peut-être sur l'opération césarienne, les enfuma dans leur caverne. Il fallait, selon le mot de César, exterminer « cette race scélérate » qui préférait la mort à la servitude. Et c'était là l'œuvre des centurions, cette fameuse paix qui plus tard emplissait d'une indignation contenue la grande âme attristée de Tacite : *ubi solitudinem faciunt, ibi pacem apellant.* Dès lors, la présence d'ossements humains dans la grotte de Gargas n'est-elle point bien près de s'expliquer par les horreurs de la conquête? Comme les fauves des premiers âges se virent refoulés dans ces retraites souterraines, pour y être engloutis, par les eaux toujours montantes et grondantes du déluge, ainsi les habitants de nos pays, traqués à travers les montagnes par les flots grossissants de l'invasion romaine, auraient trouvé dans la grotte, asile jusqu'alors inviolé, la mort et le tombeau. Révolutions du globe, révolutions de l'humanité, lutte éternelle pour la liberté comme pour l'existence contre le déchaînement des tyrannies de la nature ou de l'homme, écrasement du plus faible par le plus fort, rugissement suprême de la vie aux abois, suprême soupir de l'indépendance étouffée, agonie fière du droit vaincu, attestant les dieux vengeurs : voilà donc les grands drames contés, dans le silence et l'ombre, par tous ces fossiles enfouis ou par ces ossements épars. *Sunt lacrymæ rerum !* Hélas ! Le droit est loin encore d'être devenu le maître souverain du monde. L'histoire est un martyrologe ; et, la légende ici n'est pas plus gaie. En quelques mots pleins cependant de verve et d'esprit, M. Cartailhac nous raconte la légende de Ferrage l'anthropophage, de ce monstre qui, du fond de son antre, répandait partout alentour la mort et la terreur. Un ogre qui à belles dents dévorait toute chair humaine à sa portée, les hommes,

Digitized by Google

les enfants, particulièrement les femmes, plus tendres sans doute et plus succulentes. Les dames frissonnent d'épouvante, mais elles se rassurent : le fauve humain, si jamais il a existé [1], s'en est allé rejoindre sa vrais compagnie, les grands ours et les hyènes.

Durant plus de vingt minutes, M. Cartailhac nous tient sous le charme de sa parole. M. Gouget, en le remerciant, dit le mot vrai : c'est l'illumination du passé le plus ténébreux, qui pour nous précède l'illumination de la grotte, dont nous allons être les spectateurs émerveillés.

Ni anthropophages ni ours, à la bonne heure ! Nous pénétrons en file indienne, par la porte d'entrée qui n'est guère qu'un soupirail. Nous y voilà. Ce que nous voyons ? Les ténèbres, ou mieux, la bouche d'ombre, dont parlait Victor Hugo, s'ouvrant énorme comme pour nous engloutir, et nous criant, ce semble, la parole de l'Enfer du Dante : Vous qui entrez, laissez ici toute espérance. La première impression n'est pas gaie : c'est une sombre horreur à travers laquelle on croit voir passer des fantômes de morts que la pâle et triste lueur des petits cierges portés en main est impuissante à dissiper ; au contraire ! Il semble que de la sorte nous allions, dans le royaume des ombres, à quelques noires funérailles de la Vie. Soudain la grotte s'illumine : miracle opéré par la magie de M. Bordères de Montréjeau, et du magnésium. Le spectacle réellement beau et saisissant n'est pas néanmoins sans vous déconcerter un peu. Ces voûtes de rocailles suspendues où se jouent les plus fantastiques inventions ; cette eau cristalline qui, à vos pieds, en des cuvettes creusées dans le roc, miroitant avec des reflets glauques, parait vous lorgner de travers ; la sonorité d'un souterrain où les voix répercutées ont parfois un retentissement si profond qu'elles semblent réveiller des échos d'outre-tombe ; et puis, sous l'irradiation des jets de lumière lancés par le magnésium comme sous la clarté blafarde qui tombe des bougies, cette foule multicolore, vaguant et divaguant, bizarrement transformée par une sorte d'hallucination, semblable à une sarabande de fantômes, mais de fantômes en goguette, se lançant les uns aux autres, à travers des cris effarés, des calembours de l'autre monde : toute cette fantasmagorie jointe à des transes quasi glaciales et à des hantises lugubres vous enlèverait presque le sens, si l'on n'était Français. Ajoutez que le magnésium s'éteignant et se rallumant tour à tour,

C'est ici le combat du jour et de la nuit !

1. Blaise Ferrage, dont les crimes ont donné naissance à la légende de Gargas, était un bandit de Cesenu dans le Castillonnais, aujourd'hui arrondissement de Saint-Girons : il n'habita jamais notre grotte. M. Cartailhac a publié son procès dans la *Revue des Pyrénées*.

Digitized by Google

comme disait l'autre. Il ne manquerait plus vraiment, pour compléter le tableau, que des chauves-souris vous frôlant de leurs ailes immondes : l'éblouissant éclat de la lumière les a peut-être mises en fuite ; leur hideux contact nous est épargné. Etrange milieu qui vous rend en quelque sorte étranger à votre nature ordinaire : on se tâte pour voir si l'on ne songe point les yeux ouverts, pour rechercher et ressaisir son moi plus ou moins égaré à travers les extravagances et le pêle-mêle confus des êtres et des choses. Vous savez bien que l'on perdait la raison et la faculté de rire dans l'antre de Trophonius : il revient de l'antre de Trophonius, disait-on, en manière de proverbe, du Romain au front sombre et soucieux, hanté par les papillons noirs. Mais l'Ibère mâtiné de Gaulois a une de ces gaîtés braves qui plaisanterait sous le nez des Trophonius comme sous les balles. La flamme de l'esprit gascon ne se sent étouffée certes ni par l'entassement des montagnes ni par des visions de cauchemar ; et, cet esprit du diable circule, bondit, s'élance, vif, alerte, illuminant la grotte de ses fusées non moins bien que le magnésium. Quand l'un s'éteint, l'autre flambe ! il éclate en explosions de cris, de rires et de mots. Irrespectueux même, il brûle tous les voiles du mystère sacré : cavalièrement, un romantique propose le quadrille d'Orphée aux enfers ! La plaisanterie est trop forte : en son bel élan, l'impie téméraire est puni par un petit bain de pieds pris dans une onde perfide et dont on garde le souvenir. Cette eau traîtresse est une eau corrosive : elle brûle le cuir. O le plus aimable des gardiens de caverne, toi qui avais tout fait cependant pour nous faire traverser à pied sec ton humide royaume, comme Moïse aux Hébreux la mer Rouge, que ne le disais-tu ? On aurait pris ses précautions..., les bottes de Pandore. Malgré tout, on va toujours. Comme Versailles ou le Louvre, Gargas a ses grandes salles, chacune d'un style différent, jointes entr'elles par des couloirs étroits. Nous les traversons tour à tour : d'abord la *salle de l'ours*, ainsi nommée parce qu'une concrétion calcaire de la voûte offrait admirablement la forme de cet animal : symbole étrange qui, dès l'entrée, semblait dire assez haut que c'était ici, non plus la demeure de l'homme, mais le repaire des fauves ; la *salle des colonnes*, la plus belle, du moins jadis, lorsque ces colonnes merveilleuses étaient encore debout ; la *salle des crevasses*, où l'on ne peut guère marcher qu'à tâtons, et avec une prudence extrême ; la *grande salle*, longue de cent mètres, singulièrement faite, ce semble, pour un banquet de vampires, un bal de noctambules, les conspirations ténébreuses ou les initiations infernales ; la *salle rampante*, où l'on ne s'aventure, en effet, qu'en rampant : cinq salles, aussi extraordinaires en vérité les

Digitized by Google

unes que les autres, pour nous du moins les vivants d'en haut. Le sens général, l'obscure pensée qui les relie nous échappe, et nous en laissons la recherche à de plus sagaces ou à de plus inventifs. En tout cas le hasard (ce grand mot qui couvre notre ignorance) se complait à produire parfois de singuliers prodiges. Sans y pénétrer, certes, n'oublions pas les *oubliettes,* révélatrices de tant de secrets : une sorte de puits profond, où gisent les grands ours, les hyènes, et autres bêtes aussi aimables des temps primitifs du globe, ensevelies alors par les colères déchaînées d'une nature sauvage. Relisez là-dessus la description faite avec une minutieuse exactitude, dans le premier volume de la Revue, par M. Félix Regnault : Gargas est l'un de ses domaines ; et. sa hardiesse habile a arraché aux entrailles de la grotte d'admirables secrets, connus aujourd'hui dans le monde savant. Nous montons, nous montons toujours vers les astres qui se cachent encore. Mais une complainte se fait entendre : Gargas n'est plus Gargas ! Où sont tant de stalactites, de stalagmites aux caprices charmants ou monstrueux ? Où ce peuplement étrange de l'antre, ces ours pétrifiés, cette vie et cette pensée mystérieuse de la goutte d'eau accomplissant à travers les siècles comme des chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture ? Où est-il donc cet autel que l'on eût dit dressé par la main d'un artiste à la gloire d'un dieu ? Et que sont devenues ces colonnes, ces formes statuaires, semblables à des Atlantes soutenant le poids formidable d'une montagne ? Toutes ces beautés innombrables qui faisaient de la grotte un palais de cristal, où sont-elles? La main des profanes a saccagé toute cette splendide poésie en pierre pour en faire l'ornement douteux des cheminées de leurs demeures. Etrange cette manie de destruction qui, s'attaquant aux merveilles de la nature comme aux merveilles de l'art, ne respecte pas plus Gargas que le Parthénon. Les civilisés peuvent-ils être à ce point des barbares?

Pleurez, nymphes de Vaux, en vos grottes profondes !

C'est nymphes de Gargas qu'il faudrait dire. Elles pleurent en effet dans nos gilets comme sur nos épaules. Trop de sensibilité même. Nymphes inconsolables, voilà un mouchoir fin du Louvre, essuyez vos beaux yeux. Nous vous offrons en sacrifice nos brodequins ; du moins épargnez nos feutres, ou donnez-nous vos chevelures. Mais, voici la porte du jour ! on respire et l'on se retrouve : décidément l'homme est bâti pour contempler le ciel bleu ou cheminer, dans la nuit, en compagnie des étoiles.

Digitized by Google

***

Rapidement nous traversons les jolis villages d'Aventignan et de Mazères qui, étendus dans la vallée, sur l'herbe verte encore, à l'ombre des grands arbres, baignent leurs pieds dans les eaux limpides de la Neste aux cailloux bleus. Jolie route à travers un paysage virgilien, et où, malgré la canicule des derniers temps, on ressent comme une griserie venue de l'odeur des foins coupés mêlée à une sensation de voluptueuse fraîcheur. On n'imagine pas commentaire meilleur des *Géorgiques* ou des *Églogues*. C'est ici le pays du hêtre, du hêtre divinisé : *Fago deo,* dit le cippe de Tibiran. L'âme y devient antique, païenne presque.

> Le Garumne a bâti sa rustique maison
> Sous un grand hêtre au tronc musculeux comme un torse,
> Dont la séve d'un dieu gonfle la blanche écorce.
> La forêt maternelle est tout son horizon (1).

Certes, à voir la végétation luxuriante qui, dans ce coin des Pyrénées, s'étale sous nos yeux, on ne se douterait guère que la sécheresse vient de faire de toute la France biscuite, un paillasson : c'est l'oasis dans le désert.

***

J'approche d'une petite ville : déjà elle se découvre à mes yeux. Elle est située sur la hauteur et à mi-côte : une rivière baigne ses murs, et coule ensuite dans une belle prairie : elle a une forêt épaisse qui la couvre des vents froids et de l'aquilon. Je la vois dans un jour si favorable que je compte ses tours et ses clochers ; elle me parait peinte sur le penchant de la colline. Je me récrie et je dis : quel plaisir de vivre sous un si beau ciel et dans un séjour si délicieux ! Je monte dans la ville, où je n'ai pas couché deux nuits que je ressemble à ceux qui l'habitent, j'en veux sortir. Pourquoi donc ?

Il y a une chose que l'on n'a point vue sous le ciel et que, selon toutes les apparences on ne verra jamais : c'est une petite ville qui n'est divisée en aucun parti, où les familles sont unies, et où les cousins se voient avec confiance ; où un mariage n'engendre point une guerre civile ; où la querelle des rangs ne se réveille pas à tous moments par l'offrande, l'encens et le pain bénit, par les pro-

1. *Les Trophées,* par José-Maria de Hérédia : sonnet sur le *dieu Hêtre,* inspiré par le recueil d'inscriptions de notre compatriote Julien Sacaze.

Digitized by Google

cessions et par les obsèques; d'où l'on a banni les caquets, le mensonge et la médisance; où l'on voit parler ensemble le bailli et le président, les élus et les assesseurs; où le doyen vit bien avec les chanoines; où les chanoines ne dédaignent pas les chapelains et où ceux-ci souffrent les chantres.

C'est La Bruyère — ne pas confondre! — qui, il y a deux cents ans environ, parlait ainsi.... de Montréal. J'ignore si, en l'an 1893 de la Fraternité française, comme sous le grand roi, les caquets vont toujours leur train : pour le savoir, il faudrait consulter peut-être Rose Friquet qui, d'un œil déluré, nous dévisage assez bien par sa fenêtre. Ce que nous savons, c'est que, si nous partons dans une heure, ce sera contraints et forcés par la rigueur du programme qui nous arrachera au charme réel de cette cité riante.

Depuis l'année 1388, où le chroniqueur Froissard, un touriste comme on n'en voit guère, « avide de voir danses et rondes, d'ouïr ménestrels et paroles de joyeux déduit, amoureux des esbattements et des actes de vaillance, » curieux de visiter comme nous les domaines de Gaston Phébus, « ce haut et redouté seigneur, comte de Foix et de Bern, » et « son chastel de Mauvoisin, » s'arrêtait à « Mont-roial de Rivière, une bonne ville et forte, » comme il l'appelle, Montrejeau faisant craquer son antique robe de pierre, serrée à la taille par une ceinture de fossés, s'est revêtue, grâce au progrès des temps, d'une parure singulièrement éclatante. L'étranger qui débarque en vue de cette beauté, debout et rayonnante en son site admirable, n'est pas seulement saisi, il se sent empoigné. Cette gare d'abord, brillante et bruyante, et ce buffet, digne de son renom, qui, en cette saison d'été, apparaissent comme le rendez-vous des élégances du monde entier, aux plumages bariolés et aux ramages divers, fuyant l'atmosphère étouffante des villes, ces cages de pierre, pour s'envoler vers les forêts de sapins et les lacs bleus; ce superbe pont de granit, maîtrisant en quelque sorte les vagues impétueuses de la folle Garonne; ces jardins en terrasse qui, des hauteurs de la cité, descendent noblement vers le fleuve comme pour se tremper dans ses eaux écumantes; ces villas dont la grâce coquette semble s'y contempler avec amour ainsi que dans un miroir; ces grandes maisons bien bâties; cette vie qui court dans une belle artère centrale, étonnamment grossie tous les lundis par des affluents accourus de tous les points de l'horizon : tout cela est un enchantement; et, il y a là, en vérité, quelque chose d'une féerie. Ah! si Montrejeau possédait cette merveilleuse terrasse de Saint-Gaudens, à laquelle on ne saurait comparer que la terrasse de Pau, le plus beau point de vue sur terre, disait Lamartine, comme le Bosphore est la plus belle vue sur mer!.... Ah! si Paris était port de mer!.. Il n'y a qu'un Montrejeau

Digitized by Google

et qu'un Paris, s'écrie volontiers, nous dit-on, l'indigène. Mon Dieu ! la dernière des bourgades de France a bien un peu la même fierté locale. Mais enfin, qu'une beauté de province, si vantée par les hommes, si courtisée, si adulée, soit éprise d'elle-même, de sa splendeur et de ses charmes, on lui pardonne aisément cette faiblesse. Que celle qui n'a point péché lui jette la première pierre.

D'un passé qui ne fut pas sans gloire, la ville actuelle ne garde guère, ce semble, que la vieille halle, ce titre de franchise et de noblesse communale : qu'elle le conserve avec un soin jaloux. Elle en possède un autre : un général né ici, « un de ces hommes qui se tiennent au second rang partout, hormis quand on est au feu, » a dit de lui un grand juge : il y a cent ans, jour pour jour, le 24 juin 1793, saisi par la levée en masse, parti simple soldat, avec cinq autres de ses frères, tous armés du mousquet ou de la hâche d'abordage, au service de la patrie en danger, l'aîné seul restant gardien du foyer où s'étaient allumés tant de jeunes courages. Parmi tous les grands exemples de cette nature, offerts en cette époque si fertile en dévouements extraordinaires, en connaissez-vous de plus admirablement beau ? Mais il est des actions pour lesquelles tout commentaire devient superflu. « La patrie, a dit Madame de Staël, consistait alors dans les armées ; là du moins elle était encore belle ; et ses bannières triomphales servaient pour ainsi dire de voile aux forfaits commis à l'intérieur. » En ce grand centenaire, nous avons deux fois le devoir, en notre double qualité de Commingeois et de Français, de saluer un grand nom, un nom gravé en lettres d'or sur l'Arc de Triomphe de l'Étoile, porté aujourd'hui, à Bordeaux, par de dignes héritiers [1], et donné à la caserne de Guyenne. Le compatriote qui, à son heure, se montra un héros, s'appelait le général Pierre Pelleport. Comme le génie, la vertu a ses droits. « La société fait bien d'honorer de tels hommes, de leur élever des statues, a écrit sur son compte un illustre critique, Sainte-Beuve ; c'est par eux qu'elle existe, qu'elle subsiste ; ils sont les piliers et les supports de l'édifice. » Et maintenant, que la cité qui lui a donné le jour et à laquelle il a donné du lustre entende et comprenne...

Non, ce ne fut point un médiocre spectacle que celui donné, en ces jours de périls et de luttes, par notre petit pays, où les cœurs se haussèrent à la hauteur même des montagnes qui les avaient formés. Dans cette Gascogne qui, selon le pittoresque langage de Montluc, fut toujours « le magasin des soldats, la pépinière des

1. M. le vicomte de Pelleport-Burète, son fils, ancien sénateur et maire de Bordeaux, et ses deux fils, tous profondément dévoués aux œuvres sociales. — Le buste du général Pelleport est conservé à la mairie de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

armées, la fleur et le choix de la plus belliqueuse noblesse de la terre, et l'essaim de tant de braves guerriers qui peuvent contester l'honneur de la vaillance avec les plus fameux capitaines grecs ou romains qui furent oncques, » où est-il donc le coin de terre plus fertile alors que le Comminges[1], ce pays d'États, ce pays libre, en hommes de tête et de courage, en hommes plus capables de participer par la parole et par l'épée, par l'action et le verbe, aux exploits et aux œuvres d'une époque héroïque et féconde? *Alma parens virum !* Les frères Pegot[2], ces soldats à la taille superbe, ces vrais fils de 89, qui mirent, avec un si bel enthousiasme, leur virile énergie au service de la vieille patrie et de la jeune liberté ; Compans, « ce général de bataille de premier mérite, » selon le mot de Napoléon ; le chevaleresque Saint-Hilaire, « nouveau Bayard sans peur et sans reproche » ; le capitaine Germain[3], appelé lui encore aux destinées les plus hautes, si la peste ne l'eût saisi à Jaffa dans les bras mêmes de Pelleport, son cousin ; à leur suite, les Lapène, les Tatareau, et tant d'autres, touchés eux aussi par un rayon de la gloire : il semble que tous ces braves capitaines enfantés par le Comminges, dans le même moment presque et pour la défense de la même noble cause, que tous ces vaillants de la *Légende de l'Aigle* se redressent sous nos yeux, avec leur haute contenance des grands jours, aux côtés du général Pelleport, leur compatriote et leur compagnon d'armes. Comme, après les fureurs de la Ligue, la fière noblesse de nos montagnes se rallia autour du vainqueur d'Arques et d'Ivry, pour assurer, avec la pacification du royaume, le triomphe de la liberté religieuse et de la cause nationale, eux, pour la sauvegarde de l'indépendance française et de la liberté civile dans l'union cimentée par leur sang des partis et des classes, se rangèrent, après les troubles de la Révolution, autour du vainqueur d'Arcole et des Pyramides. Ils eurent, ces grands devanciers, le feu sacré du patriotisme et de la gloire : sabre au poing, ils firent le tour du monde ; et, après avoir fait flotter le drapeau aux trois couleurs sur les capitales de l'Europe ennemie, ils retournaient dans leurs foyers, facilitant à d'autres la tâche de faire resplendir au-dessus de l'éclat des victoires la sagesse des lois. L'héroïsme, le génie, les triomphes, les malheurs de cette génération unique

1. Voir à ce sujet, dans la *Revue des Pyrénées*, l'article sur les *Compagnons commingeois de Jeanne d'Arc*, par M. Alphonse Couret, avocat à Orléans.

2. Les généraux Jean et Guillaume Pegot, de Saint-Gaudens, comme les généraux Lapène et Tatareau. Le général Compans était de Salies-du-Salat où est sa statue. (V. *Revue de Comminges*, t. v, p. 80.)

3. Le grand-oncle paternel d'un de nos confrères de la Société du Comminges, M. Louis Germain.

Digitized by Google

ont le privilège de nous émouvoir toujours ; et, cela même adoucit l'amertume de nos défaites autant que cela ravive les ardeurs qui s'éteignent avec les énergies qui tombent. Il est bien, pour honorer les aïeux, de fixer leurs traits sur le marbre ou l'airain ; il est mieux d'imprimer dans les âmes le type de leur grandeur. Donnez-moi une armée de vrais Gascons, s'écriait Bonaparte après les charges du Pont d'Arcole et les assauts de Saint-Jean d'Acre, et je traverserai cent lieues de flammes.

Race donc vaillante aussi bien que rusée, depuis le conquérant des Gaules. Le passé et le présent sont le gage de l'avenir. Et, puisque la tradition est une force, de toutes les forces celle peut-être qui le mieux soutient contre les lâches défaillances et le mieux encore suscite les résolutions viriles, il était patriotique de faire repasser devant nos yeux, avec la figure du général Pelleport, celle aussi de quelques-uns de ses frères d'armes, gardiens inflexibles de l'idéal, du drapeau, de l'honneur et du droit. L'esprit de tels morts, c'est l'esprit de vie. Ils sont la gloire de la petite patrie, comme ils furent, chacun à son heure, l'un des ornements de la grande : en ce jour de revue, il appartenait à la Société du Comminges de le comprendre, de le sentir et de le dire. Semblable au laboureur de la campagne romaine, fouillant le sol et le passé, elle s'arrête un instant, pour les contempler avec orgueil, devant les grandioses souvenirs des guerriers qu'elle exhume :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris !

En ce jour, 24 juin 1893, des soldats vont et viennent comme nous-mêmes dans les rues, à travers les places. Mais il n'y a rien là du tumulte guerrier à la veille des combats : ce sont nos braves petits troupiers, espoir suprême et suprême pensée, heureux de se délasser un peu de leurs manœuvres, par lesquelles il s'entrainent avec une martialité joyeuse pour le grand jour de ces luttes prochaines qui, répondant à l'éclat héroïque de l'aurore du siècle, couronneront sa fin, il le faut espérer, en une apothéose de soleil couchant, par le triomphe glorieux de la démocratie française dans le monde. La ville qui se débattait, il y a cent ans, dans les angoisses, semble se trémousser aujourd'hui dans la liesse. C'est la Saint-Jean, le saint populaire des feux de joie : la musique joue sur l'une des promenades, envoyant ses fanfares, en des envolées d'espérance et de patriotique fierté, vers la montagne verte, asile et rempart, aux anciens jours, de l'âpre liberté menacée ou proscrite.

Glaciers bleus, pics de marbre et d'ardoise, granits,
Moraines dont le vent, du Nethou jusqu'à Bègle,

Digitized by Google

Arrache, brûle et tord le froment et le seigle,
Cols abrupts, lacs, forêts pleines d'ombre et de nids

Autres sourds, noirs vallons que les anciens bannis,
Plutôt que de ployer sous la servile règle,
Hantèrent avec l'ours, le loup, l'izard et l'aigle,
Précipices, torrents, gouffres, soyez bénits ! (1)

Entre-temps, nos vélocipédistes font leur entrée rapide, conquérante et silencieuse dans la ville : symbole des revanches que l'on prépare avec vaillance et sans bruit.

Avec eux nous portons nos pas vers la magnifique demeure de M. de Lassus, toute grande ouverte pour nous recevoir.

Dieu de Lassus, loge-nous là sus !

Il faut bien le dire : on n'est pas plus accueillant que ce dieu, qui apparemment doit être le bon Dieu. En l'absence du maître, retenu à Paris, c'est l'intendant qui, en son nom et avec une amabilité parfaite nous souhaitant la bienvenue, nous fait les honneurs du logis et du parc. Il en est de la grande hospitalité comme des grandes pensées, qui viennent du cœur : un lunch de haut goût est servi à la Société du Comminges sous une belle marquise, d'où la vue ravie plonge dans les jardins.

M. Couget, vice-président de la Société, en quelques paroles bien venues et applaudies de tout le monde, fait parvenir à Monsieur de Lassus nos sentiments de gratitude. Tous, à cette heure, — qu'il soit permis de le dire, même à cette place, — ressentent la fierté légitime pour notre Société de posséder à sa tête ce vrai gentilhomme de lettres, membre de la Société des Bibliophiles de France, qui a su allier l'ancienne courtoisie avec l'esprit nouveau, le large libéralisme des sentiments et des idées au culte éclairé des hautes traditions ; qui, n'étant pas seulement de son temps, mais de son pays, et de son pays de Comminges, heureux de le servir, en fait par surcroît revivre le passé en des œuvres d'histoire ou d'imagination, trop rares ou trop secrètes, avec un si profond amour joint à un art si accompli : écrivain de race, aussi habile à manier la langue et le style de Rabelais et de Montaigne, que le style et la langue de nos maîtres contemporains, honorant certes les lettres commingeoises et gasconnes, et capable lui aussi, ce semble, s'il l'eût voulu, de jeter sa note originale dans le beau concert de nos lettres françaises.

M. Cartailhac veut bien rendre hommage non pas seulement aux intentions généreuses de la Société du Comminges, mais à son

1. *Les Trophées*, par José-Maria de Hérédia : sonnet *aux Montagnes divines, Diis Montibus.*

Digitized by Google

œuvre déjà importante, commencée sous les auspices de Julien Sacaze, et si heureusement continuée. Il dit que ses travaux sont appréciés à Toulouse et ailleurs ; il ne craint point, en félicitant et remerciant les Dames qui de leur présence embellissent toutes nos fêtes, de faire appel à leur haut et puissant patronage ; et il souhaite à ce que nous appellerons « l'*Amitié* », comme jadis, aussi bien qu'à la Revue de Comminges, la durée, une longue durée.

Notre Société, quoique jeune encore, répond M. Couget, ne conçoit par les grands espoirs et les vastes pensées : plus modeste est son ambition ; et, les encouragements flatteurs qui lui viennent de haut, sans l'enorgueillir, sont précieux pour elle. Simplement elle aspire à suivre de son mieux le mouvement contemporain ; à tirer de l'oubli, dans la mesure de ses faibles forces, le passé d'un pays aussi riche en souvenirs qu'en beautés pittoresques ; à porter sa petite pierre à l'édifice que les maitres de la grande histoire provinciale voudront rebâtir un jour ; à fortifier, s'il se peut, de la sorte, l'amour de la grande patrie par le culte sacré de la petite....

Sur ces bonnes paroles, et après un dernier cliquetis de verres, nous égarons nos pas à travers les allées d'un parc admirable, le plus beau des Pyrénées, d'après Joanne que nous croyons sans peine : de tous côtés la symphonie des corbeilles de fleurs éclate sur les pelouses fraiches sous l'altière grandeur des chênes séculaires comme des cèdres du Liban ; et, de la terrasse le regard émerveillé se promène sur le plus brillant et, ce semble, le plus heureux des paysages, dominé dans le lointain par les sommets neigeux des Monts-Maudits.

Mais ici, songez-un peu : à cette superbe demeure comparez donc cette grotte de Gargas, repaire horrible des premiers hommes, êtres déshérités, si près d'une nature sauvage, à peine vêtus de peaux de bête, nus sur la terre nue. Nous nous plaignons ! Sans doute, tout le monde n'a point le privilège de jouir d'un splendide édifice où les Phidias et les Zeuxis du siècle ont déployé toute leur science et tout leur art sur les plafonds et les lambris, s'élevant au-dessus d'une grandiose vallée traversée par le plus beau des fleuves, au milieu de vastes jardins dont l'enchantement est tel qu'ils ne semblent point faits de la main des hommes. Pour moi, je n'envie pas, j'admire. Tout cela ne s'appelle-t-il pas d'un seul nom : la civilisation de la nature et de l'homme ? Et ce palais des heureux de la terre, où la douleur pénètre comme sous le chaume, n'est-il pas au besoin le refuge des humbles et des infortunés ?

Et voilà le couronnement de notre course, ou, pour mieux dire, en voilà le bouquet : un bouquet, au surplus, dont les fleurs d'une senteur suave et d'un merveilleux éclat sont galamment offertes aux Dames du Comminges, comme pour fêter leur présence,

Digitized by Google

embaumer leur départ, et enchanter leur souvenir. Elles en aspirent avec ivresse les parfums et l'âme: tant est vive pour les fleurs la passion des femmes... et des abeilles! *Tantus amor florum!*

***

Il est sept heures. Nous filons comme des flèches sur Saint-Gaudens. On se félicite du plein succès de l'Excursion: on n'a qu'un regret fort légitime, c'est que plusieurs fidèles de nos courses n'aient pas été là cette année. Loin de les oublier, nous avons porté la santé des absents, de tous les absents, empêchés de venir; plus particulièrement de MM. les officiers, qui, après les dames (il nous faut bien l'avouer à nous simples civils dépourvus de garance) sont le plus bel ornement de nos fêtes; et de celui d'entr'eux, qui en fut longtemps l'un des organisateurs les plus aimés et les mieux suivis, aujourd'hui sur la frontière de l'Est, le docteur Chopinet. Que la Revue de Comminges lui porte là-bas, avec nos meilleurs vœux, l'espérance de le revoir bientôt sous le ciel de notre Midi, sa passion et son rêve. A lui comme aux autres nous donnons rendez-vous pour l'an prochain[1].

Cela dit, journée parfaite: des nuages légers pour tempérer l'ardeur et l'éclat du soleil de midi.

Le matin dans l'azur, le soir dans les étoiles.

Et aussi course charmante, pleine de belles ou jolies choses, d'autant mieux comprises et goûtées qu'une sympathie intellectuelle, le goût des mêmes plaisirs autant que des mêmes études, les mêmes nobles envies et la plus cordiale entente en faisaient davantage ressortir la splendeur ou la grâce. Pas la moindre cassure: ce qui est à merveille. En son beau poème « *Aurora Leigh* », Elisabeth Browning l'a dit: « On ne boit pas avec une coupe fêlée à la source de l'idéal. »

L. Kagir.

1. Notre souhait vient de se réaliser: M. le Dr Chopinet a été nommé dans le Sud-Ouest, à Mont-de-Marsan. Qu'il reçoive donc en même temps nos bien vives et bien cordiales félicitations.

Digitized by Google

LES GUERRES DU XVIIIe SIÈCLE

SUR LES FRONTIÈRES

DU COMMINGES

DU COUSERANS ET DES QUATRE-VALLEES

I

GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE

1701-1715

SOMMAIRE

Situation des vallées frontières en temps de guerre. — Le traité des Lies et Passeries. — Les incursions des Miquelets. — Les Châteaux-forts du Comminges, etc. — Premières Campagnes. (1701-1706). — Organisation de la défense. — Les Milices. — M. Le Gendre, intendant de la Généralité de Montauban. — Son activité. — Sa correspondance avec le secrétaire d'Etat de la Guerre Voysin et le Contrôleur général Desmarets. — Etablissements militaires à Saint-Gaudens et Montrejeau. — M. Le Gendre profite d'un temps d'arrêt dans les hostilités pour délivrer le Comminges des brigands. — Affaire Loubayssin, 1708. — Campagne de 1709. — Echec du comte d'Estaing devant Vénasque. — Entrée des Miquelets dans la vallée d'Aure, 1710. — Le comte de Boissière nommé commandant en chef des milices à Saint-Gaudens. — Contrebande réprimée. — Le marquis de Rozel, lieutenant-général. — Le marquis d'Arpajon, maréchal de camp. — Il prend Arrens. — Il est nommé par le duc de Vendôme pour faire le siège de Vénasque. — Sa marche à travers les montagnes. — Le comte de Taff, colonel de l'armée de l'archiduc. — Le 16 septembre 1711, il surprend Bagnères-de-Luchon, quartier général de M. de Rozel. — Combat devant Luchon. — M. de Rozel se replie sur Montrejeau. — Pillage et incendie de Luchon. — Quatre villages saccagés et brûlés. — Rapports officiels de M. de Rozel et de M. Le Gendre sur ce désastre. — Dommages évalués à 300,000 livres. — Le chevalier de Tessé au

Digitized by Google

port de la Picade. — Prise de Vénasque. — M. d'Arpajon descend dans la vallée d'Aran par la vallée d'Artigue-Telline. — Siège de Castelléon. — Histoire et description de la forteresse de Castelléon. — Le marquis de Rozel prend possession du val d'Aran au nom de Philippe V. — Contributions imposées aux Aranais en dédommagement du sac de Luchon — Combat au port de Paillas entre le comte de Taff et le marquis d'Arpajon. — Surprise de Vénasque par les Miquelets, 1712. — Tentative infructueuse du marquis de Las Naves. — Règlement des indemnités payées à Luchon par la vallée d'Aran. — Massacre du pont de Suert. — M. de Taff menace le Couserans. — M. Le Gendre à Saint-Girons. — Difficultés pour lever les nouveaux bataillons de milices. — La vallée d'Ustou saccagée par les Miquelets, 15 juillet 1712. — Quatre villages incendiés, cent mille écus de pertes. — M. de Pointis, ruiné, rançonné par les Miquelets. — Son château brûlé. — M. Le Gendre sévit contre les faux monnayeurs. — Les Miquelets taillent en pièces une partie de la garnison de Vénasque au mépris d'une capitulation. — Mesures énergiques prises par MM. Le Gendre et de Boissière. — La tranquillité des frontières assurée. — Paix d'Utrecht, mars 1714. — Amnistie accordée aux habitants du val d'Aran par Philippe V. — Fin de la guerre, juillet 1715.

La guerre de la succession d'Espagne, de 1701 à 1715, a été, dit Henri Martin, « la plus vaste qu'on ait vue depuis les Croisades. »

On sait avec quelle indomptable énergie le vieux roi Louis XIV, et la nation tout entière avec lui, soutinrent les assauts des puissances coalisées contre la France. On se battit sur mer et sur terre, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, et surtout en Espagne, où nos armées, commandées par Berwick, Vendôme et d'autres chefs illustres, firent triompher la cause de Philippe V. Dès le commencement des hostilités, les droits du petit-fils de Louis XIV furent défendus par les peuples de la Castille avec autant d'héroïsme que de fidélité; mais la Catalogne et l'Aragon, sous l'empire de vieilles animosités de race, se déclarèrent en faveur du prétendant, l'archiduc Charles d'Autriche, accueillirent ses généraux avec enthousiasme, et leur fournirent de nombreux bataillons de volontaires. Ces grandes et riches provinces demeurèrent un champ de bataille sans trêve, où les deux partis lut-

Digitized by Google

tèrent avec acharnement pendant quinze années, accumulant sur leur passage tous les maux de la guerre, et ne laissant à la place des cités et des bourgades les plus florissantes que des lieux déserts remplis de désolation et de ruines.

En temps de paix, les habitants de nos vallées frontières vivaient en bonne intelligence avec leurs voisins d'Espagne, sous la protection de pactes séculaires qui réglaient tous les rapports internationaux, assuraient la liberté du commerce, et facilitaient les transactions à l'avantage des deux contrées. Le Comminges, le Couserans, le pays des Quatre-Vallées en France, le val d'Aran, les vallées de Paillas et de Vénasque en Espagne reconnaissaient pour base de leurs relations mutuelles le traité dit *des Lies et Passeries*, conclu d'un commun accord, en 1513, par les députés de ces divers pays, et maintes fois ratifié par des lettres royales. Il était expressément stipulé, dans cette convention, que la guerre entre les couronnes de France et d'Espagne ne devait pas interrompre les échanges et que les habitants des deux frontières pourraient toujours librement communiquer entre eux. Voici la teneur de cet article :

« *Item* es estat articulat entre las ditos partidos qu'en » tems de guerro lous habitans de touts lous pays dessus » dits, tant d'un estrem que d'autre, pouyran commersar » et communiquar ensemble et fer lous feits de marchan- » disos coumo èz dessus, les uns dam lous autres, ainsi » coumo si éro bouno pax, et poyran anar los de la part » de Franço et desdits pays dessus dits en las terros del » Rey d'Aragon, so èz à saver per la part de Veusse et » termes de Justau entre al port de Salino et Sacra- » viello et per toutos las limitas de deu Comtat de Ribo- » gourza entro la Serro de Montiel, marquizat de Pail- » las, viscomtat de Villemur et per toutos las terros des- » sus compresos et nomados en los presents articles et » capitouls.

» Pareillomen que deu royaume d'Aragon compresis en

Digitized by Google

» la presente surciente et capitulacion pouyran anar fran-
» quomen et quiettemen entre Sarrancolin per toutos
» las vallées d'Oeil, Louron, Larboust, Barousse et
» Luchon, la villa de Sen-Béat et Frontignés, entre la
» ciutat de Sen Bertran et per touto la seignourio d'As-
» pect, entre la ciutat de Sen-Lizier, la villa de Sen-Gi-
» rons, viscontat de Couzerans et per touto la baronnio
» de Castillon[1]. »

Lorsque survenait la guerre, le traité des Lies et Passeries n'assurait qu'une paix relative et ne sauvegardait que les intérêts commerciaux. Si la liberté des communications présentait des avantages pour les deux pays, surtout pour les vallées espagnoles qui nous demandaient un supplément de grains dont elles ne pouvaient se passer, cette dérogation au droit commun devenait fort gênante au point de vue des opérations militaires. Non seulement l'ennemi recevait des vivres et des denrées de toute sorte, mais encore ses émissaires ou ses espions, sous prétexte de négoce et d'affaires, circulaient impunément, et pouvaient le renseigner sur les faits qu'il importait de lui laisser ignorer. En outre, le traité n'empêchait nullement les Miquelets espagnols de violer notre territoire; souvent même il favorisait leurs incursions. Ces volontaires se recrutaient dans les hautes vallées de la Catalogne et de l'Aragon. Marcheurs intrépides, endurcis à toutes les fatigues, ils exécutaient leurs coups de main avec une rare audace. Pendant la nuit, ils franchissaient les sommets les plus abruptes, forçaient les passages plus ou moins bien gardés, tombaient au point du jour sur les villages les plus proches, les mettaient à sac, tuaient sans piété les habitants qui cherchaient à

1. Le traité des Lies et Passeries, ratifiant les priviléges accordés en l'an 1315 par Bernard, comte de Comminges, fut passé au plan d'Arrem, le 22 avril 1513, entre les députés de la vallée d'Aran et autres vallées limitrophes, et les députés de Louron, Larboust, Oueil, Bagnères-de-Luchon, Frontignés, Saint-Béat, Aspet, Couserans, Aure, Neste et comté de Comminges.

Lettres royales de Charles VIII, 1490, concernant les anciens priviléges, et confirmation du traité de 1513 par tous les rois de France.

Digitized by Google

se défendre, rançonnaient les autres, s'emparaient du bétail, incendiaient les maisons et les granges, puis s'éloignaient en hâte sans être inquiétés ni poursuivis. Les populations des frontières vivaient dans une anxiété continuelle. Des familles entières quittaient souvent leurs foyers trop exposés au péril et se réfugiaient dans la plaine pour se mettre à l'abri de ces redoutables et soudaines invasions[1].

Au début de la campagne de 1703, l'administration de la guerre voulut interdire la sortie des blés de France. M. le Gendre, intendant de la généralité de Montauban, répondit au ministre que, suivant le traité des Lies et Passeries, le haut Comminges était en possession de commercer avec la vallée d'Aran pendant la guerre.

« Ce commerce qui n'a jamais été interrompu, dit-il, se » fait surtout en blé pour une somme de 200,000 écus par » an, ce qui constitue pour les cantons voisins des Pyré- » nées une source de véritable richesse. Toucher à ces » anciennes conventions me parait être une nouveauté » délicate, et dont les conséquences méritent d'avance une » étude sérieuse[2]. »

1. Le maréchal de Noailles, qui commandait en 1689 l'armée française de Catalogne, eut l'idée d'opposer aux Miquelets espagnols des soldats exercés à leur manière. Il leva en Roussillon un régiment de Miquelets français devenu célèbre. Cette innovation fut bientôt goûtée. Toutes nos armées eurent sur les frontières des corps de troupes légères organisées sur le modèle des Miquelets qui portèrent le nom de *fusiliers de montagnes*. Les Miquelets du Roussillon furent employés avec succès par le maréchal de Montrevel contre les Camisards, en 1703.

Ces volontaires portaient une veste rouge passée dans un haut de chausses à la façon des mariniers, un justaucorps couleur gris de fer avec parements bleus. Leurs jambes nues étaient chaussées d'espadrilles. L'armement se composait de deux pistolets passés à la ceinture, d'une dague et d'une escopette dont ils se servaient si habilement qu'ils ne manquaient guère leur coup. Ils faisaient à merveille la petite guerre, mais ne valaient rien en plaine (Guignard, *Ecole de Mars*).

En 1705, Bonaventure d'Ortaffa de Villaplana créa quatre bataillons de fusiliers de montagne tirés des milices du Roussillon. Ils avaient pour uniforme une casaque bleu de roi avec parements, collet, veste écarlate, une culotte de toile, un chapeau bordé d'argent, deux pistolets, une escopette de cinq pieds et une bayonnette. Ce corps, réformé en 1715, fut rétabli le 1er février 1719, sous le nom d'Arquebusiers du Roussillon, par le colonel d'Ortaffa, nommé plus tard inspecteur général de ces troupes légères. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. VIII, p. 315.)

2. Lettre du 26 août 1703, de M. Le Gendre au Contrôleur général. (Archives nationales, Intendance de Montauban, année 1703.)

Digitized by Google

On laissa les choses dans l'état, mais quelques années plus tard il fallut prendre un parti décisif. La gravité des circonstances imposa la nécessité d'annuler pour un temps ces conventions locales devenues préjudiciables à l'intérêt général.

Depuis le XIIIe siècle, il existait dans le comté de Commingcs, le Couserans et les Quatre-Vallées, pour la défense des frontières, un certain nombre de châteaux dont les gouverneurs étaient nommés par le Roi. Ces capitaines, choisis parmi les gentilshommes les plus qualifiés du pays, exerçaient une juridiction sur les lieux environnants. Ils avaient seuls le droit d'armer les habitants et de les commander. A la fin du XVIIe siècle, au moment où commença la guerre de succession, la plupart de ces vieilles forteresses étaient démantelées. Le château de Saint-Béat conservait encore ses murailles intactes, mais il n'aurait point supporté quelques jours de siège. A l'extrémité de la vallée d'Aure, le château de Tramesaïgues pouvait à la rigueur recevoir des approvisionnements, abriter une garnison de cinquante hommes, et soutenir un feu de mousqueterie, le seul genre d'attaque permis dans une région inaccessible à l'artillerie. La châtellenie d'Aspet avait son capitaine, celle de Fronsac de même; mais il ne subsistait en ce lieu qu'une seule tour entourée de décombres, telle qu'on la voit encore aujourd'hui. A Génos dans le Louron, et Castillon dans le Couserans, on ne trouvait plus que des enceintes ouvertes et des murs écroulés. La tour de Castelviel, qui commandait les vallées de Burbe et de la Pique et qui devait couvrir la ville de Bagnères-de-Luchon, ne présentait aucune valeur stratégique; elle ne servait qu'à loger un simple poste d'observation. La frontière française était donc à peu près dégarnie de places fortifiées; elle ne possédait point l'équivalent des deux châteaux-forts de Vénasque et de Castelléon maintenus en bon état de défense, et qui protégeaient efficacement l'entrée de l'Espagne par le val d'Aran et la vallée de l'Esséra.

Digitized by Google

Avant l'établissement des milices régulières, les capitaines royaux levaient, en temps de guerre, tous les hommes valides de la circonscription. Les plus âgés formaient une sorte de réserve, et gardaient les villages; les plus jeunes et les plus robustes campaient dans les ports ou passages des montagnes, faisaient nuit et jour des rondes sur les crêtes, pour épier les mouvements de l'ennemi. Si celui-ci se montrait en force, on dépêchait en toute hâte des messagers aux capitaines. Ces derniers arrivaient avec des renforts et se portaient rapidement aux points les plus menacés.

En 1689, Louvois avait formé 35 bataillons de milices. Chaque paroisse fournissait un nombre d'hommes fixé par le nombre des feux. Les officiers étaient choisis parmi les gentilshommes retirés du service. Les emplois de sergents et caporaux appartenaient de préférence à d'anciens soldats. L'ordonnance du 25 janvier 1701 prescrivit une levée de 57 bataillons, qui furent portés à 143 en 1706. Les miliciens servirent à combler les vides creusés par la guerre qui fauchait tant d'hommes dans les régiments de l'infanterie. Dès lors, la milice devint la réserve de l'armée[1].

La généralité de Montauban levait trois régiments de milices, dont l'un était formé à Saint-Gaudens. Il comprenait 1200 hommes tirés des paroisses des subdélégations de Saint-Gaudens, Saint-Girons et Montrejeau. Ce corps était à la disposition de l'intendant, qui le faisait marcher sur la frontière au premier signal, en attendant l'arrivée des troupes régulières.

Dès que la guerre fut déclarée, les intendants des provinces voisines de l'Espagne reçurent l'ordre d'armer toutes les milices et de les distribuer sur les frontières. M. Le Gendre, intendant de la généralité de Montauban, administrateur habile et vigilant, déploya la plus grande activité[2].

1. Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.*

2. Le Gendre (Gaspard-François), vicomte de Monclar, baron de Salvagnac, seigneur de

Digitized by Google

Il vint passer en revue les milices réunies à Saint-Gaudens et visita successivement les vallées de Saint-Girons, de Saint-Béat et de Luchon, accompagné de ses subdélégués auxquels il transmettait ses instructions; il choisit Montrejeau pour son quartier général et pour point central des approvisionnements militaires : enfin, il voulut reconnaître, avec le sénéchal des Quatre-Vallées, les pays d'Aure et de Louron, dernières limites de son gouvernement.

Le billet suivant de M. Le Gendre, dans sa forme laconique, donnera l'idée de la façon dont il parlait à ses subordonnés.

Il écrivait, le 4 février 1704, aux consuls de Saint-Gaudens :

« Messieurs, j'apprends qu'il y a des déserteurs parmi » les hommes de la milice. Il faut les faire arrêter sans » retard. Si vous y manquez, vous en demeurerez res- » ponsables en votre propre et privé nom, et serez punis » des mêmes peines.

» Je suys, messieurs, tout à vous. LE GENDRE[1]. »

Les grandes difficultés que présentait une expédition au centre des Pyrénées, avec une nombreuse artillerie,

Puycelsy et de Montdurausse.

Intendant de Montauban de 1699 à 1713. Disgracié à cette époque, il revint aux affaires en 1716.

Un édit d'avril 1716 ayant créé l'intendance d'Auch et de Béarn avec une partie de la généralité de Montauban et de la généralité de Bordeaux, le premier intendant fut M. Le Gendre, qui choisit Auch pour siège de la nouvelle généralité.

Il y fut reçu avec des honneurs et des marques de joie extraordinaires.

Il y resta du 29 mars 1716 au 5 juillet 1718.

Il fut alors nommé intendant de Tours.

Les États de Béarn firent toutes les démarches en leur pouvoir pour conserver un administrateur d'un aussi grand mérite.

Ils adressèrent à cet effet une supplique au Roi.

Au moment de son départ, M. Le Gendre cherchait à réconcilier le Parlement de Pau et les Etats de Béarn, très divisés à l'occasion de la prestation des hommages.

Le Roi accorda à M. Le Gendre une gratification de 6.000 livres.

Par son esprit de justice, par son zèle pour l'expédition de toutes les affaires, par la droiture et la franchise de son caractère, M. Le Gendre avait conquis une juste popularité dans son gouvernement. Sa conduite pendant la guerre fut particulièrement appréciée.

Il eut pour successeur M. Le Clerc de Lesseville, intendant de Limoges, qui partagea sa résidence entre Auch et Pau, et qui habita surtout cette dernière ville. M. d'Étigny, en 1751, revint à Auch qui demeura le principal siège de l'intendance jusqu'en 1790.

(Voir Laforgue, *Histoire d'Auch*; Raymond, *Notes sur les intendants de Béarn*, etc.).

1. *Ex nostris A*, dossier DDD, n° 55.

Digitized by Google

des bagages et des convois, s'opposaient à l'entrée d'une armée ennemie sur le territoire du Comminges. Mais on devait se prémunir contre des attaques partielles, exécutées par des colonnes volantes détachées des troupes de l'archiduc, dont les plus importantes opérations avaient pour théâtre les plaines de la Catalogne et de l'Aragon, et s'étendaient jusqu'à la Conque de Tremps. Protégés par les châteaux-forts de Vénasque et de Castelléon qui leur assuraient des ravitaillements et qui leur servaient de refuges, des corps de 2 à 3000 hommes, composés de quelques compagnies de vieux soldats et de Miquelets commandés par de bons officiers, pouvaient faire des irruptions dans les vallées de la frontière, et causer, comme dans les temps passés, les plus désastreux dommages. Par les mêmes raisons, les Français ne devaient pas songer à franchir les défilés et les ports de la haute chaine du val d'Aran avec des forces considérables. La guerre prenait donc des proportions restreintes et se bornait à de courtes rencontres qui n'avaient d'autre but que de maintenir l'intégrité des limites des deux royaumes.

Les armées françaises pénétraient en Espagne par le Roussillon et la Navarre ; elles se reliaient entr'elles par un cordon de troupes échelonnées de Perpignan à Bayonne. Sur divers points, on avait établi des camps, choisi des emplacements pour les magasins de vivres et les dépôts de munitions. En 1706, Saint-Gaudens dut recevoir une garnison nombreuse. Le régiment de cavalerie de Monteil et le régiment des dragons de Pourquier[1] y séjournèrent jusqu'à la fin de 1708. Des compagnies étaient détachées dans le Couserans, à Saint-Béat et à Luchon pour prêter main forte aux milices qui gardaient les frontières[2].

1. Deux régiments de cavalerie formés au début de la guerre de succession.

2. En 1713, à la fin de la guerre, les consuls de Saint-Gaudens demandèrent aux États de Nébouzan une indemnité pour le logement des troupes. Ils se plaignaient des excès et désordres qu'elles avaient commis. Les États répondirent que la ville avait considérablement profité de ce séjour prolongé des régiments. Les particuliers s'étaient enrichis, puisqu'ils avaient débité leurs denrées au triple de leur valeur, vendu même jusqu'aux vieux

Digitized by Google

De même que dans une grande partie de la France, les voies de communication existaient à peine dans le Comminges au commencement du XVIIIe siècle; les pays de montagnes, particulièrement déshérités, ne se reliaient à la plaine que par des chemins simplement tracés sans les plus élémentaires ouvrages d'art. Ces lignes suivaient les déclivités du terrain, et subissaient pendant l'hiver les plus capricieuses modifications. Obligées de contribuer aux travaux des routes dans la mesure de leurs forces, les communautés et paroisses même les plus intéressées montraient une coupable négligence; elles se gardaient de toute initiative. Les intendants n'obtenaient l'observation des règlements, que sous la menace de coercitions et d'amendes.

La route de Montrejeau à Saint-Béat demeurait à la rigueur praticable; mais constamment ravinée par les pluies et les torrents, comblée par les éboulements, dépourvue de talus, de terrassements et de ponts, elle présentait de nombreuses lacunes et des points d'arrêt qui mettaient obstacle à la circulation. De Cierp à Luchon la situation était pire encore: le chemin ne méritait guère que le nom de sentier; les mulets seuls pouvaient s'y frayer un passage. On comprend de quelle importance devait être un état meilleur, au point de vue de la marche des troupes, de la célérité des convois, et de la sûreté des opérations militaires. Le corps d'armée qui stationnerait sur la frontière pouvait à l'improviste se trouver à court de vivres et de munitions.

M. Le Gendre donna tous ses soins à ces répara-

souliers, et l'on avait compté que ces troupes avaient laissé plus de 30,000 livres dans la place.

Quant aux prétendus désordres, l'exagération était évidente. Au contraire, les régiments avaient été si sagement conduits et gouvernés avec une si rigoureuse discipline, qu'un soldat convaincu de vol avait été passé par les armes.

Le sieur Langeois, nommé commissaire pour vérifier les faits, arrêta que la ville devait être dédommagée par les États du logement des troupes, et que la somme fixée pour l'indemnité serait équitablement répartie entre les habitants qui se plaignaient d'avoir été le plus chargés. (13 septembre 1714, à Alan.)

(Ex notris A. D. DDD.)

Digitized by Google

tions urgentes. Il appela des ingénieurs; il parcourut la contrée avec eux, indiquant lui-même les rectifications et les changements les plus indispensables. Il sut si bien se faire obéir, que toutes les communautés semblèrent lutter entr'elles à qui fournirait le plus grand nombre d'ouvriers. Ce zèle si diligent porta ses fruits : après quelques mois de travaux, des charrettes traînées par des chevaux, des pièces d'artillerie attelées pouvaient aller aisément de Montrejeau à Saint-Béat. Les chars à bœufs usuels du pays se rendaient de Cierp à Luchon avec une sécurité relative, pendant l'été seulement. Il fallait toujours, en hiver, recourir aux mulets de charge ou chevaux de montagne accompagnés de conducteurs à pied. M. Le Gendre fit établir à Cierp un dépôt de munitions et d'approvisionnements alimenté par les magasins généraux de Montrejeau. Par ses ordres, on prépara des écuries pour recevoir deux cents mulets de Gascogne, spécialement destinés au service des transports dans la montagne.

Jusqu'en l'année 1708, les vallées françaises limitrophes du val d'Aran ne se ressentirent point de la guerre. Les échos des montagnes apportaient les grondements lointains du canon qui tonnait sans relâche dans les plaines de la Catalogne, mais les ennemis ne dépassaient pas la Conque de Tremps, et les Miquelets ne donnaient pas signe de vie. Les relations commerciales se maintenaient sous la protection du traité des Lies et Passories, visiblement pour le plus grand profit des troupes de l'archiduc. Elles comptaient de nombreux fournisseurs dans la vallée d'Aran dévouée presque toute entière au prétendant. Ils recevaient de France du bétail, des grains, des vivres de toute espèce, des mules et des chevaux, tandis que pour nos pays les échanges se bornaient, du côté de l'Espagne, à des laines, des bois, trafic de minime valeur en comparaison de celui dont bénéficiaient les ennemis.

Le duc d'Orléans, plus tard régent du royaume, qui commandait alors l'armée de Catalogne avec le maréchal

Digitized by Google

de Berwick, défendit à tous les habitants de nos frontières de fournir aux Espagnols du parti de l'archiduc des grains, vivres ou bestiaux, sous les peines les plus sévères. Cette ordonnance fut notifiée et affichée à Saint-Béat le 20 juin 1708[1].

Cette interdiction excita la plus vive rumeur et fit des mécontents dans les deux pays. C'était, disait-on, une nouvelle déclaration de guerre adressée aux habitants paisibles des deux frontières, au mépris des traités respectés jusqu'à ce jour.

Le duc d'Orléans ne tint aucun compte des réclamations et des plaintes. Quelque temps après, il écrivit à M. Le Gendre qu'il fallait en finir avec de pareils abus, et que, pour couper le mal dans sa racine, il importait de prendre possession des vallées d'Aran et de Vénasque. Nous « devons nous emparer, disait-il, des sources de la » Garonne, devenir les maitres des communications entre » la France et la Catalogne par le centre des Pyrénées. » Il chargeait en outre l'intendant de préparer des troupes et des vivres en vue du siège de Vénasque. Le comte d'Estaing, maréchal de camp de l'armée de Berwick, irait droit à cette place par les routes d'Espagne. Il recevrait des secours de France par Bagnères-de-Luchon et les ports qui conduisent à la vallée de l'Esséra[2].

M. Le Gendre s'empressait d'obéir et de s'entendre avec le comte d'Estaing, lorsque survint un temps d'arrêt dans les hostilités, juillet 1708. On s'agitait de tous côtés pour obtenir la paix si désirée par les peuples. On disait vaguement que des pourparlers s'engageaient, que les puissances alliées ne se refuseraient pas absolument à reconnaître Philippe V dont la cause devenait de jour en jour plus populaire en Espagne ; il fut même question du retrait des armées française et impériale. Les deux partis occupèrent leurs positions respectives sans chercher de nouvelles rencontres ; ils restèrent en présence sur la

1. Archives nationales, G 7, n° 396.
2. Archives nationales, Généralité de Montauban. C. 1, 396.

Digitized by Google

défensive, attendant la reprise ou la fin de la guerre. Cette situation incertaine dura jusqu'à l'hiver de 1709. Dès lors, on ne songea plus au siège de Vénasque.

Le soin des intérêts généraux de l'État n'empêchait pas M. Le Gendre de veiller aux affaires intérieures, et surtout à la police de son gouvernement. Depuis longtemps, il désirait mettre un terme aux brigandages qui s'exerçaient impunément dans certaines parties de la province, notamment dans le comté de Comminges et le Couserans. Il profita de la liberté que lui laissait la suspension des opérations militaires, et il sut se servir à point du secours que lui fournissaient les troupes régulières cantonnées aux lieux mêmes où les malfaiteurs ne craignaient pas de commettre les attentats les plus audacieux.

Les événements que nous croyons devoir raconter succinctement n'appartiennent pas sans doute à la guerre de succession sur nos frontières, objet principal de notre travail, mais ils ne nous semblent pas aussi déplacés dans ce récit qu'on pourrait se l'imaginer au premier abord. Ils ont pour théâtre le pays de Comminges ; ils mettent une fois de plus en relief l'administration vigoureuse de l'intendant dont nous admirerons plus d'une fois le rare mérite ; ils sont restés longtemps dans la mémoire de nos pères à l'état de sombre légende ; s'ils sont oubliés, inconnus aujourd'hui, l'on nous saura gré peut-être d'avoir réveillé le souvenir de ces vieilles et tragiques histoires. Nous avons recueilli scrupuleusement tous les détails qui suivent dans des documents absolument officiels et dans des actes publics.

A la fin du XVIIe siècle, la partie du Comminges entre Saint-Gaudens et Montrejeau, connue sous le nom de pays de Rivière, renfermait encore de vastes forêts de chênes et de chataigniers. Elles s'étageaient sur les collines et les plateaux qui se prolongent depuis les Tourreilles jusqu'à la Serre de Saint-Gaudens ; elles couvraient même une partie de cette plaine de Rivière si merveilleusement

Digitized by Google

cultivée de nos jours. A l'ouest, elles se rattachaient aux landes immenses de Pinas et de Lannemezan peuplées également d'arbres séculaires. Au milieu de ces déserts se cachaient quelques hameaux, dont les habitants vivaient à grand peine du produit de maigres récoltes laborieusement arrachées à des terres arides. Ces régions inhospitalières et sauvages offraient des retraites naturelles à tous les vagabonds, malandrins, déserteurs, pillards de profession, malfaiteurs de toute espèce ayant eu force démêlés avec la justice. Ils se rencontraient dans ces solitudes, gens de même origine et de même trempe, rapprochés par la communauté des vices et de la dégradation, tous unis par une égale envie de vivre aux dépens du prochain, bientôt associés pour courir les aventures, d'abord en groupes restreints, puis en bandes nombreuses et disciplinées. Leurs premiers exploits consistaient à rançonner les habitants des villages. Ces derniers n'osaient pas dénoncer leurs dangereux voisins par crainte de terribles vengeances ; quelquefois même les volés grossissaient les rangs des pillards, surtout aux époques de détresse, de misère et de famine dont le retour trop fréquent amenait d'inévitables calamités [1].

Cette existence de rapines faciles conduisait aisément les hommes qui l'avaient choisie à se faire ouvertement voleurs de grands chemins. Commandés par des chefs qu'ils nommaient eux-mêmes, ils s'embusquaient, armés jusqu'aux dents, au nombre de vingt ou trente à la fois, le

1. Le 28 avril 1694, Anceau, receveur des Tailles de l'élection de Comminges, écrit à l'intendant que les habitants meurent de misère et ne peuvent rien payer. Ils abandonnent leurs foyers et passent en Espagne.

En août 1697, l'évêque de Comminges plaide la cause de son peuple qui trouve à peine de quoi vivre. La détresse est si grande que les chanoines et les habitants de Saint-Bertrand ont délibéré s'ils ne quitteraient pas la ville de Saint-Bertrand.

Le 16 août de la même année, noble Jean de Fiancette sieur d'Agos signifie aux consuls de Saint-Bertrand qu'il préfère délaisser les métairies qu'il possède plutôt que de payer les surcharges excessives imposées par la communauté. (Gay, notaire de Valcabrère.)

Même acte par noble Gémit de Luscan, etc.

Le 30 août 1697, l'intendant de Montauban Sanson certifie cette misère générale, e appuie les demandes en décharge. (Archives nationales. Intendance de Montauban, carton 7, n° 394.)

Digitized by Google

long des routes les plus fréquentées. Ils détroussaient les passants, et même les tuaient sans miséricorde. Les particuliers que leurs affaires appelaient aux foires et marchés de la région, les industriels que les nécessités du commerce obligeaient à voyager sans cesse, n'osaient plus se hasarder seuls dans la campagne. Les gens de la même ville, les uns à pied, les autres à cheval ou conduisant leurs charrettes, se réunissaient à certains jours et formaient une manière de convoi d'une longueur imposante. On se munissait d'armes, on ne marchait que le jour. Malgré ces précautions, il arrivait que ces caravanes étaient attaquées en plein soleil. Les voyageurs mis hors de combat ou dispersés, les brigands s'emparaient des marchandises à leur convenance, culbutaient les chariots et voitures, emmenaient les chevaux, et retournaient promptement dans leurs repaires. La police dressait des procès-verbaux, ordonnait des poursuites, mettait le pays en branle, et n'arrêtait le plus souvent personne. On ne condamnait guère les coupables que par contumace. Si durant un mois ou deux une tranquillité relative semblait renaître, tout à coup survenait une nouvelle série de méfaits, exécutés avec d'autant plus d'audace que la répression avait été plus illusoire. Un voleur maladroit se laissait-il capturer, on se hâtait de le pendre aux chênes qui bordaient les routes mal famées, ou sur le gibet en place publique à Saint-Gaudens et ailleurs[1]. Mais ces exemples de sommaire justice ne décourageaient guère les survivants. M. de la Houssaye, intendant de Montauban, avait eu beau faire rouer et mettre à la potence un nombre respectable de bandits, les crimes se multipliaient d'une manière effrayante.

Depuis le commencement de la guerre d'Espagne, une bande qui ne comptait pas moins de deux cents individus terrifiait absolument le pays depuis Lannemezan jusqu'à

1. A la fin du dernier siècle, on voyait encore, sur le territoire d'Ausson, deux ou trois vieux chênes qui portaient les crochets en fer auxquels on passait les cordes qui servaient aux pendaisons des voleurs de grands chemins.

Digitized by Google

Saint-Girons. Elle reconnaissait pour capitaine un aventurier étranger de la pire espèce, nommé Jean-Bernard Loubayssin dit Lacoste, vieilli dans les plus criminelles professions, très expert dans le brigandage, exerçant un irrésistible prestige sur sa troupe, sachant à merveille se montrer prudent ou téméraire suivant les occasions, et si rusé qu'il se dérobait constamment à toutes les recherches. Il avait pour principal asile et pour lieu de recel une métairie perdue au fond des bois sur le territoire de Clarac. De ce quartier général habilement dissimulé, qui semblait occupé par de paisibles métayers, les bandits se répandaient dans la contrée après avoir pris le mot d'ordre de leur chef. Ils marchaient isolément, sous des costumes divers, demandaient l'aumône dans les villes et bourgades et semblaient appartenir à cette race de mendiants innombrables qui pullulaient sur tous les chemins du royaume. Exacts au rendez-vous fixé par le capitaine, ils se retrouvaient tous sur le lieu de l'expédition ; le coup de main accompli, la bande s'évanouissait comme par enchantement et demeurait invisible autant qu'insaisissable. La poursuivait-on avec certitude entre Saint-Gaudens et Saint-Girons, tout à coup l'on apprenait qu'elle arrêtait les gens aux environs de Montrejeau. Traquée dans cette direction, elle disparaissait subitement pour aller commettre de nouveaux crimes à dix lieues de distance. On pouvait dire qu'elle était partout, et nulle part.

Le 6 juin 1708, M. Le Gendre écrivit au Contrôleur général des finances Desmarets[1], qu'il prenait ses mesures pour purger définitivement le Comminges et le Couserans de tous les brigands dont ces deux pays étaient infestés. Il mettait en mouvement deux bataillons de milices et les deux régiments de cavalerie en garnison à Saint-Gaudens. Ces troupes allaient surveiller et fouiller les quartiers suspects; en même temps, il ordonnait aux consuls

1. Desmarets, neveu de Colbert, nommé Contrôleur général des finances en février 1708.

Digitized by Google

des communautés de faire bonne garde, d'armer les gens valides, et d'assister la force publique par tous les moyens en leur pouvoir[1].

Les habitants de la contrée, se voyant soutenus cette fois par des corps de l'armée régulière, reprirent courage et se mirent avec ardeur à la recherche des brigands. Cette levée en masse produisit en quelques jours les résultats depuis si longtemps attendus. A la fin du mois de juin, M. Le Gendre eut la très grande satisfaction d'annoncer au Contrôleur général que Loubayssin et 40 de ses complices, surpris dans leur retraite, avaient été conduits dans la prison de Saint-Gaudens. Le reste de la bande était en fuite. Quelques voleurs avaient péri dans l'action ; beaucoup d'autres tomberaient certainement sous les coups des paysans impatients de tirer une vengeance éclatante de tous les méfaits dont les populations avaient été les victimes. « L'affaire est capitale, ajoutait M. Le » Gendre. Il est grand temps que la sécurité soit enfin » rendue à cette région[2] ! »

Le procès de la bande Loubayssin fut rapidement instruit et commença le 21 juillet à Saint-Gaudens, par devant Me Pousargues, juge mage au présidial de Cahors : il eut un retentissement immense. On entendit trois cents quinze témoins. L'énumération des vols, pillages, extorsions, rapts, assassinats, incendies dura plus de huit jours. Le 1er août, le jugement fut rendu au rapport de Me Combes, juge de la vallée de Barousse.

Il condamnait Loubayssin au supplice de la roue, et ses compagnons les plus chargés à la potence. Les autres étaient punis des galères perpétuelles ; quelques-uns n'encouraient que la marque et le bannissement. L'un des brigands qui devaient être pendus, âgé de 92 ans, confessa qu'il volait sur les grands chemins depuis cinquante ans !

1. Archives nationales, Intendance de Montauban, carton G 7, n° 396.
2. Archives nationales, Intendance de Montauban, carton G 7, n° 397.

Digitized by Google

La maison qui servait de refuge à la bande, sur le territoire de Clarac, devait être rasée jusqu'aux fondements. A la place même qu'elle occupait s'élèverait un poteau sur lequel serait placardé l'arrêt de condamnation.

Les enfants des condamnés étaient envoyés à l'hôpital ou dans les manufactures.

Le 1er août 1708, après avoir fait amende honorable devant l'église de Saint-Gaudens, Loubayssin et ses complices furent exécutés devant l'une des portes de la ville. Attirés par le désir de connaitre le chef de brigands si célèbre, qui depuis dix ans était la terreur de tout le pays, des milliers de curieux assistèrent à son supplice.

M. Le Gendre en raconta les détails, non sans complaisance, dans une lettre écrite à Desmarets le soir de ce même jour[1].

Désormais les routes étaient libres; les communications retrouvaient la sécurité nécessaire. Conformément à sa promesse, M. Le Gendre avait rendu la paix et la confiance aux populations dont la vie troublée, et pour ainsi dire suspendue, se passait dans de continuelles alarmes. La destruction de la bande Loubayssin fixa, pour l'histoire du Comminges, une date à jamais mémorable. La vigueur de la poursuite et la sévérité de la répression empêchèrent la formation de nouvelles compagnies de malfaiteurs. Depuis ce jour, les forêts abritèrent bien souvent des voleurs, mais en nombre plus restreint, et qui reculaient devant les entreprises trop hardies ou les crimes trop exécrables. Loubayssin resta, dans le souvenir de ses contemporains, comme le type légendaire du scélérat de grande allure et du chef de brigands le plus criminellement accompli.

Pendant que M. Le Gendre remportait ces succès sur les ennemis de l'ordre public, les puissances belligérantes n'avaient pu s'entendre; les pourparlers cessèrent.

1. Archives nationales, Intendance de Montauban, de juillet à décembre 1708, carton G 7, n° 397.

Digitized by Google

La paix ardemment souhaitée dans les deux camps disparut de l'horizon. La guerre assoupie pendant quelques mois reprit avec une nouvelle fureur au commencement de l'anneé 1709. Le duc de Vendôme amena des renforts à l'armée de Philippe V et conduisit brillamment la campagne contre le feld-maréchal Stahrenberg[1], général en chef des alliés, célèbre par sa bravoure et par ses talents militaires; la Catalogne et l'Aragon revirent des sièges et des batailles. Le 17 mars, le comte d'Estaing emportait le château de Roda en Aragon, surpris par les troupes de l'Archiduc le 17 février. Le 22 avril, il vint ouvrir la tranchée devant Vénasque avec un corps de 3,000 hommes, mi-partie d'Espagnols fidèles à Philippe V et de Français tirés de l'armée de Vendôme.

On se rendit maître de la ville sans coup férir; mais le château, solidement construit, bien défendu, muni d'une artillerie suffisamment pourvue, résista pendant trois mois. M. d'Estaing demanda du canon à M. Le Gendre. Malgré les plus grands efforts, on ne put faire passer sur les montagnes de la frontière une seule pièce, même de faible calibre. Harcelé par des nuées de Miquelets, incapable d'ouvrir une brèche et de donner l'assaut, M. d'Estaing ne voulut pas faire tuer plus de monde inutilement. Il leva le siège, le 15 juin, et battit en retraite avec une grande perte d'hommes et de bagages[2].

Cet échec, dont les Impériaux exagérèrent à dessein l'importance, rendit les Miquelets plus audacieux. Ils se

1. Guidubalde, comte de Stahrenberg (1657-1737), général autrichien originaire de la Styrie et cousin de l'illustre Stahrenberg, défenseur de Vienne contre les Turcs en 1683, se distingua sous les ordre du prince Eugène. Feld maréchal en 1704, il prit en 1708 le commandement de l'armée d'Espagne, s'y montra très habile stratégiste, battit les armées de Philippe V, et fit proclamer roi l'archiduc Charles d'Autriche sous le nom de Charles III, le 11 septembre 1710. Vaincu par Vendôme, le 10 décembre de la même année, à Villaviciosa, il revint en Catalogne, la gouverna comme vice-roi et ne se mêla plus de la guerre.

La paix d'Utrecht, 1713, lui permit de revenir à Vienne. L'empereur Charles VI, l'ancien prétendant à la couronne d'Espagne, le combla d'honneurs et le nomma président du Conseil aulique de la guerre. Très sévère pour lui même, Stahrenberg se montra grand dans l'adversité. On disait de lui que même la chûte du ciel ne le ferait pas changer de couleur.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre : Guerre de la succession d'Espagne, R. 2. 328.

Digitized by Google

pressèrent en foule dans le camp de Stahrenberg, qui forma de nouveaux bataillons et leur donna pour chefs des officiers d'élite. Il les dissémina dans les replis des montagnes, avec licence absolue d'exercer sur nos frontières tous les ravages imaginables. Philippe V, de son côté, levait, parmi les Catalans dévoués à sa couronne, des volontaires qu'on appelait *sommettants*, ennemis acharnés des Miquelets de l'archiduc. Bien que de même sang, ces partisans se faisaient une guerre impitoyable.

En présence de pareilles menaces, M. Le Gendre redoubla de zèle et donna partout des instructions rigoureuses. Le 1er septembre 1709, M. de Sède, subdélégué de Saint-Gaudens, enjoignit à tous les gentilshommes du Comminges d'armer leurs tenanciers, et de se porter avec eux sur les frontières les plus exposées aux incursions des Miquelets. Ces ordres furent si ponctuellement exécutés que, pendant les derniers mois de 1709 et la moitié de l'année 1710, les passages du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées ne subirent aucune tentative d'invasion[1].

Le 6 août 1710, cinq cents Miquelets entrèrent dans la vallée d'Aure. Les habitants, formés en un régiment à treize compagnies, repoussèrent les ennemis aux environs d'Aragnouet. Il y eut quatre hommes tués de part et d'autre et une vingtaine de blessés.

Le surlendemain, les Miquelets revinrent par des sentiers que l'on supposait impraticables. Ils surprirent une compagnie de cinquante miliciens qui gardait un passage, tuèrent le capitaine et quelques hommes, puis mirent le reste en fuite. Maitres du terrain, ils brûlèrent plusieurs maisons, et se retirèrent avec leur butin accoutumé.

A la nouvelle de cette irruption, M. Le Gendre envoya sur le champ plusieurs compagnies de milices renforcer les deux bataillons de la vallée d'Aure; il augmenta la

1. Archives nationales, Intendance de Montauban, G 7. 396.

Digitized by Google

garnison du château de Tramesaïgues, et changea le gouverneur qui n'avait pas su faire assez énergiquement son devoir. De plus, il tint en réserve, à bonne portée, quatre compagnies de cavalerie du régiment de La Ferronnays[1], et l'infanterie du régiment de Danois de passage dans le pays[2].

Le 20 août, l'intendant écrivait au Contrôleur général qu'il répondait de la sécurité des frontières[3].

Le 10 décembre 1710, le duc de Vendôme remportait l'éclatante victoire de Villaviciosa qui rétablissait les affaires de Philippe V. Stahrenberg rentrait en Catalogne avec les débris de son armée battue. La campagne de 1711 s'ouvrait sous de favorables auspices pour les Français et pour les Espagnols fidèles au roi que Louis XIV leur avait donné. Le 31 janvier, M. de Noailles, gouverneur du Roussillon, prenait Girone et s'établissait fortement dans la partie de la Catalogne la plus rapprochée des Pyrénées.

Au mois de février, le maréchal de Montrevel, commandant en chef de la Haute et Basse Guyenne[4] envoya le comte de Boissière, brigadier d'infanierie, officier de grand mérite, à Saint-Gaudens pour y prendre le commandement général de toutes les milices des pays frontières de la généralité de Montauban. M. de Boissière avait également sous ses ordres le régiment de cavalerie de la Ferronnays, spécialement chargé d'escorter les convois de grains que l'administration française faisait passer aux troupes espagnoles de Philippe V, cantonnées dans les

1. Régiment de La Ferronnays, créé Mélin, mestre de camp, 1666; — en 1669, devient La Ferronnays, brigadier. — Comprenait deux escadrons, huit compagnies, vingt-deux officiers. (Lemeau de la Jaisse, *État militaire de la France.)*

2. Le régiment de Danois, levé le 5 septembre 1705, par Ségur, qui le cède à son fils François de Ségur le 6 octobre 1706; — il est donné en septembre 1709 à François-Louis de Cernay comte de Danois; — ce régiment assista en 1710 à la bataille de Villaviciosa, au siège de Barcelone en 1714; — il fut licencié en juin 1715. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. 8.)

3. Archives nationales, Intendance de Montauban, année 1710. G_7. 397.

4. Nicolas-Auguste de La Baume, marquis de Montrevel, né en 1636, mort en 1716, maréchal de France en 1703.

Digitized by Google

hautes vallées de l'Aragon. Le gouverneur d'Aïnsa sur la rivière de la Cinca fit demander avec instance 200 sacs de blé qui furent transportés au village d'Aragnouet. Malgré les neiges, des mulets devaient franchir les montagnes de la frontière avec cette charge. L'entreprise était périlleuse. Le gouverneur se disposait à faire monter au port une partie de ses troupes pour recevoir ce ravitaillement, quand il apprit que deux ou trois cents Aranais et Vénasquais du parti de l'archiduc étaient embusqués au milieu des rochers et des glaces, prêts à fondre sur le convoi et sur l'escorte. M. de Vendôme, heureusement, lui envoya très à point 200 sacs de farine. Le détachement ne partit pas, et M. de Boissière fut invité à protéger ses mulets avec ses propres forces. Informé de la présence des Miquelets, et n'ayant sous la main que trois ou quatre cents hommes de milices d'une solidité plus que douteuse, comme il le dit lui-même au secrétaire d'État de la guerre Voysin[1], M. de Boissière ne jugea pas à propos de tenter le passage. Il fit déposer les 200 sacs dans le château de Tramesaïgues, et prudemment il n'exposa point ses soldats aux chances d'une lutte terrible, au milieu d'âpres solitudes et de fondrières encombrées de toutes les neiges d'hiver[2].

Malgré les défenses plusieurs fois renouvelées par l'intendant et ses subdélégués, d'incorrigibles contrebandiers s'obstinaient à fournir des grains, des bestiaux, des moutons, des chevaux, des mulets aux troupes de l'archiduc, par les vallées d'Aran, de Vénasque et de Paillas. M. Le Gendre prescrivit une information sévère, et réclama le droit de faire des exemples. Non seulement les fraudeurs se recrutaient parmi des gens qu'on n'aurait pas osé soupçonner, mais encore les commis de la foraine à Saint-Béat, Luchon, etc., se trouvaient fort compromis.

1. Voysin (Aniel-François), né en 1654, mort en 1717, intendant de Saint-Cyr, favori de Madame de Maintenon, remplaça Chamillart, en 1709, comme ministre secrétaire d'État de la guerre. — Chancelier en 1714, après Pontchartrain.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre : Guerre d'Espagne, année 1711, R. 2328.

Digitized by Google

Les habitants de Saint-Béat et autres invoquèrent de nouveau le traité des Lies et Passeries. M. Le Gendre se hâta de répondre que la répression des abus n'entrainait pas la destruction des traités. Il n'entendait nullement abolir les conventions, mais il voulait poursuivre les délinquants et punir les coupables[1].

Le 24 mars 1711, il fit défense, par placards imprimés, aux habitants d'Aure, Comminges, Couserans de trafiquer de denrées ou marchandises quelconques avec les vallées d'Aran et de Vénasque. Il était enjoint aux commis de la foraine de ne laisser passer de France en Espagne aucune tête de bétail, à peine de trois mille livres d'amende, et de punition corporelle. Les subdélégués Ségure et Galatin étaient chargés de veiller à la stricte observation de cette ordonnance.

Les délinquants s'empressèrent de se dérober aux poursuites. Le 13 août, ils se voyaient condamnés par contumace, les uns à être pendus en effigie, les autres aux galères, tous à de grosses amendes. Malgré ces châtiments, la contrebande au profit de l'ennemi ne disparut pas d'une façon absolue. Elle se pratiqua sur une moindre échelle, avec un surcroit de précautions et de ruses, et mit plus d'une fois en défaut les mesures les plus habiles et la vigilance la plus assidue[2].

Pour achever la conquête de la Catalogne, le duc de Vendôme, poursuivant l'idée qu'avait conçue le duc d'Orléans, résolut de prendre tous les postes fortifiés qui gênaient les communications directes avec nos frontières. De plus, il lui tenait à cœur de réparer l'échec du comte d'Estaing devant Vénasque. Le 25 mars 1711, il choisit pour diriger un nouveau siège le marquis de Rozel, lieutenant général qui commandait 22 bataillons et 14 escadrons dans l'armée de Catalogne[3], et qui

1. Archives nationales. Intendance de Montauban, G 7. 398.

2. Archives nationales. Intendance de Montauban, G 7. 398.

3. De Rozel (César-Armand marquis de) capitaine en 1666, mestre de camp de cavalerie en 1677, brigadier en 1690, maréchal de camp en 1696, lieutenant-général en 1705. Il

Digitized by Google

depuis cinq ans avait montré, dans des expéditions bien conduites, autant de bravoure personnelle que de science militaire.

« M. le duc de Vendôme veut à tout prix prendre » Vénasque, écrit M. de Rozel au ministre secrétaire » d'État de la guerre Voysin, de Bayonne le 28 mars. Les » murailles du château sont de moyenne épaisseur, mais » les tours à terrasses ont une bonne artillerie. Il faut » du canon, sans quoi l'on risque de faire tuer beaucoup » de monde, sans pouvoir emporter la place d'assaut, ni » la forcer de capituler, vû qu'elle est bien pourvue de » vivres et de munitions.

» L'unique voie, pour faire passer de l'artillerie venant » de France, serait la montagne du port de Vénasque au- » dessus de Bagnères-de-Luchon. L'entreprise présente » les plus grandes difficultés et ne doit pas être tentée » avant le 1er mai, à cause des neiges. Il faudra placer les » pièces démontées sur des traineaux. M. de Fonteneau, » ingénieur d'artillerie, recevra l'ordre d'aller reconnaître » les lieux avec un détachement de dragons à pied que » lui fournira M. Le Gendre[1] ».

Nous entrons dans le récit des événements militaires dont les frontières du Comminges furent le théâtre dans les années 1711 et 1712. Ils présentent un véritable intérêt pour l'histoire locale. Par les détails qui précèdent, nous avons cru devoir exposer la situation générale de notre pays depuis le commencement de la guerre de succession, indiquer la part restreinte qu'il y avait prise, et faire apprécier de quelle façon l'administration provinciale procurait des ressources pour l'organisation de la défense. Au cours des deux années qui vont suivre, le ca-

commanda en Espagne de 1707 à 1712, et fit preuve de grandes qualités militaires. Il soumit au roi d'Espagne le pays compris entre l'Ebre et les Pyrénées.

Il s'empara brillamment d'Huesca, de Balbastro, et autres places. Il était fort redouté des Miquelets qu'il traitait avec une extrême rigueur : à l'assaut d'Exéa en Aragon, il en fit passer 400 au fil de l'épée.

Il mourut en 1726. *(Chronologie militaire*, de Pinard).

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 328.

Digitized by Google

non retentira dans les vallées d'Aran et de Vénasque. Les troupes de l'archiduc, divisées en colonnes volantes, pénétreront dans la vallée de Paillas et de Vielle, se déroberont au milieu des sinuosités de la haute chaine des Pyrénées, franchiront les cols les plus élevés malgré les neiges, menaceront tour à tour le Couserans, la vallée d'Aure, Saint-Béat, dévasteront la vallée de Bagnères-de-Luchon. Ce ne seront plus les milices régionales qui soutiendront seules la lutte. Elles seront remplacées ou fortifiées par des régiments de l'armée régulière. Pour opposer aux Miquelets des soldats de même trempe, on créera des bataillons d'arquebusiers de montagnes qui serviront d'éclaireurs et de guides. Montrejeau devient le quartier général où se rassemblent les troupes, où s'entassent les approvisionnements envoyés de toutes les parties de la Gascogne, les munitions fournies par les arsenaux de Toulouse, Navarreins, Bayonne, etc. M. Le Gendre est constamment sur les routes de sa généralité, n'épargnant ni sa santé, ni sa bourse personnelle pour les services publics. Il passe des semaines entières à Saint-Girons, Saint-Gaudens, Montrejeau, préside à l'arrivée des bataillons, veille aux casernements, inspecte les chemins, réquisitionne le matériel nécessaire, se multiplie avec un zèle infatigable, et par l'autorité de son exemple encourage tous ses subordonnés dans l'accomplissement de leurs devoirs.

De nos jours, les touristes de Luchon, qui vont aux ports de Vénasque et de la Picade admirer les sauvages beautés de la Maladetta, sont loin de se douter que, sur ces mêmes pentes escarpées où ils ne s'imaginent pas être montés sans fatigue, il y a deux siècles, des bataillons de 5 à 600 hommes ont campé jour et nuit, harassés par les marches et les contremarches, toujours sur le qui vive, le plus souvent nus pieds et les uniformes en lambeaux, supportant le froid et la faim, attendant résignés pendant des journées entières le morceau de pain qui n'arrivait pas! Si la guerre inflige des épreuves et des

Digitized by Google

privations inévitables, la guerre de montagnes se complique de difficultés et d'obstacles qui rendent les misères plus nombreuses et les souffrances plus cruelles. La famine est autant à redouter que la balle de l'ennemi. Pendant le second siège de Vénasque, nous verrons le chevalier de Tessé, colonel du régiment de la Couronne, garder le port de la Picade avec 600 hommes, sans vivres pendant trois jours, et demeurer inébranlable dans son poste avec des soldats qui pouvaient à peine tenir leurs armes ! C'est le cas de se rappeler ce que disait le maréchal de Villars dans une de ses lettres, après la bataille de Denain : « Quelle merveille que la vertu et la fermeté du soldat ! »

Les événements dont nous essayons de retracer consciencieusement l'histoire n'ont fait l'objet d'aucune publication spéciale jusqu'à ce jour. On les trouve à peine indiqués dans les rares écrits qui traitent du Comminges et des pays adjacents. On sait vaguement, qu'en temps de guerre, les Miquelets passaient les monts et ravageaient nos vallées. La prise et l'incendie de Bagnères-de-Luchon, en 1711, constituent une simple date maintenue par une tradition qui s'efface tous les jours. Faute de documents, les faits passent à l'état d'inexactes et confuses légendes. Nous avons interrogé sans le moindre résultat le peu qui subsiste des anciennes archives locales. Le pays a perdu tous les titres où l'on aurait eu la chance de trouver quelques renseignements sur cette époque intéressante. Mais, s'il ne nous a rien donné, nous avons eu l'heureuse fortune de découvrir de précieuses compensations dans les dépôts publics. Les Archives nationales de Paris, les Archives historiques du Ministère de la guerre nous ont été d'un grand secours.

Aux nombreuses pièces officielles de haute valeur que nous y avons puisées, sont venues s'ajouter les ressources tirées de collections privées[1]. Ces divers matériaux

1. Au nombre de ces collections, on voudra bien nous permettre de citer la nôtre. L'un de nos ascendants, subdélégué de l'intendance de Montauban, de 1698 à 1720, recevait

Digitized by Google

nous ont permis de suivre, dans leur ordre chronologique, les opérations militaires des années 1711 et 1712 sur les frontières du Comminges. Comme on a pu déjà le remarquer, nous ne marchons que pièces officielles en main; nous les publions au besoin dans leur intégrité. A notre avis, l'historien doit s'effacer devant les personnages qu'il met en scène, et leur laisser décrire à leur manière les circonstances mémorables dans lesquelles ils ont joué le rôle d'acteurs ou même de simples témoins. Le récit ne peut qu'y gagner; les faits prennent plus de relief; les hommes se montrent à découvert, ce qui permet de les mieux juger.

Le 14 avril 1711, M. Le Gendre écrit au ministre Voysin que M. de Fonteneau, commissaire de l'artillerie, officier des plus entendus, est allé, par ordre de M. de Vendôme, aux environs de Vénasque reconnaitre les chemins.

« Si l'on réussit, ajoute-t-il, à faire passer de l'artillerie » par les ports de Vénasque et d'Aran, les forteresses de » Vénasque et de Castelléon seront aisément réduites.

» M. de Fonbeauzard, maréchal de camp, qui a pris part » au siège de Vénasque avec le comte d'Estaing, estime » que deux pièces de douze à canon brisé seraient à la » rigueur suffisantes. On économiserait de cette manière » beaucoup d'argent.

» Deux bataillons de vieilles troupes et un régiment » de dragons, avec quelques compagnies de milices, for- » meraient l'ensemble des forces nécessaires, pourvu que » MM. de Vendôme et de Noailles prissent des mesures » très vigoureuses dans leurs quartiers respectifs afin » de contenir les Miquelets du côté de la Catalogne.

» Malgré sa faible santé, M. de Fonbeauzard sollicite » un emploi pendant le siège. Son expérience sera cer- » tainement très utile. »

M. Le Gendre demande ensuite au ministre la permis-

dans sa maison de Montrejeau M. Le Gendre, quand ce dernier visitait cette partie de son gouvernement. Nous possédons de ce chef un certain nombre de pièces administratives et correspondances relatives à la guerre d'Espagne de 1701 à 1715.

Digitized by Google

sion de sacrifier un canon à Rochefort pour tenter l'expérience du canon brisé. L'arsenal de Bordeaux enverra deux canons de douze. Les chemins de la montagne sont effroyables. Les aspérités du terrain sont telles que, pour frayer un passage à des pièces d'artillerie démontées et mises sur des traineaux, la dépense ne serait pas moindre de 15,000 livres[1].

M. le marquis de Rozel ayant été chargé par le duc de Vendôme du siège de Vénasque, M. de Fonteneau lui transmit le mémoire suivant (avril 1711) :

« M. de Fonteneau s'est transporté sur les lieux qu'il » a relevés avec grand soin. Il a trouvé les chemins » extrêmement difficiles depuis Luchon qui est au pied du » port, ce qui signifie col des montagnes des Alpes. Ces » chemins en plusieurs endroits n'ont pas plus d'un pied » et demy sur le rocq en zig zague de trois ou quatre » toises de longueur de tirage, et montagnes sur monta- » gnes fort élancées et escarpées avec des précipices de » chaque costé. Cependant, ces chemins peuvent s'élargir » et se rendre praticables pour faire passer des canons » de 12; mais il faut y faire travailler cinq cents hommes » pendant un mois, ou mil hommes pendant quinze jours, » et surtout, il faut des troupes pour soutenir les travail- » leurs.

» M. de Fonteneau propose de scier un canon de douze » en sept parties qu'il disposerait par une entaille, de ma- » nière à les emboiter les uns dans les autres, ce qui ne » ferait rien perdre au canon de sa force. Il fera mettra » aux deux extrémités du canon deux gros liens de fer » qui se rapporteront les uns aux autres par quatre » barres de fer qui seront aux quatre costés du canon. » Il fera l'épreuve avant l'envoi; si elle ne réussit pas, le » métal restera toujours à la fonderie.

» Le canon brisé pouvant être monté à dos de mulet, on » éviterait les frais si considérables qu'exigerait la mise » en état du chemin.

1. Archives nationales, G 7, 398.

Digitized by Google

» De Rochefort au pied de Vénasque, une pièce peut » arriver en 23 jours, savoir :

» Rochefort à Royan . . . . . 1 jour.
» Royan à Bordeaux . . . . . 2.
» Bordeaux à Toulouse. . . . 10.
» Toulouse à Luchon. . . . . 7.
» Luchon à Vénasque . . . . 3.

» M. de Fonteneau fera préparer des madriers montés » sur des roulettes que l'on pousse devant soy, et d'autres » qui se portent en faveur d'un arc boutant et qui cou- » vriront les travailleurs.

» Cette invention a été d'ailleurs approuvée par Sa » Majesté catholique et par le duc de Vendôme[1]. »

Le 29 avril, M. de Rozel fait observer au ministre Voysin qu'il conviendrait mieux de prendre Castelléon avant d'assiéger Vénasque. Il lui envoie les plans des deux châteaux levés par M. de Fonteneau.

« On peut, dit-il, aller de Castelléon à Benasque par « le lac du port. C'est très difficile sans doute, mais pas « impossible. Il faut attendre que les neiges aient com- « mencé à disparaitre. Les milices, appuyées par un « fort détachement de troupes, rendraient le chemin pra- « cable jusqu'à l'hospice de Benasque[2].

Le 7 mai, il demande pour le siège le régiment de Poyanne et un bâtaillon de La Fare[3]. »

Le 5 mai, l'armée de Catalogne avait fait une excellente acquisition dans la personne du marquis d'Arpajon[4],

1. Archives nationales, G 7. 398.

2. M. de Rozel était d'avis de forcer l'entrée de la vallée d'Aran par le Pont du Roi, de prendre Castelléon, et de se diriger ensuite sur Vénasque par la vallée d'Artigue-Telline et le port de la Picade. — Le projet contraire eut la préférence. M. de Vendôme estima, ron sans raison, que M. de Rozel n'avait pas assez de troupes ponr occuper la vallée d'Aran qui pouvait mettre 2000 hommes sous les armes, et dans laquelle menaçaient d'entrer à chaque instant les colonnes volantes de Stahrenberg. — *(Ex nostris A*, DDD. 229.)

3. Le régiment de Poyanne, levé en 1633, à l'armée de Guyenne, réformé la même année, fut de nouveau levé le 3 septembre 1702 par le marquis de Poyanne, et licencié en 1714. Il y eut 3 régiments du nom de La Fare. — Celui dont il est question s'appelait La Fare Coustelle, levé en 1702 par le comte de ce nom, licencié en 1714. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. VIII).

4. Arpajon (Louis marquis d'), chevalier de Malte, mousquetaire en 1689, colonel du

Digitized by Google

maréchal de camp, officier général très actif, entreprenant, et d'une rare énergie. Dès son arrivée à Girone, mis à la tête d'un camp volant, il avait reçu de M. de Noailles la mission de pénétrer dans le cœur des montagnes et de poursuivre à outrance les Miquelets, dont le nombre grossissait tous les jours. Sur l'ordre de M. de Vendôme, M. d'Arpajon se rapprocha des frontières pour prêter main forte aux troupes qui devaient assiéger Vénasque. Le 15 mai, Vendôme écrivait à Voysin que la prise de cette place était d'une importance capitale. Elle servait de refuge et de quartier général aux Miquelets, qu'on ne pouvait tenir en échec qu'en détachant dix escadrons et cinq bataillons des meilleurs de l'armée d'Aragon.

Le ministre ne paraissait pas, dans sa réponse du 29 mai suivant, entrer dans les vues du maréchal. Les sièges même les moins importants, alléguait-il, nécessitent de grandes dépenses. Ne pourrait-on pas recourir aux moyens diplomatiques, gagner le gouverneur à la cause de Philippe V, etc. ? Vendôme persistait de plus belle, et M. de Noailles renchérissait sur son chef, déclarant que cette expédition était indispensable à la sécurité de l'armée.

Le 25 juin, le marquis de Rozel annonce au ministre qu'il organise à Bayonne tous les corps choisis pour le siége de Vénasque.

Au commencement de juillet, le comte de Boissière visite les frontières ; il établit à la descente des principaux ports plusieurs compagnies du régiment de cavalerie de Mallan, avec ordre d'intercepter toutes les marchandises et les denrées apportées de France. Les abus et les fraudes ne cessaient pas. Si ces mesures avaient été prises plutôt, mandait-il à M. Le Gendre, les vallées d'Aran et de Vénasque menacées de la famine seraient déjà soumises[1].

régiment d'infanterie de Chartres en 1695, brigadier en 1703 sous le maréchal de Villars, armée du Rhin, commande en Espagne en 1711 un camp volant, prend Arrens, Vénasque, Castelléon, etc. — Est fait par Philippe V chevalier de la Toison d'or. — Lieutenant général le 8 mars 1718, et gouverneur du Berry. — Ses terres furent érigées en marquisat, en octobre 1720. — Il mourut le 21 août 1736. — (Pinard, *Chronologie militaire.*)

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2, 329.

Digitized by Google

On lisait en outre, dans un mémoire qu'il avait rédigé pour l'intendant, daté de Saint-Gaudens le 9 juillet :

« Pour garder efficacement nos frontières, quatre ba-
» taillons et un régiment de dragons ne sont pas de trop.
» Le projet d'amener du canon sous les murs de Vénas-
« que par la montagne semble présenter des difficultés
» invincibles. Vouloir soumettre et contenir la vallée
» d'Aran avec les milices constitue la plus dangereuse
» illusion. Les Aranais et les Miquelets en auraient faci-
» lement raison et les délogeraient en quelques jours de
» toutes les positions.

« On a bien ouvert des négociations secrètes avec le
» gouverneur de Vénasque, dans le but d'obtenir sa sou-
» mission à Philippe V, et la reddition de la place. Les
» pourparlers prenaient une tournure favorable, et l'on
» espérait gagner la partie; mais, au plus fort de l'intrigue,
» est arrivé tout à coup un lieutenant-colonel allemand,
» avec des ordres de l'archiduc. Il a fait échouer toute
» tentative d'accommodement. Encore une fois, le pays
» ennemi doit être pris par la faim. Quand ils ne mange-
» ront plus le pain que nous leur fournissons, les Aranais
» hostiles à Philippe V le reconnaîtront avec transport
» pour leur roi légitime[1]. »

Le 3 juillet, tandis que M. d'Arpajon se bat contre les Miquelets dans les vallées inférieures de l'Aragon, M. de Rozel rejoint M. Le Gendre à Saint-Gaudens, passe la revue d'une partie des troupes qui doivent se réunir sous Vénasque aux soldats de Philippe V. Outre le régiment de Poyanne et le 2e bataillon de La Fare, cinq cents hommes des milices du Béarn et deux cents du pays de Labourd, on y trouve le régiment de dragons du vieux Languedoc[2].

Les 9 et 17 août, MM. de Vendôme et de Noailles renouvellent de pressantes instructions à M. Le Gendre :

1. Archives nationales, G 7, 398.

2. Languedoc, régiment de dragons à 4 escadrons, créé en 1676 sous Louis XIV, confirmé en 1684 sous le nom de la province. Le chevalier de Granges, 1er mestre de camp. (Lemeau de la Jaisse.)

Digitized by Google

ils attendent avec impatience l'ouverture de la tranchée devant Vénasque; ils recommandent la plus grande célérité dans l'envoi des vivres et farines à Bagnères-de-Luchon pour l'approvisionnement des troupes qui viendront de France[1].

Le 18 août, le marquis d'Arpajon se signale par un fait d'armes important. Il prend le château d'Arrens en Aragon. Le commandant de place Chober, maréchal de camp de l'archiduc, et la garnison se rendent à discrétion. Chober, adversaire très redoutable, est envoyé dans la citadelle de Pampelune[2].

Le marquis de Rozel, officiellement confirmé le 15 août dans le commandement du siège de Vénasque, ajoute aux troupes énumérées plus haut le bataillon des fusiliers de Pau, le bataillon des arquebusiers de Belair : l'armée royale d'Espagne met à sa disposition trois cents artilleurs, quatre pièces de canon, cinquante cavaliers, six cents hommes d'infanterie qui se joindront à la colonne volante du marquis d'Arpajon.

M. de Boissière écrit de Saint-Gaudens au ministre, le 20 août : » Rien ne passe, la frontière est fermée, tous les postes font leur devoir[3].

Le duc de Vendôme avait été frappé des qualités stratégiques du marquis d'Arpajon, qui menait la campagne d'une façon rapide et savante. Au moment où M. de Rozel s'apprêtait à commencer les opérations dont il avait la charge, un ordre de M. de Vendôme nommait M. d'Arpajon commandant en chef du siège de Vénasque. M. de Noailles fit part de cette brusque décision au ministre Voysin par une lettre datée de Lérida le 23 août : « M. d'Ar-
» pajon, dit-il, est très actif et très capable; d'ailleurs,
» il est en train de conquêtes, il partira de Lérida dans
» six jours avec trois mille hommes[4]. »

1. Archives nationales, G 7. 398.
2. Archives du Ministère de la guerre, R 2. 329.
3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
4. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

C'était en quelque sorte une disgrâce pour M. de Rozel : il la supporta très noblement, sans rien faire paraitre; il conservait du reste, en sa qualité de lieutenant-général, le commandement supérieur des troupes campées sur le territoire de France. Il établit son quartier général à Bagnères-de-Luchon pour se mettre en communication directe avec la vallée de Vénasque, et pour envoyer au marquis d'Arpajon des approvisionnements, des munitions et des troupes de secours si la longueur du siège le rendait nécessaire. En même temps, il devait se garder contre les Miquelets de l'archiduc dont les bataillons se montraient dans la vallée de Paillas, entraient dans la vallée d'Aran, et se groupaient autour du château de Castelléon. En attendant que les magasins et les dépôts de Luchon se trouvassent en état de suffire à l'entretien de forces plus considérables, M. de Rozel n'avait autour de lui que deux bataillons de milices et quatre compagnies du régiment de cavalerie de Mallan.

« Il est grand temps de prendre enfin Vénasque, écrit » M. Le Gendre à Voysin, le 25 août. Les contrebandiers » font passer la nuit beaucoup de bétail par les ports de la » vallée d'Aure et du Couserans. » De son côté, Vendôme annonçant à l'intendant le départ du marquis d'Arpajon de Lérida, finit sa lettre en ces termes : « Avec un homme » tel que vous, rien ne manquera au marquis d'Arpa- » jon. »

Celui-ci quitta Lérida le 29 août, avec sa colonne volante forte de trois à quatre mille hommes et de quatre cents chevaux. L'état des troupes franco-espagnoles, au témoignage de M. de la Nivernière, commissaire ordonnateur, inspirait une véritable compassion. « Les vivres sont très » rares et fort chers. Les bataillons se trouvent extrême- » ment réduits par la quantité de malades que les marches » forcées ont exténués. Il y a des compagnies entières » presque nues, ou revêtues d'uniformes en lambeaux. » L'expédition de Vénasque, à travers des montagnes » très élevées, par des chemins à peine tracés sur les

Digitized by Google

» rochers, accroitra singulièrement cette misère et cette
» pénurie. M. Le Gendre est supplié d'envoyer, au plus
» tôt, au camp de Vénasque, dès l'arrivée de M. d'Arpajon,
» deux ou trois mille paires de souliers, des manteaux,
» des vêtements, et surtout des farines[1].

M. d'Arpajon passant par les montagnes de Soupéra, dût traverser des gorges resserrées et gravir des pentes très ardues. Il arriva le 10 septembre devant Vénasque sans avoir été sérieusement inquiété. Le comte de Taff, colonel au service de l'archiduc, chargé par Stahrenberg de couvrir les approches de Vénasque et de disputer le terrain, n'avait envoyé que des Miquelets qui n'engageaient point de combats en règle. Les convois de vivres et de munitions étaient intacts. On les avait réduits, d'ailleurs, à la quantité strictement nécessaire pour les jours de marche, sur l'assurance qu'on trouverait de nombreux secours en tout genre expédiés de France. Dès son installation devant la ville de Vénasque à peine défendue, toute la résistance étant concentrée au château, M. d'Arpajon écrivit à Le Gendre :

« Mon arrivée ici me parait encore incompréhensible ;
» j'ai cinq mille hommes des deux pays. Mes malheureux
» soldats sont nu-pieds et meurent de faim. Envoyez-
» moi de la farine, des souliers, tout ce que vous pourrez
» rassembler de vivres et de secours[2]. »

M. de Rozel n'avait point perdu de temps. Par ses soins, des postes installée sur les crêtes des ports de Vénasque, de la Glère, de la Picade garantissaient la sécurité des communications. Aux deux hospices de Luchon et de Vénasque des baraquements étaient construits pour abriter les troupes et recevoir les approvisionnements apportés à dos de mulet. On avait fait passer de Luchon au port de Vénasque, sur des traineaux à bras, deux pièces de canon de douze démontées, au prix

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : Lettre écrite, le 27 août de Lérida, a Voysin, R 2. 329.

2. Archives nationales, G 7. 398.

Digitized by Google

de fatigues infinies et sous la protection de trois compagnies de milices. Remises sur leurs affûts au camp de M. d'Arpajon, ces pièces s'ajoutaient à deux canons de quatre de l'artillerie royale espagnole. M. de Rozel se rendit en personne, le 12 septembre, au camp de Vénasque, inspecta les quartiers, et revint à Luchon, où le chevalier de Tessé arriva le 14 septembre, avec un bataillon de cinq cents hommes.

« M. d'Arpajon conduit bien le siège de Vénasque, écrit » M. de Rozel à Voysin, le 15 septembre. Son audace a » surpris le comte de Taff, qui n'a point essayé de défendre » les abords de la place. On dit que ce dernier rassemble les » Miquelets d'Aran et Paillas, et qu'il attend des renforts » de l'armée de Stahrenberg pour venir attaquer d'Arpa- » jon. Mais je fais garder les ports avec assez de forces » pour ôter l'envie au comte de Taff de tenter la moindre » surprise[1]. »

Comme on le verra bientôt, la confiance de M. de Rozel fut mise à la plus rude épreuve. Tandis qu'il s'abandonnait à des illusions d'autant plus dangereuses qu'il n'avait pas su se renseigner sur les mouvements du comte de Taff, celui-ci, très éclairé sur la situation de M. de Rozel à Luchon, sur l'infériorité numérique des troupes françaises, et sur la négligence avec laquelle certains postes étaient gardés, attendait d'heure en heure une occasion favorable, soit pour prendre à revers le camp de Vénasque, soit pour tenter sur Bagnères-de-Luchon la surprise que M. de Rozel avait déclarée impossible.

M. de Rives, major général de l'infanterie, envoyait au ministre Voysin le journal du siège de Vénasque: « M. d'Arpajon, disait-il dans sa lettre du 14 septembre, » montre les qualités d'un capitaine consommé. Sa mar- » che à travers les défilés et les montagnes a été enten- » due avec une prudence, un ordre, une précision admi- » rables. La tranchée a été ouverte le 11 septembre. Nous

1. Archives du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

» tirons sans cesse : le château riposte de même. Il a » deux cents hommes de garnison, et pour commandant » un officier très résolu qui se défendra jusqu'à la dernière » extrémité. Comme il met des abattis de bois en avant » des brèches pour masquer les ouvertures, nous allons » employer les boulets rouges afin d'allumer des incen- » dies, puis nous donnerons l'assaut[1]. »

Ce même jour, M. d'Arpajon dépêchait un messager à M. de Rozel pour le prémunir contre les tentatives du comte de Taff, qui se remuait beaucoup dans la vallée d'Aran : « Il est urgent de redoubler de précautions et » de renforcer partout vos postes. Les Miquelets inondent » le pays. Ils fusillent les courriers, et, depuis mon » départ de Lérida, douze lettres que j'ai adressées au » duc de Vendôme ont été par ce moyen interceptées[2]. »

Le 14 septembre à la pointe du jour, le chevalier de Tessé surprenait une centaine de Miquelets au port de la Picade, les mettait en fuite et campait sur les crêtes qui s'étendent depuis les rochers de l'Escalette jusqu'au port de Vénasque. Il disposait d'un bataillon d'infanterie régulière et du bataillon des arquebusiers de montagne de Belair. Seulement, il manquait de vivres. Il envoya des messagers à MM. d'Arpajon et de Rozel pour obtenir des instructions.

M. de Rozel, ce même jour, et sans se douter des catastrophes prochaines, mandait au ministre Voysin que la situation était excellente. M. d'Arpajon, disait-il, poussait avec ardeur le siège de Vénasque; il épuisait rapidement sa provision de boulets; la brèche permettrait l'assaut dans deux ou trois jours. Les approvisionnements se faisaient avec régularité. M. Le Gendre fournissait sans relâche farines, souliers, munitions. Toute la frontière était à l'abri d'un coup de main. M. de Tessé protégeait en force les communications, etc[3].

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
3. Archives du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

M. de Rozel, officier général d'un grand courage personnel et d'une incontestable capacité militaire, était sincèrement de bonne foi lorsqu'il dépeignait la situation au ministre sous des couleurs aussi favorables. Lui aurait-on objecté le petit nombre des troupes cantonnées à Luchon, il pouvait répondre pour sa décharge, que le manque de subsistances, cet empêchement terrible et permanent, ne l'autorisait pas à grossir le nombre de ses soldats au point de les condamner à la famine. Toutefois, comme on le lui fit observer plus tard, il aurait pu demander un millier d'hommes de plus aux dépôts de Saint-Gaudens et Montrejeau, pendant la durée du siège de Vénasque. Cette augmentation de forces, connue du comte de Taff, eût peut-être changé les dispositions de l'ennemi. En tout cas, elle aurait permis un effort plus énergique, une résistance plus longue, et la majeure partie des malheurs dont le récit va suivre aurait été conjurée.

Le comte de Taff avait reçu de Stahrenberg trois cents cavaliers et douze cents hommes de vieilles troupes. A ce solide noyau se joignaient quatre bataillons de Miquelets. Il vint rapidement du pont de Suert à Salardu, puis à Vielle. Ses espions coururent nuit et jour sur les montagnes qui séparent les deux vallées de Luchon et d'Aran. Ses émissaires se répandirent dans les villages, exhortant les habitants à prendre les armes. Ils marcheraient à coup sûr, leur disait-on, puisqu'ils seraient appuyés par un corps d'armée. L'heure était propice pour faire une incursion fructueuse sur le territoire de France. Cet appel ne resta pas sans réponse. Six ou sept cents volontaires aranais, partisans de l'archiduc, se laissèrent gagner et vinrent renforcer la colonne des Impériaux campée entre Vielle et Castelléon.

Le comte de Taff était un capitaine vieilli dans l'expérience de la guerre, très perspicace, ne laissant aucune combinaison au hasard, mettant une sage lenteur à former un plan, et la plus grande promptitude à l'exé-

Digitized by Google

cuter. Il méditait de surprendre M. d'Arpajon par le port de la Picade. S'il dégageait Vénasque et culbutait le corps assiégeant, la retraite des Franco-Espagnols pouvait se changer en désastre. Mais il fallait déloger M. de Tessé, fortement établi sur le col de la Picade, et de plus, en admettant qu'on parvint à lui passer sur le corps, on courait le risque d'être pris entre MM. d'Arpajon et de Rozel. M. de Taff ne s'arrêta plus au dessein de secourir Vénasque, et ne s'attachant qu'à la conservation de Castelléon, il conçut le projet hardi de porter brusquement la guerre en France et de ruiner tous les établissements faits à Bagnères-de-Luchon en vue des deux sièges de Vénasque et de Castelléon. S'il réussissait, M. d'Arpajon, sans vivres et sans munitions, serait obligé de battre en retraite à l'exemple de M. d'Estaing, ou de soutenir, dans des conditions inégales, une lutte qui se terminerait par un succès éclatant pour les Impériaux. La réalisation de ce plan fut immédiate.

Dans la nuit du 15 au 16 septembre, le comte de Taff dirigea le gros de ses troupes et sa cavalerie sur le Portillon et fit prendre aux volontaires d'Aran et Miquelets des sentiers qui venaient aboutir sur le versant français aux villages de Saint-Mamet, Montauban, etc. Une compagnie de milices qui gardait le Portillon fut enlevée rapidement et mise hors d'état de donner l'alarme. La colonne descendit dans le val de Burbe; au soleil levant, elle surprenait le village de Saint-Mamet, occupé par deux compagnies de milices. Celles-ci n'eurent pas le temps de se défendre, perdirent leurs officiers, plusieurs hommes, et se dispersèrent. Le comte de Taff se porta vivement alors sur Bagnères-de-Luchon, en donnant à ses soldats l'ordre de tuer, piller, incendier, ce qui ne fut que trop cruellement exécuté. Les Aranais et Miquelets envahissaient à leur tour les villages, et, pour la première fois depuis le début de la guerre, un corps d'armée ennemi foulait la terre française.

On se représente aisément l'épouvante dont furent

Digitized by Google

saisis à leur réveil les infortunés habitants de Luchon, quand ils virent leurs champs inondés d'une foule de soldats étrangers, courant au pillage et proférant des menaces de mort. Des cavaliers d'un aspect farouche, recouverts de longs manteaux sous lesquels reluisait l'acier des cuirasses, galopaient en tous sens dans la plaine, poursuivant les fuyards en brandissant leurs grandes épées [1]. Le tocsin des villages saccagés se mêlait au bruit de la mousqueterie, aux clameurs confuses qui montaient de cette vallée, naguère si paisible, et changée tout à coup en un lieu de désolation et de carnage!

Tandis que MM. de Rozel et de Boissière à peine vêtus montaient précipitamment à cheval, ralliaient autour d'eux les compagnies de cavalerie de Mallan, et chargeaient les ennemis avec le plus grand courage, les habitants éperdus fuyaient sur les routes d'Oueil et de Larboust, pour se soustraire au massacre, ou se réfugiaient dans les forêts voisines. Cachés dans ces retraites, ils assistaient de loin au pillage, à l'incendie de leurs maisons et à la mort misérable de ceux de leurs concitoyens qui tentaient de résister, ou qui n'avaient pas eu le temps de trouver un asile.

A leur tour, spectateurs impuissants des ravages commis par les troupes du comte de Taff, MM. de Rozel et de Boissière durent battre en retraite et se replier sur la route de Cierp, laissant le champ libre aux envahisseurs. Luchon fut pillé de fond en comble et réduit en cendres. L'un des habitants les plus maltraités, le sieur Baylac, premier consul, perdit tout son avoir, environ 15,000 livres, et, comme nous le verrons plus loin [2], le total des domma-

1. L'armée des Impériaux comptait beaucoup de soldats de nationalités diverses enrôlés pour le service de l'archiduc. L'empereur n'avait envoyé à son frère, de 1709 à 1711, que 2000 Allemands. L'Angleterre, qui fournissait les plus gros contingents aux alliés, avait à sa solde 56,000 hommes. Les Irlandais figuraient en majorité dans la cavalerie. Les dragons qui envahirent Luchon étaient vraisemblablement des cavaliers de ce pays qui avaient à peu près conservé le costume du temps de Charles II, les pourpoints de buffle avec cuirasse, les grandes bottes, les manteaux longs, les chapeaux de feutre à larges bords ou les casques de fer noirci. — *(Ex nostris A*, DDD. 98.)

2. Archives nationales, R. 398 : Lettre de M. Legendre du 21 septembre à Desmarets.

Digitized by Google

ges dépassa 300,000 livres! Saint-Mamet, Montauban, Juzet, Moustajon devinrent la proie des flammes. Les Miquelets mirent le feu aux magasins de vivres et dépôts de farines. Après avoir exécuté sa terrible consigne, la colonne du comte de Taff, chargée de dépouilles, reprit le chemin de la vallée d'Aran, chassant devant elle des troupeaux de bœufs et de vaches, la principale fortune des pays dévastés, et genre de butin fort précieux pour le ravitaillement des troupes de Stahrenberg.

Nous ne saurions faire un plus fidèle et plus exact récit de cette catastrophe, qu'en insérant ici le texte des deux lettres officielles écrites, l'une au ministre Voysin par le marquis de Rozel, l'autre au Contrôleur général Desmarets par M. Le Gendre. Elles sont toutes les deux datées de Montrejeau. M. de Rozel s'était rendu dans cette ville à franc étrier, le 16 septembre, après avoir laissé la cavalerie et les milices solidement établies dans un poste avantageux, sous le commandement du comte de Boissière. Une partie de ces troupes rejoignit M. de Rozel le lendemain à Montrejeau. Voici la lettre de M. de Rozel :

« Montrejeau, 16 septembre, 6 h. du soir.

» Mgr,

» Le corps du comte de Taff, chassé par le marquis » d'Arpajon de Vénasque, s'estoit retiré, comme j'ay eu » l'honneur de vous le mander, au pont de Suert, d'où il » a passé dans la vallée d'Aran, et il est descendu ce » matin dans la vallée de Luchon.

» Il m'a paru de deux gros bataillons avec des Miquelets et volontaires sur la montagne, et trois cents chevaux de dragons dans la plaine.

» Ils ont attaqué dans les premiers villages deux » compagnies de milices, dont celle de Saint-Béat a le » plus souffert. J'ay sorty avec la compagnie de Blaisel » et une compagnie de milice à la tête du village de » Baignères. Les enemys ont marché en force à moy et » j'ay esté obligé de passer dans le village pour me » retirer.

Digitized by Google

» La cavalerie des enemys m'a suivy dans un chemin » creux où ils n'avoyent pas plus de front que moy. J'ay » pris ce temps là pour les fayre charger avec tant de » courage par le sieur de Blaisel, qu'on les a poussés » jusques dans Baignères où leur infanterie estoit déjà » arrivée.

» Cette charge audacieuse m'a donné le loisir de pas- » ser la rivière pour me joindre aux compaignies d'Orsen- » val et de Beauregard, toutes trois du régiment de » Mallan, quy ont sy souvent chargé que nous leur avons » longtemps disputé le terrain, et les avons empeschés » de pénétrer plus loin dans la vallée, ayant heureuse- » ment trouvé un poste pour faire ferme.

» Ils ont bruslé Baignières et deux autres villages. Le » sieur de Blaisel a perdu huit chevaux de sa compagnie » et quelques hommes. Les deux autres ont beaucoup » moins perdu.

» Cela ne seroit pas arrivé si le chevalier de Tessé » avoit occupé le haut du port avec trois cents hommes, » comme je le lui avois ordonné, et comme vous verrez » par sa lettre, que j'ay receue la nuit et dans laquelle » il m'en apprend la raison[1].

» J'ay envoyé deux messagers au marquis d'Arpajon » pour luy donner avis que je vays chercher une autre » communication quy nous sera plus aisée, mays moins » à portée de notre besogne dont il faudra changer les » dispositions.

» J'en ay conféré, en passant à Montrejeau, avec M. » Le Gendre, à quy je laisse toutes les milices de son » département quy s'assemblent actuellement pour garder » le pays. Je prends seulement les quatre compaignies de » cavalerie et les deux cents hommes d'infanterie réglée » quy doivent arriver demain, avec deux cents hom-

1. Le 15 septembre, à 9 heures du matin, M. de Tessé avait écrit à M. de Rozel, que n'ayant plus de pain depuis deux jours, il attendrait des instructions jusqu'à une heure au port de Vénasque. Cette heure passée, il se verrait forcé de rejoindre M. d'Arpajon au camp de Vénasque. (Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

» mes des milices de Campan quy doivent me joindre
» au port du Plan par où je prétends communiquer[1].

» M. le comte de Boissière, avec un courage infini m'a
» esté d'un grand secours, et je ne saurois trop louer la
» valeur des officiers et des cavaliers de ces trois compai-
» gnies que j'ay fait manœuvrer comme sy j'estoys encore
» colonel, sans fayre attention à la rançon d'un lieute-
» nant-général.

» Je suys avec mon attachement ordinayre et tout le
» respect possible, Mgr, votre très humble et très
» obéissant serviteur : Le marquis de Rozel[2]. »

Il n'est pas difficile de comprendre que M. de Rozel, préoccupé de sa responsabilité personnelle très engagée, veut atténuer la gravité des malheurs dont il doit faire le récit officiel. Il cherche des excuses; il croit en trouver dans la conduite du chevalier de Tessé, qu'il blâme d'avoir quitté le port de Vénasque, après midi, le 15 septembre. Mais, en supposant que le chevalier fût resté plus longtemps dans le poste d'où la faim le chassait, comment aurait-il pu de ce point surveiller le Portillon éloigné de plus de trois lieues? Il en coûte à M. de Rozel de reconnaitre qu'il s'était gardé d'une façon incomplète, qu'il avait négligé de se faire avertir par ses espions des mouvements du comte de Taff. Loin de se résigner aux reproches de son chef, le chevalier de Tessé, comme nous le verrons plus tard, donnera d'excellentes raisons pour se justifier, et pour se décharger de toute responsabilité dans le désastre de Luchon.

La lettre de M. Le Gendre au Contrôleur général, écrite le même jour, expose les événements avec plus de détails. Il les tient évidemment de M. de Rozel lui-même et des officiers qui l'accompagnent. Il ne dissimule point l'importance des pertes subies. Il les évalue en bon

1. Dans le trouble de la première heure, M. de Rozel croyait que le comte de Taff allait occuper les ports de la Picade et de Vénasque, ce qui aurait eu lieu peut-être si Vénasque n'avait pas été pris le 16 septembre, le même jour du coup de main sur Luchon.

2. Archives du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

administrateur, empressé d'y porter remède et de rassurer de malheureuses populations condamnées à la misère. Il ne relève aucune faute commise; il n'incrimine personne; il attend de nouvelles informations pour juger les faits. Loin de rien insinuer de fâcheux sur le compte du marquis de Rozel, il loue son courage, mais il fait surtout un grand éloge du comte de Boissière. La comparaison des deux récits ne manque pas d'intérêt :

« De Montrejeau, le 16 septembre.

» A Monsieur le Contrôleur général.

» Mgr,

» Les ennemis, instruits du peu de troupes qu'avoit » M. le marquis de Rozel à Bagnères-de-Luchon, résolurent d'enlever ce quartier, et pour cela, détachèrent » le comte de Taff, colonel irlandais dans les troupes de » l'archiduc, avec douze ou quinze cents hommes de » troupes réglées, des Miquelets et trois cents chevaux, » pour venir tomber sur Bagnères pendant la nuit; mais » heureusement, il s'égara dans les montagnes, en sorte » qu'il n'arriva à la veue de Bagnères qu'à la pointe du » jour le 16.

» Il força d'abord deux compagnies de milices qui gardaient le village de Saint-Mamet par où il fallait passer, et qui furent taillées en pièces, et les deux lieutenants tués.

» Comme ces troupes étoient venues par des chemins » qui paraissoient inaccessibles, M. de Rozel ne fut instruit de leur marche que par le bruit de la mousqueterie. Il n'eut que le temps de s'habiller et de monter à » cheval, de même que M. le comte de Boissière qui » estoyt avec luy. Il marcha d'abord à la teste de la ville » avec une compagnie de cavalerie et les milices qu'il » put rassembler, mais comme la partie n'estoyt pas égale, » il prit le party d'aller joindre les deux autres compagnies de cavalerie de l'autre costé de la ville[1], pour se

1. M. de Rozel, dans sa lettre, dit que les deux compagnies de cavalerie étaient de l'autre côté du pont. D'après la configuration du terrain et ce que semble faire comprendre

Digitized by Google

» poster dans un chemin creux et avantageux où il pou-
» voit plus facilement disputer le terrain.

« Quoy qu'il feut poursuivi l'épée dans les reins, il fit
» faire volte-face à la cavalerie d'abord qu'il en trouva le
» moment favorable; cette bonne contenance ayant obligé
» les ennemys à s'arrêter, il profita de cette occasion
» pour les charger avec tant de valeur qu'il les obligea
» de se retirer dans Bagnères où ils eurent bien leur
» revanche, ayant pillé cette pauvre ville qu'ils ont mise
» en cendres après avoir massacré tout ce qu'ils ont
» trouvé sur leur chemin. Ils en ont usé de même dans
» six villages du voisinage[1], et se sont ensuite retirés en
» amenant avec eux un grand nombre de bestiaux qui
» avoient coutume de paitre sur ces montagnes.

» La désolation de ce pauvre pays est inexprimable.

» M. le comte de Boissière a fait des merveilles dans
» cette occasion, ayant toujours chargé à la tête de la
» cavalerie. Tous les officiers s'y sont fort distingués.
» Sans la bonne conduite de M. de Rozel, les ennemis
» auroient pénétré beaucoup plus avant dans le pays.

» M. le comte de Boissière a perdu dans cette occasion
» tout son équipage qui étoit fort considérable, de même
» que tous les officiers et cavaliers leurs manteaux, estant
» montés à cheval avec tant de précipitation qu'ils n'ont
» pas eu le temps de les prendre.

» Il n'y a eu qu'un trompette de tué et un palefrenier
» de M. le comte de Boissière[2]. Les ennnemis en ont perdu
» beaucoup davantage. C'est un miracle que je ne me
» sois point trouvé à Bagnères, où il m'en auroit coûté
» fort cher ayant avec moi tout mon équipage et ma vais-
» selle d'argent; mais, comme j'avois prévu l'orage[3], je

l'intendant, nous sommes autorisé à penser qu'il s'agissait du pont sur la rivière de l'One, et que les compagnies précitées avaient leur quartier à Barcugnas.

1. M. de Rozel ne parle que de deux villages brûlés. Nous croyons que le véritable nombre est de quatre déjà cités : Saint-Mamet, Montauban, Moustajon et Juzet.

2. M. de Rozel laisse entrevoir que les pertes ont été beaucoup plus fortes. On ne dut les connaître que le lendemain de la surprise.

3. Cette phrase prouve que M. Le Gendre trouvait la situation de M. de Rozel très critique, et qu'il se méfiait à bon escient de ce qu'il appelle une *triste aventure*.

Digitized by Google

» m'étois retiré à Montrejeau où M. de Rozel est venu me
» joindre avec des troupes en bon ordre. Il part demain
» pour aller chercher à établir une autre communication
» avec le marquis d'Arpajon, par le port du Plan où je
» fais avancer les convois dont il peut avoir besoin.

» Cette aventure, qui est bien triste pour les bruslés,
» n'empeschera pas de prendre Vénasque et Castelléon,
» s'ils ne sont pas secourus.

» Sur l'avis que j'ay eu que les ennemis vouloient faire
» une pareille manœuvre du costé de Saint-Béat, j'ay prié
» M. Bardon, cy-devant commandant au fort Saint-
» Georges de Mantoue, officier de mérite, d'y aller avec
» toutes les milices du pays. J'en fais de même dans tous
» les lieux de passage, mais il est très difficile de faire de
» bonne besogne avec d'aussi mauvaises troupes.

» Je suys, Mgr, avec le plus profond respect, votre
» humble et très obéissant serviteur : Le Gendre.

» 17 septembre.

» J'ouvre ma lettre pour vous annoncer la prise de
» Vénasque. J'envoie un courrier à M. Voysin[1]. »

En effet, tandis que le comte de Taff exécutait avec tant de promptitude son audacieuse entreprise dans la vallée de Luchon, le gouverneur du château de Vénasque, Don Manuel de Sola, justement effrayé de la brèche qui s'agrandissait tous les jours et redoutant un assaut meurtrier, se rendait à discrétion. Seize officiers et deux cents soldats étaient prisonniers de guerre. En considération de leur belle défense, on laissait aux officiers leurs épées et leur équipage. Les Allemands, compris dans l'effectif de la garnison au nombre de soixante, partaient pour la France ; on internait à Jaca les Espagnols du parti de de l'Archiduc.

Le siège nous avait coûté vingt soldats tués ou blessés. M. d'Arpajon, en adressant son rapport officiel, le 18 septembre, à Voysin, dit que tout le monde a fait brave-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 239-2.

Digitized by Google

ment son devoir. Entr'autres officiers qui se sont particulièrement distingués, il cite en première ligne M. de Rives, major général. On travaille à fermer les brèches ; M. de Cazalède est nommé gouverneur du château-fort, avec une garnison suffisante pour la sûreté de la place [1].

Le même jour, M. Le Gendre écrit également à Voysin, et confirme la nouvelle de la reddition de Vénasque apportée par le chevalier de Soldeville.

« Je m'en vais joindre le marquis de Rozel, qui s'avança » hier du côté du port du Plan, afin de nous aboucher » avec le marquis d'Arpajon pour le siège de Castelléon, » dont le succès sera aussi heureux.

» Tous les officiers disent des merveilles du marquis » d'Arpajon.

» Il est bien à souhaiter qu'on puisse trouver le moyen » d'indemniser ces pauvres malheureux habitants de » Bagnères-de-Luchon et des environs. J'eus l'honneur » de vous mander hier le détail de cette aventure. Comme » ma lettre n'étoit point partie, j'en charge mon courrier [2].

Le courrier de M. Le Gendre arriva le 22 septembre à Versailles. Nous lisons dans le journal de Dangeau :

« Il arriva, mardi 22 septembre, un courrier d'Espagne, » qui nous apprit la prise de Vénasque par M. d'Arpa- » jon, maréchal de camp. Ce château, qu'on croyait si » difficile à prendre, n'a duré que trois jours parce qu'on » avait trouvé le moyen d'y porter à bras deux pièces de » seize. Nous l'avions assiégé, il y a trois ans, et nous » avions demeuré quarante-cinq jours devant. Il fallut » lever le siège parce que nous n'avions pas de canon [3].

Le 22 février 1711, à la première nouvelle du siège de Vénasque, Dangeau disait : « Venasque est un des meil- » leurs chateaux de l'Europe, et a toujours passé pour » imprenable [4]. »

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
2. Archives nationales G. 7. 398, et Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 329.
3. Journal de Dangeau, t. XIII, p. 483.
4. Journal de Dangeau, t. XIII, p. 349.

Digitized by Google

Le 21 septembre, M. Le Gendre assure au Contrôleur général que les pertes causées par l'incendie de Luchon s'élèvent à plus de trois cent mille livres. « Le pays est » ruiné ; je donne tous les secours en mon pouvoir, et je » me réserve de proposer au roi des moyens de soulager » tant d'infortunes. Mais je suis si accablé d'affaires, » ayant tout le pays sur les bras, que je n'ai pas le temps » de me reconnaître[1]. »

A la même date, M. de Rozel écrit d'Arreau à Voysin, qu'il est monté jusqu'au port du Plan avec quelques compagnies de milices. Il a été fort heureux d'apprendre la prise de Vénasque, événement qui va le dispenser de donner de nouveaux ordres pour le changement des communications. Il va dîner avec le marquis d'Arpajon et le féliciter de son succès. Ils combineront ensemble les moyens d'entrer dans la vallée d'Aran et de mettre le siège devant Castelléon. M. d'Arpajon exécutera son mouvement par le port de la Picade, tandis que M. de Rozel entrera par le Pont du Roi et se rendra maître de la vallée. On s'empressera de se saisir d'un certain nombre d'ôtages, qui répondront de tous les dégats commis à Luchon par les volontaires aranais. Le siège de Castelléon sera poussé à outrance. On fera jouer la mine, et l'on ne perdra que peu de monde. M. d'Arpajon a reçu des secours en vêtements, et douze cents paires de souliers attendues avec impatience[2].

Voici les nouvelles que donne, de son côté, M. Le Gendre à Voysin, adressées de Montrejeau le 22 septembre :

« Il a envoyé deux cents sacs de farine à M. d'Ar- » pajon par le port du Plan. L'incendie de Bagnères a » consumé trois cent soixante sacs, mais à Saint-Béat il » existe un dépôt de huit cents sacs qui vont être fort » utiles pour l'expédition dans la vallée d'Aran. Le comte » de Taff, campé devant Vielle, cherche à surprendre » Saint-Béat. Les cavaliers et les Miquelets se montrent

1. Archives nationales, G 7, 398.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

» sur la montagne, mais M. Bardon déploie autant de
» vigilance que d'activité; la frontière ne sera pas violée
» par l'ennemi, qui n'oserait d'ailleurs s'engager sous le
» canon du château de Saint-Béat.

» Dans le sac de Bagnères-de-Luchon, les Miquelets
» ont pris chez le malheureux Baylac, premier consul,
» pillé de fond en comble, une somme de mille livres qu'il
» avait en garde pour la solde des troupes. Il seroit bien
» dur de lui réclamer cet argent, attendu qu'il a perdu plus
» de quinze mille livres et que sa maison a été brûlée.
» Il est digne de compassion et mérite la bienveillante
» charité du Contrôleur général.

» MM. de Rozel et de Boissière sont à Vénasque
» avec le marquis d'Arpajon. Celui-ci demande au moins
» six cents hommes des milices du Comminges, pour
» tenir garnison dans la ville et le château de Vénas-
» que, aussi bien que dans la forteresse de Castelléon
» quand elle sera tombée en notre pouvoir. M. le duc de
» Vendôme ne veut pas y laisser des troupes réglées.

» Je viens de luy faire réponse qu'il vaut tout autant
» rendre ces châteaux, parce que les milices de ce pays ne
» valent absolument rien. Elles ne sont ni chaussées, ni
» vêtues, ni même bien armées. Ces soldats sont presque
» tous gens mariés. Ils quitteroient la garnison le lende-
» main du jour qu'ils y seroient rendus, à moins qu'il n'y
» eût des troupes réglées pour les retenir et pour les
» garder.

» Je me vois obligé de faire de grandes avances pour
» les fournitures de vivres et pour le paiement des trou-
» pes sur ma bourse personnelle. Je pars à l'instant même
» pour aller voir M. d'Arpajon à my chemin de Vénasque,
» ne pouvant aller plus loin ny m'absenter longtemps
» dans un pays en proie aux Miquelets.

» Toute la noblesse ne me quitte point, et fait des mer-
» veilles. Ce voyage est bien onéreux pour moy[1] dans les

1. Archives historiques du Ministère de la guerre R 2.329.

Digitized by Google

» temps où nous sommes, mais je n'y regarde point,
» quand il s'agit de plaire au Roy. »

L'émotion causée dans tout le pays de Comminges par le désastre de Bagnères-de-Luchon avait été des plus vives. Les villages des frontières redoutaient avec raison les mêmes malheurs. On s'étonnait que les ennemis n'eussent pas rencontré plus de résistance. L'opinion publique cherchait de quel côté retombaient les responsabilités. Le chevalier de Tessé ne voulut pas rester sous le coup d'imputations imméritées, et, le 23 septembre, il écrivit du camp de Vénasque une longue lettre au secrétaire d'État de la guerre, pour présenter une justification en règle :

« Quand même, dit-il, je serois resté au passage qu'on
» me reproche d'avoir abandonné le 15 septembre, je
» n'aurois été d'aucun secours à M. de Rozel, et je n'au-
» rois pu mettre obstacle à la marche de l'ennemi. Le
» port de la Picade est à plus de trois lieues du point où
» M. de Taff a franchi la frontière. J'avois reçu l'ordre de
» M. d'Arpajon de quitter cette position qui n'étoit plus
» tenable, mes troupes n'ayant plus de vivres. Je n'avois
» point dégarni complètement le poste, puisque malgré
» tant de difficultés j'avois laissé le bataillon des fusiliers
» de Belair en observation. Ce corps n'a connu la sur-
» prise de Luchon qu'après la retraite de M. de Taff dans
» la vallée d'Aran. »

Après être entré dans de minutieux détails sur la manière insuffisante, d'après lui, dont M. de Rozel avait gardé ses positions, il ajoute en terminant sa lettre :

« Ce que j'ay l'honneur de vous marquer icy est la
» vérité, et tout le corps que je commande, même celui
» de M. de Rozel, me rend sûrement là dessus la justice
» que je mérite. M. le marquis d'Arpajon, dans le compte
» qu'il vous aura rendu de ce qui s'est passé dans le
» corps qu'il commande, vous aura dû marquer que per-
» sonne ne sert avec plus de zèle que moy, et n'exécute
» plus régulièrement les ordres.

Digitized by Google

» Ainsy, je me flatte que, dans cette occasion, vous » voudrez bien rendre compte au Roy de ce que j'ay fait » et me laver de l'action que l'on veut faussement m'im- » puter. C'est la grâce que vous demande celui qui a » l'honneur d'estre avec un profond respect, Mgr, etc., etc., » DE TESSÉ, colonel[1]. »

Le marquis d'Arpajon, dans sa correspondance avec Voysin, se borna simplement à l'exposition des faits, laissant au ministre le soin de les apprécier. Il s'abstint de critiquer les dispositions de son chef, le marquis de Rozel, dont il estimait le caractère, le courage et les qualités militaires; mais, au fond, il donnait raison au chevalier de Tessé, très brave officier, qui se recommandait autant par son mérite personnel que par les glorieux services rendus en Espagne par le maréchal de Tessé son père, pendant les premières années de la guerre de succession[2].

M. Voysin se contenta de représenter à M. de Rozel qu'il aurait dû attendre l'arrivée de ses troupes de renfort avant de détacher sur la montagne les cinq cents hommes de M. de Tessé, dont la présence à Bagnères-de-Luchon eût été d'une sérieuse utilité le jour de l'invasion[3].

Il importait de prendre au plus tôt Castelléon, et M. le duc de Vendôme renouvelait à cet égard les ordres les plus pressants. M. d'Arpajon fit habilement répandre le bruit qu'en vertu d'instructions nouvelles il devait revenir à Lérida. Sur la foi de ce renseignement, le comte de Taff passa le port de Vielle afin d'arrêter la colonne française dans les défilés qui séparent Vénasque du pont de Suert. Il laissa quelques compagnies autour de Castelléon. Le château-fort renfermait cent quatre-vingts hommes de très bonnes troupes, commandés par Don J. Pansa, gouverneur, et seize officiers. Neuf pièces de divers calibres étaient en batterie sur les remparts.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre. R. 2. 329.
2. Archives historiques du Ministère, R. n° 329.
3. M. de Tessé prit une part glorieuse au siège de Cardonne et au siège de Barcelonne sous le maréchal de Berwick.

Digitized by Google

On voudra bien nous permettre d'insérer ici quelques détails sur la situation et l'histoire de cette forteresse, qui tient une place considérable dans les annales de la vallée d'Aran, et dont le nom pompeux se conserve non sans fierté dans le souvenir des habitants.

En avant du village de Las Bordes s'élevait, sur une plate-forme de rochers, le château de Castelléon, dont il ne reste plus le moindre vestige aujourd'hui. La tradition faisait remonter son origine au temps où les Maures construisaient des tours destinées à porter des signaux au moyen de feux allumés pendant la nuit, pour donner l'alarme en cas de péril, et prévenir les défenseurs de la vallée.

On pourrait assigner la fondation du château-fort au XIVe siècle, d'après une pierre tombale trouvée dans les décombres et dont l'inscription, les détails accessoires se rapportent à cette époque[1].

Une plaque de marbre blanc encastrée dans la façade d'une maison, sise à l'extrémité du village des Bordes et connue sous le nom de *Casa de Turmo*, porte une inscription qui rappelle que le très illustre seigneur capitaine Don Miguel Ferrer étant châtelain, fortifia le château, le munit d'artillerie, et fit don aux habitants de la vallée d'un certain nombre d'arquebuses, l'an 1585[2].

Le château était la clef de la défense de la vallée d'Aran, dont il commandait la partie la plus resserrée entre la Garonne orientale proprement dite, venant de Vielle, et la Garonne occidentale ou rivière de Joueou. Ce dernier torrent nait à la base de la Maladetta, s'abime dans le Trou du Taureau, disparaît sur une longueur de 600 mètres, et sort en bondissant sur un lit de roches au milieu de l'un des sites les plus pittoresques des Pyrénées.

1. Voir le très intéressant *Voyage dans l'Aran*, de notre savant collègue M. Gourdon, page 6 et suivantes.

2. *Promenade archéologique dans le val d'Aran*, par J. de Laurière, avec dessins et photogravures de notre collègue M. Bernard, auteur d'articles intéressants sur l'Aran. — Caen, Hardel, 1886. — Ouvrage très bien fait à tous les points de vue.

Digitized by Google

Les châtelains de Castelléon, gouverneurs de la vallée par privilège des rois d'Aragon, appartenaient à la famille des comtes de Ribagorça, descendants de l'Infant Don Alphonse. Ils exerçaient la juridiction militaire, civile et judiciaire; en certains cas, ils jouissaient du droit de faire grâce aux criminels. Ils nommaient un lieutenant. En 1574, Don Martin d'Aragon, comte de Ribagorça, fit renonciation à ses droits et à ceux de ses successeurs en faveur de Philippe II. Les gouverneurs, dès lors choisis par le roi, étaient assistés d'un juge-assesseur, qui siégeait le vendredi à Castelléon, et trois autres jours de la semaine à Viella[1].

Le château formait un ensemble de cinq tours, reliées par des courtines percées de meurtrières à feux rasants dans le bas, à feux plongeants dans le haut. La porte d'entrée, précédée d'un pont levis, était défendue au levant par une barbacane casematée et par une des tours appelée tour ou bastion de l'Horloge. Deux des autres tours portaient les noms do S. Iago et Sª. Barbara.

Un donjon de forme ronde, la *torre maestra*, s'élevait de six hauteurs d'hommes au-dessus des courtines. Il renfermait un escalier en colimaçon qui conduisait à la terrasse couronnée de machicoulis. On y tenait en réserve de grosses pierres qu'on lançait aux assaillants.

Au devant du donjon s'étendait une place d'armes. Près de la porte du Midi se tenait le corps de garde. La ronde montait à la tour de l'Horloge par un escalier, suivait les courtines, traversait trois tours, et descendait par l'escalier de la tour S. Iago.

Cette description est extraite en partie d'un mémoire rédigé par le sieur Francisco de Gracia[2], commissaire royal, envoyé dans le territoire d'Aran suivant les ordres de Philippe III, avec mission d'étudier l'état général du

1. De Laurière, ouvrage déjà cité, p. 16, 17, etc.

2. Nous possédons dans nos archives un plan du château de Castelléon, exécuté au commencement du XVIIIe siècle par un ingénieur géographe de l'armée royale. Nous avons pu vérifier sur cette pièce l'exactitude des détails que contient la description faite, en 1613, par Francisco de Gracia le commissaire de Philippe III.

Digitized by Google

pays et les modifications qu'il conviendrait d'apporter à sa constitution politique.

Le commissaire royal constate dans sa minutieuse relation que le château contenait, au moment de sa visite, six pièces de canon montées sur affûts, un pétard, un mortier, quarante arquebuses, douze mousquets la plupart hors de service, quarante boulets, des coulevrines, six barils et demi de poudre, neuf lingots de plomb, douze hallebardes, etc.

La forteresse, qui peut recevoir au moins quarante hommes de garnison, n'en compte que vingt-cinq y compris un chirurgien, un porte-drapeau, et un tambour. Les soldats désertent, dit le commissaire, parce qu'ils ne reçoivent pas la solde, qui est d'un réal par jour, plus un habit d'uniforme tous les ans.

L'entretien annuel du château coûtait environ mille réaux par an[1].

Tel devait être à peu près l'état de Castelléon en mai 1647, lors de la guerre d'Espagne et du siège de Lérida par le prince de Condé, nommé vice-roi de Catalogne cette même année. Il investit Lérida le 12 mai, et le 28 il fit ouvrir la brèche au son des violons. Le gouverneur Don Gregorio Britto répondit à cette fantaisie par un acte de spirituelle courtoisie. Après chaque engagement, il envoyait au prince français des glaces et de la limonade pour le rafraichir. Battu par son adversaire sur tous les terrains, Condé dût lever le siège le 17 juin.

Il avait fait occuper la vallée d'Aran par un corps de troupes françaises, et donné le gouvernement de Castelléon à un gentilhomme du Comminges, François de Saint-

1. Ce mémoire très curieux, imprimé par ordre du roi, à Huesca, en 1613, forme un volume de 408 pages in-4°. Il contient de précieux renseignements sur l'administration militaire, religieuse, civile du pays, et un chapitre important sur son histoire intérieure.

M. de Laurière, dans son excellent livre sur la vallée d'Aran, a fait des extraits choisis de ce mémoire auxquels nous avons fait quelques emprunts.

Il cite, au nombre des ouvrages qui traitent également de la vallée d'Aran, le *Memoria acerca de el Valle de Aran*, par Don Manuel Marquez Perez de Aguisar, Girona, 1878, et le *Dicionario geografico-estadestico de España*, par Pascual Madoz, 16 vol. in-4°.

Voir aussi les *Anales de Aragon* de J. de Çurita, à Saragosse, 1668, 7 vol. in-f°.

Digitized by Google

Paul, seigneur de Nestier[1], d'une vieille race de gens de guerre qui fournissait depuis longtemps de vaillants officiers aux armées du roi. M. de Nestier conserva ses fonctions de capitaine gouverneur de la vallée d'Aran jusqu'au 7 novembre 1659. La Catalogne fut alors rendue à l'Espagne par le traité des Pyrénées.

Le 24 septembre, le marquis d'Arpajon leva son camp devant Vénasque, après avoir installé dans le château-fort une garnison de deux cents hommes de milices sous les ordres de M. de Cazalède. Précédé d'un bataillon de fusiliers envoyé en avant-garde, il gravit les escarpements du port de Vénasque, campa sur le plateau du port de la Picade, et garda pendant sa marche une telle attitude, que les Miquelets n'osèrent inquiéter sérieusement la colonne française. Prévenu que le marquis de Rozel forçait l'entrée du val d'Aran par le Pont du Roi, M. d'Arpajon descendit à Castelléon par la vallée d'Artigue-Telline, en bon ordre; il dispersa facilement les compagnies de Miquelets qui tentèrent de lui disputer l'accès de la place, puis, il établit solidement son camp de manière à ne point souffrir de l'artillerie ennemie. La sienne était réduite à deux pièces de quatre. M. de Cazalède avait gardé les canons de douze. Mais l'arsenal de Navarreins allait expédier quatre pièces de seize en grande hâte.

Le marquis de Rozel était entré le 23 septembre dans la vallée d'Aran sans coup férir. A peine avait-il échangé quelques feux de mousqueterie avec les volontaires de l'archiduc et les Miquelets. Maître de tous les villages entre Las Bordes et le Pont du Roi, il avait assuré les

1. Lettres du roi de France, comte de Barcelone, Roussillon et Cerdaigne, assisté de la reine régente sa mère, par lesquelles, le roi jugeant nécessaire d'établir un gouverneur de ses armées à Castelléon, vallée d'Aran et Catalogne, nommé à cette charge, sous l'autorité de son cher et bien-aimé cousin le prince de Condé, premier prince du sang, vice-roi et lieutenant-général de la province et armée de Catalogne, le sieur de Nestier, tant à cause des services personnels qu'il a rendus, qu'en considération des services rendus par son fils, maréchal de camp, estropié pendant la guerre. 15 mai 1647. — *(Ex Nostris A.* n° 140. — CCC.)

Voir notre article sur M. de Nestier, écuyer de Louis XV. *(Revue de Comminges*, année 1891).

Digitized by Google

communications entre la frontière et M. d'Arpajon. Les habitants de la vallée favorables à la cause de Philippe V s'empressèrent autour des Français, offrirent leurs services. C'était le petit nombre. Les autres, Miquelets ou volontaires, principaux auteurs du pillage de Luchon, ne firent aucune démonstration hostile. Plusieurs paroisses très compromises même députèrent des notables à M. de Rozel pour faire acte de soumission.

Le 26 septembre, M. d'Arpajon écrit de son camp de Castelléon à Voysin :

« Mes deux pièces de quatre étant insuffisantes pour » attaquer la place, j'ai demandé du canon de seize à » Navarreins. J'essaierais bien d'incendier le magasin à » poudre du château, mais, après réflexion, je me demande » s'il ne conviendrait pas mieux de recourir à la mine. » J'ai sous la main M. Delorme, ingénieur très capable, » qui a dirigé les travaux du siège de Girone, et qui s'est » signalé surtout au siège d'Alicante, sous les ordres du » chevalier d'Asfeldt[1]. Après inspection du terrain, M. » Delorme demande un mois pour creuser une mine d'un » effet certain.

» J'envoie des otages à M. Le Gendre jusqu'à ce que la » vallée ait remplacé les douze cents têtes de bétail volées » à Luchon[2]. »

Le 29 septembre, M. de Rozel écrit au ministre, qu'il expédie quatre-vingts mules à Navarreins, pour aller prendre les quatre pièces de seize. Il prend toute la poudre que l'on peut découvrir dans la vallée d'Aran, et comme les recherches n'aboutissent guère, il impose au pays une contribution de trois mille trois cents pistoles qui serviront à des achats de poudre à Toulouse et ailleurs.

1. Au siège d'Alicante, une vaste mine de 110 milliers de poudre, pratiquée sous les ordres de M. Delorme, produisit un effet terrible. Le gouverneur, 2 colonels, 10 officiers et 40 soldats furent lancés en l'air par l'explosion, et les murailles de la citadelle s'écroulèrent.

2. Archives du Ministère de la guerre, R 2, 329.

Digitized by Google

M. Le Gendre est venu passer plusieurs jours à Luchon. Il a vérifié les pertes, pris note de toutes les réclamations. Dès son retour à Montauban, on lui enverra douze otages, en attendant d'autres, pour répondre du sac de Luchon.

Des piquets d'infanterie, échelonnés entre le Pont du Roi et Castelléon, maintiennent les communications et la régularité des divers services.

M. de Boissière s'occupe toujours de l'augmentation et de l'armement des milices[1].

M. d'Arpajon, sans nouvelles du comte de Taff, mais toujours sur ses gardes et prévoyant un retour offensif, s'était couvert du côté de Vielle par un fort détachement de troupes régulières et plusieurs compagnies de milices appuyées d'un bataillon de fusiliers de montagne. Bien qu'il n'eût pas reçu l'artillerie de siège indispensable pour battre en brèche les épaisses murailles du château, il avait ouvert la tranchée et fait commencer les premiers essais de mine sous la direction de M. Delorme. Les assiégés faisaient un feu très vif. Leurs boulets dérangeaient les travailleurs, qui souffraient également de la mousqueterie et des grenades lancées par les meurtrières. Le 30 septembre, M. de Rives, major général, faisait connaitre au ministre que le corps assiégeant avait perdu un lieutenant, M. de Rochefort, et cinq soldats tués, plus seize soldats blessés. Le bataillon des fusiliers de montagne avait repris un troupeau de quatre-vingt-dix bœufs ou vaches qu'on avait immédiatement renvoyé à Saint-Béat, au subdélégué de l'intendance. Ce magistrat avait mandé les

1. M. de Rozel avait chargé M. de Boissière de lever deux nouvelles compagnies de milices bourgeoises dans la vallée d'Aure pour le siège de Castelléon. Les hommes désignés résistèrent, et de sérieux désordres se produisirent à Ancizan.

M. de Rozel se trouvait de passage à Arreau. Il ordonna aux insubordonnés de se présenter devant M. Abadie, capitaine de Sarrancolin. Sur leur refus, il envoya le capitaine d'Arsenval du régiment de Mallan avec une vingtaine de cavaliers qui donnèrent quelques coups de plat de sabre et conduisirent les récalcitrants sous les verroux. La rébellion finit ainsi; mais plus tard les miliciens qui avaient été punis accusèrent le premier consul d'Ancizan, le sieur Barthélemy Pichon, d'avoir été l'auteur de tous ces désordres et se plaignirent à M. Le Gendre. Celui-ci renvoya la requête à M. de Lassus, son subdélégué à Montrejeau, qui termina le différend et concilia les parties. — *(Ex Nostris A.* 143-DDD; — 199-DDD.

Digitized by Google

propriétaires de Luchon pillés, afin que chacun pût reconnaitre son bien. M. d'Arpajon disait, le même jour, à Voysin : « je ferai tous mes efforts pour que ces gens-là » soient indemnisés par la vallée d'Aran de toutes les » pertes qu'ils ont éprouvées[1].

M. Delorme trouva de très grosses difficultés pour le percement du plateau de Castelléon, et pour y pratiquer la mine qui devait recevoir quarante milliers de poudre. On se heurtait partout à des rochers d'une extrême résistance. M. d'Arpajon, craignant avec raison de faire trainer le siège en longueur, rejeta les plans de M. Delorme, pour s'en tenir au canon qu'il attendait avec impatience.

Le 6 octobre, les pièces de seize n'étaient pas encore parties de Navarreins. M. de Laboulie, directeur de l'artillerie dans cette ville, mandait au ministre qu'il chargeait trois cents boulets sur des chariots, que les canons traînés par les quatre-vingt-dix mules allaient prendre la route de Montrejeau, qu'il ne négligeait rien, tant la prise de Castelléon, disait-il, importe aux intérêts du roi[2]!

De son côté, M. Le Gendre ne demeurait pas inactif. Il envoyait cinq milliers de poudre, quinze cents sacs de farine et deux mille cinq cents paires de souliers au marquis d'Arpajon. Il écrivait le 6 octobre au Contrôleur général :

« Le comte de Taff menace le Couserans, mais M. de » Rozel fait marcher des troupes vers la vallée de Castil- » lon. Quant aux frontières du Comminges, MM. Bardon » et de Natalis font des merveilles. On est trop heureux » quand on a des gens sur lesquels on peut compter » comme ceux-là.

» M. d'Arpajon a fait emprisonner à Saint-Béat Don » Gélibert et Don Félix son frère, espions de la reine » douairière, et les principaux fauteurs de la révolte de » l'Aran contre Philippe V[3].

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 329.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.
3. Archives nationales, carton G 7, 398.

Digitized by Google

Le 7 octobre, M. de Rozel annonce à Voysin la prise prochaine de Castelléon : « Dès qu'on sera maître de la » place on choisira les meilleurs soldats des milices pour » y tenir garnison, et on laissera trois compagnies d'in- » fanterie dans la vallée pour prêter main-forte au recou- » vrement des indemnités dues aux habitants de Luchon.

» Baignères n'estoit pas une ville, mais un petit village » composé tout au plus de quarante maisons, dont il en » a resté quelques-unes situées au bas du pont.

» Le roi[1] a nommé d'avance le baron de Lèz gouver- » neur de Castelléon. Ce gentilhomme est le fils de celuy » que Chober fit arquebuser cruellement avec quatre- » vingts sommettants en sortant du château d'Arrens, » après les avoir pris par capitulation prisonniers de » guerre. C'est une justice qui luy est due[2]. Comme il est » encore jeune, on mettra près de luy, en qualité de » major, M. de Binos, ancien capitaine dans le régiment » des Vaisseaux, inspecteur des milices du pays, qui con- » nait la vallée d'Aran et qui sera fort attentif[3] ».

Les canons de Navarreins n'arrivaient pas. M. d'Arpajon attendait tous les jours une attaque du comte de Taff. Ce dernier était invisible et paraissait avoir abandonné Castelléon. M. d'Arpajon n'avait jamais cessé de feindre un travail de mine, ce qui ne laissait pas que d'inquiéter les assiégés. Il fit savoir au gouverneur que la mine était à peu près terminée, qu'on la chargerait de quarante milliers de poudre, et que dans trois jours, s'il ne se rendait pas à discrétion, lui et tous ses soldats sauteraient avec le château dont il ne resterait que des ruines fumantes. Cette communication produisit l'effet attendu. Don

1. Il s'agit ici de Philippe V, roi d'Espagne.

2. La terre de Lèz fut érigée en baronnie, au xve siècle, par le roi Ferdinand le Catholique, en faveur d'un de ses capitaines, Benito Marco, et en souvenir des services militaires rendus par ce brillant officier, lors de l'expulsion des Français qui occupaient alors le territoire de Bossost. Les privilèges de cette baronnie furent confirmés par l'empereur Charles V. Au rapport du docteur Garcia, la baronnie passa des héritiers de Benito Marco aux mains du baron de Lapeyre, gentilhomme gascon. (De Laurière, *Promenade archéologique dans le val d'Aran*, p. 98.)

3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 329.

Digitized by Google

Paulo Pansa, très anxieux, consulta son état-major. On était las de la guerre ; la prise de Vénasque n'était pas un précédent de nature à raffermir les courages hésitants. Le gouverneur accepta les conditions de M. d'Arpajon.

Au même moment, les pièces de Navarreins entraient à Saint-Béat. Deux jours plus tard, mises en batterie à bonne portée, elles auraient ouvert une large brèche. Le gouverneur eût été forcé de capituler ou de subir un assaut très meurtrier pour les deux partis, surtout pour les défenseurs de la place auxquels on n'aurait pas fait de quartier.

M. d'Arpajon annonça, le 9 octobre, sa nouvelle conquête à Voysin, en ces termes : « Enfin, Castelléon est » pris sans canon, après des peines infinies.

» Don Paulo Pansa, douze officiers, cent cinquante sol- » dats sont prisonniers pour six mois. On les dirige sur » Toulouse.

» Nous avons eu un lieutenant tué, un lieutenant-colo- » nel blessé, vingt-cinq soldats tués ou blessés[1].

« La prise de Castelléon sans artillerie est un miracle, » dit M. Le Gendre au Contrôleur général, le 11 octobre. » M. d'Arpajon a fait des choses surprenantes. Ce poste » était si important que les ennemis étaient en état de » faire des courses jusqu'à Toulouse. Je dépêche un cour- » rier à M. Voysin[2].

Ce courrier ne perdit pas de temps ; il arrivait à Marly le jeudi 15 octobre.

» Ce matin jeudi, 15, dit Dangeau, il arriva un courrier » de M. Le Gendre, intendant de Montauban, qui apporta » la nouvelle de la prise de Castelléon, dans la vallée » d'Aran, à la source de la Garonne. M. d'Arpajon, qui » a fait ce siège et celui de Vénasque, avait trois mille » hommes avec lui pour ces expéditions-là, qu'il va rame- » ner présentement à M. de Vendôme[3].

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 329.
2. Archives nationales, G 7. 398.
3. Journal de Dangeau, t. XIV, page 9.

Digitized by Google

« La prise de Castelléon est d'une importance capitale » pour la sûreté des frontières, écrit d'Arpajon à Voysin, » le 12 octobre. Les incursions seront empêchées, puis- » que le pays sera gardé par une force en état de surveil- » ler et de contenir les mouvements des Miquelets. Deux » cents hommes pourront être logés à l'aise dans le châ- » teau véritablement très fort, et dont les ennemis n'ose- » ront pas faire le siège. Je fais renvoyer à Navarreins » les pièces de seize et les trois cents boulets désormais » inutiles. Je vais transporter mon camp à Vielle[1] ».

A peine installé dans cette nouvelle position, M. d'Arpajon envoya le bataillon des fusiliers de Belair au port de Paillas. Un détachement des troupes du comte de Taff, de mille hommes environ, avait dressé dans ce passage une embuscade. Un combat violent s'engagea. Forcé de se replier devant des forces supérieures, le bataillon battit en retraite. Il trouva sur son chemin le marquis d'Arpajon en reconnaissance à la tête d'un escadron de dragons et de quelques milices. Les fusiliers se reformèrent, suivirent leur chef et tombèrent brusquement sur l'ennemi qui fut surpris à son tour. M. d'Arpajon chargea lui-même avec sa valeur habituelle, et malgré l'avantage du nombre, les soldats de Taff ne soutinrent pas le choc et se retirèrent dans leurs quartiers. M. de Taff avait attendu des renforts pour se porter sûrement au secours de Castelléon, ce qui expliquait son inaction. Quand il apprit la reddition de la place, il changea ses plans, et se fortifia dans la vallée de Paillas, à la porte du Couserans, qu'il brûlait du désir de saccager, comme il avait dévasté Luchon.

« Je ne cherche que l'occasion de luy infliger une san- » glante défaite », disait M. d'Arpajon à Voysin, le 13 octobre.

Par la même lettre, prenant texte des deux sièges menés à bien dans cette courte et brillante campagne, et

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, 2. 329.

Digitized by Google

rappelant qu'il était le plus ancien maréchal de camp de l'armée d'Espagne, M. d'Arpajon demandait le grade de lieutenant-général.

M. Voysin adressa, de Marly le 16 octobre, des félicitations au marquis d'Arpajon, lui promit des grâces dans un avenir prochain, et lui fit savoir les intentions du roi au sujet des habitants de Luchon. Sa Majesté voulait leur accorder tous les secours et les dédommagements légitimes qui leur étaient dûs[1].

En haut de cette lettre, on lit les lignes suivantes de l'écriture de M. Voysin : « Sa Majesté est très contente, et » ce qui ne fait pas son effet présentement, par rapport » à ce que vous désirez, ne perd pas de son mérite. »

Maître de toute la vallée d'Aran, le marquis de Rozel la remit sous l'autorité de Philippe V. Le 16 octobre, il écrivait au comte de Bergheick, ministre à la cour de Madrid[2] :

« Lorsque je suis entré dans l'Aran avec le marquis » d'Arpajon, j'aurais pu brûler et piller le pays par » représailles, et faire subir aux habitants les mêmes » traitements que les Miquelets avaient infligés à la vallée » de Luchon. Mais le commissaire royal de Sa Majesté » catholique ayant besoin d'argent pour la solde et l'en- » tretien des troupes, j'ai fait toucher 30,000 écus pour le » trésor de la couronne d'Espagne. Cette contribution » prélevée, les Aranais seront forcés de payer les amen- » des et indemnités que l'intendant de Montauban a le » droit de leur réclamer[3].

L'empereur Joseph Ier était mort le 17 avril 1711, à l'âge de 32 ans. L'archiduc Charles, son frère, prétendant au trône d'Espagne, reçut la couronne impériale à Francfort, le 12 octobre, au moment même de la prise de Castelléon.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 329.

2. Le comte de Bergheick, gentilhomme flamand, diplomate de talent, protégé de Chamillart, d'un caractère affable et modeste, fut employé dans les Pays-Bas pendant la guerre de succession, puis envoyé en Espagne auprès de Philippe V, qui le nomma son représentant pour négocier la paix d'Utrecht. — Voir Saint-Simon, t. v, édition Hachette.

3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2. 329.

Digitized by Google

On espéra dans les deux camps que la guerre finirait bientôt. L'avènement du nouveau souverain ne changea point la situation. Les armées demeurèrent en présence. Seulement, M. de Vendôme ne fit rien de considérable en Catalogne et en Aragon. La guerre de partisans continua sur la frontière.

Le 17 octobre, M. d'Arpajon quitta la vallée d'Aran et rejoignit M. de Vendôme dans la Conque de Tremps. Il avait remis au pouvoir du roi d'Espagne quarante lieues de pays, pris Arrens, Vénasque, Castelléon, capturé le général Chober, l'un des meilleurs officiers de l'archiduc et la terreur des frontières. Il méritait ce grade de lieutenant-général, qu'il sollicitait avec persistance et qu'il n'obtint qu'en 1718, après avoir ajouté de nouvelles actions d'éclat à ses glorieux services.

M. de Rozel reçut l'ordre de se rendre à Bayonne avec les troupes cantonnées dans le Comminges. Avant son départ, instruit que M. de Taff organisait des forces importantes à Esterry sur la la Noguera Paillaresa, il chargea le comte de Boissière de veiller d'une manière spéciale à la défense du Couserans. M. de Mallan fut envoyé à Saint-Girons avec deux escadrons de cavalerie et quatre compagnies de milices. Les trois compagnies régulières de Lamothe, Lompré, Marchand de cent hommes chacune gardèrent le château de Vénasque. Cinquante hommes des milices d'Aure et Larboust avaient été casernés dans la ville. Castelléon reçut les compagnies de Molinier, de Joué et Mesplès composées de vieux soldats. La protection du pays conquis étant assurée, M. Le Gendre tourna son attention vers le Couserans.

En récompense de sa belle conduite et en dédommagement de la perte de ses équipages à Bagnères-de-Luchon, M. de Boissière obtint du roi une gratification de quatre mille livres. En remerciant M. Voysin, le 24 octobre, M. de Boissière l'informe qu'après le départ de M. d'Arpajon, le comte de Taff, avec trois mille hommes, s'est avancé dans la vallée de Paillas à une lieue et

Digitized by Google

demie du Couserans. M. de Mallan a fait occuper les postes de Salau, d'Orle et d'Aula, les seuls praticables en ce moment à cause des premières chutes de neige. M. de Mallan regrette d'avoir si peu de troupes réglées; il se ferait fort de descendre sur le versant espagnol et d'attaquer le comte de Taff dans ses quartiers; mais les milices dont il dispose sont très médiocres et ne tiennent pas. On a vu du reste leur faiblesse dans l'affaire de Luchon; il serait grand temps d'y mettre bon ordre. Il est très difficile de trouver de l'argent dans la vallée d'Aran: ce pays est épuisé. Quant à la vallée de Luchon, la misère est telle que l'on craint la famine. Le gouvernement du roi devra donner au plus tôt les sommes nécessaires pour les achats de grains destinés aux semences. Il n'y a pas un sac de blé dans le pays [1].

M. Le Gendre reçut des marques d'approbation très flatteuses de la part du roi Philippe V et de M. de Vendôme. Le comte de Bergheick, par une lettre écrite de Madrid le 9 novembre, au nom du roi d'Espagne, remercia le marquis de Rozel d'avoir épargné les villages de l'Aran, et d'avoir employé les premières contributions levées sur les habitants au paiement des troupes de Sa Majesté catholique [2].

« D'Arpajon a tiré tant d'argent de la vallée d'Aran, » écrit M. de Rozel à Voysin, de Bayonne le 20 novembre, » que M. Le Gendre n'en peut avoir un sol. Les quinze » otages internés à Montauban ont donné suivant leurs » moyens tout ce dont ils disposaient. M. de Boissière » travaille avec le juge d'Aran et celui de Saint-Béat à » régler l'indemnité de Luchon, en présence de deux » commissaires français et deux aranais.

» M. Le Gendre a fait avancer 2,000 écus aux gens de » Luchon les plus pauvres et les plus maltraités. Il estime » qu'une somme de 50,000 livres suffirait à contenter la

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2, 329.
2. *Idem.*

Digitized by Google

» population éprouvée, quoique les dommages soient éva-
» lués à 300,000 livres. De plus, il faudrait donner l'autori-
» sation de couper du bois dans les forêts royales pour
» rebâtir les maisons incendiées.

» Je propose ensuite de prendre dans la vallée d'Aran
» douze cents têtes de bétail, en représentation de pareil
» nombre volé à Luchon.

» En réparation des incendies, toutes les paroisses
» d'Aran fourniront des bois de sapin qui serviront
» d'abord aux reconstructions des maisons et granges.
» Le surplus sera très avantageusement vendu à des
» marchands de Toulouse, au profit des brûlés.

» Quoyque je ne soys pas intendant, je n'ignore pas les
» moyens de dégraisser un pays.

» En Franconie, sous le maréchal de Marsin, j'ay su
» retirer plus de quatre millions de cette province pour
» la subsistance de l'armée, et je n'en suys pas plus riche
» pour cela[1]. »

Les précautions prises sur la frontière du Couserans firent réfléchir le comte de Taff. Il plia bagage et descendit dans la vallée de la Noguera, ne laissant derrière lui que deux bataillons de Miquelets. Quelque temps après, il revenait au camp de Stahrenberg.

M. Le Gendre, délivré de soucis de ce côté, prit une excellente mesure. Il rapporta les ordonnances qui suspendaient la liberté des transactions commerciales et remit en vigueur le traité des Lies et Passeries, afin de soulager les peuples du Comminges et de leur faciliter les moyens de payer leurs tailles. On publia dans toute la contrée que la foire de Saint-Béat aurait lieu sous la protection des anciennes franchises. Les Espagnols accoururent en foule. Il se débita pour plus de 600,000 livres de marchandises. Le désir de la paix était universel[2].

M. de Cazalède, gouverneur de Vénasque, se tenait en

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 329.
2. Archives nationales, G 7. 398.

Digitized by Google

garde contre les incursions des Miquelets. Par son ordre on fouillait jour et nuit les environs de la place. Les escarmouches étaient fréquentes. Dans l'une d'elles où plusieurs Miquelets avaient été tués, sept d'entre eux furent pris et conduits au gouverneur qui les fit arquebuser sans autre forme de procès.

Le 25 novembre au point du jour, une troupe de Miquelets, forte de cent cinquante hommes avec soixante-dix chevaux, surprit Vénasque et se mit à saccager les premières maisons de la ville.

Réveillé par le tumulte et les cris, M. de Cazalède fit prendre les armes à la garnison du château, tomba sur les pillards qui perdirent un lieutenant, une douzaine d'hommes, et sortirent de la ville en grand désordre. Mais ils emmenèrent avec eux un capitaine de la milice bourgeoise, et trois officiers qui prenaient fort paisiblement leur chocolat du matin au moment de l'échauffourée. Les officiers se sauvèrent; le capitaine, moins heureux, resta prisonnier des Miquelets.

Trois jours après cette bagarre, soixante soldats de la compagnie franche de M. de Cazalède rencontrent une nouvelle bande. Ils la mettent en fuite, tuent un officier, dix volontaires, ramènent dix-neuf chevaux et trois prisonniers.

« J'ai recommandé de faire peu de prisonniers, avait » écrit le 25 novembre M. de Cazalède à Voysin, le pain » est si rare[1] ! »

On ne se battait plus dans les montagnes, à cause des neiges, sauf en quelques rencontres sans importance comme celles que nous venons de raconter. Dans la plaine de Catalogne les hostilités continuaient avec fureur. Le comte de Muret, lieutenant général, assiégea Cardonne, emporta la ville, mais malgré les plus grands efforts il ne put avoir raison du château. L'armée souffrit des intempéries et de la faim. Elle dut lever le siège après avoir perdu

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 329.

Digitized by Google

beaucoup de braves gens[1]. M. d'Arpajon se distingua pendant cette campagne. Il entra le premier dans Cardonne l'épée à la main et fit cent cinquante prisonniers.

Le roi d'Espagne lui donna le collier de la Toison d'or, le 16 décembre. Le roi de France autorisa l'acceptation, et la réception de l'ordre fut faite par le duc de Vendôme, M. d'Arpajon, trop nécessaire à l'armée, ne se rendit pas à Madrid où l'appelaient devant le roi les exigences de l'étiquette[2].

Les Miquelets, loin de se décourager, tournaient constamment autour de Vénasque, dans l'espoir de reconquérir cette place. Le 23 décembre, le marquis de Las Naves, colonel général de tous les volontaires impériaux de la Catalogne, se présenta très inopinément devant Vénasque, à six heures du matin, drapeaux déployés, trompettes sonnant, tambour battant, avec quatre cents hommes et soixante-dix chevaux, véritablement de la meilleure grâce du monde, selon l'expression de M. de Cazalède (lettre à Voysin du 24 décembre). Dès qu'il fut entré dans la ville avec cette extraordinaire hardiesse, le marquis fit arrêter sa troupe à portée de pistolet de la caserne d'infanterie, et somma les soldats de se rendre. Ceux-ci répondirent à cette proposition par une décharge si nourrie qu'une vingtaine de Miquelets restèrent sur le carreau. Le reste immédiatement prit la fuite. Le château tira sur la colonne cinq coups de canon, tandis qu'un feu de mousqueterie bien dirigé du haut du clocher atteignait les retardataires. Le marquis avait eu la présomption d'apporter des échelles d'escalade et des provisions de

1. Le comte de Muret se replia vers Calaf après avoir perdu plus de mille hommes devant Cardonne. L'effet moral de cet échec fut désastreux.

2. Arpajon, qui servait de lieutenant-général en Espagne, et qui y avait été heureux en deux petites expéditions qui ne roulèrent que sur lui, fut honoré de l'ordre de la Toison d'or. (*Mémoires* de Saint-Simon, éd. Hachette, t. x, p. 2.)

Le 15 mai 1719, le roi tint sur les fonts du baptême le fils de M. le marquis d'Arpajon, gendre de Lebas de Montargis, cy devant garde du trésor royal, en présence de M. l'évêque de Fréjus, du maréchal de Villeroy et autres seigneurs et dames de la Cour, les curés de Saint-Germain-l'Auxerrois et de Saint-Sulpice y étant avec leurs registres parce que le marquis logeait au faubourg Saint-Germain. — (Buvat, *Journal de la Régence*, Plon, 1865, t. 1er, p. 388).

Digitized by Google

grenades pour donner l'assaut à la forteresse. M. de Cazalède recueillit ce butin abandonné sur le champ de bataille[1].

Le 17 février de l'année 1712, M. Le Gendre prévient le Contrôleur général que les Aranais consentent à s'exécuter. Ils paient une indemnité de 40,000 livres, savoir: 10,000 comptant, 15,000 à la Saint-Martin 1712, 15,000 à la Saint-Martin des années 1713 et 1714.

« On bénit le roi, dit M. Le Gendre, de n'avoir point » abandonné ses peuples. M. de Boissière a conduit cette » négociation avec autant de sagesse que de fermeté. »

Noble Henri de Miquel de Sainte-Gemme, Bernard de Fournié sieur de Baylac, fondés de pouvoir de Bagnères-de-Luchon, Mossen Pau de Viella, capitaine d'Aran, Don Portola, prêtre, Don Miguel Moga, et Don Mathieu Escala, députés de la vallée d'Aran, convinrent du paiement de la somme de 40,000 livres aux époques précitées et signèrent l'accord définitif en présence du comte de Boissière, à Saint-Gaudens, le 10 février 1712. En sus de l'indemnité, des restitutions de bestiaux, et des bois fournis par les paroisses d'Aran, les habitants de Luchon et des villages incendiés reçurent des secours de la munificence royale, obtinrent des dispenses de taxes, décharges d'impositions, etc. Au bout de quelques mois, les maisons étaient partout rebâties ; mais il fallut une lourde patience au pays pour se relever d'une ruine que de nouveaux malheurs vinrent aggraver quelques années plus tard[2].

Le 24 février, un échec assez grave interrompit la série des succès que les troupes françaises n'avaient cessé de remporter dans les vallées frontières. Après la malheureuse levée du siège de Cardonne, le duc de Vendôme avait envoyé deux bataillons au pont de Suert à quatre lieues de Vénasque, de Castelléon et d'Arrens. Ne recevant point de vivres, ces troupes, à demi-mortes de faim, se retirèrent au bout de quelques jours et laissèrent un

1. Archives nationales, G. 7. 398.
2. Idem.

Digitized by Google

détachement de deux cents hommes pour garder la position. Promptement avertis de cette retraite inopinée, les Miquelets, appuyés par deux compagnies de l'armée impériale, surprirent le pont de Suert, le 16 février de grand matin, massacrèrent une centaine de soldats et firent tous les autres prisonniers. Le commandant, ne se sentant pas assez fort, avait envoyé la veille un messager à M. de Cazalède pour demander une ou deux compagnies. Celui-ci, ne perdant pas une heure, avait détaché une partie de la garnison de Vénasque, commandée par son frère, major de la place. Cet officier arriva sans méfiance au pont de Suert et dans l'ignorance absolue de la catastrophe qui venait d'ensanglanter le point où il se hâtait d'accourir. Au lieu d'y trouver des Français, il se vit tout à coup environné de Miquelets. Blessé, fait prisonnier, il eut la douleur de voir sa compagnie taillée en pièces, sauf neuf soldats qui réussirent à s'échapper pendant le carnage. Ces malheureux, dans leur fuite précipitée à travers les montagnes, furent poursuivis avec un acharnement féroce par plus de quatre cents Miquelets qui ne s'arrêtèrent qu'en vue de Vénasque, où les fugitifs arrivèrent sains et saufs après des fatigues inouies.

Les Miquelets délibérèrent pour savoir s'ils ne devaient pas profiter d'une circonstance aussi favorable, et pénétrer à la course, pour ainsi dire, dans une place dont la garnison venait de perdre une bonne partie de son effectif. Pendant qu'ils s'agitaient ainsi, M. de Cazalède fit tirer quelques coups de canon sur cette bande. Les boulets la dispersèrent[1]. Elle reprit le chemin du pont de Suert où nous venions de perdre deux à trois cents bons soldats tués ou prisonniers.

Au premier bruit de ce cruel revers, MM. de Boissière et Bardon accoururent avec trois bataillons de milices, et prirent position sur le port de Vénasque dans la crainte que les Miquelets, enhardis par le succès de leurs der-

1. Lettre de Le Gendre au Contrôleur général du 24 février 1712. (Archives nationales. G. 7. 398, année 1712.)

Digitized by Google

niers coups de main, ne fissent une tentative sur la vallée d'Aran. Mais, sur la nouvelle que trois bataillons de l'armée royale d'Espagne arrivaient à marches forcées de Balbastro, les Miquelets disparurent et se retirèrent dans la Conque de Tremps.

« Il faut s'attendre souvent à de pareilles alarmes, dit » Le Gendre au Contrôleur général, le 1er mars. Je pro- » pose de réunir un corps solide prêt à être jeté dans » Vénasque à toute heure, et j'estime que M. Bardon » ferait un excellent commandant de place. Pendant l'été, » des forces plus imposantes devront être échelonnées » sur cette frontière, au moins trois bataillons d'infante- » rie et un régiment de cavalerie[1]. »

M. de Vendôme apprit à Madrid la nouvelle de ces surprises et de ces échecs; il écrivit, le 7 mars, à M. Le Gendre de ne rien négliger pour sauvegarder Vénasque et Castelléon. Il confirma la nomination de M. de Binos comme sous-gouverneur de la vallée d'Aran.

Les Miquelets devenaient de plus en plus entreprenants. Leur nombre grossissait naturellement à mesure que réussissaient leurs expéditions. Le 6 mai, ils investirent à Bière le chevalier de Pons, lieutenant-général des armées de Philippe V à Tremps, et le firent prisonnier avec quatre cents hommes. Quelques jours après, ils s'emparaient d'un convoi de cent cinquante sacs de farine que les troupes royales d'Espagne escortaient jusqs'à Vénasque.

« Ces aventures, écrit M. Le Gendre au Contrôleur » général, le 30 mai, rendent ces gens-là fort dangereux. » J'ai les plus grandes craintes pour la sécurité de Vénas- » que. Je viens de faire passer à M. de Cazalède cent » hommes des nouvelles milices organisées par M. de Bois- » sière. Je lui envoie aussi de l'argent, trois cents sacs de » farine; mais les neiges qui tiennent toujours sur la » montagne rendent tout cela très difficile.

1. Archives nationales, G. 7. 398.

Digitized by Google

» J'aurais, Mgr, le plus grand besoin d'être remboursé » de mes avances.

» J'ai la satisfaction de vous annoncer enfin de meil- » leures nouvelles. Les troupes espagnoles alliées ont » obtenu, le 20 mai, une éclatante revanche. Le marquis » de Las Naves, général en chef des Miquelets, a été sur- » pris à son tour au pont de Suert et fait prisonnier avec » plus de quatre cents des siens, ce qui est de la plus » grande conséquence pour Vénasque[1]. »

M. Voysin, faisant droit aux demandes réitérées de MM. Le Gendre et de Boissière, ordonna, le 30 mai, la création de trois bataillons de milices nouvelles dans la généralité de Montauban. D'après un état dressé par M. Le Gendre, ces trois corps comprenaient dix-neuf cent quarante-cinq soldats. La levée de ces hommes ne se fit pas sans peine. Les plus sérieuses résistances eurent lieu dans le Couserans. « On ne veut pas de milices, » écrit de Saint-Girons, le 1er juin, M. de Boissière au » Contrôleur général, afin d'être plus libre de vendre du » bétail aux troupes impériales. Il y a dans ce pays des » cabales, des excitations auxquelles je me vois obligé » de mettre bon ordre avec sévérité. Mais si certains par- » ticuliers oublieux de leur devoir envers l'État, et mettant » les intérêts de leur cupidité au-dessus des considéra- » tions de bien public, donnent l'exemple de la désobéis- » sance et du mauvais vouloir, tous les honnêtes gens » protestent et me secondent. La noblesse du Couserans, » indignée d'une telle conduite, fait preuve du meilleur » zèle pour le service du roi[2]. »

Le 13 juillet, M. de Boissière avertit M. Le Gendre que trois mille Miquelets, rassemblés à proximité de la frontière, menacent à la fois la vallée d'Aran et le Couserans. Il redouble de vigilance, augmente les postes qui gardent les ports. M. de Cazalède peut contenir avec les auxiliaires de l'armée royale d'Espagne les environs de

1. Archives nationales, G. 7. 398.
2. Archives nationales, G. 7. 398.

Digitized by Google

Vénasque. Le regiment de Noailles et le régiment de Monteil, arrivés à Saint-Girons, sont prêts à se porter avec les milices aux points les plus menacés. Il dispose toujours des quatre compagnies de cavalerie de Mallan[1].

Malgré ces ressources et ces précautions, la nuit du 15 juillet, les Miquelets descendirent dans la vallée d'Ustou, et pénétrèrent jusqu'au Trein au centre du pays. Une compagnie du régiment de Noailles-Duc[2], en quartier dans ce village, n'eut pas le temps de se défendre et battit en retraite, abandonnant les malheureux habitants à la fureur des ennemis. Ceux-ci se livrèrent à leurs déprédations accoutumées, saccagèrent tous les villages sur leur route, incendièrent les maisons, pillèrent de fond en comble le château de M. de Pointis, seigneur d'Ustou, gentilhomme très qualifié, l'emmenèrent avec eux garrotté comme un malfaiteur, et reprirent le même jour le chemin de la vallée de Paillas après avoir, comme dernier exploit, mis le feu au château de l'infortuné prisonnier dont ils prétendaient tirer encore une forte rançon.

M. de Boissière, bien que malade à Saint-Girons, se hâta ds monter à cheval, prit deux compagnies de cavalerie et ce qu'il put trouver sur sa route d'hommes de courage et de bonne volonté; mais il ne put poursuivre efficacement les Miquelets sur les pentes escarpées du port d'Ustou. On prétendit avoir remarqué dans les rangs ennemis des gens masqués que l'on croyait être de faux monnayeurs et des contrebandiers de nationalité française. « Des exemples très sévères seraient indispensables », dit au Contrôleur général M. Le Gendre, qui se tenait en permanence à Saint-Girons depuis le 15 juillet[3].

Une autre colonne de Miquelets rançonna la vallée de Vicdessos, presque à la même date. Elle emporta deux

1. Archives nationales, G 7, 398.

2. Le régiment Duc de Noailles pour le distinguer des autres corps du même nom fut levé le 2 février 1706, par Adrien-Maurice Maurice duc de Noailles. En 1713, il fut donné à M. de La Baume, — licencié le 18 mars 1714. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française*, t. VIII, p. 314.)

3. Archives nationales, G 7, 398.

Digitized by Google

mille écus. M. Le Gendre envoya des troupes pour empêcher de nouvelles incursions.

Le 26 juillet, il mandait de Rieux au Contrôleur général :

« Tous les passages du Couserans sont bien gardés.

» M. de Chavaroche, lieutenant-colonel de Noailles-Duc, » est toujours à cheval. Seix et Ustou sont remplis de » faux monnayeurs, qui sont soupçonnés de faire com- » merce avec les ennemis et qu'il importe de mettre dans » l'impossibilité de continuer leurs pratiques. Pour vous » donner une idée de l'impudence des Miquelets, je vous » envoie l'un des billets qu'ils font passer aux Consuls de » nos villages frontières :

« Messieurs les Consuls,

» A veue du présent ordre, vous enverrez prompte- » ment, dans la ville de Tirbia, six mil francs à quoy » j'ay réglé votre contribution, et je vous avertis que si » vous y manquez, je seray demain chez vous pour vous » brûler, piller, tuer.

» Je vous enverray un homme seur pour recevoir ledit » argent; enfin, si vous y manquez, vous serez traités » avec toutes les rigueurs de la guerre.

» Fait à Tirbia, le 20 juillet 1712. Signé, Don Antonio » Navarre, Commandant. »

» Le désastre de la vallée d'Ustou représente environ » cent mille écus de pertes.

» Tels sont les déplorables résultats des cabales et détes- » tables oppositions qui ont retardé la formation des » nouvelles milices.

» Je dois reconnaitre que certains notables, qui n'a- » vaient pas craint de se joindre aux récalcitrants, con- » fessent aujourd'hui leur égarement et viennent deman- » der grâce. Je les accueille avec indulgence.

» Les Communautés comprennent le danger et s'exé- » cutent. Les habitants voient très clairement qu'il s'agit » de défendre leur vie et leur bien. Nous ne manquerons » pas de soldats pour protéger les points les plus expo-

Digitized by Google

» sés. M de Boissière se multiplie, et comme toujours, » fait admirablement son devoir.

» M. de Fimarcon, maréchal de camp[1], a été envoyé » par M. le duc de Roquelaure[2] pour veiller à la sûreté » du Languedoc du côté de Seix. Il a donné son appro- » bation à toutes les mesures que nous avons prises. »

Dans une lettre du même, datée de Saint-Girons le 29 juillet, nous relevons les détails qui suivent :

» M. de Pointis avait été emmené nu-pieds et garrotté. » Il s'en est tiré pour mil écus comptant.

» Il arrive dangereusement blessé au bras, avec un » méchant justaucorps que ces scélérats luy ont donné. » Il m'a fait tant de compassion que je luy ay presté deux » cents pistoles pour luy aider à se restablir et acheter » le nécessaire, car il ne lui reste quoyque ce soyt au » monde. Il a perdu dans ceste occasion pour plus de » 20,000 livres d'effets ou de vaysselle d'argent, sans » compter sa mayson.

» La désolation de ceste vallée est vrayment pitoyable : » quatre villages ont été brûlés. Les Miquelets ont volé » tous les bestiaux, l'unique richesse de ces populations. » Je sollicite un secours de vingt mille livres pour venir » en aide aux paroisses qui ont le plus grandement souf- » fert. »

Le 1er août, toujours à Saint-Girons, il continue en ces termes :

« Je n'ose pas sévir trop ouvertement contre les faux » monnayeurs. Ils sont si nombreux qu'ils iraient grossir » l'armée ennemie. J'en ai fait arrêter cependant trois, » dont le principal chef.

» La noblesse et le peuple sont présentement si bien » intentionnés, et agissent d'un si parfait concert, que je » n'ai plus de craintes pour l'avenir. Il en est de même » dans le comté de Foix[3]. »

1. Le comte de Fimarcon, en 1718, lieutenant-général et gouverneur du Roussillon.
2. Antoine-Jean-Baptiste duc de Roquelaure, maréchal de France, né en 1656, mort en 1705, gouverneur du Languedoc.
3. Archives nationales, G 7, 398.

Digitized by Google

Le 5 août, il apprend au Contrôleur général que le chef des faux monnayeurs a été exécuté, le 2 août, à Saint-Girons. L'exemple sera très salutaire. M. de Saint-Maurice, président à la cour des monnaies de Lyon vient d'être nommé commissaire pour agir avec la dernière vigueur contre tous les faux monnayeurs de la généralité de Montauban. La terreur gagne les coupables. M. Le Gendre a fait comparaître devant lui les prisonniers, leur a promis l'abandon des procédures et même leur grâce, moyennant une amende de 200 livres payées au roi et la remise de tous les outils et balanciers. Cette ouverture inespérée a comblé de joie les détenus qui se sont soumis à la discrétion de l'intendant.

« Les Miquelets meurent de faim et paient les vivres » expédiés de France aux prix les plus exorbitants, ce qui » favorise encore la contrebande; mais nos mesures très » sévères les gênent fort et les rendent furieux. » (Lettre de M. Le Gendre au Contrôleur général, 31 août.)

Ces vigilantes dispositions assurèrent la tranquillité de nos frontières depuis les limites du comté de Foix jusqu'à l'extrémité de la vallée d'Aure. Mais on se tenait perpétuellement sur le qui-vive. Les Miquelets, que Stahrenberg ne soutenait plus et livrait à eux-mêmes, foisonnaient dans les montagnes. Ils se recrutaient de tous les gens sans aveu, bandits, déserteurs et pillards avides d'aventures et de rapines. Le 15 novembre de cette année 1712, ils donnèrent une nouvelle et terrible preuve de leur audace et de leur férocité.

M. de Cazalède, gouverneur de Vénasque, se fiant à certaines apparences de calme produites par les bruits de pacification prochaine, et n'entendant plus parler des Miquelets, se crut autorisé à dégarnir le château qu'il trouvait encombré, sans réfléchir que la ville étant ouverte, il exposait à de sérieux périls les soldats qu'il y casernerait. Pour se mettre plus au large, il fit donc descendre de la forteresse sa compagnie franche et la compagnie du capitaine Lamothe du régiment d'Auver-

Digitized by Google

gne ; il les répartit chez les habitants, et jamais combinaison ne devint plus désastreuse.

Un fort parti de Miquelets, qui rôdait aux environs, avec des espions sans cesse aux aguets, fut rapidement instruit de cette action imprudente. Le 15 novembre, avant le lever du soleil, ces Miquelets tombèrent à l'improviste sur Vénasque, tuèrent les sentinelles et forcèrent les faibles barrières qui défendaient l'accès de la ville. Les soldats, dispersés dans les maisons, se réfugièrent à la maison de ville pour s'y barricader et tenir tête à l'ennemi. Les envahisseurs s'empressèrent d'y mettre le feu. Gagnés de tous côtés par les flammes, les Français se rendirent à discrétion sans avoir eu le temps de faire une sérieuse résistance. Pour ne pas s'embarrasser de prisonniers gênants, les Miquelets, au mépris de la capitulation, passèrent au fil de l'épée tous ces malheureux, officiers et soldats, au nombre de soixante. Malgré le feu de l'artillerie du château, ils procédèrent au pillage régulier de la ville, commirent tous les excès, et brûlèrent avant de se retirer un grand nombre de maisons. M. de Cazalède n'avait plus que cinquante hommes sous la main. Il n'osa pas tenter une sortie avec si peu de monde contre une troupe vingt fois plus nombreuse ; il dut assister, impuissant et la rage dans le cœur, au massacre de ses compagnons d'armes, inhumainement égorgés au pied du rempart qui les protégeait la veille[1].

L'erreur de M. de Cazalède était d'autant plus grave que M. Le Gendre lui avait constamment recommandé de ne point séparer sa garnison et de la conserver tout entière dans l'enceinte du château.

Pour réparer des pertes si pénibles, M. de Boissière envoya sur le champ deux compagnies de milices choisies. Cette alerte était un avertissement de plus. Vénasque et Castelléon reçurent des approvisionnements considérables en vivres et munitions. Les garnisons renforcées

1. Archives nationales, G 7, 398.

Digitized by Google

de vieux soldats, les postes partout augmentés, reliés entr'eux par des cordons de fusiliers de montagne et d'éclaireurs, mirent en peu de jours la ligne de nos frontières en état de mieux résister aux incursions des Miquelets. On fit à ces partisans une guerre sans pitié. Pris les armes à la main, ils étaient arquebusés ou pendus sommairement.

La campagne de 1712 allait finir. Grâce aux efforts héroïques du roi et de la nation, à l'immortelle victoire de Denain et aux succès qui la suivirent, la France avait été reportée du fond de l'abime jusque sur les hauteurs glorieuses d'où elle était depuis longtemps descendue. Louis XIV pouvait traiter à des conditions honorables avec les puissances de l'Europe conjurées contre lui. Les préliminaires de la paix depuis longtemps désirée s'ouvrirent à Utrecht.

Le duc de Vendôme était mort le 11 juin 1712. Le maréchal de Berwick lui succéda. Dès son arrivée à l'armée, il fit publier un manifeste de la cour de Madrid qui défendait, sous peine de vie, de fournir des vivres ou secours aux ennemis de la couronne et des retraites aux Miquelets rebelles. Berwick néanmoins exhorta Philippe V à ramener ses adversaires par la clémence. Le 13 janvier 1713, le roi d'Espagne accorda une amnistie générale aux peuples de la Catalogne. Les Miquelets détenus dans les citadelles et forteresses en bénéficièrent et furent mis en liberté.

La paix, signée à Utrecht le 22 mai 1713, donna le signal d'une satisfaction universelle[1]. Conseillé par le prince Eugène, l'empereur refusa son adhésion, et la guerre se traîna sans importance en Espagne jusqu'en mars 1714,

1. Voici la description de la médaille qui fut frappée à Paris, à l'occasion de la paix d'Utrecht :

Pallas française et Pallas espagnole se donnent la main sur l'autel de la Paix : *Saluti publicæ ;* au salut public.

Regnandi jus mutuo sacramento remissum. MDCCXIII.

Renonciation mutuelle aux trônes de France et d'Espagne 1713.

Monogramme. 1. B.

Digitized by Google

date de l'acceptation impériale. Stahrenberg quitta la Catalogne, et Philippe V, après tant d'épreuves, allait régner paisiblement sur ce royaume d'Espagne si chèrement conquis, lorsque, en haine des Castillans, les habitants de Barcelone, devenue le dernier foyer de la rébellion, se soulevèrent avec une telle fureur, que Berwick dut assiéger cette grande ville à la tête des armées réunies de France et d'Espagne.

Ce fut le dernier et le plus sanglant épisode d'une guerre qui durait depuis près de quinze ans. Ce siège coûta des pertes immenses aux troupes de Philippe V ; et du 7 juillet au 12 septembre 1714, jour de la capitulation, l'armée française compta trois cent quarante-six officiers tués ou blessés et cinq mille cinq cents soldats hors de combat[1].

Tant que se prolongea l'investissement de la place, les Miquelets rebelles, au nombre de huit mille, livrèrent des combats acharnés aux Sommettants ou volontaires royaux de Catalogne. Ils menacèrent parfois notre territoire, mais ils ne franchirent point les frontières. Un de leurs corps d'un voisinage dangereux pour Vénasque, fut battu, presque détruit, par le comte de Fiennes[2], dans la Conque de Tremps. Le marquis d'Arpajon prit une part très glorieuse à ce siège, célèbre dans nos fastes militaires.

Malgré l'amnistie, les habitants de la vallée d'Aran n'étaient pas sans inquiétude au sujet des dispositions de Philippe V à leur égard. Ils supplièrent le roi de faire procéder à une enquête, prétendant qu'ils s'étaient montrés fidèles à la couronne, et que les séditieux ne formaient qu'une insignifiante minorité. L'enquête eut lieu. Sans doute, les résultats donnèrent raison aux Aranais. Ils

1. *Histoire de la dernière révolte des Catalans et du siège de Barcelone*, dédiée à M. le maréchal de Berwick, par Amaury. Lyon, 1714, un vol. in-12. Ouvrage très curieux et rare.

2. Le comte de Fiennes, né à Paris en 1669, mort en 1716, lieutenant-général en 1706, se conduisit de la manière la plus brillante en Espagne et devint gouverneur du Roussillon.

Digitized by Google

obtinrent pour eux une amnistie spéciale sur les bases les plus généreuses.

La soumission des iles Baléares, le 2 juillet 1715, termina la guerre de succession. Louis XIV mourait le 1er septembre suivant, après le plus long comme le plus grand règne de notre histoire.

Les peuples respiraient enfin après tant de sang versé, de calamités, et de souffrances. A nos frontières ouvertes se pressaient les habitants des deux royaumes désormais unis sous la domination de souverains de la même origine. On reprenait les vieilles traditions de bon voisinage; on oubliait tous les maux de la guerre que les bienfaits de la paix ne tarderaient pas à réparer. Pouvait-on se douter, à ces heures de repos si bien gagné, que quatre ans plus tard le canon gronderait de nouveau dans ces vallées amies qui se croyaient affranchies pour longtemps de tribulations et d'alarmes, et que des soldats français viendraient combattre les anciens compagnons d'armes avec lesquels ils avaient partagé tant de périls et conquis tant de gloire! Une semblable prédiction n'eût trouvé que des incrédules, et pourtant nous assisterons en 1719 au bombardement de Castelléon défendu par les fidèles serviteurs de Philippe V contre les troupes de Monsieur le duc d'Orléans, régent de France! Un instant on pourra croire effacée la parole fameuse du Grand Roi: *Il n'y a plus de Pyrénées!*

Bon DE LASSUS.

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE

UN NOUVEAU DIEU DANS L'OLYMPE COMMINGEOIS

Nous devons à un membre correspondant de la Société des études, qui nous a donné des preuves de son zèle, M. le docteur Rivière, de Malvezie, canton de Barbazan, la communication d'un autel votif dont la découverte est d'un grand intérêt pour l'épigraphie de la région.

Ce petit monument, assez bien conservé, vient ajouter le nom d'une divinité nouvelle à ceux des soixante-huit dieux ou déesses que le regretté Julien Sacaze avait relevés dans ses savantes recherches sur « les Inscriptions antiques des Pyrénées. »

M. Rivière, remarquant une pierre façonnée, dont on se servait dans une maison de la localité pour retenir ouvert un des battants d'une porte, reconnut aussitôt un autel votif, cippe de marbre blanc de 0m35 de haut sur 0m20 ou 0m22 de large. Il présentait une inscription fermement gravée avec correction en caractères d'une conservation à peu près complète.

Nous l'avons eu à notre disposition.

Chose assez rare dans les Pyrénées, le nom de la divinité est sur le couronnement. On lit : ARIAL; puis, dans le champ proprement dit et sur quatre lignes, viennent les mots suivants :

L. ANTISTI///
SYNTR
PVS
V. S. L. M.

L'I est beaucoup plus petit que les autres caractères. Il y a des exemples fréquents d'une lettre ainsi ajoutée après coup ou de dimensions réduites. Après l'R de la deuxième ligne, au bord, sur l'arête ébréchée, on retrouve le trait d'un I; il n'y aurait pas eu place d'ailleurs pour une autre lettre.

La dédicace, avons-nous dit, est à Arial. C'est la première fois qu'apparait ce nom dans l'épigraphie pyrénéenne. Mais il n'est pas possible de ne pas le rapprocher d'un nom presque similaire, consacré, dans l'antiquité et au moyen âge, pour désigner un être surnaturel.

En hébreu, *Ariel* signifie « lion de Dieu ». C'était une idole des Moabites.

Le prophète Isaïe appelait ainsi Jérusalem, parce que la montagne sur laquelle est bâtie la ville a quelque ressemblance avec un lion au repos.

Dans les légendes cabalistiques, Ariel était le démon de l'eau.

Digitized by Google

C'est l'un des noms donnés à un mauvais ange dans le christianisme.

Shakespeare avait ainsi dénommé une sorte de sylphe, un des personnages de sa « Tempête ».

Ce vocable, même avec sa variante, était donc en quelque sorte prédestiné à désigner une déité, un être supérieur, en tout cas une puissance surnaturelle.

Passant au corps même de l'inscription, de quel nom L, dont les linéaments se distinguent, à l'examen, au début de la première ligne, est-elle l'initiale?

On en compte une vingtaine dans la collection épigraphique de J. Sacaze commençant par cette lettre. Pourquoi ne pas en reproduire ici la nomenclature qui intéresse, pour une bonne part, notre ancienne *Civitas Convenarum?*

Lactinus, Laetus, Lascivus, Lascivos, Lepidus, Lexeia, Licinius, Licinus, Litanus, Lohisi, Lohitton, Longinius, Longinus, Lucana, Lucanus, Lucidius, Lucilia, Lucilius, Lucius.

Le choix reste libre parmi les appellations masculines qui précèdent, pour en faire accorder une avec Antist..., qui est évidemment l'abréviation d'Antistius, dont le génitif se retrouve sur un cippe de 0m25 de hauteur sur 0m15 de largeur, provenant précisément des environs de Saint-Gaudens et apporté au Musée de Toulouse[1]. Voici son inscription :

MINERVAE REGINAE AVCTUS ANTISTI// L. V. S. L. M.

A Minerve reine, Actus, affranchi d'Antistius (l'abréviation L signifiant « *libertus* » affranchi).

La deuxième et la troisième lignes contiennent un autre nom, nouveau pour nous « *Syntripus* » ; les trois lettres finales sont rejetées à la ligne suivante et intentionnellement espacées pour occuper toute la place.

Enfin viennent, suivies d'un point, les quatre initiales caractéristiques de la formule invariable de ces ex-voto du paganisme : « votum solvit libenter merito », *juste accomplissement d'un vœu spontané.*

Une double remarque est à faire sur ce terme patronymique, sur ce nomen « *Syntripus* » ; c'est qu'il est jusqu'à présent unique dans les inscriptions pyrénéennes, et que, de son côté, la présence d'un Y est chose bien rare dans nos monuments épigraphiques, où il ne se rencontre que deux autres fois, dans Nymphius de la belle épitaphe de Valentine[2], et dans NYMPHIS de l'autel mis au jour par les fouilles effectuées à Luchon, en 1762, en présence de M. d'Etigny et du duc de Richelieu. Il est placé dans l'atrium ou salle des pas-perdus des thermes actuels.

C'est, avec la nouveauté du nom propre *Syntripus*, la particularité qui rendra précieuse notre communication.

ALPHONSE COUGET.

1. Catalogue Roschach, n° 141
2. *Revue de Comminges*, t. II, p. 12.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 8e VOLUME

ANNÉE 1893

Livraison du 1er trimestre

Pages

Liste des membres de la Société des études du Comminges.

I. — J. Dulon : Saint Raymond de Saint-Gaudens, fondateur de l'ordre de Calatrava 1

II. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save. Ère ancienne : les Camps retranchés 16

III. — Baron de Lassus : La seconde guerre de religion en Comminges : trois Documents inédits (ville de Montréal de Rivière (Montrejeau) 27

VI. — A Ferrand : En face des Pyrénées, impressions d'un Gascon (poésie) 40

V. — Toujan : Météorologie de Saint-Gaudens (1893)

Informations.

Livraison du 2e trimestre

I. — L'abbé Barbier : l'Abbaye de Combelongue en Couserans en 1680 45

II. — J. de Laurière : Nouvelle Inscription chrétienne à l'église de Valcabrère 55

III. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save. Ère ancienne : les Camps retranchés (suite) 59

IV. — Baron Désazarts : Mort de Gondovald à Lugdunum Convenarum, en 585 68

V. — Baron de Lassus : Doléances présentées en 1587 au maréchal de Matignon, par les députés de Comminges, Rivière-Verdun, etc. — Réponse du Maréchal. 82

VI. — B. Bernard : Relation de la Mission faite en 1642 dans la vallée d'Aran 95

VII. — A. Couget : Notice-Itinéraire de l'excursion du 24 juin 1893, à la Grotte de Gargas 106

Informations.

Livraison du 3e trimestre

I. — B. Bernard : Relation de la Mission faite en 1642 dans la vallée d'Aran (suite et fin) 109

II. — Alphonse Couget : La Charte de Lestelle en Comminges (1243) 125

Digitized by Google

Digitized by Google